

document
de référence
et rapport
financier annuel
2013

Profil	2
Informations financières et extra-financières sélectionnées	3
1 PRÉSENTATION DE CNP ASSURANCES	7
1.1 Historique - assureur depuis plus de 160 ans	8
1.2 Présentation des métiers et de la stratégie	9
1.3 Composition des organes sociaux	16
2 ACTIVITÉ ET RÉSULTATS 2013	19
2.1 Faits marquants	20
2.2 Activité	23
2.3 Analyse des comptes	28
2.4 Valeur intrinsèque	33
3 ÉTATS FINANCIERS	51
3.1 Comptes consolidés	52
3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	150
3.3 Comptes sociaux	152
3.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	203
4 RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE	205
4.1 Responsabilité sociétale du groupe CNP Assurances	207
4.2 Accompagner les collaborateurs dans la durée	211
4.3 Assumer notre responsabilité économique	221
4.4 Adapter nos offres à la diversité des besoins	227
4.5 Réduire notre empreinte environnementale	231
4.6 Méthodologie	238
4.7 Tableau de concordance des données sociales, environnementales et sociétales	240
4.8 Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion de CNP Assurances	242
5 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTRÔLE INTERNE	245
5.1 Rapport du président du conseil d'administration de CNP Assurances	246
5.2 Organisation de la gouvernance	262
5.3 Organes d'administration	265
5.4 Rémunération des mandataires sociaux de CNP Assurances	283
5.5 Déclaration des mandataires sociaux-condamnations, faillites, conflits d'intérêts et autres informations	293
5.6 Facteurs de risques	294
5.7 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration	308
5.8 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	310
6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL	317
6.1 Renseignements de caractère général - informations sur la Société	318
6.2 Renseignements de caractère général - informations sur le capital	324
6.3 Document d'information annuel	338
6.4 Bilan des opérations réalisées en 2013 dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale des actionnaires des 29 juin 2012 et 25 avril 2013	340
6.5 Responsables de l'information et du contrôle des comptes	342
6.6 Honoraires des commissaires aux comptes	344
7 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 MAI 2014	345
7.1 Assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2014	346
7.2 Tableau récapitulatif des délégations données par l'assemblée générale au conseil d'administration de CNP Assurances	355
Table de concordance du document de référence	356
Informations relatives au rapport de gestion de CNP Assurances	359
Table thématique du rapport financier annuel	360



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE **2013**

Le présent document de référence est également constitutif :

- du rapport financier annuel devant être établi et publié par toute société cotée dans les quatre mois de la clôture de chaque exercice, conformément à l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier et à l'article 222-3 du règlement général de l'AMF
- du rapport de gestion annuel du conseil d'administration de CNP Assurances devant être présenté à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de chaque exercice clos, conformément aux articles L. 225-100 et suivants du code de commerce

Une table de concordance ci-après permet d'identifier les éléments d'information afférents à ces deux rapports.



Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 10 avril 2014, conformément aux dispositions de l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Des exemplaires du document de référence sont disponibles sans frais au siège social de la Société. Le document de référence peut également être consulté sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers et sur le site Internet de CNP Assurances (www.cnp-finances.fr).

Profil

Le groupe CNP Assurances conçoit, fabrique, gère et distribue des contrats d'assurance en épargne, retraite et prévoyance. Assurer tous les avènements, telle est l'ambition de CNP Assurances en cohérence avec son histoire et les valeurs du Groupe.

- Assureur depuis plus de 160 ans
- Une offre complète en prévoyance/protection (couverture de prêts, santé), assurance vie/épargne et retraite
- Une présence en Europe et en Amérique latine, avec une forte activité au Brésil
- 1^{er} assureur de personnes en France ⁽¹⁾
- 1^{er} assureur emprunteur français ⁽²⁾
- 3^e assureur en épargne retraite collective en France ⁽³⁾
- 3^e assureur vie européen ⁽⁴⁾
- 8^e assureur européen ⁽⁵⁾
- 5^e assureur brésilien ⁽⁶⁾
- Plus de 27 millions ⁽⁷⁾ d'assurés en prévoyance/protection ⁽⁸⁾ et près de 14 millions ⁽⁷⁾ en épargne/retraite dans le monde
- Plus de 4 800 collaborateurs dans le monde
- 1 030 M€ de résultat net part du Groupe en 2013
- 27,7 Md€ de chiffre d'affaires en 2013 (normes IFRS)
- 299 Md€ d'encours moyens en 2013 (hors PB différée)

(1) Données 2012, FFSA, juin 2013

(2) Le marché de l'assurance emprunteur, XERFI, mars 2012

(3) Le marché de l'épargne retraite et salariale, XERFI, avril 2013

(4) Statistiques internationales de l'assurance française en 2011, Étude AFA, juillet 2013

(5) Primes émises en 2012, L'Argus de l'assurance, décembre 2013

(6) Source SUSEP (autorité de contrôle brésilienne), novembre 2013

(7) Estimations fondées pour partie sur le nombre de contrats sous gestion, arrondies au chiffre supérieur

(8) Protection : couverture de prêts et santé

Informations financières et extra-financières sélectionnées

Chiffres clés financiers

(Source : résultats annuels 2013)

(en millions d'euros)	2013	2012	Variation	Variation (Périmètre et change constants)
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	27 668	26 460	+ 4,6 %	+ 6,2 %
Revenus ⁽²⁾	3 234	3 167	+ 2,1 %	+ 6,7 %
Frais de gestion	- 879	- 889	- 1,1 %	+ 1,6 %
RBE	2 354	2 278	+ 3,3 %	+ 8,7 %
Résultat net part du Groupe	1 030	951	+ 8,3 %	+ 11,6 %
ROE	8,54 %	8,86 %	- 0,32 pt	-
Marge sur affaires nouvelles	14,1 %	11,6 %	+ 2,5 pts	-
S1 (Taux de couverture) yc plus-values latentes	302 %	298 %	+ 4 pts	-
MCEV [®] €/action	23,3	20,1 ⁽³⁾	+ 16 %	-
Actif net comptable ⁽⁴⁾ €/action	18,18	18,07	0,11 pt	-

(1) Normes IFRS

(2) Produit net d'assurance (PNA) + revenus du compte propre

(3) Au 31/12/2012 après dividende et effet dilutif

(4) Retraité des TSS ; nombre d'actions : 643 500 175 au 31/12/2012 et 686 618 477 au 31/12/2013

Chiffres clés extra-financiers

ACCOMPAGNER LES COLLABORATEURS DANS LA DURÉE

Effectifs : 4 809

CNP Assurances : 3 095

Filiales France et internationales consolidées : 1 714

Part des CDI (CNP Assurances et filiales consolidées) : 96 %

Formation (CNP Assurances et filiales consolidées) : 4,3 % de la masse salariale

Part des femmes cadre de direction (CNP Assurances et filiales consolidées) : 28,9 %

ASSUMER NOTRE RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE

Part des actifs financiers de CNP Assurances (et filiales françaises) gérés en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance : 80 % fin 2013

Encours de CNP Assurances en OPCVM labellisés ISR ou à thématique sociale ou environnementale : 2,3 Md€

Des forêts pour un puits carbone de 546 299 teqCO₂

ADAPTER NOS OFFRES À LA DIVERSITÉ DES BESOINS

220 000 polices de micro-assurance dans le Groupe

Taux de refus CNP Assurances en assurance emprunteur toujours inférieur à 0,2 %

Nombre de contrats d'assurance en unités de compte de CNP Assurances avec support ISR : 85 000 (+13 % par rapport à 2012)

RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

Réduction des rejets de gaz à effet de serre par collaborateur de CNP Assurances pour le fonctionnement interne : - 1,2 % par rapport à 2012

Baisse de la consommation de papier de plus de 56 % depuis 5 ans à périmètre constant (fonctionnement interne et communication clients de CNP Assurances)

Réduction des émissions de gaz à effet de serre générés par les déplacements professionnels des collaborateurs de CNP Assurances de 26 % depuis 2009

27,7

milliards d'euros
de chiffre d'affaires en 2013

Plus de

4 800

collaborateurs dans le monde

1^{er}

assureur de personnes
en France

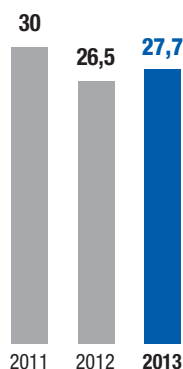
COLLECTE BRUTE TOTALE ⁽¹⁾

(en Md€, normes françaises)



CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL ⁽¹⁾

(en Md€, normes IFRS)



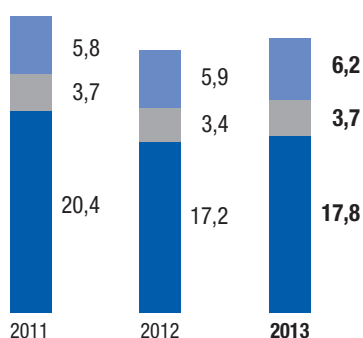
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION (RBE) ⁽¹⁾

(en M€)



CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SEGMENT

(en Md€, normes IFRS)

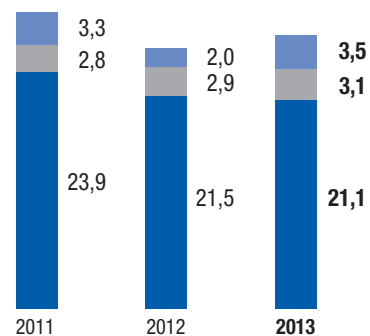


■ Épargne ■ Retraite ■ Prévoyance/Protection*

* Prévoyance, santé, assurance emprunteur et IARD

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en Md€, normes IFRS)



■ France ■ Amérique latine* ■ Europe Hors France

* À change courant

(1) Voir définition en note 3.19 des comptes consolidés

Voir les notes 6.3 et 6.4 des comptes consolidés pour une réconciliation avec le résultat opérationnel

5^{ème}

assureur brésilien

27

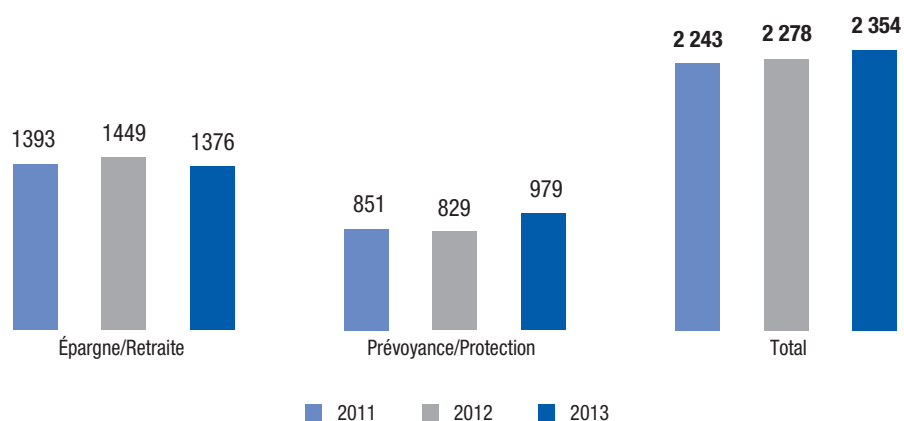
millions d'assurés en
prévoyance/protection
dans le monde

14

millions d'assurés
en épargne/retraite
dans le monde

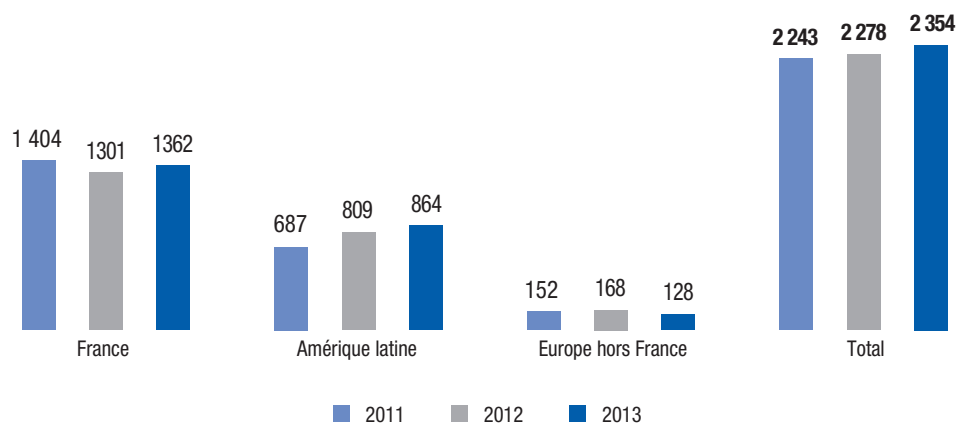
RÉPARTITION DU RBE PAR SEGMENT

(en M€)



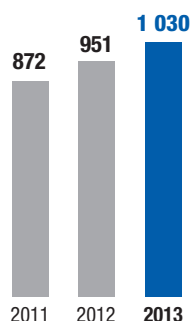
RÉPARTITION DU RBE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en M€)



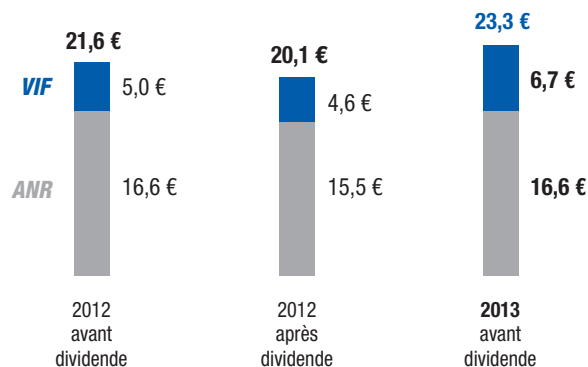
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

(en M€)



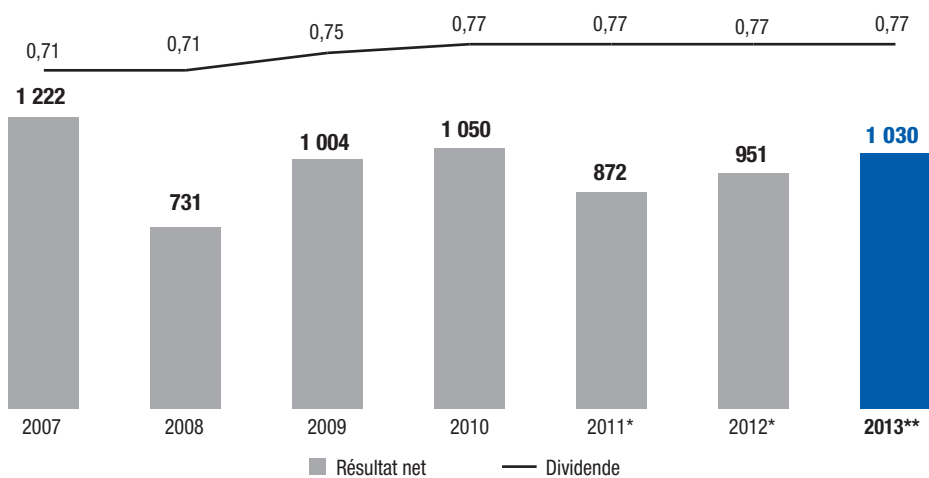
DÉTAIL DE L'ÉVOLUTION DE LA VALEUR INTRINSÈQUE
(MARKET CONSISTENT EMBEDDED VALUE)

(en € par action)



HISTORIQUE DU RÉSULTAT NET ET DU DIVIDENDE

(en M€ ; en € par action)



* Avec option de paiement du dividende en action

** Soumis au vote des actionnaires lors de l'assemblée générale du 6 mai 2014

NOTATIONS

(Source : note Standard & Poor's – 12 février 2014)

Standard & Poor's – Financial Strength Rating

A, perspective stable

Standard & Poor's – Counterparty Credit Rating

A, perspective stable

Présentation de CNP Assurances

1

1.1	HISTORIQUE ASSUREUR DEPUIS PLUS DE 160 ANS	8
1.2	PRÉSENTATION DES MÉTIERS ET DE LA STRATÉGIE	9
	Un métier, la protection des personnes	9
	Des solutions adaptées à la diversité des besoins	9
	Deux continents aux dynamiques complémentaires	10
	Un assureur responsable	15
1.3	COMPOSITION DES ORGANES SOCIAUX	16

1.1 HISTORIQUE ASSUREUR DEPUIS PLUS DE 160 ANS

Permettre à chacun de sécuriser son avenir et celui de ses proches à un coût raisonnable, c'est la mission que se donne le groupe CNP Assurances depuis plus de 160 ans.

Cette longue expérience confère à CNP Assurances une position privilégiée pour observer et accompagner les évolutions économiques et sociales.

De manière générale, le développement économique accentue l'aversion au risque, et l'allongement de la vie renforce les besoins au-delà de la période de vie active. Face à ces constats, les solidarités familiales et affectives ont leurs limites et les régimes sociaux ne peuvent apporter qu'une couverture partielle. Souscrire un contrat d'assurance correspond à une démarche complémentaire. L'assuré organise la protection de son propre futur et de celui de ses proches.

Par son métier, fait de plusieurs savoir-faire imbriqués, l'assureur de personnes répond à ce besoin. En évaluant les risques, en les mutualisant au sein de populations homogènes et en sécurisant la couverture des garanties tant sur le plan administratif que financier, le groupe CNP Assurances réduit les conséquences financières et pratiques des aléas de la vie.

Fort de l'ancrage public de ses principaux actionnaires investis d'une mission d'intérêt général, CNP Assurances définit sa responsabilité sociale d'assureur autour de deux priorités : établir une relation de confiance avec toutes ses parties prenantes et contribuer à lutter contre l'exclusion financière et sociale.

LES GRANDES DATES QUI ONT MARQUÉ LE DEVELOPPEMENT DE CNP ASSURANCES

1850	Création, au sein de la Caisse des Dépôts, de la Caisse nationale de retraite pour la vieillesse (CNRV), première caisse d'assurance vieillesse en France.
1868	Création de la Caisse nationale d'assurances en cas d'accident (CNAA) et de la Caisse nationale d'assurances en cas de décès (CNAD).
1959	Création de la Caisse nationale de prévoyance (CNP), établissement public regroupant les trois caisses au sein de la Caisse des Dépôts.
1960	Lancement des premiers contrats d'assurance individuelle en SICAV avec La Poste et le Trésor public.
1988	Création d'Écureuil Vie avec les Caisses d'Épargne.
1992	La CNP devient CNP Assurances, société anonyme régie par le code des assurances.
1995	Création de Compania de Seguros de Vida en Argentine.
1998	Introduction en Bourse. Signature du pacte d'actionnaires de CNP Assurances.
1999	Prise de contrôle de Global SA et Global Vida SA au Portugal.
2001	Prise de contrôle de Caixa Seguros au Brésil. Création de Filassistance International avec Azur-GMF, dédiée aux services de proximité.
2003	Signature d'un partenariat avec la Mutualité Française jusqu'en 2013.
2005	Implantation en Italie avec l'acquisition de 57,5 % de Fineco Vita, devenue Capitalia Vita en 2006, puis CNP UniCredit Vita en 2008.
2006	Prolongation du pacte d'actionnaires avec La Poste, le groupe Caisses d'Épargne, la Caisse des Dépôts et l'État jusque fin 2015. Implantation en Espagne via l'acquisition de 94 % de Skandia Vida, renommée CNP Vida.
2007	Rachat par CNP Assurances des 49,9 % d'Écureuil Vie détenus par le groupe Caisses d'Épargne.
2008	Implantation à Chypre et en Grèce via l'acquisition de 50,1 % de Marfin Insurance Holdings.
2009	Signature en juin d'un partenariat de longue durée (25 ans) et exclusif avec Barclays conforté en septembre par la création d'une coentreprise nommée Barclays Vida y Pensiones Compania de Seguros (BVP) pour distribuer en Espagne, au Portugal et en Italie une gamme complète de produits d'assurance vie et de retraite.
2010	En juin, CNP Assurances et la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) prolongent jusqu'au 31 décembre 2017 leur convention de partenariat. En août, CNP Assurances prend le contrôle de MFPrévoyance SA et renforce ses liens avec les mutuelles de la fonction publique.
2011	Un consortium public composé de CNP Assurances, de CDC Infrastructure et de la Caisse des Dépôts a posé, le 12 juillet 2011, les bases d'un partenariat de long terme dans le domaine du transport de gaz naturel en France et en Europe avec GDF Suez reposant sur une prise de participation minoritaire de 25 % du capital de GRTgaz pour un montant de 1,1 Md€.
2012	Création du Groupe Assurance, <i>holding</i> détenue à hauteur de 66 % par CNP Assurances et de 34 % par Swiss Life, regroupant les activités de Filassistance International et de Garantie Assistance. Elle couvre l'ensemble des besoins du marché en matière d'assistance.
2013	CNP Assurances, via sa filiale brésilienne Caixa Seguros, poursuit sa croissance en Amérique latine avec la prise de contrôle de Previsul, compagnie d'assurance spécialisée en assurance de personnes dans la région sud du Brésil et l'acquisition de Tempo Dental l'un des principaux acteurs du marché de l'assurance en frais de soins dentaires au Brésil.

1.2 PRÉSENTATION DES MÉTIERS ET DE LA STRATÉGIE

Le groupe CNP Assurances conçoit, fabrique, gère et distribue des contrats d'assurance en épargne, retraite et prévoyance. Assurer tous les avens, telle est l'ambition de CNP Assurances en cohérence avec son histoire et les valeurs du Groupe.

Un métier, la protection des personnes

CNP Assurances joue un rôle majeur dans la protection sociale des familles et des individus. La dispersion géographique des familles, l'évolution démographique, l'allongement de la durée de vie en Europe, la montée des classes moyennes et la forte utilité de la micro-assurance notamment au Brésil sont autant de facteurs de croissance structurelle des besoins de protection des familles en Europe et en Amérique latine.

Le groupe CNP Assurances répond à ces besoins essentiels et très concrets. Chacun peut ainsi protéger son avenir et celui de ses proches face aux aléas de la vie, entreprendre en confiance et transmettre en toute sécurité.

Des solutions adaptées à la diversité des besoins

Une spécificité de CNP Assurances est d'élaborer ses offres en liaison étroite avec chacun de ses partenaires distributeurs, pour prendre en compte les caractéristiques de leur clientèle en termes d'âge, d'approche des risques et de revenus financiers. Les besoins sont très variés : aider un actif à préparer sa retraite, permettre à un retraité de préparer la transmission de son patrimoine ou faciliter la prise en charge d'une éventuelle perte d'autonomie, garantir son niveau de vie en cas de décès ou accéder aux soins dentaires. Quelle que soit la problématique, CNP Assurances est en mesure d'apporter des solutions complètes et innovantes à ses millions d'assurés dans le monde grâce à son expertise des différents risques.

CNP Assurances conçoit ses offres de façon à permettre au plus grand nombre d'être couverts par un contrat d'assurance. Elle propose, dans chacune de ses gammes, des produits accessibles à tous les niveaux de revenus, grâce à des montants minimaux de versements très faibles en Europe et à une offre en micro-assurance en Amérique latine.

De même, pour que les personnes malades ou l'ayant été puissent elles aussi faire des projets immobiliers et accéder au crédit, CNP Assurances s'est fortement impliquée dans les discussions pour l'amélioration de la convention AERAS (s'assurer et emprunter avec un risque aggravé de santé). La nouvelle version de cette convention qui vise à faciliter l'accès des personnes malades à la couverture de prêts est en vigueur depuis 2011. CNP Assurances l'applique de façon volontariste. Ainsi, son taux de refus en assurance emprunteur est très faible, à moins de 0,2 % en 2013.

Deux continents aux dynamiques complémentaires

Le groupe CNP Assurances bénéficie d'un fort potentiel de développement car son modèle est fondé sur des besoins en croissance structurelle. Il s'appuie sur un positionnement géographique solide et équilibré.

Le Groupe est leader en France au cœur d'un marché européen riche et mature où l'évolution démographique, avec le vieillissement de la population, offre un potentiel de développement important.

Fortement positionné au Brésil sur un marché sud-américain en croissance rapide, le Groupe se mobilise pour répondre aux besoins de protection d'une classe moyenne en développement et grâce à une offre de micro-assurance, pour permettre l'accès à l'assurance de millions de brésiliens à revenus très faibles.

LEADER EN FRANCE AU CŒUR D'UN MARCHÉ EUROPÉEN RICHE ET MATURE

En France

Une offre complète pour chacun

En France, en assurance individuelle, CNP Assurances privilégie la bancassurance, c'est-à-dire la vente de produits d'assurance *via* des réseaux bancaires, qu'elle pratique depuis plus d'un siècle. Elle commercialise ainsi ses produits d'assurance individuelle par l'intermédiaire de ses deux partenaires historiques – La Banque Postale et le réseau des Caisses d'Épargne (BPCE) – qui sont aussi ses actionnaires. La Banque Postale et le Groupe BPCE détiennent ensemble 36,3 % de son capital. Ces deux réseaux totalisent plus de 21 000 points de vente et de contacts sur le territoire français et représentent 59 % du chiffre d'affaires de CNP Assurances en 2013 (normes IFRS). En 2006, les accords de distribution et le pacte d'actionnaires qui lient CNP Assurances à ses deux partenaires ont été renouvelés jusqu'à fin 2015. En 2013, en cohérence avec la stratégie de développement de ses partenaires, CNP Assurances a travaillé à adapter sa gamme de produits pour répondre aux besoins de simplicité et de sécurité du grand public en matière d'épargne longue, compléter l'offre haut de gamme et accélérer le développement de la prévoyance. L'amélioration de la qualité de service et l'extension des interfaces clients *via* la sphère digitale ont structuré son activité pour renforcer la valeur de ses partenariats.

Depuis 2004, CNP Assurances dispose aussi de sa force commerciale propre, CNP Trésor, qui comprend 254 conseillers et regroupe les assurés ayant souscrit initialement un contrat *via* le Trésor public. Partout en France, ce réseau de proximité distribue des produits d'épargne, de retraite et de prévoyance.

Des conseillers en gestion de patrimoine indépendants contribuent également à la commercialisation des produits d'assurance individuelle.

Une activité avec ses partenaires contribuant au développement de la protection sociale

CNP Assurances est un acteur majeur et historique sur le marché de la protection sociale disposant de relations établies avec des institutions de prévoyance, des mutuelles, des courtiers et en approche directe.

Entreprise du groupe Caisse des Dépôts, CNP Assurances est l'assureur référent des mutuelles de la fonction publique depuis leur création en 1945. La solidité du Groupe, son engagement social et son expertise de longue date font de CNP Assurances le partenaire naturel des mutuelles pour la protection sociale des salariés en santé, en prévoyance et en dépendance. Une équipe spécialisée d'une soixantaine de collaborateurs au sein de CNP Assurances est à leur service, avec l'appui de l'expertise actuarielle et financière du Groupe.

CNP Assurances et les mutuelles de la fonction publique assurent la couverture prévoyance de 3 millions de fonctionnaires, pour l'essentiel les risques décès, incapacité de travail, invalidité et dépendance. Les grandes mutuelles françaises de fonctionnaires sont désormais associées à CNP Assurances au sein d'une filiale commune, MFPrévoyance, qui propose une offre de prévoyance complète et pointue à l'ensemble du monde mutualiste.

Pour les agents territoriaux et hospitaliers, CNP Assurances propose la couverture complémentaire, *via* les mutuelles.

Le Groupe a développé des liens étroits avec les mutuelles des professions libérales et notamment médicales depuis l'après-guerre, que ce soit en assurance ou en réassurance. Il a acquis ainsi une bonne connaissance des problématiques spécifiques à ces métiers auxquels il propose notamment des solutions de type Madelin.

CNP Assurances accompagne également les mutuelles interprofessionnelles dans la protection sociale de leurs adhérents. Elle est par exemple le réassureur de la convention collective de la branche professionnelle de l'aide à domicile. Cet accord permet d'assurer les 220 000 professionnels du secteur sur les risques maintien de salaire, incapacité, invalidité et décès.

Pour les agents de la fonction publique territoriale, CNP Assurances propose des offres communes dans le cadre de conventions de participations, et dispose également de produits labellisés pour la prévoyance complémentaire des agents.

CNP Assurances est en mesure de proposer différents montages possibles : assurance, coassurance et réassurance.

Depuis le développement de l'économie sociale dans les années 1980, CNP Assurances accompagne les institutions de prévoyance en réassurance, en mettant à leur service son expérience, sa technicité (notamment actuarielle, financière et médicale) et sa capacité à anticiper leurs nouveaux besoins. CNP Assurances peut proposer des montages variés, en fonction des besoins : les formules proportionnelles, qui partagent les risques entre l'assureur et le réassureur (réassurance en quote-part, en excédent de plein), et les formules non proportionnelles, fondées sur l'écêtement de la sinistralité permettent de protéger nos partenaires contre une charge exceptionnelle qui déstabiliserait leurs résultats (en excédent de perte, en excédent de sinistres).

Des solutions d'assurance groupe sur-mesure

Partenaire de 4 600 entreprises, 20 000 collectivités locales, d'associations et de nombreuses mutuelles et institutions de prévoyance, CNP Assurances conçoit pour eux des solutions sur mesure à partir d'une gamme complète de produits de retraite supplémentaire et de prévoyance. CNP Assurances a notamment été un des premiers assureurs français à se préoccuper des enjeux de dépendance. Elle est aujourd'hui leader sur ce secteur et propose une gamme de produits permettant d'anticiper les conséquences financières d'une perte d'autonomie, à adhésion obligatoire ou facultative.

3^e acteur du marché français de l'épargne retraite et salariale collective, CNP Assurances monte des contrats groupe sur mesure pour la retraite : article 39, article 83, IFC, ... Elle est gestionnaire de PREFON-retraite, le régime de retraite complémentaire facultatif de la fonction publique. Via sa participation dans InterExpansion Humanis, elle distribue des contrats type PERCO.

Numéro 1 de l'assurance emprunteur en France, CNP Assurances est partenaire de plus de 300 établissements financiers de tous horizons, d'acteurs de l'économie sociale et de mutuelles. En France, l'évolution du contexte réglementaire a renforcé la protection des assurés avec la loi Lagarde et le développement du devoir de conseil. Cette tendance conforte la vision de CNP Assurances qui conçoit la couverture de prêts comme offrant une réelle protection des emprunteurs en cas de coup dur. Le Groupe propose un large choix de garanties : décès, incapacité de travail, invalidité, perte d'emploi ; protection budget ; services d'accompagnement ou d'assistance. Combinant capacité d'innovation produit, maîtrise des risques, qualité de gestion et avance technologique, CNP Assurances propose à ses partenaires des solutions à forte valeur ajoutée.

Des services pour une véritable protection des personnes

Le groupe CNP Assurances accorde une attention particulière aux services proposés dans ses produits, pour ses partenaires comme pour les assurés. Grâce à ses filiales dédiées, il développe une expertise sans cesse élargie. Ainsi, Filassistance international, au sein du groupe Assurance, détenu à 66 % par CNP Assurances, continue de développer son offre de services de proximité à la personne dont les prestations sont proposées à plus de 8 millions de bénéficiaires dans tous les domaines de l'assistance, depuis les services les plus classiques (vie quotidienne, santé, obsèques...) aux plus innovants (dépendance, retraite, téléassistance...). Filassistance met ainsi en application son rôle de « facilitateur de vie ». Elle a mis en place un réseau de 10 000 prestataires sélectionnés pour leur efficacité, leurs compétences et le sens de l'accueil. L'enseigne Age d'Or Services, acquise par CNP Assurances en 2002, apporte en renfort son réseau de 160 franchisés et plus de 1 300 intervenants spécialisés. Le Groupe Assurance développe une offre complète de prestations d'assistance globale.

Quand CNP Assurances met en place de nouvelles garanties de prévoyance et santé, elle accompagne ses partenaires à chaque étape de la chaîne. Par exemple, avec sa plateforme spécialisée en santé, Carrés Bleus, CNP Assurances est à même d'aider ses partenaires à améliorer leur offre en maîtrisant le reste à charge des adhérents et en leur proposant des services à valeur ajoutée. Grâce à sa fine connaissance de l'économie des risques (notamment en optique), elle adapte les garanties en fonction du type de couverture souhaitée et les services. Elle apporte son savoir-faire en analyse de devis, notamment en aide auditive, dentaire, équipements optiques, et forme les personnels pour traiter un premier niveau de devis. Enfin, en matière de prévention, Carrés Bleus couple son portail Internet avec son centre d'appel pour une qualité de réponse optimale.

Principaux marchés sur lesquels CNP Assurances opère en France en assurance individuelle

Marché de l'assurance vie/épargne ⁽¹⁾

L'assurance de personnes, le marché de référence de CNP Assurances représentait en 2013, 72,7 % du marché global de l'assurance en France. Au cours des 10 dernières années, la part de l'assurance de personnes a fluctué pour représenter entre 72 % et 78 % du total du marché de l'assurance. Après le pic de 2006, la part de l'assurance de personnes a légèrement diminué au profit de l'assurance de dommage. Au sein de l'assurance de personnes, on constate que la part du marché maladie et accidents corporels a crû depuis 2006 pour dépasser les 10 % en 2012. La collecte des cotisations en affaires directes a récemment connu deux phases de décroissance à la suite de la crise des subprimes (fin 2006), puis de la crise des dettes publiques européennes en 2010. Le marché français de l'assurance vie et capitalisation restait concentré en 2012. On observe que les 5 premiers acteurs représentaient 53,4 % de parts de marché dont 28,6 % pour les deux premiers.

Les bancassureurs occupent majoritairement les premières places du classement des principaux groupes d'assurances du marché vie et capitalisation devant les assureurs traditionnels et les mutualistes ⁽²⁾.

En 2012, les 2/3 des affaires nouvelles (65,2 %) ont été réalisés par des conseillers salariés des établissements financiers. Les conseillers salariés des compagnies d'assurances constituent le second type d'acteurs de la distribution des contrats d'assurance vie (16,3 %). Viennent ensuite trois acteurs à parts sensiblement égales (entre 4 % et 6 %) : les agents généraux d'assurances, les courtiers d'assurance et les CGPI qui représentent ensemble 15,2 % de la distribution en 2012.

Marché des contrats obsèques ⁽³⁾

Le marché des contrats obsèques est concentré : cinq sociétés totalisent la moitié du nombre de contrats en portefeuille (51 %) (CNP Assurances fait partie de ce groupe, notamment au travers de sa filiale La Banque Postale Prévoyance dont elle détient 50 %).

(1) Le bilan de l'année 2013, Conférence FFSA, 31 janvier 2013 et Les assurances de personnes en 2012 et premières tendances 2013, FFSA/GEMA juillet 2013

(2) La distribution des affaires nouvelles vie et capitalisation en 2012, FFSA - juillet 2013

(3) Caractéristiques des contrats obsèques en 2012 et premières tendances 2013, FFSA décembre 2013

La majorité des contrats a été distribuée par des réseaux d'assurances (57 %) contre 47 % par des réseaux de bancassureurs.

Marché des contrats Garantie Accidents de la Vie (GAV) ⁽⁴⁾

Ce marché est plutôt concentré avec un principal acteur qui détient 1/3 des contrats en cours à fin décembre 2012 et les 4 principaux acteurs détiennent ensemble 70 % du portefeuille. CNP Assurances ne fait pas partie des acteurs de référence de ce marché.

Marché de la dépendance ⁽⁵⁾

Tous types de contrats confondus, 1,8 million de personnes sont assurées au titre de la dépendance auprès des sociétés d'assurances à la fin de l'année 2012. Pour 90 % d'entre elles, la garantie dépendance est la seule garantie du contrat et pour 10 %, il s'agit d'un autre type de contrat qui propose la dépendance comme un risque secondaire à la garantie principale.

Un marché spécifique : l'emprunteur ⁽⁶⁾

Avec un montant de primes représentant presque 6 Md€ par an, le marché de l'assurance emprunteur a connu une forte croissance depuis dix ans. Les encours de prêts immobiliers accordés aux particuliers sont passés de 330 Md€ en 2003 à 802 Md€ à mi-2013. La garantie décès représente 70 % du chiffre de l'assurance emprunteur en 2012. L'incapacité-invalidité 26,8 %, la perte d'emploi 2,6 %.

En 2012, s'agissant du stock, 84,4 % des cotisations d'assurance emprunteur de prêts immobiliers étaient collectés au titre de contrats de groupe bancaire (70 % s'agissant du flux) et 15,6 % au titre de contrats souscrits en délégation d'assurance soit en contrats alternatifs ou en contrats individuels purs. Malgré un nombre important d'acteurs – une quarantaine relevant du code des assurances et des courtiers - le marché est concentré entre quatre acteurs principaux dont CNP Assurances qui représentent à eux seuls, près de 70 % du marché.

Voir aussi Activité de CNP Assurances, Chiffre d'affaires en France – Analyse par réseau de distribution, paragraphes 2.2.2.

En Europe

CNP Assurances est le 8^e assureur européen à fin 2012 ⁽⁷⁾. Près de 700 collaborateurs du Groupe travaillent en Europe (hors France). Présent en Europe du Sud essentiellement, le Groupe distribue des produits d'épargne, de couverture de prêts et de prévoyance au travers de cinq filiales et trois succursales.

CNP Assurances entend diversifier ses modes de distribution en développant un modèle ouvert afin de proposer des produits d'assurances en marque blanche à des partenaires ciblés, en s'appuyant sur une distribution multi-canal et une capacité de vente en direct.

Ses partenaires de long terme disposent de réseaux de distribution bien implantés sur leur marché, en Italie, en Espagne, au Portugal, en Grèce et à Chypre.

Des partenariats ciblés sur des offres spécialisées en Europe

Le groupe CNP Assurances propose ses produits d'assurance emprunteur, de prévoyance et d'épargne à des réseaux bancaires et à des entreprises en recherche de diversification de leur offre. Sa filiale CNP Vida propose sa plateforme technique et son savoir-faire à l'ensemble de l'Europe, à commencer par l'Italie et l'Espagne.

Réseaux bancaires de petite taille, banques privées, plateformes CGPI, spécialistes, acteurs de crédit à la consommation... le groupe CNP Assurances met à leur disposition ses processus permettant de gérer des volumes importants, une expertise technique et une richesse de données et une forte capacité d'innovation.

En Espagne

Le groupe CNP Assurances distribue, *via* sa filiale CNP Vida, des produits de prévoyance, d'épargne et de fonds de pension auprès de nombreux partenaires : caisses d'épargne indépendantes, etc.

Le groupe CNP Assurances développe également l'activité « *servicing/gestion pour compte de tiers* » avec CNP Insurance Services (CIS). CIS offre une réponse aux enjeux des prochaines années en proposant de passer d'une activité totalement intégrée où l'assureur assume l'ensemble des fonctions (*back office*, finances, distribution...) à un modèle de délégation de tout ou d'une partie de la chaîne de valeur. L'assureur peut alors se concentrer sur son cœur de métier : la gestion du risque et la création de produits.

En Italie

Le groupe CNP Assurances est un acteur important en assurance emprunteur en Italie, avec CNP Italia, reconnue par les opérateurs du marché du courtage comme la « meilleure compagnie du secteur » pour l'assurance emprunteur lors du Leadership Forum Awards en décembre 2013. CNP Italia apporte son expertise en couverture de prêts à plus de 20 partenaires bancaires, dont UniCredit et Barclays. Elle a élargi sa gamme afin de proposer des produits de protection aux Italiens, avec par exemple son innovation « Income Protection », un produit destiné à la protection du revenu familial. Il prévoit le versement d'une contribution mensuelle dans les cas d'une baisse du revenu ou d'un capital en cas de décès.

Afin de répondre aux besoins de prévoyance pour les salariés des entreprises, le groupe CNP Assurances renforce aussi ses liens avec le courtage.

Des partenariats de long terme en Europe

En assurance individuelle, le groupe CNP Assurances distribue ses produits *via* des réseaux partenaires bien implantés sur leur marché, en Europe du sud.

Avec Barclays, en Espagne, Portugal et Italie

Le groupe CNP Assurances est partenaire de la banque Barclays, qui compte 1,5 million de clients et près de 1 000 agences en

(4) Les contrats GAV en 2012, FFSA, étude octobre 2013

(5) L'assurance dépendance en 2012, FFSA, juin 2013

(6) Assurance emprunteur, rapport de l'Inspection générale des finances, novembre 2013

(7) Primes émises en 2012, L'Argus de l'assurance, décembre 2013

Espagne, Portugal et Italie. La société commune née de ce partenariat, CNP Barclays Vida y Pensiones, crée et gère les produits distribués *via* le réseau de Barclays en Espagne, au Portugal et en Italie.

L'essentiel de l'activité de CNP Barclays Vida y Pensiones concerne l'épargne et la couverture de prêts. Fin 2013, Barclays a ainsi lancé en Espagne son nouveau plan de retraite « Barclays Pensión Horizon 2020 », produit conçu et géré par CNP Barclays Vida y Pensiones.

Avec UniCredit en Italie

UniCredit compte 4 000 agences en Italie et plus de 8 millions de clients. Avec ce partenaire, le groupe CNP Assurances propose une gamme complète de produits d'épargne, couverture de prêt et prévoyance, *via* leur société commune CNP UniCredit Vita.

CNP UniCredit Vita compte plus de 150 collaborateurs et se classe dans le Top 10 des assureurs de personnes italiens. L'essentiel de son activité porte sur l'épargne, avec notamment des produits d'assurance en unités de compte. Si les produits de prévoyance sont encore peu développés dans ce pays, la détérioration du cadre économique/financier italien, la dette importante du pays et le désengagement progressif de l'État ont sensibilisés les Italiens au besoin de se protéger contre les aléas de la vie. CNP Assurances anticipe ces besoins et propose des offres prévoyance avec son partenaire.

Avec Bank of Cyprus ⁽¹⁾ à Chypre et en Grèce

Le groupe CNP Assurances est présent à Chypre et en Grèce *via* sa filiale CNP Cyprus Insurance holdings (CNP CIH), détenue conjointement avec la première banque du pays : Bank of Cyprus. Le groupe compte plus de 300 collaborateurs à Chypre.

CNP CIH propose aux résidents chypriotes de l'assurance vie (60 % de son activité) et de l'assurance dommages (40 %) *via* CNP Asfaltiki, leader sur ce segment d'assurance à Chypre. Les produits sont essentiellement distribués par un réseau d'agents indépendants, ainsi qu'aux guichets de Bank of Cyprus.

En Grèce, le groupe CNP Assurances propose des garanties santé, invalidité, et des produits d'assurance vie/épargne pour les particuliers et pour les entreprises, ainsi que des solutions dans le domaine de l'assurance automobile, des assurances incendie et tremblement de terre. Ces produits sont distribués *via* un réseau d'agents indépendants, Bank of Cyprus et Postal Bank.

Voir aussi Activité de CNP Assurances, Chiffre d'affaires Europe hors France – Analyse par filiale, paragraphes 2.2.2.

Principaux marchés sur lesquels CNP Assurances opère en Europe hors France

Le marché de l'assurance vie italien ⁽²⁾

Ce marché de 66 Md€, à fin novembre 2013, est en croissance de 33 % par rapport à novembre 2012. La part de marché de

CNP UniCredit Vita passe de 2,5 % à fin novembre 2012 à 3,1 % à fin novembre 2013.

Le marché de l'assurance vie espagnol ⁽³⁾

Le marché de l'assurance vie en Espagne est de 19 Md€ à fin septembre 2013, en baisse de 5 % par rapport à septembre 2012. La part de marché de CNP BVP passe de 0,78 % à fin septembre 2012 à 0,41 % à fin septembre 2013. La part de marché de CNP Vida passe de 0,52 % à fin septembre 2012 à 0,42 % à fin septembre 2013.

Le marché de l'assurance vie portugais ⁽⁴⁾

Avec 6,5 Mds€ à fin septembre 2013, ce marché est en croissance de 40 % par rapport à septembre 2012. La part de marché de CNP BVP passe de 2,64 % à fin septembre 2012 à 1,55 % à fin septembre 2013.

UNE POSITION FORTE AU BRÉSIL SUR UN MARCHÉ SUD-AMÉRICAIN EN CROISSANCE

En Amérique latine, le chiffre d'affaires atteint 3,1 Md€, en croissance de 4,9 % à change courant, bien que pénalisé par un impact de change défavorable. À périmètre et change constants, la croissance de l'activité est de 19,3 % par rapport à 2012, en raison d'une dynamique très favorable sur l'ensemble des segments au Brésil.

Près de 900 collaborateurs du Groupe travaillent au Brésil et en Argentine. Avec ses partenaires distributeurs locaux, le Groupe distribue essentiellement des produits de retraite, de prévoyance, de santé et de couverture de prêts.

CNP Assurances est présent en Amérique latine depuis 1995. L'acquisition de sa filiale brésilienne en 2001 – Caixa Seguros – a considérablement accéléré son développement.

Au Brésil

Le groupe CNP Assurances est présent au Brésil depuis 2001 avec sa filiale Caixa Seguros, co-détenue avec son partenaire distributeur Caixa Econômica Federal, la 2^e banque publique du pays.

Son partenaire distributeur, Caixa Econômica Federal, joue un rôle social et économique majeur auprès de la population brésilienne. La banque est implantée sur tout le territoire, *via* 60 000 points de vente dont 3 000 agences, et 12 500 bureaux de loterie, où sont vendus les produits les plus populaires : assurance obsèques et frais dentaires. Caixa Seguros est d'ailleurs le leader brésilien de la micro-assurance, pour laquelle elle compte 100 millions de clients potentiels.

Près de 800 collaborateurs travaillent au sein de Caixa Seguros au Brésil. Avec plus de 9 millions de clients, Caixa Seguros est le 5^e assureur brésilien.

(1) À la suite de la liquidation du partenaire Laiki bank, CNP Laiki Insurance Holdings (CNP LIH) est devenu CNP Cyprus Insurance holdings (CNP CIH)

(2) Source IAMA, autorité de contrôle italien

(3) Source ICEA, autorité de contrôle espagnol

(4) Source APS, autorité de contrôle portugaise

Des produits accessibles

Caixa Seguros propose des produits d'assurance, de retraite, d'épargne, d'assurance santé et de *consórcio* (achat groupé d'un bien immobilier), pour les entreprises et les particuliers. Les produits individuels s'adressent en priorité à la classe moyenne brésilienne. Cette catégorie en forte croissance compte 29 millions de nouveaux entrants en 10 ans.

Les produits d'épargne/retraite représentent la moitié du chiffre d'affaires du marché de l'assurance au Brésil. En assurance emprunteur, Caixa Seguros est le leader incontesté du marché : elle garantit le prêt de la résidence principale de 2,5 millions de brésiliens.

Pour répondre aux nouveaux besoins de la population brésilienne, le groupe CNP Assurances développe la prévoyance, où Caixa Seguros est désormais le 5^e acteur du marché. Il propose également des solutions innovantes pour couvrir les frais dentaires des brésiliens.

Un acteur incontournable de la micro-assurance

Pionnière en assurances populaires, Caixa Seguros est aussi la première entreprise brésilienne à opérer dans le segment de la micro-assurance. En février 2013, Caixa Seguros a reçu l'autorisation de la SUSEP pour opérer sur le segment de micro-assurance. Le 15 avril 2013, Caixa Seguros a lancé la commercialisation du produit de micro-assurance Amparo (Assistance Funéraire). Caixa Seguros, qui demeure la plus active sur ce segment, avec environ 30 000 polices commercialisées par mois, s'est fixé comme objectif de devenir un acteur de référence sur ce segment.

Avec un prix accessible et des modalités d'adhésion simplifiées, la micro-assurance est une protection qui vise à préserver la situation socio-économique des populations à faible revenu. La filiale brésilienne de CNP Assurances, Caixa Seguros, a pris une avance considérable sur cette activité à la fois très porteuse et à forte utilité sociale, où elle détient une part de marché de 95 %.

Une ambition de long terme

Caixa Seguros a l'ambition de développer l'assurance et la protection des personnes au Brésil. Elle souhaite proposer des solutions à une classe moyenne en croissance continue, et des produits adaptés au pouvoir d'achat de la population à faible revenu. Caixa Seguros accompagne les ambitions de Caixa Economica Federal, en développant des canaux de vente alternatifs et le multicanal, et en distribuant de la micro-assurance et des produits de masse. Caixa Seguros développe également ses partenariats avec le courtage. Dans cette perspective, elle a acquis la majorité du capital de Prévisul, qui travaille dans le Sud du Brésil avec 3 000 courtiers.

Principaux marchés sur lesquels le Groupe opère au Brésil

Le marché de l'assurance brésilien (hors santé) est de 151 MdR\$ à fin novembre 2013 (environ 50 Md€), en croissance de 13 % par rapport à novembre 2012. La part de marché de Caixa Seguros (hors santé) passe de 5 % à fin novembre 2012 à 5,1 % à fin novembre 2013.

Évolution des produits

L'autorité de contrôle brésilienne (SUSEP) a publié fin juin 2012 les règles qui régissent la vente des produits de micro-assurance : la micro-assurance est une branche qui couvre les assurances de personnes, dommages et retraite, pour l'ensemble de la population. Le produit peut être acquis par les classes à faible revenu comme par les classes à revenu plus élevé. Les spécificités réglementaires résident dans le mode de distribution (nouveaux acteurs autorisés) et dans le délai de règlement de sinistres.

Les règles qui régissent cette nouvelle branche permettent aux assureurs de distribuer ce type de produits par l'intermédiaire de correspondants bancaires, mais aussi de correspondants de micro-assurance (personnes juridiques comme par exemple un salon de beauté ou une librairie, etc.). L'instance de régulation a également créé le rôle de courtier en micro-assurance.

Les autres points réglementés par la SUSEP concernent : l'utilisation d'Internet et du téléphone pour pouvoir acquérir des couvertures qui auraient un délai de paiement d'indemnisation de dix jours au maximum ; la valeur maximale de couverture des produits de micro-assurance : 24 000 BRL pour les assurances de personnes et 60 000 BRL pour les dommages matériels ; la possibilité d'inclure des titres de capitalisation dans cette catégorie de produits, en créant la « Micro-assurance à tirage au sort », le tirage au sort ayant pour objectif de stimuler l'achat d'une micro-assurance et de développer la culture de la micro-épargne.

Les compagnies d'assurances vont chercher à créer des produits à un prix accessible, avec des modalités d'adhésion simplifiées et des couvertures adaptées aux besoins des assurés, en général, modestes.

En Argentine

Un acteur majeur de la prévoyance

En Argentine, la plus ancienne filiale étrangère du groupe s'affirme comme l'un des principaux assureurs du pays en matière de prévoyance. CNP Assurances Compañía de Seguros compte 2,2 millions d'assurés. La société est spécialisée dans les produits de prévoyance individuelle et d'assurance emprunteur. Elle est codétenue par CNP Assurances et la banque Credicoop, son partenaire commercial historique.

CNP Assurances Compañía de Seguros a développé des partenariats avec de multiples acteurs. Ses produits sont ainsi commercialisés dans plus de 500 agences bancaires sur tout le territoire argentin, par un réseau de courtiers, des coopératives, des mutuelles et des associations. La compagnie a également développé une activité de vente en direct qui permet aux clients de contacter des conseillers par téléphone.

Voir aussi Activité de CNP Assurances, Chiffre d'affaires Amérique latine – Analyse par filiale, paragraphe 2.2.2.

Un assureur responsable

Pour CNP Assurances, la confiance est une valeur-clé, puisque sa plus-value consiste à sécuriser le futur, donc à rassurer. Si la confiance est un enjeu majeur pour tous les intermédiaires financiers, elle l'est encore davantage pour l'assureur de personnes, qui prend des engagements vis-à-vis de ses assurés pour des durées très longues et les porte dans son bilan.

Pour construire cette confiance, CNP Assurances s'appuie sur trois piliers : la déontologie, la qualité de conception et de gestion des contrats et une gestion financière alliant sécurité et performance.

Une déontologie exigeante est pratiquée à tous les niveaux de l'activité. Présente dès la conception d'une offre adaptée aux besoins, elle inspire aussi la formation donnée aux partenaires distributeurs et l'information communiquée aux assurés tout au long de la vie du contrat. Cette préoccupation est claire dans les engagements pris au sein de la profession comme dans les règles éthiques posées aux collaborateurs, tout particulièrement aux équipes qui traitent des données confidentielles (informations médicales comme l'identité des bénéficiaires des contrats). Cet engagement s'adosse à un dispositif ambitieux de contrôle interne et de lutte contre le blanchiment.

La qualité de conception et de gestion des contrats est également essentielle. En effet, le contrat d'assurance est un produit financier complexe. Complexe du fait de la réglementation juridique et fiscale, mais aussi de l'horizon du contrat. Si la durée de vie moyenne d'un contrat d'assurance est de l'ordre de dix ans, certains perdurent cinquante ans, voire davantage. Complexe enfin, car le contrat lie l'assureur non pas à un client mais à trois contreparties, voire plus : le souscripteur, qui peut être distinct de l'assuré, lui-même éventuellement distinct du (ou des) bénéficiaire(s) de la prestation. De plus, il s'agit d'un produit « sur mesure », l'assureur s'engageant à respecter les volontés personnelles de l'assuré et à garder la confidentialité de celles-ci jusqu'au dénouement du contrat.

L'expertise de CNP Assurances et la taille de son portefeuille constituent des atouts majeurs pour concevoir et tarifier les garanties. En France, CNP Assurances, premier assureur de personnes, applique sa profonde connaissance des risques dans des tables de sinistres, certifiées et régulièrement actualisées.

Dans le cadre de son modèle d'affaires et en s'appuyant sur des technologies de pointe, le groupe CNP Assurances a développé une expertise unique permettant d'associer la qualité de gestion de volumes très importants (par exemple, en France : 15,5 millions de contrats individuels d'épargne et de prévoyance en 2013) et l'attention portée à chaque situation personnelle.

Vecteur essentiel de confiance, enfin, la qualité de la gestion financière. Le savoir-faire et la rigueur des équipes de CNP Assurances sont reconnus. L'enjeu est particulièrement important pour les contrats d'assurance vie-épargne, dont l'assureur garantit en permanence à ses assurés le montant souscrit en euros, augmenté de sa rémunération annuelle capitalisée. La gestion financière doit donc allier sécurité sur le long terme – sachant que l'assuré a en général la faculté de racheter son contrat à tout moment – et rendement. Ce dernier doit, en particulier, concilier optimisation de la rentabilité annuelle puisque l'attente de l'assuré est conditionnée par les taux observés sur les marchés, et la régularité des revalorisations.

La gestion financière est également essentielle dans le segment retraite, puisque sa performance est pour partie anticipée à travers le taux technique des rentes. Pour le segment protection (prévoyance, assurance emprunteur, santé), la performance financière permet d'optimiser le tarif.

Compte tenu de toutes les spécificités du métier d'assureur, la gestion financière de CNP Assurances diffère à la fois de celle d'une société de gestion et de celle d'une banque. Elle se distingue aussi profondément de celle d'un fonds de pension, qui peut, pour l'essentiel, programmer ses échéances. La stratégie financière du groupe CNP Assurances s'inscrit dans une démarche d'investisseur responsable, caractérisée par une allocation stratégique stable, des durées de détention très longues et des processus de sélection et de gestion intégrant les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance.

Pour permettre à l'assuré d'être aussi acteur de développement durable, CNP Assurances s'attache à promouvoir des supports Investissement socialement responsable (ISR).

La responsabilité sociale de l'Entreprise se traduit également par le respect des droits et devoirs attachés aux actifs détenus. Avec un encours moyen de 299 Md€ en 2013 (hors participation aux bénéfices différée), le Groupe joue un rôle majeur dans le financement de l'économie, États comme entreprises.

1.3 COMPOSITION DES ORGANES SOCIAUX

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DE SES COMITÉS SPÉCIALISÉS ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE AU 31/12/2013

Conseil d'administration

Administrateurs

Jean-Paul Faugère *, président
 Frédéric Lavenir, directeur général
 Caisse des Dépôts, représentée par Jean-Pierre Jouyet
 Virginie Chapron du Jeu
 Anne-Sophie Grave
 Olivier Mareuse ⁽¹⁾
 Odile Renaud-Basso ⁽¹⁾
 Franck Silvent ⁽¹⁾
 Sopassure, représentée par Marc-André Feffer
 Jean-Yves Forel ⁽¹⁾
 François Pérol ⁽¹⁾
 Philippe Wahl ⁽¹⁾
 Rémy Weber ⁽¹⁾
 L'État, représenté par Ramon Fernandez
 Philippe Baumlin
 Marcia Campbell *
 Stéphane Pallez *
 Rose-Marie Van Lerberghe * ⁽¹⁾

Censeurs

Pierre Garcin ⁽¹⁾
 Jacques Hornez
 Alain Quinet

Représentants du comité d'entreprise

Valérie Baron-Loison
 Patrick Berthelot
 Pascal Oliveau
 Nadia Remadna

Secrétaire du conseil d'administration

Hugues de Vauplane

Comités spécialisés

Comité d'audit et des risques

Stéphane Pallez *, présidente
 Philippe Baumlin
 Marcia Campbell *
 Jean-Yves Forel ⁽¹⁾
 Olivier Mareuse ⁽¹⁾
 Rémy Weber ⁽¹⁾

Comité des rémunérations et des nominations

Rose-Marie Van Lerberghe * ⁽¹⁾, présidente
 Jean-Paul Faugère *
 François Pérol ⁽¹⁾
 Odile Renaud-Basso ⁽¹⁾
 Philippe Wahl ⁽¹⁾

Comité stratégique

Jean-Paul Faugère *, président
 Marc-André Feffer
 Jean-Yves Forel ⁽¹⁾
 Olivier Mareuse ⁽¹⁾
 Stéphane Pallez *
 Franck Silvent ⁽¹⁾

Direction générale

Frédéric Lavenir, directeur général
 Xavier Larnaudie-Eiffel, directeur général adjoint, directeur de l'international
 Antoine Lissowski, directeur général adjoint, directeur financier

Président d'honneur de CNP Assurances

Edmond Alphandéry

* Administrateur indépendant au sens du code de référence AFEP-MEDEF

(1) Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2014

ÉVOLUTION AU COURS DE L'ANNÉE 2013 DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition au 01/01/2013	Changements intervenus en cours d'année				Composition au 31/12/2013
	25/04/2013	25/09/2013	06/11/2013	18/12/2013	
Administrateurs					Administrateurs
Jean-Paul Faugère *, président					Jean-Paul Faugère *, président
	Frédéric Lavenir, directeur général (suite à sa nomination par l'assemblée générale du 25 avril 2013)				Frédéric Lavenir, directeur général
CDC représentée par Antoine Gosset-Grainville	CDC représentée par Olivier Mareuse (suite au départ de M. Gosset-Grainville du groupe CDC)			CDC représentée par Jean-Pierre Jouyet (suite à sa décision de représenter personnellement la CDC)	CDC représentée par Jean-Pierre Jouyet
Michel Bouvard		Odile Renaud- Basso ⁽¹⁾ (suite à la démission de M. Bouvard)			Odile Renaud-Basso ⁽¹⁾
Virginie Chapron du Jeu					Virginie Chapron du Jeu
Anne-Sophie Grave					Anne-Sophie Grave
André Laurent Michelson				Olivier Mareuse ⁽¹⁾ (suite à la démission de M. Michelson)	Olivier Mareuse ⁽¹⁾
Franck Silvent					Franck Silvent
Sopassure, représentée par Marc-André Feffer					Sopassure, représentée par Marc-André Feffer
Jean-Paul Bailly			Rémy Weber ⁽¹⁾ (suite à la démission de M. Bailly)		Rémy Weber ⁽¹⁾
Jean-Yves Forel					Jean-Yves Forel ⁽¹⁾
François Pérol					François Pérol ⁽¹⁾
Philippe Wahl					Philippe Wahl ⁽¹⁾
L'État, représenté par Ramon Fernandez					L'État, représenté par Ramon Fernandez
Philippe Baumlin					Philippe Baumlin
Marcia Campbell *					Marcia Campbell *
Stéphane Pallez *					Stéphane Pallez *
Henri Proglio		Rose-Marie Van Lerberghe * ⁽¹⁾ (suite à la démission de M. Proglio)			Rose-Marie Van Lerberghe * ⁽¹⁾
Censeurs					Censeurs
Pierre Garcin					Pierre Garcin ⁽¹⁾
Jacques Hornez					Jacques Hornez
Alain Quinet					Alain Quinet

* Administrateur indépendant au sens du code de référence AFEP-MEDEF

(1) Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2014

Activité et résultats 2013

2

2.1	FAITS MARQUANTS	20
2.1.1	Premier semestre	20
2.1.2	Deuxième semestre	21
2.1.3	Événements post-clôture	22
2.2	ACTIVITÉ	23
2.2.1	Environnement économique et financier	23
2.2.2	Activité de CNP Assurances	24
2.2.3	Perspectives de développement	27
2.3	ANALYSE DES COMPTES	28
2.3.1	Comptes consolidés	28
2.3.2	Comptes sociaux de CNP Assurances (normes françaises)	31
2.3.3	Activité des principales filiales consolidées	32
2.4	VALEUR INTRINSÈQUE	33
2.4.1	Résultats	33
2.4.2	Résultats détaillés par zone géographique	38
2.4.3	Méthodologie	44
2.4.4	Hypothèses	48
2.4.5	Opinion Milliman	50

2.1 FAITS MARQUANTS

2.1.1 Premier semestre

CAIXA SEGUROS FILIALE DE CNP ASSURANCES AU BRÉSIL, PREND LE CONTRÔLE DE PREVISUL

CNP Assurances, via sa filiale brésilienne Caixa Seguros, a finalisé en mars 2013 l'acquisition de 70 % du capital de Previsul, compagnie d'assurance spécialisée en assurance de personnes. Previsul est présente depuis 106 ans sur le marché brésilien et en particulier dans l'état du *Rio Grande do Sul*.

Cet investissement de 70 MBRL (27 M€) s'inscrit dans la stratégie de croissance de Caixa Seguros. La filiale brésilienne de CNP Assurances intervient sur les secteurs de l'assurance vie, de la retraite, de la prévoyance, de l'assurance dommages et de la santé.

La prise de contrôle de Previsul a pour objectif de renforcer l'implantation du groupe dans la région sud du Brésil, un marché de 24 millions d'habitants à forte identité régionale.

Previsul est une compagnie fondée en 1906, spécialisée en assurance de personnes, avec un portefeuille de près de 600 000 assurés, un effectif de 143 collaborateurs et près de 3 000 courtiers partenaires. L'entreprise a enregistré en 2012 un chiffre d'affaires de 146,5 MBRL (57 M€) et un résultat net de 5,9 MBRL (2,3 M€).

Au sein de Caixa Seguros, Previsul continuera de s'affirmer comme une importante compagnie d'assurance de la région sud du pays et accélérera son développement.

Cette acquisition est parfaitement en ligne avec l'ambition de CNP Assurances de développement au Brésil en complétant son maillage géographique et en diversifiant ses canaux de distribution.

CONSÉQUENCES DE LA CRISE CHYPRIOTE

Le 25 mars dernier, l'Eurogroupe a décidé la mise en œuvre d'un plan de sauvetage de l'économie de la République de Chypre.

Ce plan de sauvetage prévoit notamment la mise en liquidation de Laiki Bank, le partenaire avec lequel le groupe CNP Assurances a un accord depuis 2008, dont les dépôts transférés à d'autres établissements sont passibles d'une décote.

Avant la crise, le total des actifs du groupe CNP LIH s'élevait à 706 M€ dont 186 M€ sur la contrepartie Laiki Bank, essentiellement en dépôts bancaires (156 M€).

Le Groupe a décidé, dès l'arrêté de mars 2013, de provisionner tous ces actifs ; au total, l'évaluation actuelle de la dépréciation des actifs bancaires détenus par CNP CIH a un impact de 13 M€ sur le résultat consolidé (part du groupe).

De plus la situation économique et financière de Chypre a conduit à enregistrer dans le résultat une dépréciation du *goodwill* et de la valeur du portefeuille de contrats à hauteur de 50 M€ (part du Groupe).

SUCCÈS DU PAIEMENT DU DIVIDENDE 2012 EN ACTIONS

L'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société, réunie le 25 avril 2013, a approuvé le dividende proposé au titre de l'exercice 2012, soit 0,77 € par action, et a décidé que chaque actionnaire pourrait opter pour le paiement du dividende soit en numéraire soit en actions nouvelles de la Société.

L'option pour le paiement du dividende en actions nouvelles, qui pouvait être exercée du 30 avril 2013 au 21 mai 2013 inclus, a largement retenu l'intérêt des actionnaires de la Société, notamment ses actionnaires de référence (la Caisse des Dépôts, Sopassure⁽¹⁾ et l'État) : 88,8 % des droits à dividende ont été exercés en faveur du paiement en actions.

Cette opération se traduit par la création de 43 118 302 actions nouvelles, soit une augmentation du capital de 438 944 314 €. Ces actions nouvelles, qui portent jouissance au 1^{er} janvier 2013, sont assimilables aux actions ordinaires de la Société déjà admises aux négociations sur le marché NYSE Euronext Paris.

A l'issue de cette opération, le capital social est composé de 686 618 477 actions de 1 euro de nominal.

RÉCOMPENSE POUR LA GESTION D'ACTIFS

Le Revenu a procédé le 23 mai à la remise de ses 27^e Trophées, qui priment les meilleurs fonds d'investissements. L'hebdomadaire du placement en Bourse récompense dans trois catégories – assureurs, grands réseaux bancaires et établissements indépendants – les gérants les plus performants sur trois et dix ans.

CNP Assurances s'est vu remettre le Trophée d'or de la meilleure gamme sur trois ans en actions européennes et le Trophée de bronze de la meilleure performance globale sur trois ans.

(1) Holding détenue par La Banque Postale (50,1 %) et par le Groupe BPCE (49,9 %)

L'AGEFI PRIME LE PRODUIT PRÉVOYANCE DU LOCATAIRE CONÇU POUR LES CAISSES D'ÉPARGNE

CNP Assurances remporte avec les Caisses d'Épargne le prix de bronze des actifs du patrimoine dans la catégorie Prévoyance individuelle pour la « Prévoyance du Locataire ».

Ce prix récompense les produits financiers collectifs, contrats d'assurance vie ou solutions de prévoyance distribués en France à une clientèle exclusivement patrimoniale. Ils sont analysés sous l'angle de l'innovation et de l'originalité, pour les produits lancés

au cours de la période de référence, ou des nouvelles options offertes pendant cette même période pour les produits existants.

Cette offre a connu un succès commercial dans le réseau avec près de 6 000 contrats vendus depuis le début de l'année, et ce dans seulement 7 caisses sur 17. La commercialisation à la France entière est prévue avant la fin de l'année.

2.1.2 Deuxième semestre

RALLONGEMENT DE LA MATURITÉ DE LA DETTE SUBORDONNÉE

CNP Assurances a finalisé le 19 juillet 2013 une opération de gestion de son encours de dette subordonnée. Cette dernière a pris la forme d'un rachat partiel de la souche perpétuelle de 1 250 M€ à hauteur de 380 M€. Le financement a été réalisé par une nouvelle émission perpétuelle de 500 M\$, placée auprès d'investisseurs asiatiques et européens.

Les opérations de rachat et d'émission nouvelle ont été lancées de façon concomitante. L'objectif de la transaction était de rallonger la maturité moyenne de la dette subordonnée de CNP Assurances, en remplaçant partiellement une souche ayant une date de *call* en 2016 par une nouvelle souche ayant une date de *call* en 2019.

La notation des obligations est de A- par l'agence Standard & Poor's, conformément à la méthodologie relative aux titres subordonnés. Les titres émis sont inclus dans le capital réglementaire, ainsi que dans le calcul du capital économique selon Standard & Poor's, dans les limites admissibles.

LEADERSHIP DE CAIXA SEGUROS SUR LE MARCHÉ DE LA MICRO-ASSURANCE

Le journal économique brésilien *Valor* a publié, le 22 octobre 2013, une étude sur la micro-assurance qui confirme le leadership de Caixa Seguros, filiale brésilienne de CNP Assurances.

Avec un prix accessible et des modalités d'adhésion simplifiées, la micro-assurance est une protection qui vise à préserver la situation socio-économique des populations à faible revenu.

Selon *Valor*, la micro-assurance (100 millions de clients potentiels) est actuellement l'objet de toutes les attentions des compagnies d'assurances brésiliennes. Caixa Seguros a pris une avance considérable sur cette activité à la fois très porteuse et à forte utilité sociale, où elle détient une part de marché de 95 %.

L'objectif de Caixa Seguros est d'atteindre un rythme mensuel de vente de 100 000 polices d'assurance Amparo. Ce produit phare du Groupe sur le segment de la micro-assurance inclut pour un prix de 2,50 BRL par mois (moins d'un euro) une large palette de garanties : en cas de décès du responsable de famille, et donc de perte brutale de revenu, Amparo couvre le coût des obsèques avec un service complet d'assistance funéraire et garantit le versement d'une rente et d'une aide alimentaire pendant 3 mois.

CRÉATION D'UN ACTEUR MAJEUR DE L'ÉPARGNE SALARIALE

Les groupes CNP Assurances et Humanis ont reçu en décembre 2013 l'agrément de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et de l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour fusionner leurs filiales respectives d'épargne salariale FONGEPAR SA et Inter Expansion. La nouvelle entité Inter Expansion-FONGEPAR est détenue à 65 % par Humanis, l'un des premiers groupes paritaires de protection sociale et à 35 % par CNP Assurances (via sa filiale CNP IAM), premier assureur de personnes en France. Inter Expansion-FONGEPAR compte ainsi 600 000 comptes épargnants.

La nouvelle société d'épargne salariale s'appuie sur la société de gestion d'actifs Humanis Gestion d'Actifs, qui réunit les équipes de gestion de portefeuille d'Inter Expansion et de FONGEPAR Gestion Financière. Avec un encours géré de plus de 4 milliards d'euros au titre de l'épargne salariale (5^e rang du classement AFG⁽²⁾), et un encours global de près de 10 milliards d'euros, Humanis Gestion d'Actifs devient un acteur majeur de l'économie sociale. En cohérence avec son appartenance au groupe de protection sociale Humanis, la société de gestion est engagée dans l'Investissement socialement responsable.

(2) Association Française de la Gestion financière

ACQUISITION DE TEMPO DENTAL PAR LA FILIALE BRÉSILIENNE CAIXA SEGUROS

CNP Assurances, via sa filiale brésilienne Caixa Seguros, a signé un contrat avec le groupe Tempo Participações pour l'acquisition de Tempo Dental. Cette opération représente un montant de 133,6 MBRL (41,7 M€).

Tempo Dental est l'un des principaux acteurs du marché de l'assurance de frais de soins dentaires du Brésil, avec plus de 524 000 clients et un chiffre d'affaires de près de 65 MBRL (20 M€) sur les neuf premiers mois de 2013. Cette acquisition, qui doit encore recevoir l'approbation du CADE (autorité brésilienne

de la concurrence) et de l'ANS (régulateur brésilien du secteur de la santé), permettra à Caixa Seguros de compléter son offre de produits d'assurance liés à la santé, segment sur lequel il est présent depuis 2011.

Après l'acquisition de Previsul en mars 2013, cette opération conforte la stratégie de CNP Assurances en Amérique du Sud. Elle permet à sa filiale brésilienne d'augmenter la taille de son réseau de distribution, de disposer d'une plateforme opérationnelle et de renforcer sa présence sur le segment des assurances populaires.

2.1.3 Événements post-clôture

Aucun changement significatif n'est intervenu dans la situation financière ou commerciale du Groupe entre la fin de l'exercice et l'arrêté des comptes par le conseil d'administration.

2.2 ACTIVITÉ

2.2.1 Environnement économique et financier

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE 2013

L'année 2013 aura incontestablement été dominée par la politique monétaire mise en œuvre par la Réserve Fédérale aux États-Unis. Le discours de son président, Ben Bernanke, le 22 mai annonçant une prochaine réduction du programme d'achats mensuels de titres d'État et d'obligations hypothécaires a marqué une rupture.

Cette déclaration, validée lors de la réunion de la FED mi-juin, a engendré des répercussions en série sur l'ensemble des marchés financiers de la planète et rythmé leur activité jusqu'en décembre, date à laquelle la FED a finalement décidé de réduire ses achats de 10 Md\$ par mois.

Entre-temps les tergiversations de la FED (annonce d'un calendrier de sortie en juin puis *statu quo* monétaire en septembre) se sont traduites par un accroissement de la volatilité sur les marchés de taux et de devises. Le taux 10 ans américain est ainsi passé de 1,70 % en janvier à 3 % début septembre avant de revenir à 2,50 % fin octobre pour clôturer l'année à 3 %.

Le second fait marquant de 2013 est la modification radicale de la politique monétaire et économique japonaise sous l'impulsion du gouvernement Abe. L'annonce début avril d'un doublement de la masse monétaire d'ici fin 2014 et du lancement d'un programme massif d'achat de titres souverains s'est traduite par une dépréciation accrue du yen, un ancrage des taux longs en dessous de 0,7 % et un retour des prix de détail en territoire positif (+ 0,9 %) après 15 ans de déflation. Cette stratégie agressive de relance a permis un accroissement des résultats des entreprises japonaises (+ 40 % en 2013) et des gains de parts de marché à l'exportation.

Le troisième fait marquant a sans doute été la stabilisation de la zone euro et l'accalmie observée sur les dettes souveraines de ses membres. Après trois années (2010/2012) de fortes turbulences marquées par les plans de sauvetage (Grèce, Irlande, Portugal) et les craintes sur la pérennité de l'euro, 2013 confirme la rupture amorcée en 2012 suite à l'annonce par la BCE des opérations monétaires sur titres (OMT). Les taux des dettes souveraines périphériques ont baissé en 2013 (pour retrouver des niveaux proches du début 2010) et les écarts de rendement avec le *bund* allemand se sont fortement réduits : de 100 bps pour l'Italie, de 150 bps pour le Portugal, de 170 bps pour l'Espagne. Ce mouvement s'est confirmé au fil de l'année en dépit des événements politiques (élections législatives italiennes) ou financiers (crise bancaire chypriote).

Enfin le dernier fait marquant est la rupture de tendance observée dans les pays émergents, principalement dans les pays dits BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine). Après des années de forte croissance, la zone émergente a dû faire face à un ralentissement marqué de son activité au moment où les prix des matières

premières reculaient sous l'effet de la baisse de la demande chinoise. Ce recul de la croissance, conjugué à la reprise dans les pays développés et au rebond des taux longs américains, a conduit de nombreux investisseurs à réduire leurs allocations de capitaux vers les pays émergents.

LE BILAN MACROÉCONOMIQUE DE L'ANNÉE

Au final la croissance mondiale devrait reculer légèrement en 2013 (2,9 % contre 3,2 % en 2012) grâce au dynamisme de la croissance américaine (+ 1,8 %) et japonaise (+ 2 %) compensant la baisse de croissance des pays émergents (Inde, Brésil), des pays exportateurs de matières premières et l'atonie de la croissance européenne. L'Europe a bénéficié du rebond de l'économie britannique (+ 1,5 %), de la résilience de l'économie allemande et de la sortie de récession des pays périphériques en cours d'année.

L'inflation a reculé dans les pays de l'OCDE en raison de la baisse des matières premières (- 15 % pour les métaux et produits agricoles) pour s'établir autour de 1 % (zone euro, États-Unis) et s'est stabilisée dans les émergents où la hausse des salaires et la baisse des devises ont pesé. Ce recul de l'inflation a provoqué la première correction de l'or depuis 10 ans (- 28 % en 2013).

L'ÉVOLUTION DES MARCHÉS FINANCIERS

Globalement ce contexte de croissance modérée, non inflationniste, dans un environnement de liquidités abondantes et de taux d'intérêt très bas s'est révélé très favorable pour les marchés financiers. Comme en 2012, les grandes Bourses mondiales enregistrent des performances à deux chiffres (valorisés en €) : + 29 % sur le SP500, + 22 % sur le Nikkei, + 20 % sur l'Eurostoxx600, + 18 % sur le CAC40. Ainsi les principaux indices mondiaux ont enregistré des plus hauts historiques (DJ, SP500, Dax) ou des records depuis 2000 (Nasdaq, Nikkei). Ces progressions s'expliquent à la fois par une baisse des primes de risque liée à l'amélioration de la conjoncture économique et par des réallocations géographiques de capitaux au détriment des pays émergents dont les Bourses stagnent (MSCI EM - 7 %) ou reculent (Brésil - 16 % mais - 29 % ramené en euro, Inde + 9 % mais - 7,5 % ramené en euro).

Les marchés de taux ont été guidés par l'évolution des taux des emprunts d'État américains. Les dettes souveraines des pays OCDE ont enregistré des performances légèrement négatives alors que les dettes des pays émergentes ont sévèrement corrigé (- 6 % sur les dettes souveraines EM en \$ et - 12 % sur les dettes en devises locales). Le marché du crédit a mieux résisté grâce

à la quête effrénée des émetteurs et à la bonne résistance des résultats des entreprises. Les *spreads* de crédit ont poursuivi leur resserrement en dépit d'un afflux d'émissions primaires.

La désaffection pour les actifs émergents s'est concrétisée sur le marché des changes par des fortes corrections (- 13 % sur le réal brésilien, - 11 % sur la roupie indienne, - 20 % sur la roupie indonésienne. La seule exception concerne le yuan chinois qui a continué à s'apprécier contre dollar (+ 3 %). Parmi les devises

de l'OCDE, le yen a poursuivi sa dépréciation entamée en 2012 pour atteindre de nouveaux points bas. Enfin l'euro s'est apprécié sensiblement contre le dollar en dépit des différentiels de croissance et d'un contexte de remontée des taux longs américains. L'euro contre le dollar termine ainsi l'année proche de ses plus hauts (à 1,37 contre 1,32 en début d'année) malgré les efforts répétés de la BCE (baisse du taux de *repo* en novembre, évocation de taux de dépôts négatifs) pour l'affaiblir.

2.2.2 Activité de CNP Assurances

Sur le marché de l'assurance vie en France les cotisations sont en hausse de 6 % en 2013 après deux années de recul. Cette progression est d'autant plus remarquable qu'elle se situe dans un contexte de baisse du taux d'épargne des ménages revenant à 15,7 % du revenu disponible. Le flux de placements financiers des ménages enregistre une baisse de 7 % en 2013, cette désaffection s'observant sur les placements les plus liquides dont la rémunération faciale semble faible aux épargnants, sentiment qui a visiblement joué en faveur de l'assurance vie qui a retrouvé une collecte nette positive en 2013.

En normes IFRS et à change courant, le chiffre d'affaires de CNP Assurances progresse de 4,6 % (+ 6,2 % à périmètre et change constants) et s'établit à 27,7 Md€.

En France, le chiffre d'affaires est de 21,1 Md€ en repli de 1,8 %, du fait de la baisse du segment épargne euros. L'activité UC est quant à elle en progression de 35,6 % à 1,5 Md€. L'activité prévoyance/protection (prévoyance, santé et assurance emprunteur) est en hausse de 3,4 %.

En Amérique latine, le chiffre d'affaires atteint 3,1 Md€, en croissance de 4,9 % à change courant bien que pénalisé par un impact de change défavorable. À périmètre et change constants, la croissance de l'activité est de 19,3 % par rapport à 2012, en raison d'une dynamique très favorable sur l'ensemble des segments au Brésil.

Le chiffre d'affaires en Europe hors France prend en compte la conclusion d'un contrat de retraite collective pour 420 M€. Hors ce nouveau contrat, l'activité est en hausse de 50,7 % du fait de la reprise de l'activité en Italie après une année 2012 historiquement faible et de la progression du chiffre d'affaires en UC sur l'ensemble de la zone (+ 76,6 %).

La collecte nette (normes françaises) du Groupe est positive et atteint 1,6 Md€ à fin 2013. En France, sur le segment vie capitalisation, la collecte nette est négative de 348 M€ (dont + 423 M€ en épargne UC et - 771 M€ en épargne euro).

Chiffre d'affaires IFRS groupe par pays

Pays de résidence des assurés (en millions d'euros)	Chiffre d'affaires IFRS groupe par pays			
	2013	2012	Évolution (%)	Évolution (%) périmètre et change constants ⁽¹⁾
France	21 096,5	21 487,5	- 1,8	- 1,8
Brésil	3 018,5	2 876,9	+ 4,9	+ 19,1
Argentine	55,5	53,1	+ 4,5	+ 30,1
Italie ⁽²⁾	2 548,2	1 374,3	+ 85,4	+ 85,4
Portugal ⁽³⁾	82,8	60,2	+ 37,6	+ 37,6
Espagne ⁽⁴⁾	263,7	367,9	- 28,3	- 28,3
Chypre	154,4	176,9	- 12,7	- 12,7
Irlande	0,9	1,4	- 31,6	- 31,6
Autres	447,2	61,9	NS	NS
SOUS-TOTAL HORS FRANCE	6 571,3	4 972,6	+ 32,2	+ 40,6
TOTAL	27 667,8	26 460,1	+ 4,6	+ 6,2

(1) Cours moyen retenu pour le Brésil
2013 : 1 € = 2,87 BRL
2012 : 1 € = 2,51 BRL

(2) Succursale CNP Italia, CNP UniCredit Vita, CNP BVP Italie, CNP Europe Life en LPS

(3) CNP BVP Portugal

(4) Succursale CNP España, CNP Vida, CNP BVP Espagne

Chiffre d'affaires IFRS groupe par segment

(en millions d'euros)	2013	2012	Évolution (%)	Évolution (%) périmètre et change constants ⁽¹⁾
Épargne	17 763,2	17 170,4	+ 3,5	+ 3,5
Retraite	3 702,7	3 357,1	+ 10,3	+ 18,0
Prévoyance	2 009,9	1 904,8	+ 5,5	+ 7,7
Couverture de prêts	3 318,1	3 149,0	+ 5,4	+ 7,5
Santé	521,1	514,0	+ 1,4	+ 2,1
Domage aux biens	352,6	364,7	- 3,3	+ 8,0
TOTAL	27 667,8	26 460,1	+ 4,6	+ 6,2

(1) Cours moyen retenu pour le Brésil

2013 : 1 € = 2,87 BRL

2012 : 1 € = 2,51 BRL

CHIFFRE D'AFFAIRES EN FRANCE – ANALYSE PAR RÉSEAU DE DISTRIBUTION

La Banque Postale

Après une bonne résistance en 2012, le réseau La Banque Postale retrouve une tendance baissière en 2013. Le chiffre d'affaires de La Banque Postale s'établit ainsi 8 811 M€, en recul de 8,5 %. Parallèlement, le chiffre d'affaires en unités de compte progresse de 31 %, en lien avec les différentes offres commerciales de frais réduits et de complément de rémunération conditionnées à un investissement en UC. L'activité assurance emprunteur retrouve son dynamisme, avec la reprise de la production de crédits et le lancement d'une nouvelle offre parmi les meilleures du marché. En prévoyance, les souscriptions sont en légère baisse de 1 %, avec des évolutions contrastées par produit (+ 57 % sur les produits GAV Prévialys et - 35 % sur Sérallys).

Caisses d'Épargne

L'activité des Caisses d'Épargne est en hausse de 7,3 % à 7 526 M€, portée principalement par l'activité épargne sous l'effet des campagnes commerciales sur la gestion privée et grand public sous conditions d'UC. Le chiffre d'affaires épargne-retraite atteint 6 649 M€ en augmentation de 6,4 % par rapport à 2012. Cette croissance est portée par la gestion privée qui représente 52 % du chiffre d'affaires épargne-retraite contre 42,9 % en 2012, avec un taux d'UC de 11,4 % contre 9 % en 2012. L'activité prévoyance augmente de 19 % par rapport à 2012 avec un chiffre d'affaires de 156,5 M€ grâce à l'essor des ventes de l'offre obsèques. Le segment assurance emprunteur poursuit sa bonne dynamique liée à une production de crédit immobilier toujours en nette progression.

CNP Trésor

En ligne avec les objectifs annuels fixés au réseau de vente, la diversification de la collecte en unités de compte et en contrats de prévoyance s'est poursuivie tout au long de l'année. Cette orientation de l'activité commerciale s'est accompagnée d'une

bonne résistance du niveau de collecte, au regard du moindre nombre de conseillers en activité, et d'une progression des taux de chargement : le chiffre d'affaires du réseau atteint 524,3 M€ en baisse de 13,2 % par rapport à fin décembre 2012. L'activité CNP Trésor démontre la capacité de son réseau de vente à répondre aux attentes des clients et aux objectifs de CNP Assurances dans la recherche de protection et d'alternative aux fonds euros. Par ailleurs, le nombre de contrats de prévoyance augmente de 28 %, 3 635 nouveaux contrats de prévoyance ont été enregistrés contre 2 830 l'année dernière.

Établissements financiers

Le chiffre d'affaires 2013 des établissements financiers s'élève à 1 504 M€, en légère progression par rapport à 2012 (+ 1,1 %). En l'absence de reprise des transactions immobilières et dans un environnement de taux attractifs, la production des crédits immobiliers a d'avantage été portée par les rachats et renégociations de prêt que la production nouvelle. Le marché du crédit à la consommation a, quant à lui, connu une contraction en 2013 du fait des éléments macroéconomiques restreignant le pouvoir d'achat des consommateurs et conduisant à une sélectivité plus forte de la part des banques mais aussi du fait du manque de confiance des consommateurs.

Entreprises et collectivités locales

L'activité du pôle s'établit à 1 781 M€ en légère baisse par rapport à 2012 (- 1,4 %). CNP Assurances a poursuivi sa politique de redressement de la rentabilité du portefeuille en procédant à des révisions tarifaires importantes.

Mutuelles

À fin décembre 2013, le pôle mutuelles a réalisé un chiffre d'affaires de 883 M€ dont 232 M€ réalisés par la filiale MFPrévoyance. Il est stable par rapport à l'exercice précédent. Le développement commercial a été marqué par la refonte de diverses offres prévoyance et dépendance qui produira ses effets en 2014 et la conquête d'un nouveau partenaire.

CHIFFRE D'AFFAIRES AMÉRIQUE LATINE – ANALYSE PAR FILIALE

Caixa Seguros (Brésil)

La collecte brute du groupe Caixa Seguros (hors Consórcios) atteint 3,4 Md€ en progression de 3,0 % par rapport à 2012, intégrant l'activité de la nouvelle société Previsul acquise en 2013 (croissance de 2 % à périmètre constant). En devise locale, l'ensemble des activités consolidées progressent hormis l'épargne qui est quasiment stable (+ 18 % en réels au global). Dans un marché très concentré, puisque les 3 premiers assureurs représentent 55 % du marché (les 10 premiers représentent plus de 83 %) et en progression de 13,3 % à fin novembre 2013, la part de marché du groupe Caixa Seguros progresse de 10 bp à 5,1 % à fin novembre 2013.

CHIFFRE D'AFFAIRES EUROPE HORS FRANCE – ANALYSE PAR FILIALE

CNP UniCredit Vita (Italie)

La collecte brute de CNP Vita augmente de 86 % par rapport à 2012, à 2,6 Md€, dans un marché dynamique qui progresse de

33 % à fin novembre 2013. La part de marché des nouvelles ventes de CNP Vita passe de 2,5 % en 2012 à 3,1 % en 2013 à fin novembre 2013.

CNP Barclays Vida y Pensiones (Espagne, Portugal, Italie)

CNP BVP opère dans 3 pays d'Europe du Sud : Espagne, Portugal et Italie. Déjà implanté depuis quelques années en Espagne et au Portugal, CNP BVP représente 0,4 % ⁽¹⁾ du marché de l'assurance Vie en Espagne avec une collecte de 95 M€ et 1,6 % ⁽¹⁾ au Portugal avec une collecte de 154 M€. L'activité en Italie a débuté en 2010 et enregistre une collecte à 120 M€ à fin 2013, soit 0,2 % ⁽¹⁾ du marché de l'assurance Vie en Italie. Ainsi, la collecte brute totale de CNP BVP s'élève à 369 M€ en 2013, en baisse de 30 % par rapport à 2012.

CNP CIH ⁽²⁾ (Chypre, Grèce)

La collecte brute de CNP CIH en Grèce et à Chypre, est au global en baisse de 14 % par rapport à 2012 atteignant 164,2 M€, dans un contexte économique particulièrement défavorable avec la liquidation du partenaire bancaire Laiki et le transfert de ses activités chypriotes auprès de *Bank of Cyprus*.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE ET PAR CENTRE DE PARTENARIAT/FILIALE

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires IFRS		
	2013	2012	Évolution (en %)
La Banque Postale	8 810,7	9 624,2	- 8,5
Caisses d'Épargne	7 525,5	7 011,8	+ 7,3
CNP Trésor	524,3	604,0	- 13,2
Etablissements financiers France	1 503,6	1 487,9	+ 1,1
Mutuelles	883,1	885,2	- 0,2
Entreprises et collectivités locales	1 781,3	1 806,5	- 1,4
Autres réseaux (France)	68,1	68,0	+ 0,1
Total France	21 096,5	21 487,5	- 1,8
Caixa Seguros (Brésil) *	3 018,5	2 876,9	+ 4,9
CNP Seguros de Vida (Argentine) *	55,5	53,1	+ 4,5
CNP Vida (Espagne)	186,3	148,3	+ 25,6
CNP UniCredit Vita (Italie)	2 303,8	1 160,3	+ 98,6
CNP Cyprus Insurance holdings (Chypre)	163,1	189,7	- 14,0
CNP Europe (Irlande)	20,7	59,0	- 64,8
CNP BVP (Portugal-Espagne-Italie)	288,8	428,2	- 32,6
Succursales	534,5	57,1	NS
Total Hors France	6 571,3	4 972,6	+ 32,2
TOTAL	27 667,8	26 460,1	+ 4,6

* Cours de change moyen 2013 : Argentine : 1 € = 7,27 PESOS - Brésil : 1 € = 2,87 BRL
Cours de change moyen 2012 : Argentine : 1 € = 5,85 PESOS - Brésil : 1 € = 2,51 BRL

(1) Parts de marché à fin septembre 2013

(2) Nouveau nom de CNP-LIH

2.2.3 | Perspectives de développement

Le groupe CNP Assurances poursuivra son développement autour de ses quatre axes stratégiques :

- renforcer ses moyens et sa capacité à servir ses réseaux partenaires
- saisir les opportunités de développement dans le domaine de la protection sociale et des services en France et en Europe
- développer en Europe de nouveaux partenariats en modèle ouvert en épargne, prévoyance et assurance emprunteur
- valoriser sa présence au Brésil et plus largement en Amérique du Sud

En France l'année 2014 sera notamment marquée par la renégociation de ses accords de partenariat avec La Banque Postale et BPCE en vue de l'après 1^{er} janvier 2016.

En Amérique du Sud, CNP Assurances continuera de rechercher une diversification de ses canaux de distribution et de ses produits, notamment dans le secteur de la santé et de la micro-assurance.

2.3 ANALYSE DES COMPTES

2.3.1 Comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis suivant les normes comptables internationales édictées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*), les orientations présentées dans la recommandation n° 2005-R-01 du CNC relatives au format des états financiers des organismes d'assurances sous référentiel

comptable international, et les orientations reprises dans la synthèse des travaux des groupes de travail du CNC sur les spécificités de mise en œuvre des IFRS dans les organismes d'assurances (cf. annexe aux comptes consolidés).

FORMATION DU RÉSULTAT

Les principaux agrégats de gestion peuvent être résumés comme suit :

(en millions d'euros)	Segments				Compte propre	Total 2013	Total 2012	Variation (%)
	Épargne	Retraite	Prévoyance	Autres				
Collecte brute	18 483	3 828	6 202			28 513	27 419	4,0 %
Encours moyens						298 663	292 423	2,1 %
Chiffre d'affaires	17 763	3 703	6 202	-	-	27 668	26 460	4,6 %
PNA total	1 059	185	1 118	95		2 458	2 419	1,6 %
Revenus du compte propre					776	776	748	3,7 %
Coûts totaux						- 879	- 889	- 1,1 %
Résultat brut d'exploitation						2 354	2 278	3,3 %
Charges de financement						- 155	- 157	- 1,5 %
Mise en équivalence						3	0	ns
IS						- 793	- 744	6,7 %
Intérêts minoritaires						- 321	- 310	3,6 %
Résultat net courant						1 087	1 067	1,9 %
PV nettes actions & immobilier AFS & Impairment						68	- 28	- 347,7 %
Effet des marchés sur portefeuilles de <i>trading</i>						102	183	ns
Éléments exceptionnels						- 227	- 271	ns
RÉSULTAT NET						1 030	951	8,3 %

Le résultat brut d'exploitation et le résultat net courant part du Groupe hors plus-values sont deux indicateurs majeurs de la communication du groupe CNP Assurances. Ils présentent la caractéristique d'être indépendants du rythme et de l'ampleur de réalisations de plus-values actions et immobilier revenant aux actionnaires et des conséquences des mouvements des marchés.

Le résultat brut d'exploitation (RBE) est composé de trois éléments :

- le produit net d'assurance (PNA) qui correspond à la marge avant frais de gestion générée par les contrats d'assurance
- les produits du compte propre qui correspondent principalement aux actifs adossés aux fonds propres

- les frais de gestion

Les deux principaux indicateurs d'activités sont :

- le **chiffre d'affaires** de 27,7 Md€ (voir commentaires au § 2.2)
- les **encours** moyens gérés hors participation aux bénéficiaires différée qui ont connu en 2013 une progression de 2,1 %. Leur évolution totale résulte à la fois des primes encaissées, de la revalorisation des droits des assurés et des sorties de contrats. La hausse de l'encours moyen en France et dans une moindre mesure en Amérique latine compense la baisse de l'encours moyen constatée en Europe hors France.

Le PNA total, qui s'établit à 2 458 M€ au 31 décembre 2013, progresse de 1,6 % (et de 7,1 % à périmètre et change constant) par rapport au 31 décembre précédent porté par l'activité en Amérique latine (+ 7,3 %, et + 22,3 % à périmètre et change constants) et en France (+ 2,4 %) dans une moindre mesure.

PNA Epargne

Sur le segment épargne, le PNA s'est contracté de 14,9 % en 2013 à 1 059 M€, en raison principalement de la baisse constatée en France.

En France l'évolution du PNA Epargne (- 155 M€ à 866 M€) s'explique par un effet base 2012, marqué par des reprises de provisions. Une fois retraité des facteurs techniques le PNA croît de 1,9 %, soit un niveau proche de l'évolution des encours.

Le PNA de l'Amérique latine (102 M€) affiche une stabilité par rapport à 2012, l'effet change défavorable compense l'effet de la hausse des encours et l'amélioration du taux de marge au Brésil. À change et périmètre constants le PNA progresse de 13,7 %.

En Europe hors France le PNA diminue de 29 M€ (- 23,9 %) pénalisé par des facteurs techniques chez CNP Vita et CNP Vida malgré une amélioration du PNA chez CNP BVP résultant d'un effet volume et d'une orientation vers des produits en euros mieux margés.

PNA Retraite

Le PNA retraite double par rapport à 2012 (+ 104 %) pour atteindre 185 M€.

En France la progression du PNA (+ 103 M€ à 58 M€) s'explique par un effet base 2012, marqué par des renforcements ponctuels de provisions.

En Amérique latine le PNA qui atteint 124 M€ fin 2013 progresse de 1,5 %, + 16,1 % à change et périmètre constants du fait de l'accroissement des encours malgré un effet change défavorable (- 18 M€).

En Europe hors France le PNA retraite à 4 M€ subit une baisse de 74,3 % (- 10 M€) provoquée par des renforcements de provisions de taux et de gestion.

PNA Prévoyance/Protection/IARD

La croissance du PNA (+ 14,9 % à 1 118 M€) résulte de l'activité en France et en Amérique latine.

En France les différentes composantes du PNA prévoyance/protection (383 M€ au total, + 27,6 %) sont en progression. La contribution de l'activité de prévoyance collective s'améliore en raison de facteurs techniques globalement positifs, celle de prévoyance individuelle croît grâce à l'amélioration des marges techniques et à des bonis sur exercices antérieurs. L'apport de l'assurance emprunteur augmente du fait de la progression de l'activité.

Le PNA prévoyance/protection/IARD de l'Amérique latine est de 646 M€ (+ 13,7 % et + 29,3 % à change et périmètre constants). Sa composante risque se contracte en raison de l'effet change défavorable et de facteurs techniques ; hors ces effets le PNA augmente en liaison avec l'activité au Brésil. L'assurance

emprunteur est en très forte hausse en raison de la croissance soutenue de l'activité aussi bien au Brésil qu'en Argentine.

En Europe hors France le PNA diminue de 14,7 % pour s'établir à 89 M€, ses différentes composantes s'inscrivant en baisse.

PNA Autres (95 M€, - 17 M€)

L'essentiel du PNA des autres activités provient de l'Amérique latine avec la gestion d'un mécanisme de financement immobilier au Brésil (Consortio) le recul du PNA s'explique principalement par la baisse de la devise brésilienne.

Les revenus du compte propre (776 M€, + 28 M€) bénéficient de la hausse de la production financière en France et en Europe hors France.

En France la production financière augmente de 5 %. Les revenus obligataires croissent en raison de l'augmentation des encours investis sur ce type d'actifs qui fait plus que compenser la baisse des taux. La marge sur les portefeuilles de trésorerie se réduit en raison de la baisse des revenus de ces supports et d'une moindre réalisation de plus-value monétaires.

La contraction de la production financière en Amérique latine s'explique essentiellement par un effet de change défavorable.

La production financière des filiales européennes s'améliore du fait de l'augmentation de l'encours et du dégagement de plus-values.

FRAIS DE GESTION

Les coûts s'inscrivent en retrait de 1,1 % par rapport à 2012 en raison de la baisse constatée hors de France.

Sur le périmètre France, sous l'effet en année pleine des mesures à caractère fiscal et social (forfait social et taxe sur les salaires) les coûts progressent de 1,2 % pour atteindre 578 M€. La hausse des activités de gestion explique la progression des frais malgré la baisse constatée sur les frais liés aux fonctions support et *corporate*.

En Amérique latine, l'effet change favorable permet d'afficher une baisse de 6 % des frais de gestion. À change et périmètre constants, la progression est de 5,2 % avec une inflation estimée à 6 % pour 2013 au Brésil.

En Europe hors France, les frais de gestion baissent de 3,8 % du fait de la diminution des frais généraux à Chypre avec notamment le départ de 60 salariés à fin septembre, et de la baisse de l'activité en Irlande et en Espagne.

Le coefficient d'exploitation du Groupe (frais de gestion/PNA) s'améliore de 0,9 point à 35,8 % grâce à la progression du PNA dans un environnement de maîtrise des coûts.

RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le RBE du groupe progresse de 3,3 % sous l'impulsion de l'Amérique latine (+ 6,9 %).

En 2013 la contribution de la prévoyance/protection/IARD est désormais la plus importante à la fois en valeur absolue (862 M€) et en évolution (+ 18,7 %), représentant 37 % du RBE contre 36 % pour l'épargne/retraite.

IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS

Le taux d'impôt croît de 1 point passant de 35,1 % en 2012 à 36,1 % en 2013 du fait de l'alourdissement du taux d'imposition en France.

PLUS ET MOINS-VALUES NETTES ACTIONS ET IMMOBILIER

Elles recouvrent d'une part des dégagements de plus-values actions et immobilier qui s'inscrivent dans le cadre d'un programme pluriannuel et d'autre part une dépréciation de la participation chypriote pour 50 M€, dont 45 M€ sur l'écart d'acquisition et 5 M€ sur la valeur de portefeuille, et une provision pour pertes sur les autres actifs chypriotes de 13 M€.

Ces éléments comprenaient aussi l'exercice précédent une dépréciation de 170 M€ constatée au titre de l'écart d'acquisition de CNP UniCredit Vita, ramenant à zéro la valeur du *goodwill*.

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

Il s'élève à 1 030 M€ en augmentation de 8,3 % par rapport à 2012. À change et périmètre constants il progresse de + 11,7 %.

La contribution de la France au RNPG est de 784 M€, en baisse de 3,1 % alors que le résultat net courant progresse de 2 %.

Le RNPG de l'Amérique latine progresse de 5,7 % à 265 M€ (+ 18,6 % à change et périmètre constants) et représente près d'un quart du RNPG hors dépréciation des actifs incorporels de CNP CIH, celui de l'Europe hors France (hors dépréciation des actifs incorporels) s'établit à 31 M€.

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2013

Au 31 décembre 2013, le total du bilan consolidé s'élève à 366 Md€ au total contre 353,2 Md€ au 31 décembre 2012 soit une augmentation de 3,6 %.

Sur cet ensemble, les passifs relatifs aux contrats représentent 320,6 Md€, en augmentation de 1,8 % par rapport au 31 décembre 2012.

Hors variation de participation aux bénéfices différée, la croissance des passifs relatifs aux contrats est de 2 % et celle des passifs moyens relatifs aux contrats est de 2,2 % par rapport à l'exercice précédent.

Les capitaux propres part du Groupe qui s'élèvent à 14 626 M€ augmentent de 480 M€ par rapport au 31 décembre 2012. L'évolution des capitaux propres s'explique principalement par le résultat de l'exercice 2013 (+ 1 030 M€), les dividendes versés en numéraire (- 56 M€), l'effet de la réévaluation sur les capitaux propres (+ 129 M€), le remboursement de titres super-subordonnés (- 374 M€), les intérêts relatifs aux titres super-subordonnés (- 56 M€) et les écarts de conversion (- 182 M€).

Les capitaux propres comportent les titres super-subordonnés (TSS) (2 142 M€) classés en capitaux propres suite à la réponse de l'IFRIC de novembre 2006.

COUVERTURE DE LA MARGE DE SOLVABILITÉ

L'estimation de la marge de solvabilité, effectuée sur la base des fonds propres consolidés selon les normes françaises conformément aux modalités définies par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution montre que le niveau minimum de la marge réglementaire de solvabilité des entreprises d'assurances est couvert à 115 % contre 112 % au 31 décembre 2012 après prise en compte des titres ayant effectivement opté pour un dividende en numéraire. L'amélioration du taux de couverture résulte du paiement du dividende en actions. Ce taux de couverture est calculé après dividendes hors plus ou moins-values non réalisées, en prenant en compte et les titres subordonnés et déduction faite des éléments incorporels (302 % y compris plus-values latentes contre 298 % en 2012).

ÉVOLUTION DES PLACEMENTS CONSOLIDÉS ET GESTION FINANCIÈRE

Les placements des activités d'assurance du groupe CNP Assurances au 31 décembre 2013 atteignent 345,7 Md€, en progression de 3,6 % du fait de la croissance des encours conjuguée à l'évolution des marchés financiers.

Les titres disponibles à la vente représentent, au 31 décembre 2013, 77,1 % des placements ventilés par intention de gestion, les titres de transaction 19 %, les titres conservés jusqu'à l'échéance et les autres placements (essentiellement les immeubles de placement, les prêts et les instruments dérivés) 3,9 %.

2.3.2 Comptes sociaux de CNP Assurances (normes françaises)

CHIFFRE D'AFFAIRES

L'activité de CNP Assurances n'a pas suivi l'évolution du marché vie-capitalisation.

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	2013/2012	31/12/2011
Chiffre d'affaires assurances individuelles	15 712	16 112	- 2,5 %	18 596
Chiffre d'affaires assurances collectives	3 274	2 930	11,7 %	2 749
TOTAL	18 985	19 042	- 0,3 %	21 345

Assurances individuelles

La reprise de l'activité en unités de compte ne permet pas de compenser le ralentissement en épargne euros.

Assurances collectives

Le chiffre d'affaires décès bénéficie du développement de l'assurance emprunteur.

Le chiffre d'affaires de la retraite bénéficie en 2013 de la conclusion d'un important contrat de retraite.

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	2013/2012	31/12/2011
Décès	1 921	1 834	4,7 %	1 821
Retraite	1 333	1 076	23,9 %	910
Dommages corporels	20	20	0 %	16
TOTAL	3 274	2 930	11,7 %	2 749

Résultat

Le résultat net de CNP Assurances progresse de 32,6 % et s'élève à 735,3 M€ contre 554,7 M€ en 2012.

Capitaux propres

Les capitaux propres qui s'élevaient à 8 208,3 M€ au 31 décembre 2012 atteignent 8 896,5 M€ au 31 décembre 2013. L'évolution provient principalement du dividende payé en numéraire en 2013 (- 55,7 M€), du résultat de l'exercice 2013 (735,3 M€) et des mouvements de réserve de capitalisation (6,8 M€).

Délais de paiement

CNP Assurances effectue le règlement des factures de ses fournisseurs dans les délais fixés par la loi et au maximum de 45 jours fin de mois. Des délais inférieurs peuvent être également accordés en fonction des situations.

2.3.3 | Activité des principales filiales consolidées

CNP IAM (normes françaises)

Le chiffre d'affaires de CNP IAM s'élève à 2 216 M€, en hausse de 3,7 % sur 2012 (2 137 M€).

Le résultat est de - 41,5 M€ au 31 décembre 2013 contre - 106,2 M€ l'exercice précédent.

Caixa Seguros

Les résultats de Caixa Seguros en euros sont pénalisés par un effet change défavorable de - 14,4 %, le cours de conversion moyen passant de 2,51 R\$/€ en 2012 à 2,87 R\$/€ en 2013.

Le PNA du groupe Caixa Seguros (y compris Consórcios) progresse de + 8 % (+ 23 % à change constant) par rapport à 2012. Cette progression est portée par la croissance des activités (chiffre d'affaires et encours) et par des gains techniques sur les activités emprunteur notamment mais elle est impactée par l'effet change. Le compte propre baisse de 19 % impacté par l'effet change. Les frais généraux baissent de 6,9 % en euro, conséquence de l'effet change favorable de - 27 M€ ; ils progressent de 6,5 % en monnaie locale, proche de l'inflation (-6 %) malgré les frais de la nouvelle société Previsul (+ 5,5 M€), grâce à une amnistie partielle de contentieux fiscaux qui fait baisser le montant des taxes. Le ratio d'exploitation s'améliore passant de 23 % à fin 2012 à 20 % à fin 2013. Au global, le RBE s'élève à 857 M€ en croissance de 7,1 % par rapport à 2012.

Le résultat net part du groupe atteint 260 M€ en croissance de + 6,6 % par rapport à 2012.

CNP UniCredit Vita

Le PNA total baisse de 26 % notamment du fait de la baisse de 27 % du PNA de l'activité épargne impacté plus favorablement en 2012 qu'en 2013 par les variations de provisions de risque de taux et d'autres facteurs techniques. Les frais généraux qui s'élèvent à 32 M€ sont en baisse de 1 % ; le coefficient d'exploitation passe de 30 % en 2012 à 40 % en 2013 du fait de la baisse du PNA plus forte que la baisse des frais généraux. Le RBE atteint 73 M€, en baisse de 22 % du fait d'un effet base (- 5 % hors effets techniques).

Le résultat net IFRS part du groupe atteint près de 27 M€, en hausse de 12 % par rapport à 2012 (hors *impairment*), le résultat 2012 ayant été pénalisé par une provision pour contentieux fiscal.

CNP Barclays Vida y Pensiones (CNP BVP)

Le PNA baisse de 5 % par rapport à 2012, sous l'effet d'une baisse des volumes en retraite et en emprunteur et de la constitution de provisions de risque de taux en retraite. Les frais généraux augmentent de 10 %. En 2012, le compte propre avait enregistré une perte ponctuelle de 5 M€ sur une ligne de titres. Au global, la filiale affiche un RBE avant amortissement de l'*In-Force* et de la VDA (valeur réseau) de 54 M€, en hausse de 5 % par rapport à 2012.

Le résultat net IFRS part du groupe, avant amortissement de l'*In-Force* et de la VDA (valeur réseau), ressort à 19 M€ (+ 11 %/2012). Après amortissement de l'*In-Force* et de la VDA, le résultat net IFRS part du groupe s'établit à 14,5 M€.

CNP CIH

Le PNA est en retrait de 16 % en raison de la décroissance des activités. Les revenus du compte propre, avant amortissement de l'*In-Force*, baissent de 44 %, conséquence de la baisse des produits financiers et d'éléments non courants en 2012. Avec une diminution de 6 % des frais généraux, moins forte que celle du PNA, le coefficient d'exploitation passe de 54 % en 2012 à 61 % en 2013. Au global, le RBE avant amortissement de l'*In-Force* baisse de 35 % à 20 M€.

Le résultat net IFRS part du groupe, avant amortissement de l'*In-Force*, atteint - 6,6 M€ (12,6 M€ en 2012) intégrant le *hair-cut* chypriote et des dépréciations de titres qui atteignent au global - 13 M€ nets d'IS et de minoritaires. Le résultat net IFRS part du groupe est de - 57,5 M€ (11,5 M€ en 2012) après dépréciation du *goodwill* de 45 M€ et amortissement accéléré et exceptionnel de l'*In-Force* de 5 M€, nets d'IS et de minoritaires.

2.4 VALEUR INTRINSÈQUE

I Introduction

Depuis 1999, la communication financière du groupe CNP Assurances intègre la publication de la valeur intrinsèque des contrats en portefeuille (*Embedded Value*) et de la valeur des affaires nouvelles (*New Business*). Le périmètre couvert concerne l'ensemble des entités du Groupe contribuant significativement à la valeur, CNP Assurances et ses filiales en France, en Amérique latine et en Europe hors France.

Ces indicateurs offrent une vision actualisée des profits futurs que l'assureur peut attendre de son portefeuille en stock. Au travers de la valeur des affaires nouvelles, un zoom est réalisé sur les affaires nouvelles souscrites au cours de l'année.

Les valeurs publiées reposent sur une méthodologie dite « *Market Consistent* ». Les calculs réalisés par le groupe CNP Assurances sont conformes aux normes MCEV[®] (1) édictées par « *The European Insurance CFO Forum Market Consistent Embedded Value Principles* » à l'exception de la valorisation de Caixa Seguros qui demeure basée sur une méthodologie traditionnelle.

Ces travaux de valorisation font l'objet d'une revue méthodologique et d'une vérification de la cohérence des résultats conduisant à une certification par le cabinet Milliman.

2.4.1 Résultats

2.4.1.1 MCEV[®] AU 31 DÉCEMBRE 2013

Les valeurs sont présentées en part du Groupe

Normes MCEV [®]	MCEV [®] 2013 avant distribution de dividendes 2013		MCEV [®] 2012 après effet dilutif et distribution de dividendes 2012		Variation avant distribution de dividendes 2013		MCEV [®] 2012 avant distribution de dividendes 2012	
	M€	€/Action*	M€	€/Action*	M€	%	M€	€/Action*
ANR - Actif Net Réévalué	11 422	16,6	10 615	15,5	807	8 %	10 671	16,6
Capital Requis	8 665	12,6	8 288	12,1	377	5 %	8 288	12,9
Free Surplus	2 757	4,0	2 327	3,4	430	18 %	2 383	3,7
VIF - Valeur d'In Force	4 553	6,6	3 184	4,6	1 369	43 %	3 184	5,0
Valeur actuelle des profits futurs	7 003	10,2	6 134	8,9	869	14 %	6 134	9,6
Valeur temps des options & garanties	- 728	- 1,1	- 1 275	- 1,9	547	- 43 %	- 1 275	- 2,0
Coût de friction du capital requis	- 1 110	- 1,6	- 1 075	- 1,6	- 35	3 %	- 1 075	- 1,7
Coûts des risques non répliquables	- 612	- 0,9	- 601	- 0,9	- 12	2 %	- 601	- 0,9
MCEV[®] - Market Consistent Embedded Value	15 975	23,3	13 799	20,1	2 176	16 %	13 855	21,6

* Nombre d'actions au 31/12/2013 : 686 618 477 (nombre moyen d'actions en 2012 : 641 508 774)

La valeur de la MCEV® 2013 de CNP Assurances s'établit à 15 975 M€ en hausse de 16 % par rapport à la valeur 2012 après dividendes. Cette évolution s'appuie sur une augmentation de la VIF à hauteur de 43 % et sur une hausse de l'ANR de 8 % portée par le résultat dégagé au titre de l'année 2013.

L'évolution favorable des marchés financiers (baisse des volatilités taux et actions, hausse des marchés actions) se traduit par une hausse des profits attendus couplée à une diminution du coût de l'option de rachat et des taux garantis. Ces effets intègrent par ailleurs une mise à jour des hypothèses de sinistralité en conformité avec l'expérience et les caractéristiques des clients.

Actif net réévalué

L'ANR se déduit des capitaux propres comptables IFRS après retraitement des éléments suivants :

- l'élimination des actifs incorporels notamment les *goodwill* et accords de distribution, les *In-Force* comptables et les DAC
- la déduction de la part des réévaluations des portefeuilles assurés valorisées par ailleurs dans la VIF, ainsi que la réintégration de la part des actionnaires dans les plus-values latentes non prises en compte en IFRS (immobilier et titres HTM)
- et le reclassement des titres subordonnés

2.4.1.2 VAN AU 31 DÉCEMBRE 2013

Normes MCEV®	2013		2012		Variation	
	M€	€/Action	M€	€/Action	M€	%
PVFP - Valeur actuelle des profits tuturs	605	0,9	491	0,8	115	23 %
TVOG - Valeur temps des options & garanties	- 98	- 0,1	- 87	- 0,1	- 11	13 %
FCRC - Coût de friction du capital requis	- 68	- 0,1	- 54	- 0,1	- 15	27 %
CNHR - Coûts des risques non répliquables	- 63	- 0,1	- 53	- 0,1	- 10	19 %
VAN - Valeur affaires nouvelles	376	0,5	297	0,5	78	26 %
APE ⁽¹⁾	2 659		2 573		87	3 %
VAP ⁽²⁾	23 336		22 804		531	2 %
Ratio APE	14,1 %		11,6 %		2,6 %	22 %
Ratio VAP	1,6 %		1,3 %		0,3 %	23 %

(1) L'APE est un indicateur de volume de production, correspondant à un dixième de la somme des primes uniques et versements libres souscrits dans l'année auquel s'ajoute le montant des primes périodiques annualisées souscrites dans l'année

(2) La VAP correspond à la valeur actuelle des primes projetées liées aux affaires nouvelles

La valeur des affaires nouvelles 2013 s'établit à 376 M€ en hausse de 26 %. L'amélioration du mix produits, les révisions tarifaires des produits de prévoyance collective en France et le contexte favorable des marchés financiers européens sont les principaux facteurs explicatifs de la croissance de la valeur des affaires nouvelles sur la période.

Le ratio APE du Groupe augmente à 14,1 %. L'Amérique latine et l'Europe hors France représentent respectivement 14,6 % et 10,2 % du volume APE en 2013 (14,9 % et 6,9 % en 2012).

Le tableau ci-dessous présente une analyse détaillée des principaux facteurs d'évolution de la valeur des affaires nouvelles (*i.e.* valeur du *new business*) :

Normes MCEV® (en millions d'euros)	VAN	Variation	Ratio APE
Valeur affaires nouvelles 2012	297		11,6 %
Mise à jour du modèle	282	- 15	10,9 %
Mise à jour du volume APE	317	35	11,6 %
Mise à jour du Mix Produit	334	17	12,2 %
Mise à jour de l'expérience	365	31	13,3 %
Mise à jour des marchés financiers	404	39	14,8 %
Mise à jour du taux d'impôt	403	- 1	14,7 %
Mise à jour du taux de change	376	- 27	14,1 %
Valeur affaires nouvelles 2013	376	78	14,1 %

La mise à jour des hypothèses de sinistralité en conformité avec les caractéristiques des clients et la revue de l'allocation des frais par destination diminuent la VAN de 15 M€.

La mise à jour du volume APE par entité impacte positivement la valeur des affaires nouvelles pour 35 M€.

L'amélioration du mix produit accroît la valeur des affaires nouvelles à hauteur de 17 M€ avec un renforcement de la part des produits en unités de compte en France.

La mise à jour des données d'expérience se traduit par une croissance de valeur de 31 M€, principalement due à l'augmentation de la prime moyenne en épargne et à la révision des tarifs des produits de prévoyance collective en France.

L'amélioration des marchés financiers (baisse des volatilités taux et actions, hausse des taux d'intérêt) entraîne une hausse de 39 M€ de la valeur des affaires nouvelles améliorant le ratio APE de 1,4 point.

La mise à jour de la fiscalité et la dégradation du taux de change brésilien conduisent à une baisse de valeur cumulée de 28 M€.

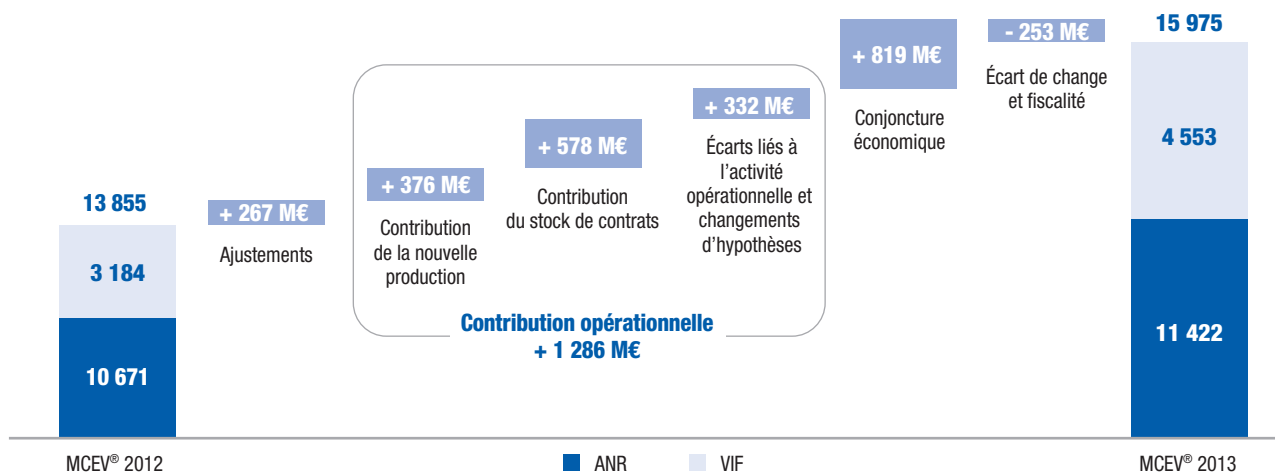
2.4.1.3 SENSIBILITÉS

Les sensibilités présentées ci-dessous sont conformes aux exigences du *CFO Forum*.

Normes MCEV® (en millions d'euros)	ANR	VIF	MCEV	VAN
MCEV® - <i>Market Consistent Embedded Value</i>	11 422	4 553	15 975	376
Courbe des taux + 100 bp	- 344	- 72	- 416	31
Courbe des taux - 100 bp	346	- 358	- 13	- 130
Prime de liquidité + 10 bp		41	41	2
Actions - 10 %	- 317	- 284	- 601	
Rachats - 10 %		198	198	32
Coûts - 10 %		469	469	35
Capital Requis		97	97	5
Sinistralité - 5 % - Risque longévité		- 117	- 117	- 5
Sinistralité - 5 % - Risque mortalité & invalidité		164	164	56
Volatilité taux + 25 %		- 385	- 385	- 40
Volatilité actions + 25 %		- 119	- 119	- 15

La méthodologie d'application des sensibilités est détaillée dans la partie 2.4.3.5 de ce document.

2.4.1.4 ANALYSE DES ÉCARTS GROUPE



Le tableau suivant présente l'analyse des écarts en distinguant la valeur de portefeuille (*Value In-Force*) et l'ANR, ce dernier étant lui-même décomposé entre le capital requis et le free surplus. Ces deux dernières notions sont issues des normes de publication de la MCEV[®] définies au sein du *CFO Forum*. Le capital requis correspond au capital nécessaire à l'exercice de l'activité d'assureur selon des critères propres à chaque compagnie.

CNP Assurances a fixé le niveau de capital requis à 110 % du besoin de marge de solvabilité réglementaire (norme Solvabilité 1), financé à hauteur de 38 % par des titres subordonnés. Le *free surplus* correspond au capital restant déduction faite du capital requis.

Normes MCEV[®] (en millions d'euros)

	ANR	Free surplus	Capital requis	VIF	MCEV [®]
MCEV[®] 2012	10 671	2 383	8 288	3 184	13 855
Ajustements initiaux	- 54	- 54	0	321	267
MCEV[®] 2012 ajustée	10 617	2 329	8 288	3 505	14 122
Contribution de la nouvelle production	- 22	- 838	816	398	376
Contribution du stock de contrats	66	66	0	512	578
Transferts de la VIF et du capital requis vers le free surplus	787	1 503	- 715	- 787	0
Écarts constatés liés à l'activité opérationnelle	177	- 125	302	132	309
Changements d'hypothèses liées à l'activité opérationnelle	0	0	0	23	23
Autres mouvements liés à l'activité opérationnelle	0	0	0	0	0
Contribution de l'activité opérationnelle	1 008	606	402	278	1 286
Mouvements liés à l'évolution de la conjoncture économique	- 39	- 40	1	857	818
Autres mouvements non liés à l'activité opérationnelle	0	0	0	1	1
TOTAL MCEV[®] EARNINGS	969	565	403	1 137	2 106
Ajustements finaux	- 163	- 137	- 26	- 90	- 253
MCEV[®] 2013	11 422	2 757	8 665	4 553	15 975

La MCEV[®] augmente de 2 120 M€ entre 2012 et 2013.

Les ajustements initiaux impactent l'ANR (- 54 M€) principalement du fait du paiement du dividende 2012. L'ajustement positif sur la VIF (+ 321 M€) s'explique principalement par l'amélioration des

hypothèses de projection des sinistres des contrats d'épargne en France (+ 540 M€) et par la revue de l'allocation des frais par destination (- 280 M€).

La valeur de la nouvelle production contribue à hauteur de + 376 M€ à l'évolution de la MCEV®. Cette valeur intègre le résultat net généré en 2013 par les affaires nouvelles pour - 22 M€. L'augmentation de capital requis relatif à cette nouvelle production s'élève à 816 M€.

La contribution du stock de contrats (+ 578 M€) est évaluée mécaniquement et résulte de la combinaison de la désactualisation de la valeur d'*In-Force* (+ 512 M€) et du rendement projeté du *free surplus* (+ 66 M€). Par ailleurs, le résultat 2013 rattaché à la VIF du 31 décembre 2012 est transféré vers l'ANR sans impact sur la MCEV®.

Les écarts constatés liés à l'activité opérationnelle impactent la VIF à hauteur de 132 M€ principalement sous l'effet de mouvements de provisions dont la charge est comptabilisée dans l'ANR, qui bénéficie par ailleurs de produits non récurrents générant un écart entre le résultat réel et le résultat projeté. L'expérience récente a conduit le groupe CNP Assurances à revoir certaines hypothèses liées à l'activité opérationnelle, comme les hypothèses de frais ou de sinistralité, générant un impact global de + 23 M€.

Les écarts constatés liés à l'activité opérationnelle conduisent, au niveau du capital requis, à une augmentation de l'exigence en capital de 302 M€, notamment suite à la diminution de la part

des titres subordonnés dans le financement du capital requis de 39,4 % à 38 %.

L'évolution des marchés financiers s'est traduite en 2013 par une hausse de 818 M€ de la MCEV®. Le resserrement des *spreads* des titres souverains (atténué par la hausse des taux d'intérêt) combiné à la hausse du marché action se traduit par une hausse des richesses latentes des portefeuilles d'actifs. Le surplus de richesses à distribuer associé à la baisse des volatilités conduit à une hausse des profits attendus couplée à une diminution du coût de l'option de rachat.

Le « poste ajustements finaux » conduisant à une valeur MCEV® de 15 975 M€ correspond principalement à l'impact de la baisse du taux de change brésilien (- 239 M€).

2.4.1.5 OPERATING FREE CASH FLOW

L'indicateur *operating free cash-flow*, ou *cash flow* disponible dégagé par les activités opérationnelles matérialise la capacité du groupe CNP Assurances à dégager du *free surplus* pour :

- payer ses dividendes ;
- se développer *via* la commercialisation d'affaires nouvelles ou par le biais d'opérations de croissance externe.

(en millions d'euros)

	Groupe 2012	Groupe 2013
Transferts de la VIF vers le <i>free surplus</i>	883	787
Produits financiers du <i>free surplus</i>	46	66
Libération de capital requis vers le <i>free surplus</i>	611	715
Écarts constatés liés à l'activité opérationnelle	- 38	- 125
Contribution attendue de l'<i>In-Force</i>	1 502	1 444
Capital requis au titre de la nouvelle production	- 800	- 816
Résultat attribuable à la nouvelle production	- 106	- 22
Capital requis au titre des affaires nouvelles	- 906	- 838
OPERATING FREE CASH FLOW	596	606

L'*Operating free cash flow* demeure robuste à 606 M€. Le coût associé à la baisse de la part des titres subordonnés dans le financement du capital et les mouvements de provisions ainsi que la baisse du rendement courant projeté, sont plus que compensés par la hausse du résultat attribué à la nouvelle production et la libération du capital requis sur le stock de contrats.

2.4.1.6 IDR IMPLIED DISCOUNT RATE

Le taux IDR s'établit à 5,7 % au niveau du groupe CNP Assurances au 31 décembre 2013 contre 6,3 % au 31 décembre 2012 après prise en compte des ajustements initiaux. Cette variation du taux

IDR s'explique principalement par la baisse du coût des options, atténuée par l'accroissement de la durée, la hausse des taux d'intérêt, ainsi que la mise à jour des primes de risque actions et immobilier.

Au 31 décembre 2013, le taux IDR est calculé sur la base d'un *spread* de 20 bp sur la courbe des taux de référence et d'un *spread* de 20 bp sur les titres obligataires de type *corporate*. Les actions et l'immobilier bénéficient respectivement d'une prime de risque de 310 bp et de 230 bp (200 bp et 150 bp au 31 décembre 2012).

2.4.2 Résultats détaillés par zone géographique

La partie suivante présente une analyse des principaux indicateurs et vecteurs d'évolution par zone géographique.

2.4.2.1 VIF

Le tableau ci-dessous présente la décomposition des valeurs d'*In-Force* par zone géographique :

Normes MCEV® (en millions d'euros)	Groupe	France	Amérique latine	Europe hors France	
Valeur actuelle des profits futurs	7 003	6 130	608	265	
Valeur temps des options & garanties	- 728	- 722	0	- 6	
Coût de friction du capital requis	- 1 110	- 1 068	- 34	- 8	
Coûts des risques non répliquables	- 612	- 591	0	- 21	
MCEV® 2013	Valeur In-Force	4 553	3 749	573	230
Valeur actuelle des profits futurs	6 134	5 342	647	146	
Valeur temps des options & garanties	- 1 275	- 1 272	0	- 3	
Coût de friction du capital requis	- 1 075	- 1 034	- 35	- 6	
Coûts des risques non répliquables	- 601	- 580	0	- 20	
MCEV® 2012	Valeur In-Force	3 184	2 455	612	117
M€	1 369	1 294	- 39	114	
Variation	%	43 %	53 %	- 6 %	97 %

La VIF du groupe CNP Assurances (4 553 M€), en hausse de 43 %, bénéficie de l'amélioration des marchés financiers en Europe, d'un meilleur mix produit en France et de la mise à jour des hypothèses de sinistralité en conformité avec l'expérience et les caractéristiques des clients. La dynamique de la VIF en Amérique latine (hausse de 13 % à change constant) est plus que compensée par la baisse du taux de change brésilien de 17 % sur la période.

2.4.2.2 VAN

VOLUME APE

(en millions d'euros)	Groupe	France	Amérique latine	Europe hors France
Chiffre d'affaires IFRS 2013	27 668	21 097	3 074	3 497
Chiffre d'affaires IFRS 2012	26 460	21 487	2 930	2 043
Taux d'évolution du chiffre d'affaires	5 %	- 2 %	5 %	71 %
APE 2013	2 659	1 998	389	272
APE 2012	2 573	2 010	384	178
Taux d'évolution de l'APE	3 %	- 1 %	1 %	53 %
VAP 2013	23 336	19 340	1 800	2 195
VAP 2012	22 804	19 641	1 845	1 318
Taux d'évolution de la VAP	2 %	- 2 %	- 2 %	67 %

France

Le volume APE en France (1 998 M€), en légère baisse de 1 % par rapport à 2012, est caractérisé par une décroissance du volume APE des contrats en euros (- 6 %), une hausse de la collecte des contrats en unités de compte (+ 41 %) et des contrats de prévoyance individuelle (+ 12 %). La souscription de contrats emprunteurs continue de croître avec un volume APE en hausse de 9 %.

Amérique latine

L'APE de la filiale brésilienne Caixa Seguros (389 M€) est en hausse de 1 % (+ 22 % à change constant). Les activités de couverture de prêts (18 % de l'APE de la filiale) et de retraite individuelle (34 % de l'APE de la filiale) demeurent particulièrement dynamiques avec une croissance respective de 23 % et de 18 % sur l'année.

VAN

Normes MCEV® (en millions d'euros)	Groupe		France		Amérique latine		Europe hors France	
	VAN	Ratio APE	VAN	Ratio APE	VAN	Ratio APE	VAN	Ratio APE
Valeur affaires nouvelles 2012	297	11,6 %	147	7,3 %	136	35,5 %	14	7,6 %
Mise à jour du modèle	282	10,9 %	136	6,7 %	132	34,4 %	14	7,5 %
Mise à jour du volume APE	317	11,6 %	135	6,7 %	161	34,4 %	21	7,9 %
Mise à jour du Mix Produit	334	12,2 %	158	7,9 %	154	32,9 %	22	8,3 %
Mise à jour de l'expérience	365	13,3 %	184	9,2 %	158	33,7 %	23	8,5 %
Mise à jour des marchés financiers	404	14,8 %	213	10,6 %	160	34,0 %	32	11,9 %
Mise à jour du taux d'impôt	403	14,7 %	211	10,6 %	160	34,0 %	32	11,8 %
Mise à jour du taux de change	376	14,1 %	211	10,6 %	132	34,0 %	32	11,8 %
VALEUR AFFAIRES NOUVELLES 2013	376	14,1 %	211	10,6 %	132	34,0 %	32	11,8 %
Évolution	78	2,6 %	64	3,2 %	- 4	- 1,5 %	18	4,1 %

France

Avec un ratio APE de 10,6 %, la France voit son mix produit 2013 caractérisé par une hausse de la collecte sur les produits en unités de compte et l'emprunteur. Le contexte favorable des marchés financiers (baisse des volatilités taux et actions, hausse des taux d'intérêt), l'augmentation de la prime moyenne des contrats en épargne, et les actions de révision tarifaire en prévoyance collective contribuent à la hausse de 3,2 points du ratio APE.

Amérique latine

La valeur des affaires nouvelles de la filiale brésilienne diminue de 3 % du fait de la baisse du taux de change brésilien. À taux de change constant, la VAN croît de 17 %. Le ratio APE qui s'élève à 34 % diminue de 1,5 point du fait d'une diminution des marges sur les produits de couverture de prêts et de retraite individuelle.

Europe hors France

Le volume APE des filiales et succursales européennes (hors France) est en hausse de 53 % par rapport à 2012 pour s'établir à 272 M€, du fait de la reprise en Italie des souscriptions de produits d'épargne en euros (+ 68 % de volume APE) et en unités de compte (+ 31 % de volume APE). En Espagne et au Portugal, le volume APE baisse de 9 % dans un contexte du marché de l'assurance vie morose (faible dynamisme de l'activité d'épargne en euros et en unités de compte, diminution des couvertures de prêts).

Europe hors France

La valeur des affaires nouvelles de la zone Europe hors France est en hausse de 136 % sur l'année 2013 pour un ratio APE de 11,8 %. La hausse du ratio APE de 4,1 points par rapport à 2012 s'explique par la reprise en Italie des souscriptions de produits d'épargne en euros (+ 68 % de volume APE) et en unités de compte (+ 31 % de volume APE).

Le tableau ci-dessous présente la décomposition des indicateurs relatifs à la nouvelle production par zone géographique :

Normes MCEV® (en millions d'euros)		Groupe	France	Amérique latine	Europe hors France	
2013	PVFP	Valeur actuelle des profits futurs	605	424	144	37
	TVOG	Valeur temps des options & garanties	- 98	- 97	0	- 1
	FCRC	Coût de friction du capital requis	- 68	- 56	- 11	- 1
	CNHR	Coûts des risques non répliqués	- 63	- 60	0	- 3
	VAN	Valeur affaires nouvelles	376	211	132	32
	APE	Primes annualisées équivalentes	2 659	1 998	389	272
	VAP	Valeur actuelle des primes	23 336	19 340	1 800	2 195
		Ratio APE	14,1 %	10,6 %	34,0 %	11,8 %
		Ratio VAP	1,6 %	1,1 %	7,4 %	1,5 %
2012	PVFP	Valeur actuelle des profits futurs	491	325	147	19
	TVOG	Valeur temps des options & garanties	- 87	- 85	0	- 2
	FCRC	Coût de friction du capital requis	- 54	- 42	- 11	- 1
	CNHR	Coûts des risques non répliqués	- 53	- 51	0	- 2
	VAN	Valeur affaires nouvelles	297	147	136	14
	APE	Primes annualisées équivalentes	2 573	2 010	384	178
	VAP	Valeur actuelle des primes	22 804	19 641	1 845	1 318
		Ratio APE	11,6 %	7,3 %	35,5 %	7,6 %
		Ratio VAP	1,3 %	0,8 %	7,4 %	1,0 %

2.4.2.3 SENSIBILITÉS

SENSIBILITÉS VIF

Normes MCEV® (en millions d'euros)	Groupe	France	Amérique latine	Europe hors France
Valeur de l' <i>In-Force</i>	4 553	3 749	573	230
Courbe des taux + 100bp	- 72	- 63	0	- 9
Courbe des taux - 100bp	- 358	- 356	- 1	- 2
Prime de liquidité + 10bp	41	37	0	4
Actions - 10 %	- 284	- 275	0	- 9
Rachats - 10 %	198	164	24	10
Coûts - 10 %	469	452	6	10
Capital Requis	97	96	0	1
Sinistralité - 5 % - Risque longévité	- 117	- 114	0	- 3
Sinistralité - 5 % - Risque mortalité & invalidité	164	133	24	7
Volatilité taux + 25 %	- 385	- 379	0	- 6
Volatilité actions + 25 %	- 119	- 117	0	- 2

I SENSIBILITÉS VAN

Normes MCEV® (en millions d'euros)	Groupe	France	Amérique latine	Europe hors France
Valeur affaires nouvelles	376	211	132	32
Courbe des taux + 100bp	31	25	1	5
Courbe des taux - 100bp	- 130	- 117	- 1	- 12
Prime de liquidité + 10bp	2	1	0	0
Rachats - 10 %	32	21	9	1
Coûts - 10 %	35	30	3	2
Capital Requis	5	5	0	0
Sinistralité - 5 % - Risque longévité	- 5	- 5	0	0
Sinistralité - 5 % - Risque mortalité & invalidité	56	46	9	1
Volatilité taux + 25 %	- 40	- 39	0	- 1
Volatilité actions + 25 %	- 15	- 15	0	0

2.4.2.4 ANALYSE DES ÉCARTS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

France

Normes MCEV® (en millions d'euros)	ANR	Free surplus	Capital requis	VIF	MCEV®
MCEV® 2012	9 251	1 339	7 912	2 455	11 706
Ajustements initiaux	88	80	7	324	411
MCEV® 2012 ajustée	9 339	1 419	7 920	2 778	12 117
Contribution de la nouvelle production	5	- 715	720	207	211
Contribution du stock de contrats	28	28	0	397	425
Transferts de la VIF et du capital requis vers le <i>free surplus</i>	566	1 219	- 653	- 566	0
Écarts constatés liés à l'activité opérationnelle	117	- 161	278	126	243
Changements d'hypothèses liées à l'activité opérationnelle	0	0	0	15	15
Autres mouvements liés à l'activité opérationnelle	0	0	0	0	0
Contribution de l'activité opérationnelle	716	371	345	178	895
Mouvements liés à l'évolution de la conjoncture économique	28	26	1	792	820
Autres mouvements non liés à l'activité opérationnelle	0	0	0	0	0
TOTAL MCEV® EARNINGS	744	397	347	970	1 714
Ajustements finaux	- 14	- 14	0	0	- 14
MCEV® 2013	10 069	1 803	8 266	3 749	13 818

Le poste « ajustements initiaux » regroupe le paiement du dividende 2012 et les remontées des dividendes des filiales au titre de l'exercice 2012. Les ajustements comprennent également l'amélioration des hypothèses de projection des sinistres des contrats d'épargne en cohérence avec les caractéristiques des clients (+ 540 M€) et la revue de l'allocation des frais par destination (- 280 M€).

La valeur de la nouvelle production contribue en 2013 à hauteur de + 211 M€ à l'évolution de la MCEV®. L'augmentation de capital requis relatif à cette nouvelle production s'élève à 720 M€.

Les écarts constatés liés à l'activité opérationnelle augmentent la VIF de 126 M€ principalement sous l'effet de mouvements de provisions dont la charge est comptabilisée dans l'ANR, qui bénéficie par ailleurs de produits non récurrents générant un écart entre le résultat réel et le résultat projeté. L'expérience récente a

conduit CNP Assurances à revoir certaines hypothèses liées à l'activité opérationnelle, générant un impact global de + 15 M€.

Les écarts constatés liés à l'activité opérationnelle s'élèvent au niveau du capital requis à 278 M€, notamment suite à la baisse relative de la part des titres subordonnés dans le financement du capital requis de 39,4 % à 38 %. Cette baisse se traduit également par une perte au niveau de la VIF.

La conjoncture économique a un effet positif sur la valeur de 820 M€ dans un contexte de resserrement des *spreads* (atténué par la hausse des taux d'intérêt), de hausse des valeurs actions et de baisse de volatilité. Les effets de la conjoncture économique se traduisent essentiellement par une hausse des richesses initiales associée à une baisse du risque de crédit déduit des rendements futurs. Le coût de l'option de rachat présente dans la gamme d'épargne en euro baisse dès lors sensiblement.

L'effet du change impacte l'ANR pour - 14 M€.

Amérique latine

Normes MCEV® (en millions d'euros)

	ANR	Free surplus	Capital requis	VIF	MCEV®
MCEV® 2012	808	629	179	612	1 420
Ajustements initiaux	- 120	- 120	0	- 9	- 128
MCEV® 2012 ajustée	688	509	179	604	1 292
Contribution de la nouvelle production	- 3	- 69	67	135	132
Contribution du stock de contrats	24	24	0	72	96
Transferts de la VIF et du capital requis vers le <i>free surplus</i>	161	195	- 34	- 161	0
Écarts constatés liés à l'activité opérationnelle	68	58	9	13	80
Changements d'hypothèses liées à l'activité opérationnelle	0	0	0	0	0
Autres mouvements liés à l'activité opérationnelle	0	0	0	0	0
Contribution de l'activité opérationnelle	249	208	42	60	309
Mouvements liés à l'évolution de la conjoncture économique	- 75	- 75	0	0	- 75
Autres mouvements non liés à l'activité opérationnelle	0	0	0	0	0
TOTAL MCEV® EARNINGS	175	133	42	59	234
Ajustements finaux	- 149	- 123	- 26	- 90	- 239
MCEV® 2013	714	519	194	573	1 287

La MCEV® 2012 de Caixa Seguros ajustée du dividende 2012, des améliorations de méthode et de modèle, s'établit à 1 292 M€. Les affaires nouvelles contribuent pour 132 M€ à change courant à la croissance de la MCEV® : les affaires nouvelles diminuent l'ANR de 3 M€ et augmentent la VIF de 135 M€.

Les écarts constatés liés à l'activité opérationnelle résultent :

■ au niveau de la VIF (13 M€) de mouvements de provisions ;

■ au niveau de l'ANR (68 M€), d'une sinistralité plus faible qu'anticipé notamment sur les portefeuilles emprunteur et prévoyance.

La hausse des taux d'intérêt conduit à des moins-values latentes obligataires réduisant l'ANR de Caixa Seguros de 75 M€.

La baisse du taux de change brésilien réduit la MCEV® de 239 M€.

Europe hors France

Normes MCEV® (en millions d'euros)	ANR	Free surplus	Capital requis	VIF	MCEV®
MCEV® 2012	612	415	197	117	728
Ajustements initiaux	- 22	- 14	- 7	6	- 15
MCEV® 2012 ajustée	590	401	189	123	713
Contribution de la nouvelle production	- 24	- 54	30	56	32
Contribution du stock de contrats	14	14	0	43	57
Transferts de la VIF et du capital requis vers le <i>free surplus</i>	61	89	- 29	- 61	0
Écarts constatés liés à l'activité opérationnelle	- 8	- 22	14	- 7	- 15
Changements d'hypothèses liées à l'activité opérationnelle	0	0	0	8	8
Autres mouvements liés à l'activité opérationnelle	0	0	0	0	0
Contribution de l'activité opérationnelle	42	27	15	40	83
Mouvements liés à l'évolution de la conjoncture économique	8	8	0	66	73
Autres mouvements non liés à l'activité opérationnelle	0	0	0	1	1
TOTAL MCEV® EARNINGS	50	35	15	107	157
Ajustements finaux	0	0	0	0	0
MCEV® 2013	640	435	204	230	870

La MCEV® 2012 de la zone Europe hors France ajustée du dividende 2012, des améliorations de méthode et de modèle, s'établit à 713 M€.

La valeur de la nouvelle production contribue à hauteur de + 32 M€ à l'évolution de la MCEV®. Cette valeur intègre le résultat net généré en 2013 par les affaires nouvelles de - 24 M€ du fait en Italie de l'escompte de commission versée au réseau UniCredit. L'augmentation de capital requis relatif à cette nouvelle production s'élève à 30 M€.

Les écarts constatés liés à l'activité opérationnelle résultent sur l'ANR essentiellement de mouvements de provisions en Espagne, générant ainsi un écart entre le résultat réel et le résultat projeté et sur la VIF de la baisse des rachats sur l'épargne en euros en Italie et sur l'épargne en unités de compte au Portugal. Ces deux derniers effets expliquent aussi l'écart opérationnel positif sur le capital requis.

Les effets de la conjoncture économique (73 M€) se traduisent par une hausse de la richesse latente des portefeuilles d'actifs consécutive au resserrement des *spreads* des taux d'emprunts d'État italiens, espagnols et portugais enregistrée en 2013.

2.4.3 Méthodologie

L'*Embedded Value* représente la valeur consolidée des intérêts des actionnaires générée par les activités d'assurance en portefeuille à la date d'évaluation. Elle est calculée avant le versement de tous dividendes et des taxes afférentes à ces dividendes. Cette valeur exclut toute prise en compte de *New Business* futur. La

méthodologie retenue par le groupe CNP Assurances repose sur les normes de calcul MCEV[®] édictées par « *The European Insurance CFO Forum Market Consistent Embedded Value Principles* » au mois d'octobre 2009. Ce chapitre détaille les principes appliqués par le groupe CNP Assurances.

2.4.3.1 PÉRIMÈTRE COUVERT

Le périmètre couvert concerne l'ensemble des filiales de CNP Assurances contribuant significativement à la valeur, en France, en Amérique latine et en Europe hors France. Ce périmètre représente 99 % des provisions techniques au 31 décembre 2013.

Zone géographique	Entités	Quote-part détenue
	CNP Assurances	Entité consolidante
	CNP IAM	100 %
	Préviposte	100 %
	ITV	100 %
	CNP International	100 %
	MFPrévoyance	64,72 %
France	La Banque Postale Prévoyance	50 %
Brésil	Caixa Seguros	51,75 %
	CNP UniCredit Vita	57,5 %
Italie	Succursale italienne de CNP Assurances	100 %
	CNP Vida	94,47 %
	EstalVida	75,86 %
Espagne	CNP Barclays Vida y Pensiones ⁽¹⁾	50 %
Chypre	CNP Cyprus Insurance holdings	50,1 %

(1) Y compris activités au Portugal et en Italie

Les autres entités ont été valorisées sur la base des principes IFRS.

Activités du Groupe

L'activité du groupe CNP Assurances se concentre principalement sur des activités d'assurance de personnes :

- Épargne individuelle en euros et en unités de compte
- Retraite individuelle
- Prévoyance individuelle et collective
- Épargne retraite collective
- Couverture de prêts.

Tous les calculs sont réalisés en part du Groupe, nets de réassurance et de coassurance externe.

2.4.3.2 ACTIF NET RÉÉVALUÉ

L'Actif net réévalué, « ANR », correspond à la valeur de marché des actifs en représentation des fonds propres après déduction des actifs incorporels, des passifs subordonnés et des autres éléments valorisés par ailleurs dans la valeur d'*In-Force*.

L'ANR se déduit des capitaux propres comptables IFRS, après retraitement des éléments suivants :

- l'élimination des actifs incorporels notamment les *Goodwill* et accords de distribution, les *In-Force* comptables et les DAC
- la déduction de la part des réévaluations des portefeuilles assurés valorisées par ailleurs dans la VIF, ainsi que la réintégration de la part des actionnaires dans les plus-values latentes non prises en compte en IFRS (immobilier et titres HTM)
- et le reclassement des titres subordonnés

De manière analytique, l'ANR est déterminé à la date d'évaluation au niveau consolidé part du Groupe et se décompose en capital requis et *free surplus*.

Capital requis

Le capital requis correspond à la valeur de marché des actifs en représentation des fonds propres que l'assureur doit bloquer au titre de son activité et dont la distribution aux actionnaires est restreinte.

Le capital requis reflète le niveau de capital que se fixe la Société pour atteindre un objectif de rating et de maîtrise de ses propres risques. Le niveau de capital retenu par le groupe CNP Assurances pour son pilotage correspond à 110 % du besoin de marge de solvabilité réglementaire (norme Solvabilité 1) net de toute autre source de financement tels les titres subordonnés. Ceux-ci permettent de couvrir 38 % du besoin de marge au 31 décembre 2013.

Free surplus

Le *free surplus* correspond à la valeur de marché des actifs, hors actifs en représentation des engagements de l'assureur, déduction faite du capital requis.

2.4.3.3 VALEUR D'IN-FORCE

Valeur actualisée des profits futurs

La PVFP correspond à la valeur actualisée des profits futurs nets d'impôts générés par les polices en portefeuille à la date d'évaluation. Son calcul s'appuie sur une hypothèse de continuité d'activité et de poursuite des partenariats au-delà de leurs échéances.

La PVFP est calculée sur la base d'une méthodologie « *Market Consistent* » à l'exception de Caixa Seguros pour laquelle la méthodologie traditionnelle a été conservée.

Cette valeur intègre la valeur intrinsèque des options et garanties financières présentes dans le portefeuille, leur valeur temps étant prise en compte séparément dans la TVOG pour déterminer la VIF.

Selon la méthodologie MCEV®, aucune prime de risque n'est incluse dans les rendements et les taux d'actualisation utilisés. La courbe de taux d'intérêt de référence est basée sur la courbe des taux *swap* augmentée d'une prime de liquidité.

Coût de friction du capital requis

La nécessité d'immobiliser le capital requis au titre du business couvert induit un coût de portage à allouer à la valeur d'*Embedded Value* et des affaires nouvelles. Dans une modélisation *Market Consistent*, le coût de friction correspond au coût de frottement fiscal ainsi qu'aux frais financiers liés à l'immobilisation de ce capital.

Le coût de friction du capital requis intègre également la charge liée au financement d'une partie de l'exigence de capital par des titres subordonnés ; cette charge est évaluée comme la différence entre la valeur économique des titres subordonnés et leur nominal. Le groupe CNP Assurances définit cette valeur économique comme étant la valeur actuelle nette des flux futurs versés aux détenteurs des titres calculée en tenant compte, dans le taux d'actualisation, du *spread* à l'émission de chaque titre. Le capital requis de la nouvelle production est supposé être financé par des titres subordonnés dans les mêmes proportions que le stock de contrats ; ce financement est réalisé à l'aide de titres nouvellement émis, pour lesquels la valeur économique est égale au nominal.

Valeur temps des options et garanties

CNP Assurances a retenu une approche *Market Consistent* pour l'évaluation des principales options et garanties financières prévues par les contrats.

Les principales options et garanties prises en compte sont les suivantes :

- option de taux minimum garanti (TMG)
- option de participation aux bénéficiaires (PB)
- option de conversion en rentes
- garantie plancher des contrats en unités de compte
- garantie de taux technique des rentes en service et garantie induite par le tarif d'acquisition du point pour le portefeuille de contrats L. 441
- garantie des valeurs de rachat, option de rachat

La valeur temps des options et garanties financières (TVOG) est générée par l'asymétrie de partage du sort entre actionnaires et assurés selon les diverses évolutions des marchés financiers. De manière schématique, une perte financière est supportée en totalité par les actionnaires alors que les profits financiers sont partagés selon les clauses réglementaires et contractuelles de participation aux bénéficiaires. La mise en œuvre de calculs stochastiques permet, sur base de simulations multiples, de balayer le champ des possibles en termes d'évolution des marchés financiers et donc de capter le coût lié aux déviations adverses des marchés.

Méthodologie de valorisation risque-neutre

L'évaluation s'appuie sur un modèle stochastique basé sur une approche risque-neutre. Cette approche consiste à définir le prix d'un actif comme l'espérance de ses flux futurs actualisés au taux sans risque. Les scénarios sont issus du générateur Barrie & Hibbert. Ce générateur économique permet de générer 1 000 scénarios équiprobables projetant :

- L'évolution des indices action
- L'évolution d'un indice immobilier
- La courbe des taux réels pour les maturités entières comprises entre 1 an et 50 ans
- La courbe des taux nominaux pour les maturités entières comprises entre 1 an et 50 ans

L'inflation est obtenue par différence entre les taux réels et les taux nominaux. Les taux de dividende des actions et de loyer de l'immobilier, établis à 2,5 %, sont supposés constants.

Par ailleurs, le modèle de projection comprend une composante de rachats conjoncturels qui représente la propension des assurés à racheter leurs contrats lorsque la rémunération servie se dégrade par rapport à une référence de marché.

Compte tenu du contexte économique et financier brésilien, le groupe CNP Assurances applique une méthodologie traditionnelle pour la valorisation de sa filiale brésilienne Caixa Seguros. Cette approche est fondée sur l'absence de paramètres de marché permettant une valorisation cohérente avec les principes du *CFO Forum*. Par ailleurs, l'activité de Caixa Seguros consiste principalement à couvrir des risques d'assurance, les options financières restant marginales à l'échelle du Groupe.

Coût des risques résiduels non répliquables

Conformément aux principes 6 et 9 du *CFO Forum*, un coût doit être alloué au titre des risques financiers et non financiers non répliquables. Ce coût résulte :

- de la prise en compte de risques non valorisés par ailleurs dans la PVFP ou dans la TVOG
- de l'impact asymétrique de certains risques non répliquables sur la valeur
- de l'incertitude sous-jacente à l'établissement des hypothèses dites « *best estimate* » des risques non répliquables

CNP Assurances a retenu l'approche du coût du capital pour évaluer ces risques résiduels non répliquables. Le capital à allouer au titre de ces risques est défini comme l'objectif de capitalisation

auquel CNP Assurances doit tendre pour absorber sans difficulté les chocs exceptionnels, non intégrés par ailleurs dans la TVOG et la PVFP. Il correspond ainsi au niveau de fonds propres nécessaire pour réduire la probabilité de ruine à 0,5 % à horizon 1 an sur chacun des risques spécifiés.

Risques non modélisés dans la TVOG et PFVP

Le recensement des risques non valorisés par ailleurs conduit à la liste suivante :

- risque de défaut
- risque de concentration
- risque opérationnel
- risque catastrophe

Risques asymétriques

L'asymétrie de partage du sort entre actionnaires et assurés selon les diverses évolutions de paramètres non financiers génère un coût pris en compte dans la valorisation du portefeuille. L'impact asymétrique du risque mortalité/longévité/morbidité résulte de contrats dont les clauses de participation aux bénéficiaires contiennent une composante assise sur le résultat technique.

Incertitude

Les calculs d'*Embedded Value* se fondent sur de nombreuses hypothèses dites « *Best Estimate* » : risque de sinistralité, risque de rachat, risque de frais. Un coût additionnel lié à l'incertitude sous-jacente dans l'établissement de ces hypothèses a été intégré à la valeur.

2.4.3.4 VALEUR DES AFFAIRES NOUVELLES

Définition des affaires nouvelles

Les projections réalisées pour estimer la valeur d'une année de production nouvelle sont basées sur le profil des affaires souscrites durant l'année 2013 avec les volumes de primes réalisés pour la production 2013.

Épargne et Retraite individuelle en euros et en unités de compte

La nouvelle production est constituée des nouvelles souscriptions et des versements libres sur contrats existants. Sans hypothèse de récurrence des primes au-delà des seules primes périodiques, les versements ultérieurs sont assimilés à des primes uniques.

Risque individuel

La nouvelle production est uniquement constituée des nouvelles souscriptions. Les primes périodiques futures sur les contrats existants sont valorisées dans la valeur du stock.

Retraite collective

La nouvelle production des contrats L. 441 est constituée des nouvelles souscriptions et des versements libres sur contrats existants. Sur le reste du segment, les primes périodiques futures des contrats existants sont intégrées dans la valeur du stock.

Risque collectif

Les primes futures sur contrats existants n'étant pas valorisées dans le stock de contrats, les volumes de chiffres d'affaires portés en nouvelle production pour les produits de prévoyance collective correspondent au volume de chiffre d'affaires enregistré en 2013.

Couverture de prêt

La nouvelle production est uniquement constituée des nouvelles souscriptions. Les primes périodiques futures sur les contrats existants sont valorisées dans la valeur du stock.

Méthodologie

L'approche retenue pour la valorisation des affaires nouvelles est identique à celle de la valeur d'*In-Force*. Cette valeur des affaires nouvelles est définie comme la valeur actuelle des résultats projetés des polices souscrites dans l'année après déduction du coût de friction du capital requis, de la valeur temps des options et garanties financières et du coût des risques résiduels non répliquables.

La valeur des affaires nouvelles s'appuie sur une projection des *cash-flows* à compter de la date de souscription. Les hypothèses économiques sont basées sur les conditions de marché observées au 31 décembre 2013.

Conformément à la méthodologie « *stand alone* » retenue par CNP Assurances, aucune richesse latente n'est valorisée. Les primes de *New Business* sont investies dans de nouveaux actifs disponibles à la date d'évaluation selon la stratégie d'achat constatée dans l'année. Il n'y a donc pas de partage de plus ou moins-values latentes entre *In-Force* et affaires nouvelles.

APE Annual premium equivalent

L'APE est un indicateur de volume de production, correspondant à un dixième de la somme des primes uniques et versements libres souscrits dans l'année auquel s'ajoute le montant des primes périodiques annualisées souscrites dans l'année. Contrairement au chiffre d'affaires IFRS, l'APE généré par les affaires nouvelles est défini sur la base de la collecte nette en part du groupe, net de coassurance et de réassurance. Par ailleurs, le taux de change correspond au taux constaté au 31 décembre 2013 et non au taux moyen retenu pour la définition du chiffre d'affaires IFRS.

2.4.3.5 SENSIBILITÉS

Les sensibilités présentées ci-dessous correspondent aux sensibilités requises par les normes du *CFO Forum* :

■ Courbe des taux +/- 100 bp :

Cette sensibilité correspond à une translation de la courbe des taux *swap* de 100 bp à la hausse ou à la baisse (avec une valeur plancher à 0 %). Ceci induit notamment :

- Une réévaluation de la valeur de marché des obligations
- Un ajustement des taux de réinvestissement de toutes les classes d'actifs de 100 bp
- Et une mise à jour des taux d'actualisation

L'impact sur la provision mathématique initiale des contrats en unités de compte n'est pas valorisé.

■ Actions - 10 % :

Cette sensibilité permet d'évaluer l'impact sur la valeur d'une baisse immédiate du niveau des indices actions et immobilier de 10 %. Ce choc induit une baisse de 10 % de la valeur de marché des actions et de l'immobilier, ainsi qu'une baisse des provisions mathématiques des contrats en unités de compte pour leur part investie dans ces actifs.

■ Rachats - 10 % :

Cette sensibilité mesure l'impact d'une diminution de 10 % des lois de rachats totaux et partiels.

■ Coûts - 10 % :

Cette sensibilité permet d'évaluer l'impact d'une décroissance de 10 % de l'ensemble des frais : frais d'acquisition, de gestion, de sinistres et frais de structure.

■ Sinistralité - 5 % :

Cette sensibilité mesure l'impact d'une baisse de la sinistralité : les taux d'incidence, les taux de sinistres à primes, les taux d'entrée en incapacité/invalidité ainsi que les tables de mortalité ont été abattus de 5 %. Les risques longévité et risque de mortalité/invalidité sont mesurés séparément.

■ Volatilité taux + 25 % / Volatilité actions + 25 % :

Ces sensibilités permettent d'évaluer l'impact sur la valeur temps des options et garanties financières de l'augmentation de 25 % de la volatilité des taux et de la volatilité des actions et de l'immobilier.

■ Capital requis :

Cette sensibilité consiste à définir le capital requis égal au besoin de marge de solvabilité réglementaire en considérant stable la part de titres subordonnés, et à mesurer l'impact de ce changement d'hypothèse sur la valeur.

■ Courbe des taux avec prime de liquidité + 10 bp :

Cette sensibilité correspond à une augmentation de la prime de liquidité de marché de 10 bp. Ceci induit un ajustement des taux de réinvestissement de toutes les classes d'actifs et une mise à jour des taux d'actualisation.

2.4.4 Hypothèses

2.4.4.1 HYPOTHÈSES FINANCIÈRES

Les calculs d'*Embedded Value* reposent sur les conditions de marché au 31 décembre 2013.

Courbe de référence

Maturité	Taux swap 31/12/12	Taux swap 31/12/13
1	0,33 %	0,39 %
2	0,37 %	0,56 %
5	0,78 %	1,27 %
10	1,61 %	2,23 %
15	2,10 %	2,70 %
20	2,28 %	2,85 %
30	2,84 %	3,17 %
Taux <i>forward</i> ultime	4,20 %	4,20 %
Point d'entrée de l'extrapolation	20 ans	20 ans

Pour l'ensemble des filiales du Groupe de la zone euro, les données utilisées pour décrire l'état initial de la courbe des taux de référence sont issues de la courbe des taux *swap* découponnée et lissée. La méthode d'extrapolation a été ajustée en 2013 en cohérence avec l'approche développée actuellement dans le cadre de la réforme Solvabilité 2. La courbe des taux est extrapolée avec un point d'entrée à 20 ans qui converge sur 40 ans selon la technique de Smith-Wilson, vers le taux *forward* ultime qui s'établit à 4,2 %.

Conformément au principe n° 14 des principes MCEV®, CNP Assurances intègre une prime de liquidité à la courbe des taux de référence. La prime de liquidité de marché correspond au

Maximum [0 ; 50 % x (*Spread* des obligations *corporate* – 40 bp)], le *spread* des obligations *corporate* étant déterminé comme la marge par rapport au taux *swap* de l'indice obligataire *iBoxx* € *Corporates*. La prime de liquidité (29 bp au 31 décembre 2013) est ajoutée à la courbe des taux *swap* à 100 % sur la partie non extrapolée puis décroît au rythme de la convergence vers le taux *forward* ultime. Par ailleurs, seule une fraction de cette prime est affectée aux différentes familles de contrats selon le degré d'illiquidité des passifs sous-jacents. Le tableau ci-dessous synthétise la prime de liquidité qui a été retenue pour les principales familles de produit, en référence à la courbe des taux *swap* :

Famille	2012	2013
Épargne UC	18 bp	15 bp
Risque individuel	18 bp	15 bp
Assurance emprunteur	27 bp	22 bp
Risque collectif	27 bp	22 bp
Épargne euro	27 bp	22 bp
Retraite individuelle	27 bp	22 bp
Retraite collective	27 bp	22 bp

Calibrage du modèle de taux

Le modèle de génération retenu pour les taux nominaux est le *Libor Market Model* (LMM) à deux facteurs. Les volatilités 20Y *swaption* ATM de marchés retenues pour le calibrage sont les suivantes :

Termes	1 an	2 ans	5 ans	10 ans	20 ans
MCEV® 31/12/2012	30,1 %	29,1 %	25,9 %	23,5 %	20,9 %
MCEV® 31/12/2013	23,7 %	24,3 %	24,0 %	21,7 %	18,4 %

Les taux réels sont générés à l'aide du modèle de *Vasicek* à deux facteurs, qui a été calibré sur les obligations d'État indexées sur l'inflation.

Calibrage du modèle actions

Un niveau de volatilité différent pour chaque horizon de projection compris entre 1 et 10 ans a été utilisé pour la génération de l'indice action (modèle de volatilité déterministe). Les niveaux retenus sont donnés dans le tableau ci-dessous.

Les paramètres de volatilité ont été calibrés à partir des volatilités implicites ATM *forward* sur l'indice Eurostoxx 50 au 31 décembre 2013.

Maturité	1 an	2 ans	5 ans	10 ans	20 ans
MCEV® 31/12/2012	22,3 %	23,7 %	24,6 %	24,7 %	25,2 %
MCEV® 31/12/2013	17,8 %	18,9 %	20,1 %	20,6 %	21,3 %

Les coefficients de corrélation entre les différents facteurs (action, taux réels et taux nominaux) sont déterminés par Barrie & Hibbert à partir d'analyses économétriques et de dires d'experts.

De même, la volatilité de l'immobilier est fixée à 15 %.

Hypothèses financières du Brésil

		2013	2014	2015	2016	2017	2018	Post 2018
Taux d'actualisation	MCEV® 12	10,8 %	11,6 %	11,8 %	11,7 %	10,8 %	10,8 %	10,8 %
Rendement des actifs		7,1 %	8,5 %	8,8 %	8,6 %	7,1 %	7,1 %	7,1 %
Inflation		5,4 %	5,5 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %	5,0 %
Prime de risque		6,5 %	6,5 %	6,5 %	6,5 %	6,5 %	6,5 %	6,5 %
Taux d'actualisation	MCEV® 13	11,2 %	12,7 %	12,8 %	12,5 %	12,2 %	11,5 %	11,3 %
Rendement des actifs		7,9 %	10,3 %	10,5 %	10,0 %	9,5 %	8,3 %	8,0 %
Inflation		5,8 %	5,8 %	5,9 %	5,5 %	5,5 %	5,4 %	5,4 %
Prime de risque		6,5 %	6,5 %	6,5 %	6,5 %	6,5 %	6,5 %	6,5 %

Le taux de change euro/réal passe de 2,7036 au 31/12/2012 à 3,2576 au 31/12/2013.

2.4.4.2 TAUX D'IMPOSITION

Le taux d'imposition retenu dans les travaux d'*Embedded Value* correspond au taux normatif en vigueur dans les pays d'implantation du groupe CNP Assurances :

	France	Italie	Espagne	Portugal	Brésil
MCEV® 31/12/2012	36,10 %	34,32 %	30 %	29 %	40 % ⁽¹⁾
MCEV® 31/12/2013	38 % ⁽²⁾	34,32 %	30 %	29 %	40 % ⁽¹⁾

(1) À l'exception de CAIXA Consorcio dont le taux d'imposition a été maintenu à 34 %

(2) Majoration exceptionnelle qui porte sur l'impôt payé en 2013 et 2014. Postérieurement à 2014, le taux d'impôt s'élève à 34,43 %

Les crédits d'impôts constatés sur la France permettant de réduire le taux normatif sont valorisés par ailleurs.

2.4.4.3 COÛT DU CAPITAL ALLOUÉ AU TITRE DES RISQUES RÉSIDUELS NON RÉPLICABLES

Le taux appliqué au capital alloué au titre des risques non modélisés et des risques asymétriques a été fixé à 5 %. Le capital alloué au titre de l'incertitude sur l'établissement des hypothèses subit un coût de friction.

En moyenne, le taux appliqué au capital est de 2,4 % au 31 décembre 2013 (2,4 % au 31 décembre 2012).

2.4.4.4 HYPOTHÈSES NON ÉCONOMIQUES

Évaluation des frais généraux

Le groupe CNP Assurances produit à chaque arrêté une analyse des coûts par destination : acquisition, gestion, sinistre, coûts des placements et autres charges techniques et non techniques ainsi qu'une ventilation par société, famille de produit et réseau.

Un taux d'inflation annuelle de 2 % est appliqué aux coûts unitaires pour les entités européennes.

Hypothèses de sinistralité et de persistance

Les hypothèses non économiques, mortalité d'expérience, lois de rachat et hypothèses de sinistralité, sont déterminées par chaque entité sur la base de leur meilleure estimation à la date d'évaluation. Elles dérivent de l'analyse de l'expérience actuelle et passée constatée sur chacun des portefeuilles valorisés.

2.4.5 Opinion Milliman

Milliman, cabinet d'actuares indépendants, a procédé à la certification de l'*Embedded Value* du groupe CNP Assurances au 31 décembre 2013. Les travaux réalisés ont couvert la revue de la méthodologie, des hypothèses retenues et des calculs effectués par les équipes du groupe CNP Assurances sous la responsabilité du management. Ces calculs ont porté sur l'*Embedded Value* au 31 décembre 2013, la valeur de la nouvelle production 2013, l'analyse des écarts entre l'*Embedded Value* au 31 décembre 2012 et celle au 31 décembre 2013 ainsi que sur les calculs de sensibilités.

A l'issue de ces travaux, nous considérons que la méthodologie retenue pour les calculs est conforme aux principes 1 à 16 de « *The European Insurance CFO Forum Market Consistent Embedded Value Principles* » et que les calculs ont été produits en conformité avec cette méthodologie.

Le groupe CNP Assurances a considéré une prime de liquidité de marché de 29 bp par rapport au taux *swap* ; une fraction de cette prime est retenue pour chaque portefeuille de contrats, fonction du degré d'illiquidité des passifs sous-jacents. Il convient également de noter que les calculs effectués sur Caixa Seguros ont été réalisés selon une approche d'*Embedded Value* Traditionnelle pour

laquelle les risques sont pris en compte au travers de l'utilisation de primes de risque.

Par ailleurs, les informations communiquées dans le document « CNP Assurances – Rapport *Embedded Value* – 31/12/2013 » sont conformes aux principes *CFO Forum de l'European Embedded Value* actuellement en vigueur.

Pour établir notre opinion, nous nous sommes appuyés sur les données et informations fournies par le groupe CNP Assurances sans procéder à des contrôles exhaustifs. Nous avons procédé à des contrôles de cohérence et des réconciliations au niveau global ainsi qu'à des analyses plus approfondies sur certains portefeuilles. Nous avons pu vérifier que l'ensemble des points remontés à l'issue de notre revue n'affectait pas de manière matérielle l'*Embedded Value* au niveau du groupe CNP Assurances.

Les calculs d'*Embedded Value* se fondent sur de nombreuses hypothèses financières, techniques, sur le comportement des assurés, la fiscalité et d'autres facteurs dont la plupart ne sont pas sous le contrôle du management du groupe CNP Assurances. Bien que nous estimions, avec le management du groupe CNP Assurances, que les hypothèses retenues sont raisonnables, il sera normal pour certaines d'entre elles de constater un écart entre l'hypothèse retenue et l'expérience future.

Le management du groupe CNP Assurances a demandé à Milliman, cabinet d'actuares indépendants, de procéder à la revue des calculs d'Embedded Value et des sensibilités au 31 décembre 2013. Les calculs d'Embedded Value ont été réalisés en interne par les équipes du groupe CNP Assurances.

A l'issue de nos travaux, nous avons formalisé l'opinion détaillée en annexe de la présente lettre du management du groupe CNP Assurances.

Nous comprenons que le groupe CNP Assurances souhaite intégrer l'opinion détaillée en annexe de la présente lettre dans le document de référence 2013 qui sera déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers ; nous vous informons que nous consentons à une telle utilisation de l'opinion détaillée en annexe de la présente lettre.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre haute considération.

Paris, le 19 février 2014
Bertrand Lespinasse,
Principal et Membre qualifié de l'Institut des Actuares
Milliman Paris
14 rue Pergolèse
75116 Paris

3

États financiers

3.1	COMPTES CONSOLIDÉS	52
3.1.1	Bilan consolidé	52
3.1.2	Compte de résultat	54
3.1.3	État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	55
3.1.4	Tableau de variation des capitaux propres	57
3.1.5	Tableau des flux de trésorerie	59
3.1.6	Annexe aux comptes consolidés	63
3.2	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	150
3.3	COMPTES SOCIAUX	152
3.3.1	Bilan	152
3.3.2	Comptes de résultat	154
3.3.3	Engagements reçus et donnés	156
3.3.4	Proposition d'affectation du résultat 2013	157
3.3.5	Annexe aux comptes sociaux	159
3.4	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	203

3.1 COMPTES CONSOLIDÉS

3.1.1 Bilan consolidé

ACTIF <i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Écarts d'acquisition	7	258,9	334,2
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurances	7	81,9	103,1
Autres immobilisations incorporelles	7	200,3	209,6
Total actifs incorporels		541,1	646,8
Immobilier de placement	8	2 540,6	2 528,0
Titres conservés jusqu'à échéance	9	603,1	854,1
Titres disponibles à la vente	9	266 432,2	255 287,7
Titres de transaction	9	65 528,7	65 492,2
Prêts et avances	9	4 710,7	4 967,4
Instruments dérivés	9	5 855,1	4 340,8
Placements des activités d'assurance		345 670,3	333 470,2
Placements des activités du secteur bancaire et autres activités		48,5	52,8
Investissements dans les entreprises associées	5	23,1	0,0
Parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques et les passifs financiers	10	9 748,9	8 926,7
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	12	2 786,2	3 035,3
Créances d'impôts exigibles		318,5	286,2
Autres créances	12	4 643,5	4 948,6
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	8	349,5	264,4
Autres actifs d'exploitation à long terme		508,8	460,0
Participation aux bénéfices différée active	10	0,0	0,0
Impôts différés actifs	13	265,0	169,6
Autres actifs		8 871,4	9 164,1
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités		0,0	0,0
Trésorerie		1 080,3	955,2
TOTAL ACTIF		365 983,7	353 215,8

PASSIF <i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Capital	4	686,6	643,5
Primes d'émission, de fusion et d'apport		1 716,8	1 321,0
Réserve de réévaluation		2 084,7	1 955,5
Réserve de couverture des flux de trésorerie	9	- 11,6	3,6
Titres super subordonnés	4	2 141,7	2 515,8
Résultats cumulés		7 076,2	6 672,9
Résultat consolidé		1 030,2	951,4
Écarts de conversion		- 98,4	83,2
Capitaux propres du Groupe		14 626,4	14 146,9
Intérêts minoritaires		1 367,4	1 441,1
Capitaux propres totaux		15 993,7	15 588,0
Provisions techniques brutes - contrats d'assurance hors UC	10	121 586,5	112 800,4
Provisions techniques brutes - contrats d'assurance en UC	10	27 977,8	28 455,4
Passifs relatifs à des contrats d'assurance		149 564,3	141 255,8
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC avec participation discrétionnaire	10	143 172,2	145 707,7
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	10	779,8	881,5
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC	10	8 051,8	7 913,0
Passifs relatifs à des contrats financiers		152 003,8	154 502,3
Instruments dérivés séparés sur contrat		0,0	0,0
Participation aux bénéfices différée passive	10	19 023,1	19 097,8
Passifs relatifs aux contrats		320 591,1	314 855,9
Provisions pour risques et charges	14	246,6	220,5
Dettes subordonnées	11	2 614,4	2 559,6
Dettes de financement		2 614,4	2 559,6
Dettes d'exploitation représentées par des titres		9 163,2	4 593,8
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire		137,4	129,3
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	15	1 607,4	2 062,5
Dettes d'impôts exigibles		260,4	355,2
Comptes courants créditeurs		43,4	48,3
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés		1 169,6	1 085,6
Instruments dérivés passifs	9	6 114,2	4 622,4
Impôts différés passifs	13	1 151,1	1 092,7
Autres dettes	15	6 891,3	6 002,1
Autres passifs		26 537,8	19 991,9
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées		0,0	0,0
TOTAL PASSIF		365 983,7	353 215,8

3.1.2 Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Primes émises		27 679,6	26 439,0
Variation des primes non acquises		- 70,9	- 50,8
Primes acquises	16	27 608,7	26 388,3
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	16	153,7	201,8
Autres produits d'exploitation		0,0	0,1
Produits des placements		10 335,2	10 966,2
Plus et moins-values de cession des placements		972,5	- 767,6
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat		3 169,6	5 087,5
Variation des dépréciations sur placements *		387,4	1 648,5
Produits financiers hors coût de l'endettement	20	14 864,8	16 934,7
Total des activités ordinaires		42 627,2	43 524,8
Charges des prestations des contrats	17	- 35 512,5	- 35 949,8
Charges des placements et autres dettes financières hors coût de l'endettement	20	- 810,8	- 1 212,1
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	19	- 105,9	43,8
Charges des autres activités		0,2	- 0,9
Frais d'acquisition des contrats	18	- 3 289,4	- 3 257,8
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés et valeur des accords de distribution	7	- 18,2	- 20,8
Frais d'administration	18	- 202,8	- 204,8
Autres produits et charges opérationnels courants	18	- 448,3	- 442,4
Total des autres produits et charges courants		- 40 387,8	- 41 044,9
Résultat opérationnel courant		2 239,5	2 479,9
Autres produits et charges opérationnels non courants		- 12,4	0,9
Résultat opérationnel		2 227,0	2 480,7
Charges de financement	20	- 154,9	- 157,2
Variations de valeurs des actifs incorporels	7	- 54,9	- 169,7
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	5	2,6	0,0
Impôts sur les résultats	21	- 696,7	- 895,5
Résultat après impôt des activités discontinues		0,0	0,0
Résultat net de l'ensemble consolidé		1 323,1	1 258,4
Intérêts minoritaires		- 292,9	- 307,0
Résultat net (part du Groupe)		1 030,2	951,4
Résultat par action <i>(en euros)</i>		1,46	1,46
Résultat dilué par action <i>(en euros)</i>		1,46	1,46

* Le poste « Variation des dépréciations sur placements » comprend les reprises de dépréciations liées aux cessions de titres pour 606,6 M€ au 31 décembre 2013

3.1.3 État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	Total part du Groupe	Part des minoritaires	Total des capitaux propres
Résultat net de la période	1 030,2	292,9	1 323,1
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
Éléments recyclables en résultat	- 67,6	- 209,6	- 277,1
Actifs disponibles à la vente			
Variation de la réserve de réévaluation sur la période	- 7,4	- 76,3	- 83,7
Reclassement en résultat relatif aux cessions	- 1 252,7	- 16,2	- 1 268,9
Reclassement en résultat des dépréciations	182,7	2,2	184,9
<i>Sous-total brut de participation et d'impôts différés</i>	<i>- 1 077,5</i>	<i>- 90,3</i>	<i>- 1 167,8</i>
Participation aux bénéfices différée brute d'impôts différés	1 332,1	- 46,9	1 285,2
Impôts différés	- 125,4	59,2	- 66,2
<i>Sous-total net de participation et d'impôts différés</i>	<i>129,2</i>	<i>- 78,0</i>	<i>51,2</i>
Réserve de couverture des flux de trésorerie	- 15,2	0,0	- 15,2
Variation de la réserve sur la période	- 52,8	0,0	- 52,8
Recyclage en résultat sur la période	28,4	0,0	28,4
Impôts différés	9,2	0,0	9,2
Incidence des écarts de conversion	- 181,6	- 131,6	- 313,1
Éléments non recyclables en résultat	- 6,7	0,0	- 6,7
Écarts actuariels	- 7,1	0,0	- 7,1
Autres variations	0,4	0,0	0,4
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	- 74,3	- 209,5	- 283,8
TOTAL DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	956,0	83,3	1 039,3

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2012

<i>(en millions d'euros)</i>	Total part du Groupe	Part des minoritaires	Total des capitaux propres
Résultat net de la période	951,4	307,0	1 258,4
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
Éléments recyclables en résultat	974,9	22,1	997,0
Actifs disponibles à la vente			
Variation de la réserve de réévaluation sur la période	19 591,4	427,4	20 018,8
Reclassement en résultat relatif aux cessions	- 1 706,8	- 15,5	- 1 722,3
Reclassement en résultat des dépréciations	907,3	11,5	918,8
<i>Sous-total brut de participation et d'impôts différés</i>	<i>18 792,0</i>	<i>423,3</i>	<i>19 215,3</i>
Participation aux bénéfices différée brute d'impôts différés	- 17 073,5	- 259,9	- 17 333,4
Impôts différés	- 623,0	- 53,7	- 676,7
<i>Sous-total net de participation et d'impôts différés</i>	<i>1 095,4</i>	<i>109,8</i>	<i>1 205,1</i>
Réserve de couverture des flux de trésorerie	- 2,7	0,0	- 2,7
Variation de la réserve sur la période	4,3	0,0	4,3
Recyclage en résultat sur la période	- 8,4	0,0	- 8,4
Impôts différés	1,5	0,0	1,5
Incidence des écarts de conversion	- 117,8	- 87,7	- 205,5
Éléments non recyclables en résultat	- 33,0	- 3,8	- 36,8
Écarts actuariels	- 28,4	0,0	- 28,4
Autres variations	- 4,6	- 3,8	- 8,4
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	941,9	18,3	960,2
TOTAL DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	1 893,2	325,3	2 218,6

3.1.4 Tableau de variation des capitaux propres

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2013

(en millions d'euros)	Capital	Prime	Réserve de réévaluation	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Titres super subordonnés	Résultats cumulés	Écarts de conversion	Total part du Groupe	Part des minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres IFRS au 01/01/2013	643,5	1 321,0	1 955,5	3,6	2 515,8	7 624,2	83,2	14 146,8	1 441,1	15 588,0
Total du résultat net et des gains et pertes latents ou différés pour la période			129,2	- 15,2		1 023,5	- 181,6	956,0	83,3	1 039,3
■ Distribution de dividendes	43,1	395,8				- 494,7		- 55,8	- 160,8	- 216,6
■ Mouvements sur le capital								0,0		0,0
■ Titres super subordonnés nets d'impôt					- 374,0	- 56,3		- 430,3	0,0	- 430,3
■ Actions propres nettes d'impôt						9,6		9,6	0,0	9,6
■ Variations de périmètre								0,0	3,7	3,7
■ Autres variations								0,0	0,0	0,0
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2013	686,6	1 716,8	2 084,7	- 11,6	2 141,7	8 106,4	- 98,4	14 626,4	1 367,4	15 993,7

Le montant de titres super subordonnés correspond principalement au rachat partiel de la souche perpétuelle de 1 250 M€ décrit en note 1.3 des faits caractéristiques de l'exercice 2013.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en millions d'euros)	Capital	Prime	Réserve de réévaluation	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Titres super subordonnés	Résultats cumulés	Écarts de conversion	Total part du Groupe	Part des minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres IFRS au 01/01/2012	594,2	981,5	860,1	6,3	2 141,8	7 209,3	201,0	11 994,1	1 223,1	13 217,1
Total du résultat net et des gains et pertes latents ou différés pour la période			1 095,4	- 2,7		918,4	- 117,8	1 893,2	325,3	2 218,6
■ Distribution de dividendes	49,3	339,5				- 455,9		- 67,0	- 83,3	- 150,3
■ Mouvements sur le capital								0,0		0,0
■ Titres super subordonnés nets d'impôt					374,0	- 57,9		316,1		316,1
■ Actions propres nettes d'impôt						10,8		10,8		10,8
■ Variations de périmètre *								0,0	- 23,3	- 23,2
■ Autres variations						- 0,4		- 0,4	- 0,7	- 1,1
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2012	643,5	1 321,0	1 955,5	3,6	2 515,8	7 624,2	83,2	14 146,8	1 441,1	15 588,0

* Le montant repris dans la ligne « Variations de périmètre » en part des minoritaires inclut l'effet de la TUP de Kupka par AEP 4

Le montant de 374 M€ de titres super subordonnés correspond à l'émission de l'instrument de capitaux propres libellé en dollars. Il est composé du montant converti du TS au jour de l'émission pour 377,5 M€ et des frais d'émission imputables aux capitaux propres nets du gain net d'impôt associé pour 3,5 M€ en application d'IAS 32.35.

3.1.5 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau consolidé des flux de trésorerie comprend :

- les flux de trésorerie des sociétés contrôlées
- la quote-part du groupe CNP Assurances dans les flux de trésorerie des sociétés contrôlées conjointement lorsqu'elles sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle (à hauteur du pourcentage d'intégration)
- les flux de trésorerie liés aux participations du groupe CNP Assurances et aux distributions et autres entrées ou sorties de trésorerie entre le Groupe et les sociétés associées et les sociétés contrôlées conjointement lorsqu'elles sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

DÉFINITION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts à vue et les placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Pour la vérification de ces critères, le groupe CNP Assurances s'est basé sur la position AMF n° 2011-13 relative au classement des OPCVM : les OPCVM de trésorerie dits « réguliers » ont ainsi été classés en équivalents de trésorerie alors que les OPCVM dynamiques à forte sensibilité ont été classés parmi les placements. Cette analyse, fondée sur l'examen des prospectus, est complétée par une analyse du comportement du fonds (performance, volatilité...).

Les découverts bancaires remboursables à vue, et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du groupe CNP Assurances, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

DÉFINITION DES FLUX D'EXPLOITATION

Les flux d'exploitation sont essentiellement issus des principales activités génératrices de produits de l'entreprise.

DÉFINITION DES FLUX D'INVESTISSEMENT

Les flux d'investissement représentent les flux d'acquisition ou de cession de placements mobiliers ou immobiliers, d'immobilisations corporelles ou incorporelles.

DÉFINITION DES FLUX DE FINANCEMENT

Ce sont les flux qui résultent des modifications dans l'importance et la composition des capitaux propres et des dettes de financement :

- augmentation/diminution de capital
- émission et remboursement de dettes de financement
- mouvements sur les actions propres
- dividendes versés hors du groupe CNP Assurances (associés et minoritaires).

RAPPROCHEMENT ENTRE LA TRÉSORERIE DU BILAN ET DU TFT

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Trésorerie (bilan)	1 080,3	955,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie des activités destinées à être cédées	0,0	0,0
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	- 87,5	- 78,9
Titres de transaction	9 130,8	10 142,7
TOTAL (TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE)	10 123,5	11 018,9

Le rapprochement entre la trésorerie du bilan et celle du TFT s'effectue de la façon suivante :

- trésorerie présente à l'actif du bilan
- dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire : correspond à la trésorerie passive hors dettes de financement (au passif du bilan)
- titres de transactions : correspond aux OPCVM de trésorerie classés à l'actif du bilan dans la rubrique placements des activités d'assurance.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Résultat opérationnel avant impôt	2 227,0	2 480,7
Plus et moins-values de cession des placements	- 1 030,7	776,8
Dotations nettes aux amortissements	108,4	110,8
Variation des frais d'acquisitions reportés	- 60,4	4,6
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	- 363,2	- 1 650,2
Dotations nettes aux provisions techniques d'assurance et passifs financiers	7 829,6	9 096,5
Dotations nettes aux autres provisions	38,9	57,2
Variations de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalent de trésorerie)	- 3 150,3	- 5 110,8
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	- 88,0	19,6
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	3 284,3	3 304,4
Variation des créances et dettes d'exploitation	1 176,7	- 835,5
Variation des valeurs données ou reçues en pension	4 569,3	1 718,6
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	- 38,3	- 65,1
Impôts nets décaissés	- 880,6	- 557,0
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	10 338,5	6 046,3
Acquisitions de filiales et coentreprises, nettes de la trésorerie acquise ⁽¹⁾	- 10,9	- 642,2
Cessions de filiales et coentreprises, nettes de la trésorerie cédée	0,0	0,0
Prises de participations dans des entreprises associées	0,0	0,0
Cessions de participations dans des entreprises associées	0,0	0,0
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	- 10,9	- 642,2
Cessions de placements financiers ⁽²⁾	121 762,1	189 125,2
Cessions d'immobilier de placement	14,8	46,4
Cessions d'autres placements	4,2	8,1
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements d'actifs financiers	121 781,2	189 179,7
Acquisitions de placements financiers ⁽²⁾	- 133 322,7	- 193 253,0
Acquisitions d'immobilier de placement	- 99,5	- 107,5
Acquisitions et/ou émissions d'autres placements	0,0	0,0
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions d'actifs financiers	- 133 422,2	- 193 360,5
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	39,6	8,7
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 171,3	- 92,6
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 131,7	- 83,8
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 11 783,7	- 4 906,8
Émissions d'instruments de capital ⁽³⁾	440,0	389,8
Remboursements d'instruments de capital	0,0	0,0
Opérations sur actions propres	10,8	10,9
Dividendes payés	- 656,9	- 539,1
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires	- 206,1	- 138,4
Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement ⁽⁴⁾	389,1	371,1
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement ⁽⁵⁾	- 682,6	- 1,8
Intérêts payés sur dettes de financement	- 245,7	- 247,9
Flux de trésorerie liés au financement du Groupe	- 539,8	121,4

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 745,3	- 17,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier	11 018,9	10 010,0
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	10 338,5	6 046,3
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	- 11 783,7	- 4 906,8
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	- 745,3	- 17,0
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	26,5	3,1
Effet des changements de méthode sur la période et divers ⁽⁶⁾	1 268,6	- 116,6
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA DATE DE CLÔTURE	10 123,5	11 018,9

(1) Entrée de périmètre de Previsul (Brésil) : 10,9 M€ nets de trésorerie acquise (dont 10,7 M€ de trésorerie acquise)

(2) Le montant pour l'exercice 2012 a été ajusté, conformément à la norme IAS 7, pour présenter un montant net concernant les investissements/désinvestissements d'un OPCVM comptabilisé par transparence et comparable au montant pour l'exercice 2013. Les montants publiés en 2012 étaient 381 701,9 M€ en cessions de placements financiers et - 385 829,7 M€ en acquisitions de placements financiers

(3) Augmentation de capital de CNP Assurances (438,9 M€) et CNP Seguros de Vida (1,1 M€)

(4) Émission le 18 juillet 2013 d'une dette subordonnée perpétuelle pour 383,2 M€ (500,0 M\$)

(5) Remboursement d'une dette subordonnée à terme pour 300,0 M€ et rachat partiel de 380,0 M€ de la souche perpétuelle de 1 250 M€

(6) Reclassement OPCVM dynamique à OPCVM régulière pour 1,3 Md€ chez CNP Assurances

FAITS MARQUANTS 2013 ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	63
NOTE 1 Faits caractéristiques de l'exercice 2013	63
NOTE 2 Événements significatifs postérieurs à la clôture des états financiers consolidés annuels	64
ACTIF - PASSIF	65
NOTE 3 Principes comptables	65
NOTE 4 Capital	81
NOTE 5 Périmètre de consolidation	86
NOTE 6 Analyse sectorielle	88
NOTE 7 Actifs incorporels	91
NOTE 8 Immeubles de placement et d'exploitation	95
NOTE 9 Inventaire des placements par nature	98
NOTE 10 Ventilation des passifs relatifs à des contrats	110
NOTE 11 Passifs subordonnés	118
NOTE 12 Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance et autres créances	120
NOTE 13 Impôts différés	121
NOTE 14 Provisions pour risques et charges	123
NOTE 15 Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance et autres dettes	124
ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT	127
NOTE 16 Chiffre d'affaires	127
NOTE 17 Prestations	130
NOTE 18 Charges de gestion et de commissions	130
NOTE 19 Résultat de réassurance	132
NOTE 20 Produits de placements	133
NOTE 21 Charge d'impôt	137
AUTRES ANALYSES	138
NOTE 22 Risques financiers	138
NOTE 23 Risque de liquidité et adéquation actif - passif	142
NOTE 24 Risques liés aux contrats d'assurance et financiers	144

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

FAITS MARQUANTS 2013 ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

NOTE 1 Faits caractéristiques de l'exercice 2013

1.1 PAIEMENT DU DIVIDENDE SUR LE RÉSULTAT 2012 EN ACTIONS

L'assemblée générale mixte des actionnaires de CNP Assurances, réunie le 25 avril 2013, a approuvé le dividende proposé au titre de l'exercice 2012, soit 0,77 euro par action, et a décidé que chaque actionnaire pourrait opter, comme l'exercice précédent, pour le paiement du dividende soit en numéraire, soit en actions nouvelles de la Société.

L'option pour le paiement du dividende en actions nouvelles de la Société, qui pouvait être exercée par les actionnaires du 30 avril 2013 au 21 mai 2013 inclus, a largement retenu l'intérêt des actionnaires de la Société : 88,8 % des droits à dividende ont été exercés en faveur du paiement en actions.

Cette opération s'est traduite par la création de 43 118 302 actions nouvelles, soit une augmentation du capital de 438 944 314 euros et de 6,7 % du nombre d'actions émises (cf. note 4.3). Leur livraison et admission aux négociations sur le marché NYSE Euronext Paris est intervenue le 30 mai 2013. Le dividende en numéraire a été également versé à compter du 30 mai 2013.

À l'issue de cette opération, le capital social de la Société est composé de 686 618 477 actions de 1 euro de nominal.

1.2 TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL ET AMORTISSEMENT EXCEPTIONNEL DE L'IN-FORCE DES FILIALES CHYPRIOTES ET GRECQUES

Le groupe CNP Assurances a apprécié la valeur de ses filiales chypriotes et grecques – portées par CNP Cyprus Insurance holdings (CNP CIH) – et du *goodwill* résiduel attaché (79,4 M€) à l'aune d'un contexte économique et financier particulier, caractérisé notamment par une hausse du risque pays associé et une récession économique profonde (cf. note 7 – paragraphe 2.1). Le gouvernement chypriote est arrivé, le 25 mars 2013, à un accord avec les instances européennes (Commission européenne, Banque Centrale européenne) et internationales (Fonds Monétaire International). Celui-ci ouvre la voie à un prêt de 10 Md€ destiné à sauver l'île de la faillite. Le FMI y participe à hauteur de 1 Md€. En contrepartie, Chypre a accepté de réduire drastiquement la taille de son secteur bancaire, d'augmenter des impôts, de diminuer les effectifs de la fonction publique et de privatiser certaines compagnies. Ce plan de sauvetage prévoit notamment la mise en liquidation de Laiki Bank, le partenaire de CNP Assurances depuis 2008, et le transfert de ces droits et obligations dans le cadre de l'accord conclu avec CNP Assurances à Bank of Cyprus. À cette occasion, le holding CNP Laiki Insurance holdings est renommé CNP Cyprus Insurance holdings.

Dans le cadre du plan de sauvetage international, Chypre a indiqué le 1^{er} juillet 2013 avoir mené à bien un échange d'obligations d'État d'une valeur d'1 Md€ contre de nouvelles obligations ayant une échéance plus longue. L'annonce de cette restructuration partielle de la dette chypriote a conduit plusieurs agences de notation à considérer que la république de Chypre était désormais en « défaut sélectif ».

Au regard des fortes incertitudes qui pèsent sur l'activité des sociétés et des négociations en cours avec Bank of Cyprus, le *business plan* de la filiale a été mis à jour sur la période 2013-2017. Sur la base de ce nouveau *business plan* et de l'appréciation des risques associés, le groupe CNP Assurances a procédé à une nouvelle valorisation de la valeur d'utilité de la filiale, en prenant des hypothèses prudentes pour la projection des flux futurs des filiales de CNP Cyprus Insurance holdings, notamment en relevant la prime de risque de 600 points de base et en diminuant les montants des nouvelles affaires des quatre prochaines années. Cette valorisation conduit à constater une dépréciation de 44,6 M€ du *goodwill* de CNP Cyprus Insurance holdings, soit 56 % du *goodwill* existant.

Par ailleurs, en raison de l'augmentation des rachats constatés dans le contexte financier et économique décrit ci-dessus, le groupe CNP Assurances a décidé de procéder à un amortissement exceptionnel et anticipé d'une partie de l'*In-Force* comptable comptabilisé sur les entités chypriotes et grecques pour un montant net d'impôt part du Groupe de 5,5 M€.

1.3 GESTION DE L'ENCOURS DE DETTE SUBORDONNÉE

CNP Assurances a annoncé le 11 juillet 2013 une opération de gestion de son encours de dette subordonnée finalisée le 19 juillet 2013 (cf. note 4.1).

Cette dernière prend la forme d'un rachat partiel de 380 M€ de la souche perpétuelle de 1 250 M€ ayant une date d'option de remboursement en 2016 (FR0010409789) comptabilisée en capitaux propres, et permettant au Groupe de dégager un gain de l'ordre de 4,5 M€ constaté en capitaux propres. Le financement est réalisé par une nouvelle émission perpétuelle de 500 M\$ placée auprès d'investisseurs asiatiques et européens dont les conditions contractuelles lui confèrent un classement en dettes financières. Les opérations de rachat et d'émission nouvelle sont lancées de façon concomitante.

L'objectif de la transaction était de rallonger la maturité moyenne de la dette subordonnée de CNP Assurances, en remplaçant partiellement une souche ayant une date d'option de remboursement en 2016 par une nouvelle souche ayant une date d'option de remboursement en 2019.

1.4 CONTINUITÉ ET INFLEXION DE LA POLITIQUE DE RÉDUCTION DE L'EXPOSITION AUX DETTES SOUVERAINES DES PAYS PÉRIPHÉRIQUES

Afin de diminuer le risque de crédit des portefeuilles d'investissement adossant les contrats d'assurance français et italiens, le groupe CNP Assurances a mis en œuvre, depuis 2011, une politique active de réduction de son exposition aux dettes souveraines italienne, espagnole, grecque, portugaise et irlandaise.

Entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2013, les ventes effectuées ainsi que la suspension des nouveaux investissements ont contribué à une baisse significative de l'encours des emprunts d'État italiens (- 2,8 Md€), portugais (- 2,5 Md€), espagnols (- 1,8 Md€), irlandais (- 1,6 Md€) et grecs (- 0,6 Md€). En 2013, l'exposition brute en prix de revient sur les dettes souveraines périphériques a diminué de 7 % sur les portefeuilles français et de 10 % sur les portefeuilles des filiales internationales. La réduction des expositions en 2013 a porté en priorité sur les pays sous assistance de la Troïka, Portugal et Irlande. Toutefois, dans la foulée des annonces de la BCE relatives à la mise en place du programme « *Outright monetary transactions* » (OMT) et afin de placer une partie de la trésorerie, l'année 2013 a été l'occasion, sur les portefeuilles français, d'une très légère augmentation de l'exposition sur l'Italie (+ 0,25 Md€) et sur l'Espagne (+ 0,16 Md€), à travers des achats de titres à court terme (billets de trésorerie) pour des montants limités. La politique de vente des titres souverains portugais, tant pour les portefeuilles français que pour les filiales internationales, porte, au contraire, sur des titres de maturité longue.

Sur les deux derniers exercices, les moins-values dégagées par ces ventes ont été compensées par des plus-values issues de ventes de dettes souveraines d'autres pays européens, notamment l'Allemagne, les Pays-Bas, la France et la Finlande.

1.5 ACQUISITIONS RÉALISÉES PAR CAIXA SEGUROS, FILIALE DE CNP ASSURANCES AU BRÉSIL

Prise de contrôle de Previsul

CNP Assurances, via sa filiale brésilienne Caixa Seguros, a finalisé en mars 2013 l'acquisition de 70 % du capital de Previsul, compagnie d'assurance spécialisée en assurance de personnes. Previsul est présente depuis 106 ans sur le marché brésilien et en particulier dans l'état du Rio Grande do Sul.

Cet investissement de 70 MBRL (27 M€) s'inscrit dans la stratégie de croissance de Caixa Seguros. La filiale brésilienne de CNP Assurances intervient sur les secteurs de l'assurance vie, de la retraite, de la prévoyance, de l'assurance dommages et de la santé. La prise de contrôle de Previsul a pour objectif de renforcer l'implantation du Groupe dans la région sud du Brésil, un marché de 24 millions d'habitants à forte identité régionale.

Previsul est une compagnie fondée en 1906, spécialisée en assurance de personnes, avec un portefeuille de près de 600 000 assurés, un effectif de 143 collaborateurs et près de 3 000 courtiers partenaires. L'entreprise a enregistré en 2012 un chiffre d'affaires de 146,5 MBRL (57 M€) et un résultat net de 5,9 MBRL (2,3 M€).

Au sein de Caixa Seguros, Previsul continuera de s'affirmer comme une importante compagnie d'assurance de la région sud du pays et accélérera son développement. Cette acquisition est parfaitement en ligne avec l'ambition de CNP Assurances de développement au Brésil en complétant son maillage géographique et en diversifiant ses canaux de distribution.

Compte tenu du temps nécessaire pour lever les conditions suspensives habituelles, le bilan d'ouverture de Previsul est enregistré dans les comptes consolidés du Groupe au 1^{er} juillet 2013 et les flux de la période subséquente comptabilisés en résultat. Conformément à la norme IFRS 3, CNP Assurances dispose d'un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition pour comptabiliser les ajustements éventuels suite à l'achèvement de cette comptabilisation.

Prise de contrôle de Tempo Dental

CNP Assurances, via sa filiale brésilienne Caixa Seguros, a annoncé la signature d'un contrat avec le groupe Tempo Participações pour l'acquisition de Tempo Dental. Cette opération représente un montant de 133,6 MBRL (41,7 M€). Tempo Dental est l'un des principaux acteurs du marché de l'assurance de frais de soins dentaires du Brésil, avec plus de 524 000 clients et un chiffre d'affaires de près de 65 MBRL (20 M€) sur les neuf premiers mois de 2013.

Cette acquisition, qui doit encore recevoir l'approbation du CADE (autorité brésilienne de la concurrence) et de l'ANS (régulateur brésilien du secteur de la santé), permettra à Caixa Seguros de compléter son offre de produits d'assurance liés à la santé, segment sur lequel il est présent depuis 2011.

Avec l'acquisition de Previsul en mars 2013, ces deux opérations confortent la stratégie de CNP Assurances en Amérique du Sud. Elles permettent à sa filiale brésilienne d'augmenter la taille de son réseau de distribution, de disposer d'une plateforme opérationnelle et de renforcer sa présence sur le segment des assurances populaires.

NOTE 2 Événements significatifs postérieurs à la clôture des états financiers consolidés annuels

Il n'y a pas eu d'événement significatif entre la fin de l'exercice et l'arrêté des comptes par le conseil d'administration.

ACTIF - PASSIF

NOTE 3 Principes comptables

CNP Assurances SA, société mère du Groupe, est une société à conseil d'administration, au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré, entreprise régie par le code des assurances, et enregistrée au greffe du tribunal de commerce de Paris sous le n° 341 737 062 RCS.

Le siège social de CNP Assurances est situé au 4, place Raoul Dautry, 75 015 Paris.

Le groupe CNP Assurances a pour principale activité l'assurance de personnes. CNP Assurances a pour objet social de :

- pratiquer des opérations d'assurance sur la vie et de capitalisation
- pratiquer des opérations d'assurance couvrant les risques de dommages corporels liés aux accidents et à la maladie
- détenir des participations majoritaires dans des sociétés d'assurances.

Les états financiers consolidés de CNP Assurances au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 portent sur la Société et ses filiales, et sur les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint. Ils ont été arrêtés par le conseil d'administration du 19 février 2014.

3.1 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, le groupe CNP Assurances a établi ses états financiers consolidés en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne avant le 31 décembre 2013.

Les filiales appliquent les principes comptables et les méthodes d'évaluation du Groupe qui figurent dans cette note aux états financiers consolidés.

Nouvelles normes mises en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2013

■ IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur, publiée le 12 mai 2011, s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. La norme définit la « juste valeur » et fournit dans un document unique les règles applicables à l'ensemble des évaluations à la juste valeur requises ou permises par les IAS/IFRS que ce soit pour les évaluations initiales, les évolutions subséquentes et les informations à fournir en annexes. La mise en œuvre d'IFRS 13 est sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe compte tenu de la très faible matérialité des actifs financiers classés en catégorie 3 de juste valeur et du pourcentage limité des actifs immobiliers. La principale évolution identifiée pour le Groupe est l'exigence de communication de la hiérarchie de juste valeur de ses placements immobiliers, cette information est intégrée à la note 9.2 des états financiers consolidés.

■ IAS 19 révisée – Avantages du personnel, publiée le 16 juin 2011 et applicable à partir du 1^{er} janvier 2013, apporte des modifications sur le traitement du coût des services passés en cas de changement de régimes, sur les modalités de présentation au résultat de l'impact des variations des engagements et supprime les options permises pour la comptabilisation des gains et pertes actuariels sur les régimes à prestations définies et ne retient que la comptabilisation directement en capitaux propres, déjà utilisée par le Groupe. IAS 19 révisée n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés car le Groupe avait déjà anticipé l'essentiel des modifications précédemment.

■ Amendement à IAS 1 – Présentation des états financiers, publié le 16 juin 2011 et applicable à compter des exercices commençant après le 1^{er} juillet 2012, porte sur la présentation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. L'amendement introduit une obligation de distinguer au sein de l'état des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres les éléments qui feront l'objet d'un reclassement par le compte de résultat. Cet amendement est sans impact sur la présentation des comptes consolidés du Groupe dans la mesure où le Groupe applique déjà ce format de présentation.

■ Amendement à IFRS 1 – Prêts publics, publié le 19 mars 2012 et applicable à compter du 1^{er} janvier 2013, intègre une nouvelle exception à l'application rétrospective des IFRS et impose, en première adoption, une application prospective des dispositions d'IFRS 9 – Instruments financiers et d'IAS 20 – Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, aux prêts publics existants à la date de transition. Cet amendement est sans impact sur les comptes consolidés du Groupe.

■ Amendement à IFRS 7 – Informations à fournir : compensation d'actifs et de passifs financiers, publié le 16 décembre 2011 et applicable à compter du 1^{er} janvier 2013, prévoit une information annexe sur les actifs et passifs financiers entrant dans le périmètre d'un accord de compensation, en distinguant ceux qui font l'objet d'une compensation de ceux qui ne sont pas compensés en application d'IAS 32. Cet amendement est sans impact sur les comptes consolidés du Groupe.

■ Amendement à IAS 12 – Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents, publié le 20 décembre 2010 et applicable à compter du 1^{er} janvier 2013 au niveau européen, introduit la présomption selon laquelle l'actif est recouvré entièrement par la vente, à moins que l'entité puisse apporter la preuve que le recouvrement se produira d'une autre façon. Cet amendement est sans impact sur les comptes consolidés du Groupe.

■ Amendements à IFRS 1 – Hyperinflation grave et suppression des dates d'application fermes pour les nouveaux adoptants, publié le 20 décembre 2010 et applicable à compter du 1^{er} janvier

2013 au niveau européen : ces amendements introduisent deux principales modifications qui sont sans impact pour le Groupe :

- la première modification consiste à remplacer la référence à la date ferme de transition du « 1^{er} janvier 2004 » par « la date de transition aux IFRS »
- la deuxième modification prescrit les dispositions qu'une entité doit respecter pour reprendre une présentation de ses états financiers en conformité avec les IFRS après une période durant laquelle cette entité n'a pas été en mesure de respecter ces normes, parce que sa monnaie de fonctionnement faisait l'objet d'une hyperinflation grave.

■ Améliorations annuelles des normes IFRS : cycle 2009-2011, publiées le 17 mai 2012 et applicables à compter du 1^{er} janvier 2013 : elles incluent des amendements mineurs à cinq normes et n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe. Les sujets traités dans le cadre du cycle 2009-2011 sont les suivants :

- IFRS 1 – Application répétée d'IFRS 1
- IFRS 1 – Coûts d'emprunt
- IAS 1 – Clarification des exigences d'information comparative
- IAS 16 – Classification de l'équipement d'entretien
- IAS 32 – Impacts fiscaux des distributions aux porteurs d'instruments de capitaux propres
- IAS 34 – Information financière intermédiaire et information sectorielle pour le total des actifs par segment.

■ Interprétation IFRIC 20 – Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert, publiée le 19 octobre 2011 et applicable à compter du 1^{er} janvier 2013. Cette interprétation clarifie le traitement comptable et les modalités d'activation des frais de découverte. Cette interprétation est sans impact sur les comptes consolidés du Groupe.

Principales normes et interprétations publiées, approuvées par l'Union européenne mais non encore entrées en vigueur

■ IFRS 10 – États financiers consolidés, IFRS 11 – Accords conjoints, IFRS 12 – Informations à fournir sur les participations dans les autres entités, IAS 27 révisée – États financiers individuels, IAS 28 révisée – Participation dans des entreprises associées et coentreprises, publiées le 12 mai 2011 et applicables le 1^{er} janvier 2014 avec effet rétrospectif (une adoption anticipée est autorisée à la condition qu'elle porte sur l'ensemble de ces nouveaux textes).

IFRS 10 définit un modèle unique d'analyse du contrôle, base de la consolidation par intégration globale qui comprend les trois éléments suivants : pouvoir sur l'autre entité, exposition ou droits à des rendements variables de cette autre entité, et capacité d'utiliser son pouvoir afin d'influer sur les rendements.

IFRS 10 amende IAS 27 qui s'intitule dorénavant « États financiers individuels ». Les règles relatives aux états financiers individuels demeurent inchangées tandis que les sections relatives aux états financiers consolidés sont ainsi remplacées par IFRS 10.

■ IFRS 11 annule et remplace IAS 31 – Participation dans des coentreprises et SIC 13 – Entités contrôlées conjointement

- Apports non monétaires par des coentrepreneurs. Ce texte se concentre sur les droits et obligations dans le cadre d'un accord conjoint et ne permet plus qu'une seule méthode de comptabilisation pour les participations dans les entités sous contrôle commun, la mise en équivalence (la méthode de l'intégration proportionnelle est supprimée). IAS 28 a également été modifiée pour être en conformité avec les modifications introduites notamment par IFRS 11.

Enfin, IFRS 12 intègre, dans une seule norme, les informations à fournir relatives aux participations dans des filiales, dans des accords conjoints, dans des entreprises associées et dans des entités structurées. L'objectif d'IFRS 12 est d'exiger une information qui puisse permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la base du contrôle, toute restriction sur les actifs consolidés et les passifs, les expositions aux risques résultant des participations dans des entités structurées non consolidées et la participation des intérêts minoritaires dans les activités des entités consolidées.

La mise en œuvre de ces normes ne devrait pas avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés de CNP Assurances. L'analyse menée par le Groupe a permis d'identifier les enjeux suivants :

- une sensible évolution du périmètre de consolidation des fonds de placements à l'issue de l'analyse de la relation agent-principal qui lie CNP Assurances et les gestionnaires de son portefeuille
- de nouvelles informations à présenter en annexe en ce qui concerne les entités structurées non consolidées par le Groupe.

Le passage d'une intégration proportionnelle à une mise en équivalence de la seule filiale d'assurance détenue en contrôle conjoint n'aurait pas un impact matériel sur la présentation des états financiers consolidés du Groupe.

■ Amendements à IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 – Dispositions transitoires, publiés le 28 juin 2012 et applicables à compter du 1^{er} janvier 2014 : ils fournissent des clarifications sur les modalités d'application rétrospective et des allègements sur les informations à fournir pour les entités structurées non consolidées.

■ Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 – Entités d'investissement, publiés le 31 octobre 2012 et applicables à compter du 1^{er} janvier 2014 : ces amendements introduisent une nouvelle catégorie d'entités, les entités d'investissement, qui bénéficient d'une exemption de consolidation de leurs filiales qu'elles doivent comptabiliser à la juste valeur par le résultat. Des informations spécifiques à ces entités devront être fournies. Aucun impact significatif n'est attendu sur les comptes consolidés du Groupe.

■ Amendement à IAS 32 – Instruments financiers – Présentation, publié le 16 décembre 2011 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, précise les règles de compensation entre actifs et passifs financiers. Les modalités d'application et l'impact de cette norme sont à l'étude par le Groupe.

■ Amendements à IAS 39 – Novation des dérivés et maintien de la comptabilité de couverture, publiés le 27 juin 2013 et applicables à compter du 1^{er} janvier 2014 : ces amendements

visent à fournir une exception à l'application des dispositions relatives à la cessation de la comptabilité de couverture lorsqu'un instrument de couverture doit opérer une novation au profit d'une contrepartie centrale en conséquence de l'application de textes légaux ou réglementaires. Les impacts de ces amendements sont à l'étude par le Groupe.

- Amendements à IAS 36 – Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers, publiés le 29 mai 2013 et applicables à compter du 1^{er} janvier 2014 : ces amendements introduisent de nouvelles exigences d'information en annexe lorsque la valeur recouvrable de l'actif est sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. Aucun impact significatif n'est attendu sur les comptes consolidés du Groupe.

Principales normes et interprétations publiées mais non encore en vigueur

- IFRS 9 – Instruments financiers, a pour objectif d'établir les principes de comptabilisation et d'information financière en matière d'actifs financiers et de passifs financiers. Ces principes visent à remplacer ceux actuellement énoncés par la norme IAS 39 – Instruments financiers. Le projet IFRS 9 est scindé en trois phases :

- Phase 1 : Classement et évaluation des instruments financiers
- Phase 2 : Dépréciation des actifs financiers
- Phase 3 : Couvertures, cette phase étant elle-même divisée en deux parties :
 - Couverture des éléments financiers, des portefeuilles fermés et des portions d'éléments financiers et non financiers
 - Macrocouverture (partie indépendante du reste du projet IFRS 9).

La première publication de la norme IFRS 9 – Instruments financiers, en date du 12 novembre 2009, est consacrée aux principes de classement et d'évaluation des actifs financiers uniquement. Elle introduit une approche unique pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur : un actif financier est évalué au coût amorti si a) l'instrument est géré, selon un modèle d'entreprise (*business model*) qui a pour objectif la détention des actifs dans le but de percevoir les flux de trésorerie prévus contractuellement, et si b) l'actif financier n'offre que des flux de trésorerie contractuels à des dates données, représentant le principal et les intérêts calculés sur ce principal. Lors de la comptabilisation initiale d'un actif financier, une entité peut opter pour une désignation à la juste valeur avec les variations de juste valeur dans le compte de résultat dans la mesure où cela élimine ou réduit significativement une inadéquation comptable. Pour les actions qui ne sont pas détenues à des fins de transaction, une entité peut également décider de manière irrévocable de comptabiliser toutes les variations de juste valeur de ces instruments (y compris les gains et les pertes réalisés) dans les autres éléments des produits et charges reconnus sur la période. Les dividendes reçus au titre de ces instruments sont, en revanche, comptabilisés en résultat.

Une seconde publication de la norme paraît le 28 octobre 2010, pour compléter la version de 2009 avec les dispositions relatives aux passifs financiers et à la décomptabilisation des instruments financiers, permettant ainsi de concrétiser la phase 1 du projet. Les nouvelles dispositions ne modifient pas le

traitement comptable des passifs financiers sous IAS 39 mais apportent des précisions complémentaires, notamment en ce qui concerne les variations de valeur dues au risque de « crédit propre » en cas d'application de l'option de juste valeur.

Par un amendement du 16 décembre 2011, l'IASB a reporté la date d'entrée en vigueur du 1^{er} janvier 2013 au 1^{er} janvier 2015 et les dispositions transitoires ont été modifiées : les adoptants seront exonérés du retraitement des données comparatives mais devront fournir en contrepartie des informations additionnelles sur la transition.

Le 13 novembre 2013, l'IASB a publié IFRS 9 – Instruments financiers (comptabilité de couverture et amendements à IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39). Les principales évolutions sont :

- l'intégration d'un nouveau modèle de comptabilité de couverture, dont l'objectif est de mieux refléter dans les comptes les relations de couverture économiques et d'améliorer la transparence des états financiers. Ce modèle autorise de nouvelles stratégies de couverture, permet un meilleur alignement de la stratégie de gestion des risques avec la comptabilité et une moindre volatilité du résultat, en contrepartie d'une plus grande transparence sur l'impact des couvertures dans les comptes
- l'autorisation d'appliquer les modifications visant les dispositions sur le « crédit propre » déjà incluses dans IFRS 9, sans qu'il soit nécessaire d'appliquer en même temps les modifications portant sur d'autres traitements comptables des instruments financiers
- la suppression de la date d'entrée en vigueur obligatoire d'IFRS 9, à savoir le 1^{er} janvier 2015, afin de fournir aux préparateurs des états financiers suffisamment de temps pour adopter les nouvelles dispositions de la norme.

L'IASB étudie actuellement l'apport de certaines modifications aux dispositions relatives au classement et l'évaluation dans IFRS 9, ainsi que le modèle de dépréciation des pertes de crédit attendues à inclure dans IFRS 9. La publication de la version définitive d'IFRS 9 qui comportera les trois phases du projet devrait intervenir courant 2014, pour une date d'entrée en vigueur obligatoire, au plus tôt, à partir du 1^{er} janvier 2017.

IFRS 9 n'ayant pas encore été adoptée par la Commission européenne, cette norme ne peut pas être pour l'instant adoptée par anticipation. Ses dispositions, ainsi que ses modalités d'application et son impact sur les comptes, sont à l'étude par le Groupe qui a d'ailleurs participé au *field-test* sur la classification des actifs mis en œuvre par l'EFRAG en avril 2013.

- Interprétation IFRIC 21 – Taxes prélevées par une autorité publique, publiée le 20 mai 2013 et applicable à compter du 1^{er} janvier 2014 sous réserve d'approbation par l'Union européenne : cette interprétation fournit des indications sur le traitement des droits et taxes imposées par une autorité publique dans les états financiers de l'entité qui s'en acquitte, en particulier le moment où il faut comptabiliser un passif selon IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, au titre du droit ou de la taxe exigible.
- Amendements à IAS 19 – Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel, publiés le 21 novembre 2013 et applicables à compter des exercices commençant après le 1^{er} juillet 2014 sous réserve d'approbation par l'Union

européenne : ces amendements à portée limitée s'appliquent aux cotisations des membres du personnel ou des tiers aux régimes à prestations définies, ils visent à simplifier la comptabilisation des cotisations qui ne sont pas liées au nombre d'années de service. Les impacts de ces amendements sont à l'étude par le Groupe.

- Améliorations annuelles des normes IFRS : cycle 2010-2012, publiées le 12 décembre 2013 et applicables à compter des exercices commençant après le 1^{er} juillet 2014 sous réserve d'approbation par l'Union européenne : elles incluent des amendements mineurs à sept normes et ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.
- Améliorations annuelles des normes IFRS : cycle 2011-2013, publiées le 12 décembre 2013 et applicables à compter des exercices commençant après le 1^{er} juillet 2014 sous réserve d'approbation par l'Union européenne : elles incluent des amendements mineurs à quatre normes et ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.

3.2 BASE D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809-2004 de la Commission du 29 avril 2004, les informations suivantes seront incorporées par référence dans le document de référence :

- les comptes consolidés de CNP Assurances pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent figurant respectivement aux pages 129 à 225 et 226 à 227 du document de référence déposé à l'AMF le 4 avril 2013
- les comptes consolidés de CNP Assurances pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 et le rapport des commissaires aux comptes y afférent figurant respectivement aux pages 135 à 236 et 237 à 238 du document de référence déposé à l'AMF le 12 avril 2012.

Les états financiers sont présentés en millions d'euros arrondis à une décimale.

Les éléments d'actif et de passif relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont évalués selon les méthodes appliquées par le groupe CNP Assurances. Les autres comptes sont établis sur la base du coût, sauf pour les éléments d'actif et de passif énumérés ci-après qui sont évalués à la juste valeur : instruments financiers à la juste valeur par résultat (instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments financiers désignés à la première comptabilisation comme à la juste valeur par résultat), instruments financiers disponibles à la vente, immeubles de placement détenus en représentation des contrats en unités de compte, et instruments dérivés séparés sur contrats.

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur, diminuées des coûts à la vente, à l'exception des actifs d'impôt différé, des actifs générés par des avantages du personnel, des actifs financiers, des immeubles de placement comptabilisés à la juste valeur, des actifs biologiques et des actifs

résultant d'un contrat d'assurance, qui restent évalués selon les normes applicables à ces types d'actifs.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les principaux postes du bilan concernés sont les écarts d'acquisition, en particulier dans le cadre des tests de dépréciation, les valeurs de portefeuilles acquis, les actifs en juste valeur non cotés sur un marché actif, les actifs et les passifs liés à l'activité d'assurance (les provisions techniques et la participation aux bénéfices différée active ou passive) ainsi que les impôts différés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée, des éléments réglementaires, des principes actuariels communément admis et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances, et font l'objet d'analyses de sensibilités quand celles-ci sont requises par les normes ou qu'elles permettent au groupe CNP Assurances d'asseoir ses choix.

Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous sont appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables sont appliquées d'une manière uniforme par les entités du groupe CNP Assurances.

3.3 CHAMP DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du groupe CNP Assurances comprend les filiales, les entités sous contrôle conjoint et les entreprises associées.

Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées par la Société. Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Le contrôle résulte notamment de la détention directe ou indirecte de plus de la moitié des droits de vote d'une entité. Cette analyse est complétée de l'examen de toutes les conditions contractuelles du pacte d'actionnaires, notamment des accords de partenariat de distribution des produits d'assurance. Pour apprécier s'il y a ou non contrôle, il est tenu compte des droits de vote potentiels et des options de conversion pouvant être exercées sur la période considérée. Les filiales sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Les comptes d'une filiale sont intégrés aux comptes consolidés du groupe CNP Assurances à compter de la date à laquelle la société mère acquiert le contrôle jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Entités sous contrôle conjoint (coentreprises)

Les entités sous contrôle conjoint sont les entités sur l'activité économique desquelles le groupe CNP Assurances a un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel. Le contrôle conjoint est le partage convenu par contrat du contrôle d'une entité ; il n'existe que lorsque les décisions stratégiques, financières et opérationnelles correspondant à l'activité imposent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les comptes d'une coentreprise sont intégrés dans les comptes consolidés selon la méthode d'intégration proportionnelle, en application de laquelle la quote-part du groupe CNP Assurances dans chacun des actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement est regroupée, ligne à ligne, avec les éléments similaires dans les états financiers du groupe CNP Assurances.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités sur lesquelles le groupe CNP Assurances exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle.

L'influence notable est présumée exister dès lors que CNP Assurances détient directement ou indirectement 20 % au moins des droits de vote. Ce seuil n'a toutefois qu'un caractère indicatif, l'existence ou l'absence d'influence notable pouvant être établie indépendamment du pourcentage de droit de vote détenu. La représentation de l'investisseur au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue ou des transactions significatives entre l'investisseur et l'entreprise détenue sont également des éléments qui permettent de démontrer l'existence d'une influence notable.

Les comptes consolidés intègrent la part du groupe CNP Assurances dans le résultat des entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence, de la date à laquelle la société mère acquiert une influence notable jusqu'à la date à laquelle elle cesse de la détenir.

Si la quote-part du groupe CNP Assurances dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable des titres mis en équivalence est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que CNP Assurances ait une obligation légale ou implicite de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

3.4 OPÉRATIONS ENTRE SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Toutes les transactions réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits et pertes internes sont éliminés en totalité. Les profits et pertes internes résultant de transactions avec des entreprises associées ou des coentreprises sont éliminés à hauteur de la quote-part du groupe CNP Assurances dans l'entreprise considérée. Les pertes résultant d'une perte de valeur d'un actif transféré ne sont pas éliminées.

3.5 PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE

Les retraitements préconisés par IFRS 4 amènent à constater une participation aux bénéfices différée.

Selon les normes comptables auxquelles IFRS 4 se réfère, les participations différées sont de deux sortes.

3.5.1 Participations inconditionnelles

Elles sont enregistrées toutes les fois qu'une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et les comptes consolidés.

Il en est ainsi des droits des bénéficiaires de contrats attachés aux écarts d'évaluation et aux retraitements des comptes individuels, positifs ou négatifs ; leur montant est modifié selon une méthode cohérente avec l'évaluation initiale et le rythme de la reprise en résultat des écarts d'évaluation ou des retraitements.

3.5.2 Participations conditionnelles

Il s'agit des différences de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés, dont l'exigibilité dépend d'une décision de gestion, ou de la réalisation d'un événement.

Ces droits ne sont constatés que lorsqu'il existe une forte probabilité de réalisation de l'événement ou de prise de décision de gestion par l'entreprise concernée. La comptabilité reflet, qui s'inscrit dans ce processus, est explicitée au paragraphe 3.13.2 de la présente annexe.

3.6 CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES DANS LA DEVISE DE PRÉSENTATION

Les filiales ont pour devise fonctionnelle leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions.

Les actifs et les passifs des activités à l'étranger (notamment filiales étrangères et succursales autonomes), y compris les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de la consolidation, sont convertis en euros, la devise de présentation du groupe CNP Assurances, en appliquant le cours de change à la date de clôture.

Les produits et les charges des activités à l'étranger sont convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions. Pour des raisons pratiques, et dans la mesure où les cours de change ne connaissent pas de fluctuations trop importantes, le cours de change en vigueur aux dates des transactions est approché par un cours moyen pour la période.

L'écart de change résultant de la différence entre les taux utilisés pour la conversion du bilan et ceux utilisés pour la conversion des produits et charges est enregistré comme une composante distincte des capitaux propres (écart de conversion).

3.7 OPÉRATIONS EN DEVISES

Au niveau de chaque entité du groupe CNP Assurances, les opérations en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle au cours du jour de la transaction. Pour des raisons pratiques, et dans la mesure où les cours de change ne connaissent pas de fluctuations trop importantes, le cours de change en vigueur aux dates des transactions est approché dans certains cas par un cours moyen.

Les éléments monétaires du bilan (hors actifs financiers classés en titres disponibles à la vente) sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat, à moins que la comptabilité de couverture ne soit appliquée selon les dispositions présentées en 3.10.3 ci-dessous.

Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises et évalués au coût sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Ceux qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant les cours de change de la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Lorsqu'un gain ou perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les capitaux propres, par exemple lorsque l'actif non monétaire est classé en actif disponible à la vente, l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est également directement comptabilisé dans les capitaux propres. À l'inverse, lorsqu'un gain ou perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en résultat, l'écart de change résultant de la conversion de cet élément est également comptabilisé en résultat.

3.8 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET AUTRES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

Les regroupements d'entreprises, dans les cas où le groupe CNP Assurances obtient le contrôle d'une ou plusieurs autres activités, sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Les regroupements antérieurs au 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés selon les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 : les intérêts minoritaires (appelés aussi participations ne donnant pas le contrôle) sont évalués à partir de la quote-part de l'actif net réévalué qu'ils représentent et les ajustements des compléments de prix futurs sont comptabilisés comme un ajustement du coût d'acquisition.

Les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1^{er} janvier 2010 sont évalués et comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée : la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charge.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du groupe CNP Assurances dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un *goodwill*. Pour chaque regroupement,

CNP Assurances a la possibilité d'opter pour une évaluation à la juste valeur des intérêts minoritaires (méthode du *goodwill* complet).

Le *goodwill* est déterminé à la date de prise de contrôle de l'entité acquise et ne fait l'objet d'aucun ajustement ultérieur au-delà de la période d'évaluation ; l'acquisition ultérieure d'intérêts minoritaires ne donne pas lieu à la constatation d'un *goodwill* complémentaire.

Les opérations d'acquisition et de cession d'intérêts minoritaires sont comptabilisées directement dans les capitaux propres du groupe CNP Assurances.

Si la contrepartie transférée est inférieure à la part du Groupe dans les actifs nets de la filiale acquise évalués à leur juste valeur, cette différence est comptabilisée directement en résultat de l'exercice.

La comptabilisation d'un regroupement d'entreprises doit être achevée dans un délai de 12 mois après la date d'acquisition. Ce délai s'applique à l'évaluation des actifs et passifs identifiables, de la contrepartie transférée et des intérêts minoritaires. Au-delà de cette période, tout ajustement dont la contrepartie est un actif ou un passif financier est, en principe, comptabilisé en résultat.

3.9 ACTIFS INCORPORELS

3.9.1 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût d'acquisition pour l'acquéreur et la juste valeur des actifs et passifs identifiables. Lorsqu'ils sont négatifs, les écarts d'acquisition sont comptabilisés directement en compte de résultat.

Les écarts d'acquisition positifs sont :

- enregistrés dans les immobilisations incorporelles, lorsqu'ils résultent de l'acquisition d'une entité consolidée globalement ou par intégration proportionnelle
- sont inclus dans la valeur des titres mis en équivalence, lorsqu'ils résultent de l'acquisition d'une entité mise en équivalence
- enregistrés dans la devise locale de l'entité acquise et convertis en euros au taux de clôture, lorsqu'ils résultent de l'acquisition d'une entité étrangère (hors zone euro).

Pour les besoins du test de dépréciation, les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou aux groupes d'UGT, susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'activité lié à l'acquisition. Une UGT se définit comme le plus petit groupe identifiable d'actifs produisant des flux de trésorerie indépendamment d'autres éléments d'actif ou groupe d'éléments d'actif. Le groupe CNP Assurances retient une approche par entité ou par groupe d'entités homogène.

Les écarts d'acquisition positifs enregistrés au bilan sont comptabilisés à leur valeur brute, diminuée du montant cumulé des pertes de valeur subies. Ils ne font pas l'objet d'amortissement, mais d'un test de dépréciation :

- tous les ans à la même date, généralement proche de la date de clôture
- plus fréquemment lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur entre deux tests annuels

lors de la clôture de l'exercice au cours duquel une acquisition est intervenue, si des événements défavorables interviennent.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle l'écart d'acquisition est affecté est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité, généralement retenue par le groupe CNP Assurances, correspond à la valeur des actifs nets de l'UGT et à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des portefeuilles de contrats existants et des affaires nouvelles.

Ces flux futurs de trésorerie attendus sont déterminés sur la base d'hypothèses de continuité d'activité à long terme et, notamment, de coopération avec les partenaires bancaires, éventuellement au-delà de la date de renouvellement des accords contractuels ; de prévisions validées par le conseil d'administration et projetées en retenant des taux de croissance cohérents avec ceux habituellement retenus par le marché pour les activités concernées et des taux d'actualisation cohérents avec le coût moyen pondéré du capital.

3.9.2 Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance vie

La juste valeur des portefeuilles de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou d'un transfert de portefeuille est présentée en deux composantes distinctes :

- un passif évalué selon les méthodes comptables applicables aux contrats d'assurance et aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire
- la valeur de portefeuille des contrats définie comme l'actif incorporel correspondant à la différence entre la juste valeur de ces contrats et le montant du passif décrit à l'alinéa précédent.

Les valeurs de portefeuilles sont généralement amorties de manière actuarielle jusqu'à extinction desdits portefeuilles.

3.9.3 Valeur des accords de distribution

La valeur d'un accord de distribution représente la valeur des flux futurs attendus des nouvelles affaires au sein du réseau d'un partenaire couvert par un accord de distribution. Ces actifs incorporels sont estimés en fonction des modalités spécifiques à chaque contrat de distribution ; ils sont amortis sur la durée de vie du contrat de distribution, en prenant en compte leur éventuelle valeur résiduelle.

3.9.4 Actif incorporel lié à la réforme des retraites

L'article 26 de la loi 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites prévoit un droit à indemnité de résiliation qui se traduit dans les comptes consolidés IFRS par la reconnaissance d'un actif incorporel. Cet actif incorporel comptabilisé pour sa valeur recouvrable est amorti sur 5 ans (cf. note 7.1).

3.9.5 Logiciels

Les licences acquises sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les coûts de développement des logiciels à usage interne, des travaux d'intégration nécessaires pour la mise en place des progiciels métiers et des maintenances évolutives, pour la part relative aux coûts internes ou externes affectés directement, sont immobilisés s'ils respectent IAS 38 et notamment si ces dépenses augmentent les avantages futurs associés à l'actif correspondant. Les coûts qui ne sont pas immobilisables sont enregistrés en charges de la période.

La durée d'utilité estimée est de 5 ans ou 8 ans.

3.10 PLACEMENTS

3.10.1 Immobilier

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou construction) détenu par le groupe CNP Assurances pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital, plutôt que pour l'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ou le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option proposée par IAS 40 pour les immeubles de placement et IAS 16 pour les immeubles d'exploitation, le groupe CNP Assurances a choisi le modèle d'évaluation au coût pour ses immeubles, à l'exception des immeubles supports de contrats en unités de compte, qui sont évalués à la juste valeur.

La juste valeur des immeubles (hors supports de contrats en unités de compte) est par ailleurs communiquée en annexe. Cette juste valeur correspondant à la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées. Elle est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par l'autorité de régulation. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

Selon le modèle du coût, la valeur comptable correspond au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition ou la construction d'un immeuble font partie du coût de cet actif préalablement à son utilisation. Une fois l'immeuble utilisé, les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges.

Le groupe CNP Assurances a défini cinq catégories principales de composants :

- terrain
- gros œuvre, structures et charpentes
- façade et toiture
- agencements
- installations générales techniques.

Les coûts postérieurs à l'acquisition sont immobilisés, sous réserve que des avantages économiques futurs en soient attendus et qu'ils puissent être estimés de façon fiable, et sont intégrés dans le composant qu'ils concernent.

Les frais directement attribuables à l'acquisition des immeubles sont inclus dans le coût historique de l'immeuble et intégralement affectés au composant gros œuvre.

Amortissement des immeubles

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction, le cas échéant, d'une valeur résiduelle.

Les valeurs résiduelles sont considérées comme nulles en raison de la difficulté pour un bien immobilier de déterminer de manière fiable une valeur résiduelle.

La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différents composants, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortissables :

- gros œuvre 50 ans
- façade et toiture 30 ans, mais 20 ans pour les locaux d'activité, les centres commerciaux et les cinémas
- installations générales techniques 20 ans
- agencements 10 ans.

Dépréciation des immeubles

À chaque date de clôture, l'existence d'un quelconque indice montrant une perte de valeur est appréciée. Un des indices est une perte de valeur de l'immeuble de plus de 20 % par rapport à son coût. L'existence d'indications de pertes de valeur conduit le groupe CNP Assurances à estimer la valeur recouvrable de l'immeuble concerné.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente, déterminée selon l'expertise annuelle à laquelle procède le groupe CNP Assurances pour son patrimoine immobilier.

3.10.2 Actifs financiers

Classification

Les actifs financiers sont classés dans une des quatre catégories suivantes, en fonction des types de portefeuilles, des types d'actifs financiers, des spécificités de certains actifs financiers et selon un ordre de priorité entre ces différents critères :

- les actifs à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat, qui correspondent aux titres détenus à des fins de transaction et aux titres désignés à la première comptabilisation comme à la juste valeur par résultat en application de l'option juste valeur. Ils recouvrent les actifs financiers en représentation des contrats en unités de compte, les actifs comportant un dérivé incorporé non intimement lié au contrat hôte, les actifs issus de consolidation des OPCVM et les produits dérivés
- les actifs détenus jusqu'à l'échéance (dits HTM « *Held-To-Maturity* ») qui correspondent aux titres que le groupe CNP Assurances a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur remboursement ou leur échéance. Cette catégorie est utilisée de façon marginale pour certains titres obligataires, notamment détenus par la filiale brésilienne
- les prêts et créances recouvrent les actifs financiers non dérivés avec des paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas

cotés sur un marché actif et autres que ceux qui sont classés parmi les actifs détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente

- les actifs disponibles à la vente (dits AFS « *Available-For-Sale* ») sont ceux que l'entreprise n'a pas l'intention manifeste de céder mais qu'elle pourra être amenée à vendre pour répondre par exemple à des besoins de liquidité. Ils regroupent les actifs financiers qui ne sont pas classés dans les autres catégories.

Comptabilisation

Le groupe CNP Assurances comptabilise les actifs financiers dans son bilan lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Dans les cas des achats et des ventes normalisés, les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur augmentée, dans le cas des actifs financiers qui ne sont pas à la juste valeur par résultat, des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition.

Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou que l'actif a fait l'objet d'un transfert par lequel le groupe CNP Assurances a également transféré la totalité ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à cet actif.

Méthode d'évaluation

Les actifs disponibles à la vente ainsi que les actifs en juste valeur avec variation de juste valeur par résultat sont valorisés ultérieurement à la juste valeur.

La variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente sur la période est enregistrée directement en capitaux propres en tenant compte des droits des assurés et de la fiscalité (cf. principe de la comptabilité reflet au paragraphe 3.13.2).

La variation de juste valeur des actifs en juste valeur par résultat est constatée dans le compte de résultat en tenant compte des droits des assurés et de la fiscalité (cf. principe de la comptabilité reflet au paragraphe 3.13.2).

Les prêts et créances et les actifs détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions et frais payés et reçus, les coûts de transaction directement attribuables et toutes les autres primes positives ou négatives sont amortis sur la durée de vie attendue de l'instrument.

Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, le groupe CNP Assurances estime la juste valeur en utilisant une technique de valorisation. Les techniques de valorisation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes, si elles sont disponibles, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

Modalités de dépréciations

Les actifs financiers autres que ceux évalués à la juste valeur par résultat sont soumis à un test de dépréciation à chaque date d'arrêté des comptes. Un actif financier a subi une dépréciation lorsqu'il y a des indications objectives de pertes de valeur suite

à un ou plusieurs événements dont l'incidence sur les flux futurs estimés de l'actif peut être évaluée de manière fiable.

Actifs comptabilisés au coût amorti et instruments de dette disponibles à la vente

Pour les obligations détenues jusqu'à l'échéance ou disponibles à la vente, une dépréciation fondée sur la juste valeur est enregistrée au compte de résultat s'il est probable que les flux de trésorerie ne seront pas pleinement recouverts du fait de l'existence d'une ou plusieurs indications objectives de dépréciation.

L'abaissement de la notation de crédit d'une entité ou l'accroissement de son *spread* de crédit ne constitue pas, en soi, une indication de perte de valeur. Un ou une combinaison des facteurs suivants constitue des exemples d'indication de perte de valeur :

- l'occurrence d'un événement de crédit au sens de l'ISDA (*International Swaps and Derivatives Association*), faillite de l'entité de référence, défaut de paiement et restructuration
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie permettant de conclure à l'existence d'un risque avéré, y compris en l'absence de défaut avéré
- certaines concessions consenties qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

Instruments de capitaux propres disponibles à la vente

Le groupe CNP Assurances détermine à chaque arrêté pour les instruments de capitaux propres disponibles à la vente s'il existe une indication objective de dépréciation caractérisée par :

- une moins-value latente prolongée : un cours inférieur au prix de revient unitaire moyen sur les 36 derniers mois précédant l'arrêté ou
- une moins-value latente significative : un cours à la date d'inventaire inférieur à 50 % du prix de revient unitaire moyen de l'instrument à la date d'arrêté.

Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, la moins-value latente cumulée comptabilisée jusqu'ici directement en capitaux propres est enregistrée automatiquement en résultat.

Par ailleurs, dans tous les autres cas où ces seuils ne sont pas atteints, le groupe CNP Assurances analyse systématiquement actif par actif, si, lorsque le cours est inférieur à 70 % du prix de revient unitaire moyen sur les 6 derniers mois précédant l'arrêté, il y a lieu de déprécier par résultat le titre concerné.

Ce jugement se fonde sur une analyse dont l'ampleur repose sur le niveau de matérialité des moins-values latentes et sur les caractéristiques intrinsèques justifiant la valeur d'expertise de chaque actif.

En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres non cotés à revenu variable.

Reprise de dépréciations

Actifs disponibles à la vente (AFS)

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat pour un investissement dans un instrument de capitaux propres classé

en AFS ne sont reprises en résultat qu'à la décomptabilisation de l'instrument.

Si la juste valeur d'un instrument de dette disponible à la vente augmente au cours d'un exercice ultérieur du fait d'événements survenant après la dépréciation, par exemple, une amélioration de la notation de crédit du débiteur, la perte de valeur doit être reprise. La reprise est constatée dans le résultat de la période.

Prêts, créances et titres en HTM

Si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'un exercice ultérieur du fait d'événements survenant après la dépréciation, la perte de valeur est reprise par le compte de correction de valeur sans que celle-ci puisse aboutir à une valeur comptable supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu en l'absence de dépréciation. La reprise est constatée dans le résultat de la période.

3.10.3 Instruments dérivés

Un dérivé est un instrument financier, ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39, qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- a sa valeur fluctue en fonction de l'évolution d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un cours de change, d'un indice de prix ou de cours, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit, ou d'une autre variable (le « sous-jacent »)
- b il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché
- c il est réglé à une date future.

Tout dérivé est classé comme un actif en juste valeur dont les variations passent par résultat, sauf s'il s'agit d'un instrument de couverture désigné comme tel et efficace.

Les dérivés incorporés dans des contrats hôtes sont séparés et comptabilisés comme des dérivés lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte
- un instrument autonome comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé
- le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur par le biais du compte de résultat.

Si le groupe CNP Assurances se trouve dans l'incapacité d'évaluer séparément un dérivé incorporé qui devrait être séparé, il comptabilise l'intégralité du contrat composé comme un actif ou un passif financier à la juste valeur par résultat.

Comptabilité de couverture

Les dérivés désignés comme instrument de couverture dans le cadre de relations de couverture telles que définies par la norme IAS 39 sont comptabilisés selon les dispositions qui y sont associées.

Le groupe CNP Assurances est engagé à ce jour dans deux couvertures de flux de trésorerie (titres subordonnés GBP émis

en 2011 et titres subordonnés USD émis en 2013 - cf. note 1). À ce titre et pour toute autre opération similaire à venir, le groupe CNP Assurances documente à l'origine la relation de couverture, ses objectifs et sa stratégie en terme de gestion des risques. Le groupe CNP Assurances formalise également l'efficacité de la couverture, dès sa mise en place et sur la durée de la couverture, en démontrant l'efficacité rétrospective et prospective de la relation de couverture.

La comptabilité de couverture de flux de trésorerie consiste à enregistrer la part efficace des variations de juste valeur du dérivé en capitaux propres. Le gain ou la perte relative à la part inefficace est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat. Les montants accumulés de gain ou de perte en capitaux propres sont recyclés dans le compte de résultat sur la période durant laquelle l'élément couvert affecte le résultat. Quand l'instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu, ou bien lorsque la couverture ne remplit plus les critères de la comptabilité de couverture, le gain ou la perte cumulé enregistré dans les capitaux propres est comptabilisé en résultat immédiatement ou au fur et à mesure de la réalisation de la transaction initialement couverte le cas échéant. La juste valeur du dérivé désigné comme instrument de couverture est présentée en note 9.7.

3.10.4 Méthodes d'évaluation de la juste valeur

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. La détermination du caractère actif ou inactif d'un marché s'appuie notamment sur l'ancienneté des prix provenant des cotations observées et sur l'appréciation de la liquidité des titres qui y sont cotés. En particulier, des instruments financiers seront considérés comme étant cotés sur un marché inactif si l'un ou plusieurs des indicateurs suivants se concrétisent : diminution significative du nombre de transactions, sensible augmentation du coût de liquidation, de la volatilité ou du *Z-spread*.

Lorsque le cours d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, *i.e.* absence de cotation ou cotation disponible sur un marché inactif (ce qui est le fait de certains titres structurés), le groupe CNP Assurances utilise des justes valeurs mesurées par des techniques de valorisation. Ceci comprend :

- des valeurs fournies à la demande du groupe CNP Assurances par des arrangeurs, des agences de valorisation et qui ne sont pas publiquement disponibles, ou des valeurs fournies par des tiers, déjà publiquement disponibles mais concernant des actifs dont le marché n'est pas toujours actif
- des montants évalués sur la base de modèles internes utilisant un maximum de données observables.

Les titres structurés détenus par le groupe CNP Assurances sont des instruments financiers dont la rémunération est indexée sur des indices, paniers d'actions, fonds alternatifs, taux, ainsi que des crédits, incluant éventuellement des dérivés incorporés susceptibles de modifier la structure des revenus ou du remboursement.

Les prix établis par les arrangeurs sont obtenus en principe tous les mois, à la suite d'un engagement de communication demandé

auprès de chaque arrangeur. Les valorisations communiquées par les arrangeurs correspondent à une valeur économique des titres. Le groupe CNP Assurances vérifie, par sondage ou en cas d'évolution significative de la valorisation, la fiabilité de ces données à partir d'une évaluation (estimation de *cash flows* futurs de certains titres par exemple) ou interroge les arrangeurs quant aux méthodologies employées. Les valeurs des arrangeurs examinées jusqu'à maintenant ont été confortées par le groupe CNP Assurances qui s'assure tant de la qualité des méthodes d'évaluation des arrangeurs que de la qualité des *ratings* des émissions et de l'absence d'incident de crédit.

Principes relatifs aux méthodes d'évaluation des produits structurés

Les valeurs estimées cherchent à approximer la valeur économique d'une position donnée en utilisant des prix et des taux correspondant aux actifs sous-jacents ou aux taux de référence. Les valeurs communiquées correspondent au montant estimé qu'une contrepartie accepterait de payer pour acquérir l'actif. Des valeurs effectives de négociation pourraient néanmoins être sensiblement différentes de ces prix indicatifs, résultant de divers facteurs pouvant inclure les conditions prédominantes de *spreads* de crédit, de liquidité du marché, de la taille de la position, des coûts de financement, des coûts et risques de couverture.

Les techniques d'évaluation :

- utilisent au maximum des données de marché
- prennent en compte tous les facteurs que les intervenants sur le marché prendraient en considération pour fixer un prix
- sont conformes aux méthodes économiques reconnues pour la fixation du prix d'instruments financiers.

Catégories de juste valeur

Le groupe CNP Assurances distingue trois catégories d'instruments financiers (cf. note 9.2) :

- **Catégorie 1** : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif. La juste valeur de la majeure partie des actifs détenus par le groupe CNP Assurances est déterminée à partir du cours de Bourse de l'instrument financier, dès lors que ce dernier est disponible et représente des transactions régulières sur le marché ayant lieu dans des conditions de concurrence normale. Le marché actif de ces derniers est celui sur lequel chacun de ces titres a fait l'objet de la plus récente cotation avec les plus grands volumes de transaction. Sont ainsi concernés :
 - les actions, évaluées en fonction des cours de leur place de cotation de référence
 - les OPCVM détenus, à partir de leur valeur liquidative
 - les obligations, EMTN, BMTN : pour chaque titre, une recherche du cours le plus récent est effectuée sur l'ensemble des places de cotation, que celles-ci correspondent à des Bourses officielles, des *brokers*, des salles de marché, des plates-formes transactionnelles ou bien des prix de référence ISMA (fourchettes moyennes de prix traités) ou BGN (cours moyens avec exclusion des extrêmes). Le groupe CNP Assurances prend en compte, entre autres, l'aspect de la liquidité dans le choix de la place de cotation

- les BTAN, à partir des taux de cotation centralisés par la Banque de France
- les dérivés traités sur un marché organisé.

■ Catégorie 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation standards reposant sur des paramètres principalement observables. Cette catégorie comprend :

- les titres structurés valorisés par le groupe CNP Assurances, un arrangeur ou un valorisateur externe
- les participations non cotées
- les dérivés échangés sur un marché de gré à gré
- les TCN autres que BTAN, évalués à partir d'une courbe zéro coupon majorée d'un *spread*
- les immeubles de placement dont l'évaluation est fondée sur les prix de transactions récentes ou sur la valeur locative de biens similaires
- tout autre instrument financier coté pour lequel le marché est inactif.

■ Catégorie 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant principalement sur des paramètres inobservables. Un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date. Cette catégorie recouvre peu d'instruments financiers détenus par le groupe CNP Assurances. Il s'agit par exemple d'instruments financiers de titrisation, pour lesquels le groupe CNP Assurances s'est par ailleurs assuré qu'un changement des paramètres utilisés pour la valorisation selon des hypothèses alternatives raisonnables n'a pas d'impact significatif au niveau du groupe CNP Assurances.

3.10.5 Pensions et prêts de titres

Le Groupe effectue des opérations de mise en pension et de prêt de titres dans un but d'optimisation du rendement de ses portefeuilles.

Les titres prêtés ou mis en pension ne sont pas décomptabilisés car le Groupe garde la quasi-totalité des risques et avantages qui leur sont attachés.

Les titres sont donc maintenus au bilan (dans leur catégorie comptable d'origine et valorisés en conséquence) et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan dans la rubrique « Dettes d'exploitation représentées par des titres ».

Le Groupe reste exposé aux variations de juste valeur des titres prêtés ou mis en pension et n'est quasiment soumis à aucun risque de contrepartie, compte tenu des appels de marges effectués pour garantir la valeur des titres cédés.

3.11 CAPITAUX PROPRES

3.11.1 Éléments inclus dans les capitaux propres

Les capitaux propres comprennent notamment, outre le capital social et les résultats mis en réserve, les réévaluations des actifs classés en AFS nettes de l'impôt et de l'impact de la comptabilité reflet, le retraitement de la réserve de capitalisation ainsi que les titres subordonnés classés en instruments de capitaux propres, compte tenu du caractère discrétionnaire de leur rémunération (cf. note 3.16).

3.11.2 Gestion des capitaux propres

Conformément aux directives européennes, CNP Assurances est soumise à la réglementation en matière de couverture de la marge de solvabilité, tant au niveau social pour chacune des compagnies d'assurances européennes qu'au niveau du groupe CNP Assurances.

Au 31 décembre 2013, les filiales d'assurances de CNP Assurances, comme le groupe CNP Assurances pris dans son ensemble, sont en conformité avec les obligations de solvabilité qui leur sont applicables. Le calcul de la marge de solvabilité ajustée sur la base des comptes consolidés du groupe CNP Assurances est transmis chaque année à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Le suivi de la solvabilité fait l'objet d'une surveillance périodique par chacune des sociétés, ainsi que par la direction financière du groupe CNP Assurances, qui effectue des prévisions à 5 ans, en utilisant des scénarios extrêmes sur l'évolution des marchés des actions et des taux d'intérêt.

3.12 ACTIONS PROPRES

CNP Assurances peut détenir une part de ses propres actions par la mise en œuvre de contrats de liquidité destinés notamment à régulariser les cours ou à attribuer des actions gratuites au personnel (cf. note 3.15.2). Les actions propres sont comptabilisées en déduction des capitaux propres.

3.13 PASSIFS LIÉS AUX CONTRATS

3.13.1 Classifications des contrats

Les contrats dont les principes de comptabilisation et d'évaluation relèvent de la norme IFRS 4 incluent :

- les contrats d'assurance (cf. définition en *infra*) comportant un aléa pour l'assuré. Cette catégorie recouvre les contrats de prévoyance, retraite, dommages aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher
- les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation aux bénéfices (PB) discrétionnaire : contrats en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire, contrats en unités de compte comportant des supports en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

Les contrats financiers relevant de la norme IAS 39 correspondent aux contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire : contrats d'épargne en unités de compte sans support euros et sans garantie plancher.

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance et qui ne sont pas non plus des contrats financiers relèvent :

- soit de la norme IAS 18 s'ils correspondent à une prestation de services
- soit de la norme IAS 19 pour les contrats souscrits dans le cadre d'un engagement social du groupe CNP Assurances envers ses salariés.

3.13.2 Contrats d'assurance et contrats financiers avec PB discrétionnaire

Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont comptabilisés selon les principes comptables appliqués par le groupe CNP Assurances en application des normes du groupe CNP Assurances, à l'exception des dispositions spécifiques introduites par la norme IFRS 4 et relatives à la comptabilité reflète et au test de suffisance des passifs. Les engagements font l'objet de ce test pour vérifier si les passifs d'assurance, nets d'actifs d'assurance (participation aux bénéfices différés active, et autres actifs incorporels liées à l'assurance) sont suffisants, par comparaison avec la valeur estimée des flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance et d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire.

Contrats d'assurance

Les contrats en vertu desquels la Compagnie accepte un risque d'assurance significatif de la part d'un tiers (l'assuré) en acceptant d'indemniser l'assuré ou un autre bénéficiaire, si un événement futur incertain déterminé (l'événement assuré) a des conséquences défavorables pour le titulaire ou un autre bénéficiaire, sont classés dans la catégorie des contrats d'assurance.

Un risque d'assurance est un risque autre qu'un risque financier. Un risque financier se définit comme un risque de variation potentielle future d'une ou de plusieurs des variables suivantes : taux d'intérêt, cours d'une valeur mobilière, cours d'une matière première, taux de change ou une variable similaire. Si la variable n'est pas une variable financière, le risque est un risque financier si la variable n'est pas spécifique à l'une des parties au contrat ; dans le cas contraire, il s'agit d'un risque d'assurance. Le risque de rachat, le risque de prorogation ou le risque de dérive des frais généraux ne sont pas des risques d'assurance sauf s'il s'agit de risques initialement supportés par l'assuré auquel l'assureur est exposé en vertu d'un contrat d'assurance.

Pour chaque portefeuille homogène de contrats, le caractère significatif du risque d'assurance est apprécié sur la base d'un contrat individuel représentatif. Le risque d'assurance peut ainsi être significatif alors que la mutualisation des risques au sein d'un portefeuille rend négligeable la probabilité d'une perte significative par rapport aux états financiers sur l'ensemble du portefeuille.

Contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance ou l'exposent à un risque d'assurance non significatif sont classés dans la catégorie des contrats financiers lorsqu'ils créent un actif ou un passif financier. Ils sont qualifiés de contrat financier avec participation aux bénéfices discrétionnaire dès lors qu'il existe un droit pour le titulaire d'un contrat d'obtenir en raison de dispositions contractuelles et/ou de dispositions réglementaires, en supplément des éléments garantis, des bénéfices additionnels :

- dont il est probable qu'ils représentent une part significative du total des bénéfices contractuels
- dont le montant ou le rythme d'émergence est contractuellement à la discrétion de l'émetteur et
- qui sont contractuellement basés sur la performance d'un *pool* de contrats ou d'un type de contrats déterminé, les produits des placements réalisés et/ou latents sur un ensemble d'actifs déterminé détenu par l'émetteur ou le résultat de la compagnie, le fonds ou l'entité qui émet le contrat.

Contrats hybrides

Certains contrats émis par le groupe CNP Assurances comportent à la fois une composante « dépôt » et une composante d'assurance. Ces deux composantes ne sont séparées et évaluées de façon distincte que lorsque la composante « dépôt » peut être évaluée séparément et que les droits et obligations qui en résultent ne seraient pas comptabilisés en l'absence de séparation. En cas de séparation, la composante assurance est comptabilisée comme un contrat d'assurance, tandis que la composante « dépôt » est comptabilisée comme un instrument financier selon la norme IAS 39.

En application de cette méthode comptable, les composantes des contrats dits multisupports émis par le groupe CNP Assurances n'ont pas été séparées.

Assurance vie et capitalisation

Primes

Les primes des contrats en vigueur durant l'exercice sont prises en compte dans les produits, sous réserve des corrections suivantes :

- les primes à émettre font l'objet d'une estimation pour la part acquise à l'exercice, dans le cas des contrats Groupe comportant la couverture du risque décès
- il est effectué une régularisation pour annulation de primes destinée à faire face aux risques de renonciation à intervenir après l'inventaire sur les primes émises ou restant à émettre. Cette régularisation est effectuée sur les principaux produits, en fonction du taux d'annulation constaté au titre des souscriptions et des renoncations de l'année.

Provisions techniques et mathématiques

Concernant les contrats comportant la couverture du risque décès, la provision constituée contient la quote-part de primes émises et non acquises à la période inventoriée.

Les provisions mathématiques des contrats en euros correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré.

Les provisions d'assurance vie sont constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux au plus égal au taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité réglementaires ou les tables d'expérience si elles sont plus prudentes. En matière de taux d'actualisation de rentes, il est tenu compte des conséquences de la baisse des taux d'intérêt, lorsque le taux du tarif est jugé trop élevé par rapport aux perspectives attendues de réinvestissement.

Une provision globale de gestion est dotée à due concurrence de l'ensemble des charges de gestion futures des contrats, non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci.

Lorsqu'une rémunération excédant le taux minimal garanti, fondée sur les résultats de la gestion technique et financière, est due aux assurés, et qu'elle n'a pas été distribuée aux assurés au cours de la période, son montant figure dans la provision pour participation aux bénéfices.

La participation aux bénéfices comprend aussi la participation aux bénéfices différée latente résultant de la comptabilité reflet.

La provision pour sinistres à payer comprend les sinistres et capitaux échus restant à payer à la fin de la période.

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

Les provisions pour garantie plancher sont évaluées selon la méthode de *Black & Scholes*.

Assurance invalidité accident maladie

Les primes sont enregistrées nettes de taxes et d'annulations.

Le chiffre d'affaires correspond aux primes acquises à la période, qui sont déterminées en tenant compte :

- d'une estimation des primes restant à émettre à la clôture de la période
- de la variation de la provision pour primes non acquises (qui correspond à la quote-part des primes émises et non acquises à la période).

Il est constitué une provision pour risques croissants pour couvrir les écarts temporels existant entre la période de mise en jeu de la garantie et son financement par les primes d'assurance.

Les sinistres sont enregistrés dans la période de survenance sur la base des déclarations reçues, ou selon des estimations, lorsqu'ils ne sont pas encore connus.

L'évaluation des provisions de sinistres est fondée sur la valeur estimée des dépenses prévisibles nettes d'éventuels recours à recevoir.

Une participation aux bénéfices différée est constatée pour les contrats comportant une clause de participation aux bénéfices selon les principes de la comptabilité reflet.

Les frais de gestion des dossiers de sinistres sont provisionnés.

Test de suffisance des passifs d'assurance

À chaque arrêté comptable, le groupe CNP Assurances s'assure que les passifs d'assurance comptabilisés nets d'actifs d'assurance (participation aux bénéfices différée, coûts d'acquisition différés et actifs incorporels liés à l'assurance) sont suffisants en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats d'assurance et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire. La réalisation de ce test repose sur les outils de modélisation de gestion actif/passif, et permet d'évaluer les engagements dans un grand nombre de scénarios économiques par une approche stochastique après prise en compte notamment des dérivés incorporés (options de rachat des assurés, taux garantis...) et des frais de gestion. Ce test permet de déterminer la valeur économique des passifs qui correspond à la moyenne des trajectoires stochastiques. Pour la réalisation de ce test, le groupe CNP Assurances procède à un regroupement de ses contrats similaires. Les résultats du test sont analysés au niveau de l'entité juridique : si, au niveau de l'entité juridique, la somme de la valeur de rachat et de la participation aux bénéfices différée (active ou passive), nette des coûts d'acquisition différés et d'actifs incorporels liés, est inférieure aux provisions d'assurance évaluées à la juste valeur, l'insuffisance est enregistrée en contrepartie du résultat.

Comptabilité reflet

La comptabilité reflet permet de répondre comptablement au risque de déséquilibre actif/passif artificiellement généré par des modes différents de valorisation de l'actif et du passif. Lorsque l'évaluation des passifs, des frais d'acquisition reportés ou des portefeuilles de contrats figurant à l'actif est directement affectée par la réalisation des plus ou moins-values des actifs, une provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée en contrepartie des plus ou moins-values latentes reconnues dans les placements. Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée selon les mêmes modalités que le sous-jacent : en contrepartie du résultat ou de la réserve de réévaluation.

La provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée en appliquant aux montants des réévaluations de l'actif les taux de participation estimés sur la base des obligations contractuelles attachées à chaque portefeuille. L'estimation de ces taux prend notamment en compte les éléments suivants : clauses de participation aux bénéfices réglementaires et contractuelles, programme de réalisation des plus ou moins-values et politique de distribution de l'assureur. Les taux de participation appliqués aux plus et moins-values latentes lors de la mise en œuvre de la comptabilité reflet sont identiques à ceux appliqués aux retraitements de consolidation pour déterminer les participations différées.

La détermination de la quote-part de plus ou moins-values revenant aux assurés est déterminée selon les caractéristiques des contrats susceptibles de bénéficier de ces plus ou moins-values. Les contrats ne comportant aucune clause de participation aux bénéfices et ne rentrant pas dans les règles de participation minimum réglementaire ne sont pas compris dans le périmètre de la comptabilité reflet.

Le montant de la participation aux bénéfices différée nette issue de la comptabilité reflet est comptabilisé, soit au passif (participation aux bénéfices différée passive nette), soit à l'actif du bilan (participation aux bénéfices différée active nette), suivant la situation de l'entité juridique considérée.

Test de recouvrabilité de la participation aux bénéfices différée active

La participation aux bénéfices différée, lorsqu'elle est active, est soumise à un test de recouvrabilité. Ce test vise à démontrer que son montant (déterminé en application des taux de participation décrits précédemment), dans le contexte de continuité d'exploitation dans lequel s'inscrit le groupe CNP Assurances, est recouvrable sur des participations aux bénéfices futures ou latentes et ne conduit pas à une insuffisance des engagements comptabilisés par le groupe CNP Assurances par rapport à ses engagements économiques. Ce test de recouvrabilité est mené suivant la même méthodologie que le test de suffisance des passifs décrit au paragraphe précédent ; il est réalisé au niveau de chaque portefeuille afin de prendre en compte les règles de cantonnement dans l'appréciation de la recouvrabilité.

Conformément à la recommandation du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 19 décembre 2008 relative aux modalités de reconnaissance des participations aux bénéfices différées actives dans les comptes consolidés des organismes d'assurances, la recouvrabilité de la participation aux bénéfices active est confortée par l'appréciation prudente de la capacité de détention des actifs, notamment en matière de collecte future dans les flux prévisionnels. De même, la capacité d'absorption par les rendements futurs de ces moins-values latentes est testée dans un environnement de rachats défavorable jamais encore connu.

Réassurance

Cessions

Les primes, sinistres et provisions sont enregistrés bruts de cession en réassurance. La quote-part cédée est incluse dans le résultat de la réassurance.

La part des cessionnaires dans les provisions techniques fait l'objet d'un test de dépréciation à chaque arrêté. S'il existe des preuves tangibles, par suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale, que la provision à charge d'un réassureur doit être dépréciée, le groupe CNP Assurances réduit la valeur comptable de cet actif en conséquence et comptabilise la perte qui en résulte dans le compte de résultat. Lorsque l'actif de réassurance est garanti par des titres reçus en nantissement, la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés de l'actif reflète les flux de trésorerie qui pourraient résulter de la réalisation du gage après déduction des coûts liés à la mise en œuvre de cette garantie, que la réalisation soit probable ou non.

Acceptations

Les contrats d'acceptation en réassurance comportent un risque d'assurance significatif et sont donc comptabilisés comme des contrats d'assurance.

3.13.3 Contrats d'investissement (IAS 39)

Les contrats financiers sont évalués à l'origine à leur juste valeur. Les chargements sur primes sont comptabilisés dans le poste chiffre d'affaires ou produits des autres activités.

Les contrats financiers en unités de compte sont valorisés ultérieurement à la juste valeur, avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat.

Les évaluations ultérieures des contrats d'investissement en unités monétaires sont effectuées à la juste valeur qui correspond à la valeur de rachat par le souscripteur.

3.13.4 Contrats de prestations de service

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance ou l'exposent à un risque d'assurance non significatif et qui ne créent ni actif ou ni passif financier sont classés dans la catégorie des contrats de service. Conformément à la norme IAS 18, le produit lié à une transaction impliquant une prestation de service est comptabilisé par référence au degré d'avancement de la transaction si le résultat de celle-ci peut être estimé de façon fiable.

3.14 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées de matériel bureautique et d'installations diverses.

Les durées d'utilité estimées vont de 3 ans pour le matériel informatique à 10 ans pour les agencements, aménagements et installations.

3.15 AVANTAGES DU PERSONNEL

Le groupe CNP Assurances provisionne la totalité de ses avantages du personnel conformément à la norme IAS 19 en vigueur, exception faite des attributions d'actions gratuites comptabilisées selon la norme IFRS 2.

3.15.1 Engagements sociaux

Régime de retraite complémentaire à prestations définies

Début juillet 2006, CNP Assurances a mis en place un régime de retraite complémentaire à prestations définies dans le cadre de l'article 39 du code général des impôts. Un contrat d'assurance couvre les risques viager et financier dès le départ en retraite de la population couverte.

Les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur inscrite au bilan au titre des engagements de retraite correspond à la différence entre la valeur actualisée des engagements futurs, et les actifs investis en valeur de marché, destinés à les couvrir.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est situé.

Autres régimes de retraite dans les entités internationales du groupe CNP Assurances

Il existe divers régimes de retraite à cotisations définies et un nombre limité de régimes à prestations définies, pour des montants d'engagements non matériels à l'échelle du groupe CNP Assurances.

Indemnités de fin de carrière et médailles du travail

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et des gratifications pour médailles du travail sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées et entièrement comptabilisés au bilan.

Préretraite

Les engagements au titre des plans de préretraite sont évalués sur la base de la valeur actualisée des coûts futurs probables et entièrement comptabilisés au bilan.

Aide à la création d'entreprise

Les aides financières que CNP Assurances accorde à ses employés pour la création ou la reprise d'entreprise sont comptabilisées au bilan.

Détermination du taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est déterminé selon le taux des obligations *Corporate* de haute qualité, lorsqu'un marché actif existe, (selon le taux des obligations d'État, sinon), et en fonction de la durée des engagements.

Mode de comptabilisation

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux du groupe CNP Assurances, soit non financés, leur engagement faisant l'objet d'une dette au bilan.

Pour les régimes à prestations définies financés, l'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme dette ou actif au bilan.

Le groupe CNP Assurances reconnaît immédiatement les écarts actuariels par capitaux propres pour les régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies. Les écarts actuariels relatifs aux autres avantages à long terme sont immédiatement reconnus en résultat.

La charge actuarielle comptabilisée au compte de résultat sur l'exercice en cours pour les régimes à prestations définies comprend deux éléments :

- un élément de frais généraux égal au coût des services rendus au cours de l'exercice et au coût des services passés
- un élément de frais financiers égal au coût financier (effet de la désactualisation) net du rendement attendu des actifs de régime.

3.15.2 Rémunérations en actions**Mode de comptabilisation des plans d'attribution d'actions gratuites**

Les titres acquis en vue de l'attribution sont imputés sur les capitaux propres. Les mouvements de valeur résultant de la différence entre le coût d'achat moyen des titres et la juste valeur à la date d'octroi restent imputés sur les capitaux propres, sans impact sur le résultat. Le coût des services rendus est évalué sur la base de la juste valeur des actions distribuées aux salariés selon les dispositions de la norme IFRS 2. Ce coût est réparti sur la période d'acquisition des droits ; il est constaté en charges du personnel, en contrepartie d'une augmentation correspondante

des capitaux propres. La charge annuelle tient compte du nombre estimé d'ayants droit au terme de chaque exercice et des frais de gestion de ces titres.

3.16 EMPRUNTS ET DETTES SUBORDONNÉES

Les titres subordonnés pour lesquels les clauses contractuelles ne prévoient aucune obligation de rembourser le nominal ou de verser une rémunération sont classés en instrument de capitaux propres. Toutes les autres obligations, perpétuelles ou remboursables, notamment celles présentant une échéance de remboursement, sont classées en dettes de financement en application de la norme IAS 32.

3.17 FRAIS D'ACQUISITION ET D'EXPLOITATION

Les charges techniques sont classées par destination :

- les frais de gestion de sinistres et de règlements des prestations comprennent le coût des services qui règlent les sinistres, les rachats, les capitaux échus et les rentes
- les frais d'acquisition des contrats incluent l'ensemble des charges de nature commerciale, logistique, administrative exposées en vue de la production des nouveaux contrats
- les frais d'administration incluent les coûts de gestion courante des contrats en portefeuille
- les charges de placement comprennent les coûts de gestion interne et externe, ainsi que les charges de nature financière
- les autres charges techniques correspondent à des charges de structure ne pouvant être affectées de façon rationnelle aux autres destinations
- les charges non techniques sont celles qui se rapportent à des activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Enregistrement et affectation des charges :

- les frais d'exploitation sont initialement enregistrés par nature avant d'être réaffectés par destination
- les natures de charges directement affectables à une destination sont enregistrées sans application de clés.

Pour les autres frais, on distingue :

- les frais des centres fonctionnels qui sont répartis sur les centres opérationnels en fonction de clés statistiques ou de relevés d'activité
- les frais des centres opérationnels augmentés des frais des centres fonctionnels, qui sont affectés aux destinations par application de clés de répartition adaptées à leur activité.

3.18 FISCALITÉ

Régime fiscal

CNP Assurances a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre des principales sociétés qui composent cette intégration comprend, outre CNP Assurances, ses filiales CNP IAM, Préviposte, Investissement Trésor Vie (ITV), CNP International, CNP Caution, Sogestop G, Carrés Bleus SA (ex : Sogestop C), Prévimut, CICOGE SA (société de placements immobiliers), Âge d'Or Expansion, SAS THEEMIM, AEP 3, AEP 4, Assur-immeuble, Pyramides 2, Assur-helene, Foncière Investissement, Écureuil Vie Crédit et 270 Investments.

Impôts exigibles et impôts différés

Les impôts sur le bénéfice regroupent tous les impôts, qu'ils soient exigibles ou différés.

Une différence temporelle, source d'impôt différé, apparaît dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Toutefois, pour les différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et coentreprises et investissements dans des succursales, un impôt différé passif n'est comptabilisé que dans la mesure où le groupe CNP Assurances n'est pas en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et où il est improbable que cette inversion ne se produira pas dans un avenir prévisible.

La compensation entre impôts différés actifs et passifs est effectuée par entité fiscale ou périmètre d'intégration. Les impôts différés actifs et passifs, liés aux mouvements sur la valorisation des actifs d'une part et la constatation d'une participation aux bénéfices différée d'autre part, sont calculés et suivis de façon séparée.

L'économie potentielle d'impôts liée aux pertes fiscales reportables est prise en compte si leur imputation sur les bénéfices fiscaux futurs est fortement probable. Lorsque la compensation entre impôts différés actifs et impôts différés passifs détermine un solde net actif d'impôt différé, celui-ci est constaté lorsque son imputation sur des bénéfices imposables futurs paraît probable. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.19 SECTEURS OPÉRATIONNELS

Conformément à IFRS 8, les secteurs opérationnels retenus sont conformes au format de l'information contenue dans les *reporting* internes, revus par le comité exécutif du groupe CNP Assurances (assimilé au principal décideur opérationnel défini par IFRS 8). Leur définition repose sur l'existence des caractéristiques techniques des produits distribués par le groupe CNP Assurances.

Trois secteurs sont présentés en fonction de leurs risques et de leur rentabilité :

- les produits d'épargne ont pour finalité la constitution d'une épargne qui peut être rachetée par l'assuré. Ces produits sont notamment sensibles à l'évolution des taux d'intérêt

- les produits de retraite ont pour objectif de permettre la constitution d'une rente ou d'un capital payable après la cessation d'activité professionnelle de l'assuré. Dans le cas d'une constitution de rente, ils sont soumis principalement à un risque viager lié à survie de l'assuré

- les produits de risque et de prévoyance regroupent les produits permettant à l'assuré de se prémunir en cas de décès, d'accident ou de maladie, et les produits lui offrant une garantie en cas de dommages à ses biens ou lors de la mise en œuvre de sa responsabilité. La rentabilité est fonction de la survenance du risque couvert.

Les indicateurs suivants sont utilisés à des fins de *reporting* interne :

- chiffre d'affaires : collecte brute de l'exercice, correspondant au chiffre d'affaires mesuré selon des principes applicables aux comptes consolidés en France, c'est-à-dire avant retraitements liés à la comptabilité de dépôt appliquée aux contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire

- collecte nette : chiffre d'affaires tel que défini ci-dessus, net des prestations réglées au cours de l'exercice, hors variations de provisions pour sinistres à payer

- produit net d'assurance : chargements prélevés sur les produits d'assurance nets de commissions versées

- frais : frais généraux affectés à chaque secteur sur la base des analyses menées par la direction de la planification et de la performance

- résultat brut d'exploitation : résultat opérationnel retraité des effets des marchés financiers avant charges de financement, impôts et part des minoritaires. Cet indicateur constitue une mesure-clé du résultat sectoriel analysé par la direction du groupe CNP Assurances. Pour obtenir le résultat en net part du groupe CNP Assurances, le RBE est retraité des éléments suivants :

- les charges de financement
- le résultat des sociétés mises en équivalence
- des éléments non courants
- la charge d'impôt
- les intérêts minoritaires

- les effets des marchés sur portefeuille *trading* (correspondent aux variations de plus-values latentes et aux plus-values de cession des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat)

- les plus-values nettes actions et immobilier nettes des dépréciations exceptionnelles de valeur de portefeuille et de *goodwill* (correspondent aux plus-values de cession des instruments de capitaux propres comptabilisés en titres disponibles à la vente et aux dépréciations d'instruments financiers ou d'actifs immobiliers).

- capitaux propres : capitaux propres évalués en IFRS, ventilés par secteur au *pro rata* du besoin réglementaire moyen en marge de solvabilité de chaque secteur

actifs et passifs sectoriels : actifs et passifs évalués en IFRS ventilés par secteur opérationnel, tels que revus par le comité exécutif sont présentés en notes annexes : à l'actif, seules les rubriques « écarts d'acquisition et valeurs de portefeuille des contrats d'assurance » et « placements financiers et investissements dans les entreprises associées » font l'objet d'un *reporting* interne par secteur sur une base régulière. Les revenus et les actifs financiers par zone géographique sont présentés en note 9.9. Les actifs non courants (hors actifs financiers, impôts différés actifs et droit résultant d'un contrat d'assurance) par zone géographique ne sont pas présentés car les coûts nécessaires pour la préparer excéderaient les bénéfices correspondants, compte tenu de leur faible matérialité.

Les informations comparatives ont été évaluées suivant la même méthodologie.

3.20 PASSIFS ÉVENTUELS

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du groupe CNP Assurances
- soit une obligation actuelle résultant d'événements passés, mais qui n'est pas comptabilisée car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ou le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés au bilan. Ils font l'objet d'une information en annexe, à moins que la probabilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit faible.

Les passifs éventuels sont évalués de façon continue pour déterminer si une sortie d'avantages économiques est devenue probable ou évaluable avec suffisamment de fiabilité, auquel cas une provision est comptabilisée dans les états financiers de l'exercice au cours duquel le changement de probabilité ou l'évaluation intervient.

NOTE 4 Capital

4.1 TABLEAU DES TITRES SUPER SUBORDONNÉS PERPÉTUELS CLASSÉS EN CAPITAUX PROPRES

		31/12/2013		
(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux servi	Devises	Montants
Titres super subordonnés part du Groupe				2 141,7
CNP Assurances	Juin 2004	Tec 10 + 10 pb, cap à 9 %	€	300,0
	Mars 2005	6,50 % jusqu'en mars 2008 puis 3 % + 22,5 % fois l'EUR CMS 10 ans	€	225,0
	Mars 2005	6,25 % jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans - EUR CMS 2 ans), cap à 9 % et floor à 2,75 %	€	23,8
	Juin 2005	7 % jusqu'en juin 2010 puis CMS 10 ans + 30 pb	€	75,0
	Mai 2006	5,25 % jusqu'au 16/05/2036 puis Euribor 3 mois + 185 pb	€	160,0
	Déc. 2006	4,75 % jusqu'au 22/12/2016 puis Euribor 3 mois + 184 pb	€	870,0*
	Déc. 2006	Euribor 3 mois + 95 pb jusqu'au 20/12/2026 puis Euribor 3 mois + 195 pb à partir du 20/12/2026	€	108,0
	Oct. 2012	7,5 % jusqu'en octobre 2018 puis reset taux fixe swap 6 ans + 648,1 pb	USD	380,0
TOTAL				2 141,7

* Un rachat partiel de 380 M€ de la souche perpétuelle de 1 250 M€ a eu lieu le 11 juillet 2013 (cf. note 1.3)

		31/12/2012		
(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux servi	Devises	Montants
Titres super subordonnés part du Groupe				2 515,8
	Juin 2004	Tec 10 + 10 pb, cap à 9 %	€	300,0
	Mars 2005	6,50 % jusqu'en mars 2008 puis 3 % + 22,5 % fois l'EUR CMS 10 ans	€	225,0
	Mars 2005	6,25 % jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans - EUR CMS 2 ans), cap à 9 % et floor à 2,75 %	€	23,8
CNP Assurances	Juin 2005	7 % jusqu'en juin 2010 puis CMS 10 ans + 30 pb	€	75,0
	Mai 2006	5,25 % jusqu'au 16/05/2036 puis Euribor 3 mois + 185 pb	€	160,0
	Déc. 2006	4,75 % jusqu'au 22/12/2016 puis Euribor 3 mois + 184 pb	€	1 250,0
	Déc. 2006	Euribor 3 mois + 95 pb jusqu'au 20/12/2026 puis Euribor 3 mois + 195 pb à partir du 20/12/2026	€	108,0
	Oct. 2012	7,5 % jusqu'en octobre 2018 puis reset taux fixe swap 6 ans + 648,1 pb	USD	374,0
TOTAL				2 515,8

Le montant de 374 M€ de titres super subordonnés correspond à l'émission de l'instrument de capitaux propres libellé en dollars. Il est composé du montant converti du TS au jour de l'émission pour 377,5 M€ et des frais d'émission imputables aux capitaux propres nets du gain net d'impôt associé pour 3,5 M€ en application d'IAS 32.35.

4.2 CAPITAL SOCIAL PAR DÉTENTEUR

Détenteur	Nombre d'actions	Taux de détention
Caisse des Dépôts	280 616 540	40,87 %
Sopassure (holding de La Banque Postale et de BPCE)	248 926 986	36,25 %
État	7 645 754	1,11 %
Total des actions de concert	537 189 280	78,24 %
Public	149 429 197	21,76 %
dont : CNP Assurances (actions propres) *	460 673	0,07 %
TOTAL	686 618 477	100,00 %

* Les caractéristiques du contrat de liquidité en cours lors de l'exercice courant sont décrites dans le projet de résolution de l'assemblée générale de CNP Assurances figurant dans le document de référence de l'année précédente

4.3 CAPITAUX PROPRES

Nombre d'actions émises	Actions ordinaires	
	31/12/2013	31/12/2012
Nombre d'actions émises à l'ouverture	643 500 175	594 151 292
Émissions sur l'exercice	43 118 302	49 348 883
Nombre d'actions émises à la clôture	686 618 477	643 500 175

4.4 DIVIDENDES AU TITRE DE L'EXERCICE 2013

Le dividende proposé à l'assemblée générale est de 0,77 euro par action, ce qui représente un total de 528,7 M€.

4.5 RÉSULTAT PAR ACTION/RÉSULTAT DILUÉ

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Résultat de la période	1 030,2	951,4
Charge des titres super subordonnés nette d'impôt	- 56,3	- 57,9
Résultat attribuable aux actions ordinaires	973,9	893,4
Nombre moyen d'actions ordinaires à l'ouverture	643 500 175,0	594 151 292,0
Émissions d'actions (nombre pondéré)	25 398 451,9	21 767 589,5
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires à la clôture	668 898 626,9	615 918 881,5
Effet des actions propres détenues	- 989 604,4	- 1 991 401,0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires à la clôture	667 909 022,4	613 927 480,1
Effet des instruments potentiellement dilutifs	0,0	0,0
Résultat dilué attribuable aux actions ordinaires	1,46	1,46

Le résultat dilué attribuable est calculé en divisant le résultat attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires à la clôture (le nombre d'actions de 43,1 M émises le 30 mai 2013 est pondéré *prorata temporis*).

4.6 INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Des parties sont liées si une partie contrôle l'autre partie ou exerce une influence significative dans sa prise de décision, ou si elles sont toutes deux sous le contrôle ou l'influence significative d'une même tierce entité ou personne.

Les parties liées au groupe CNP Assurances se déterminent par rapport à la société mère CNP Assurances et sont donc principalement ses actionnaires et les entités qu'ils contrôlent, les sociétés qu'elle contrôle (y compris les sociétés mises en équivalence et les coentreprises), ainsi que ses principaux dirigeants.

Les transactions et les encours entre la société mère et les sociétés du groupe CNP Assurances consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation, c'est pourquoi les montants ci-après ne les incluent pas.

Pour information, CNP Assurances a reçu 231,8 M€ de dividendes de ses filiales consolidées : 91,6 M€ de ses filiales françaises, 117,5 M€ de ses filiales brésiliennes, 11,4 M€ de CNP UniCredit Vita, 3,0 M€ de CNP Seguros de Vida et 8,3 M€ de Barclays Vida y Pensiones.

La liste des sociétés consolidées du groupe CNP Assurances est présentée en note 5 des annexes.

4.6.1 Relation avec les actionnaires du Groupe et leurs filiales

(en millions d'euros)	Transaction (compte de résultat)	Balance (bilan)
Commissions	- 1 368,4	0,0
Prestations	- 45,2	- 10,8
Réassurance	0,0	0,0
Frais de personnel	- 14,1	- 1,0
Produits financiers et prêts	63,6	1 534,1
Charges financières et emprunts	- 13,5	- 491,8
Dividendes	- 379,1	0,0
Autres	0,0	0,0

En application de la norme IAS 24, les actionnaires (la Caisse des Dépôts, BPCE et La Banque Postale) et leurs filiales consolidées exclusivement et conjointement sont des parties liées à la société CNP Assurances ainsi que les sociétés sous influence notable de la Caisse des Dépôts.

Les commissions représentent les revenus perçus par BPCE et La Banque Postale au titre de la vente des produits gérés par CNP Assurances.

Les prestations et les frais de personnel correspondent principalement à divers frais refacturés par la Caisse des Dépôts à CNP Assurances et aux frais de gestion payés à Natixis AM et La Banque Postale AM.

Les dividendes versés en actions en 2013 au titre de l'exercice 2012 aux actionnaires directs du groupe CNP Assurances s'élèvent à 379,1 M€ avec la répartition suivante : 200,9 M€ pour la Caisse des Dépôts, 89,1 M€ pour BPCE et 89,1 M€ pour La Banque Postale.

4.6.2 Relation avec les entités intégrées proportionnellement et mises en équivalence

La seule société intégrée proportionnellement est La Banque Postale Prévoyance.

<i>(en millions d'euros)</i>	Transaction (compte de résultat)	Balance (bilan)
Commissions	0,0	0,0
Prestations	0,0	0,0
Réassurance	- 5,7	4,7
Frais de personnel	0,0	0,0
Produits financiers et prêts	0,0	0,0
Charges financières et emprunts	0,0	0,0
Dividendes	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0

Les dividendes reçus de La Banque Postale Prévoyance, en 2013, au titre de l'exercice 2012, s'élèvent à 13,4 M€.

4.6.3 Relation avec les autres parties liées

Les autres parties liées correspondent principalement à des participations non consolidées (dont GRTgaz) : les dividendes et produits financiers correspondent à la rémunération des participations du Groupe.

<i>(en millions d'euros)</i>	Transaction (compte de résultat)	Balance (bilan)
Commissions	0,0	0,0
Prestations	1,1	0,5
Réassurance	0,0	0,0
Frais de personnel	7,1	4,2
Produits financiers et prêts	11,9	255,5
Charges financières et emprunts	0,0	0,0
Dividendes	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0

4.7 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les éléments ci-dessous présentent en cumul et pour chaque type de catégorie, les éléments de rémunération du président, du directeur général, des directeurs généraux adjoints et des administrateurs de CNP Assurances.

En 2013

- Avantages à court terme : le montant des rémunérations versées au président du conseil d'administration, au directeur général, aux directeurs généraux adjoints et aux administrateurs de CNP Assurances se monte à 2 251 183,07 € (incluant rémunération fixe, variable, jetons de présence, avantages en nature)
- Avantages à long terme : le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances aux fins de versement de pensions ou de retraite du président du conseil d'administration, du directeur général, des directeurs généraux adjoints de CNP Assurances s'élève à 5 449 306 €
- Indemnités de fin de contrat de travail : les indemnités de fin de contrat pour les principaux dirigeants sont régies par les dispositifs contractuels et conventionnels. Au titre de l'exercice, aucune somme n'a été engagée, ni payée
- Paiement en actions : aucun paiement en actions n'a été réalisé en 2013 au directeur général, aux directeurs généraux adjoints et aux administrateurs de CNP Assurances.

En 2012

- Avantages à court terme : le montant des rémunérations versées au président du conseil d'administration, au directeur général, aux directeurs généraux adjoints et aux administrateurs de CNP Assurances se monte à 3 053 434 € (incluant rémunération fixe, variable, jetons de présence, avantages en nature)
- Avantages à long terme : le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances aux fins de versement de pensions ou de retraite du président du conseil d'administration, du directeur général, des directeurs généraux adjoints de CNP Assurances s'élève à 4 326 164 €
- Indemnités de fin de contrat de travail : les indemnités de fin de contrat pour les principaux dirigeants sont régies par les dispositifs contractuels et conventionnels. À ce titre, une somme de 1 795 316 € a été versée en 2012, dont 395 316 € au profit de Gilles Benoist
- Paiement en actions : aucun paiement en actions n'a été réalisé en 2012 au directeur général, aux directeurs généraux adjoints et aux administrateurs de CNP Assurances.

NOTE 5 Périmètre de consolidation

5.1 SOCIÉTÉS ENTRANT DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION ET POURCENTAGE DE CONTRÔLE

Nom	Méthode	Pays	Activité	31/12/2013		31/12/2012	
				% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
1. Filiales stratégiques							
CNP Assurances	IG	France	Assurances	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
CNP IAM	IG	France	Assurances	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Préviposte	IG	France	Assurances	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
ITV	IG	France	Assurances	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
CNP International	IG	France	Assurances	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
La Banque Postale Prévoyance	IP	France	Assurances	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
MFPrévoyance SA	IG	France	Assurances	51,00 %	64,72 %	51,00 %	64,72 %
CNP Seguros de Vida	IG	Argentine	Assurances	76,47 %	76,47 %	76,47 %	76,47 %
CNP SA de Capitalización y Ahorro p/fines determinados	IG	Argentine	Assurances	65,38 %	50,00 %	65,38 %	50,00 %
CNP Holding Brasil	IG	Brésil	Assurances	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Caixa Seguros Holding SA	IG	Brésil	Assurances	51,75 %	51,75 %	51,75 %	51,75 %
Caixa Seguros Participações Securitárias Ltda	IG	Brésil	Assurances	100,00 %	51,75 %	100,00 %	51,75 %
Caixa Seguradora	IG	Brésil	Assurances	100,00 %	51,75 %	100,00 %	51,75 %
Caixa Capitalização	IG	Brésil	Assurances	51,00 %	26,39 %	51,00 %	26,39 %
Caixa Vida e Previdência	IG	Brésil	Assurances	100,00 %	51,75 %	100,00 %	51,75 %
Caixa Consórcios	IG	Brésil	Assurances	100,00 %	51,75 %	100,00 %	51,75 %
Caixa Assessoria e Consultoria	IG	Brésil	Assurances	100,00 %	51,75 %	100,00 %	51,75 %
Caixa Saúde	IG	Brésil	Assurances	100,00 %	51,75 %	100,00 %	51,75 %
Previsul	IG	Brésil	Assurances	70,00 %	36,23 %	0,00 %	0,00 %
Caixa Seguros Participações Do Sul Ltda	IG	Brésil	Assurances	100,00 %	51,75 %	0,00 %	0,00 %
CSP Participações Ltda	IG	Brésil	Assurances	51,75 %	51,75 %	0,00 %	0,00 %
FPC Par Corretora de Seguros SA	MEE	Brésil	Courtage	25,00 %	12,94 %	0,00 %	0,00 %
CNP UniCredit Vita	IG	Italie	Assurances	57,50 %	57,50 %	57,50 %	57,50 %
CNP Vida de Seguros y Reaseguros	IG	Espagne	Assurances	94,47 %	94,47 %	94,47 %	94,47 %
Estalvida d'Assegurances y Reassegurances SA	IG	Espagne	Assurances	80,30 %	75,86 %	80,30 %	75,86 %
CNP Insurance Services	IG	Espagne	Assurances	100,00 %	94,47 %	100,00 %	94,47 %
CNP Barclays Vida y Pensiones	IG	Espagne	Assurances	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
CNP Cyprus Insurance holdings	IG	Chypre	Assurances	50,10 %	50,10 %	50,10 %	50,10 %
CNP Zois	IG	Grèce	Assurances	100,00 %	50,10 %	100,00 %	50,10 %
CNP Praktoriaki	IG	Grèce	Assurances	100,00 %	50,10 %	100,00 %	50,10 %
CNP Cyprialife	IG	Chypre	Assurances	100,00 %	50,10 %	100,00 %	50,10 %
CNP Asfalistiki	IG	Chypre	Assurances	100,00 %	50,10 %	100,00 %	50,10 %
CNP Europe Life	IG	Irlande	Assurances	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

Nom	Méthode	Pays	Activité	31/12/2013		31/12/2012	
				% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
2. OPCVM							
Ecureuil Profil 30	IG	France	OPCVM	95,76 %	95,76 %	95,66 %	95,66 %
Univers CNP 1 FCP	IG	France	OPCVM	99,73 %	99,73 %	99,77 %	99,77 %
LBPAM Act. Diversif 5DEC	IG	France	OPCVM	57,26 %	57,26 %	55,60 %	55,60 %
LB ACT.D.A. SI 5DEC	IG	France	OPCVM	98,86 %	98,86 %	99,23 %	99,23 %
CNP ACP Oblig FCP *	IP	France	OPCVM	49,69 %	49,69 %	49,67 %	49,67 %
Natixis Ionis	IG	France	OPCVM	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
CNP ACP 10 FCP *	IP	France	OPCVM	49,78 %	49,78 %	49,76 %	49,76 %
Ecureuil Profil 90	IG	France	OPCVM	53,17 %	53,17 %	53,11 %	53,11 %
Vivaccio ACT 5 DEC	IG	France	OPCVM	100,00 %	100,00 %	81,58 %	81,58 %
CNP Assur Alt. 3DEC	IG	France	OPCVM	0,00 %	0,00 %	99,70 %	99,70 %
OPCVM Caixa Seguradora SA	IG	Brésil	OPCVM	100,00 %	51,75 %	100,00 %	51,75 %
OPCVM Caixa Capitalização SA	IG	Brésil	OPCVM	100,00 %	26,39 %	100,00 %	26,39 %
OPCVM Caixa Vida e Previdência	IG	Brésil	OPCVM	100,00 %	51,75 %	100,00 %	51,75 %
OPCVM Caixa Consórcios	IG	Brésil	OPCVM	100,00 %	51,75 %	100,00 %	51,75 %
OPCVM Holding Caixa Seguros Holding SA	IG	Brésil	OPCVM	100,00 %	51,75 %	100,00 %	51,75 %
3. Activités immobilières et autres							
Assurbail Patrimoine	IG	France	Crédit bail Immobilier	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
AEP 3 SCI	IG	France	SCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
CIMO	IG	France	SCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
AEP 4 SCI	IG	France	SCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
PB6	IP	France	Immobilier	50,00 %	50,00 %	50,00 %	50,00 %
OPCI AEW Imcom 6	IG	France	OPCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SICAC	IG	France	SCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
CNP Immobilier	IG	France	SCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Assur-immeuble	IG	France	SCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
OPCI MTP Invest	IG	France	OPCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
OPCI AEW Imcom 1	IG	France	OPCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
OPCI AEP 247	IG	France	OPCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
LBP Actifs Immo	IG	France	OPCI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Ecureuil Vie Développement	IG	France	Courtage	51,00 %	51,00 %	51,00 %	51,00 %

* L'analyse de la nature du contrôle conduite par le groupe CNP Assurances s'appuie sur le pourcentage de détention des droits de vote d'une entité, mais aussi sur l'examen de toutes les conditions contractuelles des pactes d'actionnaires, notamment des accords de partenariat de distribution des produits d'assurance, et des droits de votes potentiels pouvant être exercés sur la période considérée

5.2 INFORMATION FINANCIÈRE SUR LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

INFORMATION FINANCIÈRE SYNTHÉTIQUE À 100 %

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013			
	Total bilan	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat
FPC Par Corretora de Seguros SA	57,1	53,3	102,2	19,8

TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Position au 1^{er} janvier	0,0	0,0
Augmentation de participation	0,0	0,0
Changement de méthode	0,0	0,0
Entrée de périmètre	21,8	0,0
Augmentation de capital	0,0	0,0
Part dans le résultat	2,6	0,0
Part dans les éléments reconnus en situation nette	- 1,3	0,0
Dividendes reçus	0,0	0,0
Position à la date d'arrêté	23,1	0,0

NOTE 6 Analyse sectorielle

6.1 BILAN PAR SECTEUR AU 31 DÉCEMBRE 2013

Actif <i>(en millions d'euros)</i>	Epargne	Retraite	Risque	Autres hors assurance	Total
Écarts d'acquisition et portefeuilles de contrats des sociétés d'assurances	73,8	4,9	262,1	0,0	340,8
Placements financiers et investissements dans les entreprises associées	290 057,1	38 475,0	17 062,6	147,2	345 741,9
Autres actifs					19 901,0
TOTAL ACTIF					365 983,7

Passif <i>(en millions d'euros)</i>	Epargne	Retraite	Risque	Autres hors assurance	Total
Capitaux propres totaux	11 427,9	1 565,2	2 991,7	8,9	15 993,7
Passifs relatifs à des contrats financiers (y compris PB différée passive)	160 553,7	9 908,3	564,9	0,0	171 026,9
Passifs relatifs à des contrats d'assurance	105 663,0	32 322,6	11 578,7	0,0	149 564,3
Autres passifs					29 398,8
TOTAL PASSIF					365 983,7

6.2 BILAN PAR SECTEUR AU 31 DÉCEMBRE 2012

Actif (en millions d'euros)	Epargne	Retraite	Risque	Autres hors assurance	Total
Écarts d'acquisition et portefeuilles de contrats des sociétés d'assurances	137,8	6,5	293,0	0,0	437,3
Placements financiers et investissements dans les entreprises associées	281 034,3	37 024,8	15 341,4	122,5	333 523,0
Autres actifs					19 255,5
TOTAL ACTIF					353 215,8

Passif (en millions d'euros)	Epargne	Retraite	Risque	Autres hors assurance	Total
Capitaux propres totaux	11 302,1	1 425,2	2 852,3	8,4	15 588,0
Passifs relatifs à des contrats financiers (y compris PB différée passive)	164 059,8	9 030,9	509,4	0,0	173 600,1
Passifs relatifs à des contrats d'assurance	99 134,0	31 113,1	11 008,7	0,0	141 255,8
Autres passifs					22 771,9
TOTAL PASSIF					353 215,8

L'écart d'acquisition de la filiale CNP UniCredit Vita avait été alloué exclusivement au principal secteur, soit le segment épargne. La dépréciation de la totalité de l'écart d'acquisition concerne donc ce même secteur.

6.3 COMPTE DE RÉSULTAT PAR SECTEUR AU 31 DÉCEMBRE 2013

(en millions d'euros)	31/12/2013					Rapprochement chiffre d'affaires IFRS	
	Epargne	Retraite	Risque	Autres hors assurance	Total	Retraitements liés à la comptabilité de dépôts (IAS 39)	Chiffre d'affaires IFRS
Chiffre d'affaires (collecte brute)	18 482,7	3 828,2	6 202,5		28 513,4	- 845,6	27 667,8
Collecte nette	- 2 531,1	1 095,9	3 319,1		1 883,9		
Produit net d'assurance	1 620,5	260,3	1 257,1	95,6	3 233,5		
Frais généraux	- 405,7	- 99,5	- 328,8	- 45,4	- 879,4		
Résultat brut d'exploitation	1 214,8	160,8	928,3	50,2	2 354,1		
Charges de financement					- 154,9		
Mise en équivalence					2,6		
Éléments non courants					- 226,8		
Charge d'impôt (taux effectif)					- 793,4		
Intérêts minoritaires					- 321,1		
Effets des marchés sur portefeuilles <i>trading</i>					101,6		
Plus-values nettes actions et immobilier					68,2		
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE					1 030,2		

(en millions d'euros)

CDR désensibilisé 31/12/2013

Résultat brut d'exploitation	2 354,1
Effets nets des marchés	149,0
Plus-values nettes actions et immobilier	90,4
Éléments non courants	- 366,4
Résultat opérationnel	2 227,0

6.4 COMPTE DE RÉSULTAT PAR SECTEUR AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en millions d'euros)	31/12/2012				Total	Rapprochement chiffre d'affaires IFRS	
	Epargne	Retraite	Risque	Autres hors assurance		Retraitements liés à la comptabilité de dépôts (IAS 39)	Chiffre d'affaires IFRS
Chiffre d'affaires (collecte brute)	17 906,4	3 579,1	5 933,9	0,0	27 419,4	- 959,3	26 460,1
Collecte nette	- 3 974,5	1 381,7	3 049,8	0,0	457,1		
Produit net d'assurance	1 795,1	160,3	1 097,6	114,1	3 167,1		
Frais généraux	- 408,5	- 98,3	- 334,9	- 47,3	- 889,0		
Résultat brut d'exploitation	1 386,6	62,0	762,6	66,8	2 278,1		
Charges de financement					- 157,2		
Mise en équivalence					0,0		
Éléments non courants					- 271,3		
Charge d'impôt (taux effectif)					- 743,9		
Intérêts minoritaires					- 310,0		
Effets des marchés sur portefeuilles <i>trading</i>					183,3		
Plus-values nettes actions et immobilier					- 27,5		
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE					951,4		

(en millions d'euros)

CDR désensibilisé 31/12/2012

Résultat brut d'exploitation	2 278,1
Effets nets des marchés	293,8
Plus-values nettes actions et immobilier	175,7
Éléments non courants	- 266,8
Résultat opérationnel	2 480,7

La charge de dépréciation de l'écart d'acquisition de la filiale CNP UniCredit Vita n'est pas incluse dans le résultat brut d'exploitation par secteur mais dans l'agrégat « Éléments non courants ».

NOTE 7 Actifs incorporels

7.1 SYNTHÈSE DES ACTIFS INCORPORELS

(en millions d'euros)	31/12/2013				
	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Reprises	Valeur nette
Écarts d'acquisition	652,1	0,0	- 393,2	0,0	258,9
Valeurs de portefeuille	443,3	- 202,6	- 158,8	0,0	81,9
Valeur des accords de distribution	141,2	- 24,5	- 4,8	0,0	111,9
Logiciels	289,4	- 208,3	0,0	0,0	81,1
Logiciels développés en interne	131,3	- 87,2	0,0	0,0	44,2
Logiciels autres	158,0	- 121,1	0,0	0,0	36,9
Autres *	173,8	- 42,8	- 64,1	- 59,6	7,3
TOTAL	1 699,8	- 478,2	- 620,9	- 59,6	541,1

(en millions d'euros)	31/12/2012				
	Valeur brute	Amortissements	Dépréciations	Reprises	Valeur nette
Écarts d'acquisition	682,8	0,0	- 348,7	0,0	334,2
Valeurs de portefeuille	457,7	- 207,5	- 147,1	0,0	103,1
Valeur des accords de distribution	141,2	- 18,8	- 4,8	0,0	117,6
Logiciels	296,1	- 216,5	0,0	0,0	79,6
Logiciels développés en interne	125,4	- 83,2	0,0	0,0	42,1
Logiciels autres	170,7	- 133,2	0,0	0,0	37,4
Autres *	170,9	- 38,9	- 58,7	- 60,9	12,4
TOTAL	1 687,9	- 481,8	- 559,3	- 60,9	646,8

* La ligne « Autres » inclut depuis le 31 décembre 2010 l'actif incorporel lié à la réforme des retraites. La diminution de l'actif incorporel de 161,9 M€ à 4,4 M€ à fin 2013 correspond :

- pour - 59,6 M€ à la mise à jour du calcul de l'estimation de l'impact de la réforme sur les provisions correspondant et quasiment intégralement neutralisé, au compte de résultat, par la mise à jour de la part des réassureurs dans les provisions techniques
- pour - 64,1 M€ à une dépréciation induite par la décision de financer la hausse des provisions liée à la réforme des retraites par une réallocation des provisions existantes. La réallocation des provisions existantes se traduit par une reprise de provision qui compense au compte de résultat la charge de dépréciation de l'actif incorporel. Cette réallocation a été déterminée suite à une analyse des marges existantes pour un sous-périmètre des contrats concernés. Cette démarche est en cours sur le reste du portefeuille
- pour - 33,8 M€ à l'amortissement cumulé

7.2 ÉCARTS D'ACQUISITION

7.2.1 Valeur des écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	Écart d'acquisition à l'origine	Écart d'acquisition net au 31/12/2013	Écart d'acquisition net au 31/12/2012
La Banque Postale Prévoyance	45,8	22,9	22,9
Groupe Caixa Seguros *	360,6	195,1	222,6
CNP UniCredit Vita	366,5	0,0	0,0
CNP Cyprus Insurance holdings	81,6	34,8	79,4
CNP Barclays Vida y Pensiones	55,9	6,2	9,3
TOTAL	910,4	258,9	334,2

* La variation de l'écart d'acquisition du groupe Caixa Seguros de - 27,5 M€ s'analyse, non seulement par l'écart d'acquisition constaté par le groupe brésilien dans le cadre de l'opération d'acquisition de Previsul (12,5 M€), mais aussi par un effet de change de - 40 M€

La méthodologie appliquée par le groupe CNP Assurances pour effectuer les tests annuels de perte de valeur des *goodwills* est décrite au paragraphe 3.9.1. La valeur recouvrable des UGT associées aux entités listées ci-dessus correspond à leur valeur d'utilité, fondée sur la valeur de leur actif net et des flux de trésorerie futurs attendus des contrats existants et des affaires nouvelles. La valeur des revenus futurs est estimée sur la base des valorisations intrinsèques des portefeuilles des contrats d'assurance vie et d'investissement, et de la valeur des affaires nouvelles. Aucune valeur terminale de nos filiales n'intègre d'hypothèse de croissance à l'infini.

Groupe Caixa Seguros

Les flux de trésorerie futurs attendus sont issus des prévisions d'activité (2014-2018) validées par la direction, extrapolées en tenant compte de taux de croissance par segment entre 8 % et 14 % des affaires nouvelles de 2019 à 2033, et actualisés à un taux après impôts d'environ 12 %.

Au 31 décembre 2013 comme au 31 décembre 2012, la comparaison de la valeur recouvrable et de la valeur nette comptable n'a pas conduit à comptabiliser de dépréciation et une variation raisonnable du taux d'actualisation des flux futurs ne conduit pas à comptabiliser de dépréciation.

À ce jour, la seule prise en compte des flux futurs dans la limite de ceux générés jusqu'à la fin de l'accord en cours (2021) ne conduirait pas à comptabiliser de dépréciation. De même, une variation raisonnable du taux d'actualisation des flux futurs ou des volumes projetés ne conduit pas à comptabiliser de dépréciation.

CNP Cyprus Insurance holdings

Les événements du premier semestre 2013 ont amené le groupe CNP Assurances à réaliser un test complet du *goodwill* de CNP Cyprus Insurance holdings. Le groupe CNP Assurances a ainsi procédé à une nouvelle valorisation de la valeur d'utilité de l'UGT calculée à partir des projections établies de la façon suivante :

- Baisse de 70 % de l'activité d'épargne en unités de compte
- Baisse envisagée sur les produits risque, assurance emprunteur, santé et accident moins importantes pour les raisons suivantes :

- les produits commercialisés sont majoritairement en primes périodiques amenant un volant de renouvellements
- les bonnes performances enregistrées sur la production nouvelle apportée par le réseau propre d'agents généraux permettent de compenser une partie de la perte observée sur le réseau de la banque
- les baisses envisagées sont donc de 20 % sur le risque, la santé et l'accident, 25 % sur l'assurance emprunteur et 40 % sur la non-vie
- Rachats en hausse de 25 points de base sur toute la durée de la projection
- Maîtrise des frais généraux (publicité, communication et fonctionnement)
- Prise en considération d'une prime de risque relevée de 600 points de base (soit un taux d'actualisation de 15,5 %) afin de traduire l'augmentation du risque pays

Cette valorisation a conduit à constater une dépréciation de 44,6 M€ du *goodwill* de CNP Cyprus Insurance holdings dans les comptes au 30 juin 2013.

Par ailleurs, l'augmentation des rachats dans le contexte économique et financier du premier semestre, ainsi que la hausse du risque pays chypriote et grec, ont démontré la nécessité de procéder en complément de la dépréciation du *goodwill* à un amortissement exceptionnel et anticipé de la valeur des contrats en portefeuille à la date d'acquisition de CNP Cyprus Insurance holdings et toujours en vigueur au 30 juin 2013 (*In-Force*). La mise à jour de ces différentes hypothèses a conduit à la nécessité d'un amortissement exceptionnel d'un montant de 5,5 M€.

Au 31 décembre 2013, les flux de trésorerie futurs attendus sont issus des prévisions d'activité (2014-2018) validées par la direction, extrapolées en tenant compte d'un taux de croissance stable (entre 1,5 % en assurance non-vie et 3 % en assurance vie) des affaires nouvelles de 2018 à 2028 (date de fin de l'accord en vigueur avec Cyprus Popular Bank), et actualisés à un taux après impôts d'environ 13,9 % pour les activités chypriotes. La filiale en Grèce n'est plus valorisée au 31 décembre 2013, ce qui se justifie par la faillite du partenaire bancaire, unique canal de distribution, qui impacte fortement les perspectives de développement.

La comparaison de la valeur recouvrable et de la valeur nette comptable au 31 décembre 2013 n'a pas conduit à comptabiliser de dépréciation et une variation raisonnable du taux d'actualisation des flux futurs ou une réduction significative des volumes futurs en Grèce et à Chypre ne conduit pas à comptabiliser de dépréciation.

Les variations de valeur de l'écart d'acquisition sont expliquées par des ajustements du prix d'acquisition (payés ou estimés) au titre des périodes futures, constatés sur la période.

CNP Barclays Vida y Pensiones

Le management de CNP Barclays Vida y Pensiones prévoit un profond changement dans le mix produit amenant une répartition plus équilibrée dans la création de valeur entre les segments et par ailleurs une réorientation vers le haut de gamme. La société a réalisé un plan de restructuration avec la fermeture de 335 agences durant l'année 2013.

Les flux de trésorerie futurs attendus sont issus des prévisions d'activité (2014-2018) validées par la direction, extrapolées en tenant compte d'un taux de croissance stable de 1 % des affaires nouvelles de 2019 à 2034 (date de la fin contractuelle de l'accord avec Barclays), et actualisés respectivement à des taux après impôts de 7,9 % pour les activités espagnoles, 8,7 % pour les activités portugaises et 7,6 % pour les activités italiennes.

Au 31 décembre 2013 comme au 31 décembre 2012, la comparaison de la valeur recouvrable et de la valeur nette comptable n'a pas conduit à comptabiliser de dépréciation et une variation raisonnable du taux d'actualisation des flux futurs ou des volumes futurs ne conduit pas à comptabiliser de dépréciation. En effet, bien que la marge se réduise, le *business plan* élaboré dans le cadre de la planification stratégique satisfait au test de cession en central et pour toutes les sensibilités calculées.

Les variations de valeur de l'écart d'acquisition sont expliquées par des ajustements du prix d'acquisition (payés ou estimés) au titre des périodes futures, constatés sur la période.

7.2.2 Réconciliation ouverture/clôture des écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Valeur nette comptable à l'ouverture	334,2	533,9
Écarts d'acquisition résultant de prise de participations	12,5	0,0
Ajustements liés aux variations de valeur des actifs dans les 12 mois suivants l'acquisition	0,0	0,0
Ajustement résultant des variations de complément de prix ⁽¹⁾	- 3,3	- 2,3
Ajustement résultant de la reconnaissance postérieure d'actifs d'impôt différés	0,0	0,0
Écarts de conversion sur le brut	- 40,0	- 26,5
Autres mouvements	0,0	- 1,2
Dépréciations de l'exercice ⁽²⁾	- 44,6	- 169,7
Écarts de conversion sur les mouvements	0,0	0,0
Augmentation des taux d'intérêts (détention)	0,0	0,0
Actifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0
Valeur nette comptable à la clôture	258,9	334,2

(1) Les variations de valeur de l'écart d'acquisition sont expliquées par des ajustements du prix d'acquisition, notamment sur CNP Barclays Vida y Pensiones (payés ou estimés) au titre des périodes futures, constatés sur la période

(2) Le montant de dépréciation est comptabilisé dans le poste du compte de résultat « Variations de valeur des actifs incorporels »

7.3 VALEURS DE PORTEFEUILLE ET VALEURS DES ACCORDS DE DISTRIBUTION

7.3.1 Valeurs de portefeuille

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur du portefeuille à l'origine	Valeur de portefeuille nette au 31/12/2013	Valeur de portefeuille nette au 31/12/2012
Groupe Caixa Seguros	122,6	4,9	3,6
CNP UniCredit Vita	175,3	0,0	0,0
CNP Vida	24,0	0,0	0,0
CNP Seguros de Vida	0,9	0,0	0,0
CNP Cyprus Insurance holdings	44,4	17,2	30,6
CNP Barclays Vida y Pensiones	101,4	57,8	64,7
MFPrévoyance SA	8,3	2,1	4,1
TOTAL	476,9	81,9	103,1

7.3.2 Variation des valeurs de portefeuille

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Valeur brute à l'ouverture	457,7	470,2
Entrée de périmètre	4,1	0,0
Écarts de conversion	- 18,5	- 12,4
Acquisitions de l'exercice	0,0	0,0
Cessions de l'exercice	0,0	0,0
Valeur brute à la clôture	443,3	457,7
Amortissements et dépréciations à l'ouverture	- 354,7	- 351,5
Écarts de conversion	17,4	12,0
Charges d'amortissement de l'exercice	- 12,5	- 15,1
Dépréciations de l'exercice *	- 11,6	0,0
Reprises de l'exercice	0,0	0,0
Cessions de l'exercice	0,0	0,0
Cumul des amortissements et dépréciations à la clôture	- 361,4	- 354,7
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	81,9	103,1

* Concerne la valeur de portefeuille de CNP Cyprus Insurance holdings

7.3.3 Valeurs des accords de distribution

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Valeur nette comptable à l'ouverture	117,6	123,2
Acquisitions de l'exercice	0,0	0,0
Amortissements de l'exercice	- 5,6	- 5,6
Ajustements	0,0	0,0
Dépréciations de l'exercice *	0,0	0,0
Écarts de conversion	0,0	0,0
Autres variations	0,0	0,0
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	111,9	117,6

* Le montant de dépréciation est comptabilisé dans le poste du compte de résultat « Variations de valeur des actifs incorporels »

Au 31 décembre 2010, une valeur d'accord de distribution de CNP Barclays Vida y Pensiones de 180,2 M€ brute d'impôts a été comptabilisée pour la part à 100 %. Cette valeur inclut les agences existantes au moment de l'acquisition, mais aussi celles qui devaient être créées postérieurement (composante *earn-out*). Cette composante des agences créées postérieurement fait

l'objet d'un suivi et d'un ajustement si la valeur associée au développement du réseau Barclays est inférieure à la valeur initialement estimée, comme en 2011 par exemple. Par ailleurs, cette valeur de réseau est amortie linéairement sur la durée de l'accord de distribution correspondant.

7.4 LOGICIELS ET AUTRES ACTIFS INCORPORELS

7.4.1 Logiciels développés en interne

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Valeur nette comptable à l'ouverture	42,1	29,0
Acquisitions de l'exercice	18,9	18,5
Amortissements de l'exercice	- 6,8	- 4,2
Pertes de valeur	- 9,7	- 0,9
Écarts de conversion	0,0	0,0
Autres variations	- 0,2	- 0,3
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	44,2	42,1

7.4.2 Autres logiciels et autres immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Valeur nette comptable à l'ouverture	49,9	118,4
Acquisitions de l'exercice	21,3	16,5
Amortissements de l'exercice	- 12,9	- 21,4
Pertes de valeur	- 11,1	- 61,5
Écarts de conversion	- 4,8	- 2,5
Autres variations	1,7	0,2
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	44,2	49,9

NOTE 8 Immeubles de placement et d'exploitation

L'objectif de cette annexe est de présenter pour chaque catégorie d'immeubles le montant des pertes de valeur comptabilisées dans le compte de résultat au cours de la période ainsi que le(s) poste(s) dans le(s)quel(s) ces pertes de valeurs sont incluses et reprises.

Cette annexe présente :

- la valeur comptable brute et le cumul des amortissements (ajoutés aux cumuls des pertes de valeur) en début et en fin de période
- un rapprochement entre la valeur comptable des immeubles de placement à l'ouverture et à la clôture de la période, montrant

les entrées, les sorties, les amortissements, le montant des pertes de valeur comptabilisées et le montant des pertes de valeur reprises au cours de la période, les écarts de change nets provenant de la conversion des états financiers dans une autre monnaie de présentation et de la conversion d'une activité étrangère dans la monnaie de présentation de l'entité présentant les états financiers, les transferts vers et depuis les catégories stocks et biens immobiliers occupés par leur propriétaire et les autres changements

- la juste valeur des immeubles de placement qui, pour le groupe CNP Assurances, sont supports de contrats en UC.

8.1 IMMEUBLES DE PLACEMENT

Valeur comptable des immeubles de placement
(en millions d'euros)

	31/12/2013	31/12/2012
Immeubles de placement au coût historique		
Valeur comptable brute	2 360,8	2 284,1
Cumul des amortissements	- 387,2	- 351,0
Cumul des pertes de valeurs	- 37,7	- 29,5
Valeur comptable nette	1 935,8	1 903,6
Immeubles de placement en juste valeur		
Valeur comptable brute	604,8	624,4
TOTAL DES IMMEUBLES DE PLACEMENT	2 540,6	2 528,0

**Immeubles de placement hors immeubles détenus
dans le cadre de contrats en unités de compte**
(en millions d'euros)

	31/12/2013	31/12/2012
Valeur nette comptable à l'ouverture	1 903,6	1 236,1
Acquisitions	85,9	725,3
Entrées de dépenses ultérieures dans la valeur comptable d'un actif	0,0	0,1
Entrées résultant d'acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	0,0	0,0
Sorties	- 1,0	- 13,7
Amortissements de l'exercice	- 43,3	- 43,1
Pertes de valeur comptabilisées dans le résultat de la période	- 12,9	- 4,7
Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période	1,5	3,4
Écarts de conversion	0,0	0,0
Autres variations	2,2	0,2
Actifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	1 935,8	1 903,6

Immeubles de placement en UC
(en millions d'euros)

	31/12/2013	31/12/2012
Valeur nette comptable à l'ouverture	624,4	511,5
Acquisitions	13,6	37,6
Entrées de dépenses ultérieures dans la valeur comptable d'un actif	0,0	0,0
Entrées résultant d'acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	0,0	0,5
Sorties	- 18,1	- 1,9
Profits/pertes nets d'ajustement de la juste valeur	- 7,4	- 0,8
Écarts de conversion	0,0	0,0
Autres variations	- 7,7	77,4
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	604,8	624,4

Tel que stipulé dans les principes comptables, les immeubles de placement en face de contrats en UC sont valorisés à la juste valeur, contrairement aux autres immeubles de placement valorisés selon le modèle du coût amorti.

8.2 IMMEUBLES D'EXPLOITATION ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immeubles d'exploitation <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Valeur nette comptable à l'ouverture	209,7	187,8
Acquisitions	105,1	35,5
Entrées de dépenses ultérieures dans la valeur comptable d'un actif	0,0	0,1
Entrées résultant d'acquisitions dans le cadre de regroupements d'entreprises	0,0	0,0
Sorties	- 7,7	- 0,3
Amortissements de l'exercice	- 5,2	- 6,0
Pertes de valeur comptabilisées dans le résultat de la période	- 1,1	- 2,3
Pertes de valeur reprises dans le résultat de la période	0,9	2,4
Écarts de conversion	- 14,3	- 6,9
Autres variations	2,0	- 0,5
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	289,5	209,7

Autres immobilisations corporelles <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Valeur nette comptable à l'ouverture	54,7	64,6
Acquisitions de l'exercice	32,7	21,7
Amortissements de l'exercice	- 17,8	- 22,6
Sorties de l'exercice	- 7,9	- 8,3
Écarts de conversion	- 1,8	- 1,3
Autres variations	0,0	0,6
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	59,9	54,7

I NOTE 9 Inventaire des placements par nature

9.1 INVENTAIRE DES PLACEMENTS PAR NATURE

L'objectif est de présenter pour chaque catégorie d'actifs et par intention de gestion, le détail de la juste valeur des titres détenus par le groupe CNP Assurances.

9.1.1 Inventaire des placements au 31 décembre 2013

<i>(en millions d'euros)</i>		Prix de revient	Amortissements	Dépréciations	Réserves de réévaluation	Valeurs comptables	Plus ou moins-values nettes latentes
JV avec variation de JV par résultat	Obligations TF					11 673,3	
	Obligations TV					18 437,9	
	TCN					205,2	
	Actions					5 056,1	
	OPCVM					28 675,7	
	Parts de SCI					1 317,8	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)					162,7	
	Total					65 528,7	
Instruments dérivés	Instruments dérivés (juste valeur positive)					5 855,1	
	Instruments dérivés (juste valeur négative)					- 6 114,2	
	Total					- 259,1	
AFS	Obligations TF	161 648,6	1 695,0	- 0,5	11 436,1	174 779,2	
	Obligations TV	25 332,5	845,1	- 65,1	1 798,9	27 911,4	
	TCN	6 820,2	0,1	0,0	9,3	6 829,7	
	Actions	12 363,5	0,0	- 4 997,8	5 374,7	12 740,3	
	OPCVM	23 338,4	0,0	- 248,3	1 041,2	24 131,4	
	Parts de SCI	3 275,2	0,0	- 237,9	1 212,6	4 249,9	
	Titres participatifs	3 200,6	0,0	- 283,2	629,5	3 546,9	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	11 536,6	- 88,1	- 743,2	1 538,0	12 243,3	
	Total	247 515,7	2 452,2	- 6 576,0	23 040,3	266 432,2	
HTM	Obligations TF	205,4	0,0	0,0	0,0	205,4	1,9
	Obligations TV	417,9	0,0	- 20,2	0,0	397,7	28,4
	Total	623,3	0,0	- 20,2	0,0	603,1	30,2
Prêts et avances	Prêts et avances	4 727,8	0,0	- 17,1	0,0	4 710,7	5,0
	Total	4 727,8	0,0	- 17,1	0,0	4 710,7	5,0
Immeubles de placement	Immeubles de placement en coût amorti	2 360,8	- 387,2	- 37,7	0,0	1 935,8	868,4
	Immeubles de placement en juste valeur	604,8	0,0	0,0	0,0	604,8	0,0
	Total	2 965,6	- 387,2	- 37,7	0,0	2 540,6	868,4
TOTAL			- 6 651,1	23 040,3	339 556,1	903,7	

Placements classés à la juste valeur par résultat représentant les engagements en unités de compte (UC)
au 31 décembre 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs comptables		Total
	UC	Non UC	
Obligations TF	5 646,3	6 027,0	11 673,3
Obligations TV	5 877,8	12 560,0	18 437,9
TCN	97,7	107,5	205,2
Actions	310,6	4 745,5	5 056,1
OPCVM	18 302,6	10 373,1	28 675,7
Parts de SCI	0,0	1 317,8	1 317,8
Autres	161,4	1,3	162,7
TOTAL JV AVEC VARIATION DE JV PAR RÉSULTAT	30 396,4	35 132,2	65 528,7

9.1.2 Inventaire des placements au 31 décembre 2012

<i>(en millions d'euros)</i>		Prix de revient	Amortissements	Dépréciations	Réserves de réévaluation	Valeurs comptables	Plus ou moins-values nettes latentes
JV avec variation de JV par résultat	Obligations TF					10 930,6	
	Obligations TV					20 062,2	
	TCN					162,6	
	Actions					4 641,6	
	OPCVM					28 259,6	
	Parts de SCI					1 324,6	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)					110,9	
	Total					65 492,2	
Instruments dérivés	Instruments dérivés (juste valeur positive)					4 340,8	
	Instruments dérivés (juste valeur négative)					- 4 622,4	
	Total					- 281,6	
AFS	Obligations TF	155 629,7	1 568,7	- 1,2	15 201,9	172 399,1	
	Obligations TV	26 737,3	918,5	- 115,3	2 125,6	29 666,1	
	TCN	9 271,1	0,1	0,0	27,3	9 298,4	
	Actions	14 026,0	0,0	- 5 937,0	4 112,8	12 201,8	
	OPCVM	19 991,4	0,0	- 365,5	762,7	20 388,5	
	Parts de SCI	2 653,6	0,0	- 220,6	1 060,9	3 493,9	
	Titres participatifs	3 246,6	0,0	- 330,6	484,0	3 399,9	
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	4 024,2	- 7,1	0,0	422,9	4 440,0	
	Total	235 579,8	2 480,2	- 6 970,3	24 198,0	255 287,7	
HTM	Obligations TF	374,5	0,0	0,0	0,0	374,5	14,9
	Obligations TV	521,0	0,0	- 41,4	0,0	479,7	73,4
	Total	895,5	0,0	- 41,4	0,0	854,1	88,4
Prêts et avances	Prêts et avances	4 967,4	0,0	0,0	0,0	4 967,4	8,4
	Total	4 967,4	0,0	0,0	0,0	4 967,4	8,4
Immeubles de placement	Immeubles de placement en coût amorti	2 284,1	- 351,0	- 29,5	0,0	1 903,6	986,7
	Immeubles de placement en juste valeur	624,4	0,0	0,0	0,0	624,4	0,0
	Total	2 908,5	- 351,0	- 29,5	0,0	2 528,0	986,7
TOTAL				- 7 041,2	24 198,0	328 847,9	1 083,4

Placements classés à la juste valeur par résultat représentant les engagements en unités de compte (UC)
au 31 décembre 2012

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs comptables		Total
	UC	Non UC	
Obligations TF	5 767,6	5 163,0	10 930,6
Obligations TV	7 969,0	12 093,2	20 062,2
TCN	76,4	86,3	162,6
Actions	387,6	4 254,1	4 641,6
OPCVM	16 440,8	11 818,8	28 259,6
Parts de SCI	0,0	1 324,6	1 324,6
Autres	109,3	1,6	110,9
TOTAL JV AVEC VARIATION DE JV PAR RÉSULTAT	30 750,6	34 741,6	65 492,2

9.1.3 Réconciliation « Placements des activités d'assurance » au bilan/« Inventaire des placements » des annexes 9.1.1 et 9.1.2

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Inventaire des placements	339 556,1	328 847,9
Bilan passif - Instruments dérivés (juste valeur négative)	- 6 114,2	- 4 622,4
Bilan actif - Placements des activités d'assurance	345 670,3	333 470,2
ÉCART	0,0	0,0

9.2 ÉVALUATION DES ACTIFS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR

Les tableaux suivants présentent la part des instruments financiers classés en juste valeur dont le cours est estimé à partir d'une technique de valorisation.

9.2.1 Méthodologies d'évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2013

(en millions d'euros)	Catégorie 1 : Titres négociés sur un marché actif, valorisés selon leur dernière cotation	Catégorie 2 : Titres valorisés selon une technique de valorisation utilisant des données de marché observables	Catégorie 3 : Titres valorisés selon une technique de valorisation n'utilisant pas uniquement des données de marché observables	Total
Instruments à la juste valeur par résultat *	55 201,7	16 156,9	25,2	71 383,8
Titres disponibles à la vente	238 856,2	27 538,4	37,5	266 432,2
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	294 057,9	43 695,3	62,7	337 815,9
Immobilier de placement au coût amorti	0,0	2 804,1	0,1	2 804,2
Immobilier de placement en juste valeur	0,0	604,8	0,0	604,8
TOTAL IMMOBILIER DE PLACEMENT	0,0	3 408,9	0,1	3 409,0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	0,0	0,0
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	777,4	2,4	0,0	779,8
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC sans participation discrétionnaire	4 490,6	53,2	0,0	4 543,8
Instruments dérivés passifs	0,0	6 114,2	0,0	6 114,2
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	5 268,0	6 169,8	0,0	11 437,8

* Comprend les dérivés actifs

Dans la mesure où l'ensemble des dérivés du Groupe sont garantis (collatéralisés), le risque de contrepartie est très limité et la prise en compte de l'ajustement de crédit de valeur « CVA » et de l'ajustement de débit de valeur « DVA » est sans impact sur la valorisation de ces dérivés.

9.2.2 Méthodologies d'évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2012

(en millions d'euros)	Catégorie 1 : Titres négociés sur un marché actif, valorisés selon leur dernière cotation	Catégorie 2 : Titres valorisés selon une technique de valorisation utilisant des données de marché observables	Catégorie 3 : Titres valorisés selon une technique de valorisation n'utilisant pas uniquement des données de marché observables	Total
Instruments à la juste valeur par résultat *	53 707,8	16 085,8	39,4	69 833,0
Titres disponibles à la vente	226 390,8	28 404,9	492,0	255 287,7
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	280 098,6	44 490,7	531,4	325 120,7
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	0,0	0,0
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	879,1	2,4	0,0	881,5
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC sans participation discrétionnaire	4 344,2	25,2	0,0	4 369,4
Instruments dérivés passifs	0,0	4 622,4	0,0	4 622,4
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	5 223,4	4 650,0	0,0	9 873,3

* Comprend les dérivés actifs

9.2.3 Réconciliation ouverture/clôture des titres valorisés selon une technique de valorisation n'utilisant pas uniquement des données de marché observables

31/12/2013												
(en millions d'euros)	Valeur comptable d'ouverture	Acquisition	Échéance	Transfert dans la catégorie 3 (entrées)	Transfert en dehors de la catégorie 3 (sorties)	Impact des cessions de titres à la JV avec variation JV par résultat	Impact des cessions de titres disponibles à la vente	Réévaluation à la juste valeur par capitaux propres	Réévaluation à la juste valeur par résultat	Dépréciation	Écarts de conversion	Valeur comptable de clôture
Instruments à la juste valeur par résultat	39,4	123,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	- 104,0	- 33,1	0,0	25,2
Titres disponibles à la vente	492,0	0,7	- 1,7	3,0	- 314,4	0,0	- 162,9	56,3	0,0	- 33,1	- 2,3	37,5
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	531,4	123,7	- 1,7	3,0	- 314,4	0,0	- 162,9	56,3	- 104,0	- 66,2	- 2,3	62,7
Immobilier de placement en coût amorti	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
TOTAL IMMOBILIER DE PLACEMENT	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

31/12/2012												
(en millions d'euros)	Valeur comptable d'ouverture	Acquisition	Échéance	Transfert dans la catégorie 3 (entrées)	Transfert en dehors de la catégorie 3 (sorties)	Impact des cessions de titres à la JV avec variation JV par résultat	Impact des cessions de titres disponibles à la vente	Réévaluation à la juste valeur par capitaux propres	Réévaluation à la juste valeur par résultat	Dépréciation	Écarts de conversion	Valeur comptable de clôture
Instruments à la juste valeur par résultat	40,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	- 1,0	0,0	0,0	39,4
Titres disponibles à la vente	285,9	303,9	0,0	0,0	- 9,3	0,0	- 92,2	9,0	0,0	- 2,7	- 2,7	492,0
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	326,2	304,0	0,0	0,0	- 9,3	0,0	- 92,2	9,0	- 1,0	- 2,7	- 2,7	531,4
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

9.3 TITRES MIS EN PENSION

Pour chaque catégorie d'actifs et par intention de gestion, le détail de la valeur comptable des titres mis en pension se présente de la manière suivante :

(en millions d'euros)		Valeurs nettes	
		31/12/2013	31/12/2012
AFS	Obligations TF	10 235,2	4 399,9
	Actions	0,0	0,0
TOTAL		10 235,2	4 399,9

9.4 TITRES PRÊTÉS

Pour chaque catégorie d'actifs et par intention de gestion, le détail de la valeur comptable des titres prêtés se présente de la manière suivante :

(en millions d'euros)		Valeurs nettes	
		31/12/2013	31/12/2012
AFS	Obligations TF	0,0	0,0
	Actions	1 955,0	814,2
TOTAL		1 955,0	814,2

9.5 RÉCONCILIATION OUVERTURE/CLÔTURE DES PLACEMENTS

9.5.1 Exercice 2013

(en millions d'euros)	Valeur comptable d'ouverture	Entrée	Sortie	Variation de juste valeur	Dotations aux provisions pour dépréciations *	Reprise de provisions pour dépréciations *	Variation de périmètre	Autres **	Valeur comptable de clôture
Titres de transaction	65 492,2	29 326,9	- 30 873,5	3 184,8	0,0	0,0	- 561,8 **	- 1 040,0	65 528,7
Instruments dérivés	- 281,6	1 940,1	- 2 005,1	87,6	0,0	0,0	0,0	0,0	- 259,1
Titres disponibles à la vente	255 287,7	101 619,5	- 89 390,8	- 1 167,7	- 184,9	578,8	- 21,9	- 288,6	266 432,2
Titres conservés jusqu'à échéance	854,1	57,3	- 171,9	0,0	- 4,2	25,1	0,0	- 157,3	603,1
Prêts et avances	4 967,4	3 670,6	- 3 991,4	0,0	- 17,1	0,0	7,6	73,5	4 710,7
Immobilier de placement	2 528,0	56,2	- 25,1	- 9,9	- 12,9	2,7	0,0	1,7	2 540,6
TOTAL	328 847,9	136 670,7	- 126 458,0	2 094,8	- 219,2	606,6	- 576,0	- 1 410,7	339 556,1

* cf. note 20.3

** Correspond à la sortie d'un OPCVM consolidé et à l'entrée de Previsul

9.5.2 Exercice 2012

(en millions d'euros)	Valeur comptable d'ouverture	Entrée ***	Sortie ***	Variation de juste valeur	Dotations aux provisions pour dépréciations *	Reprise de provisions pour dépréciations *	Variation de périmètre	Autres	Valeur comptable de clôture
Titres de transaction	60 404,9	125 699,1	- 124 003,1	6 426,0	0,0	0,0	- 2 043,9 **	- 990,8	65 492,2
Instruments dérivés	404,1	- 2 448,6	2 402,3	- 632,7	0,0	0,0	0,0	- 6,8	- 281,6
Titres disponibles à la vente	231 708,9	108 903,9	- 105 851,5	19 215,3	- 918,8	2 569,0	7,5	- 346,6	255 287,7
Titres conservés jusqu'à échéance	1 028,7	67,8	- 161,9	0,0	- 4,3	5,1	0,0	- 81,2	854,1
Prêts et avances	4 429,5	3 537,2	- 3 153,1	0,0	0,0	0,0	0,0	153,8	4 967,4
Immobilier de placement	1 747,6	64,0	- 17,2	- 0,3	- 4,7	3,4	655,9	79,2	2 528,0
TOTAL	299 723,8	235 823,4	- 230 784,5	25 008,3	- 927,8	2 577,5	- 1 380,6	- 1 192,3	328 847,9

* cf. note 20.3

** Correspond à la sortie de trois OPCVM consolidés et au passage en intégration proportionnelle de deux autres OPCVM

*** Le montant pour l'exercice 2012 a été ajusté, conformément à la norme IAS 7, pour présenter un montant net concernant les investissements/désinvestissements d'un OPCVM comptabilisé par transparence et comparable au montant pour l'exercice 2013

9.6 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

L'analyse détaillée des justes valeurs positives et justes valeurs négatives des instruments dérivés, et ce par tranche d'échéance, se présente comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2013											
	Inférieur à 1 an		Entre 1 et 5 ans		Entre 6 et 10 ans		Entre 11 et 15 ans		≥ 15 ans		Total	
	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -
Swap	167,5	- 209,4	369,9	- 481,7	2 808,8	- 3 316,6	593,8	- 575,9	1 123,4	- 1 363,6	5 063,4	- 5 947,2
Swaption	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	- 2,7	0,0	- 15,6	0,0	0,0	0,0	- 18,3
Cap/floor	18,8	0,0	101,5	- 14,7	644,0	- 119,6	0,0	0,0	12,0	- 12,3	776,3	- 147,3
Equity	1,3	0,0	7,2	0,0	6,9	0,0	0,0	0,0	0,0	- 1,4	15,4	- 1,4
TOTAL DES DÉRIVÉS	187,7	- 209,4	478,7	- 496,5	3 459,7	- 3 439,0	593,8	- 592,2	1 135,3	- 1 377,3	5 855,1	- 6 114,2

(en millions d'euros)	31/12/2012											
	Inférieur à 1 an		Entre 1 et 5 ans		Entre 6 et 10 ans		Entre 11 et 15 ans		≥ 15 ans		Total	
	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -	JV +	JV -
Swap	89,0	- 105,2	279,5	- 449,3	1 228,7	- 1 430,5	916,8	- 1 104,7	1 091,3	- 1 348,4	3 605,3	- 4 438,1
Swaption	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cap/floor	2,8	0,0	46,8	- 7,3	597,6	- 148,3	69,7	- 20,1	8,3	- 8,5	725,3	- 184,2
Equity	2,0	0,0	8,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	10,2	0,0
TOTAL DES DÉRIVÉS	93,8	- 105,2	334,5	- 456,5	1 826,3	- 1 578,9	986,5	- 1 124,8	1 099,6	- 1 356,9	4 340,8	- 4 622,4

9.7 INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

(en millions d'euros)	Swap de change	
	31/12/2013	31/12/2012
Notionnel	722,7	339,6
Réserve de couverture des flux de trésorerie	- 15,2	- 2,7
Variation de la réserve sur la période	- 52,8	4,3
Recyclage en résultat sur la période	28,4	- 8,4
Impôts différés	9,2	1,5

Le premier instrument dérivé de couverture est un *cross-currency swap* visant à se prémunir des fluctuations de change entre la *livre sterling* et l'euro jusqu'au 30 septembre 2021 pour le paiement annuel des coupons et le remboursement du nominal des titres subordonnés libellés en *livre sterling* émis en 2011. Cet instrument dérivé est enregistré selon les principes de la comptabilité de couverture de flux de trésorerie (cf. note 3.10.3) : au 31 décembre 2013, aucune inefficacité n'a été comptabilisée en résultat.

Le deuxième instrument dérivé de couverture est un *swap* de devises consistant à transformer instantanément les flux futurs à verser en USD en flux en euros, à savoir les paiements annuels de coupon et les flux initiaux et finaux de remboursement du nominal, ceci jusqu'au 18 juillet 2019. Cette opération est enregistrée selon la comptabilité de couverture de flux de trésorerie et, au 31 décembre 2013, aucune inefficacité n'a été constatée.

9.8 RISQUE DE CRÉDIT

9.8.1 Ventilation du portefeuille obligataire par notation des émetteurs au 31/12/2013

Notation (en millions d'euros)	Portefeuille obligataire en valeur de marché	%
AAA	27 128,3	10,8 %
AA	103 141,6	41,1 %
A	55 187,1	22,0 %
BBB	57 309,2	22,9 %
< BBB	5 756,3	2,3 %
NR	2 186,6	0,9 %
TOTAL	250 709,2	100,00 %

9.8.2 Ventilation du portefeuille obligataire par notation des émetteurs au 31/12/2012

Notation (en millions d'euros)	Portefeuille obligataire en valeur de marché	%
AAA	30 586,6	12,3 %
AA	96 683,6	39,0 %
A	61 687,5	24,9 %
BBB	40 378,0	16,3 %
< BBB *	16 050,7	6,5 %
NR	2 475,1	1,0 %
TOTAL	247 861,4	100,00 %

* Comprend essentiellement le portefeuille d'obligations de l'état brésilien détenu par la filiale brésilienne Caixa Seguros dont la notation est inférieure à BBB par application d'une table de correspondance internationale

9.9 CLASSIFICATION DES ACTIFS PAR CATÉGORIE ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

9.9.1 Classification des actifs par zone géographique au 31/12/2013

<i>(en millions d'euros)</i>		France	Allemagne	Italie	Autres Europe	États-Unis	Brésil	Autres	Total
AFS	Titres de créance	92 726	8 302	15 698	56 292	10 508	1 401	24 594	209 520
	OPCVM	17 832	148	29	5 973	1	0	149	24 131
	Actions	6 985	2 613	589	2 390	0	14	150	12 740
	Autres	19 964	0	0	32	0	42	2	20 040
TRA et FVO	Titres de créance	12 779	574	1 334	5 167	730	7 637	2 093	30 316
	OPCVM	23 584	5	124	4 742	26	170	26	28 676
	Actions	1 490	492	99	1 113	1 322	168	372	5 056
	Autres	1 318	0	77	85	0	0	0	1 481
HTM	Titres de créance	50	0	42	91	0	421	0	603
Prêts et avances		4 241	0	0	393	0	69	7	4 711
Instruments dérivés		- 272	- 1	0	13	0	0	0	- 259
Immeubles de placement		2 518	0	0	23	0	0	0	2 541
TOTAL		183 215	12 133	17 992	76 313	12 587	9 922	27 393	339 556

Pays émetteur (liste pour information) <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013			31/12/2012		
	Exposition brute prix de revient *	Exposition brute MtMarket	Exposition nette MtMarket	Exposition brute prix de revient *	Exposition brute MtMarket	Exposition nette MtMarket
France	67 575,7	74 204,3	3 719,2	58 761,6	67 977,3	3 191,6
Italie	9 801,7	10 187,0	1 026,2	9 554,2	9 549,9	595,5
Belgique	8 411,4	9 292,5	342,9	8 446,2	9 701,4	286,7
Espagne	4 462,5	4 604,1	261,4	4 302,3	4 012,6	348,0
Autriche	4 913,9	5 553,6	173,0	5 192,9	6 065,9	148,1
Brésil	1 885,5	1 720,4	1 032,9	1 499,7	1 635,9	982,8
Portugal	766,4	734,8	18,4	2 140,7	1 920,3	42,3
Pays-Bas	133,5	152,3	14,0	207,8	244,8	12,0
Irlande	661,4	717,4	15,4	1 018,3	1 009,0	32,8
Allemagne	2 995,1	3 298,9	216,0	3 551,3	4 034,8	224,1
Grèce	4,3	6,8	0,3	4,3	4,0	0,3
Finlande	32,7	35,5	3,0	33,0	37,6	3,1
Pologne	374,8	413,4	19,7	383,9	428,3	19,4
Luxembourg	34,4	37,2	14,6	34,4	39,4	16,3
Suède	3,2	4,4	2,4	3,2	4,5	2,5
Danemark	204,6	210,6	7,8	196,2	209,4	3,7
Slovénie	250,3	252,0	4,4	278,1	269,7	4,5
Grande-Bretagne	78,1	158,1	0,0	70,0	149,1	0,0
Canada	496,9	555,9	58,2	618,1	700,4	61,7
Chypre	23,9	22,2	11,0	23,9	16,4	16,4
Autres	6 463,2	7 108,0	561,2	6 756,7	7 750,1	580,9
TOTAL	109 573,6	119 269,3	7 502,0	103 076,9	115 760,7	6 572,5

* Prix de revient net d'amortissement et de dépréciation, coupons courus inclus

Au 31 décembre 2013, l'exposition brute totale du groupe CNP Assurances aux dettes souveraines, déterminée en juste valeur, s'élève à 119,3 Md€, soit une exposition nette de participation différée et d'impôts différés estimée à 7,5 Md€. La très grande majorité des titres concernés est classée dans la catégorie AFS. Il est à noter que cette exposition est déterminée à partir des valeurs d'actifs et avant détermination des intérêts minoritaires.

L'exposition nette est un calcul normalisé au niveau du groupe CNP Assurances, reflet de l'environnement actuel de marché et des politiques actuelles de participation aux bénéfices différée : les facteurs de passage d'une exposition brute à une exposition nette incluent les effets d'impôt différé et de participation aux bénéfices différée, tels qu'appliqués pour la comptabilité reflet. Celle-ci prévoit l'enregistrement, en contrepartie des plus ou moins-values latentes d'actifs financiers, d'une variation de provision pour participation aux bénéfices tenant compte des obligations de participations contractuelles et de la politique de distribution de l'assureur (cf. notes 3.18 et 3.13.2). Le faible poids des contrats à taux garantis et la capacité à imputer les moins-values aux assurés sur le long terme confortent cette approche de présentation nette des effets de cette exposition.

Le ratio « exposition nette » sur « exposition brute » apparent de 6,3 % est donc la résultante d'un effet impôt différé (facteur d'environ 62,7 % correspondant à l'effet du taux moyen pondéré d'impôt sur les sociétés du groupe CNP Assurances) et d'un effet

participation aux bénéfices différé (facteur de 10 %, complément du taux de participation effectif, qui correspond aux droits des actionnaires sur les plus ou moins-values latentes).

La combinaison de ces deux effets (impôts et participation aux bénéfices différés) conduit au ratio de 6,3 % (62,7 % fois 10 %) d'exposition nette par rapport à l'exposition brute.

La différence entre l'exposition brute et nette ne représente pas nécessairement la perte qui sera supportée par les assurés. Notamment, la capacité d'absorption des pertes successives sur les dettes des États est limitée par les éléments suivants :

- le montant de la provision pour participation aux excédents (4,4 Md€ au 31 décembre 2013 pour la France)
- la capacité à baisser le taux de PB versée aux assurés. En France, le taux minimum garanti (TMG) estimé est d'environ 0,8 %, pour un taux de participation aux bénéfices à fin 2013 d'environ 2,5 % alors qu'en Italie, en Espagne et au Portugal, cette capacité est plus limitée du fait des TMG
- le stock de plus-values latentes, notamment sur l'immobilier (1,1 Md€) et sur les actions (20,2 Md€). Ces plus-values seraient prises en compte dans les tests de recouvrabilité de la participation aux bénéfices différée active, le cas échéant.

Aucun titre de dette souveraine n'a fait l'objet d'une dépréciation en l'absence de défaut avéré.

9.9.2 Classification des actifs par zone géographique au 31/12/2012

<i>(en millions d'euros)</i>		France	Allemagne	Italie	Autres Europe	États-Unis	Brésil	Autres	Total
AFS	Titres de créance	92 150	8 804	14 271	60 288	9 195	1 640	25 017	211 364
	OPCVM	16 623	62	25	3 633	0	0	45	20 389
	Actions	7 599	1 975	497	1 956	4	20	150	12 202
	Autres	11 187	0	0	115	0	32	0	11 334
TRA et FVO	Titres de créance	12 046	574	1 772	5 265	1 950	8 083	1 466	31 155
	OPCVM	24 065	57	130	3 502	290	149	66	28 260
	Actions	1 733	317	82	736	1 224	239	311	4 642
	Autres	1 308	0	75	39	13	0	0	1 435
HTM	Titres de créance	50	0	42	112	0	650	0	854
Prêts et avances		4 237	0	0	713	0	0	17	4 967
Instruments dérivés		- 262	- 1	0	- 19	0	0	0	- 282
Immeubles de placement		2 502	0	0	26	0	0	0	2 528
TOTAL		173 238	11 787	16 894	76 367	12 677	10 813	27 071	328 848

9.10 OPÉRATIONS EN DEVISES

Les actifs et passifs monétaires libellés dans des devises autres que la devise fonctionnelle des entités du Groupe représentent respectivement en 2013 et 2012 moins de 0,5 % de l'actif et du passif consolidés.

9.11 ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

En IFRS, les instruments financiers à terme sont comptabilisés au bilan.

Engagements donnés

(en millions d'euros)

	31/12/2013	31/12/2012
Engagements de financement	17,8	29,4
Engagements de garantie	11 235,9	11 086,3
Engagements sur titres	3 418,7	3 348,4

Les engagements de garantie correspondent principalement à l'encours maximal des engagements de CNP Caution que CNP Assurances garantit au Crédit Immobilier de France. Cette garantie a fait l'objet d'une première comptabilisation en résultat lors de sa mise en œuvre en 2011 ; cet instrument dérivé, dont le coût actuel est déjà comptabilisé (12,2 M€), n'a pas évolué lors de l'exercice 2013.

Les engagements sur titres donnés correspondent pour l'essentiel aux nantissements de titres réalisés au bénéfice des réassureurs dans le cadre des contrats de réassurance cédée en vigueur.

Engagements reçus

(en millions d'euros)

	31/12/2013	31/12/2012
Engagements de financement	0,0	0,0
Engagements de garantie	81,3	101,4
Engagements sur titres	8 823,2	7 448,6

Les engagements sur titres reçus correspondent pour l'essentiel aux nantissements de titres réalisés au bénéfice du groupe CNP Assurances dans le cadre des contrats de réassurance acceptée.

NOTE 10 Ventilation des passifs relatifs à des contrats

10.1 VENTILATION DES PASSIFS RELATIFS À DES CONTRATS

L'objectif est de présenter les subdivisions des postes présentés au bilan. Les subdivisions des provisions techniques comprennent les postes tels que décrits dans les tableaux ci-dessous :

10.1.1 Ventilation des passifs au 31/12/2013

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut de réassurance	Net de réassurance	Réassurance
Contrats d'assurance non-vie	7 226,1	6 278,6	947,6
Provisions pour primes non acquises	262,6	249,8	12,8
Provisions pour sinistres	5 191,1	4 414,7	776,4
Provisions pour participation aux bénéfices (y compris provisions d'égalisation des contrats collectifs maintenues en dettes)	43,0	40,7	2,3
Autres provisions techniques	1 729,5	1 573,4	156,1
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrat d'assurance vie	142 338,1	133 683,7	8 654,5
Provisions pour primes non acquises	181,3	180,0	1,3
Provisions d'assurance vie	136 771,8	128 211,4	8 560,3
Provisions pour sinistres	2 034,4	1 948,2	86,2
Provisions pour participation aux bénéfices	3 103,6	3 101,3	2,3
Autres provisions techniques	247,1	242,8	4,4
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers avec clause de PB discrétionnaire	146 680,2	146 680,2	0,0
Provisions d'assurance vie	143 158,4	143 158,4	0,0
Provisions pour sinistres	2 244,2	2 244,2	0,0
Provisions pour participation aux bénéfices	1 277,6	1 277,6	0,0
Autres provisions techniques	0,0	0,0	0,0
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers sans clause de PB discrétionnaire	5 323,6	5 176,7	146,9
Instrument dérivés séparés sur contrats	0,0	0,0	0,0
Participation aux bénéfices différée passive	19 023,1	19 023,1	0,0
TOTAL DES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS	320 591,1	310 842,2	9 748,9
Participation aux bénéfices différée active	0,0	0,0	0,0

Pour assurer la cohérence réglementaire entre les différentes provisions techniques des segments prévoyance et couverture de prêts, le Groupe a reclassé pour 3 492,5 M€ de provisions mathématiques en provisions pour sinistres à payer et pour 217,7 M€ de provisions sur risques croissants en provisions mathématiques sur l'exercice 2013 (ces montants sont respectivement de 3 207 M€ et 197 M€ en 2012).

10.1.2 Ventilation des passifs au 31/12/2012

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut de réassurance	Net de réassurance	Réassurance
Contrats d'assurance non-vie	6 973,5	6 034,8	938,6
Provisions pour primes non acquises	285,6	265,8	19,8
Provisions pour sinistres	758,3	530,6	227,7
Provisions pour participation aux bénéfices (y compris provisions d'égalisation des contrats collectifs maintenues en dettes)	71,5	68,1	3,5
Autres provisions techniques	5 858,0	5 170,4	687,6
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrat d'assurance vie	134 282,3	126 436,1	7 846,2
Provisions pour primes non acquises	128,8	128,6	0,1
Provisions d'assurance vie	129 111,7	121 372,3	7 739,4
Provisions pour sinistres	2 104,0	2 007,4	96,7
Provisions pour participation aux bénéfices	2 741,9	2 739,4	2,5
Autres provisions techniques	195,9	188,4	7,5
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers avec clause de PB discrétionnaire	149 251,3	149 251,3	0,0
Provisions d'assurance vie	146 430,8	146 430,8	0,0
Provisions pour sinistres	2 199,6	2 199,6	0,0
Provisions pour participation aux bénéfices	620,9	620,9	0,0
Autres provisions techniques	0,0	0,0	0,0
Provisions liées au test de suffisance des passifs	0,0	0,0	0,0
Contrats financiers sans clause de PB discrétionnaire	5 251,0	5 109,1	141,9
Instruments dérivés séparés sur contrats	0,0	0,0	0,0
Participation aux bénéfices différée passive	19 097,8	19 097,8	0,0
TOTAL DES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS	314 855,9	305 929,2	8 926,7
Participation aux bénéfices différée active	0,0	0,0	0,0

10.2 CHARGE DES PROVISIONS D'ASSURANCE

L'objectif recherché par cette annexe est de présenter les variations des passifs d'assurance par catégorie homogène en identifiant, par exemple, les variations relatives à des changements d'hypothèses utilisées pour évaluer les passifs d'assurance et, plus généralement, en distinguant l'effet de chaque variation ayant un impact significatif sur les états financiers. Ces variations seront présentées nettes et brutes de réassurance.

10.2.1 Charge des provisions mathématiques des contrats d'assurance vie

10.2.1.1 Charge des provisions mathématiques des contrats d'assurance vie au 31/12/2013

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Net	Réassurance
Provisions mathématiques au 01/01/2013	275 542,5	267 803,1	7 739,4
Primes	23 434,5	22 995,3	439,2
Extinction de passifs liée aux prestations	- 25 315,7	- 24 990,5	- 325,2
Revalorisation acquise	7 643,1	7 251,9	391,2
Variation de valeur des supports en unités de compte	381,1	381,2	0,0
Variation de périmètre (entrées/sorties de portefeuille)	1 177,4	1 177,4	0,0
Prélèvements sur encours	- 1 520,5	- 1 520,5	0,0
<i>Boni/mali</i>	- 8,0	- 8,0	0,0
Effets de change	- 1 380,5	- 1 380,5	0,0
Changements d'hypothèse	0,0	0,0	0,0
Entrée de périmètre	0,1	0,1	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0	0,0
Autres *	- 23,7	- 339,4	315,8
Provisions mathématiques au 31/12/2013	279 930,2	271 369,9	8 560,3

* Dont 217,7 M€ de reclassement pour assurer la cohérence réglementaire entre les différentes provisions techniques des segments prévoyance et couverture de prêts

10.2.1.2 Charge des provisions mathématiques des contrats d'assurance vie au 31/12/2012

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Net	Réassurance
Provisions mathématiques au 01/01/2012	270 489,0	263 272,6	7 216,4
Primes	22 356,0	21 956,8	399,3
Extinction de passifs liée aux prestations	- 24 986,1	- 24 713,5	- 272,6
Revalorisation acquise	7 779,0	7 372,9	406,1
Variation de valeur des supports en unités de compte	2 016,0	2 016,1	0,0
Variation de périmètre (entrées/sorties de portefeuille)	11,9	11,9	0,0
Prélèvements sur encours	- 1 483,7	- 1 483,7	0,0
<i>Boni/mali</i>	- 26,6	- 26,6	0,0
Effets de change	- 843,5	- 843,5	0,0
Changements d'hypothèse	0,6	0,6	0,0
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0	0,0
Autres	229,8	239,6	- 9,8
Provisions mathématiques au 31/12/2012	275 542,5	267 803,1	7 739,4

10.2.2 Charge des provisions techniques des contrats d'assurance non-vie

10.2.2.1 Charge des provisions techniques des contrats d'assurance non-vie au 31/12/2013

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Net	Réassurance
PSAP au 01/01/2013	758,3	530,6	227,7
Charge de sinistres sur l'exercice en cours	1 556,4	1 321,7	234,7
Boni/mali sur exercices antérieurs	13,8	10,8	3,0
Charge de sinistres totale	1 570,2	1 332,5	237,7
Paiements de sinistres sur l'exercice en cours	- 549,3	- 866,9	317,6
Paiements de sinistres des exercices antérieurs	- 38,9	- 34,5	- 4,3
Paiements totaux	- 588,1	- 901,4	313,3
Variations de périmètre (entrées/sorties de portefeuille)	0,0	0,0	0,0
Effets de change	- 41,8	- 39,5	- 2,2
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0	0,0
Autres *	3 492,5	3 492,5	0,0
PSAP au 31/12/2013	5 191,1	4 414,7	776,4

* Pour assurer la cohérence réglementaire entre les différentes provisions techniques des segments prévoyance et couverture de prêts, le Groupe a reclassé pour 3 492,5 M€ de provisions mathématiques en provisions pour sinistres à payer sur l'exercice 2013 (3 207 M€ sur l'exercice 2012)

10.2.2.2 Charge des provisions techniques des contrats d'assurance non-vie au 31/12/2012

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Net	Réassurance
PSAP au 01/01/2012	889,7	711,1	178,5
Charge de sinistres sur l'exercice en cours	1 408,5	1 174,8	233,7
Boni/mali sur exercices antérieurs	0,1	0,1	0,0
Charge de sinistres totale	1 408,6	1 174,9	233,7
Paiements de sinistres sur l'exercice en cours	- 1 494,7	- 1 313,9	- 180,0
Paiements de sinistres des exercices antérieurs	- 19,6	- 15,2	- 4,4
Paiements totaux	- 1 514,3	- 1 329,5	- 184,8
Variations de périmètre (entrées/sorties de portefeuille)	0,0	0,0	0,0
Effets de change	- 25,7	- 25,6	- 0,1
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0	0,0
PSAP au 31/12/2012	758,3	530,6	227,7

10.2.3 Charge des provisions mathématiques des contrats financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013		
	Brut	Net	Réassurance
Provisions mathématiques au 01/01/2013	5 251,0	5 111,9	141,9
Primes	860,2	852,1	8,2
Extinction de passifs liée aux prestations	- 805,3	- 784,5	- 20,8
Revalorisation acquise	55,6	55,6	0,0
Variation de valeur des supports en unités de compte	174,8	157,2	17,6
Variations de périmètre (entrées/sorties de portefeuille)	- 58,4	- 58,4	0,0
Effets de change	- 155,6	- 155,6	0,0
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0	0,0
Autres	1,2	1,2	0,0
Provisions mathématiques au 31/12/2013	5 323,6	5 176,7	146,9

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012		
	Brut	Net	Réassurance
Provisions mathématiques au 01/01/2012	4 816,2	4 669,6	146,6
Primes	330,4	330,4	0,0
Extinction de passifs liée aux prestations	- 458,7	- 427,0	- 31,7
Revalorisation acquise	66,9	66,9	0,0
Variation de valeur des supports en unités de compte	700,6	695,9	4,7
Variations de périmètre (entrées/sorties de portefeuille)	- 356,0	- 356,0	0,0
Effets de change	- 102,2	- 102,2	0,0
Entrée de périmètre	0,0	0,0	0,0
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0	0,0
Autres	253,7	228,6	22,3
Provisions mathématiques au 31/12/2012	5 251,0	5 111,9	141,9

10.3 PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE - COMPTABILITÉ REFLET

Cette note détaille les sources de constitution de la participation aux bénéfices différée. Le montant de la participation aux bénéfices différée nette issue de la comptabilité reflet est comptabilisé, soit au passif (participation aux bénéfices différée passive nette), soit à l'actif du bilan (participation aux bénéfices différée active nette), suivant la situation de l'entité juridique considérée (cf. note 3.13.2).

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013			31/12/2012		
	PBDA	PBDP	Total	PBDA	PBDP	Total
Participation différée sur réévaluations d'actifs constatées par résultat	0,0	- 826,7	826,7	0,0	- 2 037,1	2 037,1
Participation différée sur réévaluations d'actifs constatées par capitaux propres	0,0	19 849,8	- 19 849,8	0,0	21 135,0	- 21 135,0
Participation différée sur retraitement de provisions pour égalisation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	0,0	19 023,1	- 19 023,1	0,0	19 097,8	- 19 097,8

Le détail des variations d'une période sur l'autre est présenté dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	PBDA	PBDP	PBDA	PBDP
Montant à l'ouverture	0,0	19 097,8	620,9	535,8
Variation liée à la variation des gains et des pertes d'évaluation sur titres constatés par résultat	0,0	1 210,5	- 4 213,4	- 2 036,0
Variation liée à la variation des gains et des pertes d'évaluation sur titres constatés par capitaux propres	0,0	- 1 285,2	3 592,5	20 925,8
Autres variations	0,0	0,0	0,0	- 327,8
Effet du changement de taux de recouvrabilité	0,0	0,0	0,0	0,0
Montant à la clôture	0,0	19 023,1	0,0	19 097,8

10.4 TABLEAU DE VARIATION DES CONTRATS EN UC

Le groupe CNP Assurances a choisi de présenter le détail de la variation des provisions relatives à des contrats en unités de compte.

10.4.1 Variation sur 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Net
Montant des provisions à l'ouverture	31 999,0	31 991,2
(+) Entrées (souscriptions, arbitrages, remplacements)	4 146,6	4 146,3
(+/-) Revalorisation (ajustement ACAV, incorporation de PB)	784,3	784,3
(-) Sorties (prestations et frais payés)	- 4 669,5	- 4 668,7
(+/-) Entrées/sorties liées aux transferts de portefeuille	776,0	776,0
(-) Chargements sur encours prélevés	- 121,2	- 121,2
(+/-) Boni/mali	0,0	0,0
(+/-) Variations liées aux changements d'hypothèses	0,0	0,0
(+/-) Effet de change	- 1 287,5	- 1 287,5
(+/-) Entrée de périmètre	0,0	0,0
Autres	- 142,0	- 141,8
Montant des provisions à la clôture *	31 485,8	31 478,6

* cf. tableau de réconciliation en note 10.4.2

10.4.2 Variation sur 2012

(en millions d'euros)	Brut	Net
Montant des provisions à l'ouverture	30 957,8	30 937,3
(+) Entrées (souscriptions, arbitrages, remplacements)	3 332,1	3 332,1
(+/-) Revalorisation (ajustement ACAV, incorporation de PB)	2 611,1	2 611,1
(-) Sorties (prestations et frais payés)	- 3 584,1	- 3 583,9
(+/-) Entrées/sorties liées aux transferts de portefeuille	- 391,1	- 391,1
(-) Chargements sur encours prélevés	- 106,0	- 106,0
(+/-) Boni/mali	0,0	0,0
(+/-) Variations liées aux changements d'hypothèses	0,6	0,6
(+/-) Effet de change	- 780,7	- 780,7
(+/-) Entrée de périmètre	0,0	0,0
Autres	- 40,8	- 28,3
MONTANT DES PROVISIONS À LA CLÔTURE *	31 999,0	31 991,2

* Les contrats IAS 39 sans participation aux bénéfices discrétionnaire en UC ne sont pas inclus dans cette annexe. Ci-dessous un tableau de réconciliation

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Montant des provisions en UC au passif du bilan	36 029,6	36 368,4
Tableau de variation des contrats en UC - hors IAS 39	31 458,8	31 999,0
Provisions en UC - contrats IAS 39	4 543,8	4 369,4
ÉCART	0,0	0,0

10.5 RISQUE DE CRÉDIT DES RÉASSUREURS

L'objectif est de présenter une ventilation du risque de crédit lié aux contrats de réassurance souscrits par réassureur :

- a) Pour les couvertures en excédent de sinistre apportées au groupe CNP Assurances par des réassureurs professionnels, la notation de ces derniers est comprise entre A- et AAA
- b) Pour les couvertures en quote-part, la répartition par réassureur des provisions techniques cédées, lorsque l'actif n'est pas détenu par le groupe CNP Assurances, est la suivante :

10.5.1 Risque de crédit des réassureurs au 31/12/2013

(en millions d'euros)	Notation de crédit	Provisions cédées	
		Montant	%
Premier cessionnaire	A	3 759,3	38,6 %
Deuxième cessionnaire	BBB-	2 465,7	25,3 %
Troisième cessionnaire	AA-	1 217,7	12,5 %
Quatrième cessionnaire	A	574,6	5,9 %
Autres cessionnaires	-	1 731,7	17,7 %
TOTAL		9 748,9	

10.5.2 Risque de crédit des réassureurs au 31/12/2012

<i>(en millions d'euros)</i>	Notation de crédit	Provisions cédées	
		Montant	%
Premier cessionnaire	AA-	3 542,6	39,7 %
Deuxième cessionnaire	BB+	2 328,2	26,1 %
Troisième cessionnaire	AA-	1 150,2	12,9 %
Quatrième cessionnaire	A	585,0	6,6 %
Autres cessionnaires	-	1 320,7	14,8 %
TOTAL		8 926,7	

NOTE 11 Passifs subordonnés

11.1 PASSIFS SUBORDONNÉS AU 31/12/2013

Date		Montant en devises	Montant en euros	Montant < 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	Entre 15 ans > 15 ans	Indéterminée	Juste valeur *
(en millions d'euros)	d'émission									
Passifs subordonnés remboursables			2 569,4	14,0	0,0	0,0	200,0	1 809,8	545,6	2 748,0
CNP Assurances	Avr. 2011	6,875 % jusqu'en septembre 2021 puis Euribor 12M + 440 pb	€ 700,0					700,0		789,7
CNP Assurances	Avr. 2011	7,375 % jusqu'en septembre 2021 puis Libor 12M + 448,2 pb	300,0	GBP 359,8				359,8		397,3
CNP UniCredit Vita	Juin 2009	Euribor 6 mois + 3,25 %	€ 14,0	14,0						14,0
CNP Assurances	Sept. 2010	6,00 % (Réel/Réel) jusqu'en 2020 puis Euribor 3M (Réel/360) + 447,2 pb	€ 750,0					750,0		807,6
CNP Assurances	Nov. 2004	Euribor 3 mois + 0,70 % jusqu'en 2016 puis Euribor 3M + 1,60%	€ 93,0						93,0	85,4
CNP Assurances	Nov. 2004	4,93 % jusqu'en 2016 et Euribor 3M + 1,6 % AC du 15/11/2016	€ 90,0						90,0	91,3
CNP Assurances	Juin 2003	4,7825 % jusqu'en 2013 et Euribor 3M + 2 % AC du 24/06/2013	€ 200,0				200,0			179,5
CNP Assurances	Juil. 2013	6,875 % jusqu'en juillet 2019 puis reset taux fixe swap 6 ans + 500,0 pb	500,0	USD 362,6					362,6	383,3
Passifs subordonnés perpétuels			45,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	45,0	40,8
CNP UniCredit Vita	Oct. 2003	Euribor 6 mois + 1,5 %	€ 45,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	45,0	40,8
TOTAL			2 614,4	14,0	0,0	0,0	200,0	1 809,8	590,6	2 788,8

* En application d'IFRS 7, la juste valeur des passifs financiers (IAS 39) est présentée. Si les passifs subordonnés étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat (et non au coût), l'impact en résultat aurait été de 159,4 M€ brut d'impôt au 31 décembre 2013. Les passifs financiers en représentation de contrats en UC sont présentés en juste valeur à la note 10.4. Les contrats financiers sans PB discrétionnaire (cf. note 10.1) ne sont pas significatifs et ne justifient pas cette présentation. Enfin, la norme IFRS 7 dispense de publier cette information à propos des contrats financiers avec PB discrétionnaire sous certaines conditions que le groupe CNP Assurances estime remplies, notamment du fait des travaux en cours dans le cadre de la phase 2 d'IFRS 4 à propos de la juste valeur de ces contrats.

Il n'existe pas de *covenants* sur les passifs subordonnés.

11.2 PASSIFS SUBORDONNÉS AU 31/12/2012

(en millions d'euros)	Date d'émission	Taux servi	Montant en		Montant en euros	< 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	> 15 ans	Indéter- minée	Juste valeur *
			en devises	Devise								
Passifs subordonnés remboursables												
					2 514,6	0,0	14,0	0,0	500,0	1 817,6	183,0	2 530,6
CNP Assurances	Avr. 2011	6,875 % jusqu'en septembre 2021 puis Euribor 12M + 440 pb		€	700,0					700,0		725,9
CNP Assurances	Avr. 2011	7,375 % jusqu'en septembre 2021 puis Libor 12M + 448,2 pb	300,0	GBP	367,6					367,6		385,6
CNP UniCredit Vita	Juin 2009	Euribor 6 mois + 3,25 %		€	14,0		14,0					14,3
CNP Assurances	Sept. 2010	6,00 % (Réel/ Réel) jusqu'en 2020 puis Euribor 3M (Réel/360) + 447,2 pb		€	750,0					750,0		767,2
CNP Assurances	Nov. 2004	Euribor 3 mois + 0,70 % jusqu'en 2016 puis Euribor 3M + 1,60%		€	93,0						93,0	79,7
CNP Assurances	Nov. 2004	4,93 % jusqu'en 2016 et Euribor 3M + 1,6 % AC du 15/11/2016		€	90,0						90,0	77,8
CNP Assurances	Juin 2003	4,7825 % jusqu'en 2013 et Euribor 3M + 2 % AC du 24/06/2013		€	200,0				200,0			183,0
CNP Assurances	Mai 2003	5,25 % jusqu'en mai 2013 puis Euribor 3M + 200 pb		€	300,0				300,0			297,1
Passifs subordonnés perpétuels												
					45,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	45,0	44,0
CNP UniCredit Vita	Oct. 2003	Euribor 6 mois + 1,5 %		€	45,0						45,0	44,0
TOTAL					2 559,6	0,0	14,0	0,0	500,0	1 817,6	228,0	2 574,6

* En application d'IFRS 7, la juste valeur des passifs financiers (IAS 39) est présentée. Si les passifs subordonnés étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat (et non au coût), l'impact en résultat aurait été de - 833,8 M€ brut d'impôt au 31 décembre 2012

NOTE 12 Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance et autres créances

12.1 CRÉANCES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

L'objectif est de présenter le détail des créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance, avec un comparatif sur deux périodes.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Primes acquises non émises	2 398,8	2 371,0
Autres créances nées d'opérations d'assurance	325,4	572,0
Créances nées d'opérations de réassurance	62,0	92,2
TOTAL	2 786,2	3 035,3
Créances douteuses	3,4	3,6

VENTILATION DES CRÉANCES PAR ÉCHÉANCE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013		
	- d'1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Primes acquises non émises	2 398,8	0,0	0,0
Autres créances nées d'opérations d'assurance	322,4	2,9	0,0
Créances nées d'opérations de réassurance	62,0	0,0	0,0
TOTAL	2 783,3	2,9	0,0

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012		
	- d'1 an	De 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Primes acquises non émises	2 371,0	0,0	0,0
Autres créances nées d'opérations d'assurance	560,3	11,6	0,2
Créances nées d'opérations de réassurance	92,1	0,1	0,0
TOTAL	3 023,4	11,7	0,2

12.2 AUTRES CRÉANCES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Personnel	1,6	1,6
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	817,8	827,6
Débiteurs divers	3 824,1	4 119,4
TOTAL	4 643,5	4 948,6

NOTE 13 Impôts différés

L'objectif est de présenter le montant total des actifs ou passifs d'impôts différés par nature de différence temporelle.

Source des différences temporelles (en millions d'euros)	31/12/2013		
	Actifs	Passifs	Net
Écart d'acquisition	18,2	- 1,1	17,1
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurances	0,0	- 20,9	- 20,9
Autres actifs incorporels	0,0	- 33,1	- 33,1
Immeubles de placement	0,0	- 89,0	- 89,0
Placements financiers	54,7	- 8 390,8	- 8 336,1
Investissement dans les entreprises associées	0,0	0,0	0,0
Parts des cessionnaires dans les passifs des contrats d'assurance et financiers	0,7	0,0	0,7
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	0,0	- 1,0	- 1,0
Frais d'acquisition reportés	0,0	0,0	0,0
Autres actifs	233,5	0,0	233,5
Réserves de capitalisation	0,0	0,0	0,0
Titres subordonnés	10,9	0,0	10,9
Provisions pour risques et charges	127,6	0,0	127,6
Dettes de financement	0,0	0,0	0,0
Passifs des contrats d'assurance et financiers	0,0	- 2,6	- 2,6
Participation aux bénéfices différée	7 207,2	0,0	7 207,2
Autres passifs	0,0	- 0,6	- 0,6
Valeur fiscale des reports en avant de déficits	0,0	0,0	0,0
Compensation actif - passif	- 7 387,9	7 387,9	0,0
ACTIFS OU PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	265,0	- 1 151,1	- 886,1

Source des différences temporelles (en millions d'euros)	31/12/2012		
	Actifs	Passifs	Net
Écart d'acquisition	20,8	- 1,1	19,7
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurances	0,0	- 25,2	- 25,2
Autres actifs incorporels	0,0	- 34,8	- 34,8
Immeubles de placement	0,0	- 89,6	- 89,6
Placements financiers	0,0	- 7 873,7	- 7 873,7
Investissement dans les entreprises associées	0,0	0,0	0,0
Parts des cessionnaires dans les passifs des contrats d'assurance et financiers	0,8	0,0	0,8
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	0,0	- 0,9	- 0,9
Frais d'acquisition reportés	0,0	0,0	0,0
Autres actifs	138,4	0,0	138,4
Réserves de capitalisation	0,0	0,0	0,0
Titres subordonnés	0,0	- 7,1	- 7,1
Provisions pour risques et charges	132,3	0,0	132,3
Dettes de financement	0,0	0,0	0,0
Passifs des contrats d'assurance et financiers	0,0	- 18,1	- 18,1
Participation aux bénéfices différée	6 895,6	- 0,4	6 895,2
Autres passifs	0,0	- 80,9	- 80,9
Valeur fiscale des reports en avant de déficits	20,8	0,0	20,8
Compensation actif - passif	- 7 039,1	7 039,1	0,0
ACTIFS OU PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	169,6	- 1 092,7	- 923,1

NOTE 14 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges recouvrent des risques de nature commerciale, sociale et fiscale générant des obligations qui donneront probablement lieu à une sortie de ressources dont le montant peut être déterminé de manière fiable.

14.1 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES – EXERCICE 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	Provisions pour litiges	Autres	Total
Valeur comptable à l'ouverture au 01/01/2013	77,1	143,4	220,5
Provisions complémentaires constituées au cours de l'exercice, y compris augmentation des provisions existantes	83,6	56,5	140,1
Montants encourus et imputés sur la provision au cours de l'exercice	0,0	- 12,1	- 12,1
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	- 50,4	- 38,7	- 89,1
Variation due à l'écoulement du temps et/ou effet d'une modification du taux d'actualisation	0,0	0,0	0,0
Écarts de conversion	- 12,9	- 4,2	- 17,1
Variations de périmètre	0,0	4,2	4,2
Reclassements	0,0	0,0	0,0
Valeur comptable à la clôture au 31/12/2013	97,5	149,1	246,6

14.2 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES – EXERCICE 2012

<i>(en millions d'euros)</i>	Provisions pour litiges	Autres	Total
Valeur comptable à l'ouverture au 01/01/2012	65,9	108,6	174,4
Provisions complémentaires constituées au cours de l'exercice, y compris augmentation des provisions existantes	95,5	107,7	203,2
Montants encourus et imputés sur la provision au cours de l'exercice	- 28,3	- 22,2	- 50,5
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	- 49,9	- 45,7	- 95,5
Variation due à l'écoulement du temps et/ou effet d'une modification du taux d'actualisation	0,0	0,0	0,0
Écarts de conversion	- 6,1	- 5,0	- 11,1
Variations de périmètre	0,0	0,0	0,0
Reclassements	0,0	0,0	0,0
Valeur comptable à la clôture au 31/12/2012	77,1	143,4	220,5

NOTE 15 Dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance et autres dettes

15.1 DETTES NÉES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

L'objectif est de présenter le détail des dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance avec un comparatif sur deux périodes.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	300,5	269,6
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	829,4	1 210,1
Dettes nées d'opérations de réassurance	470,9	574,7
Frais d'acquisition reportés	6,6	8,0
TOTAL	1 607,4	2 062,5

VENTILATION DES DETTES PAR ÉCHÉANCE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013			31/12/2012		
	- d'1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	- d'1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	150,2	150,3	0,0	124,8	144,8	0,0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	829,4	0,0	0,0	1 208,5	1,6	0,1
Dettes nées d'opérations de réassurance	470,9	0,0	0,0	574,7	0,0	0,0
Frais d'acquisition reportés	6,6	0,0	0,0	8,0	0,0	0,0
TOTAL	1 457,1	150,3	0,0	1 916,0	146,4	0,1

15.2 AUTRES DETTES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Personnel	339,1	313,0
État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	1 254,8	886,7
Créditeurs divers	5 297,4	4 802,4
TOTAL	6 891,3	6 002,1

15.3 AVANTAGES DU PERSONNEL - IAS 19

15.3.1 Principales hypothèses actuarielles

Taux actuariels

Le taux d'actualisation est déterminé à la date de clôture à partir du taux des obligations *Corporate* de haute qualité (AA) et en fonction de la durée du régime, en application d'IAS 19 (jusqu'en 2010, les engagements en France au titre des régimes à prestations définies étaient actualisés sur la base des taux OAT. Ce changement n'a pas eu d'impact matériel sur l'évaluation des engagements).

Régime concerné	Duration (année)	Taux actuariels	Augmentations futures de salaires	Inflation	Rendement des actifs
Indemnités de départ à la retraite	15	3,03 %	3,0 %	Incluse dans l'augmentation des salaires	N/A
Médailles du travail	9	2,47 %	3,0 %	Incluse dans l'augmentation des salaires	N/A
Article 39 CGI	11	2,62 %	3,0 %	Incluse dans l'augmentation des salaires	2,6 %
Autres régimes : Italie	25	3,00 %	3,0 %	2,0 %	N/A

Tables de mortalité

Les tables de mortalité de référence sont les tables prospectives par génération, notamment la table TGH05-TGF05 pour les engagements en France.

15.3.2 Montants comptabilisés

(en millions d'euros)	Régimes postérieurs à l'emploi	
	31/12/2013	31/12/2012
Dette actuarielle	153,9	145,0
Juste valeur des actifs des régimes	0,0	0,0
Dette actuarielle nette des actifs des régimes	153,9	145,0
Coût des services passés non comptabilisés	0,0	- 3,7
Montant comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	153,9	141,3
Montant comptabilisé au bilan pour les régimes à cotisations définies	50,5	38,4
Montant total comptabilisé au bilan au titre des régimes postérieurs à l'emploi	204,4	179,7
Montant des autres avantages à long terme	19,8	18,8
<i>Dont montant comptabilisé au titre des médailles du travail</i>	<i>19,8</i>	<i>18,8</i>
Montant total comptabilisé au bilan au titre des avantages à long terme *	224,2	198,6

* Les engagements sont principalement portés par les entités françaises (222,8 M€) et italiennes (0,7 M€)

15.3.3 Analyse du coût des avantages à long terme

(en millions d'euros)	Régimes postérieurs à l'emploi	
	31/12/2013	31/12/2012
Coût des services rendus nets de cotisations des employés	7,6	7,2
Coût financier	3,6	3,9
Rendement attendu des actifs sur la période	0,0	0,0
Gains et pertes liés à des réductions et des liquidations	0,0	0,0
Amortissement du coût des services passés	0,0	2,8
Coûts des régimes à prestations définies	11,2	13,9
Coûts des régimes à cotisations définies	15,0	10,5
COÛT TOTAL AU TITRE DES RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	26,1	24,4

15.3.4 Réconciliation des montants inscrits au bilan au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	Régimes postérieurs à l'emploi	
	31/12/2013	31/12/2012
Montant au 1 ^{er} janvier ⁽¹⁾	141,3	117,5
Effet des variations de taux de change ⁽²⁾	0,0	0,0
Charge de retraite	11,1	13,9
Cotisations ⁽³⁾	- 13,7	- 12,0
Prestations payées ⁽⁴⁾	- 4,8	- 2,4
Pertes et gains actuariels comptabilisés dans la composante SoRIE ⁽⁵⁾	20,0	44,5
Pertes et gains actuariels comptabilisés en résultat	0,0	0,0
Variations de périmètre ⁽⁶⁾	0,0	- 20,2
Passifs destinés à la vente et abandons d'activité	0,0	0,0
MONTANT AU 31 DÉCEMBRE	153,9	141,3

(1) (Passif)/actif net comptabilisé au bilan au 1^{er} janvier au titre des régimes à prestations définies

(2) (Charges)/ Produits de retraite au titre des régimes à prestations définies

(3) Cotisations payées au titre des actifs de couverture

(4) Prestations payées par le groupe CNP Assurances (ou remboursées à la Caisse des Dépôts via refacturation)

(5) Écarts actuariels intégralement enregistrés immédiatement en capitaux propres

(6) Les entités CNP Asfalistiki, CNP Cyprialife et CNP Cyprus Insurance holdings ont liquidé leur régime à prestations définies et ont institué un régime à cotisations définies par accord syndical prenant effet le 1^{er} janvier 2012. La décomptabilisation des engagements existants au titre des régimes à prestations définies a conduit à constater un profit de 2,5 M€ sur l'exercice 2012

15.3.5 Évolution des gains actuariels

(en millions d'euros)	Régimes postérieurs à l'emploi	
	31/12/2013	31/12/2012
Pertes et gains actuariels comptabilisés en capitaux propres en début de période	80,2	35,7
Écarts actuariels liés au changement de taux d'actualisation	- 1,3	19,2
Écarts actuariels liés au changement d'hypothèse de départ	13,8	0,0
Écarts actuariels liés au changement de taux technique	1,9	6,5
Autres écarts actuariels dont écarts d'expérience	1,9	18,8
Pertes et gains actuariels comptabilisés en capitaux propres en fin de période	96,5	80,2

15.3.6 Étude de sensibilité

Selon les prescriptions de la norme IAS 19, une étude de sensibilité sur les paramètres auxquels les montants des engagements sont les plus sensibles est réalisée, à savoir : le taux d'actualisation, le turnover des effectifs concernés, le taux d'augmentation des salaires, le taux technique et la table de mortalité. Le taux d'actualisation et le taux de revalorisation des salaires sont les

paramètres pour lesquels les engagements sont les plus sensibles. Une variation à la hausse ou à la baisse de 25 centimes de ces deux taux, sur les entités françaises, se traduit par une variation de l'ordre de 3 % du total des engagements (respectivement à la baisse pour le taux d'actualisation et à la hausse pour le taux de revalorisation des salaires).

ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 16 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué :

- des primes acquises
- des chargements sur primes des contrats IAS 39 correspondant à un des éléments constitutifs de la ligne « chiffre d'affaires et produits des autres activités » du compte de résultat.

16.1 PRIMES ACQUISES ET CHIFFRE D'AFFAIRES OU PRODUITS DES AUTRES ACTIVITÉS

Activité et type de contrat (en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Contrats d'assurance	21 992,9	19 945,7
Vie	19 070,2	17 112,5
Primes pures	17 811,0	15 939,1
Chargements	1 259,2	1 173,4
Non-vie	2 922,7	2 833,2
Primes pures	2 179,1	2 124,7
Chargements	743,6	708,5
Contrats financiers avec PB discrétionnaire	5 615,8	6 442,6
Primes pures	5 543,6	6 361,2
Chargements	72,2	81,4
Primes acquises	27 608,7	26 388,3

Chiffre d'affaires ou produits des autres activités (en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Contrats financiers sans PB discrétionnaire	50,3	78,3
Chargements	50,3	78,3
Flux	59,0	71,8
Encours	- 8,8	6,5
IAS 18	101,6	110,2
Autres activités	1,8	13,2
TOTAL	153,7	201,8

16.2 RÉCONCILIATION AVEC LE CHIFFRE D'AFFAIRES PUBLIÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Primes acquises	27 608,7	26 388,3
Chargements sur flux IAS 39	59,0	71,8
TOTAL	27 667,8	26 460,1

16.3 CHIFFRE D'AFFAIRES PAR CENTRE DE PARTENARIAT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
La Banque Postale	8 810,7	9 624,2
Les Caisses d'Épargne	7 525,5	7 011,8
CNP Trésor	524,3	604,0
Etablissements financiers	1 503,6	1 487,9
Entreprises et collectivités locales	1 781,3	1 806,5
Mutuelles	883,1	885,2
Filiales étrangères	6 571,3	4 972,6
Autres	68,1	68,0
CHIFFRE D'AFFAIRES BRUT	27 667,8	26 460,1

16.4 CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SEGMENT DE MARCHÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Épargne	17 763,2	17 170,4
Retraite	3 702,7	3 357,1
Prévoyance	2 009,9	1 904,8
Couverture de prêts	3 318,1	3 149,0
Frais de soins de santé	521,1	514,0
Dommage IARD	352,6	364,7
Total Prévoyance/Risque	6 201,8	5 932,5
Autres secteurs d'activités	0,0	0,0
CHIFFRE D'AFFAIRES BRUT	27 667,8	26 460,1

16.5 CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SOCIÉTÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
CNP Assurances	18 811,1	18 778,9
CNP IAM	2 213,0	2 137,4
Préviposte	163,7	187,7
ITV	19,0	40,3
CNP International	0,0	0,0
La Banque Postale Prévoyance	192,3	178,9
MFPrévoyance SA	232,0	221,4
CNP Seguros de Vida	55,5	53,1
Groupe Caixa Seguros	3 018,5	2 876,9
CNP UniCredit Vita	2 303,8	1 160,3
CNP Vida	186,3	148,3
CNP Cyprus Insurance holdings	163,1	189,7
CNP Europe Life	20,7	59,0
CNP Barclays Vida y Pensiones	288,8	428,2
CHIFFRE D'AFFAIRES BRUT	27 667,8	26 460,1

16.6 CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PAYS

<i>(en millions d'euros)</i>	IFRS		Normes françaises	
	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
France	21 096,5	21 487,5	21 233,4	21 712,7
Italie	2 548,2	1 374,3	2 810,6	1 594,6
Portugal	82,8	60,2	162,9	162,5
Brésil	3 018,5	2 876,9	3 383,8	3 286,6
Argentine	55,5	53,1	55,5	53,1
Espagne	263,7	367,8	263,7	368,4
Chypre	154,4	176,9	154,8	177,4
Irlande	0,9	1,4	0,9	1,4
Autres	447,2	61,9	447,9	62,6
CHIFFRE D'AFFAIRES BRUT	27 667,8	26 460,1	28 513,4	27 419,4

16.7 CHIFFRE D'AFFAIRES DIRECT ET ACCEPTÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Affaires directes	26 757,6	25 586,8
Affaires acceptées	910,2	873,3
CHIFFRE D'AFFAIRES BRUT	27 667,8	26 460,1

NOTE 17 Prestations

L'objectif est de présenter les actifs, passifs, produits et charges comptabilisés générés par les contrats d'assurance.

Contrats IFRS 4 et IAS 39 rattachés à IFRS 4 <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Sinistres survenus	10 248,3	9 811,4
Capitaux échus	1 575,7	1 550,0
Arrérages	1 229,6	1 190,1
Rachats	14 638,0	14 334,8
Intérêts techniques et participation aux bénéfices inclus dans les sinistres de l'année	- 79,5	- 68,3
Frais de gestion des prestations	132,6	130,1
Prestations	27 744,7	26 948,1
Variation des provisions des contrats d'assurance	4 813,8	4 994,2
Variation des provisions des contrats financiers avec PB discrétionnaire	- 7 203,3	- 7 121,0
Variation des autres provisions techniques	- 148,7	465,3
Variation des provisions	- 2 538,2	- 1 661,5
Intérêts techniques	1 488,1	1 738,3
Participation aux bénéfices	8 817,8	8 924,9
Participation aux résultats	10 305,9	10 663,2
Charges de prestations d'assurance	35 512,5	35 949,8

NOTE 18 Charges de gestion et de commissions

18.1 CHARGES PAR DESTINATION

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Commissions	- 3 132,8	- 2 998,6
Frais ventilés par destination	- 156,6	- 259,3
Frais d'acquisition	- 3 289,4	- 3 257,8
Frais d'administration	- 202,8	- 204,8
Autres produits et charges techniques	- 221,2	- 306,6
Autres produits et charges non techniques	- 202,5	- 114,2
Participation des salariés	- 24,6	- 21,6
Autres produits et charges opérationnels courants	- 448,3	- 442,5
TOTAL	- 3 940,5	- 3 905,1

18.2 CHARGES PAR NATURE

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Charges de dépréciation et d'amortissement	28,8	34,6
Frais de personnel	434,0	417,4
Impôts et taxes	115,2	117,7
Autres charges	339,4	354,4
TOTAL	917,5	924,0

Les charges par nature présentées ne peuvent pas être directement rapprochées des charges par destination car seuls les agrégats requis par IAS 1 sont présentés.

18.3 CHARGES DE GESTION NETTES

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Charges nettes de gestion *		
■ hors filiales étrangères et autres activités	578,2	571,2
■ y compris filiales étrangères et autres activités	879,4	891,6
Ratio *		
$\frac{\text{Charges de gestion}}{\text{Provisions techniques fin **}}$		
■ hors filiales étrangères et autres activités	0,21 %	0,21 %
■ y compris filiales étrangères et autres activités	0,29 %	0,30 %

* Hors frais du réseau CNP Trésor

34,4

35,6

** Contrats d'assurance et financiers, hors PB différée

18.4 DÉTAIL DES COMMISSIONS

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Les Caisses d'Épargne	848,0	833,5
La Banque Postale	587,8	604,2
Autres	1 697,1	1 560,9
TOTAL	3 132,8	2 998,6

NOTE 19 Résultat de réassurance

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Primes cédées	- 1 385,1	- 938,9
Variation des charges techniques	1 408,5	1 120,1
Commissions reçues des réassureurs	258,0	266,1
Produits financiers de la réassurance	- 387,3	- 403,4
TOTAL	- 105,9	43,8

NOTE 20 Produits de placements

20.1 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

L'objectif de cette annexe est de présenter les éléments importants de produits, charges, profits ou pertes générés par des actifs ou des passifs financiers, qu'ils aient été inclus en résultat ou dans une rubrique distincte des capitaux propres, et ce sur deux exercices consécutifs.

<i>(en millions d'euros)</i>		31/12/2013	31/12/2012
Portefeuille des actifs disponibles à la vente	Produits d'intérêts	7 462,6	8 017,9
	Produits sur autres placements	1 273,6	1 146,8
	Plus et moins-values de cession	696,1	- 840,9
	Dépréciations	393,9	1 649,1
	Total des revenus sur le portefeuille des actifs disponibles à la vente	9 826,1	9 972,8
Portefeuille des actifs détenus jusqu'à l'échéance	Produits d'intérêts	70,6	95,8
	Autres produits	0,9	0,0
	Dépréciations	20,9	0,8
	Total des revenus sur le portefeuille des actifs détenus jusqu'à échéance	92,4	96,6
Portefeuille des actifs - Prêts et créances	Produits d'intérêts	14,4	19,6
	Autres produits	0,0	0,0
	Dépréciations	- 17,1	0,0
	Total des revenus sur le portefeuille des actifs - Prêts et créances	- 2,7	19,6
Portefeuille des actifs à la juste valeur avec variation de juste valeur en résultat	Résultat sur titres de transaction et assimilés	4 042,6	6 632,3
	Résultat sur instruments dérivés de transaction et de couverture	- 79,5	- 965,1
	Plus et moins-values de cession	278,5	42,6
	Total des revenus sur le portefeuille des actifs à la juste valeur avec variation de juste valeur en résultat	4 241,7	5 709,7
Immeubles de placement	Loyers et autres produits	96,6	96,7
	Variation de juste valeur	3,7	- 6,7
	Plus et moins-values de cession	- 3,0	30,8
Total des revenus des immeubles de placement	97,3	120,8	
Autres charges liées aux placements	- 200,8	- 196,9	
Plus-values de dilution	0,0	0,0	
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	14 054,0	15 722,6	
Dette subordonnée au coût amorti	- 154,9	- 157,2	
Dette subordonnée à la juste valeur par résultat	0,0	0,0	
Total des charges de financement	- 154,9	- 157,2	
TOTAL DES REVENUS DES ACTIFS NETS DE CHARGES DE FINANCEMENT	13 899,1	15 565,4	

TABLEAU DE RÉCONCILIATION DES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS AVEC LE COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Produits financiers hors coût de l'endettement	14 864,8	16 934,7
Charges des placements et autres dettes financières hors coût de l'endettement	- 810,8	- 1 212,1
Charges de financement	- 154,9	- 157,2
TOTAL	13 899,1	15 565,4

20.2 ÉCART DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS

Cette annexe présente les écarts de juste valeur des stocks d'actifs à chaque date d'arrêté.

20.2.1 Écart de juste valeur des actifs – Exercice 2013

<i>(en millions d'euros)</i>		Titres détenus au 31/12/2013	Titres détenus au 31/12/2012	Variation N/N-1
JV avec variation de JV par résultat	Obligations TF	11 673,3	10 930,6	742,7
	Obligations TV	18 437,9	20 062,2	- 1 624,3
	TCN	205,2	162,6	42,6
	Actions	5 056,1	4 641,6	414,5
	OPCVM	28 675,7	28 259,6	416,1
	Parts de SCI	1 317,8	1 324,6	- 6,8
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	162,7	110,9	51,8
	Total	65 528,7	65 492,2	36,5
Instruments dérivés	Instruments dérivés (juste valeur positive)	5 855,1	4 340,8	1 514,3
	Instruments dérivés (juste valeur négative)	- 6 114,2	- 4 622,4	1 491,8
	Total	- 259,1	- 281,6	- 22,5
AFS	Obligations TF	174 779,2	172 399,1	2 380,1
	Obligations TV	27 911,4	29 666,1	- 1 754,7
	TCN	6 829,7	9 298,4	2 468,7
	Actions	12 740,3	12 201,8	538,5
	OPCVM	24 131,4	20 388,5	3 742,9
	Parts de SCI	4 249,9	3 493,9	756,0
	Titres participatifs	3 546,9	3 399,9	147,0
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	12 243,3	4 440,0	7 803,3
Total	266 432,2	255 287,7	11 144,5	
HTM	Obligations TF	207,3	389,4	- 182,1
	Obligations TV	426,0	553,1	- 127,1
	Total	633,3	942,5	- 309,2
Prêts et avances	Prêts et avances	4 715,7	4 975,8	- 260,1
	Total	4 715,7	4 975,8	- 260,1
Immeubles de placement	Immeubles de placement en coût amorti	2 804,3	2 890,3	- 86,0
	Immeubles de placement en juste valeur	604,8	624,4	- 19,6
	Total	3 409,0	3 514,7	- 105,7
TOTAL	340 459,8	329 931,3	10 528,5	

20.2.2 Écart de juste valeur des actifs – Exercice 2012

<i>(en millions d'euros)</i>		Titres détenus au 31/12/2012	Titres détenus au 31/12/2011	Variation N/N-1
JV avec variation de JV par résultat	Obligations TF	10 930,6	10 766,1	164,5
	Obligations TV	20 062,2	16 224,6	3 837,6
	TCN	162,6	395,5	- 232,9
	Actions	4 641,6	4 944,7	- 303,1
	OPCVM	28 259,6	26 676,4	1 583,3
	Parts de SCI	1 324,6	1 396,1	- 71,4
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	110,9	1,4	109,5
	Total	65 492,2	60 404,9	5 087,3
Instruments dérivés	Instruments dérivés (juste valeur positive)	4 340,8	3 583,3	757,5
	Instruments dérivés (juste valeur négative)	- 4 622,4	- 3 179,2	- 1 443,2
	Total	- 281,6	404,1	- 685,7
AFS	Obligations TF	172 399,1	152 023,9	20 375,2
	Obligations TV	29 666,1	25 636,6	4 029,5
	TCN	9 298,4	15 370,0	- 6 071,6
	Actions	12 201,8	13 392,1	- 1 191,2
	OPCVM	20 388,5	14 225,1	6 163,5
	Parts de SCI	3 493,9	3 713,9	- 220,0
	Titres participatifs	3 399,9	62,2	3 337,7
	Autres (dont titres prêtés et pensions)	4 440,0	7 284,3	- 2 844,3
Total	255 287,7	231 708,9	23 578,8	
HTM	Obligations TF	389,4	1 031,9	- 642,5
	Obligations TV	553,1	0,0	553,1
	Total	942,5	1 031,9	- 89,4
Prêts et avances	Prêts et avances	4 975,8	4 437,6	538,2
	Total	4 975,8	4 437,6	538,2
Immeubles de placement	Immeubles de placement en coût amorti	2 890,3	2 319,0	571,3
	Immeubles de placement en juste valeur	624,4	511,5	112,9
	Total	3 514,7	2 830,5	684,2
TOTAL	329 931,3	300 818,0	29 113,3	

20.2.3 Réconciliation « Écart de juste valeur »/« Inventaire des placements »

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Juste valeur des actifs	340 459,8	329 931,3
Plus ou moins-values nettes latentes – Inventaire des placements	- 903,7	- 1 083,4
Valeur comptable des placements – Inventaire des placements	339 556,1	328 847,9

20.3 DÉPRÉCIATION

L'objectif est de présenter la nature et le montant de toute perte de valeur comptabilisée en résultat au titre d'un actif financier, en distinguant séparément chaque catégorie importante d'actifs financiers.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Actifs disponibles à la vente	- 184,9	- 918,8
Obligations TF	- 0,5	- 1,2
Obligations TV	- 54,8	- 35,0
TCN	0,0	0,0
Actions	- 84,8	- 701,3
OPCVM actions	- 9,9	- 11,2
Titres participatifs	- 1,7	- 63,9
Autres (dont les FCP...)	- 33,1	- 106,2
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	- 4,2	- 4,3
Prêts et créances	- 17,1	0,0
Total des dotations aux provisions	- 206,3	- 923,1
Actifs disponibles à la vente	578,8	2 569,0
Obligations TF	1,2	1 312,1
Obligations TV	105,1	8,0
TCN	0,0	0,0
Actions	281,0	1 129,0
OPCVM actions	84,1	58,6
Titres participatifs	49,2	22,6
Autres (dont les FCP...)	58,2	37,5
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	25,1	5,1
Prêts et créances	0,0	0,0
Total des reprises de provisions	603,9	2 572,9
VARIATION NETTE DES DOTATIONS/REPRISES DE PROVISIONS	397,7	1 649,8

Le montant de dépréciation sur les actions, pour l'exercice 2013, comprend principalement la dépréciation sur les titres Arcelor Mittal.

Le montant de reprise de dépréciation sur les actions suite à des cessions inclut notamment des titres Peugeot, EADS et Veolia Environnement.

NOTE 21 Charge d'impôt

L'objectif de cette annexe est de présenter de façon distincte les principales composantes de la charge (produit) d'impôt.

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Charge fiscale courante	776,5	655,0
Charge fiscale différée	- 79,7	240,5
CHARGE D'IMPÔT	696,7	895,5
Résultat net consolidé	1 323,1	1 258,4
Taux d'impôt	34,49 %	41,58 %
IMPÔT SUR LES RÉSULTATS	696,7	895,5

Preuve d'impôt (en millions d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Taux	Montants	Taux	Montants
Bénéfice avant impôt		2 019,8		2 153,9
Impôt sur les sociétés en application du taux d'impôt de droit commun dans le pays siège	38,00 %	767,5	36,10 %	777,5
Différences permanentes *	- 2,15 %	- 43,4	5,00 %	107,7
Effet des taux d'impôt réduits sur les PV/MV	0,17 %	3,5	- 0,20 %	- 4,3
Effet des crédits d'impôts et déficits fiscaux utilisés	- 1,17 %	- 23,6	- 1,13 %	- 24,4
Effet des changements de taux d'impôt **	- 0,91 %	- 18,4	0,00 %	0,0
Autres	0,55 %	11,0	1,81 %	38,9
TOTAL	34,49 %	696,7	41,58 %	895,5

* Dont une charge estimée à 101,9 M€ en 2012 au titre d'une taxe additionnelle sur une différence de comptabilisation des plus ou moins-values obligatoires réalisées entre normes françaises (réserve de capitalisation) et internationales

** Une majoration de 5 % du montant de l'IS dû par les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros a été instaurée fin 2011. Cette majoration, de nature exceptionnelle, a été portée à 10,7 % sur l'impôt payé en 2014 et 2015 au titre des exercices 2013 et 2014. Compte tenu de la contribution additionnelle actuelle de 3,3 %, le taux d'impôt applicable au titre de l'exercice 2013 s'élève à 38,00 %

Impôts différés relatifs à : (en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Juste valeur des actifs financiers en trading	521,7	740,3
Participation aux bénéfices différée	- 464,3	- 631,2
Juste valeur des autres actifs financiers	0,0	33,6
Ajustements de comptabilité reflet liés à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,0
Réévaluations d'immobilisations corporelles avant transfert dans la catégorie des immeubles de placement	0,0	0,0
Différences fiscales temporaires	0,0	0,0
Autres	- 137,2	97,8
TOTAL	- 79,7	240,5

AUTRES ANALYSES

NOTE 22 Risques financiers

22.1 RISQUE DE CRÉDIT

La politique de gestion du risque de crédit du groupe CNP Assurances est décrite dans la partie 5. Gouvernement d'entreprise et contrôle interne du document de référence (cf. note 5.6.2).

La note 9.8 des annexes aux comptes consolidés présente également le portefeuille obligataire du groupe CNP Assurances consolidé par notation des émetteurs.

22.2 RISQUE DE CHANGE

Les portefeuilles d'actifs des entités du groupe CNP Assurances sont principalement investis dans leur devise fonctionnelle et en représentation de fonds assurés, c'est pourquoi le risque de change est très limité (par exemple moins de 1 % des placements des sociétés françaises du groupe CNP Assurances est libellé dans une devise autre que l'euro).

Le groupe CNP Assurances effectue une analyse de l'impact net sur le résultat et les capitaux propres d'une appréciation de 10 % de l'euro par rapport au dollar et à la livre sterling, les deux principales devises étrangères auxquelles le groupe CNP Assurances est exposé, pour ses actifs et passifs monétaires libellés dans ces mêmes devises. L'impact cumulé estimé représente respectivement moins de 3,5 % et 2 % du résultat opérationnel courant pour le dollar et la livre sterling.

22.3 RISQUE DE TAUX DES ACTIFS FINANCIERS

L'objectif est de présenter diverses informations sur l'exposition au risque de taux pour chacune des catégories d'actifs et de passifs financiers.

22.3.1 Cap et floor

Cette annexe présente le nominal des *caps* et des *floors* par niveau de *strike* et par durée résiduelle au 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012.

22.3.1.1 Cap et floor au 31 décembre 2013

(en millions d'euros)	Durée résiduelle										Total
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	≥ 10 ans	
< 5 %	2 655	3 417	3 588	3 087	4 293	3 740	1 365	1 580	5 630	1 594	30 949
≥ 5 % < 6 %	1 455	4 545	3 590	3 509	2 310	880	300	300	0	3 760	20 649
≥ 6 % < 7 %	0	0	0	0	0	6	0	0	0	0	6
≥ 7 % < 8 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
≥ 8 % < 9 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
≥ 9 % < 10 %	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2
TOTAL	4 110	7 962	7 178	6 596	6 603	4 626	1 665	1 880	5 632	5 354	51 607

22.3.1.2 Cap et floor au 31 décembre 2012

(en millions d'euros)	Durée résiduelle										Total
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	≥ 10 ans	
< 5 %	5 160	2 659	3 420	3 588	3 092	7 043	3 740	1 372	1 585	5 630	37 289
>= 5 % < 6 %	1 310	1 450	4 542	3 590	3 509	2 310	880	300	300	3 760	21 951
>= 6 % < 7 %	400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	400
>= 7 % < 8 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
>= 8 % < 9 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	7
>= 9 % < 10 %	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	6 870	4 109	7 962	7 178	6 601	9 353	4 620	1 672	1 885	9 397	59 646

22.3.2 Taux d'intérêt effectif

Cette annexe a pour objectif de présenter les taux actuariels des obligations à taux fixe et des zéros coupons à la date d'achat et à la date d'arrêté.

Les taux actuariels sont présentés sur les principales filiales d'assurances du groupe CNP Assurances :

- France
- Italie
- Brésil
- Espagne

22.3.2.1 Taux actuariels à l'achat

	31/12/2013		31/12/2012	
	Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Obligations taux fixe	Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Obligations taux fixe
France	Euro	3,68 %	Euro	3,95 %
Italie	Euro	3,31 %	Euro	3,71 %
Brésil	Real	8,45 %	Real	7,20 %
Espagne	Euro	4,40 %	Euro	4,93 %

22.3.2.2 Taux actuariels à la date de clôture

	31/12/2013		31/12/2012	
	Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Obligations taux fixe	Titres représentatifs d'une dette - taux fixe	Obligations taux fixe
France	Euro	1,88 %	Euro	1,84 %
Italie	Euro	3,15 %	Euro	3,30 %
Brésil	Real	8,41 %	Real	7,19 %
Espagne	Euro	3,10 %	Euro	4,13 %

22.3.3 Valeurs comptables par échéance

22.3.3.1 Valeurs comptables par échéance au 31 décembre 2013

Nature de l'instrument financier (en millions d'euros)	Moins d'1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Obligations taux fixe	18 437,6	14 725,6	14 123,3	13 978,9	14 990,9	111 610,1	187 866,4
Obligations zéro coupon	7 750,7	248,3	528,6	900,9	729,4	10 508,5	20 666,3
Obligations à taux révisable	967,6	463,3	460,1	400,0	265,5	1 599,9	4 156,3
Obligations à taux variable	698,6	471,1	262,3	579,5	135,1	464,9	2 611,6
Obligations à taux fixe indexées inflation	8,2	355,8	702,2	1 376,8	175,7	10 071,2	12 689,9
Autres obligations	2 991,7	1 882,4	2 530,6	2 451,2	1 883,5	10 341,8	22 081,3
TOTAL	30 854,4	18 146,6	18 607,1	19 687,3	18 180,0	144 596,4	250 071,8

22.3.3.2 Valeurs comptables par échéance au 31 décembre 2012

Nature de l'instrument financier (en millions d'euros)	Moins d'1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Obligations taux fixe	16 349,1	15 605,3	15 612,4	14 325,7	12 535,4	106 478,1	180 906,0
Obligations zéro coupon	8 688,5	189,8	250,5	527,6	880,3	10 511,2	21 047,9
Obligations à taux révisable	876,7	816,7	145,6	50,4	389,3	1 528,0	3 806,7
Obligations à taux variable	744,4	680,2	765,7	504,9	259,7	715,6	3 670,5
Obligations à taux fixe indexées inflation	941,8	8,2	361,3	724,7	1 416,6	9 764,3	13 216,9
Autres obligations	3 372,9	3 553,1	2 018,3	2 428,9	2 130,9	10 766,9	24 270,9
TOTAL	30 973,4	20 853,3	19 153,8	18 562,2	17 612,2	139 764,1	246 918,9

22.3.4 Valeurs comptables par échéance des instruments en HTM

22.3.4.1 Valeur comptable au 31 décembre 2013

Valeur comptable des instruments financiers évalués au coût amorti (en millions d'euros)	Moins d'1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
HTM	79,5	138,1	50,1	139,9	21,7	173,9	603,1
Prêts et créances	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	79,5	138,1	50,1	139,9	21,7	173,9	603,1

22.3.4.2 Valeur comptable au 31 décembre 2012

Valeur comptable des instruments financiers évalués au coût amorti (en millions d'euros)	Moins d'1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
HTM	148,6	104,6	165,4	54,3	164,9	216,4	854,1
Prêts et créances	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	148,6	104,6	165,4	54,3	164,9	216,4	854,1

22.3.5 Durée moyenne des titres

Cette annexe a pour objectif de présenter la durée moyenne des titres de dettes pondérée par la valeur comptable, en années.

22.3.5.1 Durée moyenne des titres au 31 décembre 2013

France	Italie	Brésil	Espagne
6,0	4,1	1,0	5,3

22.3.5.2 Durée moyenne des titres au 31 décembre 2012

France	Italie	Brésil	Espagne
6,3	3,8	2,0	4,1

22.4 SENSIBILITÉ DE LA MCEV® AUX RISQUES DE MARCHÉ

Le groupe CNP Assurances met en œuvre des tests de sensibilité pour comprendre et piloter la volatilité du résultat et des capitaux propres. Le management utilise les analyses de sensibilité de la MCEV® aux risques de marché et d'assurance.

Le groupe CNP Assurances publie son « *Embedded Value* » selon les principes de la *Market Consistent European Embedded Value* (MCEV®) établis par le *CFO Forum* (réunion des directeurs financiers des principales sociétés d'assurances européennes, créé en 2002), à l'exception de la conservation de la méthodologie traditionnelle pour la filiale brésilienne Caixa Seguros et de l'utilisation de modèles déterministes pour les activités peu significatives et dont les produits ne comportent généralement pas d'options ou de garanties.

Le Groupe a retenu une méthodologie de valorisation des options et garanties financières *market consistent*. Cette approche implique une détermination objective des hypothèses financières en référence aux conditions de marché du 31 décembre 2013.

Les calculs d'*Embedded Value* se fondent sur de nombreuses hypothèses financières, techniques, sur le comportement des assurés, sur la fiscalité et sur d'autres facteurs dont la plupart ne sont pas sous le contrôle direct du management du Groupe. Il est dès lors envisageable de constater un écart entre l'hypothèse retenue et l'expérience future.

La MCEV® est la somme de :

- l'actif net réévalué qui correspond à la valeur de marché des actifs en représentation des fonds propres après déduction des actifs incorporels, des passifs subordonnés et des autres éléments valorisés par ailleurs dans la valeur d'*In-Force*
- la valeur du portefeuille (« *In-Force* ») qui correspond à la valeur actualisée des profits futurs nets d'impôts générés par les polices en portefeuille à la date d'évaluation. Pour la France, la courbe des taux d'intérêt de référence est la courbe des taux *swap*, à laquelle est ajoutée une prime de liquidité dont le montant est fonction de la typologie des produits, conformément aux spécifications techniques du QIS 5 dans le cadre de la

réforme Solvabilité 2. Les activités de CNP UniCredit Vita (filiale italienne), de CNP Vida (filiale espagnole) et CNP Barclays Vida y Pensiones (filiale ayant des activités en Italie, Espagne et Portugal) ont, quant à elles, été valorisées à l'aide de la courbe des taux des emprunts d'état correspondants.

Les sensibilités de la MCEV® aux risques de marché visent à évaluer l'impact d'une variation des taux d'intérêt et des actions sur la MCEV®. Le périmètre couvert par ces analyses reprend outre CNP Assurances SA, les filiales les plus significatives du Groupe en France, la filiale brésilienne Caixa Seguros, la filiale italienne CNP UniCredit Vita, les filiales espagnoles CNP Vida de Seguros y Reaseguros et CNP Barclays Vida y Pensiones, ainsi que la filiale chypriote CNP Cyprus Insurance holdings. Les sensibilités étudiées sont les suivantes :

- courbe des taux +/- 100 points de base : cette sensibilité correspond à une translation de la courbe des taux *swap* de 100 points de base à la hausse ou à la baisse. Ceci induit :
 - une réévaluation de la valeur de marché des obligations
 - un ajustement des taux de réinvestissement de toutes les classes d'actifs de 100 points de base, et
 - une mise à jour des taux d'actualisation.

L'impact sur la provision mathématique initiale des contrats en unités de compte n'est pas valorisé.

- baisse des marchés actions et immobiliers de 10 % : cette sensibilité permet d'évaluer l'impact sur la valeur d'une baisse immédiate du niveau des indices actions et immobilier de 10 %. Ce choc induit une baisse de 10 % de la valeur de marché des actions et de l'immobilier, ainsi qu'une baisse des provisions mathématiques des contrats en unités de compte pour leur part investie en action.

Toutes les sensibilités s'entendent nettes d'impôts et d'intérêts minoritaires et, le cas échéant, nettes de la participation des assurés.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ MCEV® AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT ET ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	Taux d'intérêt + 100 pb	Taux d'intérêt - 100 pb	Actions - 10 %
Impact MCEV®	- 416,0	- 13,0	- 601,0

ANALYSE DE SENSIBILITÉ MCEV® AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT ET ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2012

<i>(en millions d'euros)</i>	Taux d'intérêt + 100 pb	Taux d'intérêt - 100 pb	Actions - 10 %
Impact MCEV®	- 286,0	- 256,0	- 647,0

Les sensibilités aux risques d'assurance sont présentées en note 24.

NOTE 23 Risque de liquidité et adéquation actif/passif

23.1 RISQUE DE LIQUIDITÉ

23.1.1 Flux futurs d'actifs

L'objectif de cette annexe est de présenter l'ensemble des flux futurs d'actifs par tranche d'échéance (c'est-à-dire remboursements, coupons).

23.1.1.1 Flux futurs d'actifs au 31 décembre 2013

Intention de gestion <i>(en millions d'euros)</i>	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Plus de 10 ans
AFS	28 946	78 236	114 179	26 156
Trading et FVO	6 110	12 332	9 187	2 844
HTM	93	516	303	72
Prêts et créances	4	0	0	0

23.1.1.2 Flux futurs d'actifs au 31 décembre 2012

Intention de gestion <i>(en millions d'euros)</i>	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Plus de 10 ans
AFS	29 686	94 152	95 451	23 358
Trading et FVO	4 646	15 873	7 406	2 262
HTM	160	673	260	82
Prêts et créances	22	0	0	0

23.1.2 Projections de paiements par échéance

Cette annexe présente les estimations de paiements, rachats et rachats partiels liés à des contrats d'assurance et d'investissement vie, épargne, retraite et dommages.

Le total des projections est supérieur aux soldes bilanciels publiés, car il s'agit des flux sortants capitalisés.

23.1.2.1 Projections de paiements par échéance au 31 décembre 2013

<i>(en millions d'euros)</i>	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	Plus de 15 ans
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC)	18 830,0	73 504,3	60 849,9	46 469,7	153 498,0

23.1.2.2 Projections de paiements par échéance au 31 décembre 2012

<i>(en millions d'euros)</i>	Inférieur à 1 an	Entre 1 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Entre 10 et 15 ans	Plus de 15 ans
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC)	19 006,8	75 863,6	61 162,7	42 328,9	138 342,3

23.1.3 Passifs immédiatement rachetables

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013
Passifs immédiatement rachetables	257 006,4
Passifs non rachetables immédiatement	44 561,6

Le montant des passifs immédiatement rachetables au 31 décembre 2013 est de 257,0 Md€ (252,7 Md€ au 31 décembre 2012). Ce montant représente les passifs des contrats d'assurance vie et d'investissement comptabilisés au bilan qui pourraient être rachetés ou transférés par les assurés, tels que stipulé par leur contrat.

Ne peuvent faire l'objet d'un tel rachat les contrats emprunteurs, les contrats de prévoyance collective, certains contrats avec sortie en rentes et les contrats « loi Madelin ».

Il est à noter que ce montant maximal de contrats qui pourraient faire l'objet d'un rachat ne prend pas en compte le comportement des assurés qui tend à allonger significativement la durée effective des passifs telle que présentée dans les projections de paiements à la note 23.1.2.

23.2 GESTION ACTIF/PASSIF

La politique de gestion actif/passif du Groupe est décrite dans la partie 5. Gouvernement d'entreprise et contrôle interne du document de référence (cf. note 5.6.2).

23.3 ADÉQUATION ACTIF/PASSIF DES CONTRATS EN UC

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Immeubles de placement en représentation des contrats en UC	1 119,5	1 079,6
Actifs financiers en représentation des contrats en UC	34 802,1	34 986,4
Titres mis en équivalence en représentation des contrats en UC (parts d'OPCVM et de SCI consolidés)	0,0	0,0
Autres actifs en représentation des contrats en UC (ex : actifs non financiers détenus dans une SCI consolidée)	0,0	0,0
TOTAL VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS REPRÉSENTANT LES CONTRATS EN UC	35 921,6	36 066,0
Passifs des contrats financiers en UC	8 051,8	7 913,0
Passifs des contrats d'assurance en UC hors provisions pour garantie plancher	27 977,8	28 455,4
TOTAL PASSIFS CONTRATS EN UC	36 029,6	36 368,4
Provisions pour garantie plancher	2,3	3,4
TOTAL PASSIFS CONTRATS EN UC	36 031,9	36 371,8

L'inadéquation actif/passif des contrats en UC correspond principalement aux provisions pour sinistres à payer : cet agrégat est en effet inclus dans les passifs des contrats en UC, mais n'est pas adossé par des actifs identifiés pour les besoins de la note comme représentant les contrats en UC.

NOTE 24 Risques liés aux contrats d'assurance et financiers

24.1 GESTION DES RISQUES LIÉS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS

Les activités d'assurance du Groupe l'exposent à des risques concernant principalement la conception des produits, l'évaluation des provisions et la stratégie de réassurance.

Le groupe CNP Assurances s'est doté des outils de pilotage nécessaires à la mesure des objectifs qu'il s'est fixé.

Ces outils de pilotage doivent permettre :

- d'analyser la rentabilité ajustée du risque lors du lancement de nouveaux produits
- de décliner au niveau de chaque métier du groupe CNP Assurances leur propre contribution attendue à la réalisation de ces objectifs
- d'analyser les conditions de formation du résultat et de la création de valeur, pour apprécier l'opportunité de souscrire de nouveaux contrats, ainsi que la bonne adéquation de la tarification et du provisionnement
- d'analyser l'évolution des risques de nature technique
- d'optimiser les stratégies de réassurance.

Ces analyses régulières sont complétées de stress tests sur les principales hypothèses financières et techniques afin d'apprécier l'impact de ces dernières sur les indicateurs de mesure.

Des travaux de prévision des évolutions du passif et de l'actif de l'entreprise sont réalisés annuellement et sont utilisés dans le cadre de la détermination des taux de participation aux bénéfices pour l'année en cours, et de l'élaboration du plan d'affaires de l'entreprise pour les exercices en cours et ultérieurs.

La politique de gestion des risques liés aux contrats d'assurance et financiers du Groupe est décrite dans la partie 5. Gouvernement d'entreprise et contrôle interne du document de référence (cf. note 5.6.2).

24.2 TERMES ET CONDITIONS DES CONTRATS

24.2.1 Nature des risques couverts par classe de contrats

Le Groupe propose une gamme complète de produits d'assurance en France et au niveau international.

Les principaux contrats d'assurance individuelle en euros proposés à nos clients sont les contrats d'épargne, les contrats temporaires décès, les contrats d'assurance mixte, les contrats rentes viagères différées avec sortie obligatoire en rentes et les contrats de capital différé avec contre-assurance. Le Groupe commercialise par ailleurs des contrats multisupports avec un compartiment de placements en euros et un ou plusieurs compartiments en unités de compte.

Les contrats collectifs proposés par le Groupe sont essentiellement des contrats de retraite à cotisations définies, des contrats de retraite par capitalisation collective en points avec valeur du point garantie, des contrats de prévoyance et des contrats emprunteurs.

À ces contrats s'ajoutent des contrats dommages et responsabilité civile commercialisés par les filiales Caixa Seguros au Brésil et CNP Cyprus Insurance Holdings à Chypre et en Grèce. La part des engagements au titre des contrats dommages et responsabilité civile est marginale, comparativement aux engagements attachés à la personne garantis par le groupe CNP Assurances.

Le groupe CNP Assurances peut être aussi exposé à des risques émergents, à savoir des risques nouveaux ou en constante évolution, ce qui rend leur impact particulièrement incertain. Tous les risques actuellement inconnus ou considérés comme mineurs pourraient dans le futur s'avérer importants et impacter significativement le Groupe.

Les risques émergents font l'objet d'un processus particulier d'identification et d'analyse. La surveillance inclut une veille sur les publications scientifiques, de marché, la réglementation, les décisions de justice, etc.

Les risques de l'assureur diffèrent selon l'objet du contrat d'assurance :

1. Les contrats d'épargne génèrent des risques de nature essentiellement financière

Au sein de ces catégories de contrats, on distingue :

- les contrats ou supports libellés en euros pour lesquels l'assureur peut accorder un taux minimum garanti, complété d'une participation aux bénéficiaires. Cette garantie est offerte pour une durée limitée (cf. note 24.4). La plupart des produits d'épargne peuvent être rachetés par les assurés à une valeur fixée contractuellement avant l'échéance du contrat. Les rachats de polices dépendent de la performance des marchés financiers, de la performance des contrats offerts par la concurrence, des comportements (besoin de liquidité des clients par exemple), de la confiance des clients, de la fiscalité et d'autres facteurs liés à ceux-ci. Des rachats importants pourraient avoir des impacts significatifs sur les résultats ou la solvabilité dans certains environnements défavorables. Par exemple, les produits d'épargne en euros sont exposés au risque de rachat en cas de forte remontée des taux d'intérêt : celle-ci peut occasionner des réalisations de moins-value latentes financées en partie par les fonds propres du Groupe et affecter ainsi le résultat et la solvabilité du Groupe
- les contrats en unités de compte pour lesquels l'assuré supporte le risque financier et pour lesquels l'engagement de l'assureur correspond aux garanties complémentaires proposées, de type garantie de capital en cas de décès. La conjonction d'une dégradation des marchés financiers et d'une sinistralité supérieure à celle anticipée serait à même de dégrader les résultats de l'activité sur ce type de produits.

2. Les contrats de retraite génèrent des risques de nature technique et financière

Les risques sur les rentes viagères en portefeuille sont la conjonction de deux éléments :

- la durée viagère qui est aléatoire
- le taux d'intérêt qui traduit la rémunération du capital géré par l'assureur.

Sur ce type de contrats, la politique de gestion financière à long terme et les gains ou pertes de mortalité sont les facteurs-clés des résultats. Dans la plupart des cas, les provisions sont calculées en utilisant les tables réglementaires de mortalité basées sur des données statistiques d'évolution de la population. Les résultats ou les fonds propres sont potentiellement exposés en cas de déviation de l'évolution démographique d'expérience par rapport à ces tables de provisionnement.

Les contrats de prévoyance génèrent des risques de nature essentiellement technique

Les contrats de risque ou de prévoyance regroupent différents types de garanties principales attachées au décès, à l'incapacité, l'invalidité, la dépendance, la santé et au chômage.

Le groupe CNP Assurances définit une politique de sélection des risques et de réassurance et met en œuvre un suivi statistique des populations couvertes et de leur sinistralité.

L'aggravation observée ces dernières années de la sinistralité sur les garanties d'incapacité de travail incluses dans les contrats d'assurance emprunteur et de prévoyance, notamment collective, a conduit à revoir en conséquence les tarifs de ces produits.

L'allongement de l'âge de départ à la retraite a également un impact défavorable sur les contrats dont les prestations sont dues jusqu'au départ en retraite de l'assuré.

L'asymétrie d'information entre assurés et assureurs génère un risque d'anti-sélection. Ce risque est néanmoins limité par l'application de certaines mesures de type questionnaire médical, délai de carence.

Les activités du Groupe peuvent être affectées par la survenance de catastrophes naturelles ou humaines.

Bien que l'activité du groupe CNP Assurances soit concentrée principalement sur l'assurance de personnes, la multiplication d'événements climatiques au niveau mondial, les actes de terrorisme, l'apparition ou le développement de pandémies telles que les virus H5N1 ou H1N1, ou les éventuelles conséquences du réchauffement climatique pourraient, outre les dégâts et impacts immédiats qu'ils occasionnent, avoir des conséquences significatives sur le résultat de ses activités.

24.2.2 Description des principales garanties accordées

Les contrats d'épargne en unités monétaires se caractérisent par le versement d'un capital garanti dont la revalorisation peut dépendre d'un taux minimum garanti et prévoient généralement une clause de participation aux bénéficiaires.

Les contrats d'épargne en unités de compte se caractérisent par l'absence de garantie principale. Toutefois, ils offrent généralement des garanties complémentaires relatives au paiement d'un capital en cas d'événement imprévisible tel que le décès ou l'invalidité totale et définitive : versement de la différence, si elle est positive, entre le cumul des versements bruts ou nets et l'épargne acquise.

Les contrats de retraite se caractérisent par le versement d'une rente viagère, complément de revenu à la retraite, et regroupent les différents types de contrats suivants :

- comptes individuels de retraite à adhésion facultative (art. 82) : rente viagère à la date de départ en retraite choisie par l'assuré (éventuellement réversible). Versement en capital optionnel

- comptes individuels de retraite à adhésion obligatoire (art. 83) : versement d'une rente viagère (éventuellement réversible) dont le capital constitutif est en relation directe avec le salaire perçu
- régimes à prestations définies (art 39) : constitution d'un fonds collectif alimenté par des cotisations assises sur la masse salariale. À chaque liquidation de retraite, capitaux constitutifs prélevés sur fonds collectifs et versés au fonds de retraite. Liquidation du capital constitutif sous forme de rentes
- retraite par capitalisation collective en points (art. L. 441-1) : rente émise lors du départ à la retraite basée sur le nombre de points acquis et la valeur de service du point. Revalorisation en fonction de la valeur de service du point
- rentes viagères immédiates ou différées : paiement de la rente immédiatement ou à l'expiration d'un délai déterminé.

À cette catégorie de contrats, on rattache les indemnités de fin de carrière qui se caractérisent par le paiement de l'indemnité par prélèvement sur le fonds constitué dans la limite de ses disponibilités.

Les contrats de risque ou de prévoyance regroupent différents types de garanties principales attachées au décès, à l'incapacité, l'invalidité, la dépendance, la santé et au chômage. Leurs caractéristiques sont présentées ci-après par type de contrat :

- temporaire renouvelable pluriannuelle et vie entière : versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité totale et absolue avec, en option le plus souvent, doublement ou triplement du capital décès de la garantie principale en cas de décès accidentel
- rente éducation, rente de conjoint : rente temporaire ou viagère en cas de décès du parent ou du conjoint
- contrat de prévoyance destiné à couvrir le décès par le versement d'un capital, l'incapacité temporaire par le versement d'indemnités journalières soit en mensualisation, soit après mensualisation ou franchise prédéterminée, l'invalidité par le versement de prestations sous forme de rente ou de capital
- contrat de couverture de prêts destiné à couvrir le décès par le remboursement de tout ou partie du capital restant dû, l'incapacité temporaire par le remboursement des mensualités après une franchise prédéterminée et jusqu'à la reconnaissance de l'état d'invalidité, l'invalidité par le remboursement de tout ou partie des mensualités ou la perte d'emploi par le remboursement de tout ou partie des mensualités sur une période prédéterminée à l'issue d'un délai de carence. La garantie décès est obligatoire et son obtention conditionne le déblocage du prêt
- contrat de prévoyance destiné à couvrir la dépendance par le versement d'une rente dont le montant dépend de l'option choisie et est forfaitaire
- complémentaire maladie destinée à couvrir les frais de soins de santé par le versement d'un complément partiel ou total des prestations servies par les organismes sociaux en remboursement des frais engagés par l'assuré, pour lui-même, son conjoint ou ses enfants à charge, à l'occasion d'une maladie ou d'un accident.

À ces contrats s'ajoutent des contrats dommages et responsabilité civile commercialisés par les filiales Caixa Seguros au Brésil et CNP Cyprus Insurance holdings à Chypre et en Grèce. Ces garanties sont définies conformément à la réglementation locale. La part des engagements au titre des contrats dommages et responsabilité civile est marginale, comparativement aux engagements attachés à la personne garantis par le groupe CNP Assurances.

24.2.3 Caractéristiques générales des clauses de participation aux bénéfécies

Les contrats d'épargne en euros mais aussi certains contrats de prévoyance collective et certains contrats de retraite présentent des clauses de participation aux bénéfécies. Par ces clauses, les parties s'engagent à partager selon des principes définis au contrat une partie des produits financiers issus du placement des provisions techniques du contrat, mais également pour les contrats de retraite ou de prévoyance une partie des résultats techniques.

La politique d'attribution et d'allocation des participations aux bénéfécies est le plus souvent discrétionnaire. La participation aux bénéfécies est déterminée par l'assureur dans le cadre de sa politique commerciale dans le respect des conditions contractuelles et réglementaires. L'assiette de partage des produits financiers s'appuie sur les produits financiers réalisés dans l'année et le rythme de dégageement des plus-values est laissé à la discrétion de l'assureur. L'assuré n'a pas de droits individuels sur la participation aux bénéfécies jusqu'à son allocation aux prestations ou aux provisions mathématiques. La participation aux bénéfécies attribuée non encore allouée est comptabilisée en provision pour participation aux excédents.

La base de détermination des taux de participation aux bénéfécies reste assise sur la comptabilité locale.

24.3 ÉVALUATION DES CONTRATS D'ASSURANCE (HYPOTHÈSES ET SENSIBILITÉS)

24.3.1 Modèles d'estimation des provisions techniques

Les principales provisions techniques sont définies comme suit :

- provisions mathématiques : différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré
- provision pour participation aux excédents : montant des participations aux bénéfécies attribuées aux bénéféciaires de contrats lorsque ces bénéfécies ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits
- provision de gestion : destinée à couvrir les charges de gestion futures des contrats non couvertes par ailleurs
- provisions pour risques croissants : différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré. Concerne les assurances des risques d'incapacité, d'invalidité et de dépendance

- provision pour primes non acquises : destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat
- provision pour risques en cours : destinée à couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats, pour la période découlant entre la date d'inventaire et la date de première échéance de prime pouvant donner lieu à révision de la prime par l'assureur ou, à défaut, entre la date de l'inventaire et le terme du contrat, pour la part de ce coût qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises
- provision pour sinistres à payer : valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise.

24.3.2 Objectifs du modèle d'estimation

L'évaluation des provisions techniques résulte d'une approche prudentielle qui peut être résumée comme suit :

- la maîtrise des risques liés à la baisse des taux d'intérêt
- la révision des provisions suite aux changements de table de mortalité
- la prise en compte de tables d'expérience pour les contrats de rentes en service lorsque la sinistralité observée apparaît significativement plus faible que la mortalité attendue.

24.3.3 Procédure pour déterminer les hypothèses les plus significatives

Cette évaluation repose sur :

- la maîtrise des périodes inventoriées qui passe, d'une part, par la connaissance des règles relatives aux dates de comptabilisation, d'effet, de traitement informatique des différents événements techniques et de gestion et, d'autre part, des spécifications précises des traitements d'inventaire et de leur planification
- la mise à disposition à chaque inventaire de fichiers permettant de valider la cohérence des provisions avec les flux techniques
- des audits récurrents des calculs effectués par les systèmes de gestion, soit par sondage aléatoire, soit par recalcul exhaustif et
- l'évaluation régulière des risques *via* un suivi des engagements de taux par des calculs prospectifs, avec la prise en compte des engagements dépassant les limites réglementaires, et des analyses détaillées et des études statistiques pour les contrats de prévoyance, avec suivi des sinistres (par contrat/exercice d'entrée en assurance/exercice de survenance) et du rythme de consommation des provisions.

24.3.4 Hypothèses de provisionnement

Les provisions non-vie ne sont pas actualisées dans la réglementation française (sauf pour les rentes).

Conformément à la réglementation, les provisions mathématiques des produits d'épargne individuelle sont comptabilisées à la valeur de rachat.

Les provisions mathématiques des contrats en retraite individuelle et en retraite collective (hors régimes L. 441) sont calculées avec les taux d'actualisation en vigueur à la date du tarif (taux du tarif) ou à la date de versement de la prime ou à la date de liquidation selon le type de contrat.

Les provisions emprunteurs et prévoyance collective (PM et PRC) sont généralement calculées sur la base de taux d'actualisation courants.

Les autres hypothèses sont spécifiques à l'expérience du groupe CNP Assurances.

24.3.5 Justification de l'utilisation d'hypothèses différentes

Ces mesures reposent par nature sur des éléments incertains établis à partir de l'expérience ou d'hypothèses prospectives d'évolution de facteurs qui peuvent être :

- d'origine économique, démographique, sociale, législative, réglementaire, financière
- relatifs au comportement de l'assuré (par exemple, rachat, non renouvellement, conservation, etc.)
- spécifiques à l'assurance vie tels que la mortalité, la morbidité ou la longévité.

Même si les hypothèses utilisées semblent raisonnables à la date à laquelle elles sont évaluées, un écart entre les hypothèses retenues et l'expérience future est envisageable.

Par ailleurs, les clés de partage qui ont servi à déterminer le partage des plus ou moins-values latentes entre assurés et actionnaires s'appuient sur les calculs de valeur actuelle des profits futurs effectués pour la détermination de l'*Embedded Value* (valeur intrinsèque) et ne sont pas issues d'une observation directe du passé.

24.3.6 Prise en compte des corrélations entre les différentes hypothèses

Au-delà de l'utilisation d'une loi de rachat dynamique qui corrèle niveau des rachats et niveau des taux dans le cadre du LAT, il n'y a pas de prise en compte de corrélations entre les différentes hypothèses.

24.3.7 Sensibilité de la MCEV® à une variation des rachats et de la sinistralité

Les incertitudes sur les flux des contrats d'assurance sont essentiellement liées au rythme d'émergence des flux : rachats, décès et autres prestations.

La sensibilité de la MCEV® à une baisse des rachats de 10 % est de + 198 M€ au 31 décembre 2013. Par ailleurs, une baisse de 5 % de la sinistralité impacterait de + 164 M€ la MCEV® pour les risques de mortalité et d'invalidité et de - 117 M€ pour le risque de longévité au 31 décembre 2013.

24.4 RISQUE DE TAUX GARANTIS DES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS

Une classification des contrats d'épargne en euros présentant des taux garantis par degré d'engagement décroissant a été établie :

- contrats comportant un taux minimum garanti et une participation garantie au terme
- contrats à taux majoré fixe (75 % du TME en général) sur une durée de 8 ans au plus
- contrats dont le taux minimum garanti est inférieur à 60 % du TME à la date du versement.

Une ventilation des provisions techniques détaillant les engagements de taux des contrats d'épargne en euros est présentée ci-dessous :

Taux minimum garanti (en millions d'euros)	31/12/2013	
	Provisions techniques	%
0 % ⁽¹⁾	160 271,9	53,15 %
] 0 % - 2 %]	21 659,2	7,18 %
] 2 % - 3 %]	28 806,6	9,55 %
] 3 % - 4 %]	1 527,8	0,51 %
] 4 % - 4,5 %]	4 987,1	1,65 %
> 4,5 % ⁽²⁾	1 415,8	0,47 %
UC	36 029,6	11,95 %
Autres ⁽³⁾	46 870,2	15,54 %
TOTAL	301 568,0	100,00 %

(1) Correspond aux provisions techniques d'assurance vie des contrats sans engagement de taux

(2) Les provisions avec un engagement supérieur à 4,5 % proviennent principalement de la filiale Caixa Seguros établie au Brésil où les taux obligataires sont supérieurs à 7 % (cf. note 22.3)

(3) Comprend l'ensemble des provisions hors provisions mathématiques et passifs des contrats en unités de compte, c'est-à-dire les provisions techniques d'assurance non-vie, les provisions pour participation aux bénéfices, les provisions pour sinistres

Taux minimum garanti (en millions d'euros)	31/12/2012	
	Provisions techniques	%
0 % ⁽¹⁾	151 434,8	51,2 %
] 0 % - 2 %]	20 393,5	6,9 %
] 2 % - 3 %]	36 197,2	12,2 %
] 3 % - 4 %]	2 231,9	0,8 %
] 4 % - 4,5 %]	4 082,9	1,4 %
> 4,5 % ⁽²⁾	1 909,2	0,6 %
UC	36 368,4	12,3 %
Autres ⁽³⁾	43 140,0	14,6 %
TOTAL	295 758,0	100,0 %

(1) Correspond aux provisions techniques d'assurance vie des contrats sans engagement de taux

(2) Les provisions avec un engagement supérieur à 4,5 % proviennent principalement de la filiale Caixa Seguros établie au Brésil où les taux obligataires sont supérieurs à 10 % (cf. note 22.3)

(3) Comprend l'ensemble des provisions hors provisions mathématiques et passifs des contrats en unités de compte, c'est-à-dire les provisions techniques d'assurance non-vie, les provisions pour participation aux bénéfices, les provisions pour sinistres

24.5 CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE

24.5.1 Mesure dans laquelle ce risque est atténué par la réassurance

La couverture de réassurance recherchée par le groupe CNP Assurances est destinée à garantir la régularité des résultats de la Société et à lui permettre de développer ses possibilités de souscription. La politique de réassurance du groupe CNP Assurances est définie en conseil d'administration et répond aux objectifs suivants :

- politique de groupe CNP Assurances qui intègre les contrats souscrits en direct, les acceptations d'organismes de prévoyance, les acceptations des filiales
- protection globale du compte d'exploitation *via* des couvertures en réassurance non proportionnelle, adaptées à la taille de CNP Assurances : protection Catastrophe (excess par événement) et excédent de sinistres par tête
- partage des risques pris sur des affaires nouvelles de grande taille.

24.5.2 Exposition au risque de catastrophe et risque de cumul

L'ensemble des portefeuilles est protégé en XS Catastrophe par des réassureurs professionnels.

■ Portefeuille individuel : l'ensemble des portefeuilles individuels (affaires directes et acceptations auprès de CNP Assurances souscrites par les filiales (LBPP, CNP UniCredit Vita et CNP Vida) du groupe CNP Assurances est couvert par une protection Catastrophe décès-PTIA auprès de réassureurs du marché comme suit : un événement catastrophique est constitué d'au moins 5 victimes, CNP Assurances conserve 10 PASS par événement, les réassureurs couvrent 1 000 PASS par événement et 2 000 PASS par exercice (PASS : Plafond Annuel de la Sécurité Sociale : 37 032 euros en 2013).

■ Portefeuille collectif :

a) l'ensemble des portefeuilles collectifs (affaires directes nettes de coassurances cédées et acceptations en quote-part souscrites par des institutions de prévoyance et des mutuelles) du groupe CNP Assurances est couvert par une protection Décès-IPA3 dans le cadre du pool Bureau Commun des Assurances Collectives qui prévoit successivement la rétention des deux plus gros sinistres par assureur, une coassurance de marché de 30 M€ dont CNP Assurances représente 28 %, une réassurance souscrite par le pool auprès de réassureurs externes selon six tranches : tranche 1 : 20 XS 30 M€, tranche 2 : 100 XS 50 M€, tranche 3 : 100 XS 150 M€, tranche 4 : 150 XS 250 M€, tranche 5 : 100 XS 400 M€, tranche 6 : 100 XS 600 M€ avec une reconstitution payante à 200 %, sauf pour le Nucléaire et le Terrorisme NBC ; un événement est défini à partir de trois victimes ;

b) par ailleurs, les protections Catastrophes accordées par CNP Assurances à des institutions de prévoyance et des mutuelles sont rétrocédées auprès de réassureurs du marché. L'événement est défini à partir de trois victimes, la conservation de CNP Assurances et des organismes de prévoyance (ceux-ci intervenant en priorité pour leurs deux ou trois « têtes sinistrées » les plus élevées) est de 1,25 M€ par événement et l'engagement des réassureurs couvre 37 M€ par événement et 74 M€ par exercice à l'exception, des risques Nucléaire et le Terrorisme NBC pour lesquels la couverture par exercice est limitée à 37 M€.

L'ensemble des portefeuilles du groupe CNP Assurances est également couvert pour les capitaux élevés en cas de décès-IPA3 d'un assuré au-delà de 40 PASS.

Une analyse annuelle des portefeuilles réassurés est réalisée et porte sur :

- les populations assurées : pyramide des âges, dispersion des garanties souscrites, concentration de population
- les assurés indemnisés : nombre, volume et cause des sinistres ; approfondissement des dossiers les plus importants
- les résultats enregistrés en assurance et en cession en réassurance.

Les échanges de flux avec les réassureurs ont lieu trimestriellement, semestriellement ou annuellement selon le traité ; les éléments de crédit et de débit font l'objet d'une mise d'accord systématique entre CNP Assurances et ses réassureurs : il n'existe pas de litige en suspens.

24.5.3 Risque de contrepartie sur les soldes de réassurance

La solvabilité des réassureurs est vérifiée régulièrement et la notation constitue un critère discriminant pour la sélection des couvertures.

Pour les couvertures en Excess apportées au groupe CNP Assurances par des réassureurs professionnels, la notation de ces derniers est comprise entre A- et AAA. (cf. note 10.5).

24.5.4 Risques juridiques spécifiques à l'activité d'assurance

La nature des risques juridiques ainsi que la politique de gestion du groupe CNP Assurances sont décrites dans la partie 5. Gouvernement d'entreprise et contrôle interne du document de référence (cf. note 5.6.3).

3.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société CNP ASSURANCES, tels qu'ils sont joints au présent rapport
- la justification de nos appréciations
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tels qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.1 de l'annexe relative aux nouvelles normes d'application obligatoire, qui n'ont cependant pas d'impact significatif sur les états financiers au 31 décembre 2013.

II - JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les actifs financiers et les instruments dérivés sont comptabilisés et évalués selon les modalités relatées dans la note 3.10 aux états financiers. Nous nous sommes assurés de la mise en œuvre des modalités d'évaluation ainsi que de la cohérence de la classification retenue avec la documentation établie par le Groupe. Nous avons apprécié le caractère approprié des modalités de dépréciation des instruments de capitaux propres disponibles à la vente ainsi que leur correcte application.
- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif du Groupe, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques et les valeurs de portefeuille. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans les notes 3.9 et 3.13 aux états financiers. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des méthodes employées et des hypothèses retenues, au regard notamment de l'environnement réglementaire du Groupe et de son expérience.
- Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de recouvrabilité effectués à chaque inventaire selon les modalités relatées dans les notes 3.9 et 7.2.1 de l'annexe aux états financiers. Nous avons vérifié que les approches d'évaluation retenues étaient fondées sur des hypothèses cohérentes avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par le Groupe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly sur Seine et Courbevoie, le 26 février 2014

Les commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Éric Dupont

MAZARS

Jean-Claude Pauly

3.3 COMPTES SOCIAUX

3.3.1 Bilan

3.3.1.1 ACTIF

Actif (en milliers d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012	Évolution
Actifs incorporels	55 576	56 787	- 2,1 %
Placements	252 581 470	241 000 464	4,8 %
Terrains et constructions	7 046 931	6 539 466	7,8 %
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	4 542 820	4 364 474	4,1 %
Autres placements	240 938 532	230 042 931	4,7 %
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	53 187	53 593	- 0,8 %
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	23 682 206	22 160 557	6,9 %
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	9 046 518	8 279 163	9,3 %
Provisions pour primes non acquises et risques en cours	0	0	0,0 %
Provisions d'assurance vie	8 637 644	7 887 254	9,5 %
Provisions pour sinistres vie	137 810	150 661	- 8,5 %
Provisions pour sinistres non-vie	221 689	50 756	336,8 %
Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes vie	4 911	7 664	- 35,9 %
Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes non-vie	1 354	1 354	0,0 %
Provisions d'égalisation	5 112	4 869	5,0 %
Autres provisions techniques vie	0	0	0,0 %
Autres provisions techniques non-vie	37 998	176 605	- 78,5 %
Provisions techniques des contrats en unités de compte	0	0	0,0 %
Créances	4 432 152	3 570 839	24,1 %
Créances nées d'opérations d'assurance directe	1 495 922	1 782 867	- 16,1 %
■ Primes acquises non émises	1 400 743	1 376 119	1,8 %
■ Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	95 179	406 748	- 76,6 %
Créances nées d'opérations de réassurance	44 778	25 828	73,4 %
Autres créances	2 891 452	1 762 144	64,1 %
■ Personnel	580	82	607,3 %
■ Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	821 581	799 463	2,8 %
■ Débiteurs divers	2 069 291	962 599	115,0 %
Autres actifs	511 991	418 867	22,2 %
Actifs corporels d'exploitation	113 399	122 586	- 7,5 %
Comptes courants et caisse	392 305	282 218	39,0 %
Actions propres	6 287	14 063	- 55,3 %
Comptes de régularisation Actif	8 329 017	8 402 130	- 0,9 %
Intérêts et loyers acquis non échus	3 787 276	3 790 620	- 0,1 %
Frais d'acquisition reportés	274	424	- 35,4 %
Autres comptes de régularisation	4 541 467	4 611 086	- 1,5 %
Différence de conversion	0	0	0,0 %
TOTAL ACTIF	298 638 930	283 888 807	5,2 %

3.3.1.2 PASSIF

Passif <i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012	Évolution
Capitaux propres	8 896 500	8 208 326	8,4 %
Capital social	686 618	643 500	6,7 %
Primes liées au capital social	1 716 846	1 321 020	30,0 %
Réserves de réévaluation	21 564	21 564	0,0 %
Autres réserves	5 735 370	5 751 709	- 0,3 %
Report à nouveau	813	- 84 169	- 101,0 %
Résultat de l'exercice	735 289	554 702	32,6 %
Passifs subordonnés	4 679 652	5 021 312	- 6,8 %
Provisions techniques brutes	240 888 501	235 353 887	2,4 %
Provisions pour primes non acquises et risques en cours	29	28	3,6 %
Provisions d'assurance vie	232 173 306	227 684 783	2,0 %
Provisions pour sinistres vie	3 499 494	3 332 086	5,0 %
Provisions pour sinistres non-vie	154 356	3 839	3 920,7 %
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	4 547 833	3 709 113	22,6 %
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non-vie	739	749	- 1,3 %
Provisions pour égalisation	149 488	105 480	41,7 %
Autres provisions techniques vie	295 154	300 579	- 1,8 %
Autres provisions techniques non-vie	68 102	217 230	- 68,6 %
Provisions techniques des contrats en unités de compte	23 682 206	22 160 557	6,9 %
Provisions pour risques et charges	113 825	101 142	12,5 %
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	561 161	554 938	1,1 %
Autres dettes	17 941 797	11 246 416	59,5 %
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	619 370	1 029 691	- 39,8 %
Dettes nées d'opérations de réassurance	335 095	382 294	- 12,3 %
Dettes envers des établissements de crédit	84 118	75 207	11,8 %
Autres dettes	16 903 214	9 759 224	73,2 %
■ Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	271 068	276 111	- 1,8 %
■ Personnel	326 385	300 778	8,5 %
■ Etat, sécurité sociale et collectivités publiques	915 650	872 317	5,0 %
■ Créanciers divers	15 390 111	8 310 018	85,2 %
Comptes de régularisation Passif	1 875 288	1 242 229	51,0 %
Différence de conversion	0	0	0,0 %
TOTAL PASSIF	298 638 930	283 888 807	5,2 %

3.3.2 Comptes de résultat

3.3.2.1 COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE NON-VIE

Compte technique non-vie (en milliers d'euros)	31 décembre 2013			31 décembre 2012	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes	Évolution
Primes acquises	49 615	- 27 171	22 444	159	14 015,7 %
Primes	49 616	- 27 171	22 445	171	13 025,7 %
Variation des primes non acquises et risques en cours	- 1	0	- 1	- 12	- 91,7 %
Produit des placements alloués	6	0	6	5 332	- 99,9 %
Autres produits techniques	0	0	0	0	0,0 %
Charges des sinistres	- 193 162	170 934	- 22 228	3 734	- 695,3 %
Prestations et frais payés	- 42 646	0	- 42 646	- 26 384	61,6 %
Charges des provisions pour sinistres	- 150 516	170 934	20 418	30 118	- 32,2 %
Charges des autres provisions techniques	149 128	- 138 607	10 521	- 5 066	- 307,7 %
Participation aux résultats	- 608	0	- 608	- 55	1 005,5 %
Frais d'acquisition et d'administration	- 15 083	200	- 14 883	- 558	2 567,2 %
Frais d'acquisition	- 13 185	0	- 13 185	- 415	3 077,1 %
Frais d'administration	- 1 898	0	- 1 898	- 143	1 227,3 %
Commissions reçues des réassureurs	0	200	200	0	0,0 %
Autres charges techniques	- 63	0	- 63	- 297	- 78,8 %
Variation de la provision pour égalisation	167	243	410	- 673	- 160,9 %
Résultat technique de l'assurance non-vie	- 10 000	5 599	- 4 401	2 576	- 270,8 %

3.3.2.2 COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE VIE

Compte technique vie (en milliers d'euros)	31 décembre 2013			31 décembre 2012	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes	Évolution
Primes	18 935 832	- 1 022 940	17 912 892	18 435 854	- 2,8 %
Produits des placements	11 403 443	0	11 403 443	14 713 521	- 22,5 %
Revenus des placements	8 606 185	0	8 606 185	8 668 132	- 0,7 %
Autres produits des placements	1 192 415	0	1 192 415	3 119 581	- 61,8 %
Profits provenant de la réalisation des placements	1 604 843	0	1 604 843	2 925 808	- 45,1 %
Ajustements ACAV (plus-values)	2 948 236	0	2 948 236	3 440 255	- 14,3 %
Autres produits techniques	16 039	0	16 039	18 385	- 12,8 %
Charges des sinistres	- 18 940 913	251 197	- 18 689 716	- 18 979 805	- 1,5 %
Prestations et frais payés	- 18 918 490	403 685	- 18 514 805	- 18 729 538	- 1,1 %
Charges des provisions pour sinistres	- 22 423	- 152 488	- 174 911	- 250 267	- 30,1 %
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	1 507 376	479 201	1 986 577	990 179	100,6 %
Provisions d'assurance vie	3 284 931	716 707	4 001 638	3 279 952	22,0 %
Provisions sur contrats en unités de compte	- 1 521 121	0	- 1 521 121	- 1 944 273	- 21,8 %
Autres provisions techniques	- 256 434	- 237 506	- 493 940	- 345 500	43,0 %
Participation aux résultats	- 8 581 863	399 271	- 8 182 592	- 7 675 576	6,6 %
Frais d'acquisition et d'administration	- 2 097 363	114 356	- 1 983 007	- 1 931 267	2,7 %
Frais d'acquisition	- 949 327	0	- 949 327	- 926 977	2,4 %
Frais d'administration	- 1 148 036	0	- 1 148 036	- 1 100 558	4,3 %
Commissions reçues des réassureurs	0	114 356	114 356	96 268	18,8 %
Charges des placements	- 2 809 342	0	- 2 809 342	- 6 884 373	- 59,2 %
Frais int. et ext. de gestion des plac. et intérêts	- 473 442	0	- 473 442	- 482 103	- 1,8 %
Autres charges des placements	- 1 523 257	0	- 1 523 257	- 2 619 372	- 41,8 %
Pertes provenant de la réalisation de placements	- 812 643	0	- 812 643	- 3 782 897	- 78,5 %
Ajustement ACAV (moins-values)	- 1 519 340	0	- 1 519 340	- 1 348 833	12,6 %
Autres charges techniques	- 207 942	0	- 207 942	- 247 438	- 16,0 %
Produits des placements transférés			0	0	0,0 %
Résultat technique de l'assurance vie	654 163	221 085	875 248	530 902	64,9 %

3.3.2.3 COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE

Compte non technique (en milliers d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012	Évolution
Résultat technique de l'assurance non-vie	- 4 401	2 576	- 270,8 %
Résultat technique de l'assurance vie	875 248	530 902	64,9 %
Produits des placements	322 497	395 917	- 18,5 %
Revenu des placements	243 389	233 245	4,3 %
Autres produits des placements	33 722	83 943	- 59,8 %
Profits provenant de la réalisation des placements	45 386	78 729	- 42,4 %
Produits des placements alloués			0,0 %
Charges des placements	- 79 450	- 185 247	- 57,1 %
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	- 13 389	- 12 973	3,2 %
Autres charges des placements	- 43 079	- 70 483	- 38,9 %
Pertes provenant de la réalisation des placements	- 22 982	- 101 792	- 77,4 %
Produits des placements transférés	- 6	- 5 332	- 99,9 %
Autres produits non techniques	57 659	210 860	- 72,7 %
Autres charges non techniques	- 61 015	- 238 511	- 74,4 %
Résultat exceptionnel	- 24 136	- 44 913	- 46,3 %
Produits exceptionnels	31 966	24 194	32,1 %
Charges exceptionnelles	- 56 102	- 69 107	- 18,8 %
Participation des salariés	- 18 872	- 16 810	12,3 %
Impôts sur les bénéficiaires	- 332 235	- 94 740	250,7 %
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	735 289	554 702	32,6 %

3.3.3

Engagements reçus et donnés

(en milliers d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
1. Engagements reçus	61 319 891	67 066 381
2. Engagements donnés	61 252 303	61 458 946
2a. Avals, cautions et garanties de crédit donnés	0	0
2b. Titres et actifs acquis avec engagement de revente	3 988	4 169
2c. Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	46 854 868	46 591 296
2d. Autres engagements donnés	14 393 447	14 863 482
3. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	8 370 083	7 087 292

3.3.4 Proposition d'affectation du résultat 2013

L'assemblée générale des actionnaires à caractère ordinaire, constatant que le bénéfice net de l'exercice clos au 31 décembre 2013 s'élève à 735 288 827,27 €, et le report à nouveau positif de 813 128,35 €, formant un résultat distribuable de 736 101 955,62 €, approuve les propositions d'affectation du résultat et de fixation du montant du dividende faites par le conseil d'administration.

L'assemblée générale des actionnaires décide en conséquence,

- de distribuer à titre de dividende, pour être répartie entre les actionnaires, la somme globale de 528 696 227,29 €
- d'affecter le solde, soit 207 405 728, 33 € au poste comptable « réserves facultatives ».

Le dividende revenant à chacune des 686 618 477 actions composant le capital social à la date de la présente assemblée est fixé à 0,77 € par action.

Il sera mis en paiement à compter du 14 mai 2014 étant précisé que la date de détachement du dividende sur NYSE Euronext Paris est le 9 mai 2014.

Il sera éligible à l'abattement de 40 % au profit des actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, conformément aux dispositions de l'article 158-3-2° du code général des impôts.

Il est précisé que le montant global du dividende mis en distribution sera diminué du montant correspondant aux actions éventuellement détenues par la Société. Ce montant sera affecté, conformément à l'article L. 225-210 du code de commerce, au poste comptable « report à nouveau ».

NOTE 1	Faits caractéristiques de l'exercice 2013	159
NOTE 2	Événements significatifs postérieurs à la clôture 2013	160
NOTE 3	Changements de méthode comptable	160
NOTE 4	Principes et méthodes comptables	161
NOTE 5	Postes du bilan	169
NOTE 6	Compte de résultat	193
NOTE 7	Engagements hors bilan	200
NOTE 8	Renseignements relatifs aux passifs subordonnés	201

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

CNP Assurances, société anonyme de droit français à conseil d'administration, régie notamment par les articles L. 225-17 à L. 225-56 du code de commerce, au capital de 686 618 477 €, est agréée, conformément à l'article « 2 - Objet » des statuts de la Société, pour :

- pratiquer des opérations d'assurance sur la vie et de capitalisation
- pratiquer des opérations d'assurance couvrant les risques de dommages corporels liés aux accidents et à la maladie

- détenir des participations majoritaires dans des sociétés d'assurances.

À cet effet, elle peut :

- détenir des participations dans des entreprises dont l'activité est de nature à faciliter la réalisation de l'objet social
- et plus généralement effectuer toutes opérations de quelque nature qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

NOTE 1 Faits caractéristiques de l'exercice 2013

1.1 PAIEMENT DU DIVIDENDE SUR LE RESULTAT 2012 EN ACTIONS

L'assemblée générale mixte des actionnaires de CNP Assurances, réunie le 25 avril 2013, a approuvé le dividende proposé au titre de l'exercice 2012, soit 0,77 euro par action, et a décidé que chaque actionnaire pourrait opter, comme l'exercice précédent, pour le paiement du dividende soit en numéraire, soit en actions nouvelles de la Société.

L'option pour le paiement du dividende en actions nouvelles de la Société, qui pouvait être exercée par les actionnaires du 30 avril 2013 au 21 mai 2013 inclus, a largement retenu l'intérêt des actionnaires de la Société : 88,8 % des droits à dividende ont été exercés en faveur du paiement en actions.

Cette opération s'est traduite par la création de 43 118 302 actions nouvelles, soit une augmentation du capital de 438 944 314 € et de 6,7 % du nombre d'actions émises. Leur livraison et admission aux négociations sur le marché NYSE Euronext Paris est intervenue le 30 mai 2013. Le dividende en numéraire a été également versé à compter du 30 mai 2013.

À l'issue de cette opération, le capital social de la Société est composé de 686 618 477 actions de 1 € de nominal.

1.2 GESTION DE L'ENCOURS DE DETTE SUBORDONNÉE

CNP Assurances a annoncé le 11 juillet 2013 une opération de gestion de son encours de dette subordonnée réalisée le 18 juillet 2013.

Cette dernière prend la forme d'un rachat partiel de 380 M€ de la souche perpétuelle de 1 250 M€ ayant une date d'option de remboursement en 2016 (FR0010409789). Le financement est réalisé par une nouvelle émission perpétuelle de 500 M\$ placée auprès d'investisseurs asiatiques et européens. Les opérations de rachat et d'émission nouvelle sont lancées de façon concomitante.

L'objectif de la transaction était de rallonger la maturité moyenne de la dette subordonnée de CNP Assurances, en remplaçant partiellement une souche ayant une date d'option de remboursement en 2016 par une nouvelle souche ayant une date d'option de remboursement en 2019.

Par ailleurs, CNP Assurances a procédé le 16 mai 2013 (date de l'option de remboursement) au remboursement de son émission subordonnée de 300 M€ émise le 25 avril 2003 (FR0000474421).

1.3 INVESTISSEMENTS DANS LES PRÊTS À L'ÉCONOMIE

Le décret n° 2013-717 du 2 août 2013 modifiant des règles d'investissement des entreprises d'assurances ajoute différentes modalités d'investissement des entreprises d'assurances dans les prêts aux entreprises non cotées et aux collectivités publiques, à savoir des investissements en direct ou au travers de fonds de prêts.

La principale innovation de ce texte porte sur l'éligibilité en représentation des engagements réglementés des instruments financiers intitulés fonds de prêts à l'économie. Les investissements en fonds de prêts à l'économie, tout comme les prêts détenus en direct ou *via* des organismes de titrisation, relèvent de l'article R. 332-20.

Les fonds de prêts à l'économie au sens du code des assurances détenus par CNP Assurances sont les fonds Novo (Novo 1 - FR0011635424 et Novo 2 - FR0011585686) et les fonds Euroports Natixis infra (Parts - FR0011673615 et Obligations - FR0011673623). Au 31 décembre 2013, ces placements présentent une valeur boursière de 45 M€.

1.4 PROVISION TECHNIQUE SPÉCIALE COMPLÉMENTAIRE

La modification de la réglementation intervenue le 28 décembre 2013 (modification de l'art. A441-4 du code des assurances, intégrant la référence, pour calculer le taux technique réglementaire à utiliser pour la détermination de la provision mathématique théorique, d'une moyenne du TME sur trois exercices au lieu de deux), a fait passer le taux combiné réglementaire de 2,23 %/1,79 % au 31 décembre 2012, à 2,05 %/1,64 % au 31 décembre 2013.

Ceci a généré une hausse d'environ 515 M€ de provision mathématique théorique du régime PREFON RETRAITE (charge d'intérêt technique comprise), à mettre en regard de 720 M€ dotés à la provision technique spéciale au titre de la gestion financière en 2013.

Il en a résulté une amélioration du taux de couverture réglementaire et une reprise de provision technique spéciale complémentaire de 219 M€, dont 153 M€ pour la quote-part CNP Assurances.

NOTE 2 Événements significatifs postérieurs à la clôture 2013

Néant

NOTE 3 Changements de méthode comptable

Le règlement 2013-03 du 13 décembre 2013 de l'Autorité des normes comptables a précisé les règles de comptabilisation des valeurs amortissables visées à l'article R. 332-20 du code des assurances :

■ introduction du mécanisme de surcote/décote : les valeurs concernées étaient jusqu'alors non amorties. Désormais, la différence entre le prix de remboursement des titres et leur prix d'achat hors coupon couru fait l'objet d'un étalement sur la durée résiduelle des titres concernés pour l'ensemble des portefeuilles. Cette modalité est appliquée, que la différence soit positive ou négative. Le calcul de l'étalement est effectué de façon actuarielle pour les titres à taux fixe et de façon linéaire pour les titres à taux variable

■ modification des règles de dépréciation durable

- lorsque l'organisme d'assurance a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur maturité les valeurs amortissables classées en R. 332-20, le règlement prévoit que les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit. Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée dès lors qu'il y a lieu de considérer qu'il existe un risque de crédit avéré.

Pour ces titres, au-delà du critère de moins-value latente, CNP Assurances considère comme un critère supplémentaire de présomption de dépréciation un risque avéré de défaut de l'émetteur. Ce risque est notamment apprécié à travers des critères de notation de l'émetteur et d'estimation de taux de recouvrement des flux. La valeur recouvrable est appréciée au cas par cas sur la base des flux prévisionnels actualisés

- lorsque l'organisme d'assurance n'a pas l'intention ou la capacité de détenir les valeurs amortissables classées en R. 332-20 jusqu'à leur maturité, le règlement prescrit que les dépréciations à caractère durable sont constituées en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré. Pour ces valeurs, delà du critère de 20 % ou 30 % de moins-values latentes, CNP Assurances considère comme un critère supplémentaire de présomption de dépréciation un risque avéré de défaut de l'émetteur ou une intention de céder le titre à brève échéance. La valeur recouvrable des valeurs concernées est appréciée au cas par cas, sur la base d'une analyse multicritère prenant en compte l'intention de détention, le risque prospectif de défaut et de l'existence d'éventuelles garanties en capital.

Dans tous les cas, lorsque la cession du titre est envisagée à court terme, la valeur recouvrable est la valeur de marché.

Ce changement de méthode comptable n'entraîne pas d'impacts comptables significatifs dans les comptes sociaux de CNP Assurances.

NOTE 4 Principes et méthodes comptables

Les comptes sociaux de la société CNP Assurances sont présentés en conformité avec les dispositions des articles 8 à 16 du code de commerce et du décret du 29 novembre 1983 pris en application de la loi du 3 avril 1983.

Les méthodes d'évaluation et de comptabilisation sont conformes au décret du 8 juin 1994 et à l'arrêté du 20 juin 1994 modifiant le code des assurances en vue de la transposition de la directive CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et les comptes consolidés des entreprises d'assurances.

4.1 FONDS PROPRES

4.1.1 Capitaux propres

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission.

Exceptionnellement, en 1995, les charges de provisionnement résultant de l'application des nouvelles dispositions comptables (décret du 8 juin 1994 et arrêté du 20 juin 1994) et qui concernent les dépréciations d'actifs ayant un caractère durable existant à l'ouverture de l'exercice, ont été imputées sur les fonds propres, au 1^{er} janvier 1995 conformément à l'avis du conseil national de la comptabilité. Ces montants donnent lieu à reprise en cas d'appréciation des actifs concernés.

Les entreprises françaises d'assurance sont tenues de constituer dans leurs comptes sociaux une réserve de capitalisation en vue de maintenir leurs revenus financiers obligataires relevant de l'article R. 332-19, indépendamment des plus ou moins-values réalisées. Cette réserve, constituée en franchise d'impôt jusqu'au 1^{er} janvier 2010, était alimentée par les plus-values réalisées sur les cessions d'obligations et reprise symétriquement en cas de réalisation de moins-values sur ce type d'actifs. À compter du 1^{er} janvier 2010, les versements et prélèvements à la réserve de capitalisation en cas de plus ou moins-values de réalisation sont effectués nets de l'effet d'impôt à payer.

4.1.2 Actions propres

Les actions propres détenues par CNP Assurances, destinées essentiellement à réguler les cours, sont inscrites dans un compte « valeurs mobilières de placement » (avis du comité d'urgence n° 98D et du règlement n° 2000-02 du CRC).

4.2 ACTIFS INCORPORELS

Pour l'évaluation et la comptabilisation de ses actifs incorporels, qu'il s'agisse des travaux d'intégration nécessaires pour la mise en place des progiciels métier ou des licences achetées, CNP Assurances applique dans ses comptes sociaux l'avis du conseil national de la comptabilité n° 2004-15 du 23 juin 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, texte qui vise notamment à une convergence avec la norme internationale IAS 38.

La durée d'amortissement correspond à la meilleure estimation de la durée d'utilité pour l'entreprise :

■ logiciels développés en interne : 5 ans

■ progiciels métiers (licences) : 5 ans

Les amortissements relatifs aux logiciels développés en interne sont pratiqués à compter de la date réelle de mise en exploitation du logiciel. Les licences sont amorties à compter de leur date d'acquisition.

Les projets « finance et supports » présentent une durée d'utilisation supérieure aux logiciels métier. Du fait de leur caractère particulier, ils sont amortis à compter de 2013 sur une durée de 8 ans.

L'allongement de la durée d'amortissement entraîne une moindre charge d'exploitation de 1,8 M€ sur l'exercice 2013.

Les actifs qui ne sont plus utilisés par l'entreprise sont mis au rebut.

En 2013, la Société a procédé à un inventaire des actifs informatiques non utilisés. Ces logiciels et matériel informatiques ont fait l'objet d'une mise au rebut.

Cette opération a conduit à constater une charge de 4,3 M€ dans les comptes au 31 décembre 2013.

4.3 OPÉRATIONS DE PLACEMENT

Les placements et opérations afférentes sont enregistrés conformément aux dispositions du code des assurances.

4.3.1 Évaluation

Les placements sont évalués à leur valeur historique d'acquisition, nette de frais d'acquisition à l'exception :

■ des placements affectés à des contrats libellés en unités de compte qui sont réestimés en fin de période en fonction de la variation des plus ou moins-values latentes afférentes. Les engagements techniques relatifs à ces contrats sont réestimés corrélativement

■ des placements réévalués dans le cadre de régimes légaux.

Placements immobiliers

Conformément au règlement 2005-09 du 3 novembre 2005 portant diverses modifications au règlement n° 99-03 du 29 avril 1999 du CRC relatif au plan comptable général et à l'article 15-1 du règlement n° 2002-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs, CNP Assurances enregistre depuis le 1^{er} janvier 2005, les immeubles par composant.

Le coût amorti : Il correspond au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les frais financiers liés à la construction des immeubles sont enregistrés en charges.

CNP Assurances a défini cinq catégories principales de composants :

- terrain
- gros œuvre, structures et charpentes
- façade et toiture
- agencement
- installations générales techniques.

Les dépenses d'entretien sont immobilisées par composant, sous réserve que des avantages économiques futurs en soient attendus et qu'elles puissent être estimées de façon fiable.

Les frais directement attribuables à l'acquisition des immeubles sont inclus dans le coût historique de l'immeuble et intégralement affectés au composant gros œuvre.

Les revenus locatifs courus sont enregistrés au compte de résultat.

Pour établir le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2005, CNP Assurances a appliqué la méthode du calcul rétrospectif des amortissements. Cela signifie que la Société doit se replacer au moment de l'acquisition de chaque immeuble, ventiler chaque immeuble en composants, appliquer les durées d'amortissement déterminées par le Groupe et recalculer l'amortissement depuis la date d'acquisition de l'immeuble jusqu'au 1^{er} janvier 2005.

Pour déterminer la ventilation par composant du coût amorti de chaque immeuble au 1^{er} janvier 2005, une approche forfaitaire a été retenue consistant à définir des pourcentages de ventilation forfaitaire des catégories de composants observées sur des immeubles de référence (8 catégories) :

- habitations « haussmannien »
- habitations « intermédiaire et récent »
- bureaux « ancien »
- bureaux « intermédiaire et récent »
- centres commerciaux et cinémas
- locaux d'activité
- IGH « habitation »
- IGH « bureaux ».

Les pourcentages de composants correspondent à la moyenne observée sur les immeubles de référence pour chacune des 8 catégories.

Les agencements ont été réaffectés par composant compte tenu de leurs poids peu significatifs.

Placements actions

Les actions sont enregistrées à leur prix d'achat hors frais et leurs revenus sont comptabilisés en résultat à leur date de mise en paiement, hors avoir fiscal qui est déduit de la charge d'impôt sur le bénéfice.

Obligations, prêts et titres assimilés

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont enregistrées à leur prix d'achat diminué des revenus courus. Les revenus courus à la date de clôture relatifs à ces valeurs sont intégrés au compte de résultat.

Conformément aux dispositions du décret du 28 décembre 1991, la différence entre le prix de remboursement des titres et leur prix d'achat hors coupon couru fait l'objet d'un étalement sur la durée résiduelle des titres pour l'ensemble des portefeuilles. Cette modalité est appliquée, que la différence soit positive ou négative. Le calcul de l'étalement est effectué de façon actuarielle pour les titres à taux fixe et de façon linéaire pour les titres à taux variable.

En application du règlement 2013-03 du 13 décembre 2013, ce calcul est désormais effectué pour l'ensemble des valeurs amortissables, qu'elles soient classées en R. 332-19 ou en R. 332-20.

4.3.2 Amortissement des immeubles

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle.

Les valeurs résiduelles sont considérées comme nulles en raison de la difficulté pour un bien immobilier de déterminer de manière fiable une valeur résiduelle.

La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différents composants, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortissables :

- gros œuvre : 50 ans
- façade et toiture 30 ans sauf pour les locaux d'activité, les centres commerciaux et les cinémas : 20 ans
- installations générales techniques : 20 ans
- agencements : 10 ans.

4.3.3 Dépréciation des immeubles et valeurs mobilières titre par titre

Les provisions pour dépréciation sont constituées en conformité avec les articles R. 332-19 et R. 332-20 du code des assurances, en fonction de la classification des actifs examinés.

Valeurs mobilières classées en R. 332-19

L'avis n° 2006-07 du conseil national de la comptabilité du 30 juin 2006 précise que « l'organisme d'assurance doit apprécier s'il existe un risque avéré de contrepartie résultant d'un ou plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale du titre et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable ».

Les titres de dettes classées en R. 332-19 sont provisionnés dès lors qu'un risque avéré de défaut de l'émetteur est identifié. La perte potentielle due à la dégradation du risque émetteur fait l'objet d'une estimation par la Société sur la base d'une analyse multicritères. En cas de retour à meilleure fortune, la provision est reprise à due concurrence de l'amélioration du risque.

Actifs classés en R. 332-20

Une provision pour dépréciation est constituée sur un bien immobilier ou une valeur mobilière lorsqu'il y a lieu de considérer que la dépréciation a un caractère durable (article R. 332-20 du code des assurances).

Lors de la première application de la nouvelle réglementation comptable de l'assurance, en 1995, les dépréciations à caractère durable qui existaient au 1^{er} janvier 1995 ont été imputées

directement sur les fonds propres des entreprises du Groupe, sans effet sur le compte de résultat.

La première application du règlement 2013-03 du 13 décembre 2013, qui a modifié les modalités de calcul de la provision pour dépréciation durable pour les valeurs amortissables R. 332-20, n'a pas eu d'impact significatif dans les comptes de CNP Assurances.

Immeubles classés en R. 332-20

Les pertes de valeur font l'objet d'une provision pour dépréciation affectant les composants terrain et gros œuvre des immeubles concernés. À chaque clôture, l'existence d'un quelconque indice montrant une perte de valeur est appréciée.

Un des indices est une perte de valeur de l'immeuble de plus de 20 % par rapport à son coût. L'existence d'indications de pertes de valeur conduit CNP Assurances à estimer la valeur recouvrable de l'immeuble concerné.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la valeur d'expertise déterminée annuellement pour tout le patrimoine immobilier de la Société. La ventilation de la valeur recouvrable entre les composants terrain et gros œuvre est faite au prorata de la valeur nette comptable de l'immeuble.

Valeurs mobilières classées en R. 332-20

a) Critères de présomption d'une dépréciation à caractère durable :

Les critères retenus pour déterminer s'il y a un indice de dépréciation durable sont adaptés en fonction de la nature et du niveau de risque des actifs concernés :

Titres de participations classés en R. 332-20

Est considéré comme indice de dépréciation durable l'existence d'un faisceau d'indices de perte de valeur de la participation, intégrant par exemple des éléments de résultat durablement négatifs ou des données prévisionnelles issues des plans d'activité.

Autres titres non amortissables classés en R. 332-20

L'avis n° 2002-F du comité d'urgence du 18 décembre 2002 précise que le critère de présomption de dépréciation durable relatif au « niveau de moins-value latente significative peut être défini pour les actions françaises en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils ».

Dans le contexte de crise financière, le CNC et l'ACPR ont émis le 15 décembre 2008 une recommandation applicable pour les comptes clos le 31 décembre 2008, considérant que la situation de forte volatilité des marchés permettait de porter le critère de présomption de dépréciation à caractère durable à 30 % de moins-value latente des placements en actions françaises et, sauf cas particuliers, également européennes.

En 2012, compte tenu de la volatilité des marchés, CNP Assurances a choisi de ramener le critère de présomption de dépréciation à caractère durable à 20 % de moins-value latente. Ce critère s'applique aussi bien aux titres de source française ou étrangère. Il reste applicable en 2013.

Doivent faire également l'objet d'un examen, les titres :

- pour lesquels une provision a déjà été constituée

- qui recèlent des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement

- qui ont affiché de manière permanente au cours du dernier semestre une décote d'au moins 30 % en cas de forte volatilité

- titres présentant à la date d'inventaire une décote supérieure à 50 % par rapport à leur prix de revient ou présentant post-clôture des variations anormales, ou encore pour lesquelles CNP Assurances disposerait d'une appréciation défavorable.

Titres amortissables classés en R. 332-20

Les valeurs amortissables classées en R. 332-20 que CNP Assurances a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à l'échéance ont été dépréciées uniquement en cas de risque de crédit avéré.

Les valeurs amortissables classées en R. 332-20 que CNP Assurances n'a pas l'intention ou n'a pas la capacité de détenir jusqu'à l'échéance, ont été dépréciées en analysant l'ensemble des risques identifiés en fonction de l'horizon de détention envisagé.

b) Montant de la provision :

Dans tous les cas, le montant de la provision correspond à la différence entre la valeur au bilan et la valeur recouvrable.

Par conséquent, si la cession est envisagée à court terme, la valeur recouvrable est la valeur de marché.

Dans le cas où la Société a l'intention et la capacité de détenir les placements, en se référant notamment à la stabilité des engagements au passif et à la politique de rotation de l'actif, la valeur recouvrable prendra en compte l'horizon de détention.

La valeur recouvrable des titres de participation prend en compte les spécificités de chaque société notamment en termes de perspectives de résultat et de données prévisionnelles issues des plans d'activité. Elle est établie en fonction de la valeur d'utilité des titres et selon une approche multicritère, dans une approche long terme.

Pour les autres actions et parts d'OPCVM, la valeur recouvrable est établie par référence à la juste valeur appréciée selon une approche multicritère, capitalisée au taux sans risque auquel s'ajoute une prime de risque prudemment estimée (le taux de capitalisation correspondant au taux TME + 500 points de base), sur la durée de détention probable des actifs correspondants.

Les valeurs amortissables ont été dépréciées selon les modalités décrites en note 3.

4.3.4 Dépréciation globale des immeubles, actions et titres assimilés

Il est constitué une provision pour risque d'exigibilité figurant au passif du bilan.

En application du décret n° 2013-717 du 2 août 2013 modifiant certaines règles d'investissement des entreprises d'assurances, cette provision est constituée lorsque la valeur globale, d'une part, des actifs amortissables relevant de l'article R. 332-20 du code des assurances que l'entreprise n'a pas l'intention ou n'a pas la capacité de détenir jusqu'à l'échéance et, d'autre part, des actifs non amortissables classés en R. 332-20 est en moins-value latente conformément à l'article R. 331-5-1 du code des assurances.

CNP Assurances a, au 31 décembre 2008, opté pour l'option d'étalement de la PRE comme il est permis par l'article R. 331-5-4

du code des assurances, dès lors que l'ensemble des conditions requises sont réunies (marge de solvabilité, couverture, durée des passifs).

Les hypothèses relatives à l'évaluation de la durée des passifs définies par l'article A. 331-26 du code des assurances sont les suivantes : projections année par année des flux de prestations (rachats, rachats partiels et décès) sur une période de 50 années. Les échéances de prestations peuvent être amenées à évoluer pour de multiples raisons, notamment du fait des options de rachats portées par l'assuré. Par ailleurs, aucun effet d'actualisation n'a été pris en compte. La durée a été bornée par 8 et arrondie afin d'obtenir un nombre entier.

Sur la base de cette durée, la PRE est étalée sur 8 ans. Le report de charge est constaté en produit non technique au crédit du compte de produit non technique « 753 – variation de PRE restant à constater » par le débit du compte « 379 – PRE restant à constater ». Il en est fait mention dans les annexes des états financiers (annexe 5.10).

Conformément à l'article R. 322-6 du code des assurances, le report de charge constitué en vertu de l'article R. 33165-4 est déduit du bénéfice distribuable mentionné à l'article L. 232-11 du code de commerce. Il est également déduit du bénéfice défini au deuxième alinéa de l'article L. 232-12 du même code.

Valeur de réalisation.

Pour l'application de cette disposition, la valeur de réalisation est évaluée comme suit :

- les valeurs mobilières et titres cotés sont retenus pour le cours moyen calculé sur les 30 derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours avant cette date
- les actions de SICAV et les parts de FCP sont retenus pour la moyenne des prix de rachat publiés au cours des 30 derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date
- la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par la commission de contrôle des assurances. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert.

La valeur recouvrable est la plus élevée entre la valeur d'utilité et le prix de vente net déterminé selon l'expertise annuelle à laquelle procède CNP Assurances pour son patrimoine immobilier.

- les titres non cotés sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

La PRE est calculée sur la base des cours moyens du mois de décembre conformément à l'article R. 331-5-4 du code des assurances.

Par ailleurs, sont comprises dans la base de calcul de la PRE « les moins-values latentes des opérations sur instruments financiers à terme prévues aux articles R. 332-45 à R. 332-47 ayant comme sous-jacents les actifs mentionnés à l'article R. 332-20. Ces moins-values latentes sont prises en compte à hauteur de la partie excédant la valeur des titres ou espèces donnés en garantie. Les plus-values latentes ne sont prises en compte que si elles

sont garanties dans les conditions prévues à l'article R. 332-56, c'est-à-dire s'il existe une convention-cadre entre l'émetteur et le détenteur de l'IFT avec collatéralisation des plus ou moins-values latentes.

Les autres IFT non garantis par un collatéral sont exclus de l'évaluation des plus ou moins-values latentes non couvertes par des provisions.

4.3.5 Cessions et échanges

Les plus et moins-values de cessions sur les placements sont calculées selon le mode FIFO sur la base d'un portefeuille unique conformément à la réglementation.

Elles sont enregistrées au compte de résultat à la date de leur réalisation définitive.

La plus ou moins-value constatée dans le cadre d'une OPE est calculée sur la base de l'estimation la plus sûre du titre, qui peut correspondre :

- soit à la moyenne des cours de la Société initiatrice de l'offre, sur une période comprise entre la date de lancement de l'offre et la date de l'échéance
- soit au cours de Bourse (cours de clôture) de la date de publication des résultats de l'offre par l'autorité compétente.

4.3.6 Allocation des produits financiers

Le résultat net de la gestion des placements (hors ajustement des actifs représentatifs de contrats en unité de compte) est ventilé en deux parties : la quote-part correspondant aux produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques (y compris la réserve de capitalisation), qui figurent dans le cadre « opérations techniques », et celle issue des capitaux propres (à l'exclusion de la réserve de capitalisation) qui est classée dans la partie « opérations non techniques ».

4.3.7 Conversion des opérations en devises

Depuis le 31 décembre 2008, CNP Assurances applique le règlement CRC 2007-07 du 14 décembre 2007 relatif au traitement comptable des opérations en devises des entreprises régies par le code des assurances.

Les opérations en devises sont définies à l'article A. 342-3 du code des assurances. Elles sont enregistrées dans leur devise de négociation ou de règlement dans chacune des comptabilités devises (utilisation d'une comptabilité plurimonnaire).

Le CRC 2007-07 définit les opérations de change et indique que le traitement comptable de l'effet des variations des cours de change repose sur la distinction de ces opérations selon deux catégories :

- les opérations portant sur des actifs ou passifs générant une position de change dite « structurelle » concernant principalement en assurance et réassurance les titres de participations stratégiques négociés en devises, les dotations en devises aux succursales et le financement en devises de ces titres et dotations. Ces éléments ne sont pas destinés à être réalisés, par conséquent leur valorisation ne doit pas être affectée par la volatilité des cours de change

■ les opérations générant une position de change dite « opérationnelle » concernent les autres opérations en devises. Ces éléments opérationnels représentent des expositions en devises assumées par l'entreprise dans son exploitation courante, à court ou moyen terme, donc soumis à la volatilité des cours de change.

En outre, des comptes distincts de positions de change sont utilisés, dans le bilan et le hors-bilan et pour chaque devise pour d'une part, les positions de change structurelles et d'autre part, pour les positions de change opérationnelles.

À l'inventaire, les comptes en devises sont convertis en euro, au cours de change au comptant constatés à la date de clôture des comptes ou à la date antérieure la plus proche.

Les différences de conversion sur les positions structurelles, évaluées par différence entre le cours de change de la devise concernée au jour de l'opération (cours historique) et le cours de clôture, sont constatées au bilan et au hors-bilan.

Les différences de change sur les positions opérationnelles sont constatées en résultat de change (compte 665 « Pertes de change » ou 765 « Profits de change »).

Conformément au CRC 2007-07 du 14 décembre 2007, les différences latentes de change opérationnelles de CNP Assurances au 31 décembre 2013 ont été comptabilisées par résultat.

4.3.8 Instruments financiers à terme

CNP Assurances utilise des instruments financiers à terme négociés de gré à gré ou sur des marchés organisés, dans le cadre de la gestion de son exposition financière. Ces produits sont utilisés uniquement dans des stratégies de couverture.

CNP Assurances applique le règlement 2002-09 du CRC relatif aux instruments financiers à terme depuis le 1^{er} janvier 2003.

Les stratégies mises en place permettent notamment de gérer l'exposition aux risques de :

- taux d'intérêt sur le portefeuille obligataire et sur les contrats d'assurance à rendement minimum garanti
- baisse des actions
- change.

Risque de taux

Les instruments de couverture sont :

- des options sur les taux d'intérêt du type *cap* ou *floor* qui prennent de la valeur en phase de baisse des taux (*floors*) ou de hausse des taux (*caps*)
- des options de vente d'obligation qui se valorisent en corrélation avec la baisse de cours de l'obligation.

Couverture du risque de baisse des actions

CNP Assurances a mis en place une couverture partielle de son portefeuille action par des options qui se valorisent en corrélation avec la baisse du marché actions.

Compte tenu des masses et des enjeux financiers en résultant, les couvertures partielles du portefeuille de CNP Assurances sont réalisées de manière dynamique en profitant d'opportunités de marché et en recherchant une optimisation du coût global du dispositif.

Couverture du risque de change

CNP Assurances a mis en place une stratégie de couverture du risque de change :

- sur le real brésilien lors de l'acquisition de Caixa Seguros
- sur la livre sterling lors de la souscription en 2011 d'une dette subordonnée libellée dans cette devise.

Traitement comptable

- L'ensemble des IFT en cours à la clôture de l'exercice est pris en compte dans l'état récapitulatif des placements fourni dans l'annexe aux comptes annuels. Dans l'état récapitulatif, les IFT liés à des placements sont rattachés aux placements concernés par la stratégie.
- En l'absence de transfert en pleine propriété, les titres donnés ou reçus en garantie sont évalués en valeur de réalisation dans le tableau des engagements donnés ou reçus.

Stratégie d'investissement ou de désinvestissement

- La fraction de la prime correspondant à la valeur intrinsèque est portée en compte de régularisation jusqu'au déboucement de la stratégie. Par exception, pour les contrats garantissant un taux plancher ou plafond, la prime est étalée sur la durée de vie de l'instrument.
- La fraction de la prime correspondant à la valeur temps est étalée sur la durée de vie de l'instrument.
- Les liquidations de marges créditrices ou débitrices, les autres flux périodiques et les soultes sont maintenues en compte de régularisation sur la durée de vie de la stratégie.
- Au dénouement de la stratégie, le solde du compte de régularisation ou le résultat dégagé sur l'IFT sont intégrés au prix d'achat des placements acquis ou au prix de vente des placements cédés.

Stratégie de rendement

- Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme, qu'ils aient été perçus ou réglés ou qu'ils soient latents, sont inscrits en résultat de façon échelonnée sur la durée prévue de la stratégie en tenant compte du rendement effectif de l'instrument.
- Néanmoins, il a été procédé à un étalement linéaire car les résultats issus de cet étalement ne diffèrent pas de façon significative des calculs effectués sur la base du taux de rendement effectif.
- Les résultats sur les stratégies de rendement sont appréhendés sur la durée de vie de l'IFT, les éventuels flux résiduels sont pris en résultat au dénouement.

4.4 ACTIFS CORPORELS

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées de matériel bureautique et informatique et d'installations diverses.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et amorties sur la durée estimée de leur utilité pour l'entreprise. Les durées d'utilité estimées vont de trois ans

pour le matériel informatique à dix ans pour les agencements, aménagements et installations.

4.5 ASSURANCE VIE ET CAPITALISATION

4.5.1 Primes

Les primes des contrats en vigueur durant l'exercice sont prises en compte dans les produits, sous réserve des corrections suivantes :

Les primes à émettre font l'objet d'une estimation pour la part acquise à l'exercice.

4.5.2 Provisions techniques et mathématiques

Concernant les contrats comportant la couverture du risque décès, la provision constituée contient la quote-part de primes émises et non acquises à la période inventoriée.

Les provisions mathématiques de primes des contrats en unités monétaires (euros) correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré.

L'actualisation des engagements est effectuée en retenant un taux égal au plus haut taux du tarif du contrat concerné et en utilisant les tables de mortalité réglementaires ou les tables d'expérience si elles sont plus prudentes. Par ailleurs, CNP Assurances peut avoir recours à la faculté d'étalement du changement de table prévu par les textes ; l'effet du changement de table n'est pas systématiquement affecté au contrat. En matière de taux d'actualisation de rentes, il est tenu compte des conséquences de la baisse des taux d'intérêt, lorsque le taux du tarif est jugé trop élevé par rapport aux perspectives attendues de réinvestissement.

Les provisions mathématiques sont zillmétrisées sans que toutefois la provision d'un contrat puisse être négative. La zillmétrisation consiste à déduire des provisions mathématiques la valeur actuelle des chargements d'acquisition inclus dans les primes. Les chargements retenus pour la zillmétrisation correspondent aux conditions tarifaires.

Les frais d'acquisition des contrats figurent à l'actif du bilan à concurrence de l'écart de zillmétrisation (écart entre le montant des provisions mathématiques inscrites au bilan conformément à l'article L. 331-1 du code des assurances et le montant des mêmes provisions qui seraient à inscrire si les chargements d'acquisition n'étaient pas pris en compte dans les engagements des assurés).

Corrélativement, une provision pour frais d'acquisition reportés (R. 331-3-7° du code des assurances) a été constituée au passif du bilan pour un montant équivalent.

Une provision globale de gestion est dotée à due concurrence de l'ensemble des charges de gestion futures des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci.

La provision globale de gestion est dotée en application de l'article A. 331-1 du code des assurances. Celui-ci a été modifié par l'arrêté du 29 décembre 1998. La provision constituée répond aux dispositions de cet arrêté ainsi qu'aux conditions de déductibilité fiscale prévue par la loi de finance rectificative du 30 décembre 1998.

Lorsqu'une rémunération excédant le taux minimal garanti, fondée sur les résultats de la gestion technique et financière, est due aux assurés, et qu'elle n'a pas été distribuée aux assurés au cours de la période, son montant figure dans la provision pour participation aux bénéfices.

La provision pour sinistres à payer comprend les sinistres et capitaux échus restant à payer à la fin de la période.

Si lors de l'inventaire, le taux de rendement réel des actifs diminué d'un cinquième, est inférieur au quotient du montant total des intérêts garantis des contrats par le montant moyen des provisions mathématiques constituées, la provision pour aléas financiers est dotée en application de l'article A. 331-2 du code des assurances.

Une provision pour égalisation est constituée afin de faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

Les provisions mathématiques des contrats exprimés en unités de compte sont évaluées sur la base des actifs servant de support à ces contrats. Les gains ou pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

4.6 ASSURANCE INVALIDITÉ-ACCIDENT-MALADIE

Les primes sont enregistrées nettes de taxes et d'annulations. Le chiffre d'affaires correspond aux primes acquises à la période, qui sont déterminées en tenant compte :

- d'une estimation des primes restant à émettre à la clôture de la période
- de la variation de la provision pour primes non acquises (qui correspond à la quote-part des primes émises et non acquises à la période).

Une provision pour risques croissants est constituée pour couvrir les écarts temporels existant entre la période de mise en jeu de la garantie et son financement par les primes d'assurances.

Une provision pour égalisation est constituée afin de faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre les risques de dommages corporels.

Les sinistres sont enregistrés dans la période de survenance sur la base des déclarations reçues, ou selon des estimations, lorsqu'ils ne sont pas encore connus.

L'évaluation des provisions de sinistres est fondée sur la valeur estimée des dépenses prévisibles nettes d'éventuels recours à recevoir.

Les frais de gestion des dossiers de sinistres sont provisionnés d'après un taux calculé en fonction des coûts réels.

4.7 RÉASSURANCE

4.7.1 Cessions

Les primes, sinistres et provisions sont enregistrés bruts de cession en réassurance. La quote-part cédée est incluse dans le résultat de la réassurance.

4.7.2 Acceptations

Les acceptations en réassurance sont enregistrées d'après les éléments transmis par les cédants ou en l'absence d'informations suffisantes d'après une estimation des comptes non reçus.

4.8 AVANTAGES AU PERSONNEL

CNP Assurances provisionne la totalité de ses avantages au personnel.

4.8.1 Régime de retraite complémentaire à prestation définie

Début juillet 2006, CNP Assurances a mis en place un régime de retraite complémentaire à prestations définies dans le cadre de l'article 39 du code général des impôts. Un contrat d'assurance couvre le risque viager et financier dès départ en retraite de la population couverte.

Les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur inscrite au bilan au titre des engagements de retraite correspond à la différence entre la valeur actualisée des engagements futurs et des actifs investis en valeur de marché, destinés à les couvrir.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques.

4.8.2 Indemnités de fin de carrière et médailles du travail

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière et des gratifications pour médaille du travail sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées et entièrement comptabilisés au bilan.

4.8.3 Détermination du taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est déterminé selon le taux des obligations *corporate* de haute qualité, dès qu'un marché actif existe, et en fonction de la durée des engagements.

4.8.4 Mode de comptabilisation

Les écarts actuariels des avantages à long terme sont reconnus en résultat.

La charge actuarielle comptabilisée au compte de résultat sur l'exercice en cours comprend deux éléments :

- un élément de frais généraux égal au coût des services rendus au cours de l'exercice, au coût des services passés et aux écarts actuariels

- un élément de frais financier égal au coût financier, au rendement attendu des actifs du régime.

4.9 FRAIS D'ACQUISITION ET DE GESTION

Les charges techniques sont classées par destination :

- les frais de gestion de sinistres et de règlements des prestations comprennent le coût des services qui règlent les sinistres, les rachats, les capitaux échus et les rentes
- les frais d'acquisition des contrats incluent l'ensemble des charges de nature commerciale, logistique, administrative exposées en vue de la production des nouveaux contrats
- les frais d'administration incluent les coûts de gestion courante des contrats en portefeuille
- les charges de placement comprennent les coûts de gestion interne et externe, ainsi que les charges de nature financière
- les autres charges techniques correspondent à des charges de structure ne pouvant être affectées de façon rationnelle aux autres destinations.

Les charges non techniques sont celles qui se rapportent à des activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

L'enregistrement et l'affectation des charges :

- les frais d'exploitation sont initialement enregistrés par nature et centre de responsabilité avant d'être réaffectés par destination
- les règles d'affectation vers les destinations sont définies en fonction de l'activité rattachée au centre de responsabilité.

Une affectation par destination est réalisée :

- directement lorsque la nature de l'activité le prévoit (acquisition d'affaires nouvelles, gestion des sinistres...)
- indirectement sur la base de relevés d'activités ou de clés statistiques adaptées.

4.10 PLAN ÉPARGNE RETRAITE POPULAIRE ET PLAN ÉPARGNE RETRAITE ENTREPRISE

La comptabilité des PERP et des PERE commercialisés par CNP Assurances est tenue selon l'avis CNC n° 2004-16 du 27 octobre 2004. Afin de préserver le droit des assurés d'exercer un privilège spécial prévoyant que l'actif est affecté au règlement des prestations, un canton a été créé pour enregistrer ces opérations. Chaque PERP et PERE fait l'objet d'une comptabilité auxiliaire d'affectation.

Des comptes distincts sont établis au titre du PERP et PERE et présentés au comité de surveillance.

Les opérations réalisées entre le plan et le patrimoine général de la Société sont constatées dans l'un et l'autre patrimoine comme des opérations d'achat et de vente avec constatation du résultat de cession calculé selon la méthode FIFO.

Dans les comptes du plan :

- la provision pour participation aux excédents enregistre le bénéfice technique et financier dégagé par le plan au cours de l'exercice
- la provision pour risque d'exigibilité doit être constituée lorsque l'ensemble des actifs non amortissables du canton est globalement en moins-value latente
- la réserve de capitalisation est calculée sur le portefeuille cantonné du PERP et est classée en autres provisions techniques vie relatives aux contrats PERP et PERE.

Les autres postes d'actif et de passif sont évalués suivant les mêmes principes et méthodes que ceux retenus par la Société et décrits avant.

Lorsqu'une provision pour risque d'exigibilité est constituée dans la comptabilité auxiliaire d'affectation d'un PERP ou d'un PERE, le report de charge constitué en vertu de l'article R. 331-5-4 du code des assurances est constaté dans les comptes de l'entreprise et n'affecte pas cette comptabilité auxiliaire.

4.11 **PROVISION TECHNIQUE SPÉCIALE COMPLÉMENTAIRE DU RÉGIME L. 441-1 PREFON RETRAITE**

CNP Assurances est assureur de plusieurs régimes de retraites en point régis par l'article L. 441-1 du code des assurances. L'article R. 441-21 du code des assurances dispose que l'assureur calcule chaque année le montant de la provision mathématique théorique (PMT) qui serait nécessaire pour assurer le service des rentes viagères sur la base de la valeur de service à la date de l'inventaire. Lorsque le montant de la provision technique spéciale (PTS) – solde des versements et prestations du contrat cantonné – est inférieur au montant de la PMT, l'assureur doit doter une

provision technique spéciale complémentaire (PTSC.) à hauteur de la différence entre ces deux montants. En cas de retour de la PTS à un niveau au moins supérieur à la PMT, la PTSC est reprise.

Par ailleurs, lorsque le niveau de la représentation de ses engagements au titre de la convention le permet, les actifs sont réaffectés au patrimoine général de l'entreprise d'assurances.

4.12 **FISCALITÉ**

4.12.1 Régime fiscal

CNP Assurances a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre des principales sociétés qui composent cette intégration comprend, outre CNP Assurances, ses filiales CNP IAM, Préviposte, Investissement Trésor Vie (ITV), CNP International, CNP Caution, Sogestop G, Carrés Bleus SA (ex : Sogestop C), Prévimut, CICOGE SA (société de placements immobiliers), Âge d'Or Expansion, SAS THEEMIM, AEP 3, AEP 4, Assur-immeuble, Pyramides 2, Assur-helene, Foncière Investissement, Ecuireuil Vie Crédit et 270 Investments.

4.12.2 Impôt différé

CNP Assurances n'enregistre pas de provision pour impôt différé dans ses comptes sociaux.

4.13 **CONSOLIDATION**

Les comptes de CNP Assurances, en tant que société mère, sont consolidés dans les comptes du groupe CNP Assurances par intégration globale.

NOTE 5 Postes du bilan

5.1 ÉVOLUTION DES ACTIFS INCORPORELS, CONSTRUCTIONS, TITRES DE PROPRIÉTÉ SUR LES ENTREPRISES LIÉES ET CELLES AVEC LESQUELLES EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

Montants bruts (en milliers d'euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Transferts	Valeur brute à la fin de l'exercice
Actifs incorporels	281 241	25 556	37 396		269 401
Logiciels	281 241	25 556	37 396		269 401
Terrains et constructions	6 900 631	1 371 928	838 245	5 261	7 439 575
Terrains forestiers	62 628	349	1 027		61 950
Immeubles bâtis	497 650	473	801	634	497 956
Parts et actions de stés immobilières non cotées	6 320 013	1 356 522	836 417	5 261	6 845 379
Placements immobiliers en cours	20 340	14 584		- 634	34 290
Placements dans les entreprises liées et avec lesquelles il existe un lien de participation	4 839 251	520 098	337 895	- 2 052	5 019 402
Placements dans les entreprises liées	3 843 522	166 213	99 777	- 2 016	3 907 942
Placements dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	995 729	353 885	238 118	- 36	1 111 460
TOTAL GÉNÉRAL	12 021 123	1 917 582	1 213 536	3 209	12 728 378

Amortissements et Provisions (en milliers d'euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Transfert	Valeur brute à la fin de l'exercice
Amortissements des logiciels	224 454	12 118	22 747		213 825
Amortissements des immeubles	189 619	8 215	752		197 082
Provisions pour dépréciation des immeubles	17 831	8 252	2 755		23 328
Provisions sur participations immobilières	153 715	27 145	8 590	- 36	172 234
Provisions sur entreprises liées	429 089	19 079	12 862		435 306
Provisions sur autres participations	45 688	9 183	13 595		41 276
TOTAL GÉNÉRAL	1 060 396	83 992	61 301	- 36	1 083 051

Montants nets (Montants bruts moins amortissements et provisions) (en milliers d'euros)	Valeur nette au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Transfert	Valeur nette à la fin de l'exercice
Actifs incorporels	56 787	13 438	14 649		55 576
Logiciels	56 787	13 438	14 649		55 576
Terrains et constructions	6 539 466	1 328 316	826 148	5 297	7 046 931
Terrains forestiers	62 628	349	1 027		61 950
Immeubles bâtis	290 200	- 15 994	- 2 706	634	277 546
Parts et actions de stés immobilières non cotées	6 166 298	1 329 377	827 827	5 297	6 673 145
Placements immobiliers en cours	20 340	14 584		- 634	34 290
Placements dans les entreprises liées et avec lesquelles il existe un lien de participation	4 364 474	491 836	311 438	- 2 052	4 542 820
Placements dans les entreprises liées	3 414 433	147 134	86 915	- 2 016	3 472 636
Placements dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	950 041	344 702	224 523	- 36	1 070 184
TOTAL GÉNÉRAL	10 960 727	1 833 590	1 152 235	3 245	11 645 327

5.2 PLACEMENTS

5.2.1 Etat récapitulatif des placements

Etat 31/12/2013 (en milliers d'euros)	Valeur brute au bilan	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation
I- Placements (détail des postes 3 & 4 du Bilan)			
1) Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	7 658 722	7 266 077	9 267 446
■ IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
■ IFT stratégies de rendement	0	0	0
2) Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	20 638 256	17 456 291	22 245 421
■ IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	15 399	15 399	15 399
■ IFT stratégies de rendement	0	0	0
3) Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	14 082 096	13 973 022	16 012 272
■ IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
■ IFT stratégies de rendement	0	0	0
4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	17 059 505	17 058 985	17 188 995
■ IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
■ IFT stratégies de rendement	0	0	0
5) Obligations et autres titres à revenu fixe	193 612 868	195 702 453	209 823 023
■ IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	1 125 939	616 778	- 228 753
■ IFT stratégies de rendement	0	0	0
6) Prêts hypothécaires	69	69	69
■ IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
■ IFT stratégies de rendement	0	0	0

Etat 31/12/2013 (en milliers d'euros)	Valeur brute au bilan	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation
7) Autres prêts et effets assimilés	303 900	303 900	279 720
■ IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
■ IFT stratégies de rendement	0	0	0
8) Dépôts auprès des entreprises cédantes	0	0	0
9) Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements	1 991 607	1 991 607	1 991 607
10) Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	23 682 206	23 682 206	23 682 206
■ Placements immobiliers	0	0	0
■ Titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	0	0	0
■ OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	0	0	0
■ Autres OPCVM	0	0	0
■ Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0
■ IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
■ IFT stratégies de rendement	0	0	0
11) Autres instruments financiers à terme	0	0	0
■ IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0
■ IFT stratégies de rendement	0	0	0
■ IFT autres opérations	0	0	0
12) Total des lignes 1 à 11.	280 170 568	278 066 786	300 277 406
a) dont :			
■ Placements évalués selon l'article R. 332-19	189 001 519	190 768 211	203 857 827
■ Placements évalués selon l'article R. 332-20	67 486 843	63 616 369	72 737 373
■ Placements évalués selon l'article R. 332-5	23 682 206	23 682 206	23 682 206
b) dont :			
■ valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	256 725 491	255 018 161	275 367 835
■ valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés	0	0	0
■ valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	2 905 526	2 905 526	2 905 526
■ valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	7 541 700	7 660 361	8 382 587
■ autres affectations ou sans affectation	12 997 851	12 482 738	13 621 458
c) dont :			
■ Placements et instruments financiers à terme dans l'OCDE	278 267 949	276 192 670	297 560 974
■ Placements et instruments financiers à terme hors OCDE	1 902 619	1 874 116	2 716 432
II-Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)			
■ Intérêts courus et non échus	3 476 220	3 476 220	3 476 220
■ Banques et chèques postaux	308 187	308 187	308 187
■ Autres	1 042 458	1 042 458	1 042 458
Total actifs affectables à la représentation des provisions techniques	4 826 865	4 826 865	4 826 865
TOTAL GÉNÉRAL	284 997 432	282 893 651	305 104 270

5.2.2 Investissements en obligations d'état

Émetteurs (en millions d'euros)	Exposition brute	
	Prix de revient *	Exposition nette **
France	64 806	2 742
Italie	5 552	181
Belgique	8 006	224
Espagne	3 626	119
Autriche	4 707	109
Brésil	2	1
Portugal	650	10
Pays-Bas	82	2
Irlande	602	9
Allemagne	2 695	135
Grèce	4	0
Finlande	31	2
Pologne	330	6
Luxembourg	3	0
Danemark	205	8
Slovénie	246	4
Canada	460	40
Japon	44	1
Slovaquie	45	1
Tchèque (République)	10	0
Émirats Arabes Unis	70	2
Supra	5 902	377
TOTAL	98 078,5	3 970,5

* Prix de revient net d'amortissement et de dépréciation, coupons courus inclus

** L'exposition nette est un calcul normalisé au niveau du groupe CNP Assurances, reflet de l'environnement actuel de marché et des politiques actuelles de participation aux bénéfices différée : les facteurs de passage d'une exposition brute à une exposition nette incluent les effets d'impôts différés et de participation aux bénéfices différée tels qu'ils seraient appliqués pour la comptabilité reflet en normes IFRS

5.3 CRÉANCES ET DETTES VENTILÉES SELON LEUR DURÉE

Etat des créances (en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Créances nées d'opérations d'assurance directe	1 495 922	1 494 364	1 558	
Primes restant à émettre	1 400 743	1 400 743		
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	95 179	93 621	1 558	
Créances nées d'opérations de réassurance	44 778	44 778		
Autres créances	2 891 452	2 891 452		
Personnel	580	580		
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	821 581	821 581		
Débiteurs divers	2 069 291	2 069 291		
Capital appelé non versé				
TOTAL	4 432 152	4 430 594	1 558	

Etat des dettes (en milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	561 161	561 161		
Autres dettes	17 941 797	17 900 931	40 866	
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	619 370	619 370		
Dettes nées d'opérations de réassurance	335 095	335 095		
Dettes envers des établissements de crédit	84 118	84 118		
Autres dettes :	16 903 214	16 862 348	40 866	
Titres de créance négociables émis par l'entreprise				
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	271 068	230 202	40 866	
Personnel	326 385	326 385		
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	915 650	915 650		
Créanciers divers	15 390 111	15 390 111		
TOTAL	18 502 958	18 462 092	40 866	

5.4 PARTICIPATIONS ET ENTREPRISES LIÉES

5.4.1 Montant des placements dans les entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation

Libellé (en milliers d'euros)	Total 31/12/2013			Entreprises avec un lien de participation				Entreprises liées				
	Actions	Autres	Dépréciations	VNC	Actions	Autres	Dépréciations	VNC	Actions	Autres	Dépréciations	VNC
Sociétés d'assurances												
ASSURISTANCE	13 427			13 427					13 427			13 427
AVENIR SANTÉ	1 099	401		1 500					1 099	401		1 500
CAIXA SEGUROS HOLDING SA	423 580			423 580					423 580			423 580
CNP ASSURANCES BRASIL HOLDING	8 128			8 128					8 128			8 128
CNP ASSURANCES SEGUROS DE VIDA	12 298	7		12 305					12 298	7		12 305
CNP BARCLAYS VIDA Y PENSIONES	215 919			215 919					215 919			215 919
CNP CAUTION	40 638		24 997	15 641					40 638		24 997	15 641
CNP EUROPE LIFE LIMITED	48 240			48 240					48 240			48 240
CNP IAM	245 596			245 596					245 596			245 596
CNP INTERNATIONAL	23 325			23 325					23 325			23 325
CNP UNICREDIT VITA S.P.A.	726 775		370 475	356 300					726 775		370 475	356 300
CNP VIDA DE SEGUROS Y REASEGUR	78 526			78 526					78 526			78 526
CSP PARTICIPAÇÕES	13 741			13 741					13 741			13 741
I.T.V	22 410			22 410					22 410			22 410
LA BANQUE POSTALE PREVOYANCE	94 061			94 061					94 061			94 061
MARFIN INSURANCE HOLDINGS LIM1	145 915		17 200	128 715					145 915		17 200	128 715
MFPREVOYANCE	67 853			67 853					67 853			67 853
PREVIPOSTE	125 770			125 770					125 770			125 770
PREVISOL AFJP	7 460		7 460		7 460		7 460					
SINO-FRENCH LIFE INSURANCE	12 250		2 950	9 300					12 250		2 950	9 300
Sous total	2 327 013	407	423 081	1 904 339	7 460		7 460		2 319 553	407	415 621	1 904 339
Autres Sociétés												
270 INVESTMENTS	125 573	59 050		184 623					125 573	59 050		184 623
3I GROWTH CAPITAL	36 006			36 006					36 006			36 006
AGE D'OR EXPANSION	6 840	2 200	6 845	2 195					6 840	2 200	6 845	2 195
ALPINVEST	50 058			50 058					50 058			50 058
AXA AK	15 300			15 300					15 300			15 300
AXA INFRASTRUCTURE PARTNERS	66 718			66 718	66 718			66 718				
BRIDGEPOINT EUROPE IV	23 218			23 218					23 218			23 218
CANTIS	0	62		62	0	62		62				
CARRÉS BLEUS	4 650		3 211	1 438					4 650		3 211	1 438
CBPE VIII	17 992		1 132	16 860					17 992		1 132	16 860

Libellé (en milliers d'euros)	Total 31/12/2013				Entreprises avec un lien de participation				Entreprises liées			
	Actions	Autres	Dépré- ciations	VNC	Actions	Autres	Dépré- ciations	VNC	Actions	Autres	Dépré- ciations	VNC
CLEANTECH EUROPE II	17 972			17 972					17 972			17 972
CNP FORMATION	19			19					19			19
CNP TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	910	4 000		4 910					910	4 000		4 910
DIF INFRASTRUCTURE II	30 939			30 939					30 939			30 939
DIF INFRASTRUCTURE III	8 667			8 667	8 667			8 667				
ECUREUIL VIE DÉVELOPPEMENT	19	1 000		1 019					19	1 000		1 019
ECUREUIL VIE INVESTMENT	328 338	1 600		329 938					328 338	1 600		329 938
EQUASANTE	1 351		792	559	1 351		792	559				
ESDF IV	13 603		2 698	10 905					13 603		2 698	10 905
FILASSISTANCE SERVICES	378		176	201					378		176	201
FSN CAPITAL	24 269			24 269					24 269			24 269
GESPRES EUROPE	3 000		1 168	1 832	3 000		1 168	1 832				
HOLDING INFRASTRUCTURES GAZIERES	336 980	20		337 000					336 980	20		337 000
INFRA-INVEST	2 709	175	672	2 212					2 709	175	672	2 212
INFRASTRUCTURE PARTNERS (MS)	35 984			35 984					35 984			35 984
INFRAVIA 2	40 116			40 116	40 116			40 116				
MEIF III SCOTLAND LP	59 598			59 598	59 598			59 598				
MERIDIAM INFRASTRUCTURE	91 969			91 969	91 969			91 969				
MONTAGU IV	29 998			29 998					29 998			29 998
OCM EUROPEAN PRINCIPAL OPP II	10 267			10 267					10 267			10 267
OFI INFRAVIA	20 201			20 201	20 201			20 201				
PREVIMUT	352 477		4 873	347 603					352 477		4 873	347 603
SOGESTOP G	190	135	23	303					190	135	23	303
SOGESTOP K	156		54	101					156		54	101
SOGESTOP L	18 626			18 626					18 626			18 626
SOGESTOP M	37			37					37			37
UBS INTERNATIONAL INFRA FUND	36 296	0		36 297					36 296	0		36 297
Autres sociétés *	812 318		31 857	780 462	812 318		31 857	780 462				
Sous total	2 623 740	68 243	53 501	2 638 482	1 103 938	62	33 816	1 070 184	1 519 802	68 181	19 685	1 568 297
Total par nature	4 950 753	68 650	476 583	4 542 821	1 111 398	62	41 276	1 070 184	3 839 355	68 588	435 307	3 472 636
TOTAL GÉNÉRAL	5 019 403		476 583	4 542 821	1 111 460		41 276	1 070 184	3 907 943		435 307	3 472 636

* Correspond à des FCPR dont CNP Assurances détient moins de 50 % du capital

Les sociétés immobilières détenues à plus de 10 % sont dans la rubrique « Terrains et constructions » à l'actif

5.4.2 Charges et produits financiers des entreprises liées et des entreprises avec un lien de participation

Libellé (en milliers d'euros)	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la sté a un lien de participation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Charges financières	15 298	4 344	19 642	107 576
Produits financiers	243 554	12 399	255 953	154 487

5.4.3 Créances et dettes des entreprises liées et des entreprises avec un lien de participation

Libellé (en milliers d'euros)	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la sté a un lien de participation	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Créances	166 413	- 2 699	163 714	126 879
Autres créances	166 413	- 2 699	163 714	126 879
<i>Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	14 400	-	14 400	14 400
<i>Débiteurs divers</i>	152 013	- 2 699	149 314	112 479
Autres dettes	284 742	453 129	737 871	483 438
<i>Autres dettes</i>	284 742	453 129	737 871	483 438
<i>Créanciers divers</i>	284 742	453 129	737 871	483 438

5.4.4 Tableau des filiales et participations (art. L. 233-1 et L. 233-2 du code de commerce)

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux propres autres que capital et résultat	Total bilan	Valeur d'inventaire des titres brute	Valeur d'inventaire des titres nette (dont KNL)	Quote-part détenue	Prêts et avances	Chiffres d'affaires	Bénéfice ou perte	Dividendes encaissés	Domaine d'activité
A - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Société astreinte à la publication.													
I - Filiales (détenues à plus de 50 %)													
270 INVESTMENTS ⁽⁴⁾	4, pl. Raoul-Dautry 75015 PARIS	EUR	32 129	69 673	155 930	125 573	125 573	100,00 %	59 050	0	1 355		Gestion d'actifs
31 GROWTH CAPITAL F	16 palace street - SW1E 5JD LONDON - UK	EUR	ND	ND	ND	36 006	18 706	76,92 %	0	ND	ND		Gestion d'actifs
AEW IMCOM 6 ⁽²⁾	8/12 rue des Pirogues-de-Bercy 75012 PARIS	EUR	303 442	152	513 347	258 699	258 699	83,33 %	158 332	22 717	16 877	16 918	Immobilier
AEW IMCOM UN ⁽²⁾	8/12 rue des Pirogues-de-Bercy 75012 PARIS	EUR	104 965	33	137 811	102 119	102 119	100,00 %	24 389	5 990	4 731	9 650	Immobilier
ALPINVEST FEEDER (EURO) V C.V.	Jachthavenweg 118, 1081 KJ Amsterdam	EUR	ND	ND	ND	50 058	5 437	99,98 %		ND	ND		Gestion d'actifs
ASSURBAIL PATRIMOINE ⁽¹⁾	8/12 rue des Pirogues-de-Bercy 75012 PARIS	EUR	177 408	37 415	426 883	160 974	160 974	80,83 %	85 023	21 714	23 174	13 749	Immobilier
ASSURECUREUIL PIERRE ⁽¹⁾	8/12 rue des Pirogues-de-Bercy 75012 PARIS	EUR	74 248	36 683	161 396	122 673	122 673	85,83 %		11 596	45 170	12 817	Immobilier
ASSURECUREUIL PIERRE 3 ⁽¹⁾	8/12 rue des Pirogues-de-Bercy 75012 PARIS	EUR	199 624	167 477	893 014	252 165	252 165	77,98 %	229 259	8 041	47 059	51 166	Immobilier
ASSURECUREUIL PIERRE 4 ⁽¹⁾	8/12 rue des Pirogues-de-Bercy 75012 PARIS	EUR	101 740	68 473	244 928	168 599	168 599	100,00 %	62 782	0	8 483	15 220	Immobilier
ASSURECUREUIL PIERRE 5 ⁽¹⁾	8/12 rue des Pirogues-de-Bercy 75012 PARIS	EUR	6 361	1 679	9 506	11 224	11 224	100,00 %		1 505	1 033	1 114	Immobilier
ASSURIMMEUBLE ⁽¹⁾	8/12 rue des Pirogues-de-Bercy 75012 PARIS	EUR	266 800	259 358	532 090	621 441	621 441	100,00 %		0	4 847	19 703	Immobilier
ASSURISTANCE ⁽⁴⁾	4, pl. Raoul Dautry 75015 PARIS	EUR	20 344	0	20 327	13 427	13 427	66,00 %		0	- 139		Assurance
AXA AK	20, Place Vendôme - 75001 Paris	EUR	ND	ND	ND	15 300	15 083	100,00 %		ND	ND		Gestion d'actifs
BAUDRY PONTTHIEU ⁽¹⁾	8 rue de l'Hôtel-de-Ville - 92200 Neuilly sur Seine	EUR	4 100	30 890	99 258	40 959	40 959	99,90 %	60 870	5 694	1 814		Gestion d'actifs
BRIDGEPOINT EUROPE IV G	30 Warwich Street LONDON W1B5AL - ROYAUME UNI	EUR	ND	ND	ND	23 218	18 550	98,00 %		ND	ND		Gestion d'actifs

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux propres autres que capital et résultat	Total bilan	Valeur d'inventaire des titres brute	Valeur d'inventaire des titres nette (dont KNL)	Quote-part détenue	Prêts et avances	Chiffres d'affaires	Bénéfice ou perte	Dividendes encaissés	Domaine d'activité
CAIXA SEGUROS HOLDING SA ⁽¹⁾	SCN QUADRA 01 LOTE A Ed.n° 1 - 15°,16° e 17° ANDARES Brasilia	EUR	691 102	78 197	1 440 776	423 580	423 580	50,75 %		0	488 963	116 690	Assurance
CBPE CAPITAL VIII SPECIAL INVESTORS	2 George Yard - EC3V 9DH LONDON - UK	GBP	ND	ND	ND	17 992	11 995	100,00 %		ND	ND		Gestion d'actifs
CICOGE ⁽¹⁾	8/12 rue des Pirogues-de-Bercy 75012 PARIS	EUR	37 320	48 402	96 599	199 242	199 242	99,99 %	0	9 047	3 428	2 961	Immobilier
CIMO ⁽¹⁾	8/12 rue des Pirogues-de-Bercy 75012 PARIS	EUR	213 022	158 088	405 677	582 622	582 622	93,04 %		20 527	20 769	19 598	Immobilier
CLEANTECH EUROPE II SPECIAL INVESTORS	140 Brompton Road - SW3 1HY LONDON - UK	EUR	ND	ND	ND	17 972	7 696	100,00 %		ND	ND		Gestion d'actifs
CNP ASSURANCES BRASIL HOLDING ⁽¹⁾	Setor Comercial Norte, Quadra 01, Bloco A, n° 77, Sala 1702, parte Edifício n° 1, CEP 70710-900 Brasilia (Brésil)	EUR	7 429	0	29 725	8 128	8 128	100,00 %		0	8 347	802	Assurance
CNP ASSURANCES SEGUROS DE VIDA ⁽¹⁾	M.T. de Alvear 1 541 (C1060AAC) - 1 001 Buenos Aires - Argentine	EUR	6 402	4 903	45 656	12 298	12 298	76,47 %	7	55 510	6 324	3 021	Assurance
CNP CAUTION ⁽⁴⁾	4, pl. Raoul Dautry 75015 PARIS	EUR	24 997	- 9 847	104 687	40 638	15 641	100,00 %	0	10 903	- 5 964		Assurance
CNP EUROPE LIFE LIMITED ⁽¹⁾	Embassy House Herbert Park Lane Ballsbridge DUBLINO 4 - Irlande	EUR	38 523	20 328	1 383 302	48 240	48 240	100,00 %		26 504	2 391		Assurance
CNP IAM ⁽⁴⁾	4, pl. Raoul-Dautry 75015 PARIS	EUR	30 500	899 991	8 067 371	245 596	245 596	100,00 %	0	2 137 376	- 106 199		Assurance
CNP INTERNATIONAL ⁽⁴⁾	4, pl. Raoul Dautry 75015 PARIS	EUR	22 875	10 333	423 279	23 325	23 325	100,00 %	0	81 651	445	7 995	Assurance
CNP UNICREDIT VITA S.P.A. ⁽¹⁾	Piazza Durante 11 - 20 131 MILAN - Italie	EUR	381 699	355 432	11 211 295	726 775	356 300	57,50 %		2 566 139	44 015	11 396	Assurance
CNP VIDA DE SEGUROS Y REASEGUR ⁽¹⁾	EI Plantio Calle Ochandiano n° 10 Planta 2a 28 023 Madrid	EUR	105 336	14 364	1 204 700	78 526	78 526	94,47 %		186 912	- 2 185		Assurance
CŒUR MEDITERRANEE ⁽⁴⁾	173 boulevard Haussmann - 75008 Paris	EUR	41 320	42 908	61 675	28 619	28 619	92,40 %	12 933	3 650	2 993	2 075	Immobilier
COMMERCIAL REAL ESTATE LOANS SCA - CRE SENIOR 1 ⁽⁴⁾	21 boulevard Grande-Duchesse-Charlotte-L-1331-Luxembourg	EUR	264 215	66	270 154	176 027	175 904	66,67 %		5 790	5 073	5 689	Gestion d'actifs

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux propres autres que capital et résultat	Total bilan	Valeur d'inventaire des titres brute	Valeur d'inventaire des titres nette (dont KNL)	Quote-part détenue	Prêts et avances	Chiffres d'affaires	Bénéfice ou perte	Dividendes encaissés	Domaine d'activité
CSP PARTICIPAÇÕES ⁽¹⁾	SCN QUADRA 01 LOTE A Ed.N° 1 - 15°,16° e 17° ANDARES Brasilia	BRL	21 806	0	26 194	13 741	13 741	50,75 %		4 983			Assurance
CYPRUS INSURANCE HOLDINGS LIM ⁽¹⁾	CNP Cyprus Insurance Holdings Ltd, 64 Arch. Makarios III ave. & 1 Karpenisiou Str, 1 077 Nicosia, Chypre	EUR	90	80 040	140 429	145 915	128 715	50,10 %			13 479		Assurance
DIF INFRASTRUCTURE II	WTC Schiphol Airport, Tower D, 10 th Floor. Schiphol Boulevard 269. 1118 BH Schiphol. The Netherlands	EUR	ND	ND	ND	30 939	30 939	53,33 %		ND	ND	1 736	Gestion d'actifs
ÉCUREUIL IMMO + ⁽⁴⁾	147 bd Haussmann 75008 PARIS	EUR	24 882	- 513	25 574	7 000	7 000	100,00 %		1 065	732	221	Immobilier
ÉCUREUIL VIE INVESTMENT ⁽⁴⁾	4, pl. Raoul-Dautry 75015 PARIS	EUR	10 935	318 504	337 823	328 338	328 338	100,00 %	1 600	0	5 686	5 686	Gestion d'actifs
ESDF IV LLC	P.O. Box 255 - Trafalgar Court - Les Banques - GY1 3QL - St Peter Port - Guernesey	EUR	ND	ND	ND	13 603	8 905	100,00 %		ND	ND		Gestion d'actifs
FARMORIC ⁽⁴⁾	Cœur Défense - Tour B - La Défense 4 100, esplanade du Général de Gaulle - 92400 Courbevoie	EUR	93 289	100 919	127 166	85 003	85 003	100,00 %	26 231	7 631	- 42	7 625	Immobilier
FONCIÈRE ELBP ⁽⁴⁾	8/12 rue des Pirogues-de-Bercy 75012 PARIS	EUR	7 614	67 591	73 383	96 131	96 131	100,00 %	81 983	7 198	- 1 822		Immobilier
FSN CAPITAL IV (B) L.P	Norvège	SEK	ND	ND	ND	24 269	0	100,00 %					Gestion d'actifs
GCK	4 rue Auber - 75009 Paris	EUR	ND	ND	ND	96 760	96 760	80,00 %	0	ND	ND		Immobilier
HOLDPIERRE	France	EUR	ND	ND	ND	60 350	60 350	100,00 %	300			2 749	Immobilier
HOLDING INFRASTRUCTURES GAZIER ⁽³⁾	4, pl. Raoul-Dautry 75015 PARIS	EUR	526 370	95 127	658 065	336 980	336 980	51,21 %	20	0	36 473		Infra-structure
I.T.V ⁽⁴⁾	4, pl. Raoul Dautry 75015 PARIS	EUR	22 418	21 372	643 747	22 410	22 410	100,00 %	0	40 287	3 084		Assurance
Ilot A5B ⁽⁴⁾	4, pl. Raoul Dautry 75015 PARIS	EUR	7 644	1 328	9 062	8 871	8 871	100,00 %		0	- 19		Immobilier
IMMAUCOM ⁽¹⁾	4 rue Auber - 75009 Paris	EUR	170 848	- 5 991	171 914	128 226	128 226	80,00 %	ND	4 140	6 979		Immobilier

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux propres autres que capital et résultat	Total bilan	Valeur d'inventaire des titres brute	Valeur d'inventaire des titres nette (dont KNL)	Quote-part détenue	Prêts et avances	Chiffres d'affaires	Bénéfice ou perte	Dividendes encaissés	Domaine d'activité
INFRASTRUCTURE PARTNERS (MS) ⁽⁴⁾	6 place de la république dominicaine, 75017 Paris	USD	58 108	0	60 906	35 984	29 452	64,94 %			2 151		Gestion d'actifs
ISSY VIVALDI ⁽⁴⁾	8/12 rue des Pirogues-de-Bercy 75012 PARIS	EUR	3 310	29 753	80 745	33 010	33 010	100,00 %	40 552	4 474	2 151	2 152	Immobilier
JESCO ⁽⁴⁾	41, rue Louise-Michel, 92594 Levallois Perret Cedex	EUR	40 801	10 204	101 374	28 051	28 051	55,00 %	25 874	5 162	- 1 552		Immobilier
LBP ACTIFS IMMO ⁽⁴⁾	147 bd Haussmann 75008 PARIS	EUR	430 154	- 5 753	476 876	384 250	384 250	100,00 %	30 520	24 527	12 344	12 685	Immobilier
MFPREVOYANCE ⁽⁴⁾	62 rue Jeanne-d'Arc 75640 Paris Cedex 13	EUR	81 774	54 321	1 267 247	67 853	67 853	51,00 %		122 512	8 187	1 276	Assurance
MONTAGU IV (SCOTS FEEDER)	2 More London Riverside - SE1 2AP - London - Royaume-Uni	EUR	ND	ND	ND	29 998	10 967	100,00 %		ND	ND		Gestion d'actifs
MTP INVEST ⁽⁴⁾	173, boulevard Haussmann 75008 PARIS	EUR	300 809	- 8 196	433 656	296 611	296 611	100,00 %	183 598	12 028	8 824	16 736	Immobilier
OCM EUROPEAN PRINCIPAL OPP II	333 South Grand Avenue, Los Angeles, CA 90 071 - USA	EUR	ND	ND	ND	10 267	9 797	62,64 %		ND	ND		Gestion d'actifs
OPCI AEP 247 ⁽¹⁾	8/12 rue des Pirogues-de-Bercy 75012 PARIS	EUR	163 655	11	170 711	151 818	151 818	90,59 %	0	7 359	5 164	7 350	Immobilier
OREA ⁽⁴⁾	41, rue Louise-Michel, 92594 Levallois Perret Cedex	EUR	94 576	0	104 468	86 829	86 829	100,00 %		4 330	3 346	2 816	Immobilier
PAYS-BAS RETAIL 2013 BV	Naritaweg 165, Telestone 8 - 1 043 BV AMSTERDAM	EUR	ND	ND	ND	17 500	17 500	100,00 %	32 500				Immobilier
PIAL 34 ⁽¹⁾	8/12 rue des Pirogues-de-Bercy 75012 PARIS	EUR	15 001	126 000	230 429	141 001	141 001	100,00 %	89 525	0	- 1 260		Immobilier
PREVIMUT ⁽⁴⁾	4, pl. Raoul Dautry 75015 PARIS	EUR	440 001	- 71 365	458 236	352 477	347 603	90,00 %	0	0	1 488		Gestion d'actifs
PREVIPOSTE ⁽⁴⁾	4, pl. Raoul Dautry 75015 PARIS	EUR	125 813	211 628	7 761 541	125 770	125 770	100,00 %	0	187 732	22 670	21 945	Assurance
RUE DU BAC ⁽¹⁾	4 rue Auher - 75009 Paris	EUR	25 240	147 143	251 788	86 192	86 192	50,01 %	40 006	12 277	4 980		Immobilier
SAPHIRIMMO ⁽⁴⁾	8/12 rue des Pirogues-de-Bercy 75012 PARIS	EUR	2 300	19 751	54 368	22 991	22 991	100,00 %	29 810	4 274	1 229	1 392	Immobilier
SCI CANOPEE ⁽¹⁾	1 rue de Gramont 75002 Paris	EUR	47 210	49 170	113 578	47 200	47 200	99,98 %	57 615	8 546	1 959	995	Immobilier
SCI DE LA CNP ⁽⁴⁾	4, pl. Raoul Dautry 75015 Paris	EUR	59 711	37 500	105 445	137 827	137 827	100,00 %	5 000	4 830	2 462	2 203	Immobilier

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux propres autres que capital et résultat	Total bilan	Valeur d'inventaire des titres brute	Valeur d'inventaire des titres nette (dont KNL)	Quote-part détenue	Prêts et avances	Chiffres d'affaires	Bénéfice ou perte	Dividendes encaissés	Domaine d'activité
SCI EQUINOX ⁽¹⁾	1 rue de Gramont 75002 Paris	EUR	41 404	44 124	98 162	41 400	41 400	99,98 %	50 957	8 932	2 720	684	Immobilier
SCI jasmin ⁽¹⁾	1 rue de Gramont 75002 Paris	EUR	19 010	20 417	47 385	19 000	19 000	99,95 %	25 600	3 208	1 406	1 175	Immobilier
SUNLIGHT ⁽⁴⁾	173 boulevard Haussmann – 75008 Paris	EUR	66 545	69 180	69 208	38 269	38 269	50,62 %	0	2 723	2 634	3 644	Immobilier
THEEMIM ⁽¹⁾	8 rue de l'Hôtel- De-Ville, 92200 Neuilly sur Seine	EUR	26 636	60 864	91 627	84 646	84 646	100,00 %		4 307	3 525		Immobilier
UBS INTERNATIONAL INFRA FUND ⁽⁴⁾	8 avenue Hoche 75008 PARIS	EUR	20 459	16 883	37 697	36 296	36 296	100,00 %	0		57		Gestion d'actifs

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS AU 31/12/2013 (SUITE)

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux propres autres que capital et résultat	Total bilan	Valeur d'inventaire des titres brute	Valeur d'inventaire des titres nette (dont KNL)	Quote-part détenue	Prêts et avances	Chiffres d'affaires	Bénéfice ou perte	Dividendes encaissés	Domaine d'activité
II - Participations (détenues entre 10 et 50 %)													
5-7 RUE SCRIBE ⁽¹⁾	8/12 rue des Pirogues-de-Bercy 75012 PARIS	EUR	479	32 510	83 456	7 302	7 302	15,00 %	6 805	4 283	1 828	176	Immobilier
ALTERCAP LUX II	LBO France - 148 rue de l'Université 75007 PARIS	EUR	ND	ND	ND	17 956	13 956	15,26 %		ND	ND		Gestion d'actifs
ALVEN CAPITAL IV	1, place André-Malraux 75001 Paris	EUR	ND	ND	ND	12 000	960	10,26 %		ND	ND		Gestion d'actifs
AXA DBIO	40, rue du Colisée 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	20 000	22	23,80 %	0	ND	ND		Gestion d'actifs
AXA INFRASTRUCTURE PARTNERS ⁽⁴⁾	20 place Vendôme 75001 PARIS	EUR	346 901	0	432 526	66 718	46 976	12,90 %			6 819		Gestion d'actifs
AXA S COINVEST	20 place Vendôme 75001 PARIS	EUR	ND	ND	ND	10 300	10 050	22,22 %		ND	ND		Gestion d'actifs
AXE FRANCE ⁽¹⁾	8 rue de l'Hôtel-de-Ville - 92200 Neuilly sur Seine	EUR	5 001	55 242	155 877	43 085	43 085	50,00 %	43 019	11 609	3 114		Immobilier
CABESTAN CAPITAL	47 rue du Faubourg-Saint-Honoré 75008 PARIS	EUR	ND	ND	ND	10 000	3 301	12,50 %		ND	ND		Gestion d'actifs
CDC CAPITAL III	148, rue de l'Université 75007 PARIS	EUR	ND	ND	ND	56 540	42 240	34,68 %		ND	ND		Gestion d'actifs
CDC CAPITAL III B	148 rue de l'Université 75007 PARIS	EUR	ND	ND	ND	78 328	63 432	44,23 %		ND	ND		Gestion d'actifs
CHINA EQUITY LINKS	TX PRIVATE EQUITY 9, avenue de l'opéra 75001 PARIS	EUR	ND	ND	ND	7 008	3 749	15,83 %		ND	ND		Gestion d'actifs
CLEARLIGHT TURNAROUND FUND I	Carinthia House, 9-12 The Grange GY1 4BF St Peter Port Guernsey Royaume-Uni	EUR	ND	ND	ND	12 246	7 812	16,32 %		ND	ND		Gestion d'actifs
CLEARLIGHT TURNAROUND FUND II	Carinthia House, 9-12 The Grange GY1 4BF St Peter Port Guernsey Royaume-Uni	EUR	ND	ND	ND	24 996	7 734	15,62 %		ND	ND		Gestion d'actifs
CLEARLIGHT TURNAROUND FUND III	Churerstrasse 23 CH-8808 Pfäffikon Suisse	EUR	ND	ND	ND	25 000	1 250	11,02 %		ND	ND		Gestion d'actifs
CNP BARCLAYS VIDA Y PENSIONES ⁽¹⁾	El Plantio. Calle Ochandiano n° 16. Planta 1. 28 023 Madrid	EUR	203 815	39 432	2 766 500	215 919	215 919	50,00 %		368 920	37 796	8 294	Assurance

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux propres autres que capital et résultat	Total bilan	Valeur d'inventaire des titres brute	Valeur d'inventaire des titres nette (dont KNL)	Quote-part détenue	Prêts et avances	Chiffres d'affaires	Bénéfice ou perte	Dividendes encaissés	Domaine d'activité
DBAG FUND VI FEEDER GMBH & CO	Handelsregister B 90 813, Amtsgericht Frankfurt a. M.	EUR				16 000	2 598	26,56 %					Gestion d'actifs
DÉFENSE CB3 ⁽⁴⁾	117, quai du président-Roosevelt - 92130 Issy Les Moulineaux	EUR	38	16 462	138 430	22 604	22 604	25,00 %	5 087	10 842	- 365	812	Immobilier
DIF INFRASTRUCTURE III	Luxembourg	EUR	ND	ND	ND	8 667	8 667	45,04 %		ND	ND	275	Infra-structure
EMZ 7-I	11 rue scribe 75009 Paris	EUR	ND	ND	ND	60 000	600	27,32 %		ND	ND		Gestion d'actifs
DÉVELOPPEMENT PME IV	152 avenue de Malakoff 75116 PARIS	EUR	ND	ND	ND	24 111	17 390	28,71 %		ND	ND		Gestion d'actifs
EPF IV	152 avenue des Champs-Élysées 75008 PARIS	EUR	ND	ND	ND	10 000	4 000	10,20 %		ND	ND		Gestion d'actifs
EPL ⁽⁴⁾	167 quai de la bataille stalingrad, 92 867 issy les moulineaux cedex	EUR	63 809	13 342	339 886	38 238	29 672	38,20 %	29 147		22 620		Immobilier
EUROFFICE ⁽³⁾	1/3 rue des Italiens 75009 PARIS	EUR	83 402	- 4 924	233 986	24 119	14 964	19,09 %	31 658		- 19 762		Immobilier
FARMAN ⁽¹⁾	4 rue Auber 75009 Paris	EUR	25 000	131 681	240 947	80 872	80 872	50,00 %	38 414	15 936	7 139		Immobilier
FONCIERE ADYTON 1 ⁽²⁾	41 rue Louise-Michel - 92594 Levallois Perret Cedex	EUR	318	23 040	100 760	12 776	12 776	36,14 %	10 364	5 284	396	800	Immobilier
FONCIERE CNP ⁽¹⁾	4 rue Auber 75009 Paris	EUR	2 250	17 579	75 599	8 734	8 734	47,92 %	17 455	7 825	21 386	1 020	Immobilier
FONCIERE ÉCUREUIL II ⁽²⁾	8/12 rue des Pirogues-de-Bercy 75012 PARIS	EUR	45 188	1 370	78 141	13 729	11 686	21,77 %	7 012	0	- 621		Immobilier
FONDINVEST VII	33, rue de La Baume 75008 PARIS	EUR	ND	ND	ND	22 086	13 602	40,85 %		ND	ND		Gestion d'actifs
FONDINVEST VIII	33, rue de La Baume 75008 PARIS	EUR	ND	ND	ND	31 291	28 898	12,10 %		ND	ND		Gestion d'actifs
GREEN RUEIL ⁽¹⁾	8 rue de l'Hôtel-de-Ville - 92200 Neuilly sur Seine	EUR	4 561	41 040	58 868	22 411	22 801		3 751	0	- 2 423		Immobilier
HEXAGONE III-1	148 rue de l'Université 75007 PARIS	EUR	ND	ND	ND	15 000	8 175	11,08 %		ND	ND		Gestion d'actifs
ILOT 13 ⁽⁴⁾	50-56, rue de la Procession 75015 Paris	EUR	45 000	49 464	105 681	22 500	22 500	50,00 %	24 922	11 434	4 464	2 232	Immobilier
INDUSTRIE ET FINANCE INVEST.	4, avenue Marceau 75008 PARIS	EUR	ND	ND	ND	12 000	1 627			ND	ND		Gestion d'actifs
INTERMEDIAIRE FINANCE EUROPE II	33 avenue du Maine 75015 PARIS	EUR	ND	ND	ND	8 750	7 603	12,54 %		ND	ND		Gestion d'actifs

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux propres autres que capital et résultat	Total bilan	Valeur d'inventaire des titres brute	Valeur d'inventaire des titres nette (dont KNL)	Quote-part détenue	Prêts et avances	Chiffres d'affaires	Bénéfice ou perte	Dividendes encaissés	Domaine d'activité
INVASION V FEEDER	Grafenaustrasse 7 - 6 300 Zug SUISSE	EUR	ND	ND	ND	18 000	794	23,38 %		ND	ND		Gestion d'actifs
IPH CO-INVEST	232, rue de Rivoli 75054 Paris cedex 01	EUR	ND	ND	ND	20 000	20 000	22,70 %		ND	ND		Gestion d'actifs
IXO	34 rue de Metz 31000 Toulouse	EUR	ND	ND	ND	10 000	0	11,76 %		ND	ND		Gestion d'actifs
LA BANQUE POSTALE PRÉVOYANCE ⁽⁴⁾	10 place de Catalogne 75014 PARIS	EUR	5 202	146 268	1 470 262	94 061	94 061	50,00 %		434 898	32 054	13 405	Assurance
LATOUR CAPITAL I	31 boulevard de la Tour-Maubourg 75007 PARIS	EUR	ND	ND	ND	15 000	6 330	16,58 %		ND	ND		Gestion d'actifs
LIBERTÉ ⁽¹⁾	4 rue Auber 75009 Paris	EUR	25 350	67 328	250 776	51 003	51 003	50,00 %	69 696	18 742	9 327	1 156	Immobilier
LOGISTIS ⁽¹⁾	8/12 rue des Pirogues-de-Bercy 75012 PARIS	EUR	378 098	80	404 155	112 903	112 903	28,11 %		40 754	36 562	11 568	Immobilier
LOGISTIS LUX ⁽¹⁾	5 allée Scheffer L2520-Luxembourg	EUR	22 191	14 238	105 801	12 721	12 673	28,12 %	18 661	0	2 116		Immobilier
LONGCHAMP FCPR	5 rue de la Baume 75008 PARIS	EUR	ND	ND	ND	16 750	12 500	23,47 %		ND	ND		Gestion d'actifs
MALTHAZAR ⁽¹⁾	8/12 rue des Pirogues-de-Bercy 75012 PARIS	EUR	6 135	52 826	118 052	52 988	52 988	50,00 %	26 796	10 527	4 065	2 638	Immobilier
MANTRA INVEST FEEDER 3	75201 Dallas Texas	EUR	ND	ND	ND	10 534	6 439	24,49 %		ND	ND		Gestion d'actifs
MASSERAN FRANCE SELECTION 1	Texas	EUR	ND	ND	ND	12 765	10 632	16,66 %		ND	ND		Gestion d'actifs
MEIF III SCOTLAND LP	Carinthia House 9-12 The Grange St PETER PORT GUERNESEY GY 4BF	EUR	ND	ND	ND	59 598	59 598	36,46 %		ND	ND		Gestion d'actifs
MERIDIAM INFRASTRUCTURE	5 allée Scheffer L2520-Luxembourg	EUR	ND	ND	ND	91 969	91 969	17,31 %		ND	ND	877	Infra-structure
MONTAIGNE CAPITAL	28 rue Bayard 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	7 568	6 768	10,37 %		ND	ND		Gestion d'actifs
NEXT ESTATE INCOME FUND	1 rue Joseph-Hackin, L-1746 Luxembourg	EUR	ND	ND	ND	9 260	9 260	19,88 %	17 197	ND	ND		Immobilier
NIBC GROWTH CAPITAL FUND II	Carnegieplein 4-2517 kJ La Hague Pays-Bas	EUR	ND	ND	ND	20 159	6 166	10,00 %		ND	ND		Gestion d'actifs
OFELIA ⁽¹⁾	8/12 rue des Pirogues-de-Bercy 75012 PARIS	EUR	12 609	20 676	38 180	11 916	11 916	33,33 %	45 731	0	4 878	1 345	Immobilier
OFFICE CB 21 ⁽⁴⁾	10 avenue Kleber 75016 Paris	EUR	297 746	46	313 472	82 553	82 553	25,00 %		0	15 650	2 296	Immobilier
OFI INFRAVIA ⁽⁴⁾	1 rue Vernier 75017 PARIS	EUR	136 773	0	162 694	20 201	18 720	11,84 %		20 606	18 648		Gestion d'actifs
OFI INFRAVIA II	20 rue Vernier 75017 PARIS	EUR	ND	ND	ND	40 116	1 600	17,02 %		ND	ND		Infra-structure

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux propres autres que capital et résultat	Total bilan	Valeur d'inventaire des titres brute	Valeur d'inventaire des titres nette (dont KNL)	Quote-part détenue	Prêts et avances	Chiffres d'affaires	Bénéfice ou perte	Dividendes encaissés	Domaine d'activité
ONZE PRIVATE EQUITY	Schuetzenstrasse 6, P.O. Box 8808 Pfaeffikon	EUR	ND	ND	ND	18 279	13 333	21,61 %		ND	ND		Gestion d'actifs
OPC 1 ⁽⁴⁾	147 boulevard Haussmann 75008 PARIS	EUR	63 830	- 869	91 424	13 990	13 990	19,56 %		4 463	3 125	695	Immobilier
OPC2 ⁽⁴⁾	147 boulevard Haussmann 75008 PARIS	EUR	76 482	22	108 368	27 505	27 505	42,14 %		7 931	5 792	2 438	Immobilier
ORKOS III	ORKOS CAPITAL 34, boulevard Haussmann 75009 PARIS	EUR	ND	ND	ND	7 942	2 354	10,00 %		ND	ND		Gestion d'actifs
PAI GAILLON	5 Rue Guillaume Kroll - L1882 Luxembourg	EUR	ND	ND	ND	11 092	1 380	11,54 %		ND	ND		Gestion d'actifs
PARTECH INTERNATIONAL VI	12 rue de Penthièvre 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	10 000	2 050	10,00 %		ND	ND		Gestion d'actifs
PARTECH VENTURES V	49 avenue Hoche 75008 PARIS	EUR	ND	ND	ND	8 166	7 666	13,92 %		ND	ND		Gestion d'actifs
PBW II REAL ESTATE FUND ⁽⁴⁾	5, allée Scheffer - 2 520 Luxembourg - Luxembourg	EUR	356 475	- 98 073	486 243	51 946	35 769	14,57 %		26 731	- 38 344		Immobilier
PECHEL INDUSTRIES III	162, rue du Faubourg-Saint-Honoré 75008 PARIS	EUR	ND	ND	ND	7 924	5 167	10,26 %		ND	ND		Gestion d'actifs
PECHEL PABLO CO-INVEST	162, rue du Faubourg-Saint-Honoré 75008 PARIS	EUR	ND	ND	ND	10 945	10 741	33,30 %		ND	ND		Gestion d'actifs
PLACEMENT CILOGER 3 ⁽⁴⁾	147 boulevard Haussmann 75008 PARIS	EUR	102 002	14 862	218 978	49 050	49 050	36,24 %		16 564	6 949	2 549	Immobilier
PLANTAGENET CAPITAL EUROPE	39, avenue Pierre 1 ^{er} de Serbie 75008 paris	EUR	ND	ND	ND	7 793	0	47,73 %		ND	ND		Gestion d'actifs
PREVISOL AFJP	25 de Mayo 445 - Capital Federal	EUR	ND	ND	ND	7 460	0	29,84 %		ND	ND		Assurance
PYRAMIDES 1 ⁽¹⁾	8/12 rue des Pirogues-de-Bercy 75012 PARIS	EUR	51 103	4 336	112 843	23 881	23 881	45,00 %	22 876	0	3 072	8 969	Immobilier
REIM EUROCORE 1 ⁽⁴⁾	10 Boulevard Royal-Luxembourg - B118,089	EUR	10 224	- 28 667	59 908	16 471	14 902	32,22 %	19 710	315	- 1 981		Immobilier
SCCD ⁽¹⁾	7 place du Chancelier-Adenauer - 75016 PARIS	EUR	3 048	54 679	374 639	27 567	27 567	22,00 %	38 565	76 454	51 630	8 279	Immobilier
SCIENCE ET INNOVATION 2001	63 avenue des Champs-Élysées 75008 PARIS	EUR	ND	ND	ND	11 939	5 753	11,05 %		ND	ND		Immobilier
SG AM AI PRIVATE VALUE A	2, place de la Coupole 92078 PARIS-La Défense	EUR	ND	ND	ND	13 487	10 945	19,61 %		ND	ND		Gestion d'actifs

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux propres autres que capital et résultat	Total bilan	Valeur d'inventaire des titres brute	Valeur d'inventaire des titres nette (dont KNL)	Quote-part détenue	Prêts et avances	Chiffres d'affaires	Bénéfice ou perte	Dividendes encaissés	Domaine d'activité
SIERRA FUND ⁽²⁾	2 ^e floor Regency Court Gategny Esplanade StPETER PORT. GERNSEY GY1 3 ^e	EUR	405 908	492 944	494 103	57 179	57 179	11,56 %		ND	87 037		Immobilier
SILVERSTONE ⁽⁴⁾	173 Bd Haussmann 75008 PARIS	EUR	129 665	132 314	136 831	20 000	20 000	18,01 %		8 007	7 865	1 536	Immobilier
SINO-FRENCH LIFE INSURANCE ⁽¹⁾	12F, Hua Bin International Plaza, 8 Yong An Dond Li Jian Guao Men Av. Chao Yang District, Beijing, PR. China	EUR	25 643	- 8 638	74 663	12 250	9 300	50,00 %		1 267	- 1 382		Assurance
SOFINNOVA CAPITAL VII	16-18, rue du 4 Septembre F-75002 PARIS	EUR				25 000	5 000	10,42 %					Gestion d'actifs
SOGESTOP L ⁽⁴⁾	62 rue Jeanne-d'Arc - 75640 Paris Cedex 13	EUR	22 897	19 726	42 662	18 626	18 626	50,62 %	0	0	8		Assurance
UNICAPITAL INVESTMENTS V	12 avenue Matignon 75008 paris	EUR	ND	ND	ND	19 996	17 496	21,47 %		ND	ND		Gestion d'actifs
UNIGESTION SECONDARY OPP II	12 avenue Matignon 75008 Paris	EUR	ND	ND	ND	10 457	10 082	23,74 %		ND	ND		Gestion d'actifs

B - Renseignements globaux concernant les participations dont la valeur d'inventaire n'excède pas 1 % du capital de la Société astreinte à la publication.

Filiales françaises	---	---	---	30 023	17 573	---	346 578	---	---	8 225
Filiales étrangères	---	---	---	2 709	2 036	---	174 466	---	---	0
Participations dans les sociétés françaises	---	---	---	53 126	36 825	---	12 635	---	---	1 365
Participations dans les sociétés étrangères	---	---	---	14 562	9 475	---	160 409	---	---	0

C - Renseignements globaux sur les titres (A+B)

Filiales françaises	---	---	---	6 430 759	6 381 691	---	1 728 409	---	---	272 524
Filiales étrangères	---	---	---	1 907 762	1 381 986	---	206 973	---	---	139 334
Participations dans les sociétés françaises	---	---	---	1 752 878	1 401 583	---	433 931	---	---	64 156
Participations dans les sociétés étrangères	---	---	---	635 403	490 881	---	215 976	---	---	8 569

(1) Données 31/12/2013 - comptes provisoires

(2) Données 30/09/2013

(3) Données 30/06/2013

(4) Données 31/12/2012

5.4.5 Entreprises dans lesquelles CNP Assurances est associée indéfiniment responsable

Nom	Forme juridique	Siège social
5/7 RUE SCRIBE	SCI	8/12 rue des Pirogues-de-Bercy - 75012 Paris
AIC LA DAME BLANCHE	SCI	139/147 Rue Paul-Vaillant-Couturier 92240 Malakoff
ASSURECUREUIL PIERRE	SCI	8/12 rue des Pirogues-de-Bercy - 75012 Paris
ASSURECUREUIL PIERRE 3	SCI	8/12 rue des Pirogues-de-Bercy - 75012 Paris
ASSURECUREUIL PIERRE 4	SCI	8/12 rue des Pirogues-de-Bercy - 75012 Paris
ASSURECUREUIL PIERRE 5	SCI	8/12 rue des Pirogues-de-Bercy - 75012 Paris
ASSURIMMEUBLE	SCI	8/12 rue des Pirogues-de-Bercy - 75012 Paris
BAUDRY PONTHEU	SCI	8 rue de l'Hôtel de ville - 92200 Neuilly sur Seine
BROUSSAIS COLLANGE	SCI	173 boulevard Haussmann, 75008 Paris
CANOPÉE	SCI	1 rue de Gramont - 75002 Paris
CANTIS	GIE	16/18 place du Général-Catroux - 75017 Paris
CAPTIVA CAPITAL PARTNERS	SCA	41 avenue de la Liberté - L-1931 Luxembourg
CAPTIVA CAPITAL PARTNERS II	SCA	41 avenue de la Liberté - L-1931 Luxembourg
CAPTIVA CAPITAL PARTNERS III	SCA	41 avenue de la Liberté - L-1931 Luxembourg
COTTAGES DU BOIS AUX DAIMS	SCI	8 rue de l'Hôtel de ville - 92200 Neuilly sur Seine
CIMO	SCI	8/12 rue des Pirogues-de-Bercy - 75012 Paris
CNP IMMOBILIER	SCI	4 place Raoul-Dautry - 75015 Paris
CNP TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	GIE	4 place Raoul-Dautry - 75015 Paris
CRYSTAL DÉFENSE	SCI	8 rue de l'Hôtel de ville - 92200 Neuilly sur Seine
DALLE 3	SCI	8 rue de l'Hôtel de ville - 92200 Neuilly sur Seine
DÉFENSE CB3	SCI	8/12 rue des Pirogues-de-Bercy - 75012 Paris
DISTRIPOLE PORTE DE France	SCI	8/12 rue des Pirogues-de-Bercy - 75012 Paris
EdR REAL ESTATE	SCA	20 Boulevard Emmanuel Servais - L-2535 Luxembourg
EOLE RAMBOUILLET	SCI	8/12 rue des Pirogues-de-Bercy - 75012 Paris
EQUINOX	SCI	1 rue de Gramont - 75002 Paris
FARMAN	SCI	4 rue Auber - 75009 Paris
FONCIERE ADYTON 1	SCI	41 rue Louise-Michel - 92594 Levallois-Perret Cedex
FONCIERE ALPECUREUIL	SCI	8/12 rue des Pirogues-de-Bercy - 75012 Paris
FONCIERE CNP	SCI	4 rue Auber - 75009 Paris
FONCIERE ELBP	SCI	8/12 rue des Pirogues-de-Bercy - 75012 Paris
GF DE LA GRANDE HAYE	SC	102 rue de Réaumur - 75002 Paris
GROUPEMENT PROPRIETES CDC CNP	SC	45 avenue Vicor-Hugo - 93530 Aubervilliers
GREEN REUIL	SCI	8 rue de l'Hôtel de ville - 92200 Neuilly sur Seine
ILOT 13	SCI	50/56 rue de la Procession - 75015 Paris
ILOT A5B	SCI	4 place Raoul-Dautry - 75015 Paris
ISSY DESMOULINS	SCI	8/12 rue des Pirogues-de-Bercy - 75012 Paris
ISSY VIVALDI	SCI	8/12 rue des Pirogues-de-Bercy - 75012 Paris
JASMIN	SCI	1 rue de Gramont - 75002 Paris
JESCO	SCI	4 rue Auber - 75009 Paris
KLEMURS	SCA	21 avenue Kléber - 75116 Paris
LIBERTE	SCI	4 rue Auber - 75009 Paris
MONTAGNE DE LA FAGE	SCI	8 rue de l'Hôtel de ville - 92200 Neuilly sur Seine
MTP ERLON	SCI	8 rue de l'Hôtel de ville - 92200 Neuilly sur Seine
NATURIM	SCI	41 rue Louise-Michel - 92594 Levallois-Perret

Nom	Forme juridique	Siège social
NEXT ESTATE INCOME FUND	SCA	1 rue Joseph-Hackin - L1746 Luxembourg
PARVIS BELVEDERE	SCI	8/12 rue des Pirogues-de-Bercy - 75012 Paris
PASSAGE COM F8 IMMO	SCI	8 rue de l'Hôtel de ville - 92200 Neuilly sur Seine
PEGASE	SCI	7 place du chancelier Adenauer - 75016 Paris
QUAI DE SEINE	SCI	8/12 rue des Pirogues-de-Bercy - 75012 Paris
REIM EUROCORE 1	SCA	10 boulevard Royal - L-2449 Luxembourg
RUE DU BAC	SCI	4 rue Auber - 75009 Paris
RUEIL NEWTON	SCI	8 rue de l'Hôtel de ville - 92200 Neuilly sur Seine
SAPHIRIMMO	SCI	8/12 rue des Pirogues-de-Bercy - 75012 Paris
S-CDC	GIE	84 rue de Lille - 75007 Paris
SCI DE LA CNP	SCI	4 place Raoul-Dautry - 75015 Paris
SICAC	SCI	4 place Raoul-Dautry - 75015 Paris
SOCIETE DU CENTRE COMMERCIAL DE LA DÉFENSE	SCI	7 place du chancelier Adenauer - 75016 Paris
STAM REI	SCA	400 route d'Esch - L1471 Luxembourg
TERRE NEUVE 4 IMMO	SCI	8 rue de l'Hôtel de ville - 92200 Neuilly sur Seine
VENDOME EUROPE	SCI	Cœur Défense Tour B - La Défense 4 - 100 Esplanade du Général de Gaulle - 92932 Paris La Défense Cedex
147 AVENUE VICTOR HUGO	SCI	4 rue Auber - 75009 Paris
VIVIER MERLE	SCI	8/12 rue des Pirogues-de-Bercy - 75012 Paris
WEINBERG REAL ESTATE PARTNERS	SCA	46A avenue J.F. Kennedy - L-1855 Luxembourg
WHITEHALL 2008	SCA	9/11 Grande Rue L-1661 Luxembourg

5.5 COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT

5.5.1 Composition du capital social

Nombre d'actions	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Nombre d'actions ordinaires existantes	686 618 477	643 500 175
Nombre d'actions propres	- 460 673	- 1 253 770
Nombre d'actions ordinaires donnant droit à dividende	686 157 804	642 246 405

5.5.2 Actions propres détenues par CNP Assurances

Mouvements intervenus dans l'exercice :

Mouvements	Nombre d'actions
Aquisitions	7 138 312
Cessions	7 931 409

Nombre et valeur à la clôture :

Mouvements	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Nombre d'actions	460 673	1 253 770
Valeur comptable des actions en euro	6 286 601	14 063 168

5.6 RÉSERVES, FONDS PROPRES, RÉÉVALUATION

Dénomination (en milliers d'euros)	Nature des réserves	31 décembre 2012	Affectation du résultat 2012	Résultat 2013	Augmentation de capital	Variation de l'exercice	31 décembre 2013
Capital social	Statutaire	643 500			43 118		686 618
Prime d'émission	Statutaire	1 321 020			395 826		1 716 846
Réserve de réévaluation des forêts	Réglementaire	21 564				-	21 564
Réserve spéciale des plus-values à long terme	Réglementaire	1 396 309				-	1 396 309
Réserve de capitalisation	Réglementaire	1 727 238				6 755	1 733 993
Réserve fonds de garantie	Réglementaire	56 971	924				57 895
Réserves facultatives	Autre	2 310 744	- 25 885				2 284 859
Réserve pour éventualité	Autre	338 850					338 850
Impacts Fonds Propres Immeubles	Autre	- 75 034					- 75 034
Provision pour dépréciation durable	Réglementaire	- 3 369				1 867	- 1 502
Report à nouveau		- 84 169	84 982				813
Résultat de l'exercice		554 702	- 554 702	735 289			735 289
TOTAL GÉNÉRAL		8 208 326	- 494 681	735 289	438 944	8 622	8 896 500

5.7 AUTRES INFORMATIONS SUR LE BILAN

5.7.1 Comptes de régularisation actif/passif

Comptes de régularisation (en milliers d'euros)	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Intérêts courus non échus	3 787 276		3 790 621	
Frais d'acquisition reportés	275		424	
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Charges payées d'avance	916 765		1 105 757	
Produits à recevoir	60 999		53 923	
Amortissement actuariel (produits)	3 563 702		3 451 405	
Produits comptabilisés d'avance		442 472		379 052
Amortissement actuariel (charges)		1 400 275		795 795
Intérêts perçus d'avance		32 541		67 382
TOTAL	8 329 017	1 875 288	8 402 130	1 242 229

5.7.2 Comptes de régularisation rattachés aux postes de créances et dettes

Postes du bilan (en milliers d'euros)	Produits à recevoir		Charges à payer	
	31 décembre 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Autres créances	230 760	301 585	278 196	104 601
■ Personnel			345	5
■ Débiteurs divers	230 760	301 585	277 851	104 596
Comptes de régularisation actif	3 844 032	3 842 475		
■ Intérêts et loyers acquis non échus	3 787 276	3 790 621		
■ Frais d'acquisition reportés				
■ Autres comptes de régularisation	56 756	51 854		
Autres dettes			1 564 985	1 261 706
■ Personnel			316 174	291 146
■ Créanciers divers			1 248 811	970 560
TOTAL	4 074 792	4 144 060	1 843 181	1 366 307

Postes du bilan (en milliers d'euros)	Produits constatés d'avance		Charges constatées d'avance	
	31 décembre 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Comptes de régularisation actif			4 484 985	4 559 655
■ Frais d'acquisition reportés			274	424
■ Amortissement actuariel			3 563 702	3 451 405
■ Autres comptes de régularisation			921 009	1 107 826
Comptes de régularisation passif	1 875 288	1 242 229		
■ Produits comptabilisés d'avance	1 613 434	1 508 084		
■ Amortissement actuariel	229 313	- 333 237		
■ Intérêts perçus d'avance	32 541	67 382		
TOTAL	1 875 288	1 242 229	4 484 985	4 559 655

5.7.3 Détail de la provision pour risques et charges

Intitulé de la provision (en milliers d'euros)	Objet	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Provision de réévaluation	Secteur immobilier	2 505	2 571
Provision tempête	Provision destinée à couvrir les frais de remise en état des massifs forestiers		
Provision de change	Provision perte de change		
Autres provisions	Provision pour litiges et risques divers	111 320	98 571
TOTAL		113 825	101 142

5.7.4 Actifs en devises

Poste du bilan	Nature de la devise	Montant devise (en milliers)	Contre valeur (en milliers d'euros)
Autres placements		2 242 401	1 891 678
	\$ US	1 421 555	1 030 785
	Couronne Danoise	81 810	10 967
	Couronne Suédoise	20 897	2 358
	Franc Suisse	2 373	1 933
	Dollar Australien	23 418	15 183
	Livre sterling	692 348	830 452

5.8 DÉTAIL DE LA VARIATION DES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE BRUTES DE RÉASSURANCE

(en milliers d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Au résultat		
1 Charges des provisions d'assurance vie	- 3 212 120	- 2 955 182
2 Intérêts techniques et participations aux résultats incorporés directement	7 296 702	6 975 001
Intérêts techniques incorporés	1 457 432	1 628 556
Participation aux bénéfices incorporée	5 839 270	5 346 445
3 Utilisation des provisions pour participations aux bénéfices	403 941	498 273
4 Transfert de portefeuille		
TOTAL	4 488 523	4 518 092
Au bilan		
Variation des provisions mathématiques		
1 Provisions d'assurance vie à la fin de l'exercice	232 173 306	227 684 783
2 Provisions d'assurance vie au début de l'exercice	- 227 684 783	- 223 166 691
TOTAL	4 488 523	4 518 092

5.9 VENTILATION DES PROVISIONS TECHNIQUES ISSUES DES CONTRATS PERP

(en milliers d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Engagements d'assurance libellés en euros - provisions mathématiques des rentes en cours de constitution	771 065	680 021
Engagements d'assurance libellés en unités de comptes	124 681	111 618
Provisions techniques spéciales des opérations en unités de rentes	239 582	203 471
TOTAL	1 135 328	995 110

5.10 PROVISION POUR RISQUE D'EXIGIBILITÉ

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Montant de la plus ou moins-value latente globale nette article R. 331-5-1	8 021 785	4 879 284
Montant de la provision pour risque d'exigibilité brute constituée au niveau des autres provisions techniques	0	283
Montant de la charge relative à la provision pour risque d'exigibilité restant à constituer sur exercices futurs	0	0
Bénéfice net réel hors impact du transfert de charge sur la PRE	735 289	561 270

NOTE 6 Compte de résultat

6.1 VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

	31 décembre 2013			31 décembre 2012
	Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et participations	Autres revenus et frais financiers	Total	
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Produits des placements				
Revenus des participations	215 057	26 390	241 447	56 618
Revenus des placements immobiliers	40	383 208	383 248	383 890
Revenus des autres placements		7 661 047	7 661 047	7 804 788
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)	8 031	555 801	563 832	656 081
Revenus des placements	223 128	8 626 446	8 849 574	8 901 377
Autres produits des placements	17 425	1 208 712	1 226 137	3 203 524
Profits provenant de la réalisation des placements		1 650 229	1 650 229	3 004 537
Total produits des placements	240 553	11 485 387	11 725 940	15 109 438
Charges des placements				
Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts, agios...)		486 831	486 831	495 076
Autres charges des placements	4 999	1 561 337	1 566 336	2 689 855
Pertes provenant de la réalisation des placements	- 758	836 383	835 625	3 884 689
Total charges des placements	4 241	2 884 551	2 888 792	7 069 620
PRODUITS NETS DES PLACEMENTS	236 312	8 600 836	8 837 148	8 039 818

6.2 VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DES OPÉRATIONS TECHNIQUES

I CATÉGORIE VIE

CATÉGORIES 1 à 19 (en milliers d'euros)	Contrats de capitalisation à prime unique (ou versements libes)	Contrats individuels d'assurance temporaire deces (y compris groupes ouverts)	Autres Contrats individuels d'assurance vie à prime unique (ou versement libes) (y compris groupes ouverts)	Autres Contrats individuels d'assurance vie à prime periodique (y compris groupes ouverts)	Contrats collectifs d'assurance en cas de décès
Primes	20 704	96 774	13 904 349	130 945	2 133 764
Charges des prestations	38 952	39 286	16 393 545	124 857	403 168
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	- 19 244	- 1 533	- 3 770 848	- 11 547	581 000
Ajustement A.C.A.V					
Solde de souscription	996	59 021	1 281 652	17 635	1 149 596
Frais d'acquisition	- 1 591	10 364	179 670	10 878	702 185
Autres charges de gestion nettes	- 684	16 038	1 014 692	4 624	167 520
Charges d'acquisition et de gestion nettes	- 2 275	26 402	1 194 362	15 502	869 705
Produit net des placements	16 166	368	7 575 228	57 113	41 242
Participation aux résultats et intérêts techniques	8 879	2 827	7 346 326	56 752	16 655
Solde financier	7 287	- 2 459	228 902	361	24 587
Primes cédées		59 379	19 569	759	585 891
Part des réassureurs dans les charges des prestations		24 193	274	12 323	- 76 424
Part des réassureurs dans les charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques		- 85		- 111	491 713
Part des réassureurs dans la participation aux résultats					2 564
Commissions reçues des réassureurs		25 737			79 473
Solde de la réassurance		- 9 534	- 19 295	11 453	- 88 565
Résultat technique	10 558	20 626	296 897	13 947	215 913
Hors compte					
Montant des rachats	26 012	1 232	9 685 498	49 705	596
Intérêts techniques bruts de l'exercice	350	1 637	1 335 004	47 449	
Provisions techniques brutes à la clôture	540 492	92 976	216 171 095	1 627 296	1 831 973
Provisions techniques brutes à l'ouverture	568 867	85 912	212 111 188	1 589 666	1 375 089

* Y compris PERP Poste L. 441

Contrats collectifs d'assurance en cas de vie	Contrats d'assurance vie ou de capitalisation en unites de compte à prime unique (ou versements libres)	Contrats d'assurance vie ou de capitalisation en unites de compte à primes periodiques	Contrats collectifs relevant de l'article L. 441.1 du code des assurances *	PERP	Acceptations en reassurance (vie)	Total
204 783	1 528 497	51 833	545 307	125 985	192 891	18 935 832
218 643	1 086 265	57 942	389 813	18 299	170 144	18 940 914
30 952	1 702 759	13 561	- 73 133	107 518	- 66 861	- 1 507 376
	1 364 217	52 970		11 708		1 428 895
- 44 812	103 690	33 300	228 627	11 876	89 608	2 931 189
- 7 150	28 905	262	24 828		975	949 326
8 315	110 492	1 406	193	12 935	4 408	1 339 939
1 165	139 397	1 668	25 021	12 935	5 383	2 289 265
168 137	237 910	9 217	451 806	36 688	228	8 594 103
163 687	112 106	10 747	820 646	35 745	7 492	8 581 862
4 450	125 804	- 1 530	- 368 840	943	- 7 264	12 241
66 266	407		270 324		20 346	1 022 941
61 278	187		221 863		7 503	251 197
5 408	- 46		- 17 536		- 142	479 201
12 554			384 153			399 271
60	- 294				9 379	114 355
13 034	- 560		318 156		- 3 606	221 083
- 28 493	89 537	30 102	152 922	- 116	73 355	875 248
25 942	701 518	24 531		16 373	3 173	10 534 580
61 063	71	8 755			3 104	1 457 433
4 628 885	22 879 136	885 034	14 188 208	1 158 749	337 911	264 341 755
4 436 376	21 403 489	858 630	13 435 840	1 015 535	403 670	257 284 262

I CATÉGORIE NON-VIE

Catégories 20 à 39 (en milliers d'euros)	Dommages corporels contrats individuels	Dommages corporels contrats collectifs	Acceptations	Total
Primes acquises	5 155	24 013	20 447	49 615
1a. Primes	5 154	24 015	20 447	49 616
1b. Variation des primes acquises et risques en cours	- 1	2		1
Charges des prestations	- 3 818	27 722	19 964	43 868
2a. Prestations et frais payés	691	19 063	22 892	42 646
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	- 4 509	8 659	- 2 928	1 222
Solde de souscription	8 973	- 3 709	483	5 747
Frais d'acquisition	770	11 155	1 260	13 185
Autres charges de gestion nettes	1 526	- 193	628	1 961
Charges d'acquisition et de gestion nettes	2 296	10 962	1 888	15 146
Produits des placements	- 7	9	5	7
Participation aux résultats			608	608
Solde financier	- 7	9	- 603	- 601
Part des réassureurs dans les primes acquises		23 483	3 688	27 171
Part des réassureurs dans les prestations payées				
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations		29 870	2 700	32 570
Part des réassureurs dans les participations aux résultats				
Commissions reçues des réassureurs			200	200
Solde de la réassurance		6 387	- 788	5 599
RÉSULTAT TECHNIQUE	6 670	- 8 275	- 2 796	- 4 401
Hors compte				
Provisions pour primes non acquises et risques en cours (clôture)	21			21
Provisions pour primes non acquises et risques en cours (ouverture)	22			22
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	955	153 248	152	154 355
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	759		3 081	3 840
Autres provisions techniques (clôture)	29 040	44 788	745	74 573
Autres provisions techniques (ouverture)	33 745	189 377	749	223 871

6.3 CHARGES DE PERSONNEL

La ventilation des charges de personnel s'établit ainsi :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012	Variations
Salaires	178 553	172 100	3,7 %
Charges sociales	104 482	130 096	- 19,7 %
Autres	5 875	5 733	2,5 %
TOTAL	288 911	307 929	- 6,2 %

6.4 COMMISSIONS

Le montant des commissions afférent à l'assurance directe, comptabilisé pendant l'exercice, est de 1 905 296 K€.

Ce montant comprend les commissions de toute nature allouées aux partenaires de CNP Assurances qui distribuent ses produits.

6.5 VENTILATION DES OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES ET NON TECHNIQUES

Postes du compte de résultat (en milliers d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Détail des autres produits non techniques	57 659	210 860
Intérêts sur prêts divers	57 156	221 098
Autres produits non techniques	503	41
Report de charges constitué en vertu de l'art. R. 331-5-4 du code des assurances		- 10 279
Détail des autres charges non techniques	61 015	238 511
Frais de communication	61 015	238 511
Détail des produits exceptionnels	31 966	24 195
Produits exceptionnels	1 654	10 951
Reprises des provisions pour risques et charges	30 312	13 244
Détail des charges exceptionnelles	56 102	69 107
Pertes sur exercices antérieurs	825	1 548
Charges exceptionnelles de l'exercice	306	3 883
Cessions d'immobilisations d'exploitation		
Dotations aux provisions pour risques et charges	54 971	63 676

6.6 CHARGES D'IMPÔTS

Détail de la charge d'impôts (en milliers d'euros)	31 décembre 2013	31 décembre 2012	Variations
Charge fiscale liée aux opérations courantes	332 235	115 740	
Produit/charge fiscale lié aux opérations exceptionnelles *	0	- 21 000	
Impôt Société	332 235	94 740	250,7 %

* Dans le cadre de la réorganisation de ses participations au Brésil qui est intervenue à la fin de l'année 2011, CNP Assurances avait provisionné au 31 décembre 2011 la charge d'impôt afférente aux plus-values fiscales dégagées à cette occasion (absence de report d'imposition). Le produit exceptionnel est lié à la reprise de cette provision

6.7 PARTICIPATION DES ASSURÉS AUX RÉSULTATS TECHNIQUES ET FINANCIERS

Désignation (en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
A. Participation aux résultats	8 582 471	8 094 578	7 320 095	8 812 656	8 200 118
A1. Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	7 743 761	7 516 356	7 357 847	8 811 917	8 255 903
A2. Variation de la provision pour participation aux bénéfécies	838 710	578 222	- 37 752	739	- 55 785
B. Participation aux résultats des contrats relevant des catégories visées à l'article A. 132.2 ⁽¹⁾					
B1. Provisions mathématiques moyennes ⁽¹⁾	224 669 386	230 231 773	214 364 250	204 077 943	190 213 416
B2. Montant minimal de la participation aux résultats ⁽³⁾	5 024 096	4 866 285	4 184 024	4 976 167	5 582 383
B3. Montant effectif de la participation aux résultats ^{(2) & (3)}	5 896 548	5 923 946	5 613 395	6 924 295	6 514 975
B3a. Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques)	5 423 278	5 359 900	5 656 802	6 265 514	6 573 179
B3b. Variation de la provision pour participation aux bénéfécies	473 270	564 046	- 43 408	658 781	- 58 204

(1) Demi somme des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, correspondant aux contrats des catégories à l'article A. 331.3

(2) Participation effective (charge de l'exercice, y compris intérêts techniques) correspondant aux contrats des catégories visées à l'article A. 331.3

(3) Participation nette de prélèvement sur encours à compter de 2007 (participation brute pour les exercices antérieurs)

6.8 EFFECTIF

L'effectif au 31 décembre 2013 par catégorie se décompose comme suit :

Statuts (en nombre de personnes)	31 décembre 2013	31 décembre 2012	Variations
Cadres	1 728	1 778	- 2,8 %
Non cadres	1 270	1 340	- 5,2 %
TOTAL	2 998	3 118	- 3,8 %

Les effectifs mentionnés sont hors personnel CNP TI.

6.9 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les éléments ci-dessous, présentent, en cumul, et pour chaque type de catégorie, les éléments de rémunération du directeur général (Gilles Benoist jusqu'au 29 juin 2012 et Frédéric Lavenir à compter du 26 septembre 2012) et des administrateurs de CNP Assurances, comprenant ceux du président du conseil d'administration (Edmond Alphandéry jusqu'au 29 juin 2012 et Jean-Paul Faugère à compter de la même date).

En 2013

■ Avantages à court terme : le montant des rémunérations versées par la Société aux administrateurs de CNP Assurances, ainsi qu'au président du conseil d'administration et au directeur général se monte à 1 185 949 € (incluant rémunération fixe, variable, jetons de présence et avantages en nature éventuels).

■ Avantages à long terme : le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances, aux fins de versement de pensions ou de retraite du directeur général et du président du conseil d'administration, s'élève à 0 €.

■ Indemnités de fin de contrat de travail : aucune indemnité de fin de contrat n'a été versée au directeur général, au président du conseil d'administration et aux administrateurs.

■ Paiement en actions : aucun paiement en actions n'a été réalisé en 2013 par la Société. Aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance n'a été effectuée au profit des administrateurs et des dirigeants de CNP Assurances.

En 2012

- Avantages à court terme : le montant des rémunérations versées par la Société aux administrateurs de CNP Assurances, ainsi qu'au président du conseil d'administration et au directeur général se monte à 1 835 378 € (incluant rémunération fixe, variable, jetons de présence et avantages en nature éventuels).
- Avantages à long terme : le montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées par CNP Assurances, aux fins de versement de pensions ou de retraite du directeur général et du président du conseil d'administration, s'élève à 0 €.

- Indemnités de fin de contrat de travail : il n'y a pas d'indemnité de fin de contrat de travail pour les principaux dirigeants du Groupe à l'exception des dispositifs contractuels ou conventionnels pouvant exister. À ce titre, Gilles Benoist, directeur général jusqu'au 29 juin 2012, a perçu lors de son départ à la retraite la somme de 395 316 €.
- Paiement en actions : aucun paiement en actions n'a été réalisé en 2012 par la Société. Aucune attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance n'a été effectuée au profit des administrateurs et des dirigeants de CNP Assurances.

6.10 RÉSULTATS FINANCIERS SUR CINQ ANS**Capital en fin d'exercice***(en milliers d'euros)*

	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Capital social <i>(en milliers d'euros)</i>	686 618	643 500	594 151	594 151	594 151
Nombre d'actions ordinaires existantes **	686 618 477	643 500 175	594 151 292	594 151 292	594 151 292
Opérations et résultats de l'exercice <i>(en milliers d'euros)</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes	18 985 447	19 042 303	21 345 143	23 948 663	24 376 642
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	1 062 203	739 281	589 153	282 402	1 099 789
Impôt sur les bénéfices	332 235	94 740	98 045	46 156	142 505
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	735 289	554 702	473 121	212 772	934 268
Résultats par action <i>(en unité)**</i>					
Résultat avant impôts et dotations aux amortissements et provisions	1,55	1,15	0,99	0,48	1,85
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	1,07	0,86	0,80	0,36	1,57
Dividende attribué à chaque action *	0,77	0,77	0,77	0,77	0,75
Personnel					
Effectif moyen pendant l'exercice	2 998	3 118	3 077	3 068	3 432
Montant de la masse salariale de l'exercice y compris avantages sociaux <i>(en milliers d'euros)</i>	288 911	307 929	253 039	257 834	269 182

* Proposition de dividende à distribuer en 2014

** Pour refléter l'impact de la division de la valeur nominale de l'action CNP Assurances par quatre, le 6 juillet 2010, le nombre d'actions au titre des exercices 2010 et 2009 a été ajusté

6.11 CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Opérations brutes

Chiffre d'affaires par secteur géographique

(en milliers d'euros)

	31/12/2013	31/12/2012	%
France	18 479 063	18 997 144	- 2,7%
Hors de France	506 384	45 159	1 021,3 %
<i>Succursale Italie</i>	85 359	44 375	92,4 %
<i>Succursale Espagne</i>	868	775	12,0 %
<i>Cofidis Union européenne</i>	53	9	488,9 %
<i>Succursale Danemark</i>	420 104		
TOTAL	18 985 447	19 042 303	- 0,30 %

6.12 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Honoraires des commissaires aux comptes en 2013

(en milliers d'euros)

Audit	Mazars	%	PriceWaterhouseCoopers	%
Certification, examen des comptes individuels et consolidés	876	89 %	882	84 %
CNP Assurances	876		882	
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	108	11 %	174	16 %
TOTAL	983	100 %	1 056	100 %

NOTE 7 Engagements hors bilan

Catégories de stratégies par nature d'IFT (en milliers d'euros)	Montants 31 décembre 2013		Durées de vie résiduelles		
	engagements reçus	engagements donnés	de 0 à 1 an	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Stratégie de rendement					
IFT Equity					
Achat Call - Put	- 228 823		- 36 013	- 118 589	- 74 221
Vente Call - Put					
IFT Taux					
Achat Cap	50 911 000		4 110 000	27 422 000	19 379 000
Vente Cap		37 291 800	1 517 000	18 000 000	17 774 800
Swap					
Receive Swap	9 530 866		780 538	1 622 946	7 127 382
Pay Swap		9 563 401	775 413	1 617 398	7 170 590
TOTAL REÇUS	60 213 043		4 854 525	28 926 357	26 432 161
TOTAL DONNÉS		46 855 201	2 292 413	19 617 398	24 945 390
IFT EN COURS	13 357 842		2 562 112	9 308 959	1 486 771

NOTE 8 Renseignements relatifs aux passifs subordonnés

TSR

Date d'émission	Nature juridique	Code ISIN	Devise	Montant total émis (en millions de devises)	Montant total émis (en millions d'euros)	Taux servi	Échéance
07/04/2011	TSR Taux fixe/variable	FR0011034065	GBP	300	360	7,375 % jusqu'en septembre 2021 puis Libor 12M + 448,2 bps	30/09/2041
07/04/2011	TSR Taux fixe/variable	FR0011033851	Euros	700	700	6,875 % jusqu'en septembre 2021 puis Euribor 12M + 440 bps	30/09/2041
24/06/2003	TSR Taux fixe/variable	Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance	Euros	200	200	4,7825 % jusqu'en 2013 et Euribor + 200 bps à partir du 24/06/2013	23/06/2023
15/11/2004	TSR Taux fixe/variable	Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance	Euros	90	90	4,93 % jusqu'en 2016 et Euribor + 160 bps à partir du 15/11/2016	Indéterminée
15/11/2004	TSR Taux fixe/variable	Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance	Euros	93	93	Euribor 3 mois + 70 bps jusqu'en 2016 et Euribor 3 mois + 160 bps à partir du 15/11/2016	Indéterminée
14/09/2010	TSR Taux fixe/variable	FR0010941484	Euros	750	750	6 % jusqu'en septembre 2020 puis Euribor 3M + 447,2 bps	14/09/2040
TOTAL TSR				2 133	2 193		

EMPRUNTS SUBORDONNÉS

Date d'émission	Nature juridique	Code ISIN	Devise	Montant total émis (en millions de devises)	Montant total émis (en millions d'euros)	Taux servi	Échéance
21/06/2004	Emprunt subordonné Taux variable	FR0010093328	Euros	250	250	TEC10 + 10 bps <i>Cap</i> à 9 %	Perpétuelle
24/09/2004	Emprunt subordonné Taux variable	FR0010093328	Euros	50	50	TEC10 + 10 bps Taux global capé à 9 %	Perpétuelle
11/03/2005	Emprunt subordonné Taux variable	FR0010167296	Euros	23,75	23,75	6,25 % jusqu'en 2009 puis 4 fois (EUR CMS 10 ans - EUR CMS 2 ans) <i>Cap</i> à 9 % et <i>floor</i> à 2,75 %	Perpétuelle
11/03/2005	Emprunt subordonné Taux variable	FR0010167247	Euros	225	225	6,5 % jusqu'en mars 2008 puis 3 % + (CMS10 * 22,5 %)	Perpétuelle
27/06/2005	Emprunt subordonné Taux variable	FR0010203026	Euros	75	75	7 % jusqu'en juin 2010 puis CMS10 + 30 bps	Perpétuelle
16/05/2006	Emprunt subordonné Taux variable	FR0010318386	Euros	160	160	5,25 % jusqu'au 16/05/2036 puis Euribor 3 mois + 185 bps (y compris <i>Step Up</i> 100 bps à <i>Call Date</i>)	Perpétuelle
22/12/2006	Emprunt subordonné Taux fixe	FR0010409789	Euros	870	870	4,75 % jusqu'au 22 dec 2016 puis Euribor 3M + 184 bps	Perpétuelle
20/12/2006	Emprunt subordonné Taux variable	FR0010406082	Euros	108	108	Euribor 3 mois + 95 bps jusqu'au 20 déc. 2026 puis Euribor 3 mois + 195 bps à compter du 20/12/2026	Perpétuelle
18/10/2012	Emprunt subordonné Taux fixe	FR0011345552	USD	500	363	7,5 % jusqu'en octobre 2018 puis <i>reset</i> taux fixe <i>swap</i> 6 ans + 648,1 bps	Perpétuelle
18/07/2013	Emprunt subordonné Taux fixe	FR0011538461	USD	500	363	6,875 % jusqu'en juillet 2019 puis <i>reset</i> taux fixe <i>swap</i> 6 ans + 500 bps	Perpétuelle
TOTAL EMPRUNTS SUBORDONNÉS				2 762	2 487		
TOTAL DES PASSIFS SUBORDONNÉS				4 895	4 680		

3.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CNP Assurances, tels qu'ils sont joints au présent rapport
- la justification de nos appréciations
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable induit par l'application du règlement 2013-03 du 13 décembre 2013 de l'Autorité des normes comptables concernant les règles de comptabilisation des valeurs amortissables visées à l'article R. 332-20 du code des assurances tel que présenté par les notes 3 et 4.3.3 de l'annexe aux comptes sociaux.

II - JUSTIFICATION DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre société, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans les notes 4.5, 4.6, et 4.7 de l'annexe aux comptes.

Nous avons en particulier apprécié le caractère raisonnable des méthodes employées et des hypothèses retenues, au regard notamment de l'environnement réglementaire de la société CNP Assurances et de son expérience.

- Les provisions pour dépréciation sur le portefeuille titres sont évaluées selon les modalités relatées dans la note 4.3 figurant dans l'annexe aux comptes. Nous avons en particulier examiné les modalités de recensement des expositions du Groupe, ainsi que les modalités de valorisation et de dépréciation des instruments financiers.
 - Nous avons vérifié que l'évaluation des provisions portant sur les actifs relevant de l'article R. 332-20 du code des assurances était cohérente avec l'intention de détention de ces titres par CNP ASSURANCES et nous avons examiné, en tant que de besoin, les données, les hypothèses retenues et la documentation préparées dans le cadre de celle-ci.
 - Nous avons pris connaissance des analyses effectuées par la Société sur les risques éventuels attachés aux actifs relevant de l'article R. 332-19 du code des assurances et notamment à la dette souveraine, sa valorisation et son traitement comptable.

- Nous avons examiné les informations données par la direction sur l'activité et les perspectives d'avenir envisageables ainsi que les critères et hypothèses retenues pour déterminer les valeurs d'utilité des différents titres de participations et les provisions qui en résultent.

Nous avons par ailleurs vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les annexes relatives aux instruments financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Fait à Neuilly sur Seine et Courbevoie, le 26 février 2014

Les commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Éric Dupont

MAZARS

Jean-Claude Pauly

Responsabilité sociétale d'entreprise

4

INFORMATIONS SOCIALES, SOCIÉTALES ET ENVIRONNEMENTALES DU RAPPORT DE GESTION

4.1	RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DU GROUPE CNP ASSURANCES	207
4.1.1	L'historique de notre engagement	207
4.1.2	Les composantes de la démarche RSE	208
4.1.3	La RSE en actions	210
4.2	ACCOMPAGNER LES COLLABORATEURS DANS LA DURÉE	211
4.2.1	Priorité n° 1 : Optimisation du parcours professionnel des collaborateurs	211
4.2.2	Priorité n° 2 : Qualité de vie au travail	213
4.2.3	Priorité n° 3 : Promotion de la diversité	214
4.2.4	Autres actions	216
4.3	ASSUMER NOTRE RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE	221
4.3.1	Priorité n° 1 : Investisseur responsable sur les actifs cotés	221
4.3.2	Priorité n° 2 : Investissement responsable sur les actifs non cotés	222
4.3.3	Priorité n° 3 : Achat responsable	223
4.3.4	Autres actions	224
4.4	ADAPTER NOS OFFRES À LA DIVERSITÉ DES BESOINS	227
4.4.1	Priorité n° 1 : Contribution à la lutte contre l'exclusion financière	227
4.4.2	Priorité n° 2 : Conception de produits et services à avantage sociétal	228
4.4.3	Priorité n° 3 : Satisfaction des assurés	228
4.4.4	Autres actions	230
4.5	RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE	231
4.5.1	Priorité n° 1 : Réduction de l'empreinte environnementale liée aux déplacements	231
4.5.2	Priorité n° 2 : Diminution de la consommation de fournitures	232
4.5.3	Priorité n° 3 : Réduction de l'empreinte environnementale dans nos métiers	234
4.5.4	Autres actions	235

4.6	MÉTHODOLOGIE	238
4.7	TABLEAU DE CONCORDANCE DES DONNÉES SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES	240
4.8	RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION DE CNP ASSURANCES	242

4.1 RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DU GROUPE CNP ASSURANCES

4.1.1 L'historique de notre engagement

2003/LE RÔLE FONDATEUR DE NOTRE ADHÉSION AU PACTE MONDIAL



NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

En adhérant au Pacte Mondial dès 2003, CNP Assurances a conforté son engagement à respecter ces valeurs fondamentales, à lutter contre la corruption et à protéger l'environnement. CNP Argentine, Caixa Seguros Holding et CNP UniCredit Vita ont également adhéré au Pacte.

Depuis toujours, le groupe CNP Assurances respecte les droits de l'homme et du Citoyen tels que définis dans la Déclaration Universelle des droits de l'homme et plus spécifiquement les principes de l'Organisation Internationale du Travail et la réglementation du travail propre à chaque pays.

2009/UN ENGAGEMENT RELAYÉ DANS LE SECTEUR DE L'ASSURANCE

CNP Assurances a pris une part active au lancement de la charte développement durable de l'Association Française de l'Assurance en 2009. Elle s'y est engagée sur les enjeux majeurs

de responsabilité sociale de l'activité d'assurance : participer à la réduction des vulnérabilités sociales, contribuer à la lutte contre le changement climatique, accompagner le développement économique et favoriser la politique d'investissement responsable.

2011/UN ENGAGEMENT RENFORCÉ DANS NOTRE MÉTIER D'ASSUREUR

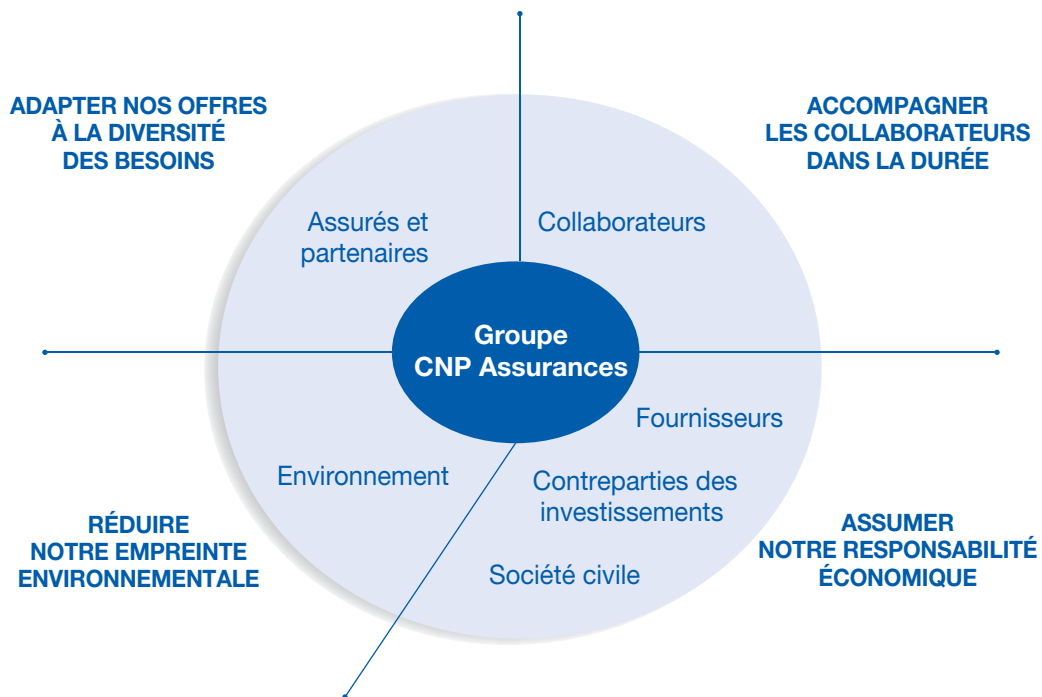
En 2011, CNP Assurances a adhéré aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies, marquant ainsi une nouvelle étape dans son engagement d'investisseur responsable.

UN DÉPLOIEMENT COORDONNÉ DANS LES FILIALES ET PARTAGÉ AVEC SES PARTENAIRES

Conformément au modèle d'affaire du Groupe, les principales filiales associent un ou plusieurs partenaires locaux, le plus souvent des acteurs bancaires chargés de la distribution des produits. La démarche RSE est définie par la filiale en cohérence avec les principes du Groupe. Des échanges réguliers ont lieu. Les indicateurs de déploiement sont partagés.

4.1.2 Les composantes de la démarche RSE

La démarche RSE du groupe CNP Assurances est structurée autour de quatre engagements forts, qui inspirent l'ensemble des actions :



Notre ambition est de créer de la valeur pour toutes les parties prenantes de CNP Assurances dans une logique d'assureur et d'investisseur responsable.

4.1.2.1 DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Des actions de dialogue ou des mesures de satisfaction sont régulièrement menées auprès des principales parties prenantes.

Ainsi, en sus du dialogue social institutionnel, et du suivi du baromètre social interne, un diagnostic sur les risques psychosociaux en 2013 a permis de mieux cerner la perception des collaborateurs sur leur environnement de travail (cf. Qualité de vie au travail 4.2.2).

Des enquêtes de satisfaction régulières sont réalisées directement auprès des assurés mais aussi auprès de nos partenaires distributeurs, en France comme à l'international. Elles permettent d'améliorer le dispositif d'écoute clients. De plus, CNP Assurances et ses principales filiales effectuent des études qualitatives et quantitatives, afin d'anticiper les besoins résultant des évolutions sociales et démographiques (cf. Satisfaction des assurés 4.4.3.).

CNP Assurances engage aussi un dialogue avec les sociétés dont elle est actionnaire lorsque les veilles ISR trimestrielles révèlent des problèmes via les gérants d'actifs ou directement en amont des assemblées générales. CNP Assurances dialogue également avec ses propres actionnaires en particulier les actionnaires individuels lors de rencontres en région (pour plus de détail voir le lien suivant : <http://www.cnp-finances.fr/agenda-actionnaires>) et via son site (45 577 visiteurs uniques en 2013) ou son numéro vert. L'enquête réalisée en 2011 auprès du club des actionnaires a confirmé leur satisfaction.

CNP Assurances participe activement aux travaux de la FFSA en matière de RSE. Elle est membre de l'Observatoire sur la

Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE) et de son Club Finance, qui regroupe entreprises et parties prenantes (ONG et organisations syndicales). Les filiales internationales participent aussi aux instances professionnelles locales. Caixa Seguros Holding procède annuellement à l'évaluation de sa responsabilité sociale avec l'institut Ethos.

4.1.2.2 CRÉATION DE VALEUR PARTAGÉE & PLUS-VALUE SOCIALE

Être un assureur responsable, c'est pour CNP Assurances être un intermédiaire financier éclairé entre l'assuré et l'économie soumise aux aléas. CNP Assurances permet aux assurés de se protéger en minimisant leur exposition aux risques. Sa très bonne capacité d'évaluation des risques et sa stratégie d'investissement de long terme, permettent à CNP Assurances de tenir ses engagements. Au-delà de ces engagements, qui sont constitutifs de l'offre assurantielle, CNP Assurances innove en proposant de véritables plus-values sociétales.

UNE INTERMÉDIATION FINANCIÈRE ÉCLAIRÉE ET PROTECTRICE ENTRE L'ASSURÉ ET L'ÉCONOMIE



Nos savoir faire assurantiels	Évaluer chaque risque sur la durée et les coûts de gestion administrative et financière	Mutualiser les risques pour optimiser le tarif	Garantir la gestion administrative, la sécurité des placements, la couverture des engagements	LA MAITRISE DU RISQUE
Nos engagements assurantiels	Garantir le versement des prestations aux personnes assurées ou aux bénéficiaires désignés	Garantir les encours euros et le nombre de parts UC à tout moment jusqu'au décès	Garantir un rendement minimum temporaire	LA GARANTIE DE VERSEMENT
Nos engagements RSE	Enrichir la prestation par des services de prévention et d'assistance	Investir les réserves des assurés de façon responsable	Offrir des produits accessibles au plus grand nombre	LES PLUS VALUES SOCIALES



UN PLACEMENT SÉCURISÉ, RESPONSABLE ET ACCESSIBLE

4.1.3 La RSE en actions

4.1.3.1 UN RAPPORT STRUCTURÉ À L'IMAGE DES MÉTIERS DU GROUPE

Le rapport qui suit expose, chiffres à l'appui, l'ensemble du plan d'action RSE du Groupe : les priorités de chaque composante de la démarche et les actions complémentaires déployées. Les questions relatives à la gouvernance et au Risque RSE sont traitées dans le chapitre 5 « Gouvernement d'entreprise et contrôle interne ».

Ce rapport couvre toutes les entités du groupe CNP Assurances consolidées. Il a été rédigé conformément aux dispositions des articles R. 225-104 à R. 225-105-2 du code de commerce

et la table de concordance permet de retrouver les éléments réglementaires. L'un des commissaires aux comptes a procédé à des travaux visant à vérifier la présence et la sincérité des informations relevant de l'article 225 du code de commerce. Les informations les plus importantes ont fait l'objet d'une revue de sincérité, qui inclut notamment des tests de détail sur les indicateurs quantitatifs correspondants ; les autres informations ont fait l'objet d'une revue de cohérence globale comme indiqué dans le tableau de concordance en fin de chapitre.

L'ensemble des indicateurs de responsabilité sociale détaillés par entité est communiqué dans un document dédié « Bilan RSE 2013 », disponible sur le site www.cnp-finances.fr.

4.1.3.2 UNE MESURE DE LA PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Objectifs de CNP Assurances : bilan fin 2013

■ intégrer la RSE au cœur de sa stratégie : définition d'une nouvelle ambition « créer de la valeur pour toutes les parties prenantes de CNP Assurances dans une logique d'assureur et d'investisseur responsable »

■ évaluer les fournisseurs sous l'angle RSE : 26,2 % (en chiffre d'affaires)

■ poursuivre la réduction des émissions de CO₂ par ETP pour le fonctionnement interne atteint : - 1,2 % par rapport à 2012

Notation extra-financière 2013 du titre CNP Assurances

La qualité de la démarche est reconnue par les analystes extra-financiers. La performance du Groupe se positionne particulièrement bien en matière de ressources humaines et d'engagement sociétal.

Synthèse des notations (non sollicitées)

Agence de notation	Notation extra-financière	Commentaire	Référence méthodologique
Sustainalytics	79/100 - août 2013	8 sur 140 – secteur assurance monde	http://www.sustainalytics.com/sustainalytics-global-platform
Oekom	Prime C+ - mars 2013		http://www.oekom-research.com/index_fr.php?content=corporate-rating
Vigéo	48/100 (notation 2012, notation 2013 en cours non terminée)	11 sur 33 – secteur assurance	www.vigeo.com

Présence du titre CNP Assurances dans les indices ISR

Le titre est intégré à plusieurs indices ISR européens. Il a notamment été reconduit dans l'indice « Ethibel Sustainability Index EXCELLENCE Europe » et dans l'indice « Nyse Euronext Vigéo – Eurozone 120 ».

4.2 ACCOMPAGNER LES COLLABORATEURS DANS LA DURÉE

Toutes les entités du Groupe partagent quatre principes : l'accompagnement des collaborateurs dans la durée, le respect des droits de l'homme, la liberté d'association et le droit à la négociation collective et enfin la promotion de l'égalité des chances. L'objectif est d'accompagner et de favoriser le développement professionnel et personnel de chacun. Ce sont en effet les compétences et la personnalité de tous les collaborateurs qui construisent le succès du Groupe. Il s'agit aussi d'approfondir

la politique diversité pour enrichir le panel des profils recrutés et ne se priver d'aucun talent.

- Priorité n° 1 : Optimisation du parcours professionnel des collaborateurs
- Priorité n° 2 : Qualité de vie au travail
- Priorité n° 3 : Promotion de la diversité

4.2.1 Priorité n° 1 : Optimisation du parcours professionnel des collaborateurs

4.2.1.1 GESTION DE L'EMPLOI

Recrutements - Des emplois durables et des embauches locales

Tous les postes ouverts au recrutement (415 recrutements dans tout le Groupe) ont pu être pourvus en 2013. Le groupe CNP Assurances n'a pas rencontré de difficultés particulières de recrutement. La part des CDI dans les recrutements est en diminution du fait de l'intégration en 2013 des CDD alternants dans les statistiques sociales.

	2013	2012	Évolution	Niveau de couverture
Nombre de recrutements	415	459	- 10 %	100 %
Part des CDI dans les recrutements	55 %	66 %	- 17 %	100 %

Sorties - Une gestion maîtrisée des départs

Aucune entité du Groupe n'a réalisé de plan de restructuration dans le passé ni en 2013 et il n'y a jamais eu de licenciements collectifs. Concernant l'entité CNP Assurances, la gestion prévisionnelle des emplois table sur une stabilisation des effectifs sur la base des départs naturels à horizon fin 2014.

	2013	2012	Évolution	Niveau de couverture
NOMBRE DE DÉPARTS TOTAL	521	337	+ 55 %	100 %
■ dont licenciements	80	68	+ 18 %	100 %
■ dont ruptures conventionnelles	18	12	+ 50 %	100 %
■ dont démissions	97	101	- 4 %	100 %
■ dont départs en retraite	135	44	+ 207 %	100 %
■ dont fin de CDD	176	91	+ 93 %	100 %
TAUX DE TURN OVER	6,9 %	4,8 %	+ 44 %	100 %

Le taux de *turn over* dans les différentes entités du Groupe reflète la diversité des contextes nationaux : il s'élève à 4,10 % sur CNP Assurances, et à plus de 21 % à CNP CIH en raison d'un nombre important de départs en retraite (*via* le plan de départ volontaire en retraite anticipé mis en place). Les CDD alternants sont intégrés aux statistiques 2013, ce qui explique l'augmentation des fins de CDD affichés. Le *turn over* de Caixa Seguros a été particulièrement bien maîtrisé en 2013 avec un taux de 11 % à comparer au 20 % du secteur de l'assurance au Brésil.

L'ancienneté moyenne dans le Groupe est de 13 ans ; elle a baissé en raison de nombreux départs en retraite.

Accompagnement - Des nombreuses possibilités d'évolution

A CNP Assurances, depuis plusieurs années déjà, une politique favorisant la mobilité interne est menée. Elle se traduit par le fait que la quasi-totalité des postes à pourvoir est proposée dans

un premier temps en pourvoi interne. Ainsi en 2013, 88 % des postes CDI à pourvoir l'ont été par des mobilités internes, taux en augmentation depuis 4 ans.

Cette orientation permet de répondre à un double objectif : la maîtrise des effectifs dans un contexte économique plus contraint, et, la priorité accordée à la réalisation de parcours professionnels internes. 144 collaborateurs ont été promus, chiffre en progression de 18 % par rapport à 2012

Outre une politique encadrée d'ouverture de postes à pourvoir, la dynamique de mobilité interne est soutenue par un accompagnement personnalisé des collaborateurs dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet professionnel. 96 % des collaborateurs ont bénéficié d'un entretien d'activité et 800 personnes d'un entretien de carrière.

Dans le Groupe, 96 % des collaborateurs bénéficient d'entretiens d'évaluations.

4.2.1.2 FORMATION – UN INVESTISSEMENT SOUTENU ET CONTINU D'ANNÉE EN ANNÉE

	2013	2012	Évolution	Niveau de couverture
Nombre d'heures de formation ⁽¹⁾	98 251	100 664	- 2,4 %	99 %
Montant alloué à la formation en pourcentage de la masse salariale	4,3 %	4,4 %	- 2,3 %	99 %
Part des collaborateurs ayant bénéficié de formation	86 %	77 %	+ 11,7 %	99 %

(1) Dont pour CNP Assurances 59 732 heures de formations imputables

A CNP Assurances, le taux de masse salariale consacrée à la formation est de 5,14 %.

La diminution du nombre d'heures de formation en 2012 et 2013 s'explique essentiellement par un programme de certification technique exceptionnel en 2012 dans le groupe Caixa Seguros pour 2 500 heures et la fin du cycle de formations managériales à CNP Assurances. Les bénéficiaires de formation sont plus nombreux dans la quasi-totalité des entités du groupe.

Un large éventail de formations

Le développement des compétences de ses collaborateurs est au cœur des politiques RH de CNP Assurances. Au service de la politique de mobilité interne et pour permettre à chacun d'être au rendez-vous de l'évolution des métiers. En 2013, 69 collaborateurs ont pu suivre une formation diplômante, leur permettant de poursuivre un projet professionnel élaboré au sein du Groupe, soit

près de 150 sur deux ans (2012/2013). Les principaux domaines de formation concernés sont « Techniques d'assurances » et « Comptabilité économie finance ».

Dans le Groupe, les formations suivies portent en premier lieu sur les techniques d'assurance, viennent ensuite les formations sur l'informatique/bureautique, le commercial/marketing, le développement personnel, le management et les langues. Par ailleurs, des actions de formation ciblées en fonction des populations concernées concourent depuis 2 ans au développement de l'expertise sur la gestion des risques. Les besoins de formation sont recueillis en général lors des entretiens annuels d'activité sur le plan individuel et pendant la démarche d'élaboration du plan de formation sur le plan collectif.

En 2013, Caixa Seguros, en partenariat avec l'Université Fédérale de Rio de Janeiro, a créé le premier cours de spécialisation en Actuariat pour combler un vide de l'offre universitaire.

4.2.2 Priorité n° 2 : Qualité de vie au travail

Le maintien du bien-être au travail est au cœur de la politique des ressources humaines des entités du Groupe. Il passe notamment par une bonne connaissance des facteurs de stress et le déploiement de dispositifs d'accompagnement individualisé des collaborateurs en difficulté.

4.2.2.1 SENSIBILISATION ET ACCOMPAGNEMENT DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX À CNP ASSURANCES

CNP Assurances accorde depuis 2009 une attention soutenue à la prévention du stress et des risques psychosociaux. À travers toutes ses actions (médiation sociale interne, actions de formation managériale, dispositif d'écoute extérieur à l'entreprise ouvert à tous les salariés...), le Groupe a créé un environnement favorable à la limitation des situations à risques. L'accord conclu avec les organisations syndicales en avril 2012 sur ce thème apporte un cadre concret et partagé, au travers des dispositifs qui y sont décrits, pour l'identification, la prévention et la gestion des risques psychosociaux.

Au 2^e trimestre 2013 a été réalisé le premier diagnostic RPS prévu dans l'accord pour analyser les conditions et le vécu au travail tels qu'ils sont ressentis par les collaborateurs de l'entreprise. Les niveaux d'exposition aux risques psychosociaux ressortent en légère diminution par rapport à l'enquête similaire réalisée en 2005. Un plan d'actions sera proposé en 2014.

Médiation interne : La médiation sociale interne vise à prévenir et à traiter les situations présumées de harcèlement au travail et de discrimination, les situations de souffrance et les conflits de la vie quotidienne. En 2013, elle a fait l'objet de 63 sollicitations (chiffre

en diminution de 30 % par rapport à 2012), dont la majorité portait sur des demandes de conseil et d'accompagnement.

Une commission dédiée : Une commission créée, dans le cadre de l'accord collectif relatif aux risques psychosociaux conclu en 2012 (pour traiter notamment des situations collectives), se réunit trimestriellement sur chaque site Paris, Angers, Arcueil. L'ensemble des collaborateurs bénéficie également d'un dispositif d'écoute 24h/24h, 7 jours sur 7 toute l'année (Filassistance – numéro vert).

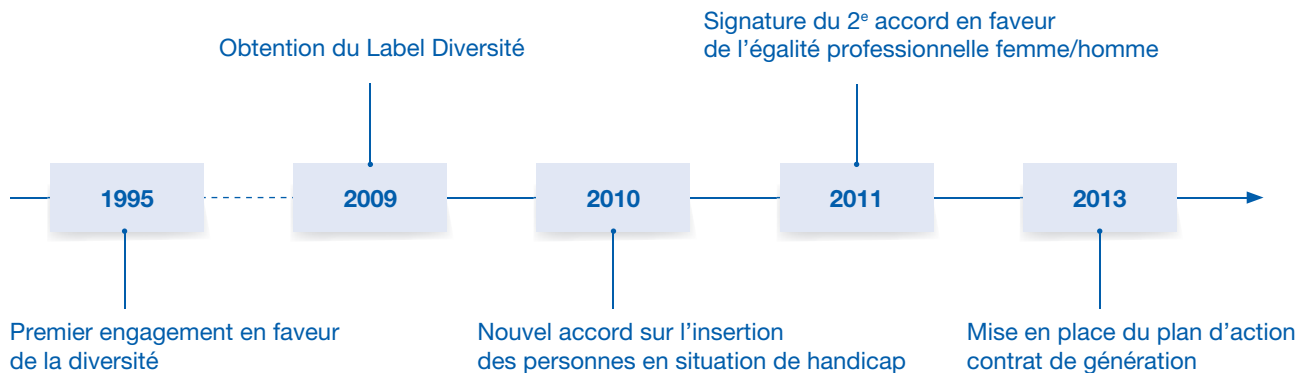
4.2.2.2 UNE MULTITUDE D' ACTIONS DÉPLOYÉES AU SEIN DE CHAQUE FILIALE

À l'international les *CEO* bénéficient d'une formation de lutte antistress. Par ailleurs, Caixa Seguros Holding et CNP BVP ont développé des programmes de bien-être global au travail. Caixa Seguros organise annuellement une semaine interne de la santé et de la prévention au travail. Le CHSCT de MFPrévoyance a initié en 2012 une vigilance particulière sur les risques psychosociaux, et une formation dédiée a été intégrée dans le parcours de formation managérial. Le code éthique de CNP Argentine prévoit la mise en œuvre de programmes pour prévenir les accidents et les maladies professionnelles. CNP CIH a une équipe dédiée qui communique régulièrement sur les risques de santé et sécurité au travail et soutient depuis quelques années l'organisation de « la semaine de la santé et sécurité » du ministère du Travail. CNP UniCredit Vita a mis en place en 2013 une formation obligatoire sur la santé et la sécurité pour l'ensemble des salariés.

En 2013, Caixa Seguros a reçu la première place parmi les assureurs brésiliens pour la gestion de ses ressources humaines. Ce prix, décerné par le guide Epoca Negocios 360°, résulte d'une étude comparée des meilleures pratiques du marché parmi 250 entreprises.

4.2.3 Priorité n° 3 : Promotion de la diversité

CHRONOLOGIE DES ACTIONS



4.2.3.1 STRUCTURATION ET LABELLISATION DE LA DÉMARCHE DU GROUPE

Un engagement pionnier : En janvier 2009, CNP Assurances a été l'une des sept premières entreprises à obtenir le Label Diversité. Après une évaluation en novembre 2011 par l'Afnor Certification ce label a été confirmé le 21 février 2012 pour une durée de 4 ans.

Un engagement décliné dans les différentes entités : La lutte contre la discrimination est partagée dans le Groupe. Elle est reprise dans le règlement intérieur de CNP Assurances, le code de bonne conduite de Caixa Seguros Holding, le code éthique de CNP Argentine. Le code de service de CNP CIH traite également

de la discrimination, la vie privée, la liberté de religion et le respect de chaque employé.

Une démarche de progrès continu : Le comité de pilotage interne Diversité, mis en place en 2010 à CNP Assurances, il s'est réuni une fois en 2013. Il fait un état des lieux des actions engagées par domaine métiers afin de démontrer la cohérence de la politique mise en œuvre par l'entreprise. La gestion des carrières et le dispositif d'évaluation des collaborateurs respectent le principe de non-discrimination. Désormais plus de 300 managers sont formés sur ce thème. De nombreux dispositifs ont été mis en place pour assurer un suivi régulier de la politique diversité et dresser un bilan annuel communiqué aux partenaires sociaux.

En septembre 2013, CNP UniCredit Vita a mis en place un groupe de travail avec des salariés volontaires sur la valorisation des diversités, afin d'analyser la situation et d'identifier des plans d'actions. Un des objectifs est de signer la charte de la diversité.

4.2.3.2 PROMOTION DE L'ÉGALITÉ HOMME/FEMME

CNP Assurances exerce une vigilance constante pour réduire les écarts de rémunération et de promotion hommes/femmes qu'elle serait amenée à constater. L'ensemble des organisations syndicales a signé le 18 novembre 2011 le deuxième accord

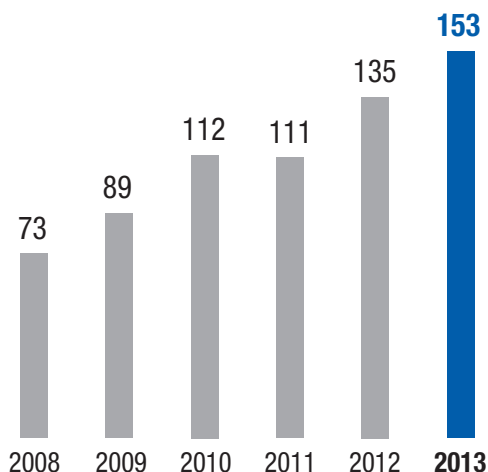
sur l'égalité professionnelle H/F. Celui-ci prévoit notamment des objectifs chiffrés en termes de mixité, promotions, formation et conciliation vie professionnelle et vie privée. Une attention particulière est portée aux retours de congés de maternité. La place des femmes parmi les cadres se renforce dans le Groupe. Un accord collectif a été aussi signé en 2011 par l'entité MFPrévoyance sur ce sujet.

	2013	2012	Évolution	Niveau de couverture
Part des femmes parmi les cadres	48,0 %	47,7 %	+ 0,6 %	100 %
Part des femmes parmi les cadres de direction	28,9 %	26,1 %	+ 11 %	100 %
Moyenne des rapports revenus hommes/femmes par catégorie	109 %	108 %	+ 0,9%	99 %

La part des femmes au conseil d'administration s'élève à 33 % fin 2013, en augmentation depuis plusieurs années tout comme la part des femmes au comité exécutif qui atteint fin 2013 plus de 38 %. Pour faire avancer la cause des femmes en entreprise, CNP Assurances adhère au réseau Financi'elles, réseau de femmes cadres de l'assurance, de la banque et de la finance et participe à Alter'égales, réseau de femmes cadres du groupe Caisse des Dépôts.

4.2.3.3 EMPLOI ET INSERTION DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

NOMBRE DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



CNP Assurances a engagé depuis quinze ans une politique volontariste d'insertion des personnes en situation de handicap. Le dernier accord date de 2010 et engage l'entreprise pour 4 ans. Il contient notamment des engagements de recrutements quantifiés. 136 travailleurs handicapés sont en CDI. Avec 141 personnes en situation de handicap et le recours à des entreprises adaptées et des entreprises de service d'aide (ESAT) pour 152 ETP, le taux d'emploi de personnes handicapées atteint 5,70 % fin 2013. Ce taux est très légèrement en baisse (- 0,19 point) du fait de départs en retraite et de l'augmentation du nombre de ces personnes à temps partiel.

L'accès à tous les locaux de CNP Assurances fait l'objet d'audit d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap en lien avec le CHSCT. A titre d'illustration, celui réalisé sur les deux principaux sites de Paris en 2011 évalue le taux d'accessibilité à 77,4 % et 73,2 % selon les bâtiments.

Caixa Seguros augmente progressivement le nombre d'employés avec un handicap en diffusant plus largement les offres d'emploi avec l'aide d'institutions soutenant l'intégration des personnes handicapées.

4.2.3.4 LA LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION LIÉE À L'ÂGE

Emploi des jeunes

CNP Assurances soutient l'emploi des jeunes en alternance : 97 contrats d'apprentissage ou de professionnalisation fin 2013. De plus, la part des moins de 25 ans dans les CDI s'élève à 3 %. Le plan d'actions contrat de génération présenté en 2013 vient préciser les engagements de l'entreprise en matière d'accès des jeunes à un emploi durable en CDI.

Caixa Seguros Holding a mis en place le programme « jeune apprenti » pour promouvoir le recrutement de jeunes ayant un revenu familial en dessous de la moitié du salaire minimum local.

Emploi des seniors

CNP Assurances comptait 27 CDD seniors en 2013. Le nombre d'entrées de CDD seniors est de 12 en 2013. La part des plus de 55 ans représente 19,7 % dans l'effectif fin 2013 contre 20 % l'an passé. Le plan d'actions contrat de génération de CNP Assurances fixe des objectifs chiffrés en matière d'embauche ou de maintien dans l'emploi des seniors. En parallèle MFPrévoyance a signé en 2013 un accord collectif relatif au contrat de génération.

4.2.3.5 PROMOTION DE LA DIVERSITÉ PAR LA COMMUNICATION

La communication interne relative à la diversité fait l'objet d'un plan revu annuellement. Les collaborateurs ont la possibilité de remonter toute réclamation ou dysfonctionnement portant sur une discrimination supposée ou avérée ; il est accessible sur intranet. De nombreux articles liés à la mise en œuvre de la politique diversité, ainsi que des liens externes, sont également diffusés sur l'intranet CNP. En 2011, la direction des ressources humaines a invité l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise à suivre une formation en ligne et à répondre à un questionnaire d'évaluation ; La participation à cette formation sur la diversité faisait partie des critères d'intéressement 2011. Plus de 78 % des collaborateurs y ont participé ce qui a permis d'atteindre le niveau d'intéressement maximum portant sur les actions diverses de sensibilisation.

Des actions de sensibilisation et formations sont menées pour lutter contre les stéréotypes, les préjugés, les propos et attitudes discriminatoires ainsi que pour convaincre des avantages d'une politique en faveur de la diversité. En 2013, Caixa Seguros a développé des actions de sensibilisation des équipes pour l'accueil du personnel handicapé.

4.2.4 | Autres actions

4.2.4.1 EFFECTIF

Nombre de collaborateurs dans le Groupe

L'effectif total du groupe CNP Assurances consolidé est de 4 809 collaborateurs fin 2013 soit plus de 2 % en moins par rapport à 2012.

Effectif des Entités	Pays	2013	2012	Évolution à isopérimètre
CNP Assurances	France	3 095 *	3 119	- 3,6 %
Caixa Seguros Holding	Brésil	813	787	3,3 %
CNP UniCredit Vita	Italie	158	150	5,3 %
CNP Cyprus Insurance holdings	Chypre/Grèce	290	360	- 19,2 %
CNP Vida	Espagne (Italie, France)	152	136	13,4 %
MFPrévoyance	France	75	77	- 2,6 %
La Banque Postale Prévoyance	France	62	54	14,8 %
CNP Barclays Vida y Pensiones	Espagne/Italie/Portugal	71	70	5,97 %
CNP Assurances Compañía de Seguros	Argentine	79	77	5,3 %
CNP Europe Life	Irlande	14	12	16,7 %
TOTAL GROUPE CONSOLIDÉ		4 809	4 842	- 2,38 %

* Changement de périmètre, le chiffre 2013 inclut les contrats en alternance (soit 97)

Ces trois dernières années, CNP Assurances avaient stabilisé ses effectifs. Sur l'année 2013, l'effectif CDI de CNP Assurances enregistre une diminution conformément aux prévisions budgétaires.

Cette baisse de l'effectif CDI résulte :

- d'un léger accroissement des départs en retraite, à mettre en lien avec les incertitudes sur les évolutions réglementaires des régimes de retraite

- d'une vigilance accrue en matière de remplacement des départs naturels avec une politique de non-remplacement systématique, en lien avec un environnement économique plus contraignant

- ainsi que d'une politique renforcée de mobilité interne, ce canal étant désormais le vecteur essentiel de pourvoi de poste

L'effectif de LBP Prévoyance poursuit sa progression ; en revanche le plan de départ volontaire en retraite anticipée de CNP CIH a réduit son effectif de 19 % en 2013.

Caractéristiques des effectifs

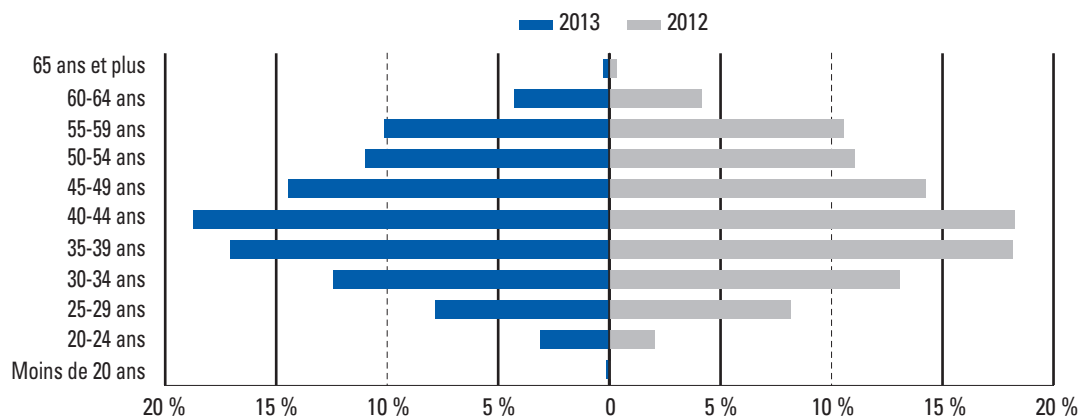
	2013	2012	Évolution	Niveau de couverture
Part CDI	96 %	97 %	- 1 %	100 %
Part des femmes	60 %	60 %	0 %	100 %
Age moyen des CDI	42,8 ans	42,6 ans	s.o.	100 %

La quasi-totalité des salariés du Groupe (99 %) est couverte par les conventions collectives d'assurance. Seule exception conformément aux règles locales du secteur : en Irlande et pour les 24 cadres en Argentine.

A CNP Assurances, 175 fonctionnaires de Caisse des Dépôts sont mis à la disposition. 0,40 % des effectifs sont détachés à l'international ; les cadres représentent 56 % de l'effectif.

La répartition par sexe et par âge reflète la situation du secteur de l'assurance dans chaque pays.

Pyramide des âges



4.2.4.2 RECOURS À LA MAIN-D'ŒUVRE EXTERIEURE - UNE EXTERNALISATION LIMITÉE ET ENCADRÉE

A CNP Assurances, le recours à la main-d'œuvre extérieure à la Société est limité. La sécurité est confiée à 41 personnes, le ménage à 84 personnes (régions comprises), la maintenance à 22 personnes et l'accueil à 7 personnes, soit au total 157 personnes contre 156 en 2012. La maîtrise d'œuvre informatique de CNP Assurances est regroupée dans un GIÉ créé en 2012 (CNP TI) qui emploie 330 personnes au sein du groupe Caisse des Dépôts.

Le recours à la main-d'œuvre extérieure à la Société est significatif à Caixa Seguros et CNP Vida, où l'activité informatique est externalisée (203 personnes). Les deux entités s'assurent du respect de la législation sociale pour ces personnels. (cf. Achats responsables 4.3.3)

4.2.4.3 PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'OIT

Conformément à leur engagement auprès du Pacte mondial, CNP Assurances, CNP Argentine, Caixa Seguros Holding et CNP UniCredit Vita s'assurent du respect des lois et de la réglementation de chaque pays.

Toutes les filiales partagent les grands principes : respect des droits de l'homme, liberté d'association et droit à la négociation collective, accompagnement des collaborateurs dans la durée et promotion de l'égalité des chances. Les filiales reportent annuellement leur situation sociale à CNP Assurances notamment sur ces quatre points fondamentaux. Parmi les procédures qui

garantissent le respect des droits civils et politiques appliqués à CNP Assurances, on peut notamment citer : le règlement intérieur, la mise en place d'un correspondant de la CNIL et les accords sur le droit syndical.

Les salariés sont couverts par une convention collective d'assurance (hors Irlande et cadres en Argentine) : cf. organisation du dialogue social. CNP Assurances veille au niveau de formation et de promotion de ses représentants du personnel.

Par ailleurs le respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT se traduit dans les relations avec les fournisseurs et sous-traitants (cf. partie 4.3.3), dans l'intégration de critères sociétaux dans la gestion des actifs financiers (80 % des actifs financiers des entités France, 100 % de l'entité Brésilienne) et dans la gestion du patrimoine immobilier.

Élimination du travail forcé ou obligatoire et abolition effective du travail des enfants : CNP Assurances et les filiales du Groupe ne sont pas concernés en direct par le travail forcé et le travail des enfants. Toutefois une vigilance particulière est portée sur ce sujet dans la politique achat (cf. partie 4.3.3).

4.2.4.4 ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le volume horaire annuel

Au niveau du groupe CNP Assurances consolidé, le nombre d'heures annuel varie de 1 555 heures à 1 980 heures selon la législation locale. A CNP Assurances et MFPrévoyance, un temps plein correspond à 1 575 heures par an (accord ARTT de novembre 2001). Un nouvel accord sur le temps de travail a été signé à LBP prévoyance prévoyant la mise en place d'horaires de travail variables individualisés pour 1 555 heures/an.

	2013	2012	Évolution	Niveau de couverture
Nombre d'heures annuel moyen	1 671	1 672	- 0,1 %	100 %
Part des collaborateurs à temps partiel	14 %	14 %	0 %	99 %
Nombre d'heures supplémentaires	28 417	28 391	+ 0,1 %	100 %
Part des heures supplémentaires	0,34 %	0,34 %	0 %	100 %

Un temps partiel développé

En dehors de 4 salariés de CNP Vida, les collaborateurs travaillant à temps partiel dans les entités du Groupe l'ont choisi, et représentent 14 % de l'effectif Groupe. Pour CNP Assurances en 2013, 21 % de l'effectif travaillait à temps partiel choisi, leur volume horaire annuel moyen s'élève à 1 243 heures. La totalité des avantages sociaux accordés aux salariés à temps plein bénéficient aussi aux salariés à temps partiel.

Une gestion du temps flexible

Par ailleurs, 68 % des collaborateurs de CNP Assurances bénéficient d'horaires personnalisés avec une large autonomie laissée aux salariés qui organisent leur temps de travail en fonction de leurs impératifs professionnels.

4.2.4.5 SANTÉ ET SÉCURITÉ

Absentéisme

En 2012, le taux d'absentéisme Groupe remonte légèrement en 2013 après une baisse en 2012. Une nouvelle méthodologie a été mise en place pour les indicateurs 2012 et retenue aussi en 2013.

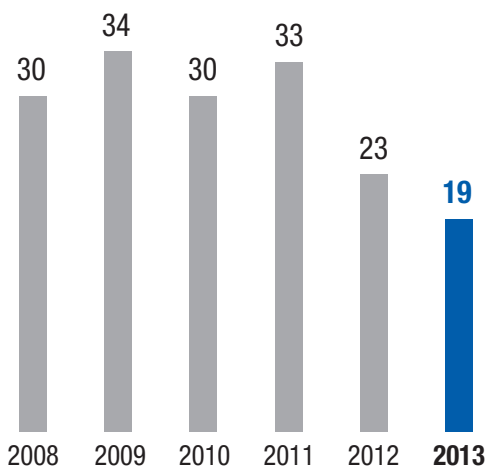
	2013	2012	Évolution	Niveau de couverture
Taux d'absentéisme	6,00 %	5,89 %	+ 1,9 %	99 %
Taux d'absentéisme hors maternité	4,89 %	4,75 %	+ 2,9 %	99 %

Hygiène et Sécurité

Un seul cas de maladie professionnelle a été enregistré dans le Groupe. Il n'y a eu aucun décès en 2013 résultant d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

	2013	2012	Évolution	Niveau de couverture
Nombre d'accidents du travail	19	23	- 17 %	99 %
Nombre d'accidents du travail avec arrêt de travail	12	10	+ 20 %	99 %
Maladies professionnelles	1	1	0 %	99 %

NOMBRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL GROUPE



A CNP Assurances, le plan de formation de l'entreprise intègre des actions de formation à la sécurité routière pour les commerciaux itinérants. Le taux de fréquence mesuré par la CNAM pour 2012 s'élève pour Paris à 2,08 % pour un taux de gravité de 0,18 %. Les taux de l'année 2013 ne sont pas encore connus car mesuré en n+1 par la CNAM, néanmoins CNP Assurances n'a pas observé une augmentation de la fréquence ni de la durée de ces arrêts.

Le groupe CNP Assurances est soucieux de la protection sociale de ses collaborateurs. De nombreuses actions de prévention ont été ainsi mises en place dans les entités du Groupe (voir détail dans la priorité 2 « qualité de vie au travail », 4.2.2).

Par ailleurs, CNP Assurances dispose d'un service Santé au travail autonome, déployé sur ses principaux sites et propose à ses collaborateurs des actions de prévention complémentaires à travers des vacations de médecins spécialistes. Une assistante sociale assure une permanence régulière. Des actions de prévention sont régulièrement organisées : campagne de vaccination contre la grippe, sensibilisation aux risques musculo-squelettiques, e-learning « Incendie »... Des actions équivalentes sont mises en place dans le groupe Caixa Seguros avec notamment la présence de psychologues et nutritionnistes sur les sites.

Bilan des accords en matière de santé et de sécurité au travail

Des accords collectifs couvrent 99,2 % du personnel Groupe et traitent les principaux sujets de santé et sécurité.

Le CHSCT est compétent pour l'ensemble des collaborateurs de CNP Assurances, ainsi que les prestataires externes travaillant dans ses locaux. Il se réunit une fois par mois. Chaque année, un programme de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail est élaboré. Un membre du CHSCT est désormais référent sur les risques psychosociaux et assure a minima un point trimestriel avec la médiation sociale interne. Un autre membre est en charge du plan de prévention pour les prestataires externes.

Par exemple, durant l'été 2013, le CHSCT a été saisi d'une alerte « amiante » à la Tour Montparnasse. Les personnels de CNP Assurances ont été évacués par mesure de précaution et se sont vus proposer de travailler sur des postes de repli dans le bâtiment principal du siège social situé à proximité ; ils ont pu retourner dans leurs bureaux 48 heures après, les mesures d'empoussièrement ayant conclu à l'absence de fibre d'amiante dans l'air ; résultat qui sera confirmé lors de nouvelles mesures réalisées fin août.

Outre la complémentaire santé, les collaborateurs de CNP Assurances bénéficient d'une couverture collective décès et dépendance facultative. Les accords collectifs mis en place avec le CHSCT de MFPrévoyance intègrent aussi une complémentaire santé et prévoyance. Un CHSCT est en place aussi à CNP Vida et s'est réuni deux fois en 2013.

4.2.4.6 RÉMUNÉRATION

Rémunération individuelle moyenne brute par pays	2013	2012	Évolution	Taux d'augmentation annuel collectif
France	55 055 €	54 781 €	+ 0,5 %	0,02 %
Brésil	58 573 R\$	57 572 R\$	+ 1,7 %	7,2 %
Italie	52 535 €	53 910 €	- 2,5 %	1,4 %
Chypre/Grèce	40 000 €	40 000 €	0 %	0 %
Espagne	46 054 €	44 383 €	+ 3,7 %	3,3 %
Irlande	58 613 €	66 133 €	- 11,4 %	0 %
Argentine	180 498 Ars	139 842 Ars	+ 29 %	25 %

Concernant le groupe CNP Assurances consolidé, le taux d'augmentation général des salaires s'élève en moyenne à 1,85 % avec des disparités selon les pays liés à l'inflation (+ 29 % en Argentine), ou à la crise économique (à Chypre et Grèce). Ainsi la filiale CNP CIH, en accord avec les représentants du personnel, a décidé de ne pas augmenter les salaires sur la période 2011-2013 mais de conserver les avantages sociaux.

La rémunération collective versée à CNP Assurances en 2013 s'élève à 6 505 676 € au titre de l'intéressement, 17 387 981 € au titre de la participation aux bénéfices et 614 088 € de prime compensatoire pour les fonctionnaires mis à disposition.

L'ensemble des salariés de CNP Assurances bénéficie d'une complémentaire santé et prévoyance, d'un contrat Dépendance spécifique, d'un contrat d'assurance vie retraite avec abondement de l'employeur, d'un CET et d'un PERCO.

4.2.4.7 DIALOGUE SOCIAL

Représentation et protection des salariés

Dans le groupe CNP Assurances, le dialogue social est une priorité. Il y a au moins un représentant du personnel dans toutes les filiales sauf CNP Europe life qui compte 14 salariés.

Caixa Seguros Holding, conformément aux règles établies par la convention du syndicat des employés de l'assurance, n'a pas de délégué du personnel, mais un représentant du personnel participe avec le président de ce syndicat aux réunions paritaires. 99 % des salariés du Groupe sont couverts par une convention collective d'assurance (hormis l'Irlande et les cadres de direction en Argentine conformément à la loi). Au total 142 réunions paritaires se sont déroulées dans les différentes entités du Groupe.

Un comité d'entreprise européen a été créé en 2010. Il s'est réuni 2 fois en 2013. Il rassemble les représentants des salariés de France, Italie, Espagne, Portugal, Grèce/Chypre et Irlande pour traiter des questions ou projets transnationaux.

Information et consultation des représentants du personnel

CNP Assurances respecte les procédures d'information et de consultation et plus généralement les prérogatives des 2 instances que sont le comité d'entreprise (CE) et le CHSCT. Le règlement intérieur du CE et les règles de fonctionnement du CHSCT prévoient des moyens allant au-delà des obligations réglementaires. CNP Assurances veille au niveau de formation et d'avancement de ses représentants du personnel, encadré par un accord sur les moyens syndicaux.

Bilan des accords collectifs

Au niveau de CNP Assurances - La définition de nouveaux chantiers sociaux

Le socle des accords en vigueur couvre les principaux sujets. Un accord sur la prévention des risques psychosociaux a été signé pour la période 2012-2015. Il s'inscrit dans le prolongement des actions développées de longue date dans l'entreprise pour améliorer la prévention des situations à risques, notamment en matière de sécurité, de santé et d'amélioration des conditions de travail. Cet accord apporte également aux managers, aux collaborateurs et à leurs représentants un cadre concret pour l'identification, la prévention et la gestion des risques psychosociaux. Des accords pluriannuels ont été également signés ces dernières années sur le handicap et l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Ils prévoient des modalités de suivi en comité d'entreprise ou dans le cadre de commissions

spécifiques. En 2013, 6 accords ont été signés : un accord d'intéressement, un accord relatif au déblocage exceptionnel de la participation et de l'intéressement, des accords relatifs aux élections professionnelles. Un plan d'action contrat de génération a en outre été mis en place.

Au niveau des entités - Des accords de progrès social

MFPrévoyance dispose d'un socle de douze accords sur les thèmes majeurs qui font aussi l'objet de suivi : bilan et analyse des indicateurs. Des accords sur l'organisation du temps de travail et la participation ont été signés au Brésil, sur la réduction d'allocations à Chypre, sur le télétravail et les heures supplémentaires en Italie, ainsi que sur la durée du travail et le contrat de génération à MFPrévoyance.

Dans l'ensemble du Groupe les œuvres sociales représentent 1,51 % de la masse salariale 2013.

Sensibilisation et formation des collaborateurs au développement durable :

Les enjeux du développement durable font l'objet d'actions de sensibilisation/formation dédiées pour conforter leur ancrage dans la culture d'entreprise et les pratiques quotidiennes.

Sensibilisation

Plusieurs entités du Groupe disposent d'une rubrique intranet dédiée au développement durable. Depuis plusieurs années, des manifestations et des animations régulières sont organisées dans chaque entité pour sensibiliser les salariés aux enjeux du développement durable.

- En 2012 un jeu concours et un sondage ont été lancés lors de la semaine de l'ISR à CNP Assurances ; une conférence sur le sujet a également été organisée au siège et rediffusée en région, un mini-guide sur l'ISR a été diffusé aux collaborateurs présents ainsi qu'à tous les commerciaux.
- En 2013, la semaine du développement durable a été l'occasion pour CNP Assurances de sensibiliser les collaborateurs à l'écoconduite sur le site de Paris et d'Angers. Des supports pédagogiques ont été remis aux collaborateurs, un simulateur a également été mis à leur disposition. Le service développement durable a également organisé une séance d'information et d'échanges sur le sujet des notations extra-financières.
- MFPrévoyance a sensibilisé ses salariés au tri sélectif et LBP Prévoyance aux 3 réflexes responsable (éclairage, ordinateur, impression).
- Caixa Seguros Holding poursuit d'année en année la forte sensibilisation des collaborateurs. En 2012, elle a mis en fond d'écran de tous ses employés et prestataires les écogestes « 5 Rs » (recycler, réduire, réutiliser, repenser, respecter). Elle a diffusé à tous les collaborateurs du groupe Caixa le nouveau code éthique et de conduite, tout en maintenant une formation dédiée « le défi du code ». En 2013 les différentes actions de sensibilisation ont porté sur l'eau, les résidus électroniques, la prévention des DST et l'hygiène alimentaire.
- En Italie, le « green group » anime des actions auprès des collaborateurs : sensibilisation au tri sélectif et depuis 2012 l'utilisation plus responsable des moyens de transport et l'usage de la visioconférence ont été promus. En 2013 il a organisé la première journée de sensibilisation « empreintes vertes ».

Formation

- Le groupe Caixa Seguros Holding effectue des formations en ligne de 4 heures sur la responsabilité socio-environnementale pour tout le personnel : 11 % en ont bénéficié en 2012.
- CNP UniCredit Vita a proposé en 2013 une formation externe sur la RSE aux membres du Green Group et lancé une formation interne expérimentale sur la RSE.
- Un projet de formation générale sur le développement durable a été testé par quelques collaborateurs de CNP Assurances. Les acheteurs de CNP Assurances ont bénéficié quant à eux de formations spécifiques.

4.3 ASSUMER NOTRE RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE

La première responsabilité financière du groupe CNP Assurances est de sécuriser les engagements pris envers les assurés et garantir une performance optimisée et lissée dans le temps.

Convaincue que les facteurs extra-financiers optimisent le couple rendement/risque sur le long terme, CNP Assurances a déployé depuis plusieurs années une stratégie d'investisseur responsable pour la majorité de ses actifs et ceux de ses filiales françaises (80 % fin 2013).

Cet engagement s'étend également à ses fournisseurs. CNP Assurances a initié une démarche d'audit et de progrès pour améliorer progressivement la performance environnementale et sociale de tous ses fournisseurs.

- Priorité n° 1 : Investissement responsable sur les actifs boursiers
- Priorité n° 2 : Investissement responsable sur les actifs réels
- Priorité n° 3 : Achat responsable

4.3.1 Priorité n° 1 : Investisseur responsable sur les actifs cotés

4.3.1.1 EN FRANCE, UNE STRATÉGIE DÉFINIE PAR CNP ASSURANCES ET DÉPLOYÉE PAR LES SOCIÉTÉS DE GESTION

CNP Assurances est une compagnie d'assurances. Elle ne gère pas d'actifs pour des tiers et délègue sa gestion d'actifs. La démarche d'investisseur responsable est définie et pilotée par CNP Assurances en s'appuyant sur l'expertise extra-financière des sociétés de gestion. Cet engagement s'est renforcé en 2011 par la signature des Principes pour l'investissement responsable (PRI).

CNP Assurances a exclu dès 2008 de ses actifs directs les producteurs de bombes à sous-munition et mines antipersonnelles et la spéculation sur les matières premières agricoles. Une veille est également réalisée sur les OPCVM (dont la dernière en octobre 2013) sur ces thèmes auprès de 67 sociétés.

La stratégie d'investisseur responsable se traduit par une prise en compte progressive des critères ESG sur l'ensemble du portefeuille sur les différents compartiments d'actifs :

- Actions cotées : gestion *best-in-class*. Veille trimestrielle depuis 2006, avec les analystes extra-financiers de Natixis AM et depuis 2009 de LBPAM. Le dialogue est engagé avec les sociétés en cas de problème ESG révélé *via* nos gérants financiers ou en amont des assemblées générales. Lorsque le dialogue ne porte pas ses fruits, la valeur peut faire l'objet de mesures graduées : arrêt des acquisitions voir cession de titres.
- Obligations du secteur public et parapublic : exclusion des pays non démocratiques, à faible degré de liberté selon les indices de *Freedom House* ou jugés corrompus par *Transparency International*.

■ Obligations *corporate* : notations ESG trimestrielles des portefeuilles, exclusion ou limitation de l'univers d'investissement sur les principes du Pacte Mondial.

■ OPCVM : les supports ISR adossés aux contrats d'assurance exprimés en euros, donc souscrits par CNP Assurances, représentent un encours de 2,3 Md€ fin 2013, soit 11 % de ces encours. Pour les OPCVM ISR souscrits par les assurés voir le chapitre 4.4.4.2.

4.3.1.2 ACTIONNAIRE RESPONSABLE

Un exercice systématique du droit de vote : depuis 2005, CNP Assurances a engagé une politique active de vote dans les assemblées générales des sociétés cotées dont elle est actionnaire en direct. En 2013, CNP Assurances a voté sur 99,9 % des entreprises françaises en portefeuille et sur une vingtaine d'émetteurs européens. Elle s'est opposée à 19,4 % des résolutions proposées.

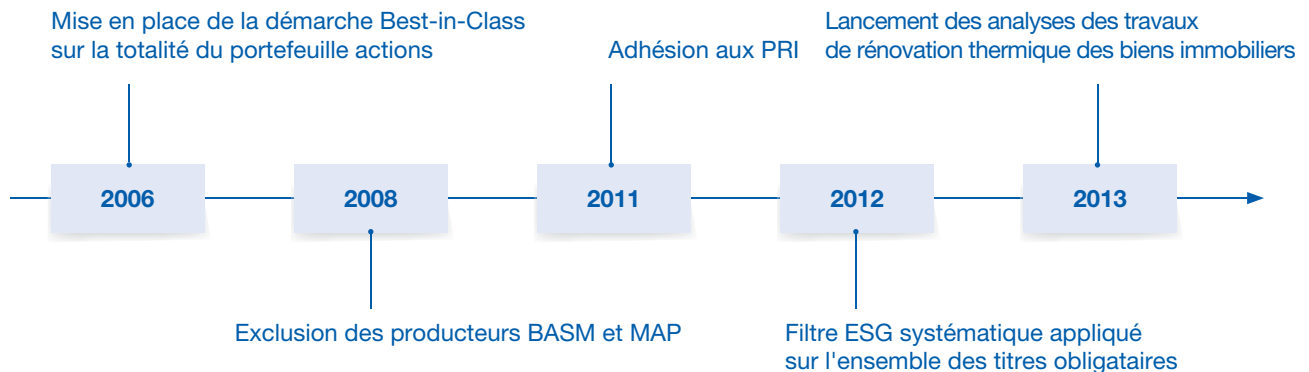
Les principes sont définis par la direction générale. Ils visent à assurer les droits des actionnaires minoritaires dans la perspective du développement de l'entreprise sur le long terme. Ces principes, nourris des réflexions de place, sont applicables de manière pragmatique à toutes les sociétés, en tenant compte des caractéristiques spécifiques de la Société, de son secteur d'activité ainsi que des réglementations nationales.

4.3.1.3 L'INTÉGRATION DE CRITÈRES ESG DANS LES FILIALES INTERNATIONALES

Caixa Seguros Holding pratique des exclusions sectorielles sur ses investissements en obligations publiques et privées et en actions. CNP Argentine priorise entre des investissements

à rendement et risque équivalent, celui avec le meilleur profil social et/ou environnemental. En 2013, 10 % de ses actifs sont consacrés au soutien de projet dans l'économie réelle.

CHRONOLOGIE DE L'ÉVOLUTION DE LA DÉMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE DE CNP ASSURANCES



4.3.2 Priorité n° 2 : Investissement responsable sur les actifs non cotés

4.3.2.1 IMMOBILIER

Une gestion responsable

Avec un patrimoine immobilier de 6 Md€ en France en valeur nette comptable, CNP Assurances est un acteur important du secteur. Elle en confie la gestion à des entreprises spécialisées, sur la base de stricts cahiers des charges, incluant les enjeux de respect de l'environnement et de sécurité : charte de gestion durable avec Icade en 2008 et, en 2012, « annexes vertes » intégrées aux contrats cadres des mandats de gestion immobilière et des clubs deal.

Une performance énergétique en augmentation

Dans les travaux d'entretien ou de rénovation des immeubles qu'elle détient, CNP Assurances a le souci constant d'améliorer la qualité énergétique. Elle recherche l'application des meilleures normes environnementales : 8 % des surfaces de bureaux sont certifiées HQE, BBC ou *Bream very good*.

Depuis 2009, l'évaluation environnementale des nouvelles acquisitions est systématique. Sur l'ensemble de ses biens détenus en direct, des DPE ont été réalisés dans 96 % des biens résidentiels et 69 % des biens tertiaires.

Un audit général de la performance énergétique

Pour faire face aux exigences récentes des lois Grenelle I et II et dans l'attente de la parution des décrets d'application correspondants, la performance énergétique de 75 % de ses actifs

immobiliers (plus de 100 immeubles résidentiels et immeubles de bureau) a déjà été analysée. Des scénarios de plans d'actions adaptés à chaque immeuble ont été définis afin de réduire les émissions de CO₂ et les consommations.

4.3.2.2 FORÊT

Un patrimoine forestier géré en intégrant les enjeux environnementaux

Avec 54 443 hectares de forêts à fin 2013, CNP Assurances est le premier propriétaire privé de France. La Société forestière, filiale à 50 % de CNP Assurances, assure la gestion durable des forêts, qui sont certifiées PECF et ISO 9001.

Des puits carbonés en France et au Brésil

En 2013, la croissance des arbres de CNP Assurances a permis de stocker 546 299 tonnes de CO₂. Après déduction des bois vendus et de ceux abattus le bilan net de l'exercice 2013 s'élève à 288 357 tonnes de CO₂ qui viennent s'ajouter au stock en place.

Depuis 2007, Caixa Seguros Holding compense ses émissions de CO₂ en finançant la plantation d'arbres en Forêt Atlantique par l'ONG Green Initiative ce qui la certifie « *Carbon Free* ». La gestion est réalisée dans le respect de la biodiversité tout en apportant des revenus et des formations aux communautés défavorisées locales. 17 hectares de forêts ont ainsi été plantés, et des

opérations organisées à CNP Assurances sont venus compléter ces plantations de 4 665 arbres.

L'anticipation du changement climatique

La question du changement climatique est aujourd'hui très structurante dans la gestion des massifs forestiers de CNP Assurances. Pour assurer la santé et la valeur des forêts dans la durée. La société gestionnaire choisit des essences dites « de transition », adaptées au climat actuel et au climat futur, et porte une attention croissante à la réserve en eau des sols accueillant de nouvelles plantations.

La préservation de la biodiversité

La société Forestière a lancé un inventaire des zonages environnementaux et effectue tous les ans des opérations en faveur de la biodiversité : par exemple en 2013 gestion adaptée pour préserver notamment les habitats de rapaces protégés, d'une fourmière exceptionnelle fondamentale pour l'écosystème forestier ou encore le Lis Martagon. La gestion des forêts assure aussi la protection des sols contre l'érosion, la filtration et la purification de l'eau.

De même, les opérations de reforestation de la filiale Caixa Seguros Holding favorisent la biodiversité, les ressources en eau et la conservation des sols.

4.3.2.3 PME NON COTÉES

Nos participations

Depuis 2010, les *due diligences* menées avant tout nouvel investissement en *private equity* permettent d'établir une

notation ESG. 18 fonds ont été notés en 2013. Par ailleurs, CNP Assurances a également investi dans plusieurs fonds à plus-values sociales pour un montant total engagé de près de 123 M€ à fin 2013 : financement de petites entreprises connaissant des barrières sociales dans l'accès aux fonds propres, soutien de PME en difficulté.

Notre accompagnement

Présente sur le métier du capital investissement depuis 1992, CNP Assurances est un des principaux investisseurs dans le non coté en France, qui permet de financer les différents stades de développement des PME (démarrage, croissance, transmission). CNP Assurances soutient ainsi le développement de près de 500 entreprises françaises de moins de 50 M€ de chiffre d'affaires. Ces entreprises jouent un rôle stratégique dans le renforcement du tissu économique français, la création d'emplois et dans l'attractivité internationale du territoire.

CNP Assurances accompagne aussi bien des PME innovantes que des PME déjà bien implantées sur leur marché, partout en France et dans tous les secteurs, de la haute technologie à l'industrie traditionnelle.

4.3.2.4 INFRASTRUCTURES

Depuis 2010 un questionnaire ESG est également introduit lors de nouveaux investissements et un *reporting* demandé régulièrement. Les investissements en énergie renouvelable, traitement des eaux et des déchets représentent un encours total de 133 M€ fin 2013.

4.3.3 Priorité n° 3 : Achat responsable

L'intégration de la RSE dans la politique achat s'est développée d'abord dans les grandes entités du Groupe : CNP Assurances et Caixa Seguros Holding. La démarche des autres filiales progresse aussi notamment au sein du « *green group* » de CNP UniCredit Vita. LBP Prévoyance et CNP Argentine travaillent toutes deux à l'élaboration d'une politique achat.

4.3.3.1 CNP ASSURANCES – UN ENGAGEMENT DÉPLOYÉ

Les engagements RSE de CNP Assurances sont déclinés par la direction des achats. Tous les acheteurs sont sensibilisés et la plupart formés aux exigences RSE. La charte éthique et déontologique interne aux achats et le code de déontologie gouvernent leurs pratiques achats.

CNP Assurances est signataire de la charte des « 10 engagements pour des achats responsables » de la Médiation du Crédit et de la CDAF qui prend en compte notamment les impacts environnementaux et territoriaux. Les principaux appels d'offres et consultations comportent un volet RSE, critère de qualification de la proposition.

Signataire du Pacte mondial, CNP Assurances promeut systématiquement son engagement en faveur du respect des droits de l'homme auprès de ses sous-traitants et fournisseurs. Des clauses contractuelles sur la protection des travailleurs figurent dans les contrats. En aval de la contractualisation, une évaluation RSE des principaux fournisseurs par EcoVadis est en cours de déploiement (cf. 4.3.3.3).

La quasi-totalité des fournisseurs de biens et de services ou de prestations intellectuelles de CNP Assurances est située en France. Le recours à la sous-traitance est limité essentiellement

aux prestations intellectuelles ainsi qu'à des travaux d'imprimerie, routage, mise sous pli, archivage, saisie de masse, déport d'accueil téléphonique et maintenance.

4.3.3.2 CAIXA SEGUROS HOLDING – DES CLAUSES DANS TOUS LES CONTRATS

Caixa Seguros intègre depuis 2008 des clauses de responsabilité sociale et environnementale dans ses contrats reprenant les engagements du Pacte mondial (OIT, lutte contre le crime organisé et le trafic de drogue, environnement, fraude et blanchiment). Les contrats conclus avant 2008 ont été mis à jour de ces nouvelles clauses. Les fournisseurs et sous-traitants du groupe Caixa Seguros Holding s'engagent sur le respect de la réglementation et sur leur responsabilité environnementale. Le non-respect est une cause de résiliation ou autre réponse juridique appropriée.

4.3.4 Autres actions

4.3.4.1 LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX

Une exigence partagée

En tant qu'intermédiaire financier, le groupe CNP Assurances est fortement impliqué dans la lutte contre le blanchiment des capitaux. Dans le cadre de son modèle d'affaires, les exigences en termes d'identification et de diligence sont définies dans les conventions qui lient l'assureur à ses distributeurs en contact direct avec les clients. Ces mêmes exigences sont au cœur des procédures des filiales internationales en conformité avec les réglementations locales.

Un contrôle tout au long de la chaîne d'activités

Outre le dispositif de contrôle interne et le déploiement des normes déontologiques, le dispositif de prévention et de lutte contre le blanchiment de capitaux fait l'objet de contrôles permanents transverses mis à jour pour suivre l'évolution de la réglementation.

Des procédures décrivent les contrôles opérés, en particulier par les commerciaux ou partenaires au contact de la clientèle, notamment en matière de vérification d'identité du payeur, de prime et du bénéficiaire ainsi que des moyens de paiement.

Un service dédié

Avec l'appui d'une filière de près de 20 personnes, un service spécifique est dédié à ces contrôles en France comme dans les grandes filiales. Les filiales internationales disposent d'un relais au siège. Les procédures fédérales de lutte anti-blanchiment sont accessibles à tout collaborateur dans l'intranet.

4.3.3.3 UNE PLATEFORME D'AUDIT EXTRA-FINANCIER DES FOURNISSEURS

CNP Assurances a noué un partenariat avec EcoVadis pour mutualiser le suivi des performances environnementales, sociales et éthiques des fournisseurs de manière globale. L'information est rassemblée sur une plateforme collaborative qui comprend 150 secteurs d'activité et 95 pays.

Les évaluations fournisseurs sont demandées à chaque consultation ou nouveau référencement (procédure d'appel d'offres) et une campagne de notation a été lancée en parallèle auprès des principaux fournisseurs. En 2013, 26,2 % des fournisseurs en chiffre d'affaires ont été ainsi évalués soit 57 fournisseurs.

Des formations sont effectuées régulièrement dans les filiales en lien avec la direction du contrôle des risques du Groupe. En 2013 elles ont été réalisées à MFPrévoyance, LBP prévoyance, CNP BVP et CNP UniCredit Vita. En 2010/2011 une formation en ligne a été proposée à tous les collaborateurs de CNP Assurances, adaptée aux enjeux de leur fonction. En 2013, les collaborateurs ont été conviés à une présentation des dispositifs de lutte contre la fraude, le blanchiment et le terrorisme en lien avec un de nos grands partenaires.

4.3.4.2 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Une codification dans l'ensemble des entités

La corruption ne correspond pas à un risque majeur de l'activité, puisque tous les mouvements de fond sont tracés.

Le code de bonne conduite de CNP Assurances, actualisé et renforcé en 2010, vaut règlement intérieur. Il est disponible sous intranet et référencé dans le guide d'accueil des nouveaux salariés. Toutes les autres entités du Groupe se sont également dotées de codes, chartes et règlements.

Certains métiers plus exposés se sont dotés de codes spécifiques :

- le code de bonne conduite de CNP Assurances comporte des règles sur les conflits d'intérêt et sur les gratifications. Le guide de déontologie Achat décline en pratique les principes d'actions énoncés dans la charte de l'éthique aux achats mise en place en 2006, pour les situations clés du métier des achats. En juin 2012, CNP Assurances s'est engagée en signant la charte CDAF des relations interentreprises

de même un code de déontologie spécifique traite de l'éthique pour les commerciaux du réseau CNP Trésor. Le service conformité s'assure du respect des réglementations lors de l'application des actions commerciales du réseau CNP Trésor

Des formations ciblées

En 2011 et 2012, une formation relative au code de bonne conduite a été réalisée pour tous les cadres encadrants, ceux-ci la relayant auprès de leurs collaborateurs.

En Italie, une formation obligatoire a été réalisée sur la responsabilité administrative de l'entreprise et Caixa Seguros Holding a proposé depuis 2012 au Brésil une formation « Le Défi du code » concernant le code éthique et de bonne conduite du Groupe.

Une gestion financière encadrée

Cette vigilance déontologique s'applique également à la gestion des actifs financiers de CNP Assurances tout particulièrement pour les obligations d'Etat où l'indice de *Transparency International* est un des trois critères d'exclusion.

4.3.4.3 MÉCÉNAT ET PARTENARIAT SOCIÉTAL

Les opérations de mécénat sont réalisées en partenariat avec des associations à la suite d'appels à projets qui en France sont portés pour partie par les salariés. Au Brésil, les employés sont investis dans la réalisation des actions de mécénat. Par ailleurs, Caixa Seguros Holding a des accords de coopération avec l'UNODC et l'UNESCO ou encore un contrat de prestation de service avec l'ONG Iniciativa Verde. En 2013, elle a créé l'Institut Caixa Seguros afin de structurer ses actions avec l'ONU pour l'amélioration des comportements sociaux. CNP Vida parraine une association de solidarité (mécénat).

Les actions de partenariat ou de mécénat :

■ assurés, formation/recherche : CNP Assurances entretient des relations étroites avec l'ENASS. Elle finance également des centres de formation et CFA tels que l'IFPASS, l'ADAPT et aide des écoles au travers de la taxe d'apprentissage. CNP Assurances soutient financièrement la « Chaire Transitions démographiques, Transitions économiques » de la Fondation du Risque

■ réinsertion : l'accueil de jeunes en formation est une tradition dans le groupe CNP Assurances. Il concerne 100 contrats d'apprentissage ou d'alternance à CNP Assurances et LBP prévoyance, en fort développement depuis 2012, ainsi que 190 stagiaires dans le Groupe.

CNP Assurances est membre fondateur de la fondation Entrepreneurs de la Cité et co-assure les créateurs d'entreprises bénéficiaires. Elle s'est également engagée sur le fonds d'investissement *Business Angels* des Cités Partenaires 2, dédié aux entrepreneurs issus des cités dites sensibles. Caixa Seguros Holding s'investit fortement dans le programme « *Jovem de expressao* » (cf. 4.3.4.4) et a signé en 2011 un accord de coopération avec l'UNESCO pour développer des actions de communication communautaire et de promotion de la santé des jeunes dans le cadre de ce programme social

■ santé : La Fondation CNP Assurances s'est engagée dès 1999 dans la lutte contre la douleur et l'accompagnement des soins et a soutenu la réalisation de 2 nouvelles recherches cliniques en 2013. Depuis le début de son engagement en faveur de l'arrêt cardiaque, la Fondation CNP Assurances a consacré 1 554 000 € à cet axe de soutien aux collectivités locales : plus de 2 100 défibrillateurs ont été implantés et la population formée à leur utilisation. La Fondation a également soutenu en 2013 un partenariat de recherche sur l'imagerie cardiaque et 4 projets de collaborateurs

Les filiales ont mis en place de nombreux programmes en relation avec des associations : au Brésil, reforestation avec l'ONG Iniciativa Verde, gestion des déchets avec l'association les Amis du Futur, lutte contre l'infection du VIH avec l'UNESCO et en 2013 soutien à l'exposition itinérante de Yann Artus Bertrand. CNP Vida poursuit son soutien de mécénat aux personnes en difficultés.

4.3.4.4 IMPACT LOCAL

Emploi local

CNP Assurances participe à l'emploi dans les régions où elle est implantée depuis près d'un siècle : 90 % des collaborateurs de CNP Assurances travaillent dans les locaux de l'entreprise situés à Paris, Arcueil et Angers. Les expatriés représentent 0,7 % des collaborateurs de ses filiales internationales. De même, les filiales internationales participent à l'emploi régional y compris au niveau des cadres dirigeants : 75 % des membres des comités exécutifs ou de direction présents fin 2013 ont été embauchés localement.

Plus indirectement, quelques produits d'assurances ont intégré une aide à la recherche d'emploi : citons à titre d'exemple en France la garantie perte d'emploi à tarif réduit ou assortie de conseils pour le retour à l'emploi « protection active emploi » et le service d'aide à la recherche d'emploi mis en place par Caixa Seguros Holding .

Impact de l'activité d'assureur et d'investisseur

En rendant ses produits accessibles au plus grand nombre, dans la sélection médicale comme au niveau économique, le groupe CNP Assurances contribue à la lutte contre l'exclusion financière. Ces sujets, essentiels dans la démarche RSE du Groupe sont développés dans la partie 4.4.1.

Avec plus de 300 Md€ de placements, le groupe CNP Assurances joue un rôle majeur dans le financement de l'économie pour l'essentiel sur le territoire national de ses implantations.

CNP Assurances est un des premiers acteurs du financement de l'économie française, et plus largement de sa compétitivité, à la fin de l'année 2013 avec 42 Md€ d'obligations d'entreprises françaises, 9 Md€ d'actions françaises et plus de 50 Md€ d'obligations de l'Etat (valeurs nettes comptables). Tous les secteurs de l'économie sont accompagnés dans une perspective de développement de long terme. CNP Assurances soutient la responsabilité sociale des entreprises dont elle est actionnaire à travers sa politique d'investisseur et d'actionnaire responsable. (cf. priorités 1 et 2, chapitre 4.3.). De la même façon, les placements financiers de Caixa Seguros Holding sont tous réalisés au Brésil.

Ventilation de la charge d'impôts sur les sociétés

2013	France	Amérique latine	Europe hors France	Total
Charge d'impôts sur les sociétés en M€	- 346	- 313	- 38	- 697

Par ailleurs les sociétés françaises d'assurance du Groupe ont été amenées à verser plus de 1 Md€ au titre des taxes à charge des assurés.

Actions sur les communautés locales

Les entités du Groupe contribuent également à résoudre des problématiques actuelles de société. Quelques exemples :

- les prestations d'assistance et de prévention développées par Filassistance répondent aux besoins de la population fragilisée par l'âge, le handicap ou la maladie
- le groupe Caixa Seguros Holding participe activement au soutien des populations locales. L'opération « Jovem de expressao » favorise le développement humain face aux conditions de transition démographique et épidémiologique actuelle du Brésil (cf. www.jovemdeexpressao.com.br). L'opération vise à réduire la violence par l'accès au marché du travail chez les jeunes de la région d'implantation en partenariat avec les centres culturels locaux. Ce programme est reconnu pour son caractère innovant et depuis 2010. La gestion est réalisée en partenariat avec le bureau des Nations Unies sur les drogues et le crime (UNODC). En 2013 Caixa Seguros a réalisée une enquête sur la vulnérabilité des jeunes.

Lobbying

Le seul *lobbying* des entités du Groupe consiste à participer aux instances professionnelles d'assurances et pour les filiales internationales, aux rencontres dans le cadre des représentations diplomatiques de la France. Le groupe CNP Assurances participe aux défis de la société civile en intervenant dans la recherche et les débats, notamment en France sur la retraite et la dépendance.

Les actions de CNP Assurances passent systématiquement par les organisations de place en particulier la FFSA (Fédération française des sociétés d'assurances). Dans le domaine du développement durable, CNP Assurances participe à la Commission ISR de Paris Europlace. Elle est membre de l'Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE) et de son Club Finances, qui regroupe les entreprises et leurs parties prenantes : y participent les ONG, les représentants de syndicats de personnel et d'employeurs.

Les dons aux partis politiques ne sont pratiqués par aucune entité du Groupe. Ils sont spécifiquement interdits dans les codes de CNP Argentine et CNP BVP.

4.3.4.5 DROITS HUMAINS

Le Pacte Mondial comme fil directeur

Conformément à son engagement auprès du Pacte Mondial depuis 2003, CNP Assurances s'assure du respect des lois et de la réglementation des droits humains de chaque pays. Après CNP Argentine et Caixa Seguros Holding, CNP UniCredit Vita a également adhéré au Pacte en 2010. Le groupe Caixa Seguros Holding procède annuellement à l'évaluation de sa responsabilité sociale avec l'institut Ethos pour s'assurer du respect des principes du Pacte mondial.

Les signataires renouvellent annuellement leur engagement et promeuvent le Pacte auprès de leurs fournisseurs et sociétés de gestion. Cet engagement se traduit notamment dans l'intégration de critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance dans la gestion des actifs financiers : le respect des droits de l'homme est ainsi un critère dans la sélection des investissements en actions et en obligations. Cet engagement s'est renforcé en 2011 par la signature des Principes pour l'investissement responsable (PRI). La signature de la charte UDA confirme le respect de la diversité et des droits de l'homme dans les actions de communication.

Les procédures dédiées

Toutes les filiales partagent quatre grands principes : respect des droits de l'homme, liberté d'association et le droit à la négociation collective, accompagnement des collaborateurs dans la durée, et promotion de l'égalité des chances.

Les filiales reportent annuellement sur leur situation sociale à la maison mère notamment sur ces points fondamentaux. CNP Assurances et les filiales du Groupe ne recourent ni au travail forcé ni au travail des enfants. Une vigilance particulière est également portée sur ce sujet dans la politique achat (cf. 4.3.3 priorité 3), et dans la gestion du patrimoine immobilier. Parmi les procédures qui garantissent le respect des droits civils et politiques appliquées au groupe CNP Assurances, on peut notamment citer : les codes et règlements intérieurs, les accords sur le droit syndical ainsi que les éléments concernant la protection des données personnelles.

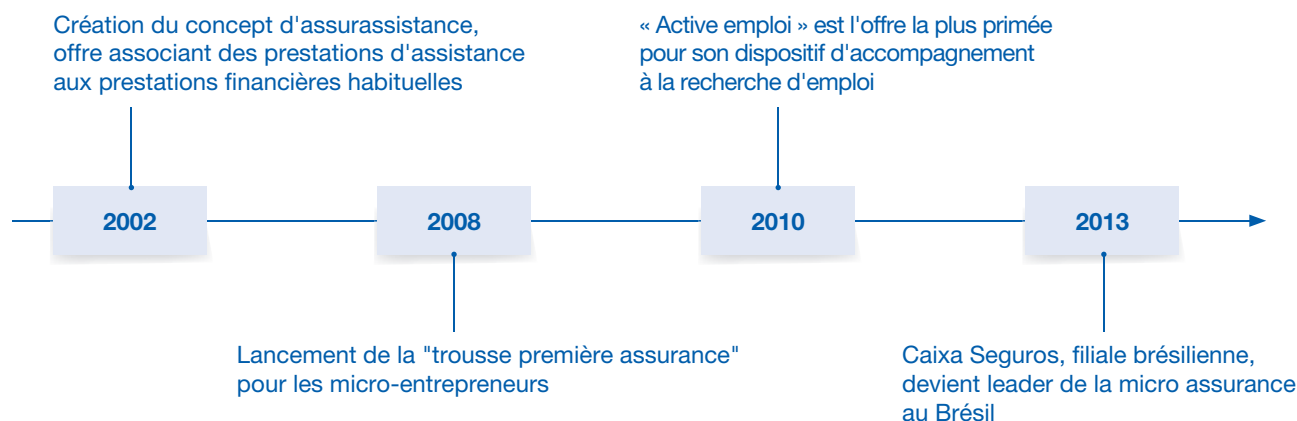
4.4 ADAPTER NOS OFFRES À LA DIVERSITÉ DES BESOINS

Le groupe CNP Assurances souhaite offrir à l'assuré, quel qu'il soit, des garanties au plus proche de son quotidien, de ses besoins mais aussi de ses capacités. Cet objectif est ambitieux car le Groupe est confronté à une grande diversité de situations sur ses différents marchés.

En s'adaptant aux différentes situations, CNP Assurances tente de contribuer à sa manière à la lutte contre l'exclusion financière. Cela suppose aussi dans certains cas d'aller au-delà de la

compensation financière en apportant à l'assuré des services innovants pour l'aider à surmonter les difficultés rencontrées.

- Priorité n° 1 : Contribution à la lutte contre l'exclusion financière
- Priorité n° 2 : Conception de produits et services à avantage sociétal
- Priorité n° 3 : Satisfaction maximale des assurés



4.4.1 Priorité n° 1 : Contribution à la lutte contre l'exclusion financière

4.4.1.1 DES PRODUITS ADAPTÉS

En France, une offre adaptée aux besoins des personnes à faible revenus

En accord avec les partenaires distributeurs, CNP Assurances propose des produits dont les montants minimums de souscription sont volontairement faibles malgré le surcoût de gestion (30 € en assurance vie). La tranche de 30 € représente plus de la moitié des souscriptions de 2013 sur ces contrats. Autre exemple, en prévoyance, le capital minimum de 7 500 € est proposé en « garantie urgence » pour 3 €/trimestre.

Par ailleurs CNP Assurances est membre fondateur de la fondation Entrepreneurs de la Cité, destinée à favoriser l'assurance de créateur d'entreprise, et co-assureur de la garantie prévoyance et santé « Trousse 1^{re} assurance » (539 nouveaux contrats en 2013).

Au Brésil, le succès d'un produit de micro-assurance innovant

Au Brésil, Caixa Seguros Holding est la première entreprise à avoir implanté un produit de micro-assurance sur le marché. Commercialisé depuis 2011, plus de 218 000 polices du produit Amparo ont été vendues. Cette offre intègre une indemnisation en cas de mort accidentelle, une assistance funéraire complète, une aide alimentaire pour la famille du défunt pendant une période de 3 mois, ainsi qu'un tirage au sort mensuel pour fidéliser ses clients. Le prix de ce produit est le plus faible du marché (à partir de 2,50 BRL, pour une indemnisation de 2 000 BRL).

4.4.1.2 **UNE SÉLECTION DES RISQUES ADAPTÉE À LA SANTÉ DE CHACUN**

Grâce à la longue expérience en assurance de personne, CNP Assurances dispose d'une base de connaissance des risques particulièrement riche. Cela lui permet d'affiner et d'actualiser régulièrement sa politique de sélection des risques en tenant compte de l'état de santé de chaque assuré afin d'accepter autant que possible les couvertures invalidité et incapacité. Dans le cadre d'application de la convention AERAS, et pour la deuxième année consécutive, la garantie d'invalidité spécifique a pu être largement proposée. Par ailleurs, les surprimes pour les emprunteurs aux ressources modestes sont écartées avec des conditions élargies en 2012.

Le taux de refus en assurance emprunteur est maintenu en dessous de 0,2 % depuis 5 ans.

4.4.1.3 **UNE INFORMATION ADAPTÉE À TOUS.**

CNP Assurances a lancé en octobre 2010 le premier site vidéo interactif et pédagogique entièrement dédié à l'assurance vie <http://www.toutsavoirlassurancevie.fr>, afin de répondre à un réel besoin d'information (près de 637 000 visiteurs uniques). Le site n'a pas de vocation commerciale, il permet aux internautes d'approfondir en toute liberté leur connaissance des mécanismes à l'aide d'une série web et de fiches explicatives.

Le groupe Caixa Seguros diffuse la culture de la retraite parmi les fonctionnaires et facilite l'accès à l'information aux personnes sourdes ou malentendantes.

4.4.2 **Priorité n° 2 : Conception de produits et services à avantage sociétal**

Le groupe CNP Assurances continue de faire évoluer son offre pour s'adapter aux dernières évolutions de la Société. Cela se traduit par l'enrichissement des offres existantes et par le développement de services de prévention ciblée.

accessibilité au plus grand nombre ainsi que pour ses garanties utiles, ses exclusions réduites, à un tarif raisonnable ».

4.4.2.1 **ENRICHISSEMENT DES OFFRES**

Des garanties innovantes sont proposées pour surmonter les problèmes de dépendance, de perte d'emploi ou de vieillissement :

En France par exemple, des garanties perte d'emploi à tarif réduit ou assortie de conseils pour le retour à l'emploi par CNP Assurances. En particulier, « Protection active emploi » garantit un soutien financier sur 6 ou 24 mois et intègre une aide personnalisée (bilan professionnel, formation, moyens logistiques...).

Le contrat d'assurance de crédit immobilier Effinance, co-assuré avec La Banque Postale Prévoyance, a été primé « pour son

4.4.2.2 **PRÉVENTION SANTÉ**

Considérant qu'il est de sa responsabilité d'accompagner les assurés tout au long de leur vie, CNP Assurances a été précurseur en intégrant des prestations d'assistance et de prévention ciblées dans ses contrats d'assurance vie/épargne et dépendance dès 2003, en particulier à travers sa filiale Filassistance International.

En 2013, ce positionnement sur l'assistance de proximité aux personnes et sur l'assistance santé-vie quotidienne a été conforté en particulier sur l'offre de préparation à la retraite, l'anticipation de situations problématiques et l'accompagnement des femmes atteintes du cancer et de leurs proches dès la détection.

4.4.3 **Priorité n° 3 : Satisfaction des assurés**

4.4.3.1 **UN DOUBLE SUIVI DE LA SATISFACTION**

Les enquêtes menées périodiquement par les entités du groupe CNP Assurances sont réalisées non seulement auprès des assurés mais aussi des partenaires-distributeurs. Elles permettent d'obtenir un diagnostic très complet de la satisfaction client.

En 2013 CNP Assurances a réalisé 4 enquêtes de satisfaction sur les processus de gestion des contrats. Ces enquêtes, souvent prévues dans le cadre de certification ou de convention de service, contribuent à l'amélioration du dispositif d'écoute clients et font l'objet d'analyses partagées avec les partenaires. Le taux de satisfaction augmente en 2013 et atteint 84 % de satisfaits pour les bénéficiaires LBP, CNP Trésor et Caisses d'Epargne.

A l'international, des enquêtes de satisfaction sont réalisées auprès des clients dans toutes les filiales mais dans le cas de CNP BVP uniquement par le distributeur. Elles sont annuelles en Italie et à Chypre et jusqu'à mensuelles au Brésil. CNP Vida réalise depuis plusieurs années des rencontres mensuelles avec les distributeurs pour partager leur perception de la qualité des services (taux de satisfaction 2013 de 73 %).

Des études sur les attentes des assurés

Outre les études réalisées avec les partenaires distributeurs, les entités du groupe CNP Assurances effectuent des études pour anticiper les besoins résultant des évolutions sociales et démographiques. En 2013 ces études ont porté notamment sur de nouveaux concepts d'offres innovantes en prévoyance et épargne (CNP Assurances) et le recueil des besoins utiles à l'élaboration d'offres de prévoyance (CNP UniCredit Vita et LBP Prévoyance).

4.4.3.2 DES OUTILS POUR LA QUALITÉ DE SERVICE

Les postes de travail au service des différents réseaux distributeurs des entités du groupe CNP Assurances intègrent les obligations de conseil tout en augmentant l'efficacité et la qualité du service aux assurés. Des nouvelles actions Qualité, communes et convergentes, ont été définies en 2013 avec les partenaires de CNP Assurances pour permettre d'améliorer la qualité de service aux assurés et aux conseillers.

Le déploiement de nouvelles technologies est utilisé pour faciliter les démarches des assurés : un site de déclaration de sinistres en assurance emprunteur a ainsi été mis en ligne en 2012 par CNP Assurances permettant de transmettre, y compris par sms, les pièces et suivre l'avancement de son dossier. Un système d'adhésion 100 % en ligne avec signature électronique a également été lancé fin 2013 pour le contrat d'assurance emprunteur des crédits immobiliers de Boursorama Banque. De plus CNP Assurances propose à ses partenaires distributeurs d'assurance emprunteur la possibilité pour l'assuré de saisir son questionnaire de santé à son domicile.

Caixa Seguros Holding a développé son accueil en ligne à la demande des clients. En plus de la prestation de services, les souscriptions sont possibles sur Internet. Les clients sont aidés par des spécialistes pendant le processus d'achat, à travers un forum.

CNP UniCredit Vita a enrichi son site web d'accès direct au compte d'assurance intégrant des informations et des formulaires téléchargeables pour constituer les dossiers administratifs en cas de sinistre.

4.4.3.3 ACCESSIBILITÉ DU SERVICE AUX ASSURÉS ET AUX CONSEILLERS

En 2013, 1,4 million d'appels ont été reçus par CNP Assurances en assurance individuelle. Le contexte économique et le dispositif spécifique mis en place en 2012 ont permis d'améliorer sensiblement le taux d'accessibilité (88 % en 2013). 90 % des appelants LBP et CNP Trésor en 2013 sont satisfaits.

Un « Plan de continuité de l'entreprise » prévoit comment faire face au risque d'arrêt des activités du fait d'un sinistre. Des tests sont effectués chaque année sur des scénarios différents afin de s'assurer de la reprise des activités des différents services.

4.4.3.4 SUIVI DES REQUÊTES DES ASSURÉS

Un service de Médiation :

CNP Assurances a institué un service de médiation dont les coordonnées sont systématiquement précisées dans les conditions générales de ses contrats. Cette voie de recours amiable simple et gratuite améliore les relations entre l'assuré et son assureur et évite souvent de recourir au contentieux. En 2013, 1 374 saisines de médiation ont été enregistrées ou rouvertes en augmentation de près de 20 % par rapport à 2012 en raison d'une plus grande visibilité de ce service.

Réclamations – Raccourcissement du délai de traitement

Depuis toujours marginal (autour de 0,05 % des assurés), le nombre des réclamations auprès de CNP Assurances s'est stabilisé sur le segment emprunteur depuis 2009. Les réclamations et les demandes d'information en assurance vie individuelle sont également rares (autour de 0,06 %).

En 2013, CNP Assurances s'est engagée à répondre dans les 2 mois suivant la réclamation. Réduire les délais de traitement a été rendu possible par une réorganisation importante, menée en coordination avec ses partenaires distributeurs. Des outils ont été déployés afin d'affiner le suivi et l'analyse des réclamations et en tirer des enseignements pour améliorer la qualité de service.

Contrats non réclamés à CNP Assurances :

Grâce à un dispositif de recherche des bénéficiaires en lien avec les réseaux de distribution plus de 11 000 bénéficiaires ont été retrouvés en 2013 pour un montant de plus de 77 M€.

4.4.4 | Autres actions

4.4.4.1 PROTECTION DES ASSURÉS

Protection des données personnelles des assurés

L'assurance de personne repose sur la connaissance de données personnelles, donc sensibles. Le Groupe est extrêmement vigilant sur le respect des règles de confidentialité. Les informations médicales et personnelles des clients sont protégées par des procédures conformes à la réglementation en vigueur dans chaque pays d'implantation. Ainsi, les filiales françaises MFPrévoyance et LBP Prévoyance particulièrement exposées au secret médical, organisent régulièrement des formations spécifiques à l'aide de médecins conseils.

Par ailleurs, tous les *e-mailing* de CNP Assurances sont soumis à l'autorisation de l'assuré. Ces autorisations sont gérées dans un système d'information dédié.

Conformité des produits et des services

Toutes les entités du Groupe vérifient la conformité des documents contractuels à chaque étape du circuit de conception des nouveaux produits.

Les entités du Groupe progressent chaque année élargissant le périmètre des certifications tout en s'assurant du renouvellement des certifications acquises antérieurement. Les principaux processus de l'activité de CNP Assurances et de plusieurs filiales sont à ce jour certifié ISO 9001.

Les mesures prises en faveur de la santé des assurés

Le cœur de métier du groupe CNP Assurances n'a pas d'impact direct sur la santé des consommateurs. Cependant, sa filiale, Filassistance, a développé des opérations de prévention et l'assistance santé vie quotidienne aux particuliers notamment via des bilans « prévention de la perte d'autonomie » et « prévention de mémoire », aide ergonomique, service d'information et de soutien psychologique.

De plus CNP Assurances réalise des actions de prévention et santé au travail auprès des collectivités locales clientes. CNP CIH favorise également les examens médicaux préventifs.

4.4.4.2 PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AUPRÈS DES ASSURÉS

Offre ISR

En assurance de personnes, les seuls produits « verts » sont les supports ISR des contrats d'épargne : ils sont proposés dans chacun des contrats individuels phares de CNP Assurances en unités de compte.

Les supports ISR ont été de nouveau promus par ses deux grands partenaires en 2013. À la fin de l'année, près de 85 000 contrats d'assurance vie individuelle de CNP Assurances comportent des fonds ISR. Ils représentent un encours de 319 M€ en augmentation de plus de 9 % par rapport à 2012 grâce notamment à des versements sur les fonds monétaires ISR.

L'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance se développe dans la gestion des actifs adossés à l'ensemble des produits en euros et aux capitaux propres.

Exemples de communication dans le Groupe

- Caixa Seguros Holding a développé un site « prendre soin de l'avenir » présentant pédagogiquement les enjeux sociaux et environnementaux du Groupe et ses résultats, ainsi qu'un blog d'information sur la consommation responsable auprès des assurés : <http://www.cuidardofuturo.com.br>.
- CNP Assurances, forte de ses engagements, promeut dans plus de 18 millions de courriers aux assurés son adhésion au Pacte Mondial ainsi que sa stratégie d'investisseur responsable. Depuis 2011, tous les contrats d'assurance en cas de vie (hors unité de compte) sont concernés, notamment les relevés annuels réglementaires.

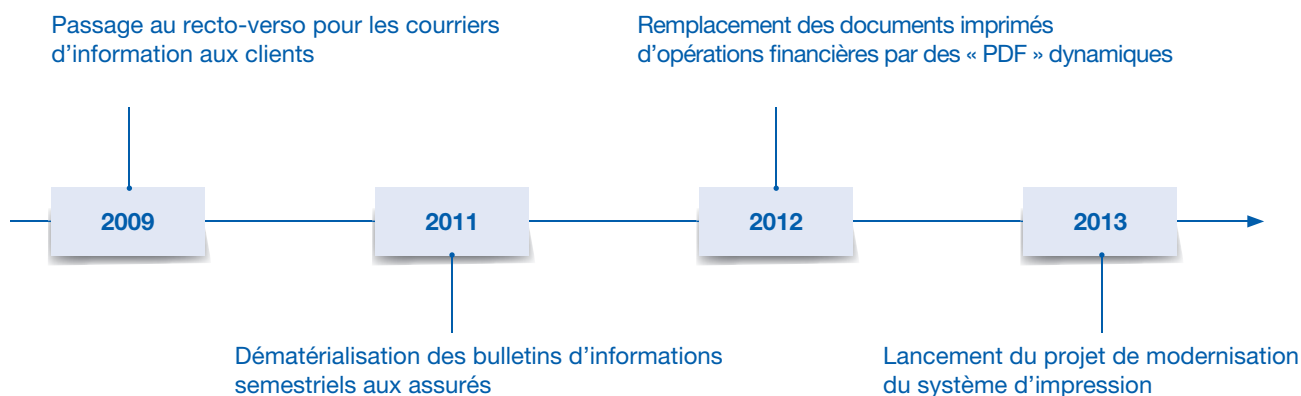
4.5 RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

Le groupe CNP Assurances étant une société de service, l'empreinte environnementale est liée à l'usage et l'activité des collaborateurs et des serveurs informatiques. L'objectif de réduction de l'empreinte environnementale concerne tout le groupe CNP Assurances. Cet objectif passe essentiellement par la réduction des consommations, en particulier les trois principaux facteurs d'émission directe : l'utilisation du papier, tant dans la gestion quotidienne que dans le cadre des relations avec les assurés, les déplacements et la gestion des bâtiments d'exploitation. Le travail de sensibilisation des équipes a permis d'obtenir une réduction de cette empreinte. Certains gestes de

tri sont ainsi devenus des réflexes pour les collaborateurs. De même, le train remplace plus souvent l'avion et la visioconférence est rentrée dans les habitudes. Cf. encadré Sensibilisation et formation des collaborateurs au développement durable, dans le chapitre 4.2.4.

- **Priorité n° 1** : Réduction de l'empreinte environnementale liée aux déplacements
- **Priorité n° 2** : Diminution de la consommation de fournitures
- **Priorité n° 3** : Réduction de l'empreinte environnementale dans nos métiers

RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DE PAPIER À CNP ASSURANCES



4.5.1 Priorité n° 1 : Réduction de l'empreinte environnementale liée aux déplacements

4.5.1.1 PROMOTION DE L'ÉCOCONDUITE

Les déplacements automobiles dans le groupe CNP Assurances représentent une des composantes majeures de son empreinte carbone. Le potentiel de gain économique et environnemental est donc significatif.

Des formations et des sensibilisations ont été mises en place sur les risques routiers et l'écoconduite auprès de l'ensemble des collaborateurs et des modules spécifiques individualisés seront mis en place en 2014 pour les commerciaux.

4.5.1.2 DÉVELOPPEMENT DE LA VISIOCONFÉRENCE

Dans le groupe CNP Assurances, l'usage des visio et conférences téléphoniques s'est généralisé. Il est promu afin de limiter les déplacements professionnels. La sensibilisation des collaborateurs a été particulièrement efficace à CNP Vida et Caixa Seguros Holding. CNP UniCredit Vita a intégré des indicateurs de suivi de l'usage des heures de visio et d'audio conférences ainsi que des déplacements en avion et en train dans le tableau bord trimestriel présenté au Comité de direction.

En 2013, 10 800 heures de connexion de visioconférence ont été enregistrées dans le Groupe dont 75 % à CNP Assurances.

4.5.1.4 DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

	2013	2012	Évolution	Niveau de couverture
Millions de Km parcourus en avion	12,3	13,4	- 8 %	98 %
Millions de Km parcourus en train	2,9	4,8	- 40 %	97 %
Millions de Km parcourus en voiture	0,7	1,0	- 30 %	28 % (hors CNP Assurances)

CNP Assurances a mis en place une politique voyage formalisée encadrant les pratiques des collaborateurs afin de réduire les impacts sur l'environnement tout en préservant le niveau de confort adéquat et la sécurité des voyageurs. On note, une réduction significative du nombre de déplacements en avion (-15 %) et en train (- 42 %). 80 % des déplacements en avion s'effectuent sur des distances inférieures ou égales à 1 000 km.

Les déplacements en train concernent majoritairement CNP Assurances. Ils représentent 2 723 462 km parcourus dont plus de la moitié concernent des déplacements entre Angers et Paris, principaux sites de CNP Assurances. Pour CNP Assurances,

4.5.1.3 DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

Dans le cadre de son Plan de Déplacement Entreprise, CNP Assurances a actualisé l'enquête des déplacements domicile-travail 2013. Les déplacements en voiture individuelle ont diminué (de -9 % à -30 % selon les sites), tandis que les déplacements en 2 roues motorisés et le covoiturage ont augmenté (+ 8 % pour les salariés travaillant à Paris Montparnasse). Sur ce poste les émissions de gaz à effet de serre ont été réduites de 13 % en trois ans.

le suivi des déplacements en voiture est effectué en litres de carburant : 524 737 litres ont été consommés en 2013 contre 589 131 litres en 2012.

Un grand nombre de filiales ont diminué en 2013 leurs déplacements professionnels ou ont choisi des moyens de transports moins polluants. A ce titre, CNP UniCredit Vita poursuit son action de sensibilisation auprès de ses collaborateurs (train vs avion et transports en commun). De même Caixa Seguros a mis en place un nouvel outil de visioconférence ayant conduit à une diminution des kilomètres parcourus en avion de près de 6 %.

4.5.2

Priorité n° 2 : Diminution de la consommation de fournitures

L'activité du groupe CNP Assurances étant entièrement dédiée à l'assurance, assimilable aux services financiers, la principale matière première est le papier. Depuis plusieurs années de nombreuses actions ont été conduites dans les entités du Groupe

pour en réduire le volume utilisé. A titre d'exemple en 2013, la consommation de papier de CNP UniCredit Vita est un indicateur clé intégré au tableau de bord trimestriel présenté au Comité de direction.

4.5.2.1 UNE RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DE PAPIER CONSOLIDÉE POUR LE FONCTIONNEMENT INTERNE

	2013	2012	Évolution	Niveau de couverture
Consommation de papier pour le fonctionnement interne	36 millions de feuilles	n.c.		98 %
Part des papiers recyclés pour le fonctionnement interne	18,7 %	17,9 %	+ 4 %	98 %

La mobilisation des collaborateurs de CNP Assurances permet d'année en année d'en réduire le volume utilisé : 11 % en 2012 et 5 % en 2013.

CNP UniCredit Vita a vu sa consommation de papier réduire de 20 % en 2013. A noter qu'elle n'utilise que du papier recyclé pour son fonctionnement interne, tout comme CNP Europe Life.

Le nouveau système mutualisé *via* des périphériques multifonctions (impression, copie, scanner, fax) intègre les dernières technologies qui devraient permettre des économies d'énergies. Une campagne d'information et de sensibilisation aux gestes responsables en matière d'impression sera lancée lors du déploiement du projet. Un espace intranet sera notamment dédié. Le développement de la dématérialisation des documents et la réduction de la consommation interne de papier sont attendus.

4.5.2.2 UN PROJET PILOTE À CNP ASSURANCES POUR ALLER PLUS LOIN

CNP Assurances a lancé, en 2011, un projet de modernisation des systèmes d'impression. Un audit avait mis en évidence un taux d'équipement très élevé et une consommation de papier importante.

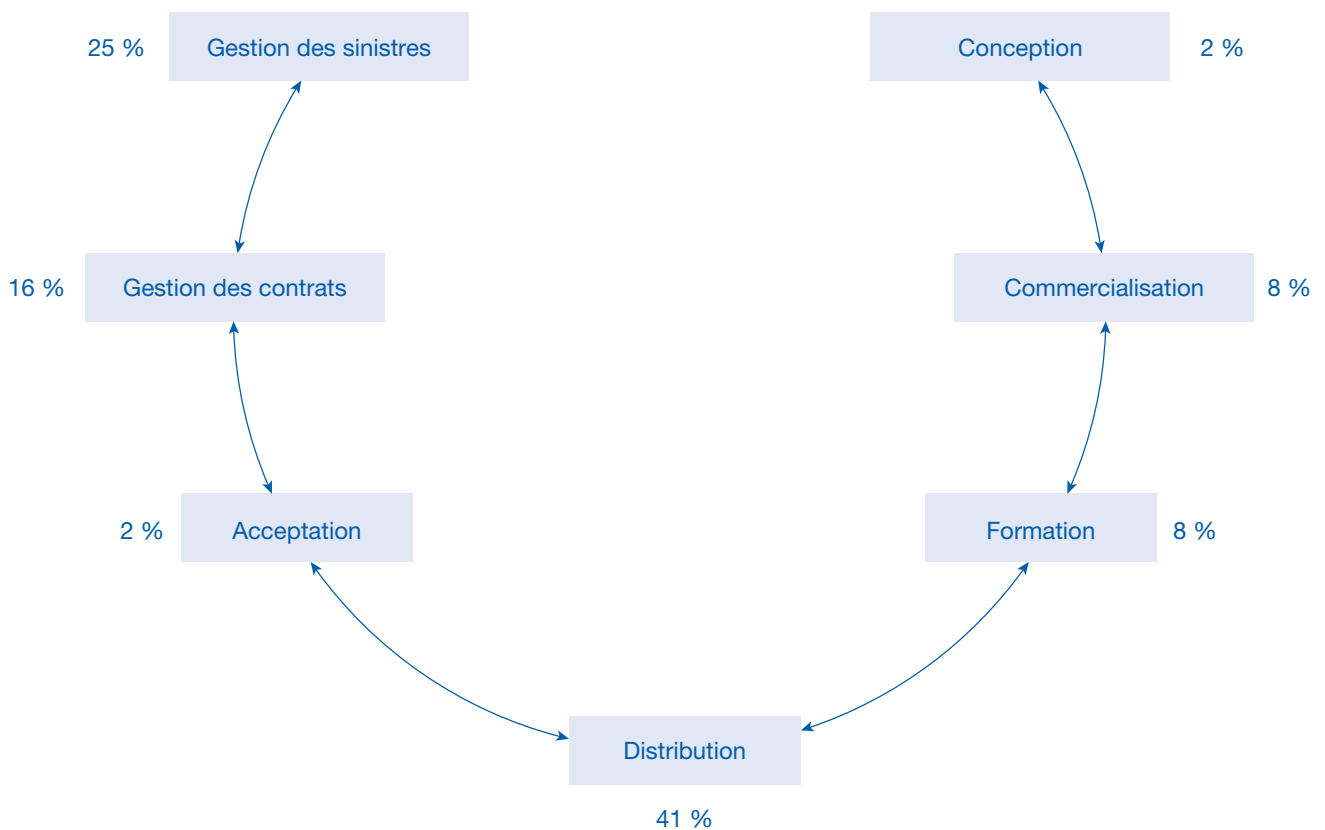
4.5.3

Priorité n° 3 : Réduction de l'empreinte environnementale dans nos métiers

4.5.3.1 IMPACT D'UN PRODUIT D'ASSURANCE

Les émissions liées au cycle de vie d'un produit d'assurance ont été estimées en 2010, en cohérence avec la démarche Bilan des gaz à effet de serre®.

A titre d'exemple, un contrat « Trésor Prévoyance Autonomie », émet sur toute la durée de sa vie 12 kgCO₂, répartis de la façon suivante :



Cette analyse a permis de hiérarchiser nos priorités d'actions et justifie aujourd'hui nos efforts faits sur les étapes du cycle de vie suivantes :

- « Distribution » avec l'accent mis sur l'écoconduite
- « Gestion des contrats » avec le développement de la dématérialisation
- « Gestion des sinistres » avec le suivi en ligne

4.5.3.2 CONSOMMATION DE PAPIER MÉTIER

	2013	2012	Évolution	Niveau de couverture
Consommation de papier ⁽¹⁾ hors fonctionnement interne	103 millions de feuilles	n.c.		97 %
Part des papiers certifiés gestion durable ⁽²⁾	89 %	83 %	+ 7 %	98 %

(1) Les documents contractuels, la gestion des sinistres, la communication client et les brochures institutionnelles (France)

(2) Tous papiers, hors papiers carbonés chimiques limités aux documents contractuels

Plusieurs entités du Groupe ont externalisé l'impression de leurs documents contractuels et/ou de leurs communications clients notamment Caixa Seguros Holding, CNP Vida, CNP Argentine, CNP BVP et MFPrévoyance.

90,8 millions de feuilles ont été achetées pour les brochures institutionnelles, l'information aux assurés et les documents contractuels de CNP Assurances, en légère baisse. Une première action importante de réduction du volume papier a été réalisée en 2009 avec le passage au recto verso pour une majorité des courriers d'informations aux clients de CNP Assurances (- 42 % en 2009 et - 26 % en 2010).

89 % des papiers utilisés dans le Groupe (y.c. fonctionnement interne) sont certifiés gestion durable (FSC et PEFC, Eco label européen).

Dématérialisation des documents - Une démarche en pleine extension

La conversion numérique de certains supports ou procédures a progressé à CNP Assurances : la dématérialisation des courriers marketing vers les clients du réseau CNP Trésor a été initiée en 2011. En 2012, un deuxième palier a été franchi grâce à la dématérialisation complète des bulletins d'informations semestriels envoyés aux clients. En 2013 la dématérialisation d'un flux courrier de notre partenaire BPCE est expérimentée sur 3 sites pilotes.

4.5.3.3 L'ENVIRONNEMENT COMME CRITÈRE D'INVESTISSEMENT

CNP Assurances est le 1^{er} propriétaire privé de forêt en France. A ce titre, il contribue par son activité à la captation d'une quantité importante de CO₂. Pour rappel (cf. Assumer notre responsabilité économique, Forêt, 4.3.2.2.), la croissance des arbres a permis de stocker 288 357 tonnes de CO₂ en 2013. Le gestionnaire des forêts de CNP Assurances a développé une réflexion sur l'adaptation des massifs aux évolutions climatiques projetées pour les décennies à venir.

La gestion de CNP Assurances intègre des critères environnementaux à l'ensemble des actions et des obligations *corporate* (cf. Assumer notre responsabilité économique, Investisseur responsable, 4.3.1.) privilégiant donc, comme CNP Argentine, les entreprises vertueuses sur le plan environnemental. Par ailleurs, CNP Assurances a développé un fond ISR à thématique environnementale « CNP développement durable » qu'elle propose *via* son réseau CNP Trésor.

L'acquisition des nouveaux biens immobiliers de CNP Assurances intègre depuis mi-2009 une analyse de l'efficacité énergétique (*Green rating*) qui permet d'anticiper l'impact financier des travaux de mise aux normes. Caixa Seguros exclut les projets immobiliers avec des dommages environnementaux potentiels.

À travers sa politique d'investissement, CNP Assurances et ses deux filiales au Brésil et en Argentine, encouragent ainsi la réduction de l'empreinte environnementale de l'économie dans son ensemble. La sélection des fournisseurs adopte, dans le même but, des critères environnementaux (cf. 4.3.3).

4.5.4 Autres actions

4.5.4.1 ORGANISATION DU GROUPE POUR PRENDRE EN COMPTE LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

L'objectif de réduction de l'empreinte environnementale concerne tout le groupe CNP Assurances. Société de services, cet objectif passe essentiellement par la réduction des consommations, en particulier les trois principaux facteurs d'émissions directes : l'utilisation du papier, tant dans la gestion quotidienne que

dans le cadre des relations avec les assurés, les déplacements et la gestion des bâtiments d'exploitation. Les questions environnementales sont traitées localement par chaque entité. Le dispositif est organisé en fonction de la taille de l'entité. Les filiales du Groupe reportent annuellement leur situation environnementale à la maison mère.

CNP Assurances est dotée d'un service développement durable, rattaché directement au directeur général, les questions environnementales sont pilotées et traitées par les directions

supports : la direction des achats, la direction de l'environnement de travail et la direction des investissements immobiliers. Une veille réglementaire est assurée par la direction en charge de la gestion des bâtiments. Un bureau de contrôle externe réalise chaque année un bilan annuel de la conformité à la réglementation et un suivi des équipements à risque.

La démarche de CNP UniCredit Vita est confiée au *Green Group*, composé de collaborateurs volontaires qui participent à l'élaboration de propositions d'actions notamment sur des

problématiques environnementales. En 2013, des indicateurs clés extra-financiers ont été intégrés au tableau de bord de la Société.

Caixa Seguros Holding, quant à elle, a mis en place un comité du développement durable en 2007 pour traiter les questions environnementales. Ce comité, composé de onze représentants de divers secteurs de la Société, est présidé par le président du comité directeur du Groupe. Les différentes actions regroupées dans le programme « environnemental » diffusent la culture du développement durable au sein de la Société.

4.5.4.2 SUIVI DE L'EMPREINTE CARBONE

La mesure de l'empreinte carbone du Groupe a été réalisée sur différents périmètres. Le groupe CNP Assurances étant une société de services, les rejets de gaz à effet de serre sont liés à l'usage et l'activité des collaborateurs et des serveurs informatiques. Les postes les plus émetteurs sont donc les postes déplacements, le papier et la gestion des bâtiments d'exploitation.

Le Bilan des gaz à effet de serre de CNP Assurances

Les émissions de teqCO_2 de CNP Assurances sont suivies depuis 5 ans. Depuis 2012 elles sont mesurées selon l'article 75 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et s'élèvent à :

	2013	2012	Évolution	Niveau de couverture
Émissions directes des gaz à effet de serre (scope 1)	2 859 teqCO_2	2 964 teqCO_2	- 3,5 %	64 %
Émissions indirectes associées à l'énergie des gaz à effet de serre (scope 2)	2 015 teqCO_2	1 993 teqCO_2	+ 1,1 %	64 %

Le détail par poste est disponible dans la déclaration réglementaire sur le site cnp.fr. La diminution de carburants des voitures (scope 1) et le besoin plus important en chauffage (scope 2) expliquent la variation des émissions.

Le Bilan des gaz à effet de serre de Caixa Seguros

L'empreinte carbone de Caixa Seguros Holding, mesurée sur les postes déplacement et bâtiments (selon le GHG protocol) s'élève à 2 teqCO_2 par salarié. Ses émissions sont compensées sous forme de reboisement en forêt atlantique avec l'ONG Iniciativa Verde, et lui donnent la certification « *Carbon Free* » depuis plusieurs années.

Changement climatique

Les plus importantes entités du groupe CNP Assurances et Caixa Seguros Holding ont engagé des travaux significatifs sur cette problématique. Leurs rejets de gaz à effet de serre sont déclarés auprès du *Carbon Disclosure Project* depuis 2005. CNP Assurances a signé la déclaration de Kyoto de l'Association de Genève.

Les enjeux les plus significatifs de CNP Assurances concernent les forêts (54 443 hectares) et les biens immobiliers (3,7 millions de m^2), cf. chapitre 4.3.2.

Caixa Seguros Holding, du fait d'une partie de son activité en assurance habitation et automobile, développe des études sur l'impact du changement climatique, en interne et en collaboration avec les organismes d'État, les organisations non gouvernementales et entreprises privées.

4.5.4.3 GESTION ENVIRONNEMENTALE DES BÂTIMENTS D'EXPLOITATION

Maîtrise des consommations d'énergie

La consommation d'énergie du groupe CNP Assurances correspond à l'usage des collaborateurs et des serveurs

informatiques (chauffage, climatisation, bureautique). La principale énergie consommée est l'électricité. On note une très légère augmentation de 2,9 % en 2013 due aux conditions climatiques.

	2013	2012	Évolution à isopérimètre	Niveau de couverture
Consommation d'électricité	22,5 millions de kWh	21,2 millions de kWh	+ 2,9 %	98 %
Consommation de gaz	2,3 millions de kWh	2,1 millions de kWh	+ 8,7 %	98 %
Consommation de fioul	93 016 litres	83 240 litres	+ 11,7 %	64 %

CNP Assurances a mis en place une politique d'économie d'énergie en optimisant l'exploitation et la conduite des installations : le pilotage des équipements de chauffage (site France excepté Arcueil), de climatisation, de ventilation requiert une gestion experte des programmes horaires de mise en et hors services des installations, un contrôle des consignes de température d'ambiance et de la régulation des ventilo convecteurs.

Des opérations significatives de travaux visant à réduire les consommations d'énergie ont été réalisées :

- mise en place de tours aéroréfrigérantes fermées à Paris en 2011 et à l'étude en 2013 pour Angers Saint-Serge (permettant par ailleurs de supprimer la consommation d'eau inhérente au système de tours aéroréfrigérantes ouvertes)
- fermeture des ouvrants au siège social qui limite très fortement les déperditions calorifiques et remplacement des onduleurs moins consommateurs en électricité
- les outils de pilotage ont été remplacés par des plus performants sur les sites d'Angers en 2013

3 millions de kWh de CPCU viennent s'ajouter en 2013 pour le chauffage des bureaux parisiens de CNP Assurances. La consommation de fioul concerne uniquement les groupes électrogènes des principaux sites en France, elle est non significative et exceptionnelle.

Les filiales de CNP Assurances ont également mis en place progressivement des mesures pour réduire la consommation électrique notamment sur l'éclairage, le chauffage et les serveurs. Caixa Seguros Holding a été précurseur en 2009 en utilisant des serveurs virtuels et en 2012, a changé ses équipements informatiques par des matériels moins consommateurs en énergie. Par ailleurs des sensibilisations ont été menées auprès des collaborateurs dans les entités du Groupe (cf. chapitre 4.2.4. « Sensibilisation et formation des collaborateurs au développement durable »).

Les bâtiments abritant les différentes entités du Groupe ne sont pas équipés de dispositifs de production d'énergie renouvelable, mais un projet est à l'étude en Italie.

Consommation d'eau

	2013	2012	Évolution périmètre hors CNP CIH	Niveau de couverture
Consommation d'eau en m ³	91 307	117 887	+ 4,6 %	98 %

L'analyse des contraintes locales de la consommation d'eau du Groupe par la *global water tool 2011.14* indique 3 % d'eau consommée en zone de pénurie (Chypre), 51 % en zone d'eau suffisante et 46 % en zone d'eau abondante (voir la définition des zones sur le site <http://www.wbcasd.org>).

Une incertitude sur la donnée 2012 de CNP CIH conduit à calculer le taux d'évolution sans cette filiale.

Gestion des déchets

	2013	2012	Évolution	Niveau de couverture
Part des salariés disposant du tri sélectif	96 %	95 %	+ 1 %	90 %
Tonnes de déchets de papiers et cartons recyclés	164	182	- 10 %	81 %

La mise en place du tri sélectif dans les entités du Groupe permet de recycler le papier utilisé dans les bureaux pour le fonctionnement interne et les cartouches d'imprimantes. Les bénéfices financiers du recyclage sont reversés à des associations en Argentine et en France. Des opérations de sensibilisation ont été menées dans les entités du Groupe.

Le matériel informatique est aussi une source importante de déchet : une partie d'entre eux (38 % à CNP Assurances en 2013 et 5 % à CNP Vida) sont donnés ou cédés, le reste étant démantibulé par une société spécialisée.

Pollution

Compte tenu de son activité le groupe CNP Assurances émet peu d'autres gaz à effet de serre que le CO₂ et n'a pas d'impact polluant dans l'eau ni dans le sol. Néanmoins, sur son patrimoine forestier, la gestion des forêts de CNP Assurances assure la protection des sols contre l'érosion, la filtration et la purification de l'eau.

Les entités de CNP Assurances ne dégagent pas de nuisances sonores ou autres formes de pollution. Plusieurs entités dont CNP Assurances ont mis en place l'extinction automatique de l'éclairage des bureaux d'exploitation.

Aucune entité du Groupe n'a fait l'objet de condamnation judiciaire, ni de sanction non monétaire environnementale.

4.6 MÉTHODOLOGIE

■ Méthodologie du reporting Groupe

Les avancées de la démarche sont suivies à travers des indicateurs et l'identification de réalisations exemplaires. Le groupe CNP Assurances communique ses indicateurs de responsabilité sociale, environnementale et sociétale conformément aux dispositions réglementaires des articles R. 225-104 à R. 225-105-2 du code de commerce. Le Bilan RSE 2013 reprend ces indicateurs en détail et par pays.

■ Référentiel et définition

Les indicateurs et le processus de *reporting* ont été définis pour l'ensemble des entités du Groupe. Ce processus sert de référence aux différents intervenants à CNP Assurances et dans toutes ses filiales pour l'élaboration du présent chapitre. Il décrit les enjeux, les rôles, les indicateurs, le mécanisme de collecte, les principaux risques identifiés et le dispositif de contrôle et de maîtrise de ces risques.

La mise en place de ce processus a été réalisée à l'aide notamment de la *Global Reporting Initiative* (GRI). Les indicateurs de références sont consultables sur le site du GRI :

<https://www.globalreporting.org>.

■ Périmètres

Les indicateurs couvrent toutes les entités du groupe CNP Assurances consolidées en comptabilité en intégration globale, sauf mention contraire, soit : CNP Assurances (pour les données environnementales hors 3 800 m² en régions), CNP IAM, Previposte, ITV, CNP international, LBP Prévoyance, MFP Prévoyance, CNP Vida (pour les données environnementales hors bureaux CIS en Italie et en France), CNP Assurances Compañía de Seguros, Caixa Seguros Holding, CNP UniCredit Vita, CNP Cyprus Insurance holdings (pour les données environnementales hors filiales grecques), CNP Europe Life et CNP Barclays Vida y Pensiones (pour les données environnementales hors bureaux en Italie et au Portugal), et leurs sous-filiales consolidées. Les indicateurs des filiales consolidées sont présentés sans application de quote-part. Le périmètre des entités couvertes est identique en 2012 et en 2013.

Le terme « CNP Assurances » utilisé dans ce chapitre inclut les entités juridiques CNP Assurances, CNP IAM, Previposte, ITV, CNP international. Le périmètre suivi pour les consommations d'eau et d'énergie comprend les sites basés sur Paris, Angers et Arcueil, hors bureaux en région, soit 90 % des collaborateurs de CNP Assurances.

Le *niveau de couverture* des indicateurs est mentionné dans les tableaux. Il représente les effectifs des entités intégrées dans le calcul de l'indicateur divisé par l'effectif total du groupe consolidé.

Les *évolutions* sont mesurées en taux de variation entre la donnée 2012 et 2013. La définition du périmètre des données sociales a été modifiée en 2013 intégrant les effectifs des CDD alternants dans le calcul des statistiques, aussi les évolutions ne sont pas toujours à isopérimètre. Néanmoins, la variation de l'effectif qui est l'information la plus sensible à ce changement est présentée à isopérimètre. De façon générale lors de changement de périmètre significatif expliquant une évolution particulière, l'effet est expliqué en commentaire.

■ Période couverte

Les indicateurs de flux couvrent la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 (hors déplacements professionnels CNP Assurances sur 12 mois glissants du 1^{er} novembre 2012 au 30 octobre 2013) et les indicateurs de stocks s'entendent au 31 décembre 2013.

■ Historique et variation du périmètre

Les entités consolidées dans ce chapitre en 2013 sont les mêmes qu'en 2012. Les variations de périmètre peuvent néanmoins apparaître sur des indicateurs qui n'auraient pas été renseignés par une entité ou par une sous-entité en 2012, et qui l'auraient été en 2013.

■ Méthode de collecte, de contrôle et de consolidation

Les indicateurs sont collectés auprès des directions opérationnelles (direction des ressources humaines, gestion des bâtiments, achats), par site lorsque cela est nécessaire. La collecte est réalisée à l'aide de l'outil informatique de consolidation comptable. Un correspondant est désigné par entité (soit 18 correspondants), et est en charge d'un premier niveau de consolidation au sein de son entité. 13 valideurs contrôlent les données de leurs entités. Le service développement durable de CNP Assurances est en charge de la consolidation générale, et effectue un contrôle de cohérence sur l'ensemble des informations recueillies auprès de tous les correspondants.

La mise en place du *reporting* RSE dès 2006 a progressivement amélioré la qualité des données extra-financières, notamment environnementales. La certification par les commissaires aux comptes et l'utilisation d'un outil informatique de collecte au niveau du Groupe depuis trois ans renforce la rigueur exigée sur ces données. Ces éléments contribuent, en favorisant le pilotage des actions par chaque métier, à l'avancée de la démarche.

Les ratios consolidés sur l'ensemble des entités sont calculés à partir des ratios collectés par pondération sur les effectifs de chaque entité.

■ Limites de la collecte et fiabilité

Certaines données environnementales ont fait l'objet d'estimation lorsque l'imputation directe n'était pas disponible. Il s'agit notamment des données de consommation eau et énergie des bâtiments estimées dans certains cas au prorata des m² occupés (sites d'Arcueil, CNP BVP, CNP Europe Life). Par ailleurs, il peut exister des définitions d'indicateurs sociaux légèrement différents d'un pays à l'autre. Les indicateurs consolidés retenus ci-après restent néanmoins cohérents et significatifs. Le référentiel commun a particulièrement été déployé en 2013 dans les filiales étrangères et certaines définitions telles que celle de l'absentéisme ont été homogénéisées.

■ Vérification

L'un des commissaires aux comptes a procédé à des travaux visant à vérifier la présence et la sincérité des informations relevant de l'article 225 du code de commerce. Les informations les plus importantes ont fait l'objet d'une revue de sincérité, qui inclut notamment des tests de détail sur les indicateurs quantitatifs correspondants ; les autres informations ont fait l'objet d'une revue de cohérence globale. Le rapport de vérification figure à la fin de ce chapitre.

■ Libellé des entités

A des fins de lisibilité, le nom de certaines entités du Groupe a été simplifié. Ainsi CNP Argentine correspond à CNP Assurances Compañía de Seguros, LBPP à La Banque Postale Prévoyance, CNP CIH pour CNP Cyprus Insurance holdings, CNP BVP pour CNP Barclays Vida y Pensiones. Le groupe CNP Assurances communique ci-après ses indicateurs de responsabilité sociale, environnementale et sociétale conformément aux dispositions réglementaires des articles R. 225-104 à R. 225-105-2 du code de commerce.

L'ensemble des indicateurs de responsabilité sociale est communiqué dans un document dédié « Bilan RSE 2013 », disponible en avril 2014 sur le site www.cnp-finances.fr.

4.7 TABLEAU DE CONCORDANCE DES DONNÉES SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

Le tableau ci-dessous reprend en détail les indicateurs compris dans les articles R. 225-104 à R. 225-105-2 du code de commerce et indique les chapitres traitant ces indicateurs dans le présent document. L'ensemble des chapitres mentionnés dans le tableau sont dans le périmètre de vérification, le niveau est précisé dans le tableau.

Indicateurs sociaux (R. 225-104 à R. 225-105-2)	Niveau de vérification	Chapitre correspondant
a) Effectifs		
■ Effectif total et répartition des effectifs par âge, sexe et zone géographique	Revue de sincérité	4.2.4.1
■ Embauches et licenciements	Revue de sincérité	4.2.1.1
■ Rémunérations et leur évolution	Revue de sincérité	4.2.4.6
b) Organisation du travail		
■ Organisation du temps de travail	Revue de sincérité	4.2.4.4
■ Absentéisme	Revue de sincérité	4.2.4.5
c) Relations sociales		
■ Organisation du dialogue social (procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci)	Revue de sincérité	4.2.4.7
■ Bilan des accords collectifs	Revue de sincérité	4.2.4.7
d) Santé et sécurité		
■ Conditions de santé et de sécurité au travail	Revue de sincérité	4.2.4.5/4.2.2
■ Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	Revue de cohérence	4.2.4.5
■ Accidents du travail, fréquence et gravité ainsi que les maladies professionnelles	Revue de sincérité	4.2.4.5
e) Formation		
■ Politiques mises en œuvre en matière de formation	Revue de sincérité	4.2.1.2
■ Nombre total d'heures de formation	Revue de cohérence	4.2.1.2
f) Égalité de traitement		
■ Mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes	Revue de sincérité	4.2.3.2
■ Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	Revue de cohérence	4.2.3.3
■ La politique de lutte contre les discriminations	Revue de sincérité	4.2.3.4
g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail relatives		
■ Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	Revue de cohérence	4.2.4.3/4.2.4.7
■ À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	Revue de cohérence	4.2.4.3/4.2.3
■ À l'élimination du travail forcé ou obligatoire	Revue de cohérence	4.2.4.3
■ À l'abolition effective du travail des enfants	Revue de cohérence	4.2.4.3

Tableau de concordance des données sociales, environnementales et sociétales

Indicateurs environnementaux (R. 225-104 à R. 225-105-2)	Niveau de vérification	Chapitre correspondant
a) Politique générale en matière environnementale		
■ L'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales	Revue de cohérence	4.5.4.1
■ Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	Revue de cohérence	Encadré fin 4.2 Non traité compte tenu de l'activité de service du Groupe
■ Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Revue de cohérence	Aucune provision ni garanties
■ Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	Revue de cohérence	
b) Pollution et gestion des déchets		
■ Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Revue de cohérence	Non traité compte tenu de l'activité de service du Groupe
■ Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	Revue de cohérence	4.5.4.3
■ Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	Revue de cohérence	4.5.4.3
c) Utilisation durable des ressources		
■ Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	Revue de cohérence	4.5.4.3
■ Consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	Revue de sincérité	4.5.2/4.5.3.2
■ Consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	Revue de sincérité	4.5.4.3
■ Utilisation des sols	Revue de cohérence	4.5.4.3
d) Changement climatique		
■ Les rejets de gaz à effet de serre	Revue de sincérité	4.5.4.2
■ Adaptation aux conséquences du changement climatique	Revue de sincérité	4.5.4.2/4.3.2.2
e) Protection de la biodiversité		
■ Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Revue de cohérence	4.3.2.2
Indicateurs sociétaux (R. 225-104 à R. 225-105-2)		
a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société		
■ En matière d'emploi et de développement régional	Revue de cohérence	4.3.4.4
■ Sur les populations riveraines ou locales	Revue de cohérence	4.3.4.4
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société		
■ Conditions de dialogue avec ses personnes ou organisations	Revue de cohérence	4.3.4.3
■ Actions de partenariat ou de mécénat	Revue de sincérité	4.3.4.3
c) Sous-traitance et fournisseurs		
■ Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	Revue de sincérité	4.3.3
■ Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	Revue de sincérité	4.3.3
d) Loyauté des pratiques		
■ Actions engagées pour prévenir de la corruption	Revue de sincérité	4.3.4.2/4.3.4.1
■ Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	Revue de cohérence	4.4.4.1
e) Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme		
	Revue de cohérence	4.3.4.5

4.8 RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION DE CNP ASSURANCES

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société CNP Assurances SA, désigné organisme tiers indépendant, dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013 présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la Société

Il appartient au conseil d'administration de CNP Assurances d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au Processus de *reporting* RSE du groupe CNP Assurances 2013 utilisé par la Société, (ci-après le « Référentiel ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande auprès de la direction du développement durable de CNP Assurances.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du code de commerce (attestation de présence des informations RSE)
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au référentiel (avis motivé sur la sincérité des informations RSE)

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 5 personnes entre le 23 octobre 2013 et le 11 février 2014 pour une durée d'environ 5 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 ⁽¹⁾.

(1) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

1 ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la Société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée en section 4.6 du Rapport de gestion de CNP Assurances.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2 AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec une dizaine de personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des

Informations RSE au regard des caractéristiques de la Société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes, identifiées en annexe du présent rapport :

- au niveau de l'entité consolidante CNP Assurances et de l'entité CNP Vida (Espagne), nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités ⁽¹⁾, que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 68 % des effectifs et 30 % des informations quantitatives environnementales

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 25 février 2014

L'un des commissaires aux comptes de CNP Assurances SA
PricewaterhouseCoopers Audit

Éric Dupont
Associé

Sylvain Lambert
Associé du Département Développement Durable

(1) CNP Assurances SA en France (uniquement le site du 4, place Raoul Dautry à Paris pour les indicateurs environnementaux) et CNP Vida en Espagne

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

INFORMATIONS SOCIALES

- Effectifs, dont les indicateurs : effectif au 31 décembre 2013 et part des effectifs en CDI
- Embauches et licenciements, dont les indicateurs : nombre de recrutements, nombre de départs total et ventilation par motif
- Rémunérations et évolutions, dont les indicateurs : rémunération individuelle moyenne annuelle, intéressement et participation
- Organisation du temps de travail
- Absentéisme, dont les indicateurs : taux d'absentéisme et taux d'absentéisme hors maternité
- Organisation du dialogue social
- Bilan des accords collectifs
- Conditions de santé et de sécurité au travail, dont les indicateurs : taux de fréquence et de gravité des accidents du travail
- Politiques mises en œuvre en matière de formation
- Mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, dont l'indicateur Part des femmes parmi les cadres de direction
- Politique de lutte contre les discriminations

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

- Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation, dont l'indicateur Part des papiers recyclés pour le fonctionnement interne
- Consommation d'énergie, dont les indicateurs de consommation d'énergie par source
- Les rejets à effet de serre, dont les indicateurs d'émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre
- Adaptation aux conséquences du changement climatique

INFORMATIONS SOCIÉTALES

- Actions de partenariat ou de mécénat
- Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux
- Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale
- Actions engagées pour prévenir de la corruption

Gouvernement d'entreprise et contrôle interne

5

5.1	RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES	246
5.1.1	Gouvernance	246
5.1.2	Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	252
5.2	ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE	262
5.2.1	Répartition des compétences et des responsabilités	262
5.2.2	Dissociation des fonctions de président et de directeur général	262
5.2.3	Mode d'exercice de la direction générale	263
5.2.4	Limitations des pouvoirs du directeur général	263
5.3	ORGANES D'ADMINISTRATION	265
5.4	RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX DE CNP ASSURANCES	283
5.5	DÉCLARATION DES MANDATAIRES SOCIAUX- CONDAMNATIONS, FAILLITES, CONFLITS D'INTÉRÊTS ET AUTRES INFORMATIONS	293
5.6	FACTEURS DE RISQUES	294
5.6.1	Facteurs de risques liés à l'activité d'assurance	295
5.6.2	Facteurs de risques liés aux marchés financiers	297
5.6.3	Facteurs de risques liés à l'exercice de l'activité	301
5.6.4	Autres facteurs de risques	303
5.6.5	Gouvernance des risques	304
5.7	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	308
5.8	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	310

5.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES

Mesdames, Messieurs,

Ce document, rédigé conformément à l'article L. 225-37 du code de commerce, s'inscrit dans la continuité de ceux qui ont été présentés à l'assemblée générale des actionnaires ces dernières années. Il a été établi sur la base d'échanges approfondis avec le directeur général et les directeurs généraux adjoints et enrichi au terme d'entretiens menés avec le secrétaire général, les responsables de direction en charge d'activités de contrôle transversales de la Société et les principaux responsables de directions opérationnelles et de la documentation qui a été élaborée à cette occasion.

Soumis pour avis au comité d'audit et des risques, ce rapport a été ensuite approuvé, le 19 février 2014 par le conseil d'administration qui a chargé son président, d'en rendre compte à l'assemblée générale des actionnaires de CNP Assurances.

La première partie de ce document traite de la gouvernance de la Société et du fonctionnement de ses instances de direction et de contrôle, la seconde étant consacrée aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société.

5.1.1 Gouvernance

La gouvernance de la Société est régie par la loi, les statuts, et par le règlement intérieur du conseil d'administration et de ses comités spécialisés (consultable sur le site Internet de la Société) qui s'attache à reprendre, outre certaines dispositions du pacte d'actionnaires de CNP Assurances, les meilleures pratiques de place en matière de gouvernement d'entreprise.

Depuis 2008, la Société a décidé d'adhérer au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées établi par l'AFEP et le MEDEF. Sans remettre en cause cette adhésion, les spécificités de CNP Assurances peuvent la conduire à diverger ponctuellement de ce code de référence. Les écarts et les raisons pour lesquelles certaines dispositions ne sont pas totalement appliquées, sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Exigences du code AFEP-MEDEF	Éléments de divergence relevés pour CNP Assurances en 2013	Explications
Composition du conseil d'administration et de ses comités spécialisés		
Ratios d'administrateurs indépendants		
■ Conseil d'administration : ratio supérieur à 33 % pour les sociétés contrôlées	ratio égal à 22 %	Les dispositions du pacte d'actionnaires de CNP Assurances ne permettent pas de respecter les ratios d'administrateurs indépendants du code AFEP-MEDEF. (cf. pages suivantes)
■ Comité d'audit et des risques : ratio supérieur à 66 %	ratio égal à 33 %	
■ Comité des rémunérations et des nominations : ratio supérieur à 50 %	ratio égal à 40 %	
Le comité des rémunérations et des nominations ne doit comporter aucun mandataire social et doit être présidé par un administrateur indépendant. Il est conseillé qu'un administrateur salarié soit membre de ce comité.	Le président du conseil d'administration est membre du comité des rémunérations et des nominations, lequel ne comporte aucun administrateur salarié.	La participation du président à ce comité est estimée souhaitable au regard de sa connaissance de la Société. En outre, le président n'assiste ni aux débats ni au vote lorsque sa propre rémunération est évoquée.
La durée statutaire du mandat des administrateurs ne doit pas excéder 4 ans (art. 14)	5 ans	Il est proposé à l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 6 mai 2014, d'approuver une réduction de 5 à 4 ans de la durée statutaire du mandat des administrateurs, applicable aux nominations ou renouvellements de mandats intervenant à compter de cette assemblée.

COMPOSITION, CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1 Composition du conseil d'administration

Depuis l'introduction en Bourse des actions de CNP Assurances, en 1998, la composition du conseil reflète la structure de son capital social, contrôlé par quatre actionnaires historiques : la Caisse des Dépôts, la société *holding* Sopassure qui regroupe deux actionnaires indirects (La Banque Postale et BPCE), l'État, signataires d'un pacte dont l'échéance est prévue au 31 décembre 2015 ⁽¹⁾.

Le pacte organise la composition du conseil selon la répartition suivante :

- six administrateurs sont proposés par la Caisse des Dépôts
- cinq administrateurs sont proposés par la société Sopassure
- un administrateur représente l'État
- un administrateur est proposé au titre des salariés actionnaires
- quatre administrateurs sont proposés en qualité de « personnalités qualifiées indépendantes ».

L'assemblée générale du 25 avril 2013, sur proposition des actionnaires signataires du Pacte, a nommé en qualité d'administrateur, M. Frédéric Lavenir pour une durée de 4 ans. À la suite des démissions de deux administrateurs, l'assemblée a également procédé à la ratification des nominations d'une administratrice, Mme Anne-Sophie Grave, succédant ainsi à M. Gosset-Grainville, et d'un administrateur, M. Jean-Yves Forel qui a remplacé M. Olivier Klein.

La composition actuelle du conseil d'administration ne permet pas de respecter totalement les recommandations du code AFEP-MEDEF, qui préconise 1/3 de membres indépendants dans les sociétés contrôlées ; le ratio actuel pour CNP Assurances est de 22 % avec quatre administrateurs indépendants ⁽²⁾ sur dix-huit.

Conformément à son règlement intérieur, la définition retenue par le conseil d'administration sur proposition de son comité des rémunérations et des nominations est celle du paragraphe 9 du code AFEP-MEDEF. Tout en tenant compte des critères objectifs énumérés dans ce code de référence, le conseil d'administration prend également en considération les critères attachés à la personne et aux compétences professionnelles pour qualifier ou non l'indépendance de ses membres, c'est-à-dire, la compétence et l'expérience de l'administrateur, sa connaissance des métiers de l'entreprise et de l'environnement économique, financier et concurrentiel de CNP Assurances.

Cette situation s'explique en premier lieu par les dispositions précitées du pacte d'actionnaires. Il y a lieu toutefois de noter que ce même pacte prévoit par ailleurs l'intention de ses signataires de rester durablement au capital de CNP Assurances et de mettre en œuvre une politique commune dans le cadre notamment de projets d'investissements (hors placements financiers) et de toute autre décision stratégique, ce qui constitue un gage de confiance pour son développement.

Le pacte prévoit également la faculté de nommer des censeurs appelés à prendre part aux réunions du conseil avec voix consultative. Leur nomination par l'assemblée générale des actionnaires suit un processus de sélection similaire à celui des administrateurs : examen préalable des propositions présentées en conseil d'administration après avis du comité des rémunérations et des nominations.

Les censeurs ont accès aux mêmes informations que celles communiquées aux administrateurs, et sont soumis aux mêmes obligations d'assiduité, de professionnalisme et de confidentialité. Leurs expériences et la diversité de leurs profils constituent un atout dans les réflexions et les délibérations menées au cours des réunions du conseil.

Le renouvellement du conseil d'administration s'effectue désormais par roulement, conformément aux résolutions de l'assemblée générale du 29 juin 2012 qui a fixé la durée des mandats des administrateurs, actuellement en fonctions, à deux, quatre ou cinq ans, selon le cas.

Un dernier point mérite d'être souligné : l'assemblée générale du 25 avril 2013 a également permis d'accroître la proportion des administratrices en portant leur nombre à quatre, soit une proportion de 22 %. Cet effort de parité se poursuit en 2014 par les nominations de Mesdames Odile Renaud-Basso et Rose-Marie Van Lerberghe, dont la ratification est proposée à l'assemblée générale du 6 mai 2014, portant ainsi le nombre d'administratrices à six soit un ratio de 33 %.

2 Rôles respectifs du président et du directeur général

CNP Assurances a fait le choix en juillet 2007, d'adopter une organisation de ses instances de gouvernance qui dissocie les fonctions de président du conseil d'administration de celles de directeur général afin d'assurer une distinction claire entre les fonctions d'orientation stratégique, de décision et de contrôle qui appartiennent à la sphère de compétences du conseil d'administration, et les fonctions opérationnelles et exécutives qui relèvent de la responsabilité de la direction générale.

Le conseil réuni à l'issue de l'assemblée générale du 29 juin 2012 a confirmé cette dissociation des fonctions, ainsi que les rôles et pouvoirs respectifs du président (non exécutif) et du directeur général.

Le président

Le président organise et dirige les travaux du conseil d'administration qu'il réunit au moins quatre fois dans l'année et chaque fois que les circonstances l'exigent. Il veille à un fonctionnement efficace des organes sociaux dans le respect des meilleures pratiques de gouvernance. À cet égard, il s'abstient impérativement de participer à toutes délibérations du conseil portant sur l'ensemble des éléments composant sa propre rémunération.

Dans le cadre de ses fonctions, il est tenu régulièrement informé par le directeur général des événements et situations significatifs relatifs à la vie de la Société et de ses filiales et peut lui demander toute information propre à éclairer le conseil d'administration et ses comités.

(1) Les principales dispositions de ce pacte et de ses cinq avenants conclus de septembre 1998 à juillet 2009 sont rappelées dans la partie 6.2.5

(2) M. Jean-Paul Faugère, Mmes Stéphane Pallez, Marcia Campbell et Rose-Marie Van Lerberghe

Le directeur général

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, sous réserve des limitations de pouvoirs et autorisations financières arrêtées par le conseil et détaillées en annexe du règlement intérieur disponible sur le site Internet de la Société. Ces limitations visent notamment les opérations de croissance externe (hors gestion de portefeuille) dépassant certains seuils ou se situant en dehors des orientations stratégiques définies par le conseil.

Frédéric Lavenir participe activement à chaque séance du conseil où il rend compte régulièrement de la conduite des affaires de la Société et des faits marquants du Groupe. Il participe à ce titre à la définition et à l'évolution de sa stratégie.

3 Attributions et missions du conseil d'administration

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-35 du code de commerce et de son règlement intérieur, le conseil d'administration détermine les orientations stratégiques de la Société, veille à leur mise en œuvre, se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires la concernant. En outre, il est chargé, notamment, d'arrêter le budget prévisionnel et les comptes de la Société et de son Groupe, et de veiller à la qualité de l'information fournie au marché par voie de communications sur les résultats ou sur des opérations spécifiques.

Conditions de préparation et d'organisation du conseil d'administration

Les modalités de préparation et d'organisation du conseil d'administration sont précisées dans son règlement intérieur.

Le président communique aux administrateurs les informations et la documentation nécessaires à l'accomplissement de leur mission et à la préparation des délibérations.

Les membres du conseil sont convoqués avec un préavis minimum de cinq jours ouvrés et par tout moyen écrit. Chaque convocation est accompagnée de l'ordre du jour et du dossier de la réunion, l'ensemble étant adressé par courrier et mis à disposition concomitamment par téléchargement sécurisé.

Outre la documentation illustrant les points spécifiquement programmés à l'ordre du jour, le dossier comprend de manière récurrente le projet de procès-verbal de la séance précédente, une revue de presse et une sélection d'analyses financières relatives à la Société.

Le cas échéant, des éléments complémentaires sont adressés aux administrateurs après la convocation, ou remis en séance si l'urgence ou des contraintes de confidentialité le justifient.

Les représentants du comité d'entreprise, les censeurs ainsi que les commissaires aux comptes reçoivent l'intégralité des documents transmis aux administrateurs et sont convoqués à l'ensemble des réunions du conseil.

Entre deux séances du conseil d'administration, des notes d'information sur des sujets d'actualité ou des communiqués de presse de diffusion nationale sont également susceptibles d'être transmis aux administrateurs par courrier électronique.

Tout nouvel administrateur reçoit à sa nomination un dossier comprenant tous les documents utiles à sa prise de mandat et bénéficie d'une information détaillée sur la Société, son organisation et ses activités de la part du secrétaire du conseil. Par la suite, chaque administrateur peut demander à bénéficier de formations complémentaires.

Les participants aux séances du conseil sont tenus à une obligation de discrétion renforcée à l'égard des informations ayant un caractère confidentiel et présentées comme telles par le président du conseil d'administration.

Évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités

En raison des changements intervenus à l'issue de l'assemblée générale du 29 juin 2012 dans la composition des instances de la Société, le conseil d'administration avait décidé de reporter l'évaluation de son fonctionnement au second semestre 2013. Ainsi, conformément à son règlement intérieur et au code AFEP-MEDEF, le conseil d'administration a, lors de sa séance du 25 juillet 2013, consacré un point d'ordre du jour à débattre de son propre fonctionnement, sur la base d'un rapport d'évaluation établi par un cabinet externe suite à des rencontres individuelles avec chaque administrateur.

Il résulte de ces débats qu'une large majorité des administrateurs juge cette gouvernance globalement satisfaisante et conforme aux règles de fonctionnement des sociétés telles que préconisée par le code AFEP-MEDEF. Cet exercice d'évaluation a également permis de mesurer la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du conseil, dont la diversité et la complémentarité des compétences et des expériences professionnelles, notamment dans le domaine de la bancassurance ou à l'international, constituent un gage de qualité indéniable en termes de gouvernance.

Par ailleurs, bien que la composition du conseil, comme rappelé précédemment, soit régie par le pacte d'actionnaires arrivant à échéance au 31 décembre 2015, les administrateurs ont également souligné le nombre élevé d'administrateurs ainsi que la faible proportion d'administrateurs indépendants. Une observation du même ordre a été formulée à l'égard du comité des rémunérations et des nominations.

En conclusion, le conseil d'administration a souligné la qualité de l'information financière fournie, le rôle joué par le comité d'audit et des risques et la qualité de ses avis, l'efficacité de la séparation des fonctions de président et de directeur général, ainsi que la densité et l'esprit constructif des débats, permettant de fonder pleinement les prises de décision du conseil.

ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE 2013

Au cours de l'année 2013, le conseil d'administration a tenu sept réunions d'une durée moyenne de trois heures. Les débats et les décisions du conseil sont formalisés dans des procès-verbaux établis après chaque séance. Une participation active des administrateurs a été observée tout au long de l'année, avec un taux d'assiduité d'environ 86 %, illustrant ainsi l'implication des membres du conseil d'administration.

Cette implication se matérialise également par la détention par chaque administrateur ⁽¹⁾ d'un nombre minimum de 200 actions de la Société, ce minimum étant porté à 400 actions pour le président du conseil d'administration.

À chacune de ses réunions, le conseil est informé par le directeur général de la gestion courante des affaires et des faits marquants intéressant la marche de la Société. Une analyse détaillée des résultats de la Société et de ses filiales est régulièrement fournie au conseil au travers notamment des arrêtés comptables annuel et semestriel et de la présentation d'indicateurs trimestriels. L'information du conseil a également été complétée au moyen de rapports détaillés sur l'évolution des sujets à caractère commercial, financier et opérationnel permettant le suivi de la stratégie du Groupe et la bonne compréhension de ses activités et de ses perspectives.

Au cours de l'exercice 2013, le conseil d'administration a notamment approuvé les priorités stratégiques présentées par la direction générale, à savoir les partenariats avec La Banque Postale et BPCE/l'assurance-emprunteur, la prévoyance et l'épargne haut de gamme en modèle ouvert/la prévoyance collective notamment auprès des TPE-PME et du secteur public local en partenariat avec les mutuelles et organismes paritaires/et le renforcement de la présence du Groupe au Brésil et en Amérique latine.

Dans un contexte d'incertitude persistante sur les marchés, le conseil a en outre mis en œuvre plusieurs actions visant à consolider les fonds propres de la Société :

- en décidant de poursuivre, au titre de la politique de placements, la politique de réduction de l'exposition aux dettes des États périphériques de la zone euro et aux produits actions.
- en proposant à l'assemblée générale du 25 avril 2013 d'offrir aux actionnaires, pour la deuxième année consécutive, une option pour le paiement du dividende en numéraire ou en actions. Cette opération s'est traduite par une augmentation du capital de 6,70 % et son succès a témoigné de la confiance des actionnaires de référence et du marché dans la Société : l'option en faveur du paiement en actions a en effet été exercée par l'ensemble des actionnaires de référence et par près de la moitié du flottant, alors que l'opération a été proposée sans décote sur le cours de Bourse de l'action.
- Dans le domaine des risques, le conseil a pris connaissance de l'étude actualisée menée par un conseil externe sur la situation du Groupe au regard de son exposition aux principaux risques, avec une situation comparative de ses concurrents.
Le conseil a par ailleurs incité la direction générale à accélérer le déploiement de son dispositif harmonisé d'identification, d'évaluation et de gestion des risques, en prenant en compte la faculté, ouverte par la directive Solvabilité 2, d'adopter un modèle interne partiel pour le calcul du capital économique de la Société.
- A l'international, le conseil a pris acte de l'impact limité et maîtrisé sur les comptes du Groupe de la crise bancaire chypriote, où le Groupe est implanté au travers de sa filiale CNP Cyprus Insurance Holdings, et des actions corrélatives mises en œuvre par la direction générale.

En outre, le conseil d'administration a suivi ou a été informé de plusieurs projets de croissance externe étudiés par sa filiale Caixa Seguros Holding SA, en vue d'explorer des opportunités de développement au Brésil ou dans d'autres pays d'Amérique latine.

- Enfin, l'activité du conseil a été marquée, au cours du dernier trimestre 2013, par l'ouverture par BPCE des discussions en vue de la renégociation des accords de distribution conclus entre les Caisses d'Epargne et CNP Assurances, arrivant à échéance au 31 décembre 2015.

Les administrateurs ont souligné l'intérêt de suivre les éléments de la négociation, susceptibles d'avoir des impacts significatifs sur la valeur ou le modèle d'affaires de l'entreprise, et de pouvoir échanger dans un cadre de gouvernance garantissant que des situations de conflits d'intérêts n'affectent pas le travail à mener. A cet effet, le conseil a décidé, dans sa séance du 6 novembre 2013, de créer en son sein un « comité *ad hoc* relatif aux conséquences majeures de l'évolution des accords commerciaux ».

Celui-ci a pour attribution de suivre les éléments clés des discussions engagées par la direction générale, relatives aux projets de nouveaux accords commerciaux à conclure entre CNP Assurances et ses deux principaux partenaires en France (La Banque Postale et BPCE/Caisses d'Epargne), en perspective de l'échéance du 31 décembre 2015, et de formuler des recommandations au conseil d'administration, lorsque ce dernier sera amené à prendre des décisions en cette matière.

Le comité *ad hoc* est composé des administrateurs suivants : Mme Pallez, Mme Campbell, Mme Van Lerberghe, Mme Chapron du Jeu, M. Mareuse, M. Fernandez, M. Faugère et M. Lavenir.

Il se réunit en tant que de besoin et désigne en son sein la personne rendant compte de ses travaux au conseil d'administration. Ce comité *ad hoc* est institué pour la durée nécessaire à la réalisation de sa mission. Il n'a pas vocation à se substituer au comité stratégique.

LES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Afin d'exercer plus efficacement ses missions de gestion et de contrôle, le conseil d'administration bénéficie des avis de ses trois comités spécialisés : le comité d'audit et des risques, le comité des rémunérations et des nominations et le comité stratégique.

Les attributions spécifiques et les modalités de fonctionnement de chacun de ces comités sont intégrées dans le règlement intérieur du conseil.

Ces comités sont composés exclusivement d'administrateurs. Les membres des comités sont nommés par le conseil d'administration qui désigne également le président de chaque comité. Chaque séance d'un comité donne lieu à l'émission d'un procès-verbal et d'un compte rendu en séance du conseil d'administration. Le secrétariat de ces comités est assuré par le secrétaire du conseil d'administration.

(1) Cette règle d'ordre interne est applicable à l'ensemble des personnes physiques y compris les représentants des personnes morales, à l'exception du représentant de l'Etat dont le statut est incompatible avec une telle mesure

1 Le comité d'audit et des risques

Ce comité est composé de six membres dont deux administratrices indépendantes au sens du code AFEP-MEDEF : sa présidente, Mme Stéphane Pallez et Mme Marcia Campbell. Quatre autres membres complètent cette formation.

Dans le cadre du suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, le comité d'audit et des risques a pour mission d'examiner et de fournir au conseil son avis et ses éventuelles recommandations notamment sur :

- les comptes sociaux et consolidés, le rapport de gestion, le présent rapport, les comptes semestriels, les indicateurs trimestriels et l'ensemble des projets de communiqués financiers s'y rapportant
- la pertinence et la permanence des méthodes comptables retenues

Le comité s'enquiert prioritairement des principales zones de risque ou d'incertitude identifiées par les commissaires aux comptes de la Société.

Le comité vérifie également l'existence d'un système d'identification et d'analyse des risques susceptible d'avoir une incidence significative sur l'information comptable et financière et sur le patrimoine de la Société, en veillant en particulier à :

- suivre l'identification des risques menée par la direction générale, leur analyse et leur évolution dans le temps, et examiner la charte de contrôle des risques du Groupe
- vérifier que les faiblesses identifiées donnent lieu à des actions correctrices et, en cas de dysfonctionnement relevés, que des plans d'actions appropriés ont été mis en place

Le comité a en outre compétence pour revoir le processus d'audit interne et, à ce titre, auditionner le responsable de la direction de l'audit interne et faire ses observations sur la charte d'audit interne et le programme annuel d'audit interne du Groupe.

Le comité procède à la supervision de la sélection des commissaires aux comptes, formule un avis au conseil sur une présélection motivée et sur le montant des honoraires sollicités.

De même que pour le conseil d'administration, le ratio de membres indépendants (1/3) est inférieur au ratio prévu par le code AFEP-MEDEF (2/3). Il convient de rappeler à nouveau que cette situation est le reflet, comme pour le conseil d'administration, de la structure actionnariale de la Société. De plus, le comité a accueilli plus récemment un sixième membre, administrateur représentant les salariés actionnaires, qui ne répond pas au critère d'indépendance au sens de ce code en raison de son statut de salarié mais dont la nomination témoigne néanmoins de la volonté du conseil de diversifier la composition de ce comité spécialisé.

En 2013, le comité d'audit et des risques s'est réuni sept fois dans le cadre de séances d'une durée moyenne d'environ trois heures. Le taux de participation de ses membres est de 86 %.

Le comité a notamment traité des sujets suivants :

- comptes semestriels et l'*Embedded value* au 30 juin 2013 ; indicateurs trimestriels 2013, et impacts des scénarios macroéconomiques sur les résultats du Groupe ; budget et prévisions du Groupe pour 2014
- revue de l'étude actualisée sur les risques majeurs liés à la crise financière

- point d'avancement du programme Solvabilité 2 et examen de l'appétence au risque du Groupe
- examen des lignes directrices de la politique de placements
- revue de la situation des principales filiales internationales
- examen des rapports d'activité de la direction des risques et de la conformité, de la direction de l'audit interne et revue des programmes 2014 de leurs activités respectives
- examen des projets informatiques et de la sécurité des données (hors budget), des risques techniques en assurances collectives et de la réassurance

Dans ce cadre, le comité a auditionné les principaux responsables de l'élaboration des comptes de CNP Assurances et de son Groupe, ainsi que les commissaires aux comptes, qui ont été entendus hors la présence des dirigeants.

2 Le comité des rémunérations et des nominations

Ce comité des rémunérations et des nominations a pour champ de compétence générale la sélection des candidats aux fonctions d'administrateurs et de censeurs, l'examen des propositions de nomination du président et du directeur général ainsi que celles des membres des comités spécialisés.

Relèvent également de son champ d'attribution, conformément aux dispositions de son règlement intérieur, l'examen de la rémunération du président du conseil d'administration et la rémunération individuelle globale du directeur général. Il intervient également sur la répartition des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration et aux censeurs en fonction de critères préétablis, tels que l'assiduité aux réunions ainsi que la qualité et les fonctions de membre d'un comité spécialisé.

Ce comité est également saisi sur tout projet d'augmentation de capital réservée aux salariés ou d'attributions gratuites d'actions de la Société au profit des salariés de la Société.

A fin 2013, ce comité est composé de la représentante de la Caisse des Dépôts, Mme Odile Renaud-Basso, du président de La Poste, M. Philippe Wahl, du président du directoire de BPCE, M. François Pérol, et de deux administrateurs indépendants, Mme Rose-Marie Van Lerberghe (qui assure la présidence du comité) et le président du conseil d'administration de CNP Assurances, M. Jean-Paul Faugère.

Cette composition fait apparaître un ratio d'administrateurs indépendants de 40 %, qui ne correspond pas aux prescriptions du code AFEP-MEDEF (50 % d'administrateurs indépendants), mais qui est, comme rappelé précédemment, lié à la structure actionnariale de la Société.

La présence du président du conseil d'administration comme membre du comité a été jugée utile car, en tant qu'interlocuteur permanent et privilégié de la direction générale, il est le plus à même de pouvoir éclairer les membres du comité sur la gestion par le directeur général des activités de la Société. Le règlement intérieur exclut expressément la présence du président lorsque le comité est appelé à débattre sur les éléments de sa rémunération.

Le comité des rémunérations et des nominations a tenu 2 séances au cours de l'exercice 2013 d'une durée moyenne d'environ une heure, en réunissant tous ses membres, avec un taux de participation de 100 %.

Dans le cadre de ses prérogatives, le comité a instruit essentiellement les dossiers relatifs aux éléments des rémunérations respectives du président du conseil d'administration et du directeur général et émis des recommandations en rappelant les orientations des pouvoirs publics s'appliquant aux mandataires sociaux des entreprises appartenant au secteur public, périmètre dont relève CNP Assurances.

Il a ainsi recommandé au conseil de reconduire la rémunération annuelle de M. Faugère au titre de son mandat de président du conseil d'administration, qui s'élève à 250 000 €. Le comité a également proposé que la participation de M. Faugère aux réunions du conseil d'administration et de ses comités spécialisés ne donne pas lieu à versement de jetons de présence.

S'agissant de la rémunération du directeur général, le comité a également suggéré de reconduire la rémunération de M. Lavenir, qui se décompose en une part fixe annuelle qui s'élève à 400 000 € et une part variable complémentaire de 50 000 €, fondée sur des critères objectifs et permanents. Le comité a recommandé, comme en 2012, que le mandat de M. Lavenir s'exerce sans cumul d'un contrat de travail et que sa participation aux réunions du conseil d'administration et des comités spécialisés de CNP Assurances ne donne pas lieu à versement de jetons de présence.

Conformément aux dernières recommandations du code AFEP-MEDEF, il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2014, de formuler un avis sur les éléments de rémunération du président et du directeur général au cours de l'exercice 2013.

Enfin, le comité a examiné les candidatures pour le remplacement de M. Henri Proglia. Il a demandé à un conseil externe de l'assister dans cette recherche et a recommandé au conseil d'administration la candidature de Mme Rose-Marie Van Lerberghe. Cette dernière a été nommée par cooptation, par le conseil d'administration du 25 septembre 2013, administratrice et présidente du comité des nominations et des rémunérations.

3 Le comité stratégique

A fin 2013, ce comité est composé de MM. Franck Silvent, Marc-André Feffer, Olivier Mareuse, Jean-Yves Forel, ainsi que de deux administrateurs indépendants, Mme Stéphane Pallez et le président du conseil d'administration M. Jean-Paul Faugère.

Le comité stratégique s'est réuni en février 2013 en présence de l'ensemble de ses membres, avec la participation du directeur général. Cette séance d'une durée de deux heures a porté essentiellement sur l'étude des axes stratégiques de développement pour CNP Assurances en vue de poser les fondements des orientations stratégiques de la Société, telles que décrites dans la section ci-dessus relative à l'activité du conseil d'administration.

ACCÈS, PARTICIPATION ET VOTE DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales dans les conditions prévues par la loi. Les informations relatives à l'accès, à la participation et au vote à l'assemblée générale figurent à l'article 27 des statuts de la Société et sont détaillées dans le document de référence 2013. Ces éléments sont rappelés dans l'avis préalable et l'avis de convocation des actionnaires publiés par la Société avant toute assemblée générale.

INFORMATIONS PRÉVUES À L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Les informations prévues à l'article L. 225-100-3 du code de commerce, relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, sont mentionnées dans le document de référence (cf. p.329 à 332).

5.1.2

Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

La seconde partie du présent rapport rend compte des principaux éléments du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne de CNP Assurances et de ses filiales consolidées (ci-après « le Groupe »). Elle n'a pas vocation à décrire de manière détaillée la totalité des procédures et mécanismes de gestion des risques et de contrôle interne déployés au sein du Groupe.

CADRE DE RÉFÉRENCE

CNP Assurances a décidé de s'appuyer sur le cadre de référence de l'Autorité des marchés financiers (AMF) en matière de dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne. Le plan de ce rapport suit la structure de ce cadre. L'articulation entre la gestion des risques et le contrôle interne chez CNP Assurances est ainsi décrite dans un premier temps, avant de détailler les composantes du dispositif de gestion des risques puis du contrôle interne.

En complément des orientations du cadre de référence de l'AMF, l'activité exercée par CNP Assurances est encadrée par de nombreuses dispositions législatives et réglementaires, notamment par le code des assurances. Ainsi, les compagnies d'assurances font l'objet d'un contrôle, exercé en France par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Enfin, d'ici 2016, le Groupe sera soumis aux exigences de la directive européenne Solvabilité 2, dont le pilier 2 couvre notamment la gouvernance, la gestion des risques et le contrôle interne. CNP Assurances perfectionne son système de gestion des risques et de contrôle interne au travers d'une préparation active à l'entrée en vigueur de cette directive.

ARTICULATION ENTRE LA GESTION DES RISQUES ET LE CONTRÔLE INTERNE

Les principaux acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne sont, au plus haut niveau de la Société, le conseil d'administration, son comité d'audit et des risques et la direction générale.

Le dispositif général de contrôle de CNP Assurances s'inscrit dans un environnement comprenant un système de délégation interne et des principes fondamentaux développés dans des documents tels que la charte du contrôle interne et le code de bonne conduite. Il comprend plusieurs niveaux :

- des contrôles de premier niveau, que chaque direction opérationnelle ou fonctionnelle a l'obligation de mettre en place et qui visent à maîtriser les risques relevant de son domaine de compétences
- un deuxième niveau de contrôle couvrant les exigences de Solvabilité 2 sur les fonctions clés (gestion des risques, conformité et actuarielle) et le dispositif de contrôle interne

- un troisième niveau de contrôle assuré par la direction de l'audit interne.

Ce dispositif est représenté dans un organigramme synthétique au sein de la partie facteurs de risques du document de référence.

Les filiales de CNP Assurances, en France et à l'international, mettent également en œuvre un dispositif de gestion des risques et de contrôle interne qui suit les orientations définies par le Groupe, tout en tenant compte des réglementations applicables localement et des approches suivies par les co-actionnaires pour les entités en partenariat.

DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Le Groupe exerce une part importante de ses activités d'assurance au travers de partenariats avec des groupes bancaires. CNP Assurances développe et enrichit son offre de produits, axes stratégique prioritaire pour le succès de ces partenariats, et améliore la qualité de son service aux assurés et l'efficacité de son organisation et de son modèle d'affaires. La Société poursuit ainsi son objet social dans le souci de la protection des intérêts des assurés et des salariés, et recherche un équilibre global de ses accords de partenariats en même temps que la création de valeur pour ses actionnaires.

Ces activités de bancassurance exposent le Groupe à des risques financiers mais aussi techniques et opérationnels. Le rapport présente les principaux éléments du dispositif de gestion de ces risques. L'exposition du Groupe aux différents risques mentionnés ci-après est décrite dans la partie Facteurs de risques du document de référence.

1 Objectifs du dispositif de gestion des risques

La gestion des risques a pour objectifs de créer et préserver la valeur de la Société, sécuriser la prise de décision et les processus, favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société et mobiliser ses collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques.

2 Composantes du dispositif

a) Cadre organisationnel

Le dispositif de gestion des risques s'inscrit dans un schéma global dont le pilotage stratégique est assuré par le directeur général. Il doit permettre d'intégrer plus avant l'analyse des besoins en capital et la gestion des risques dans les décisions de nature stratégique.

Le comité des risques Groupe est l'instance factière de la chaîne de gestion des risques. Il s'appuie sur divers comités en charge de risques spécifiques.

CNP Assurances a confié l'animation de ce dispositif à la direction des risques et de la solvabilité, qui porte le rôle de la fonction gestion des risques requise par Solvabilité 2 et rapporte au comité des risques Groupe. Cette direction coordonne les actions de gestion des risques conduites par diverses directions. Les équipes qui participent à ce dispositif regroupent environ cinquante personnes, réparties en 2013 entre la direction des risques et de la solvabilité, la direction des risques et de la conformité, la direction des investissements et la direction technique Groupe. Leurs actions sont relayées par des correspondants dans les filiales. Un premier séminaire, regroupant les responsables de la fonction gestion des risques des filiales françaises et internationales ainsi que les contributeurs clés de la gestion des risques dans les filiales, a été organisé afin de partager les derniers développements en matière de gestion des risques. Une réflexion a également été initiée sur l'organisation de la filière risques. Elle devrait se traduire en 2014 par une consolidation du rôle d'animation et de la capacité d'analyse de la direction des risques et une réaffirmation du rôle du comité des risques Groupe.

La direction des risques et de la solvabilité est chargée du pilotage et de l'évaluation des risques au niveau du Groupe, du développement du modèle interne partiel d'évaluation de l'exigence de capital et de la production d'informations sur les risques. Elle participe ainsi à la préservation de la valeur, des actifs et de la réputation de la Société.

Elle assure le suivi de l'avancement de l'ensemble des travaux réalisés dans le cadre de l'entrée en vigueur de Solvabilité 2. Elle pilote en particulier la définition et la mise en œuvre de l'ORSA ⁽¹⁾ (évaluation par le Groupe de ses risques et de sa solvabilité) qui contribue à sécuriser la prise de décision. Elle propose également les objectifs stratégiques en matière de prise de risques, qui seront soumis à l'approbation du comité des risques puis du conseil d'administration. Elle documente progressivement ces objectifs dans des politiques sur chaque risque en cohérence avec les objectifs et exigences de fonds propres du Groupe qui sont proposés par la direction générale pour approbation au comité d'audit et des risques et au conseil d'administration.

En 2013, CNP Assurances a poursuivi ses efforts d'organisation de la gouvernance des risques, de leur modélisation et de formalisation du niveau de risque correspondant à ses objectifs stratégiques, diffusant les méthodologies et outils développés à l'ensemble du Groupe. Ces efforts seront poursuivis en 2014, avec notamment la centralisation de normes et politiques de risque et la mise en œuvre opérationnelle de la déclinaison du besoin global de solvabilité en budgets de risques pour les directions opérationnelles et les filiales. Ces budgets formaliseront l'alignement des actions avec les objectifs et les valeurs de la Société.

b) Processus de gestion des risques

Identification des risques

Les travaux d'identification et d'évaluation des risques récurrents doivent fournir aux instances de gouvernance les éléments nécessaires d'une part à la définition d'une politique générale de maîtrise des risques pour l'ensemble du Groupe, et d'autre part à la gestion des risques inhérents à chacune des activités.

(1) *Own Risk and Solvency Assessment*

(2) *European Insurance and Occupational Pensions Authority*

Les risques identifiés dans la cartographie des risques relèvent de trois principales catégories : risques financiers, risques techniques (également appelés risques de souscription) et risques opérationnels. Les principaux risques entrant dans chacune de ces catégories, les modalités d'évaluation et les dispositifs de maîtrise sont détaillés ci-après. La mise à jour régulière de la cartographie permettra d'assurer dans le temps l'exhaustivité du recensement des risques.

En ce qui concerne plus particulièrement l'information financière et comptable, les principaux risques identifiés portent sur la qualité des données, la sincérité des états financiers et leur conformité au référentiel comptable ainsi que sur le respect des délais de publication. La direction comptable et fiscale contribue à l'identification de ces risques par un suivi attentif des évolutions réglementaires et des projets d'évolution des outils et des processus.

Évaluation et maîtrise des risques

L'évaluation et le suivi des risques sont appréciés selon trois axes principaux :

- la rémunération versée aux assurés
- l'évolution des fonds propres du Groupe
- la performance financière du Groupe, reflétée dans son résultat comptable.

L'évaluation des risques distingue les risques financiers, les risques techniques et les risques opérationnels. Les interactions entre ces différents risques sont analysées au travers des calculs de capital requis dans l'environnement Solvabilité 2. La recherche d'une allocation optimale entre ces différentes natures de risques nécessite de pouvoir s'appuyer sur une approche harmonisée d'évaluation qui est en cours d'élaboration.

L'évaluation quantitative des risques est enrichie par la réalisation de l'étude sur les garanties long terme (LTGA) menée par l'EIOPA ⁽²⁾, ou les analyses requises par l'ACPR comme les *stress tests* ou la remise d'une sélection d'états prudentiels Solvabilité 2.

Risques financiers

Les risques financiers auxquels CNP Assurances peut, comme tout groupe d'assurance, être exposée, se décomposent en risques de crédit et risques liés à l'évolution et à la volatilité des marchés. Dans un souci de clarté, les risques financiers sont présentés ci-après par nature. Ils sont néanmoins appréhendés aussi bien au niveau individuel, pour chaque nature de risque, que de manière agrégée pour tenir compte des interactions possibles entre eux.

Le projet de nouvelle organisation du Groupe comprend une révision des rôles et responsabilités de la direction des Risques et de la direction des investissements en matière de gestion des risques financiers, portant notamment sur le suivi des limites et le contrôle des règles d'investissements. La réorganisation poursuit une logique de séparation des fonctions et d'efficacité dans la répartition des ressources existantes.

Risques de crédit

■ Risques de disponibilité et de coût des financements

CNP Assurances peut être amenée à faire appel aux marchés financiers pour ses besoins de financement à court, moyen ou long terme. Elle est alors exposée au risque de raréfaction des liquidités disponibles et de renchérissement du coût de ces financements. En novembre 2013, la Société a vu sa notation de crédit dégradée à A avec perspective stable par l'agence Standards & Poor's.

Le Groupe a examiné les conditions dans lesquelles il serait en mesure de couvrir son exigence de marge de solvabilité dans plusieurs scénarios stressés. Il a également analysé le recours à diverses solutions alternatives au financement comme le transfert de risques, pour assurer une couverture optimisée de son besoin de marge.

■ Risques liés aux émetteurs de dette

Les risques liés aux émetteurs des titres de dette acquis par le Groupe apparaissent au travers de l'accroissement des *spreads* de crédit de ces émetteurs ou de leur défaillance à rembourser le capital et les intérêts aux échéances prévues. Ils pèsent sur le rendement des placements, le résultat et la solvabilité.

Pour faire face à ces risques, CNP Assurances détient un portefeuille diversifié d'obligations. Le dispositif de suivi du risque de crédit des émetteurs est renforcé pour les émetteurs ou les secteurs en difficulté. Il s'appuie notamment sur la réunion régulière du comité des risques de contrepartie et la définition et le suivi de limites prudentes d'exposition.

La direction des investissements contrôle en permanence l'exposition aux différentes contreparties, dont le risque est évalué à partir de données externes, comme les notations publiées par les agences spécialisées, et d'un modèle interne. Un *reporting* mensuel, détaillé par émetteur, est communiqué au comité des risques de crédit.

Le développement au cours des dernières années de la crise de la dette émise par certains émetteurs souverains (dont la Grèce, l'Italie, le Portugal, l'Espagne, l'Irlande et Chypre) a accru les incertitudes sur la capacité de ces émetteurs à assurer le service de leur dette. Le Groupe est exposé à ce risque au travers de ses placements. La dégradation des perspectives économiques dans ces pays peut également peser sur l'activité de ses filiales locales. Ces risques font l'objet d'une vigilance particulière ; elle se traduit par une surveillance accrue de la situation économique des pays européens et une politique de désensibilisation du Groupe aux expositions à long terme sur les États, les banques ou les entreprises les moins bien notées de ces pays. Le dispositif de contrôle, encore renforcé en 2013, comprend :

■ l'étude d'indicateurs macroéconomiques des pays concernés

■ la prise en compte de différents scénarios d'évolution dans la définition des orientations arrêtées par le comité d'allocation stratégique et leur actualisation régulière

■ le suivi détaillé de l'exposition du Groupe aux risques liés aux émetteurs souverains et au secteur bancaire, en distinguant l'exposition résultant des placements pour compte propre de celle liée aux portefeuilles de contrats d'assurance (pour lesquels l'exposition nette du Groupe tient compte des effets induits sur la participation aux bénéfices et les hypothèses de comportement des assurés)

■ la prise en compte de l'impact des difficultés des États sur le développement de l'activité des filiales chypriotes, italiennes et espagnoles.

En 2013, CNP Assurances a diminué sa sensibilité à la dette des pays d'Europe du sud, en particulier aux titres à long terme. Face à la crise chypriote, elle a réduit son exposition à la dette souveraine et aux banques du pays avec célérité.

■ Risques de crédit spécifiques à certaines catégories d'actifs

CNP Assurances conduit depuis longtemps une politique d'investissement prudente sur les produits structurés et les titrisations. Les limites par famille de produits sont revues régulièrement.

Risques liés à l'évolution et à la volatilité des marchés

■ Risques d'inadéquation actif/passif sur les fonds en euros

Les inadéquations entre les placements et les engagements génèrent un risque de décalage entre le rendement perçu de l'actif et celui versé par la Société aux contrats, qu'il soit garanti ou attendu par les assurés. Ce risque résulte en particulier de variations brusques et importantes des taux ou de la chute des marchés financiers, qui peuvent nécessiter de puiser dans la provision pour participation aux bénéfices ou de réduire les marges pour maintenir la compétitivité du rendement versé aux assurés. Pour mesurer son exposition, CNP Assurances réalise des simulations d'évolution des actifs et passifs dans des environnements contrastés, portant notamment sur :

■ les effets sur le portefeuille et le ratio de solvabilité (Solvabilité 2) de divers scénarios macroéconomiques et d'analyses de sensibilité aux principaux facteurs de risques financiers, notamment la hausse des taux ou leur maintien durable à un niveau bas

■ diverses hypothèses sur les orientations stratégiques (politique d'investissement, de réalisation de plus-values et de distribution aux assurés...) et sur le comportement des assurés (souscriptions nouvelles, versements ultérieurs, rachats ou transferts...).

■ Risque de taux

Les risques liés aux taux d'intérêt constituent un enjeu majeur pour tout groupe d'assurance vie. Une hausse rapide et durable des taux après une longue période de taux bas pourrait se traduire par une pression sur les marges ou une augmentation des rachats. Le Groupe doit veiller à se prémunir de ce risque à travers sa politique d'allocation d'actifs, en limitant la maturité des titres à taux fixe ou en privilégiant des titres à taux variable. Les couvertures par des dérivés, *caps* et options sur *swap*, ont également été renforcées ces dernières années. Par ailleurs, la qualité de la relation avec les assurés contribue à prévenir le risque de rachat.

Le Groupe doit également se protéger du risque de baisse des taux ou de maintien durable d'un environnement de taux bas par un adossement des engagements à taux garantis à des investissements obligataires de même durée et une politique de réduction du niveau moyen des taux garantis. Cette politique se traduit, par exemple, par la proposition d'un taux minimum garanti fixé annuellement au lieu d'être garanti sur la durée totale ou les premières années du contrat.

■ Risques liés à la baisse et à la volatilité des marchés actions

La performance des portefeuilles actions des assureurs est directement affectée par l'évolution des marchés. Une baisse des marchés actions serait d'autant plus sensible pour le Groupe si elle intervenait de manière concomitante à une hausse des taux.

En 2013, le Groupe a réorganisé l'allocation sectorielle de son portefeuille, après avoir réduit son exposition globale au risque action en 2012 au travers d'un programme de cessions sur le compte propre pour atteindre son niveau d'allocation cible.

Par ailleurs, certains contrats en unité de compte émis par le Groupe comportent des garanties plancher. Dans ces contrats, les assurés supportent le risque de placement mais sont protégés contre une baisse trop forte des marchés en cas de survenance de l'événement assuré. CNP Assurances couvre ce risque par l'achat d'options ou de protections de réassurance.

■ Exposition au risque immobilier et infrastructures

L'immobilier représente une part limitée de l'actif du Groupe. Les anticipations d'inflation à moyen terme et les dispositions favorisant cette classe d'actifs dans Solvabilité 2 ont conduit le Groupe à engager, depuis 2010, un programme de nouveaux investissements immobiliers. Par ailleurs, CNP Assurances a poursuivi en 2013 la diversification de ses placements vers le financement d'infrastructures en direct ou au travers de fonds d'investissement spécialisés.

■ Exposition au risque de change

L'exposition de CNP Assurances au risque de change résulte :

- de sa détention d'actifs, comprenant principalement des expositions au dollar américain et à la livre *sterling*, et de passifs libellés en devises : cette exposition est limitée du fait de l'absence d'opérations d'assurance libellées en devises significatives et d'un portefeuille de placements très majoritairement investi sur des valeurs libellées en euros et faisant l'objet, dans le cas de certains fonds et investissements non cotés, de couvertures du risque de change.

Le déploiement du projet Palladio en 2013 permet désormais un suivi quotidien des actifs et couvertures en devise sur les entités françaises. En 2014, ce suivi automatisé sera étendu aux expositions indirectes dans le cadre du projet sur la « transparisation » des OPCVM

- des dettes de financement émises en devises : selon leur classement en normes IFRS, ces dettes font l'objet d'une couverture naturelle du risque de change, par l'investissement des fonds collectés dans des actifs libellés dans la même devise, ou de couverture par des instruments dérivés (*cross-currency swap*)

- de ses investissements nets à l'étranger, et notamment de sa présence au Brésil : l'attention du conseil d'administration s'est plus particulièrement portée sur ce risque en 2013, susceptible d'affecter la valeur de l'investissement passé et les contributions futures au résultat du Groupe. Cette exposition fait l'objet d'une couverture partielle, à hauteur de l'estimation de la contribution annuelle au résultat de la filiale brésilienne.

En 2013, l'audit interne a conduit une mission spécifique sur la gestion du risque de change. L'essentiel des recommandations formulées a déjà été pris en compte par les directions opérationnelles concernées.

Risques techniques

Les procédures mises en œuvre pour la tarification, l'évaluation et le provisionnement des risques afférents aux engagements souscrits ainsi que le suivi de la rentabilité des portefeuilles sont documentés dans le dispositif de gestion des risques techniques approuvé par le comité exécutif.

La gouvernance de ces risques repose principalement sur leur analyse dans le cadre des décisions stratégiques et leur suivi par le comité des risques et des engagements techniques, mis en place au niveau du Groupe et de chaque filiale et succursale. Parmi les sujets traités au cours de l'année 2013 au niveau Groupe figuraient entre autres : l'analyse de différents portefeuilles, l'impact de l'accord national interprofessionnel sur les contrats de prévoyance entreprise, les contrats euro-croissance, le volet risque technique de l'ORSA et les normes de souscription 2014. Une synthèse des travaux des comités des filiales a également été discutée. Une synthèse des travaux du comité Groupe est présentée au comité d'audit et des risques.

En 2013, les principaux risques techniques ont été décrits dans des fiches d'analyse, complétant la cartographie des risques d'un examen qualitatif *ex ante*. Par ailleurs, la conception et le développement d'un modèle interne partiel pour le calcul de l'exigence de capital réglementaire ont permis d'approfondir de manière significative la compréhension et la maîtrise des risques liés.

Des calculs de valeur intrinsèque des portefeuilles (*embedded value*) et de valeur des affaires nouvelles (*new business*) sont réalisés pour CNP Assurances et chacune de ses filiales. Ils sont revus par un expert actuariaire indépendant à chaque exercice et présentés dans la communication financière. Des études menées en 2013 ont permis de revoir la méthodologie de détermination de certaines hypothèses utilisées pour les projections en cohérence avec le référentiel Solvabilité 2. De plus, les améliorations apportées aux indicateurs disponibles ont affiné la compréhension des leviers de création de valeur.

La réassurance des contrats du Groupe complète ce dispositif. Elle s'inscrit dans une politique qui intègre les cessions de la compagnie et les acceptations provenant d'organismes de prévoyance et des filiales. La cartographie des risques réassurés est tenue à jour par la direction technique Groupe. En 2013, la formalisation des politiques de souscription et de réassurance des filiales a permis au Groupe de fiabiliser la cartographie des traités existants.

Risques opérationnels

Les travaux menés en 2013 ont notamment porté sur la formalisation du profil de risque opérationnel, la poursuite de la collecte des incidents opérationnels, la recherche d'un nouvel outil de recensement des incidents, qui sera mis en place en 2014, et le déploiement d'un dispositif de gestion du risque lié à la sous-traitance, risque classé comme prioritaire.

Par ailleurs, la pertinence et l'efficacité du plan de continuité de l'entreprise (PCE), placé sous l'autorité du secrétaire général, et du plan de sécurité informatique existant sont évalués par des exercices de simulation de crise. Le PCE est fondé sur un recensement des activités sensibles, une évaluation des ressources nécessaires à la reprise de ces activités et la définition d'une organisation dédiée autour de cellules de crises spécialisées. Ce plan a dû être activé en 2013 pour faire face aux

incidents survenus. Des dispositifs similaires ont été déployés progressivement au sein des filiales à l'étranger. En 2014, les applications critiques seront mises en avant dans le plan de secours informatique.

Risques juridiques et de blanchiment

Le Groupe est confronté à des réglementations et jurisprudences multiples et complexes :

- la direction souscription et droit de l'assurance accompagne les différentes directions impliquées dans la vie des contrats d'assurance
- la direction juridique corporate, rattachée au secrétariat général, traite des risques liés aux opérations relatives à la vie sociale des entités françaises et aux contrats - hors activités d'assurance
- le correspondant informatique et liberté, rattaché également au secrétariat général, veille au respect des obligations légales et traite les demandes des assurés.

Le dispositif de lutte contre le blanchiment et de maîtrise de la régularité des flux financiers de CNP Assurances, adapté aux dispositions de la troisième directive européenne en 2011, est déployé dans toutes les filiales du Groupe. Dans les filiales internationales, il s'applique en complément des exigences locales. En 2014, CNP Assurances consolidera ses travaux dans le sens des recommandations faites par l'ACPR, notamment l'actualisation des formations dispensées par le passé aux collaborateurs et le renforcement de la connaissance de ses clients en lien avec ses partenaires. CNP Assurances alignera ses contrôles sur les principaux risques constatés au cours des dernières années.

Pour les contrats non réclamés, CNP Assurances avait déjà engagé des efforts importants pour rechercher les bénéficiaires, en commençant par les contrats avec les montants les plus élevés. Le dispositif existant a été encore renforcé en 2013. Une fois les bénéficiaires identifiés, le règlement des sommes dues est soumis aux mêmes exigences administratives (pièces justificatives, contrôles, déclarations fiscales,...), que pour les autres contrats.

Risques de fraude

Le suivi du risque de fraude fait partie intégrante du dispositif de gestion des risques. Il fait l'objet d'un contrôle de second niveau au sein de chaque direction opérationnelle. Les travaux engagés comprennent l'appréciation de l'environnement de contrôle, la définition de zones sensibles - comme l'identification des fonctions incompatibles - et l'élaboration de tests et de scénarios. Ils sont complétés par une sensibilisation des collaborateurs à cette problématique et un suivi attentif des tentatives de fraude identifiées ou des cas de fraude avérés.

a) Pilotage continu du dispositif de gestion du risque

Le projet ERM ⁽¹⁾ a pour objectif d'améliorer la formalisation du dispositif de gestion des risques existant, de mobiliser les collaborateurs autour d'une vision commune des principaux risques, et de compléter le dispositif sur certains points. Il contribue à satisfaire les futures exigences du pilier 2 de Solvabilité 2. Il a pour objectif de couvrir l'ensemble des risques du Groupe et s'appuie sur les cartographies des risques existantes. L'outil en cours de déploiement servira de base à la définition d'une vision harmonisée des risques financiers, techniques et opérationnels

(1) *Enterprise Risk Management*

ainsi qu'au suivi régulier de la consommation des budgets de risques.

En complément, la Société réalise des simulations sur les conséquences de différents scénarios sur la solidité et la flexibilité financière de l'entreprise. Ces études contribuent à préparer des plans d'action pour y faire face. Ces analyses sont présentées au comité d'audit et des risques et au conseil d'administration. Dans le cadre de la préparation à l'ORSA, CNP Assurances conduit des analyses de sensibilité du ratio de solvabilité à différents stress sur les principaux facteurs de risques techniques, financiers et opérationnels.

b) Information et communication financière et comptable

Le service des relations avec les analystes et les actionnaires produit, avec l'appui des autres directions, l'information financière diffusée au marché - analystes et investisseurs ainsi qu'actionnaires individuels. Les directions concernées aident notamment ce service, par leurs contributions et leurs revues, à maîtriser les risques d'erreur matérielle ou de diffusion d'une information erronée, de retard de diffusion et de rupture de confidentialité ou d'égalité entre les actionnaires.

DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

1 Objectif

Le dispositif de contrôle interne vise à assurer la conformité aux lois et règlements, l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale, le bon fonctionnement des processus internes et le respect des objectifs stratégiques et d'efficacité de la Société ainsi que la fiabilité des informations financières.

2 Composantes du contrôle interne

a) Cadre organisationnel

CNP Assurances a confié l'animation du dispositif de contrôle interne et la responsabilité de la fonction conformité requise dans Solvabilité 2 à la direction des risques et de la conformité. Au sein de cette direction, le service du contrôle interne a pour mission de recenser et de vérifier le fonctionnement opérationnel des dispositifs de maîtrise des risques considérés comme significatifs. Ce service comprend environ vingt personnes et est assisté, pour les risques informatiques, par une équipe dédiée de la direction de la maîtrise d'œuvre. Six personnes participent au suivi du respect de la conformité aux lois et règlements. Les résultats de l'évaluation des contrôles et les plans d'actions éventuels sont présentés au comité exécutif.

Le périmètre d'évaluation du contrôle interne intègre tous les processus sur lesquels une crise financière peut avoir un impact significatif, soit 27 processus, dont notamment les processus permettant de fiabiliser les informations comptables et financières. Ce périmètre couvre désormais 2 419 contrôles, dont 1 302 sont considérés comme clés pour maîtriser des risques inhérents critiques, élevés ou plusieurs risques modérés combinés. Plusieurs directions ont initié la rationalisation des contrôles documentés lors de la mise en place du système de contrôle en privilégiant

l'efficacité des dispositifs et les contrôles essentiels au regard de l'expérience acquise.

b) Rattachement des contrôles par processus

Le dispositif de contrôle interne est structuré par le rattachement des contrôles aux processus métiers et aux processus transverses.

Des contrôles adaptés aux enjeux des principaux processus métiers

La conception et la distribution des produits

L'activité d'assurance présente par nature des risques financiers, opérationnels, juridiques et d'image qui surviennent lors de la conception du produit et de la rédaction des conditions contractuelles, puis au moment de la présentation et de la vente des produits d'assurance au public (information des souscripteurs et devoir de conseil). Des risques peuvent également apparaître à la suite d'une nouvelle jurisprudence ou d'une évolution de la réglementation.

En réponse, CNP Assurances a mis en place des procédures visant à recenser toutes les évolutions réglementaires et jurisprudentielles et à adapter en conséquence les dispositifs contractuels et les pratiques de gestion. La direction souscription et droit de l'assurance a ainsi pour rôle d'anticiper et de maîtriser les risques découlant d'une réglementation en constante évolution, parfois complexe et difficile à interpréter et régulièrement enrichie de nouvelles jurisprudences. Les analyses menées ont notamment porté sur les conséquences de l'accord national interprofessionnel, repris par le législateur, qui étend le principe de portabilité des droits pour les salariés et généralise la couverture complémentaire obligatoire des garanties frais de soin et prévoyance. Par ailleurs, les évolutions technologiques permettant de réaliser l'essentiel des actes de gestion par le biais d'un site Internet dédié sont déployées progressivement. Le Groupe s'attache à assurer l'équilibre entre la souplesse permise par ces nouveaux outils et recherchée par les assurés d'une part et la maîtrise du risque juridique en matière de documentation du conseil fourni et des engagements pris d'autre part.

La Société est également très sensible au risque de perte d'identité du contrat d'assurance, et donc du régime civil et fiscal qui lui est attaché. Toute banalisation des règles juridiques applicables aux contrats d'assurance serait source de confusion.

Par ailleurs, CNP Assurances poursuit une démarche continue d'amélioration de la qualité juridique et de la clarté des documents, contractuels ou publicitaires, remis aux clients. Cette démarche comprend une validation systématique des nouveaux produits par les services juridique et conformité du Groupe et un suivi des réclamations. Un nouvel outil de suivi a été mis en exploitation début 2013 afin de satisfaire à la recommandation de l'ACPR sur ce thème.

Enfin, les conventions régissant les relations entre CNP Assurances et ses partenaires définissent les rôles et responsabilités de chacun, notamment au titre de l'information et du conseil. Elles constituent un élément important de l'environnement de contrôle.

La gestion des contrats d'assurance

La gestion des contrats d'assurance est au cœur du modèle d'affaires du Groupe. Cette activité doit donc être exercée avec un soin particulier. Les dispositifs mis en œuvre doivent ainsi contribuer au bon fonctionnement des processus internes de

gestion et garantir la qualité du service aux clients. Ces opérations représentent également un enjeu majeur pour le respect des objectifs stratégiques et d'efficacité du Groupe. Dans le cadre de la réorganisation, les centres de gestion seront rattachés aux *business units* en fonction de leur activité principale tout en favorisant la coopération des équipes pour le partage des bonnes pratiques et en préservant la cohérence des processus et contrôles communs avec le soutien d'équipes centrales.

En assurance individuelle, les risques les plus significatifs sont liés à la diversité des produits et aux volumes traités. La maîtrise des risques repose notamment sur une démarche élaborée avec les réseaux de distribution afin d'optimiser les processus tels que l'admission dans l'assurance, l'information des assurés et le versement des prestations. L'efficacité du traitement des opérations est ainsi au cœur de la démarche partenariale de CNP Assurances.

Outre le suivi par des tableaux de bord réguliers, les principaux dispositifs de contrôle reposent sur :

- des conventions de services signées avec les réseaux partenaires
- le contrôle de la qualité de la gestion grâce à des procédures et des outils communs avec les réseaux, ainsi que des standards de qualité et d'efficacité
- la réalisation de contrôles sur la conformité des validations effectuées pour sécuriser les paiements
- le suivi, dans le cadre de comités spécialisés réguliers, de la qualité de service, de la gestion administrative et financière, des systèmes d'information et des nouveaux produits.

En 2013, toutes les directions en relation directe avec les assurés pour la gestion des contrats ont poursuivi des projets visant à parfaire la qualité du service fourni aux assurés ainsi que la perception que les assurés et les partenaires ont du service rendu. Ces projets passent notamment par une relation renforcée et plus intégrée avec les partenaires du Groupe. Le projet d'évolution des processus et systèmes conduit, par exemple, à réviser les processus de gestion pour améliorer les délais, la conformité et la sécurité du service rendu. Le programme de modernisation des échanges et des processus de gestion s'appuie quant à lui sur la dématérialisation des pièces, l'extension des échanges électroniques et la mise en place d'un processus de gestion. Il a pour objectif d'augmenter la qualité du service rendu et de renforcer l'efficacité opérationnelle et la sécurité tout en permettant une optimisation des coûts.

Les bulletins de situation sont le vecteur de communication annuelle de l'assureur auprès de ses clients. Ils constituent un enjeu clé et mobilisent des moyens d'autant plus importants que leur contenu évolue fréquemment. La certification de ce processus, renouvelée fin 2012 pour une période de trois ans, contribue à la sécurité du dispositif. De manière plus générale, un programme pluriannuel de certification de la qualité des actes de gestion a été défini. En 2013, le périmètre certifié s'est ainsi consolidé par le renouvellement pour trois ans de la certification de deux autres processus (relation client en ligne et gestion du réseau CNP Trésor) et l'obtention de deux nouvelles certifications (prestations bénéficiaires et mise en gestion tous réseaux).

L'assurance collective offre des garanties similaires à celles proposées en assurance individuelle. Elle comporte donc des

risques équivalents auxquels s'ajoutent des risques spécifiques tenant à la délégation de gestion accordée aux partenaires de CNP Assurances.

Des dispositifs de contrôle des délégataires sont mis en place pour maîtriser ces risques :

- définition de leurs responsabilités et d'engagements de niveau de service au travers des conventions de délégation
- sécurisation des circuits de prestations
- indicateurs de suivi de l'activité et des équilibres techniques et analyses par risque et par apporteur
- propositions de formations pour sensibiliser les délégataires aux objectifs et aux enjeux du Groupe
- audits s'inscrivant dans un plan pluriannuel construit selon une approche fondée sur les risques, suivis de plans d'actions d'amélioration.

Ces dispositifs sont régulièrement revus en fonction des évolutions réglementaires, des aménagements contractuels et de l'expérience acquise par le délégataire.

CNP Assurances a également mis en place un dispositif interne permettant d'assurer la qualité de service, la maîtrise de la gestion des dossiers de prestations et la sécurisation des flux financiers. La certification ISO 9001 pour l'assurance emprunteur, renouvelée en 2012, a été soumise à un audit de suivi en 2013 conclu avec succès.

La gestion des investissements

Le dispositif de contrôle de la gestion des investissements en portefeuille s'appuie notamment sur les éléments suivants :

- des orientations arrêtées annuellement par le comité d'allocation stratégique et actualisées si nécessaire en cours d'exercice
- la déclinaison de ces orientations en stratégies d'investissement sur la base d'études actif/passif et des objectifs de revalorisation des contrats
- le suivi régulier du respect des mandats donnés aux gérants et des limites d'engagement par fond
- un contrôle rigoureux des positions *via* un système d'information sur les valeurs mobilières qui facilite un contrôle des flux et des positions sur titres ainsi que le suivi de l'exposition des fonds propres et du résultat IFRS aux fluctuations du marché
- la vérification du respect des allocations d'actifs par portefeuille et des limites par émetteur ou contrepartie définies par le comité des risques de contrepartie
- des opérations sur les instruments financiers à terme s'inscrivant dans le cadre des stratégies de couverture approuvées chaque année par le conseil d'administration et suivies par un service dédié.

En 2013, le projet Palladio a notablement progressé, permettant d'assurer la production financière dans plusieurs référentiels sur le nouvel outil entré en production. Cet outil rationalise et automatise le traitement des opérations propres aux investissements et permet un contrôle plus fin et plus fréquent des positions et des projections financières dans les différents référentiels (normes françaises, IFRS, Solvabilité 2).

Enfin, il convient de rappeler que la politique de placement est présentée au comité d'audit et des risques et approuvée par le conseil d'administration.

La maîtrise des activités transverses

Le pilotage et le contrôle de gestion

Ces activités sont organisées autour des axes suivants : production d'indicateurs, analyse de la performance, planification stratégique et élaboration et suivi budgétaires. La direction de la planification et de la performance (DPP) veille à la sécurisation de ces processus et contribue ainsi à l'amélioration de l'information diffusée en interne et du processus de décision.

Les informations à destination de la direction et du conseil sont composées de tableaux de bord réguliers, rassemblant les indicateurs clés et présentant leur évolution comparée pour le Groupe et pour le marché. Une analyse approfondie de la performance des activités de chaque entité du Groupe est réalisée sur cette base. Les revues d'activités ont ainsi été reconduites en 2013. Elles portent sur l'évolution du métier de chaque entité, son modèle économique et les leviers de création de valeur, en mettant l'accent sur l'approche de pilotage par les risques. Par ailleurs, les indicateurs ont été enrichis sur les aspects résultat, valeur et capital, en particulier sur l'ORSA et la valeur des affaires nouvelles. Les indicateurs de gestion et les indicateurs comptables ont été mis en cohérence pour parvenir à des indicateurs partagés de performance. La fiabilisation et l'accélération du processus de production de l'information ont également été une priorité. Les frais de personnel, qui représentent environ la moitié des frais de gestion, ont fait l'objet d'un suivi affiné, portant sur la masse salariale comme sur les effectifs. En 2014, les efforts porteront sur l'adaptation et l'amélioration continue des tableaux de bord, en lien avec la réorganisation en *business units*, dans lesquelles toutes les filiales seront intégrées. La DPP œuvrera aussi à l'optimisation de la répartition analytique des coûts et à la diffusion des méthodes du contrôle de gestion dans le Groupe.

La planification consiste à décliner, dans des projections détaillées, les orientations stratégiques à moyen terme proposées par le comité exécutif et validées par le conseil. A titre d'exemple, la direction de la planification et de la performance coordonne depuis plusieurs années les simulations sur la capacité du Groupe à faire face à divers scénarios de stress.

Enfin, la DPP coordonne l'élaboration du budget et son suivi. Dans ce cadre, elle a veillé à l'efficacité du programme *Eficio* de maîtrise des coûts, dont les objectifs initiaux fixés pour la période 2010-2014 ont été dépassés. Les derniers chantiers *Eficio* encore ouverts sont en cours d'intégration dans les nouveaux chantiers stratégiques actuels.

Le suivi des activités internationales

La direction internationale suit les décisions des instances de gouvernance des filiales internationales et anime les relations avec les partenaires actionnaires.

L'environnement de contrôle de ces entités repose sur les réglementations et les principes de gouvernance applicables dans chaque pays et sur la représentation majoritaire de CNP Assurances dans les conseils d'administration ou de surveillance de ces filiales.

En 2013, la direction internationale a coordonné la mise en place d'une cellule de crise impliquant diverses expertises au sein du

Groupe, pour la maîtrise des risques dans une approche globale couvrant les aspects médiatique, financier, comptable, social et juridique liés à la crise chypriote. Dans ce cadre, elle a également analysé les effets du transfert des activités de son partenaire Laiki à une autre banque, *Bank of Cyprus*, qui distribue déjà des contrats d'assurance. Les efforts particuliers engagés dans ce pays en matière de lutte anti-blanchiment ont également été poursuivis.

En 2014, la fonction partenariats internationaux renforcera son intervention sur la préparation et le suivi de la mise en œuvre des décisions prises par les conseils d'administrations des filiales internationales pour soutenir les orientations stratégiques et les intérêts du Groupe. En outre, dans le cadre de la réorganisation du Groupe en *business unit*, chaque fonction centrale se verra désormais confier la tâche de déployer directement les normes et politiques propres à son domaine d'intervention auprès des filiales internationales.

La gestion des ressources humaines

La qualité et la pérennité du développement du Groupe nécessitent de pouvoir disposer de compétences variées, adaptées aux exigences de son modèle d'affaires et au contexte de transformation du Groupe. La direction des ressources humaines, en lien avec le comité exécutif, veille à la maîtrise de l'ensemble des risques liés à cette activité avec pour objectifs :

- le respect des réglementations et des bonnes pratiques en matière sociale et le maintien d'un dialogue social de qualité : en 2013, ont ainsi été signés des accords sur l'intéressement et sur le déblocage exceptionnel de l'intéressement et de la participation. Des négociations ont été engagées sur le contrat de génération et l'évolution des dispositifs de retraite. Le comité d'entreprise est régulièrement consulté sur le projet d'évolution de l'organisation du Groupe
- une politique de responsabilité sociale engagée, en ligne avec les valeurs du Groupe et reconnue par le Label Diversité, comprenant notamment une politique affirmée de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité
- la cohérence avec les besoins de l'entreprise dans la perspective d'une meilleure maîtrise des coûts, avec l'ouverture en 2013 d'une négociation sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et un investissement soutenu et continu dans la formation
- une participation active au dispositif de gestion des risques et de contrôle interne par des modules de formation visant à diffuser une vision commune des principaux risques et à favoriser les échanges entre les directions sur ces thèmes
- l'association de l'ensemble de la ligne hiérarchique aux enjeux humains de l'entreprise et à la prévention des risques psychosociaux.

La maîtrise des programmes et des systèmes d'information

Les systèmes d'information occupent une place centrale dans les opérations du Groupe. La direction des programmes, de l'organisation et des systèmes (DPOS) a pour rôle d'optimiser la contribution des systèmes d'information à la stratégie du Groupe, d'assurer la sécurité et la continuité de l'exploitation et de garantir la qualité du service et des applications informatiques. Elle veille en particulier à l'internalisation des compétences clés et au renforcement de la maîtrise de la sous-traitance.

Les dispositifs de contrôle en place fournissent une assurance raisonnable sur la fiabilité des outils, la qualité des données et la protection des données sensibles. La DPOS est concernée au premier chef par les changements de comportement liés à la croissance rapide de la sphère digitale, se traduisant aussi bien dans le développement des opérations sur les nouveaux matériels connectés comme les *smartphones*, la dématérialisation des données et leur analyse – *big data*, les infrastructures informatiques comme le *cloud*, ou encore l'usage des réseaux sociaux. Elle veille ainsi à favoriser l'innovation au plus près des besoins du métier et à optimiser les coûts et la qualité. En contrepartie, elle est soumise à une exigence renforcée de sécurisation du fonctionnement des systèmes, qui sont de plus en plus ouverts aux tiers, de protection de l'intégrité des données et de maîtrise du risque lié à la sécurité informatique. Pour cela, un programme d'amélioration de la sécurité des systèmes sur la période 2012-2014 est en cours. En matière de sécurité des informations, ce plan porte principalement sur le chiffrement des données les plus sensibles, l'anonymisation des données à caractère personnel hors des environnements de production et la mise en œuvre de contrôles d'accès.

Des référentiels de bonnes pratiques en matière de sécurité ont été diffusés en 2013. Par ailleurs, des exercices réguliers sont conduits pour tester l'efficacité du plan de secours informatique. Enfin, un service assure l'amélioration continue du contrôle interne relatif à la maîtrise d'œuvre par des opérations régulières de mise à jour des risques et de rationalisation des contrôles. En 2014, les actions envisagées portent par exemple sur la diffusion de nouveaux référentiels de sécurité, la sensibilisation des collaborateurs à la sécurité et le renforcement des mécanismes de prévention des *cyber-attaques*.

La DPOS assure également la direction du programme d'adaptation du Groupe aux nouvelles normes comptables et réglementaires – le « programme finance ». Au sein de ce programme, trois projets informatiques ont un impact majeur sur le contrôle interne : le remplacement de l'outil comptable France, la refonte de l'outil de gestion des actifs du Groupe et le développement de l'outil de modélisation et de simulation. Ces projets ont connu des avancées décisives en 2013. Ils se poursuivront en 2014 avec la mise en production de la comptabilité du passif, l'alimentation directe de la comptabilité par l'outil sur les actifs et le décommissionnement de différents applicatifs. Ils sont complétés par un projet sur la qualité des données (cf. ci-après) et un projet d'organisation du processus cible de production des états financiers et prudentiels. Par ailleurs, un programme visant à améliorer significativement la plateforme assurance selon les quatre axes métier du développement commercial, de la qualité de service, de la conformité et de l'efficacité est en cours de déploiement.

La DPOS a mis en place une approche documentée pour améliorer la maîtrise d'œuvre des projets. Un comité spécialisé valide l'engagement de la DPOS sur un projet, en consolidant la solution proposée avec l'ensemble des acteurs et en tenant compte des choix en termes d'architecture, de sécurité, de production, de gestion des risques et d'investissements.

La qualité des données

CNP Assurances a initié un projet spécifique sur la qualité des données, directement rattaché au directeur général. Ce projet porte sur la fiabilisation et le contrôle des données utilisées, notamment pour le suivi des risques et l'établissement des

états financiers et prudentiels. Les objectifs assignés à ce projet permettront de répondre aux exigences de Solvabilité 2, en particulier pour l'utilisation d'un modèle interne partiel de calcul des exigences de capital.

Le projet couvre divers aspects : identification des principales déficiences en matière de qualité de données, définition d'un dictionnaire de données et de normes de qualité, création d'un entrepôt centralisé de données, responsabilisation des propriétaires des données, traçabilité et ré-urbanisation des systèmes d'information, automatisation des transmissions de flux de données par les partenaires et contrôle de qualité à la source. En 2013, la mise en place opérationnelle de projets d'automatisation des transmissions d'information par les partenaires sur l'assurance collective, la prévoyance et l'assurance emprunteur a ainsi contribué à fiabiliser les entrées de données.

La maîtrise de la sous-traitance

Le comité des risques de sous-traitance supervise le dispositif de maîtrise de ces risques. Il est piloté par la direction des risques et de la conformité en coopération avec le secrétariat général (la direction juridique *corporate* et la direction des achats). En 2013, le comité a examiné les indicateurs de suivi des différents risques et les plans d'action associés. La politique de recours à la sous-traitance sera finalisée en 2014.

3 Pilotage du dispositif de contrôle interne et examen régulier de son fonctionnement

CNP Assurances s'appuie sur un dispositif d'autoévaluation portant sur les cinq composantes du cadre de référence. Ce dispositif est mis en œuvre avec une fréquence biennale pour les contrôles couvrant un risque modéré, et annuelle pour ceux couvrant un risque élevé. Les contrôles couvrant un ensemble de quatre risques modérés font également l'objet d'une autoévaluation annuelle. Par cette procédure, qui implique l'ensemble du personnel, la Société dispose d'une appréciation interne sur la qualité des contrôles. Les responsables hiérarchiques valident ces évaluations et proposent, le cas échéant, la mise en œuvre de plans d'actions.

Les contrôles clés considérés comme défaillants donnent lieu de manière systématique à un plan d'actions à court terme et à un suivi spécifique. Les contrôles jugés satisfaisants font quant à eux l'objet de tests conduits par le service du contrôle interne sur des échantillons aléatoires représentant au moins 10 % des contrôles pour valider la fiabilité des autoévaluations. Les 180 tests ainsi réalisés en 2013 en vue de la certification des autoévaluations ont porté essentiellement sur les contrôles jugés clés et aboutissent à des résultats satisfaisants pour la majorité des processus. Une diminution de l'efficacité de certains contrôles a toutefois été constatée sur deux processus, en lien avec leur refonte récente. Par ailleurs, des tests spécifiques permettent de s'assurer de la pertinence de ces dispositifs, d'en apprécier la fiabilité et de vérifier le niveau de couverture des risques. Les résultats de ces évaluations sont partagés avec les opérationnels et les membres du comité exécutif concernés. Des plans d'actions sont mis en place pour remédier aux déficiences identifiées. En 2014, les efforts seront portés sur le contrôle transverse de la protection de la clientèle, suivant en cela les recommandations de l'ACPR,

sur le contrôle de la qualité des données et sur la continuité de l'efficacité des contrôles existants dans la nouvelle organisation.

4 Procédures concourant à l'établissement de l'information financière et comptable

a) L'évaluation des résultats techniques

La direction technique Groupe porte le rôle de la fonction actuarielle requise par Solvabilité 2. Ses activités comprennent entre autres la valorisation des indicateurs techniques du Groupe dans leurs différentes visions (création de valeur, provisions techniques, exigences de capital pour les risques techniques) et les prévisions de résultats techniques.

Cette direction est également dotée d'une direction des normes et synthèses techniques groupe qui établit les normes techniques concernant les provisions techniques et la MCEV⁽¹⁾ et prépare les synthèses et rapports d'analyse attendus de la direction technique Groupe. Elle a par ailleurs poursuivi les efforts engagés par le Groupe sur l'outil de modélisation et de calcul des engagements techniques dans le nouvel environnement lié notamment à la mise en œuvre de Solvabilité 2. Le rapport sur les provisions techniques établi en préparation des futures exigences réglementaires fournit une vision d'ensemble des engagements.

b) La maîtrise de l'évolution des outils et des processus

L'évolution des outils et des processus s'inscrit dans le cadre du programme finance décrit ci-dessus. Elle présente des enjeux importants tant en termes de réduction des délais de clôture que d'intégration des nouvelles exigences normatives. Elle permettra d'automatiser les réconciliations entre les référentiels actuels ou à venir de la communication financière du Groupe (IFRS, Solvabilité 2, MCEV⁽¹⁾...). Des changements significatifs sont intervenus en 2013, tant sur l'outil et le processus de consolidation que sur l'outil de comptabilité générale et de comptabilité auxiliaire des placements. L'organisation mise en place a permis une transition sécurisée.

c) La tenue de la comptabilité et l'établissement des états financiers

Le contrôle de l'activité d'arrêté des comptes s'inscrit dans un dispositif comprenant :

- un processus d'arrêté des comptes documenté et une gouvernance mise en place autour de comités réguliers (chaque semaine en période d'arrêté et une semaine sur deux entre deux arrêts) ayant pour objectif d'organiser les arrêts, de suivre leur avancement et de définir les actions à mettre en œuvre en cas de difficulté
- des contrôles de premier niveau réalisés par les équipes en charge de la production des comptes, complétés par des notes d'analyse (par exemple, analyse de la formation du résultat par domaine d'activité)
- des contrôles de second niveau réalisés par l'équipe en charge de l'analyse et du contrôle au sein de la direction comptable Groupe ; ces contrôles comprennent notamment des revues analytiques des évolutions entre deux périodes et un rapprochement entre les prévisions et les résultats observés.

(1) Market Consistent Embedded Value ©

Ces contrôles ont été renforcés en 2013 avec la constitution d'un service dédié à la révision des comptes

- une implication forte de la direction comptable et fiscale dans les campagnes de contrôle interne.

Pour l'établissement des comptes consolidés, ce dispositif est complété par l'envoi d'instructions aux filiales avant chaque arrêté, un contrôle des liasses de consolidation reçues (contrôles automatisés et contrôle par la direction comptable Groupe) et des échanges réguliers avec les équipes comptables et les auditeurs locaux.

Les efforts entrepris depuis plusieurs années pour l'amélioration continue de ce dispositif de contrôle visent à l'adapter aux risques clés identifiés pour chaque arrêté.

d) Le recensement des obligations de publication

Trois directions concourent à l'identification des informations à produire au marché en apportant chacune leurs compétences spécifiques : le service des relations avec les analystes et actionnaires, la direction comptable et fiscale et la direction juridique corporate. La responsabilité de veiller au respect des exigences en matière de communication financière a été confiée en 2013 à une personne dédiée au sein de la direction juridique corporate.

AUDIT INTERNE

Le dernier niveau de contrôle est assuré par la direction de l'audit interne. Elle apprécie la pertinence et la robustesse du dispositif général de contrôle du Groupe. Les auditeurs internes sont au nombre de trente dans le Groupe.

Le plan d'audit est construit de manière à assurer une couverture de tous les risques significatifs sur une période de cinq ans, et plus fréquemment si nécessaire. Il est élaboré à partir des conclusions de la direction des risques et de la conformité sur l'évaluation du dispositif de contrôle interne et des entretiens menés avec les instances en charge de la gouvernance des risques, les autres fonctions clés Solvabilité 2 (gestion des risques et fonction actuarielle) et les commissaires aux comptes. Le plan tient compte de l'évolution du cadre réglementaire et des recommandations de l'ACPR. Il intègre également les demandes des partenaires du Groupe sur les processus conjoints ainsi que les besoins d'appui exprimés par les filiales internationales. Il est soumis au comité exécutif et validé par le comité d'audit et des risques. L'audit interne peut également être sollicité pour conduire des missions non prévues au plan, répondant à une situation d'urgence sur un sujet précis.

En 2013, la direction de l'audit interne a réalisé 17 missions portant sur les domaines suivants : stratégie et gouvernance (4), réglementation et conformité (3), technique, finance et comptabilité (3), opérationnel et systèmes d'information (7). Elle a notamment conduit une mission spécifique sur l'activité du Groupe à Chypre. Elle a également mené une revue préliminaire du modèle interne avec pour objectif principal de revoir les documents disponibles sur les bases de données historiques au regard des exigences de documentation, d'identifier d'éventuels points de difficultés et de

préparer la revue de validation. La certification de l'audit interne par l'IFACI a par ailleurs été renouvelée en 2013.

À ce jour, cette direction évalue, dans le cadre de ses missions, la conception et l'efficacité des processus de gestion des risques et de contrôle interne mis en œuvre sur les activités ou les processus considérés. Elle émet des recommandations pour en améliorer la qualité et en assure le suivi. Cette évaluation est complétée par un audit régulier du fonctionnement des fonctions clés de gouvernance au sens de Solvabilité 2, initié en 2013 par un audit de la direction technique Groupe. L'extension aux autres fonctions clés est prévue en 2014.

CONCLUSION

CNP Assurances s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité du service rendu aux assurés et de son dispositif d'ensemble de gestion des risques et de contrôle interne, en coopération avec ses réseaux partenaires. La réorganisation en *business unit* prévue en 2014 donnera une vision plus intégrée sur chaque métier qui pérennise le modèle d'affaires de la Société et permet un pilotage plus fin. CNP Assurances a le souci de maintenir les forces du dispositif actuel et de tirer avantage de la nouvelle organisation qui fera progresser la gestion des risques et les contrôles liés par une responsabilisation accrue de ces unités. Pour ses assurés, CNP Assurances en attend une nouvelle amélioration de la qualité du service et de sa réactivité. Cette démarche d'amélioration couvre les risques inhérents à l'activité de bancassurance comme les risques plus spécifiquement liés à la crise. Par ailleurs, le Groupe anticipe autant que possible l'adaptation de ses outils d'évaluation et de maîtrise des risques aux évolutions de l'environnement et aux nouveaux risques identifiés.

Comme tout dispositif de gestion des risques et de contrôle interne, celui du Groupe ne peut fournir une garantie absolue contre d'éventuelles lacunes. CNP Assurances considère cependant que ce dispositif est adapté à son modèle d'affaires et qu'il apporte une assurance raisonnable que le Groupe atteint de manière satisfaisante les objectifs précités.

OBSERVATIONS ÉVENTUELLES DES CAC

Les commissaires aux comptes n'ont pas mentionné de déficience significative du contrôle interne qu'ils auraient relevée dans le cadre de leurs travaux.

5.2 ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE

La gouvernance de CNP Assurances, l'organisation de ses organes sociaux et de leurs compétences sont principalement régies par les statuts de la Société et le règlement intérieur du conseil d'administration. Le rapport du président annexé au rapport de gestion consacre la première partie de son exposé à une présentation détaillée de la gouvernance de CNP Assurances et du fonctionnement de ses instances de direction et de contrôle.

Outre les normes légales et réglementaires applicables en vertu de son statut d'entreprise d'assurances cotée, CNP Assurances s'efforce, dans le fonctionnement de ses instances, d'appliquer au mieux les recommandations issues du code de référence AFEP-MEDEF reprises par l'Autorité des marchés financiers. Les éventuelles divergences avec ce code et leur justification figurent dans le rapport du président, conformément au principe *comply or explain* codifié à l'article L. 225-37 du code de commerce.

5.2.1 Répartition des compétences et des responsabilités

La forme moniste adoptée par CNP Assurances répartit les pouvoirs entre le conseil d'administration, chargé de contrôler la direction et de fixer les orientations stratégiques, et la direction générale, instance exécutive qui assure la gestion quotidienne de la Société.

Le conseil d'administration est en charge d'administrer la Société. A ce titre, il définit notamment la stratégie, détermine les grandes orientations de l'activité, arrête les comptes annuels et le budget prévisionnel de CNP Assurances et peut se saisir de tout sujet affectant la bonne marche de la Société.

Le directeur général propose au conseil, puis met en œuvre la stratégie de la Société et de son Groupe. Plus qu'une instance de contrôle, le conseil est un véritable partenaire de la direction générale avec laquelle il échange collégialement sur la mise en œuvre concrète de ces orientations stratégiques.

Dans ce cadre, le conseil d'administration a confié au directeur général l'ensemble des pouvoirs nécessaires au fonctionnement

de l'entreprise, lui laissant ainsi toute latitude pour agir dans l'intérêt de la Société, dans les limites de l'objet social et du budget annuel fixé par le conseil. Ce dernier lui délègue aussi régulièrement, pour l'exécution de ses propres décisions et celles de l'assemblée générale des actionnaires, tout ou partie de ses pouvoirs.

Pour autant, le conseil d'administration doit s'assurer que l'activité du directeur général s'exerce dans un cadre décisionnel permettant de préserver la performance durable de la Société et de son Groupe.

C'est pourquoi, il est prévu que certaines opérations stratégiques requièrent, avant toute décision de l'exécutif, un examen préalable du conseil d'administration. Ainsi, son règlement intérieur, à titre de règle interne, subordonne la prise de certaines décisions significatives du directeur général à l'autorisation préalable du conseil. Ces limitations de pouvoirs sont rappelées ci-après (cf. paragraphe 5.2.4).

5.2.2 Dissociation des fonctions de président et de directeur général

CNP Assurances a adopté en 2007 un mode de gouvernance dissociant les fonctions de président du conseil d'administration de celles de directeur général, conformément à l'une des préconisations du code AFEP-MEDEF, qui distinguent les fonctions d'orientation, de décision et de contrôle, d'une part, et les fonctions opérationnelles et exécutives d'autre part.

Conformément aux recommandations convergentes du code AFEP-MEDEF et de l'AMF qui prévoient que les sociétés ayant opté pour une telle dissociation doivent décrire précisément les missions confiées au président du conseil, le règlement intérieur du conseil définit de manière explicite les missions du président qui ne concernent pas exclusivement l'organisation et

le fonctionnement du conseil. Sont notamment mentionnées les missions confiées au président aux fins de représentation de la Société dans ses relations institutionnelles, notamment auprès de ses grands partenaires ou des pouvoirs publics, au plan national ou international.

Les modalités de prise de décision du conseil d'administration mettent en œuvre des processus structurés et formalisés.

Les directeurs généraux adjoints ainsi que les responsables opérationnels ou fonctionnels des fonctions clés de l'entreprise sont régulièrement invités à assister au conseil, pour lui permettre d'apprécier les risques, responsabilités et enjeux associés à ces fonctions.

Le président veille au respect par le conseil et ses membres des rôles et prérogatives de l'exécutif. Il s'attache également à ce que les administrateurs soient vigilants à l'impact des décisions du conseil sur l'évolution de l'entreprise à moyen et long terme.

Pour assurer la continuité du conseil, tout en favorisant la transmission des savoirs et des expériences à de nouveaux administrateurs, la Société a organisé en juin 2012, par une réforme de ses statuts, un renouvellement par roulement des mandats des administrateurs de sorte que le conseil d'administration soit graduellement renouvelé par période de cinq ans (période qui serait ramenée progressivement à 4 ans suite à l'assemblée générale du 6 mai 2014).

5.2.3 Mode d'exercice de la direction générale

Le directeur général a instauré, pour assurer le pilotage opérationnel de la Société et la mise en œuvre de la stratégie du Groupe définie par le conseil d'administration, un comité exécutif. Au 31 décembre 2013, ce comité exécutif associe les deux directeurs généraux adjoints de CNP Assurances et dix autres hauts cadres dirigeants, dont cinq femmes.

Le comité exécutif, qui se réunit régulièrement, est à la fois un organe de réflexion, de coordination et de partage des initiatives ainsi que de suivi des projets transversaux. Ce comité permet de réunir ainsi au sein d'une structure interne un large éventail de compétences managériales et opérationnelles.

Le comité exécutif s'assure de la cohérence des plans d'actions engagés par l'ensemble des pôles opérationnels et des filiales et, à ce titre, propose au directeur général les arbitrages nécessaires. Il suit les résultats et les équilibres financiers du Groupe et examine les plans d'actions à mettre en œuvre, en portant une attention particulière au suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques considérés comme essentiels à la bonne gouvernance interne de l'entreprise.

5.2.4 Limitations des pouvoirs du directeur général

Les décisions suivantes sont soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration :

- sûretés constituées en vue de garantir les engagements pris par la Société au-delà d'un montant unitaire de 100 M€
- opérations de croissance externe et de cession pour un montant unitaire supérieur à 50 M€ par opération, qu'elles soient réalisées par CNP Assurances ou par l'une de ses filiales, directe ou indirecte ; ce seuil prenant en compte le prix, la dette nette de la cible, toute promesse d'achat ou de souscription consentie par l'entreprise et tout engagement hors bilan ; ces dispositions ne s'appliquent pas aux cessions d'actifs liées à la gestion de portefeuille
- opérations de croissance externe et de cessions qui, quel que soit leur montant, ne s'inscriraient pas dans l'orientation stratégique de la Société définie par le conseil d'administration ; ces dispositions ne s'appliquent pas aux opérations d'expérimentation.

En outre, le 19 février 2014, le conseil d'administration a renouvelé au directeur général les autorisations lui permettant, notamment, de :

- consentir des cautions, avals et garanties au nom de CNP Assurances dans la limite d'un montant total annuel de 100 M€ et son équivalent en toute autre devise, pour garantir les engagements de tiers, y compris des filiales de la Société, conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 alinéa 4 du code de commerce
- procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'obligations ou de titres assimilés, dans la limite d'un montant nominal maximal de 1 Md€, tels que des titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, portant ou non intérêt à taux fixe ou variable (ou toute autre forme de rémunération), ou de tous autres titres et/ou valeurs mobilières conférant d'une manière quelconque un droit de créance sur la Société.

■ enfin, dès lors que la subdélégation a été prévue par l'assemblée générale des actionnaires, le conseil d'administration a délégué au directeur général les pouvoirs nécessaires à l'effet d'opérer en Bourse sur les actions propres de la Société, pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sans pouvoir excéder dix-huit mois à compter de la tenue de ladite assemblée.

Le texte exhaustif des limitations de pouvoirs et autorisations financières est disponible sur le site Internet www.cnp-finances.fr en annexe du règlement intérieur du conseil d'administration et de ses comités spécialisés.

5.3 ORGANES D'ADMINISTRATION

FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX ET LISTE DE LEURS MANDATS



JEAN-PAUL FAUGÈRE

Né le 12 décembre 1956. Nationalité française.

École polytechnique, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

► ADRESSE PROFESSIONNELLE :

CNP Assurances, 4 place Raoul Dautry, 75015 Paris.

M. Jean-Paul Faugère est président du conseil d'administration de CNP Assurances depuis le 29 juin 2012.

Jean-Paul Faugère a été directeur du cabinet du Premier ministre de 2007 à 2012 après avoir été directeur du cabinet de François Fillon (ministre des Affaires sociales, du travail et de la solidarité puis de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche) (2002-2005) puis préfet de la région Alsace – Bas Rhin (2005-2007).

Précédemment, Jean-Paul Faugère a occupé les fonctions et mandats principaux suivants :

- commissaire contrôleur des assurances (1980-1981)
- auditeur au Conseil d'État (1982)
- maître des requêtes au Conseil d'État (1986)
- secrétaire général adjoint du Conseil d'État (1986-1987)
- conseiller technique du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports (1987-1988)
- commissaire du gouvernement près l'assemblée du contentieux du Conseil d'État (1988-1990)
- chargé de mission auprès de l'administrateur général (1990) puis directeur financier et secrétaire général (1991-1994) du commissariat à l'énergie atomique (CEA)

- directeur des libertés publiques et des affaires juridiques au ministère de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire (1994-1997)
- préfet du Loir et Cher (1997-2001), de la Vendée (2001-2002)
- conseiller d'État (1998)

Jean-Paul Faugère a été nommé administrateur par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012 pour une durée de cinq ans (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2017 à statuer sur les comptes de l'exercice 2016*) et élu le même jour président par le conseil d'administration.

Il est également membre du comité des rémunérations et des nominations et président du comité stratégique du conseil d'administration de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2013 de 420 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

Au sein du groupe CNP Assurances

- Caixa Seguros Holding (société de droit brésilien), *administrateur*

Autres fonctions et mandats

- Icade (SA), *administrateur et membre du Comité stratégie et investissements (début de mandat : décembre 2012)*

**FRÉDÉRIC LAVENIR**

Né le 11 juin 1960. Nationalité française.
HEC, École nationale d'administration.

► **ADRESSE PROFESSIONNELLE :**
CNP Assurances, 4 place Raoul Dautry, 75015 Paris.

M. Frédéric Lavenir est directeur général de CNP Assurances depuis le 26 septembre 2012.

Frédéric Lavenir débute sa carrière à l'Inspection générale des finances en 1986. Il poursuit son parcours à la direction du Trésor à partir de 1991 où il devient chef du bureau des entreprises d'assurances (1992), secrétaire général du comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) en 1995.

Entre 1997 et 2000, il est directeur adjoint du cabinet du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

En 2001, Frédéric Lavenir rejoint le groupe BNP Paribas et devient directeur général puis président - directeur général de BNP Paribas Lease Group dont le modèle d'affaires est fondé sur un partenariat avec des réseaux distributeurs. De 2007 à fin septembre 2012, il est responsable des ressources humaines, membre du comité exécutif du groupe BNP Paribas.

Frédéric Lavenir a été nommé administrateur par l'assemblée générale des actionnaires du 25 avril 2013 pour une durée de quatre ans (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2017 à statuer sur les comptes de l'exercice 2016*).

Titulaire au 31 décembre 2013 de 2 000 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions ⁽¹⁾**Au sein du groupe CNP Assurances**

■ Caixa Seguros Holding (société de droit brésilien), *administrateur*

Autres fonctions et mandats

■ Caisse des Dépôts, *membre du comité de direction groupe*

■ Vice-président de l'ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique) depuis 1996, association loi 1901

**JEAN-PIERRE JOUYET**

Né le 13 février 1954. Nationalité française.
École nationale d'administration, DEA de droit public.

► **ADRESSE PROFESSIONNELLE :**
Caisse des Dépôts, 56 rue de Lille, 75007 Paris.

M. Jean-Pierre Jouyet est représentant permanent de la Caisse des Dépôts au conseil d'administration de CNP Assurances depuis le 18 décembre 2013.

La Caisse des Dépôts a été nommée administrateur par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012 pour une durée de quatre ans (*fin de mandat en cours : assemblée générale ordinaire appelée en 2016 à statuer sur les comptes de l'exercice 2015*).

Titulaire au 31 mars 2014 de 200 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

■ Caisse des Dépôts, *directeur général*

■ BPI Groupe (Banque Publique d'Investissement Groupe) (SA), *président du conseil d'administration*

■ Fonds de réserve des retraites (FRR) (établissement public) *président du directoire*

■ La Poste (SA), *représentant permanent de la Caisse des Dépôts, administrateur, et membre du comité des nominations et rémunérations*

Mandats et fonctions occupés de 2008 à 2012 dont**M. Jouyet n'est plus titulaire**

■ AMF (Autorité des marchés financiers), *président (fin de mandat : juillet 2012)*

■ SNI (SA), *président du conseil de surveillance (fin de mandat : décembre 2012)*

(1) L'ensemble des mandats et fonctions concerne des sociétés non cotées



VIRGINIE CHAPRON DU JEU

Née le 13 octobre 1961. Nationalité française.

Institut d'études politiques de Paris, DESS commerce extérieur de l'université Paris IX Dauphine, maîtrise gestion financière/contrôle gestion de l'université Paris IX Dauphine.

► ADRESSE PROFESSIONNELLE :

Caisse des Dépôts,
12 avenue Pierre Mendès France, 75914 Paris Cedex 13.

Virginie Chapron du Jeu a été nommée administratrice de CNP Assurances par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012 pour une durée de cinq ans (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2017 à statuer sur les comptes de l'exercice 2016*).

Membre du comité d'audit et des risques du conseil d'administration de CNP Assurances entre le 29 juin 2012 et le 25 avril 2013.

Titulaire au 31 décembre 2013 de 200 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

- Caisse des Dépôts, *directrice des investissements et de la comptabilité au sein de la direction des retraites et de la solidarité depuis fin février 2013*
- AEW Europe (SA), *représentante permanente de la Caisse des Dépôts, administratrice*
- CDC Placement (SA), *administratrice*

Mandats et fonctions occupés de 2008 à 2012 dont Mme Chapron du Jeu n'est plus titulaire

- Caisse des Dépôts, *directrice de projet auprès du directeur général adjoint de la Caisse des Dépôts (octobre 2011 - février 2013)*



ANNE-SOPHIE GRAVE

Née le 6 février 1960. Nationalité française.

École nationale supérieure des mines de Paris (Mines Paris Tech).

► ADRESSE PROFESSIONNELLE :

Caisse des Dépôts,
12 avenue Pierre Mendès France, 75914 Paris Cedex 13.

Après avoir été représentante permanente de la Caisse des Dépôts à compter du 23 mars 2012, Anne-Sophie Grave a été cooptée administratrice de CNP Assurances par le conseil d'administration du 13 novembre 2012 pour remplacer Antoine Gosset-Grainville.

L'assemblée générale des actionnaires du 25 avril 2013 a procédé à la ratification de sa nomination pour la durée de mandat restant à courir de son prédécesseur (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2016 à statuer sur les comptes de l'exercice 2015*).

Membre du comité stratégique du conseil d'administration de CNP Assurances du 23 mars 2012 au 25 septembre 2013.

Titulaire au 31 décembre 2013 de 228 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

- Caisse des Dépôts, *directrice des retraites et de la solidarité et membre des comités de direction de la Caisse des Dépôts et du Groupe*
- AEW Europe (SA), *administratrice (fin de mandat : octobre 2013)*
- Efidis (SA), *membre du conseil de surveillance*

- GIC (*Groupement Interprofessionnel pour la Construction*) (*Association*), *présidente*
- GIE Informatique CDC, *administratrice*
- Osica (SA), *présidente du conseil d'administration*
- SCET, *administratrice (fin de mandat : octobre 2013)*
- SNI (SA), *membre du conseil de surveillance*

Mandats et fonctions occupés de 2008 à 2012 dont Mme Grave n'est plus titulaire

- Efidis (SA), *présidente du directoire (fin de mandat : mars 2011)*
- Sageco (SA), *présidente du conseil d'administration (fin de mandat : juin 2010)*
- Domefi (SA), *directrice générale (fin de mandat : mars 2011)*
- Valestis (SA), *présidente du conseil d'administration (fin de mandat : mai 2011)*

**OLIVIER MAREUSE**

Né le 24 octobre 1963. Nationalité française.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

► **ADRESSE PROFESSIONNELLE :**

Caisse des Dépôts, 56 rue de Lille, 75007 Paris.

Après avoir été représentant permanent de la Caisse des Dépôts, à compter du 25 avril 2013 pour remplacer Antoine Gosset-Grainville, Olivier Mareuse a été coopté administrateur de CNP Assurances par le conseil d'administration du 18 décembre 2013, pour remplacer M. André Laurent Michelson, démissionnaire.

La ratification de la nomination de M. Mareuse pour la durée du mandat de son prédécesseur (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2014 à statuer sur les comptes de l'exercice 2013*) fait l'objet d'un projet de résolution.

La nomination d'Olivier Mareuse en qualité d'administrateur est proposée à l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2014 pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017.

Membre du comité des rémunérations et des nominations du conseil d'administration de CNP Assurances entre le 25 avril 2013 et le 25 septembre 2013, M. Mareuse est membre du comité d'audit et des risques et du comité stratégique du conseil d'administration de CNP Assurances depuis le 25 avril 2013.

Titulaire au 31 décembre 2013 de 200 actions CNP Assurances.

Notice biographique

- Établissements financiers de CNP Assurances (1988-1989)
- Directeur technique et financier de la direction des assurances collectives de CNP Assurances (1989-1990)
- Chargé de mission auprès du directeur général de CNP Assurances (1991-1993)
- Directeur de la stratégie, du contrôle de gestion et des relations avec les actionnaires, chargé de l'introduction en Bourse de CNP Assurances (1993-1998)
- Directeur des investissements de CNP Assurances (1998-2010)
- Directeur adjoint des finances du groupe Caisse des Dépôts (octobre à décembre 2010)

- Directeur des finances du groupe Caisse des Dépôts depuis le 15 décembre 2010, membre des comités de direction de la Caisse des Dépôts et du Groupe

Mandats et fonctions

- Caisse des Dépôts, *directeur des finances du Groupe, membre des comités de direction de la Caisse des Dépôts et du Groupe*
- AEW Europe (SA), *administrateur*
- AF2i (Association Française des Investisseurs Institutionnels), *administrateur*
- Bpifrance Investissement (SAS), *administrateur (fin de mandat : juillet 2013)*
- CDC Entreprises (SAS), *administrateur (fin de mandat : juillet 2013)*
- CDC Infrastructure (SA), *administrateur*
- Icade (SA), *administrateur, membre du comité d'audit, du développement durable et des risques*
- Qualium Investissement (SAS), *représentant permanent de la Caisse des Dépôts, administrateur*
- Société Forestière de la Caisse des Dépôts et consignations (SA), *administrateur*
- Veolia Environnement (SA), *représentant permanent de la Caisse des Dépôts, administrateur*

Mandats et fonctions occupés de 2008 à 2012 dont M. Mareuse n'est plus titulaire

- DEXIA (SA), *administrateur (fin de mandat : décembre 2012)*
- FSI (Fonds Stratégique d'Investissement), *représentant permanent de la Caisse des Dépôts, administrateur (fin de mandat : septembre 2012)*



ODILE RENAUD-BASSO

Née le 2 juin 1965. Nationalité française.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

► ADRESSE PROFESSIONNELLE :

Caisse des Dépôts, 56 rue de Lille, 75007 Paris.

Odile Renaud-Basso a été cooptée administratrice de CNP Assurances par le conseil d'administration du 25 septembre 2013 pour remplacer Michel Bouvard, démissionnaire.

La ratification de la nomination de Mme Renaud-Basso pour la durée de mandat restant à courir de son prédécesseur (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2017 à statuer sur les comptes de l'exercice 2016*) fait l'objet d'un projet de résolution.

Elle est également membre du comité des rémunérations et des nominations du conseil d'administration de CNP Assurances.

Titulaire au 31 mars 2014 de 200 actions CNP Assurances.

Notice biographique

Madame Odile Renaud-Basso commence sa carrière en 1990 comme auditeur à la Cour des Comptes. Elle devient, en 1994, adjointe au chef du bureau Afrique-Zone Franc à la direction du Trésor. Puis, en 1996, elle occupe le poste de secrétaire générale du Club de Paris, chef du bureau en charge de la dette et de l'assurance-crédit à la direction du Trésor.

En 1999, elle est nommée chef du bureau du financement des PME, secrétaire générale du Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) à la direction du Trésor. Elle est

nommée sous-directrice en charge des affaires européennes et multilatérales à la direction du Trésor en 2001.

Avant d'être nommée chef du service international de la direction du Trésor en 2004, Mme Odile Renaud-Basso occupe les fonctions de chef du service du financement de l'économie à la direction du Trésor en 2003.

En 2005, elle est nommée directrice à la Commission européenne.

En 2010 elle devient chef de cabinet adjoint du président du Conseil européen avant d'occuper la fonction de directrice adjointe du cabinet du Premier ministre en 2012.

Mandats et fonctions

- Caisse des Dépôts, *directrice générale adjointe et directrice des Fonds d'épargne, membre des comités de direction de la Caisse des Dépôts et du Groupe (depuis septembre 2013)*
- La Poste (SA), *administratrice, membre du comité des nominations et rémunérations, du comité d'audit, du comité stratégique et des investissements et du comité qualité et développement*
- SNI (SA), *membre du conseil de surveillance*



FRANCK SILVENT

Né le 1^{er} août 1972. Nationalité française.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

► ADRESSE PROFESSIONNELLE :

Caisse des Dépôts, 56 rue de Lille, 75006 Paris.

Après avoir été membre du conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 25 avril 2007 et administrateur depuis le 10 juillet 2007, le mandat de Franck Silvent a été renouvelé par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012 pour une durée de deux ans (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice 2013*).

La nomination de Franck Silvent en qualité d'administrateur est proposée à l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2014 pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017.

Franck Silvent est membre du comité stratégique du conseil d'administration de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2013 de 226 actions CNP Assurances.

Notice biographique

- Inspecteur des Finances – ministère de l'Économie et des finances (1998-2002)
- Directeur adjoint de la stratégie, des finances, du contrôle de gestion et de la comptabilité de la Caisse des Dépôts (2002-2005)
- Directeur finances, stratégie et développement et membre du directoire de la Compagnie des Alpes (2005-2009)
- Directeur général délégué de la Compagnie des Alpes (2009-2012)
- Directeur du pilotage stratégique, du développement durable et des études du groupe Caisse des Dépôts, membre des comités de direction de la Caisse des Dépôts et du Groupe (janvier 2013)

Mandats et fonctions

- Caisse des Dépôts, *directeur du pôle finances, stratégie et participations du groupe Caisse des Dépôts membre des comités de direction de la Caisse des Dépôts et du Groupe (depuis octobre 2013)*
- BPI France Investissement (SAS), *administrateur*
- BPI France Participations (SA), *administrateur*
- BPI Groupe (Banque Publique d'Investissement Groupe) (SA), *représentant permanent de la Caisse des Dépôts, administrateur*
- Icade (SA), *administrateur, président du comité des nominations et rémunérations*
- La Poste (SA), *administrateur, membre du comité stratégique et investissements et du comité qualité et développement*
- Lafuma (SA), *administrateur (fin de mandat : novembre 2013)*
- Santoline (SAS), *membre du conseil de surveillance. Membre du comité d'audit et stratégie (fin de mandat : novembre 2013)*

- Société du Parc du Futuroscope (SA), *membre du conseil de surveillance (fin de mandat : janvier 2013)*
- Transdev Group (SA), *administrateur*

Mandats et fonctions occupés de 2008 à 2012 dont M. Silvent n'est plus titulaire

- Belpark BV (société de droit belge), *représentant permanent de la Compagnie des Alpes, administrateur (fin de mandat : janvier 2009)*
- CDA Brands (SAS), *président (fin de mandat : janvier 2009)*
- Centrale Investissement et Loisir (CIEL) (SAS), *président (fin de mandat : février 2011)*
- Compagnie des Alpes (SA), *directeur général délégué (fin de mandat : décembre 2012)*
- Compagnie des Alpes-Domains Skiables (CDA-DS) (SAS), *président du comité de surveillance (fin de mandat : juillet 2008)*
- Compagnie des Alpes – Financement (CDA-FI) (SNC), *représentant permanent de la Compagnie des Alpes, gérant (fin de mandat : juillet 2012)*
- Compagnie Immobilière des 2 Savoie (CI2S) (SAS), *président (fin de mandat : décembre 2012)*
- Compagnie Financière (COFILO) (SAS), *président (fin de mandat : janvier 2009)*
- Domaine Skiable de Flaine (DSF) (SA), *membre du conseil de surveillance (fin de mandat : octobre 2009)*
- Domaine Skiable du Giffre (SA), *membre du conseil de surveillance (fin de mandat : octobre 2009)*
- Grévin et Compagnie (SA), *représentant permanent de la Compagnie des Alpes, administrateur (fin de mandat : décembre 2012)*
- Looping Holding (SAS), *membre du conseil de surveillance (fin de mandat : décembre 2012)*
- Musée Grévin (SA), *représentant permanent de la Compagnie des Alpes, administrateur (fin de mandat : décembre 2012)*
- Premier Financial Services (PFS) (société de droit belge), *administrateur (fin de mandat : janvier 2009)*
- Safari Africain de Port Saint-Père (SA), *représentant permanent de la Compagnie des Alpes, administrateur (fin de mandat : janvier 2009)*
- SwissAlp, *administrateur (fin de mandat : 2011)*
- Valbus (SAS), *représentant permanent de la Compagnie des Alpes-Domains Skiables (CDA-DS), administrateur (fin de mandat : septembre 2012)*



FRANÇOIS PÉROL

Né le 6 novembre 1963. Nationalité française.

HEC, Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

► ADRESSE PROFESSIONNELLE :

BPCE, 50 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

François Pérol a été nommé administrateur le 21 avril 2009 par l'assemblée générale des actionnaires (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013*).

La nomination de François Pérol en qualité d'administrateur est proposée à l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2014 pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017.

M. Pérol est aussi membre du comité des rémunérations et des nominations du conseil d'administration de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2013 de 200 actions CNP Assurances.

Notice biographique

François Pérol débute sa carrière en 1990 à l'Inspection générale des finances. En 1994, il devient secrétaire général adjoint du comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI). Il est nommé, en 1996, à la direction du Trésor en tant que chef du bureau des marchés financiers.

De 1999 à 2001, il est secrétaire général du Club de Paris chargé des négociations internationales sur la dette. Sous-directeur du financement et développement des entreprises à la direction du Trésor en 2001, il est nommé en 2002 directeur de cabinet adjoint de Francis Mer, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, puis en 2004 directeur de cabinet adjoint de Nicolas Sarkozy, ministre d'Etat, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Il devient en 2005 associé-gérant de Rothschild & Cie.

En mai 2007, il est nommé secrétaire général adjoint à la Présidence de la République.

Du 2 mars au 1^{er} août 2009, François Pérol assure les fonctions de président du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Depuis le 1^{er} août 2009, François Pérol est président du directoire de BPCE.

Mandats et fonctions

- BPCE (SA), *président du directoire*
- Fédération Bancaire Française (Fédération) (FBF), *vice-président*
- Banque Centrale Populaire (société de droit marocain), *représentant permanent de BPCE Maroc, administrateur*

- CE Holding Promotion (SAS), *président et administrateur*
- Crédit Foncier de France (CFF) (SA), *président du conseil d'administration*
- Groupement Européen des Caisses d'Épargne (ESBG), *président*
- Musée d'Orsay (établissement public), *administrateur*
- Natixis (SA), *président du conseil d'administration*
- SCI Ponant Plus (SCI), *représentant permanent de BPCE, gérant*
- Sopassure (SA), *administrateur*

Mandats et fonctions occupés de 2008 à 2012 dont M. Pérol n'est plus titulaire

- Présidence de la République, *secrétaire général adjoint (2007-2008)*
- Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP), *directeur général (fin de mandat : 31/07/2009)*
- Banques Populaires Participations (SA), *directeur général (fin de mandat : 05/08/2010)*
- BPCE International et Outre Mer (BPCE IOM) (SA), *président du conseil d'administration (fin de mandat : 05/12/2012)*
- Caisse d'Épargne Participations (SA), *directeur général (fin de mandat : 05/08/2010)*
- Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) (SA), *président du directoire (fin de mandat : 31/07/2009)*
- Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) (société de droit marocain), *vice-président du conseil d'administration (fin de mandat : 2012)*
- Fédération Bancaire Française (Fédération) (FBF), *président (fin de mandat : 01/09/2011)*
- Foncia Groupe (SA), *président du conseil de surveillance (fin de mandat : 28/07/2011)*
- Fondation des Caisses d'Épargne pour la Solidarité, *président du conseil d'administration (fin de mandat : 09/03/2011)*
- SNC Bankéo, *représentant permanent de BPCE, gérant (fin de mandat : 22/11/2012)*



PHILIPPE WAHL

Né le 11 mars 1956. Nationalité française.

Institut d'études politiques de Paris, DEA d'économie monétaire et financière, École nationale d'administration.

► ADRESSE PROFESSIONNELLE :

La Banque Postale, 115 rue de Sèvres, 75275 Paris Cedex 06.

Administrateur depuis le 22 février 2011, le mandat de Philippe Wahl a été renouvelé par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012 pour une durée de deux ans (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice 2013*).

La nomination de Philippe Wahl en qualité d'administrateur est proposée à l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2014 pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017.

Membre du comité d'audit et des risques du conseil d'administration de CNP Assurances du 22 février 2011 au 6 novembre 2013, M. Wahl est membre du comité des rémunérations et des nominations depuis le 6 novembre 2013.

Titulaire au 31 décembre 2013 de 200 actions CNP Assurances.

Notice biographique

Philippe Wahl a débuté sa carrière en 1984 en tant qu'auditeur et maître des requêtes au Conseil d'État.

Chargé de mission en 1986 auprès du président de la Commission des opérations de Bourse (COB), il rejoint en 1989 le cabinet de Michel Rocard, Premier ministre, en tant que conseiller technique chargé des affaires économiques, financières et fiscales.

Conseiller du président à la Compagnie bancaire en 1991, Philippe Wahl devient membre du comité directeur en 1992, puis directeur général adjoint en 1994. En 1997, il est responsable des services financiers spécialisés de Paribas et membre du comité exécutif.

En 1999, il est nommé directeur général de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE). A ce titre, il a été président de Sopassure, président du conseil d'administration d'Écureuil assurances IARD et membre du conseil de surveillance de CDC Ixis et de CNP Assurances.

Nommé directeur général du groupe Havas en 2005, il devient vice-président du groupe Bolloré en 2006.

En janvier 2007, Philippe Wahl intègre la Royal Bank of Scotland (RBS) en qualité de directeur général pour la France. En mars 2008, il est nommé conseiller du Board global banking and Markets RBS à Londres. En décembre 2008, il devient directeur général de RBS pour la France, la Belgique et le Luxembourg.

Il rejoint le groupe La Poste en janvier 2011, devient président du directoire de La Banque Postale et directeur général adjoint de La Poste avant d'en être nommé président-directeur général.

Mandats et fonctions

- La Poste (SA), *président-directeur général (depuis le 26/09/2013), administrateur (à compter du 01/08/2013)*
- Association Française des Banques (Association), *vice-président (fin de mandat : 10/12/2013)*

- CRSF DOM (SCI), *représentant de La Banque Postale, gérante (fin de mandat : 15/10/2013)*
- CRSF Métropole (SCI), *représentant de La Banque Postale, gérante (fin de mandat : 15/10/2013)*
- Fédération Bancaire Française (Fédération) (FBF), *membre du comité exécutif (fin de mandat : 10/12/2013)*
- Fonds de Garantie des Dépôts (Fonds de garantie), *membre du conseil de surveillance (fin de mandat : 19/12/2013)*
- Géopost (SA), *représentant permanent de La Poste, administrateur (depuis le 26/09/2013)*
- Institut Montaigne, *membre du comité directeur*
- L'Envol Le Campus de La Banque Postale (Association), *vice-président du conseil d'administration (fin de mandat : 13/11/2013)*
- La Banque Postale (SA), *président du conseil de surveillance et membre du comité de nomination rémunération (depuis le 15/10/2013), auparavant président du directoire (fin de mandat : 15/10/2013)*
- La Banque Postale Asset Management (SA), *président du conseil de surveillance (fin de mandat : 05/04/2013), président du comité des rémunérations (fin de mandat : 17/10/2013), membre du conseil de surveillance (fin de mandat : 17/10/2013)*
- La Banque Postale Assurance Santé (SA), *président du conseil d'administration (fin de mandat : 21/11/2013)*
- La Banque Postale Assurances IARD (SA), *président du conseil d'administration et président du comité de nomination rémunération (fin de mandat : 11/12/2013)*
- La Banque Postale Financement (SA), *membre du conseil de surveillance (fin de mandat : 19/07/2013)*
- La Banque Postale Gestion Privée (SA), *président du conseil de surveillance (fin de mandat : 16/07/2013)*
- La Banque Postale Prévoyance (SA), *président du conseil d'administration (fin de mandat : 06/12/2013), membre du comité nomination rémunération, puis président du comité nomination rémunération (fin de mandat : 06/12/2013)*
- Paris Europlace (association), *administrateur*
- Poste Immo (SA), *représentant permanent de La Poste, administrateur (depuis le 03/10/2013)*
- SF2 (SA), *président-directeur général (fin de mandat : 04/12/2013)*
- Société de Financement Local (SA), *administrateur, membre du comité d'audit (fin de mandat : 15/12/2013)*
- Sofipost (SA), *représentant permanent de La Poste, administrateur (depuis le 03/10/2013)*
- Sopassure (SA), *administrateur (depuis le 17 février 2012), puis président-directeur général (fin de mandat : 26/02/2013)*

Mandats et fonctions occupés de 2008 à 2012 dont M. Wahl n'est plus titulaire

- La Banque Postale Financement (SA), *président du conseil de surveillance (fin de mandat : 2011)*
- La Banque Postale Prévoyance (SA), *membre du comité financier (fin de mandat : 23/03/2012)*
- L'Envol Le Campus de La Banque Postale (Association), *président du conseil d'administration, délégué général (fin de mandat : 2012)*
- Royal Bank of Scotland PLC, *directeur général (fin de mandat : 2011)*

- Sopassure (SA), *représentant permanent de SF2, administrateur (fin de mandat : 2012)*
- Société Financière de Paiements (SAS), *vice-président du conseil de surveillance (fin de mandat : 15/05/2012)*
- The Royal Bank of Scotland NV, *directeur général (fin de mandat : 2011)*
- Xange Private Equity (SA), *président du conseil de surveillance (fin de mandat : 2011)*

**MARC-ANDRÉ FEFFER**

Né le 22 décembre 1949. Nationalité française.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

► ADRESSE PROFESSIONNELLE :

La Poste, 44 boulevard Vaugirard, 75015 Paris.

Après avoir été représentant permanent de Sopassure au conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 9 mars 2004, Marc-André Feffer est le représentant permanent de Sopassure au conseil d'administration depuis le 10 juillet 2007.

Marc-André Feffer est également membre du comité stratégique du conseil d'administration de CNP Assurances.

Sopassure a été nommée administrateur par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012 pour une durée de cinq ans (*fin de mandat en cours : assemblée générale ordinaire appelée en 2017 à statuer sur les comptes de l'exercice 2016*).

Monsieur Feffer est titulaire au 31 décembre 2013 de 400 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

- La Poste (SA), *directeur général adjoint chargé de la stratégie et du développement, des affaires internationales et juridiques et de la régulation du Groupe*
- La Banque Postale (SA), *vice-président du conseil de surveillance et président du comité stratégique*

- Géopost (SA), *administrateur*
- Poste Immo (SA), *président du conseil d'administration*
- Sofipost (SA), *censeur*
- Sopassure (SA), *administrateur*
- Véhiposte (SAS), *membre du comité de surveillance*
- Xange Capital (SA), *président du conseil de surveillance*

Mandats et fonctions occupés de 2008 à 2012 dont M. Feffer n'est plus titulaire

- Géopost Intercontinental (SAS), *membre du comité de surveillance (fin de mandat : 2011)*
- Hypios (SAS), *membre du comité d'administration (fin de mandat : juin 2011)*
- Sopassure, *président-directeur général (fin de mandat : 28/03/2011)*
- Xelian (SA), *censeur (fin de mandat : 2011)*



JEAN-YVES FOREL

Né le 17 mai 1961. Nationalité française.

Institut d'études politiques de Grenoble, licence en sciences économiques.

► ADRESSE PROFESSIONNELLE :

BPCE, 50 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

Jean-Yves Forel a été coopté administrateur de CNP Assurances par le conseil d'administration du 11 décembre 2012 en remplacement de M. Olivier Klein, démissionnaire début novembre 2012.

La ratification de sa nomination pour la durée de mandat restant à courir de son prédécesseur (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2014 à statuer sur les comptes de l'exercice 2013*) a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires du 25 avril 2013.

La nomination de Jean-Yves Forel en qualité d'administrateur est proposée à l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2014 pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017.

M. Forel est également membre du comité d'audit et des risques et du comité stratégique du conseil d'administration CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2013 de 200 actions CNP Assurances.

Notice biographique

M. Forel débute sa carrière en 1983, à la Banque Populaire des Alpes.

En 1992, après un parcours en agence, il est nommé directeur de l'exploitation puis, en 1995, directeur central.

En 1997, il rejoint la Banque Populaire Atlantique en qualité de directeur central. En charge du développement, il dirige également les filiales métiers.

En 2000, il est nommé directeur du développement de la Banque Fédérale des Banques Populaires, et devient membre du comité de direction générale en 2001.

En 2003, il rejoint Natexis Banques Populaires dont il est nommé membre du comité de direction générale et directeur de la filière services bancaires, financiers et technologiques. En 2005, il est nommé directeur du pôle services financiers spécialisés.

En novembre 2006, il devient membre du comité de direction générale et directeur du pôle services financiers spécialisés de Natixis, banque de financement, d'investissement, de gestion d'actifs et de services du Groupe BPCE.

Le conseil de surveillance de BPCE du 21 novembre 2012 a nommé M. Forel, directeur général, membre du directoire de BPCE en charge du pôle banque commerciale et assurance.

Mandats et fonctions

- BPCE (SA), *membre du directoire banque commerciale et assurance (depuis le 01/12/2012)*
- Algiers Business Centers (société de droit algérien), *administrateur (fin de mandat : 11/06/2013)*
- Association Française des Sociétés Financières (ASF), *vice-président du conseil (fin de mandat : 15/01/2013)*

- Banque Palatine (SA), *président du conseil de surveillance (depuis le 28/11/2012)*
- BPCE International et Outre-mer (SA), *président du conseil d'administration (depuis le 05/12/2012)*
- Conecs (SAS), *administrateur (fin de mandat : 12/06/2013)*
- Crédit Foncier de France, *administrateur (depuis le 11/12/2012)*
- Ecureuil Vie Développement (SAS), *représentant permanent de BPCE, administrateur (depuis le 14/12/2012)*
- Média Consulting & Investment (SA), *administrateur*
- Natixis Algérie (société de droit algérien), *président du conseil d'administration*
- Natixis Coficiné (SA), *administrateur*
- Partecis (SAS), *administrateur*
- Sopassure (SA), *président du conseil d'administration et directeur général*

Mandats et fonctions occupés de 2008 à 2012 dont M. Forel n'est plus titulaire

- Albian-IT (SA), *administrateur (fin de mandat : 07/12/2012)*
- Cacéis (SA), *administrateur (fin de mandat : 31/12/2012)*
- Compagnie Européenne de Garanties et Cautions (SA), *président du conseil d'administration (fin de mandat : 29/11/2012)*
- Natixis Altaïr Shared Services (SA), *représentant permanent de Natixis, administrateur (fin de mandat : 31/12/2012)*
- Natixis Consumer Finance IT (SAS), *président (fin de mandat : 30/11/2012)*
- Natixis Consumer Finance (SAS), *président du conseil d'administration (fin de mandat : 28/11/2012)*
- Natixis Factor (SA), *président du conseil d'administration (fin de mandat : 04/12/2012)*
- Natixis Financement (SA), *président du conseil d'administration (fin de mandat : 28/11/2012)*
- Natixis Interépargne, *président du conseil d'administration (fin de mandat : 18/12/2012)*
- Natixis Lease, *président du conseil d'administration (fin de mandat : 11/12/2012)*
- Natixis Paiements, *président du conseil d'administration (fin de mandat : 18/12/2012)*
- Nova Crédit (SA), *président du conseil d'administration (fin de mandat : 30/11/2012)*
- SICOVAM Holding (SA), *représentant permanent de Natixis, administrateur (fin de mandat : 31/12/2012)*
- Sopassure (SA), *administrateur (depuis le 06/12/2012)*
- Titres Cadeaux (SAS), *vice-président du comité d'administration (fin de mandat : 21/12/2012)*



RÉMY WEBER

Né le 18 novembre 1957. Nationalité française.

Institut d'études politiques d'Aix en Provence, HEC.

► ADRESSE PROFESSIONNELLE :

La Banque Postale, 115 rue de Sèvres, 75275 Paris Cedex 06.

Rémy Weber a été coopté administrateur de CNP Assurances par le conseil d'administration du 6 novembre 2013 pour remplacer Jean-Paul Bailly, démissionnaire.

La ratification de la nomination de M. Rémy Weber pour la durée de mandat de son prédécesseur (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2014 à statuer sur les comptes de l'exercice 2013*) fait l'objet d'un projet de résolution.

La nomination de Rémy Weber en qualité d'administrateur est proposée à l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2014 pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017.

Rémy Weber est également membre du comité d'audit et des risques du conseil d'administration de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2013 de 200 actions CNP Assurances.

Notice biographique

M. Weber commence sa carrière à la direction des grandes entreprises de la Banque Française du Commerce Extérieur, puis la poursuit en qualité de chargé de mission au service des affaires internationales de la direction du Trésor.

Il devient ensuite responsable de l'élaboration et du suivi de la politique d'assurance crédit, des procédures de financement à l'exploitation et de la garantie de change (COFACE) puis intègre en 1990 la Financière B.F.C.E. au poste de sous-directeur en charge d'opérations d'investissements et de fusions-acquisitions.

En 1993, Rémy Weber entre au Groupe CIC Crédit Mutuel. Après avoir occupé différents postes de direction, il devient président-directeur général de CIC Lyonnaise de Banque, membre du directoire du Groupe CIC de 2002 à 2010 puis membre du comité exécutif du Groupe CIC.

Depuis le 15 octobre 2013, Rémy Weber est président du directoire de La Banque Postale, directeur général adjoint et directeur des services financiers de La Poste.

Mandats et fonctions

- La Banque Postale (SA), *président du directoire (depuis le 15/10/2013)*
- ACM Iard SA (SA), *représentant permanent de Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, administrateur (fin de mandat : octobre 2013)*
- Association Française des Banques (association), *vice-président (depuis le 10/12/2013)*
- CIC Lyonnaise de Banque (SA), *président-directeur général (fin de mandat : octobre 2013)*
- CM-CIC Asset Management (SA), *représentant permanent de CIC Banque Lyonnaise, membre du conseil de surveillance (fin de mandat : octobre 2013)*
- CM-CIC FACTOR (SA), *représentant permanent de CIC Lyonnaise de Banque, administrateur (fin de mandat : octobre 2013)*
- CRSF DOM (SCI), *représentant permanent de La Banque Postale, gérante (depuis le 15/10/2013)*
- CRSF Métropole (SCI), *représentant permanent de La Banque Postale, gérante (depuis le 15/10/2013)*
- DANOFOS (SAS), *représentant permanent de CIC Lyonnaise de Banque, présidente du comité exécutif (fin de mandat : octobre 2013)*
- DESCOURS et CABAUD (SA), *représentant permanent de CM-CIC Investissement, administrateur (fin de mandat : octobre 2013)*
- EURO Information (SAS), *membre du comité de direction (fin de mandat : octobre 2013)*
- EURO P3C (SA), *administrateur (fin de mandat : octobre 2013)*
- Fédération Bancaire Française (Fédération), *représentant permanent de l'Association Française des Banques, membre du comité exécutif (depuis le 10/12/2013)*
- Fonds de garantie des dépôts (Fonds de garantie), *membre du conseil de surveillance (depuis le 19/12/2013)*
- Gesteurop (SAS), *président (fin de mandat : octobre 2013)*
- L'Envol Le Campus de La Banque Postale, (Association) *administrateur (depuis le 13/11/2013), vice-président du conseil d'administration (depuis le 22/10/2013)*
- La Banque Postale Asset Management (SA), *membre du conseil de surveillance (depuis le 17/10/2013), président du comité des rémunérations (depuis le 17/10/2013)*
- La Banque Postale Assurances Iard (SA), *administrateur (depuis le 28/11/2013), président du conseil d'administration (depuis le 11/12/2013)*
- La Banque Postale Assurances Santé (SA), *président du conseil d'administration (depuis le 21/11/2013)*
- La Banque Postale Prévoyance (SA), *président du conseil d'administration et président du Comité de nomination rémunération (depuis le 06/12/2013)*
- La Poste (SA), *directeur général adjoint, directeur des services financiers*
- SF2 (SA), *président-directeur général (depuis le 04/12/13)*
- SFIL (SA) *administrateur, membre du comité d'audit (depuis le 05/12/2013)*
- SOFEMO (SA), *représentant permanent de CIC, administrateur (fin de mandat : octobre 2013)*
- Sopassure (SA), *administrateur (depuis le 28/10/2013)*
- UVP (Mutuelle), *représentant permanent de CIC Lyonnaise de Banque, administrateur (fin de mandat : octobre 2013)*

Mandats et fonctions occupés de 2008 à 2012 dont M. Weber n'est plus titulaire

- CIC (SA), *membre du directoire (fin de mandat 2011)*
- CIC Production (GIE), *membre du conseil de surveillance (fin de mandat 2010)*

- CIC Banque Pasche (société suisse), *vice-président (fin de mandat 2010)*
- CIC Banque de Vizille (SAS), *président du conseil de surveillance (fin de mandat 2011)*
- FACTOCIC (SA), *représentant permanent de Gesteurop, administrateur (fin de mandat 2009)*

**RAMON FERNANDEZ**

Né le 25 juin 1967. Nationalité française.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

► ADRESSE PROFESSIONNELLE :

ministère de l'Économie et des Finances – direction générale du Trésor, 139 rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12.

Ramon Fernandez a été nommé représentant de l'État au conseil d'administration de CNP Assurances par arrêté ministériel des 30 avril 2009 et 29 juin 2012.

L'État a été nommé administrateur par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012 pour une durée de quatre ans (*fin de mandat en cours : assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice 2015*).

Mandats et fonctions

- Direction générale du Trésor, *directeur général*
- Agence de coopération technique internationale, *administrateur*
- Agence France Trésor, *président*
- Agence nationale des services à la personne, *membre du conseil d'administration*
- Association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA), *commissaire du gouvernement*
- Autorité des normes comptables (ANC), *commissaire du gouvernement*
- Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), *représentant de l'État dans toutes les formations de l'ACPR, sans voix délibérative*
- Banque africaine de développement, *gouverneur pour la France*
- Banque européenne pour la reconstruction et le développement, *gouverneur suppléant pour la France*
- Banque internationale pour la reconstruction et le développement, *gouverneur suppléant pour la France*
- Banque mondiale, *gouverneur suppléant pour la France*
- Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES), *représentant de l'État, membre du comité de surveillance*
- Caisse de la dette publique, *président*
- Caisse des Dépôts, *membre de la commission de surveillance*
- Club de Paris, *président*
- Comité consultatif sur la législation et la réglementation financière (CCLRF), *président*
- Comité consultatif du suivi du développement des assurances des récoltes
- Comité de l'usure, *membre*
- Comité interministériel pour le développement de l'offre de logements (CIDOL), *membre du comité des directeurs*
- Commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers (AMF), *commissaire du gouvernement, représentant de l'État dans toutes les formations de l'AMF, sans voix délibérative*
- Commission de suivi de la convention AERAS
- Conseil supérieur des HLM, *membre*
- Fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie (CMU), *membre du conseil d'administration*
- Fonds de Garantie des dommages consécutifs à des actes de prévention de diagnostic ou de soins dispensés par des professionnels de santé, *membre du conseil de gestion*
- Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante (FIVA), *membre du conseil d'administration*
- GDF Suez (SA), *représentant de l'État, administrateur, membre du comité des nominations*
- Groupe de la Banque africaine de développement, *gouverneur pour la France*
- Groupe Interministériel Permanent de la Sécurité Routière (GIPSR)
- Haut conseil du commissariat aux comptes (H3C), *membre*
- Haut conseil pour l'avenir de l'assurance-maladie, *membre*
- Haut conseil de la famille
- Haut conseil du financement de la protection sociale, *membre*
- Institut d'émission d'Outre-mer, *membre du conseil de surveillance*
- Mécanisme européen de stabilité (MES), *membre du conseil d'administration*
- Mission d'inspection du logement locatif social (Millos), *membre du comité directeur*
- Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, *membre*

- Office National d'Indemnisation des Accidents Médicaux (ONIAM), *membre du conseil d'administration et du conseil d'orientation*
- Organisme pour la tenue du registre des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS), *commissaire du gouvernement, membre de la commission d'immatriculation, du conseil d'administration, de l'assemblée générale*
- RMN - Grand Palais, *membre du conseil d'administration*
- Société de financement de l'économie française, *administrateur*

Mandats et fonctions occupés de 2008 à 2012 dont M. Fernandez n'est plus titulaire

- Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest, *administrateur*
- BPCE (SA), *représentant de l'État, membre du conseil de surveillance, membre du comité des rémunérations et des nominations*
- Caisse des Dépôts, *membre du comité d'examen des comptes et des risques, du comité des nominations et du comité des fonds d'épargne*
- Conseil d'analyse économique, *membre*



PHILIPPE BAUMLIN

Né le 16 juin 1957. Nationalité française.

► ADRESSE PROFESSIONNELLE :

CNP Assurances, 4 place Raoul Dautry, 75015 Paris.

Délégué régional CNP Assurances – Délégation régionale Midi-Pyrénées.

Après avoir été membre du conseil de surveillance de CNP Assurances à compter du 8 juin 2004 et administrateur depuis le 10 juillet 2007, le mandat de Philippe Baumlín a été renouvelé par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012 pour une durée de quatre ans (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice 2015*).

Il est également membre du comité d'audit et des risques du conseil d'administration de CNP Assurances.

En raison des ses fonctions de président du conseil de surveillance du FCPE Actions CNP, Philippe Baumlín a été nommé administrateur représentant des actionnaires salariés.

Détenteur au 31 décembre 2013 de 1 511 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

- FCPE « Actions CNP », *président du conseil de surveillance*
- AG2R Retraite AGIRC, *administrateur (élu le 06/12/2012 pour un mandat de 6 ans)*
- PRIMA SA (société membre du GIE AG2R), *administrateur, président du conseil d'administration (depuis le 21/11/2013)*

Mandats occupés de 2008 à 2012 dont M. Baumlín n'est plus titulaire

- Norpierre 2 (SCPI), *membre du conseil de surveillance (fin de mandat : 2007, date de dissolution de la SCPI)*
- Union Générale de Retraite des Cadres (UGRC), *administrateur (fin de mandat : 05/12/2012)*



MARCIA CAMPBELL

Née le 30 mars 1959. Nationalité britannique.

Licence de français, études Commerciales et études des Beaux-arts, université d'Édimbourg. *MBA open university.*

► ADRESSE PROFESSIONNELLE :

CNP Assurances, 4 place Raoul Dautry, 75015 Paris.

Administratrice depuis le 22 février 2011, le mandat de Marcia Campbell a été renouvelé par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012 pour une durée de quatre ans (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice 2015*).

Marcia Campbell est également membre du comité d'audit et des risques du conseil d'administration de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2013 de 750 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

- Sainsbury's Bank, *administratrice, présidente du Comité de transition, membre du comité d'audit*
- Gouvernement écossais, *présidente du comité consultatif pour la stratégie écologique*
- Murray International Trust Plc, *administratrice et membre du comité d'audit*

Mandats et fonctions occupés de 2008 à 2012 dont Mme Campbell n'est plus titulaire

- Financial Services Skills Council, *administratrice (2002-2008)*

- HDFC Standard Life, *administratrice et membre du comité d'audit et de rémunération (2006-2010)*
- Heng An Standard Life, *administratrice et présidente du comité d'audit (2006-2010)*
- Ignis Asset management (filiale de Phoenix Group Plc.), *directrice des opérations (2010-mars 2012)*
- Queen Margaret's University, *administratrice (2002-2008)*
- Scottish Business in the community (société de bienfaisance), *administratrice (2006-2012)*
- Standard Barnardos Scotland, (société de bienfaisance), *membre du conseil (fin de mandat : 2011)*
- Standard Life Asia, *administratrice et membre du comité d'audit (2006-2010)*
- Standard Life Ethical Fund, *présidente du comité supervisant l'investissement des fonds éthiques (2002-2010)*
- Standard Life Plc, *directrice des opérations (2004-2010) et présidente-directrice générale d'Asie-Pacifique (2006-2010)*



STÉPHANE PALLEZ

Née le 23 août 1959. Nationalité française.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration.

► ADRESSE PROFESSIONNELLE :

Caisse centrale de réassurance, 31 rue de Courcelles 75008 Paris.

Administratrice depuis le 5 avril 2011, le mandat de Stéphane Pallez a été renouvelé par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012 pour une durée de quatre ans (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice 2015*).

Stéphane Pallez est également présidente du comité d'audit et des risques de CNP Assurances, membre du comité stratégique du conseil d'administration de CNP Assurances.

Titulaire au 31 décembre 2013 de 200 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

- Caisse centrale de réassurance (SA), *présidente-directrice générale*
- Crédit Agricole CIB (SA) (anciennement Calyon), *administratrice (fin de mandat : 10/10/2013)*

- Eurazeo (SA), *membre du conseil de surveillance et du comité d'audit*
- GDF-Suez (SA), *représentante de l'État, administratrice*

Mandats et fonctions occupés de 2008 à 2012 dont Mme Pallez n'est plus titulaire

- France Télécom Orange, *directeur financier délégué de France Télécom Orange, responsable du financement et de la trésorerie, du cash management, de la fiscalité, de l'audit, du management des risques, du contrôle interne et de la fraude, de l'information financière. Membre du comité d'investissement et du comité des risques du Groupe, présidente du comité de financement et de trésorerie, du comité fiscal et du comité de l'information financière (avril 2004 à avril 2011)*



ROSE-MARIE VAN LERBERGHE

Née le : 7 février 1947. Nationalité française.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration, Insead, École normale supérieure.

Licenciée d'histoire et agrégée de philosophie.

► ADRESSE PROFESSIONNELLE :

Institut Pasteur, 25-28 rue du Docteur-Roux 75015 Paris.

Rose-Marie Van Lerberghe a été cooptée administratrice de CNP Assurances par le conseil d'administration du 25 septembre 2013 en remplacement de Henri Proglio, démissionnaire.

La ratification de la nomination de Mme Van Lerberghe pour la durée de mandat de son prédécesseur (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2017 à statuer sur les comptes de l'exercice 2016*) fait l'objet d'un projet de résolution.

Rose-Marie Van Lerberghe est également présidente du comité des rémunérations et des nominations.

Titulaire de 200 actions CNP Assurances.

Notice biographique

Madame Rose-Marie Van Lerberghe a été notamment inspectrice à l'inspection générale des affaires sociales, puis sous-directrice de la défense et de la promotion à la délégation à l'emploi du ministère du Travail. Elle rejoint ensuite pendant dix ans le groupe Danone, où elle a exercé en particulier les fonctions de directrice générale des ressources humaines. Puis, elle devient déléguée générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle. Ensuite, elle devient directrice générale de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris. En 2006, elle devient présidente du directoire du groupe Korian.

Mandats et fonctions

- Institut Pasteur (Fondation), *présidente du conseil d'administration*
- Air France (SA), *administratrice*
- Bouygues (SA), *administratrice*
- Casino (SA), *administratrice*
- Conseil Supérieur de la Magistrature, *membre*
- Groupe Hospitalier Paris Saint Joseph (Etablissement de santé privé d'intérêt collectif), *administratrice*
- Klépierre (SA), *administratrice*
- Orchestre des Champs Elysées, *présidente du conseil d'administration*

Mandats et fonctions occupés de 2008 à 2012 dont Mme Van Lerberghe n'est plus titulaire

- Cosmetic Executive Women, (Fondation), *membre*



PIERRE GARCIN

Né le 8 février 1960. Nationalité française.
École centrale de Paris.

► ADRESSE PROFESSIONNELLE :

BPCE, 50 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

Censeur depuis le 7 octobre 2010, le mandat de Pierre Garcin a été renouvelé par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012 pour une durée de deux ans (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice 2013*).

La nomination de Pierre Garcin en qualité de censeur est proposée à l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2014 pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice 2017.

Titulaire au 31 décembre 2013 de 200 actions CNP Assurances.

Notice biographique

Pierre GARCIN a débuté sa carrière professionnelle, en 1985, à la BFCE où il a exercé différentes fonctions au sein de la direction d'exploitation grands comptes et de la direction des marchés financiers.

En 1992, il rejoint le groupe AXA où il est en charge de l'ingénierie financière chez AXA IM.

En 1993, au sein d'AXA Corporate Solutions (IARD), il est successivement directeur des risques nouveaux, directeur des lignes spécialisées, directeur flottes automobile & solutions alternatives puis directeur technique & financier.

En 2004, il est nommé directeur commercial France & International d'Axa Assurances Collectives (Vie).

En 2008, Pierre Garcin était directeur général adjoint de Direct Assurance et directeur financier d'AXA Global Direct.

Il rejoint le Groupe BPCE en octobre 2010 en tant que directeur des assurances.

Mandats et fonctions

- BPCE (SA), *directeur des assurances du Groupe BPCE*
- Assurances BP IARD (SA), *représentant permanent de BPCE, administrateur*

- BPCE Assurances (SA), *président du conseil d'administration*
- Ecureuil Vie Développement (SAS), *administrateur*
- FONGEPAR (SA), *représentant permanent de BPCE, administrateur*
- Holassure (SAS), *président*
- Muracef (société d'assurances mutuelle), *représentant permanent de BPCE, administrateur*
- Natixis Assurances (SA), *représentant permanent de BPCE, administrateur*
- Natixis Assurances Partenaires (SA), *administrateur*
- Natixis Assurances Production Services (ex-GCE Assurances Production Services) (SAS), *membre du comité de surveillance*
- Sopassure (SA), *administrateur*
- Surassur (SA), *président du conseil d'administration*

Mandats et fonctions de 2008 à 2012 dont M. Garcin n'est plus titulaire

- Axa Global Direct, *directeur financier (fin de fonction : 2010)*
- CEMM (SAS), *administrateur (fin de mandat : 30/12/2012)*
- CGE Courtage (SAS), *président du conseil d'administration (fin de mandat : 01/01/2010) puis président (du 01/09/2010 au 01/01/2011)*
- Direct Assurance, *directeur général adjoint (fin de fonction : 2010)*
- GIE Partenariat CEMM (GIE), *représentant permanent de BPCE, administrateur unique et membre du comité de partenariat (fin de mandat : 30/12/2012) puis liquidateur (du 30/12/2012 au 31/12/2012)*
- Serena (SA), *vice-président du conseil de surveillance (fin de mandat : 14/11/2011)*
- SOCRAM Banque (SA), *représentant permanent de BPCE, administrateur (fin de mandat : 25/01/2012)*

**ALAIN QUINET**

Né le 11 septembre 1961. Nationalité française.

Institut d'études politiques de Paris, École nationale d'administration

► ADRESSE PROFESSIONNELLE :

Réseau Ferré de France, 92 av. France, 75013 Paris.

Après avoir été administrateur de CNP Assurances à compter du 21 avril 2009, Alain Quinet a été nommé censeur de CNP Assurances par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012 pour une durée de cinq ans (*fin de mandat en cours : assemblée générale des actionnaires appelée en 2017 à statuer sur les comptes de l'exercice 2016*).

Titulaire au 31 décembre 2013 de 200 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

- Réseau Ferré de France (EPIC), *directeur général délégué depuis le 15/12/2010*
- Icade (SA), *administrateur*
- Lyon-Turin Ferroviaire (SA), *administrateur*

Mandats occupés de 2008 à 2012 dont M. Quinet n'est plus titulaire

- Accor (SA), *administrateur, membre du comité d'audit (fin de mandat : 05/05/2010)*
- Caisse des Dépôts, *directeur des finances et membre des comités de direction de la Caisse des Dépôts et du Groupe (fin de fonction : 15/12/2010)*
- CDC Entreprises Capital Investissement (SA), *président directeur général, administrateur (fin de mandat : 21/12/2009)*
- CDC Infrastructure (SA), *président du conseil d'administration, administrateur (fin de mandat : 15/12/2010)*
- CDC International (SA), *représentant permanent de la Caisse des Dépôts, administrateur (fin de mandat : 15/12/2010)*
- Compagnie des Alpes (SA), *administrateur (auparavant membre du conseil de surveillance jusqu'au 19/03/2009), membre du comité de la stratégie et du comité des nominations et des rémunérations (fin de mandat : 15/12/2010)*

- Compagnie nationale du Rhône (SA), *représentant permanent de la Caisse des Dépôts, membre du conseil de surveillance (fin de mandat : 29/06/2009)*
- Dexia SA (société de droit belge), *administrateur (fin de mandat : novembre 2009)*
- Egis (SA), *président du conseil d'administration (fin de mandat : 15/12/2010)*
- Eiffage (SA), *administrateur, membre du comité des nominations et rémunérations (fin de mandat : 17/12/2010)*
- Électricité Réseau Distribution France (SA), *membre du conseil de surveillance (fin de mandat : 31/03/2008)*
- Financière Transdev (SA), *président-directeur général, administrateur (fin de mandat : 15/12/2010)*
- Fonds stratégique d'investissement (FSI) (SA), *représentant permanent de la Caisse des Dépôts, administrateur et membre du comité d'audit et des risques, du comité des investissements et du comité des rémunérations (fin de mandat : 15/09/2010)*
- Icade (SA), *membre du comité stratégie et investissements (fin des fonctions en 2011)*
- Réseau Ferré de France (EPIC), *administrateur (fin de mandat : 31/03/2008)*
- Société Forestière de la Caisse des Dépôts (SA), *administrateur (fin de mandat : 30/06/2010)*
- Transdev (SA), *représentant permanent de Financière Transdev, administrateur (fin de mandat : 15/04/2010)*



JACQUES HORNEZ

Né le 19 juillet 1950. Nationalité française.

► ADRESSE PROFESSIONNELLE :

MGEN, 3 square Max Hymans, 75015 Paris.

Après avoir été membre du conseil de surveillance de CNP Assurances à compter de septembre 2002 et censeur du conseil d'administration depuis le 10 juillet 2007, le mandat de censeur de Jacques Hornez a été renouvelé par l'assemblée générale du 29 juin 2012 pour une durée de quatre ans (*fin de mandat en cours : assemblée générale appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice 2015*).

Le 19 février 2014, M. Hornez a démissionné de son mandat de censeur.

Titulaire au 31 décembre 2013 de 212 actions CNP Assurances.

Mandats et fonctions

- Arts et Vie (Association), *administrateur (fin de mandat : juillet 2013)*
- Banque Monétaire et Financière (filiale CASDEN BP), *administrateur*
- Conseil national du Crédit Coopératif, *administrateur (fin de mandat : juillet 2013)*
- EGAMO (SA), *censeur, auparavant président du conseil d'administration (fin de mandat : juillet 2013)*
- GAIA, *président du conseil de surveillance (fin de mandat : juillet 2013)*
- MGEN, *administrateur (fin de mandat : juillet 2013)*
- MGEN Action Sanitaire et Sociale, *administrateur (fin de mandat : juillet 2013)*
- MGEN Centres de santé, *administrateur (fin de mandat : juillet 2013)*

- MGEN Filia, *administrateur (fin de mandat : juillet 2013)*
- MGEN Union, *administrateur (fin de mandat : juillet 2013)*
- MGEN Vie, *administrateur (fin de mandat : juillet 2013)*
- MutRé SA (réassurance), *administrateur*
- MutRé Union (union de livre I, réassurance), *président*
- Parnasse MAIF (SA), *administrateur*
- Système fédéral de garantie (SFG), *premier vice-président (fin de mandat : juillet 2013)*

Mandats occupés de 2008 à 2012 dont M. Hornez n'est plus titulaire

- Casden BANQUE POPULAIRE (SA coopérative à conseil d'administration), *administrateur*
- CCOMGEN (GIE), *administrateur (fin de mandat : 2008)*
- Fructipierre (ex-Parnasse Immo) (SCPI), *représentant permanent au conseil de surveillance*
- MGEN, *trésorier général puis vice-président*
- Multi Gestion EGAMO (SICAV), *président*
- Natexis Convertibles Europe (SICAV), *administrateur (fin de mandat : 2008)*
- Norden (SICAV), *administrateur (fin de mandat : 2008)*
- Observatoire de l'Enfance en France (GIE), *administrateur*
- Philgen (SCI), *cogérant*
- Union Nationale de la Réassurance de la Mutualité Française (UNRMF), *administrateur*

Nomination soumise au vote de l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2014.



JEAN-LOUIS DAVET

Né le 20 avril 1959. Nationalité française.

École centrale de Paris. Doctorat d'État en mathématiques.

► ADRESSE PROFESSIONNELLE :

MGEN, 3 square Max Hymans, 75015 Paris.

Monsieur Jean-Louis Davet est directeur groupe de la MGEN depuis 2008 et directeur général d'Istya depuis 2011.

La nomination de Jean-Louis Davet en qualité de censeur est proposée à l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2014 pour une durée de deux ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015. M. Davet remplacerait M. Hornez, démissionnaire de son mandat de censeur le 19 février 2014.

Notice biographique

Jean-Louis Davet a débuté sa carrière en 1985 en qualité de chercheur au CNRS et de chargé de cours à l'École centrale de Paris et à l'Université Paris 6.

Il devient en 1988, directeur de Festo France, filiale du groupe allemand d'automatisation industrielle Festo ; puis de 1992 à 2006, directeur associé de divers cabinets de conseil en stratégie (Gemini Consulting, CMC-Oliver Wyman, Cap Gemini, Ernst & Young).

En 2006, il intègre la Mutualité Française au poste de directeur et conseiller du directeur général puis devient directeur groupe de la MGEN à compter de 2008.

5.4 RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX DE CNP ASSURANCES

CNP Assurances se réfère au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP-MEDEF et notamment à ses recommandations du 16 juin 2013 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Afin d'améliorer la lisibilité et la comparabilité des informations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, CNP Assurances suit la présentation standardisée recommandée par l'AFEP et le MEDEF ainsi que par l'AMF.

Le changement du président du conseil d'administration et du directeur général, intervenu au cours de l'exercice 2012, est pris en compte dans la présentation qui suit. Les informations relatives à Edmond Alphandéry et Gilles Benoist, respectivement président du conseil d'administration et directeur général, dont les

mandats ont pris fin le 29 juin 2012, apparaissent aux côtés de celles se rapportant à Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration depuis le 29 juin 2012 et Frédéric Lavenir, directeur général depuis le 26 septembre 2012.

La direction générale par intérim assurée par le directeur général adjoint Antoine Lissowski entre le 29 juin 2012 et le 26 septembre 2012 s'est effectuée sans versement de rémunération au titre du mandat social de directeur général. Pendant la brève durée du mandat social confié à M. Lissowski, celui-ci a perçu la rémunération attachée au contrat de travail qui le lie à la Société depuis 2003 et qui a été maintenue sans modification. En conséquence, aucune information spécifique relative à la rémunération pendant la période de direction générale par intérim n'est reproduite ci-après.

Tableau 1

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS (BRUTES) DUES ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL (exprimées en euros)

	2012		2013
	E. Alphandéry	J-P. Faugère	J-P. Faugère
Edmond Alphandéry, président du conseil d'administration jusqu'au 29/06/2012			
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	235 200	131 217	290 822
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Aucune		
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (tableau 4)	Aucune option attribuée		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (tableau 6)	Aucune action de performance attribuée		
TOTAL		366 417	290 822
Gilles Benoist, directeur général jusqu'au 29/06/2012			
Frédéric Lavenir, directeur général depuis le 26/09/2012	G. Benoist	F. Lavenir	F. Lavenir
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	963 672	120 179	450 000
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Aucune		
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (tableau 4)	Aucune option attribuée		
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (tableau 6)	Aucune action de performance attribuée		
TOTAL		1 083 851	450 000

Tableau 2

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS (BRUTES) DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL
(exprimées en euros)

Présidence du conseil d'administration	2012				2013	
	Edmond Alphandéry, président du conseil d'administration jusqu'au 29/06/2012		Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration depuis le 29/06/2012		Dues ⁽¹⁾	Versées ⁽²⁾
	Dues ⁽¹⁾	Versées ⁽²⁾	Dues ⁽¹⁾	Versées ⁽²⁾	Dues ⁽¹⁾	Versées ⁽²⁾
Rémunération fixe	190 000	126 602	190 000	126 602	250 000	250 000
Rémunération variable annuelle	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune		
Rémunérations variables pluriannuelles	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Rémunération exceptionnelle	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune		
Jetons de présence	45 200	4 615	77 810	3 115	40 822	22 822
Avantages en nature	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun		
Sous-total	235 200	131 217	267 810	129 717	290 822	272 822
TOTAL	366 417		397 527		290 822	272 822

Direction générale	2012				2013	
	Gilles Benoist, directeur général jusqu'au 29/06/2012		Frédéric Lavenir, directeur général depuis le 26/09/2012		Dues ⁽¹⁾	Versées ⁽²⁾
	Dues ⁽¹⁾	Versées ⁽²⁾	Dues ⁽¹⁾	Versées ⁽²⁾	Dues ⁽¹⁾	Versées ⁽²⁾
Rémunération fixe	290 000 (dont 190 000 au titre du contrat de travail et 100 000 au titre du mandat social)	107 179	290 000 (dont 190 000 au titre du contrat de travail et 100 000 au titre du mandat social)	107 179	400 000	400 000
Rémunération variable annuelle	101 500	13 000	319 000 (dont 209 000 au titre du contrat de travail et 110 000 au titre du mandat social)	-	48 471	13 000
Rémunérations variables pluriannuelles	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Rémunération exceptionnelle ⁽³⁾	439 649	Aucune	439 649	-	-	
Jetons de présence	131 360	Aucun	143 230	-	Aucun	Aucun
Avantages en nature	1 163	Aucun	1 163	-	1 529	1 529
Sous-total	963 672	120 179	1 193 042	107 179	450 000	414 529
TOTAL	1 083 851		1 300 221		450 000	414 529

(1) Les colonnes « dues » indiquent les rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chaque exercice concerné, quelle que soit leur date de versement

(2) Les colonnes « versées » mentionnent l'intégralité des rémunérations versées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de chacun de ces exercices

(3) Gilles Benoist, directeur général, a perçu en 2012 une rémunération exceptionnelle composée d'une indemnité de départ à la retraite de 395 316 € et d'une indemnité de congés payés de 44 333 €

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX RÉMUNÉRATIONS DE M. FAUGÈRE, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DEPUIS LE 29 JUIN 2012

2012	2013
<p>Rémunérations fixe et variable La rémunération de Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration depuis le 29 juin 2012, a été fixée par le conseil d'administration du 29 juin 2012, à 250 000 € annuels. La rémunération due au titre de 2012 et versée en 2012, calculée <i>prorata temporis</i>, a été de 126 602 €.</p>	<p>Rémunérations fixe et variable La rémunération de Jean-Paul Faugère est inchangée depuis la première décision du conseil d'administration.</p>
<p>Jetons de présence Le montant de jetons de présence « dus » en 2012 de 4 615 € correspond à la somme attribuée par Caixa Seguros Holding (3 115 €) et Icade (1 500 €). Le montant de jetons de présence « versés » en 2012 de 3 115 € correspond à la somme perçue de Caixa Seguros Holding.</p>	<p>Jetons de présence Le montant de jetons de présence « dus » en 2013 de 40 822 € correspond à la somme attribuée par Caixa Seguros Holding (21 322 €) et Icade (19 500 €). Le montant de jetons de présence « versés » en 2013 de 22 822 € correspond à la somme perçue de Caixa Seguros Holding (21 322 €) et Icade (1 500 €).</p>
<p>Avantages en nature Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration depuis le 29 juin 2012, ne dispose d'aucun avantage en nature. Un véhicule de société est mis à sa disposition.</p>	<p>Avantages en nature Jean-Paul Faugère ne dispose d'aucun avantage en nature. Un véhicule de société est mis à sa disposition.</p>

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX RÉMUNÉRATIONS DE M. LAVENIR, DIRECTEUR GÉNÉRAL DEPUIS LE 26 SEPTEMBRE 2012

2012	2013
<p>Rémunérations fixe et variable La rémunération de Frédéric Lavenir, directeur général depuis le 26 septembre 2012, est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. La partie fixe de la rémunération de M. Frédéric Lavenir a été fixée par le conseil d'administration du 7 septembre 2012 à 400 000 € bruts annuels. La partie variable complémentaire, liée aux performances globales de la Société et aux actions menées et réalisées par l'intéressé dans le cadre de sa prise de fonctions a été fixée à un maximum de 50 000 €. La rémunération au titre de l'exercice 2012 a été calculée <i>prorata temporis</i>. Sur proposition du comité des rémunérations et des nominations du 13 février 2013, le conseil d'administration du 21 février 2013 a déterminé à 13 000 € la part variable, calculée <i>prorata temporis</i>, de la rémunération au titre de l'exercice 2012 de Frédéric Lavenir. Le conseil d'administration du 21 février 2013 a également fixé les objectifs qui serviront à arrêter en 2014 cette partie variable de la rémunération, à partir des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ évolution du ratio frais de gestion Groupe/PNA total Groupe ■ variation du résultat brut d'exploitation ■ évaluation de la mise en œuvre des orientations stratégiques décidées par le conseil d'administration. 	<p>Rémunérations fixe et variable La partie fixe de la rémunération de M. Frédéric Lavenir a été fixée au titre de l'exercice 2013 par le conseil d'administration du 21 février 2013 à 400 000 € bruts annuels. La partie variable complémentaire de la rémunération de M. Frédéric Lavenir a été fixée au titre de l'exercice 2013, par le conseil d'administration du 21 février 2013, à un maximum de 50 000 €. Sur proposition du comité des rémunérations et des nominations du 13 février 2014, le conseil d'administration du 19 février 2014 a déterminé à 48 471 € la part variable, calculée, de la rémunération au titre de l'exercice 2013 de Frédéric Lavenir. Le conseil d'administration du 19 février 2014 a également fixé les objectifs qui serviront à arrêter en 2015 cette partie variable de la rémunération, à partir des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ l'évolution du ratio frais de gestion Groupe/PNA total Groupe selon les prévisions budgétaires présentées au conseil d'administration de décembre 2013 ■ la variation du résultat brut d'exploitation selon les prévisions budgétaires présentées au conseil d'administration de décembre 2013 ■ l'appréciation des actions menées en 2014 par le directeur général et axées sur : <ul style="list-style-type: none"> ■ le développement et le renouvellement des partenariats en France ■ l'évolution du modèle à l'international ■ l'évolution des activités nouvelles, en France et à l'international ■ sa performance managériale.
<p>Avantages en nature Frédéric Lavenir, directeur général n'a disposé en 2012 d'aucun avantage en nature. Un véhicule de société a été mis à sa disposition.</p>	<p>Avantages en nature Frédéric Lavenir dispose depuis 2013 d'un véhicule de fonction.</p>

Tableau 3

DÉTAIL DES JETONS DE PRÉSENCE VERSÉS PAR CNP ASSURANCES

Membres du conseil d'administration	Jetons versés en 2012 (en €)		Jetons versés en 2013 (en €)		Bénéficiaire
	Au titre du 2 ^e semestre 2011	Au titre du 1 ^{er} semestre de l'exercice 2012	Au titre du 2 ^e semestre 2012	Au titre du 1 ^{er} semestre de l'exercice 2013	
Edmond Alphandéry *	24 350	24 350	-	-	L'intéressé
Jean-Paul Faugère ^{(1)*}	-	-	-	-	-
Gilles Benoist	15 200	11 400	-	-	L'intéressé
Frédéric Lavenir ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Marc-André Feffer (Sopassure) *	21 300	15 200	15 500	14 450	Sopassure
Jean-Paul Bailly *	10 650	23 600	17 430	14 450	Sopassure
Philippe Wahl *	29 700	25 100	12 920	14 450	Sopassure
François Pérol *	6 850	23 600	10 970	3 050	Sopassure
Olivier Klein *	30 450	18 250	6 460	-	Sopassure
Jean-Yves Forel *				20 550	Sopassure
Augustin de Romanet (CDC) *	12 950	3 800	-	-	CDC
Virginie Chapron du Jeu *	-	3 800	20 660	20 550	CDC
Alain Quinet * (administrateur puis censeur)	11 400	15 200	12 920	3 800	L'intéressé
Antoine Gosset-Grainville *	11 400	28 150	20 010	6 100	CDC
Olivier Mareuse *	-	-	-	7 600	CDC
Anne-Sophie Grave *	-	15 200	15 500	14 450	CDC
André Laurent Michelson	7 600	15 200	9 690	3 800	CDC
Franck Silvent *	22 850	23 600	9 690	11 400	CDC
Ramon Fernandez (l'État)	0	11 400	3 230	7 600	Trésor public
Pierre Hériaud	18 250	15 200	-	-	L'intéressé
Michel Bouvard	-	3 800	12 920	11 400	L'intéressé
Henri Proglio *	16 750	24 350	13 550	6 850	L'intéressé
Stéphane Pallez *	48 000	43 400	28 400	29 700	L'intéressée
Marcia Campbell *	33 500	37 400	17 430	20 550	L'intéressée
Philippe Baumlin ^{(2)*}	15 200	19 000	20 660	20 550	L'intéressé
Jacques Hornez (censeur)	15 200	19 000	9 690	11 400	L'intéressé
Pierre Garcin (censeur)	11 400	19 000	9 690	11 400	Sopassure
Jean-Louis de Mourgues (censeur)	15 200	15 200	0	-	L'intéressé
TOTAUX	378 200	454 200	267 320	254 100	

* Administrateur également membre d'un comité spécialisé sur tout ou partie de la période comprise entre le 01/06/2011 et le 30/06/2013

(1) La participation de Jean-Paul Faugère et de Frédéric Lavenir aux réunions du conseil d'administration et des comités spécialisés de CNP Assurances ne donne pas lieu à versement de jetons de présence conformément aux décisions du conseil d'administration prises sur recommandation de son comité des rémunérations et des nominations

(2) L'intéressé a décidé de reverser l'intégralité de ses jetons de présence à l'association CDC Tiers-monde

PRÉCISIONS SUR LES JETONS DE PRÉSENCE

Ces montants sont bruts de retenue à la source.

Il est précisé par ailleurs qu'en raison de sa qualité de président(e) du comité d'audit et des risques, la dotation des jetons de présence revenant à Mme Stéphane Pallez, en qualité de membre de ce comité, représente le double de celle attribuée aux autres membres du comité d'audit et des risques.

Conformément à une décision du conseil d'administration du 18 décembre 2007, il est procédé au paiement des jetons de présence selon la périodicité suivante : le premier versement relatif aux réunions du conseil et de ses comités spécialisés tenues au cours du premier semestre, est effectué à l'issue du premier semestre tandis que le second paiement, relatif aux réunions du second semestre est prévu au début de l'année suivante.

Dans le cadre de la dotation globale annuelle des jetons de présence, soit 721 650 €, votée par l'assemblée du 21 avril 2009 (au titre des exercices 2008 et suivants), conformément aux notifications des titulaires du mandat social reçues par la Société, le conseil d'administration a réparti, sur recommandation du comité des rémunérations et des nominations, l'allocation des jetons selon les modalités suivantes :

Exercice 2012

- pour chaque participation effective au cours du premier semestre 2012, le montant unitaire des jetons de présence a été fixé à 3 800 € par réunion du conseil d'administration et à 3 050 € pour les réunions des comités spécialisés (comité d'audit et des risques, comité stratégique, comité des rémunérations et des nominations)
- pour chaque participation effective au cours du second semestre 2012, le montant unitaire des jetons de présence a été fixé à 3 230 € par réunion du conseil d'administration et à 2 580 € pour les réunions des comités spécialisés.

Exercice 2013

- pour chaque participation effective au cours du premier semestre et du second semestre 2013, le montant unitaire des jetons de présence a été fixé à 3 800 € par réunion du conseil d'administration et à 3 050 € pour les réunions des comités spécialisés.

Tableau 4 ⁽¹⁾

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Options attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet	Sans objet

(1) Tableaux 4 à 9 : il n'existe à ce jour aucun plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance au profit d'un dirigeant ou d'un salarié de CNP Assurances

Tableau 5 ⁽¹⁾

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Options levées par les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice	Année d'attribution
Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet	Sans objet

Tableau 6 ⁽¹⁾

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
	Sans objet	Aucune	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Tableau 7 ⁽¹⁾

ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Année d'attribution
Sans objet	Sans objet	Aucune	Sans objet	Sans objet

(1) Tableaux 4 à 9 : il n'existe à ce jour aucun plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance au profit d'un dirigeant ou d'un salarié de CNP Assurances

Tableau 8 ⁽¹⁾

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Information sur les options de souscription ou d'achat	Date d'assemblée	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Tableau 9 ⁽¹⁾

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 1	Plan n° 2
Sans objet	Aucune	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Tableau 10

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS INFORMATION SUR LES ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT

	Plan n°1	Plan n°2
Date d'assemblée	7/06/2005	07/06/2005
Date du directoire	5/07/2006	19/06/2007
Nombre total d'actions attribuées gratuitement aux salariés	201 120	202 260
Nombre total d'actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux)	0	0

Tableau 11

PRÉCISIONS SUR LA SITUATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire (article 39 CGI)		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Edmond Alphanféry président du conseil d'administration Début de mandat : 10/07/2007 Fin de mandat : 29/06/2012		X	X			X		X
Jean-Paul Faugère président du conseil d'administration Début de mandat : 29/06/2012 Fin de mandat : AG 2017 statuant sur les comptes 2016		X		X		X		X
Gilles Benoist directeur général Début de mandat : 10/07/2007 Fin de mandat : 29/06/2012	X		X		X			X
Frédéric Lavenir directeur général Début de mandat : 26/09/2012 Fin de mandat : AG 2017 statuant sur les comptes 2016		X		X		X		X

DISPOSITIF DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

	Rente annuelle brute (en €) au titre du régime supplémentaire de retraite	
	31/12/2012	31/12/2013
Edmond Alphanféry, président du conseil d'administration jusqu'au 29/06/2012	149 065	149 065
Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration depuis le 29/06/2012	-	-
Gilles Benoist, directeur général jusqu'au 29/06/2012	149 065	149 065
Frédéric Lavenir, directeur général depuis le 26/09/2012	-	-

Un régime de retraite supplémentaire à prestations définies a été mis en place au sein de CNP Assurances par décision du conseil de surveillance du 20 décembre 2005. Le conseil d'administration du 18 décembre 2007 a autorisé l'aménagement de ce régime après le changement du mode de gouvernance. Les modalités de ce régime de retraite supplémentaire, dont bénéficiaient les anciens dirigeants, Edmond Alphanféry et Gilles Benoist, sont précisées aux pages 56 et 57 du document de référence 2012 et à la page 54 du document de référence 2011.

Les deux nouveaux dirigeants, Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration depuis le 29 juin 2012 et Frédéric Lavenir, directeur général depuis le 26 septembre 2012, ne sont pas bénéficiaires de ce régime de retraite supplémentaire.

I INDEMNITÉ CONTRACTUELLE DE RUPTURE EN CAS DE LICENCIEMENT

	Au 30/06/2012 (Montant brut théorique)	Au 30/06/2012 (Montant brut versé)	Au 31/12/2013 Montant brut théorique
Edmond Alphandéry, président du conseil d'administration jusqu'au 29/06/2012	Aucun		Aucun
Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration depuis le 29/06/2012	Aucun		Aucun
Gilles Benoist, directeur général jusqu'au 29/06/2012	Indemnité conventionnelle de licenciement ⁽¹⁾ 1 144 582 €	0 €	Aucun
	Indemnité complémentaire de licenciement selon les dispositions de son contrat de travail « indemnité contractuelle de rupture » ⁽²⁾ 474 448 €	0 €	Aucun
Frédéric Lavenir, directeur général depuis le 26/09/2012	Aucun	Aucun	Aucun

(1) Gilles Benoist, directeur général jusqu'au 29 juin 2012, disposait en sa qualité de cadre de direction des sociétés d'assurances du dispositif d'indemnité conventionnelle de licenciement. M. Gilles Benoist ayant fait valoir ses droits à la retraite le 29 juin 2012, cette indemnité n'a pas été versée

(2) Gilles Benoist, directeur général jusqu'au 29 juin 2012, disposait dans son contrat de travail d'une clause relative à une indemnité contractuelle de rupture en cas de licenciement (hormis en cas de faute grave ou lourde) et dont le versement était subordonné au respect de conditions liées à des performances. M. Gilles Benoist ayant fait valoir ses droits à la retraite le 29 juin 2012, cette indemnité n'a pas été versée

Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration depuis le 29 juin 2012 et Frédéric Lavenir, directeur général depuis le 26 septembre 2012 n'étant pas liés par un contrat de travail avec la Société, aucune indemnité contractuelle de rupture en cas de licenciement, n'est prévue à leur profit.

I INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

(Article 43 de l'accord d'Entreprise relatif à l'ensemble des salariés)

	Au 31/12/2012 (Montant brut versé)	Au 31/12/2013 (Montant brut versé)
Edmond Alphandéry, président du conseil d'administration jusqu'au 29/06/2012	Aucune	Aucune
Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration depuis le 29/06/2012	Aucune	Aucune
Gilles Benoist, directeur général jusqu'au 29/06/2012 ⁽¹⁾	395 316 €	Aucune
Frédéric Lavenir, directeur général depuis le 26/09/2012	Aucune	Aucune

(1) Parti à la retraite au-delà de 65 ans et remplissant la condition d'ancienneté d'au moins cinq ans, Gilles Benoist, directeur général jusqu'au 29 juin 2012, a eu droit, au titre de son contrat de travail, à l'indemnité de retraite prévue par l'accord d'Entreprise égale à 3/12^e de son dernier salaire annuel brut, primes et accessoires comprises, majorée de 1/120^e de ce dernier salaire annuel brut par année de présence et, au-delà de dix ans d'ancienneté, des 2/120^e de ce salaire annuel brut par année de présence

Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration depuis le 29 juin 2012 et Frédéric Lavenir, directeur général depuis le 26 septembre 2012 n'étant pas liés par un contrat de travail avec la Société, aucune indemnité de départ à la retraite, n'est prévue à leur profit.

Rémunérations de la direction générale

Dans le tableau qui suit les rémunérations versées à Gilles Benoist, directeur général jusqu'au 29 juin 2012 et de Frédéric Lavenir, directeur général depuis le 26 septembre 2012, apparaissent dans leur globalité, le détail de celles-ci fait l'objet d'une information plus précise dans les tableaux figurant ci-dessus relatifs aux « rémunérations des mandataires sociaux de CNP Assurances ».

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

	Rémunérations versées en 2012 (en €)	Rémunérations versées en 2013 (en €)
Gilles Benoist, directeur général du 01/01/2012 au 29/06/2012		
Rémunération fixe	290 000,08	0
Rémunération variable	319 000,00	0
Jetons de présence versés par CNP Assurances, filiales et autres sociétés	143 230,46	0
Divers (indemnités congés payés, de départ à la retraite, EPI, prime, véhicule de fonction)	440 812,00	0
TOTAL	1 193 042,46	0

	Rémunérations versées en 2012 (en €)	Rémunérations versées en 2013 (en €)
Frédéric Lavenir, directeur général depuis le 26/09/2012		
Rémunération fixe	107 179,48	400 000
Rémunération variable	-	13 000
Jetons de présence versés par CNP Assurances, filiales et autres sociétés	-	-
Divers (indemnités de congés payés, de départ à la retraite, EPI, prime, véhicule de fonction)	-	1 529
TOTAL	107 179,48	414 529

Les informations relatives aux directeurs généraux adjoints ne sont pas requises par la loi et leur présentation s'inscrit dans le cadre d'une politique volontariste de transparence.

	Rémunérations versées en 2012 (en €)	Rémunérations versées en 2013 (en €)
Antoine Lissowski, directeur général adjoint		
Xavier Larnaudie-Eiffel, directeur général adjoint		
Rémunération fixe globale des DGA	654 999,96	654 999,96
Rémunération variable globale des DGA	454 821,69	320 260
Avantages en nature des DGA (véhicule de fonction)	5 477,28	5 477,28
Jetons de présence versés (filiales de CNP Assurances)	76 208,66	70 325,44
Divers (indemnités de congés payés, EPI, prime)	102 757,66	84 496,90
Total rémunérations directeurs généraux adjoints	1 294 265,25	1 135 559,58
Soit une moyenne de rémunération par DGA	647 132,63	567 779,79
TOTAL RÉMUNÉRATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE (DG + DGA)	2 594 487,19	1 550 088,55
Soit une moyenne de rémunération par membre de la direction générale	864 829,06	516 696,18

5.5 DÉCLARATION DES MANDATAIRES SOCIAUX-CONDAMNATIONS, FAILLITES, CONFLITS D'INTÉRÊTS ET AUTRES INFORMATIONS

Absence de condamnations pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique officielle

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du conseil d'administration ou de la direction générale
- aucun des membres du conseil d'administration ni de la direction générale n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que directeur général

- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du conseil d'administration ou de la direction générale par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ; et aucun administrateur ni membre de la direction générale n'a été empêché, par un tribunal, d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Contrats de services

Aucun membre du conseil d'administration ni de la direction générale n'est lié par un contrat de services avec CNP Assurances ou l'une de ses filiales.

Conflits d'intérêts

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du conseil d'administration et de la direction générale à l'égard de la Société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs. À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du conseil d'administration ou de la direction générale a été sélectionné en cette qualité. À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, à l'exception de ce qui est décrit au paragraphe « pactes d'actionnaires », il n'existe aucune

restriction acceptée par les membres du conseil d'administration et de la direction générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société.

Conformément au Règlement Intérieur du Conseil d'administration et afin de prévenir les risques de conflit d'intérêts, chaque membre du Conseil d'administration a l'obligation de déclarer au Conseil, dès qu'il en a connaissance, toute situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêts entre l'intérêt social de CNP Assurances et son intérêt personnel ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente. (cf. Chap. I – 1.2 C. § 6 du règlement intérieur du Conseil).

5.6 FACTEURS DE RISQUES

INTRODUCTION : RAPPEL DU CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE

L'environnement économique et financier dans lequel a évolué le groupe CNP Assurances en 2013 fait l'objet d'un développement au paragraphe 2.2.1 du document de référence. Les résultats du groupe CNP Assurances pourraient être affectés par des facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire ou politique.

De nombreux risques décrits ci-dessous sont inhérents à la nature des activités de CNP Assurances et à l'environnement économique, concurrentiel et réglementaire dans lequel s'exercent ces activités.

Compte tenu des multiples éventualités et incertitudes liées à ces risques, le groupe CNP Assurances n'est pas toujours en mesure d'en quantifier l'impact avec un degré suffisamment pertinent de précision. Il a néanmoins été mis en place de nombreux processus de gestion des risques ainsi que des procédures et contrôles afin de surveiller et gérer les risques de façon permanente. Ces processus, procédures et contrôles de risques sont détaillés dans les chapitres 5.1 « rapport du président du conseil d'administration de CNP Assurances » et 5.2 « organisation de la gouvernance » de ce document de référence qui complètent le présent chapitre.

Si les principaux risques auxquels le Groupe est exposé sont ainsi identifiés ci-après, cette présentation ne saurait en revanche constituer une liste exhaustive. En particulier, d'autres risques inconnus à ce jour ou bien considérés pour l'heure comme mineurs ou non significatifs pourraient dans le futur affecter significativement le Groupe.

Les éléments présentés dans ce chapitre « Facteurs de Risques » abordent la nature des facteurs de risques auxquels CNP Assurances peut être exposé, leur ampleur et l'impact que ces risques pourraient avoir sur les résultats et le patrimoine du Groupe ainsi que les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

En complément des précédents chapitres 5.1 sur le dispositif général de maîtrise des risques et des procédures de contrôle interne et 5.2 sur l'organisation de la gouvernance de

CNP Assurances, sont successivement exposés les éléments suivants :

- **les facteurs de risques liés à l'activité d'assurance** : risques d'assurance sur les contrats d'épargne, de retraite et de prévoyance, concentration du risque d'assurance, risques liés à la réassurance et risques d'insuffisance des provisions du fait de variations d'hypothèses
- **les facteurs de risques liés aux marchés financiers** : risques spécifiques de désajustement actif/passif, risques de taux d'intérêt, risques de crédit, risques souverains, risques pays, risques de liquidité, risques actions, immobiliers, d'infrastructures, de capital investissement, de change et risques liés à l'insuffisance des programmes de couverture
- **les facteurs de risques liés à l'exercice de l'activité** : risques opérationnels, risques de continuité d'activité, risques de non-conformité et liés aux contentieux, risques de blanchiment, de fraude, liés aux systèmes d'information et risques sociaux et environnementaux
- **les autres facteurs de risques** : risques fiscaux, risques de dégradation du *rating*, risques de partenariat, risques liés à l'environnement réglementaire et concurrentiel, risques de modèle
- **la gouvernance des risques** : gestion des risques Groupe, acteurs, organes de gouvernance et pilotage *via* le comité des risques Groupe, pilotage des engagements techniques du Groupe, processus de conception et d'approbation des produits, suivi des risques opérationnels, encadrement des risques liés aux marchés financiers par des comités dédiés

Cette présentation est à rapprocher des tableaux du chapitre 3, consacré aux états financiers du groupe CNP Assurances, qui permettent d'illustrer et de quantifier l'ensemble des risques. En particulier, les tableaux du chapitre 3.1 sont inclus dans les comptes consolidés du groupe CNP Assurances et ont fait l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes.

5.6.1 Facteurs de risques liés à l'activité d'assurance

Le Groupe propose une gamme complète de produits d'assurance en France et au niveau international.

Les principaux contrats d'assurance individuelle en euros proposés aux clients de CNP Assurances sont les contrats d'épargne, les contrats temporaires décès, les contrats d'assurance mixte, les contrats rentes viagères différées avec sortie obligatoire en rentes et les contrats de capital différé avec contre-assurance. Le Groupe commercialise par ailleurs des contrats multisupports avec un compartiment de placements en euros et un ou plusieurs compartiments en unités de compte.

Les contrats collectifs proposés par le Groupe sont essentiellement des contrats de retraite à cotisations définies, des contrats de retraite par capitalisation collective en points avec valeur du point garantie, des contrats de prévoyance et des contrats emprunteurs.

À ces contrats s'ajoutent des contrats dommages et responsabilité civile commercialisés par les filiales Caixa Seguros au Brésil et CNP Cyprus Insurance Holdings à Chypre et en Grèce. La part des engagements au titre des contrats dommages et responsabilité civile est marginale, comparativement aux engagements attachés à la personne garantis par le groupe CNP Assurances.

D'une manière générale, le groupe CNP Assurances est exposé aux risques liés à la tarification et à la commercialisation de nouveaux produits. Ce risque est encadré *via* un processus particulier décrit dans le paragraphe 5.6.5 dédié à la gouvernance des risques.

Le groupe CNP Assurances peut être aussi exposé à des risques émergents, à savoir des risques nouveaux ou en constante évolution, ce qui rend leur impact particulièrement incertain. Tous les risques actuellement inconnus ou considérés comme mineurs pourraient dans le futur s'avérer importants et impacter significativement le Groupe.

Les risques émergents font l'objet d'un processus particulier d'identification et d'analyse. La surveillance inclut une veille sur les publications scientifiques, de marché, la réglementation, les décisions de justice, etc.

Les risques de l'assureur diffèrent selon l'objet du contrat d'assurance :

LES CONTRATS D'ÉPARGNE GÈNÈRENT DES RISQUES DE NATURE ESSENTIELLEMENT FINANCIÈRE

Au sein de ces catégories de contrats, on distingue :

- les contrats ou supports libellés en euros pour lesquels l'assureur peut accorder un taux minimum garanti, complété d'une participation aux bénéficiaires. Cette garantie est offerte pour une durée limitée (cf. note 24.4 : risque de taux garantis des passifs relatifs aux contrats du chapitre 3.1 « Comptes consolidés »).

La plupart des produits d'épargne peuvent être rachetés par les assurés à une valeur fixée contractuellement avant l'échéance du

contrat. Les rachats de polices dépendent de la performance des marchés financiers, de la performance des contrats offerts par la concurrence, des comportements (besoin de liquidité des clients par exemple), de la confiance des clients, de la fiscalité et d'autres facteurs liés à ceux-ci. Des rachats importants pourraient avoir des impacts significatifs sur les résultats ou la solvabilité dans certains environnements défavorables. Par exemple, les produits d'épargne en euros sont exposés au risque de rachat en cas de forte remontée des taux d'intérêt : celle-ci peut occasionner des réalisations de moins-values latentes financées en partie par les fonds propres du Groupe et affecter ainsi le résultat et la solvabilité du Groupe (cf. paragraphe 5.6.2 sur l'exposition à la hausse des taux d'intérêt).

- les contrats en unités de compte pour lesquels l'assuré supporte le risque financier et pour lesquels l'engagement de l'assureur correspond aux garanties complémentaires proposées, de type garantie de capital en cas de décès. La conjonction d'une dégradation des marchés financiers et d'une sinistralité supérieure à celle anticipée serait à même de dégrader les résultats de l'activité sur ce type de produits.

LES CONTRATS DE RETRAITE GÈNÈRENT DES RISQUES DE NATURE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE

Les risques sur les rentes viagères en portefeuille résultent de la conjonction de deux éléments :

- la durée viagère qui est aléatoire
- le taux d'intérêt qui traduit la rémunération du capital géré par l'assureur.

Sur ce type de contrats, la politique de gestion financière à long terme et les gains ou pertes de mortalité sont les facteurs-clés des résultats. Dans la plupart des cas, les provisions sont calculées en utilisant les tables réglementaires de mortalité basées sur des données statistiques d'évolution de la population ; dans certains cas, des tables d'expérience sont utilisées. Les résultats ou les fonds propres sont potentiellement exposés en cas de déviation de l'évolution démographique d'expérience par rapport à ces tables de provisionnement ou de baisse des rendements d'actifs au-dessous des taux techniques pris en compte dans la tarification.

LES CONTRATS DE PRÉVOYANCE GÈNÈRENT DES RISQUES DE NATURE ESSENTIELLEMENT TECHNIQUE

Les contrats de risque ou de prévoyance regroupent différents types de garanties principales attachées au décès, à l'incapacité, l'invalidité, la dépendance, la santé et au chômage.

Le groupe CNP Assurances définit une politique de sélection des risques et de réassurance et met en œuvre un suivi statistique des populations couvertes et de leur sinistralité.

L'aggravation observée ces dernières années de la sinistralité sur les garanties d'incapacité de travail incluses dans les contrats d'assurance emprunteur et de prévoyance, notamment collective, a conduit à revoir en conséquence les tarifs de ces produits.

L'allongement de l'âge de départ à la retraite a également un impact défavorable sur les contrats dont les prestations sont dues jusqu'au départ en retraite de l'assuré.

L'asymétrie d'information entre assurés et assureurs génère un risque d'anti-sélection. Ce risque est néanmoins limité par l'application de certaines mesures de type questionnaire médical, délai de carence.

Les activités du Groupe peuvent être affectées par la survenance de catastrophes naturelles ou humaines.

Bien que l'activité du groupe CNP Assurances soit concentrée principalement sur l'assurance de personnes, la multiplication d'événements climatiques au niveau mondial, les actes de terrorisme, l'apparition ou le développement de pandémies telles que les virus H5N1 ou H1N1, ou les éventuelles conséquences du réchauffement climatique pourraient, outre les dégâts et impacts immédiats qu'ils occasionnent, avoir des conséquences significatives sur le résultat de ses activités.

LE GROUPE EST CONFRONTÉ AU RISQUE DE CONCENTRATION

Le Groupe est potentiellement confronté aux risques de cumul qui comprennent :

- la souscription par une ou plusieurs entités du Groupe de contrats portant un même risque
- la souscription par une ou plusieurs entités du Groupe de contrats avec des objets de risque différents, susceptibles d'être affectés par des sinistres résultant d'un même événement dommageable, ou d'une même cause première.

L'identification du risque de cumul et son atténuation sont opérées dans le cadre des procédures de conception et d'approbation des produits et de la gestion du portefeuille de contrats, y compris la réassurance (cf. note 24.5 : « concentration du risque d'assurance » du chapitre 3.1 « comptes consolidés »).

LE GROUPE ÉTABLIT UN PROGRAMME DE COUVERTURE POUR LIMITER LES RISQUES

Le dispositif de réassurance, élément important de gestion des activités d'assurance et de pilotage des risques du Groupe, répond aux objectifs suivants :

- une politique de Groupe qui intègre les contrats de CNP Assurances et de ses filiales
- une protection globale du compte d'exploitation *via* des couvertures en réassurance non proportionnelle, adaptées à la taille du groupe CNP Assurances et à sa capacité à porter les risques
- le partage des risques pris sur des affaires nouvelles de grande taille en prévoyance.

Par ailleurs, d'autres cessions ont été mises en place pour des raisons stratégiques et commerciales.

Des outils de suivi des portefeuilles réassurés ont été développés pour assurer un suivi régulier des résultats de la réassurance. Comme décrit dans la section sur le risque de crédit des réassureurs des comptes consolidés (cf. note 10.5 : « risque de crédit des réassureurs » du chapitre 3.1 « comptes consolidés »), ce suivi est complété par une analyse de l'exposition du Groupe à ses principaux réassureurs afin de s'assurer que les expositions cumulées restent bien dans les limites de risque définies par le Groupe. Malgré le respect actuel de ces limites, certains réassureurs pourraient être dans l'impossibilité de faire face à leurs obligations financières ce qui affecterait défavorablement le résultat net du Groupe.

En outre, la disponibilité, le montant et le coût de la réassurance reposent sur de nombreux facteurs et peuvent varier substantiellement. L'augmentation du coût de la réassurance pourrait affecter le résultat du Groupe, soit directement pour les activités réassurées, soit du fait de la réduction des cessions accroissant les risques de perte.

UNE ÉVOLUTION DES HYPOTHÈSES POURRAIT REMETTRE EN CAUSE LA SUFFISANCE DES PROVISIONS, LE RESULTAT ET LA SOLVABILITÉ DU GROUPE

L'évaluation des provisions techniques résulte d'une approche prudentielle qui peut être résumée comme suit :

- la maîtrise des risques liés à la baisse des taux d'intérêt
- l'éventuelle prise en compte de l'allongement de la longévité au-delà de la table réglementaire des rentiers sur la base de l'anticipation de l'expérience de la Société par l'utilisation d'une table d'expérience
- l'évaluation permanente des risques *via* :
 - un suivi des engagements de taux par des calculs prospectifs
 - des analyses détaillées et des études statistiques pour les contrats de prévoyance avec suivi des sinistres (par contrat/exercice de souscription/exercice de survenance) et du rythme de consommation des provisions.

Les principales provisions techniques sont présentées dans la note 24.3 « évaluation des contrats d'assurance » du chapitre 3.1 « comptes consolidés ».

Des méthodes statistiques et actuarielles sont employées pour :

- concevoir les produits
- établir les provisions techniques, leur adéquation dans le cadre du test de suffisance des passifs, la participation aux bénéfices différée passive et active, ainsi que la recouvrabilité de cette dernière
- mesurer certains indicateurs tels que la valeur des affaires nouvelles ou la valeur intrinsèque (cf. Chapitre 2.4 : « valeur intrinsèque »)
- mesurer la valeur de portefeuille acquis, les flux de trésorerie attendus utilisés dans les tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

Ces mesures reposent par nature sur des éléments incertains établis à partir de l'expérience ou d'hypothèses prospectives d'évolution de facteurs qui peuvent être :

- d'origine économique, démographique, sociale, législative, réglementaire, financière
- relatifs au comportement de l'assuré (par exemple, rachat, non-renouvellement, conservation, etc.)
- spécifiques à l'assurance vie tels que la mortalité, la morbidité ou la longévité.

Même si les hypothèses utilisées semblent raisonnables à la date à laquelle elles sont évaluées, un écart entre les hypothèses retenues et l'expérience future est envisageable. En particulier, l'évolution des hypothèses techniques ou des marchés financiers peuvent influencer sur le niveau de provisionnement, les dépenses de souscription ainsi que la valeur intrinsèque et la valeur des affaires nouvelles, et avoir un effet négatif sur le résultat consolidé et sur la solvabilité du groupe CNP Assurances (cf. note 22.4 : « sensibilité de la MCEV® aux risques de marché » du chapitre 3.1 « comptes consolidés »).

5.6.2 Facteurs de risques liés aux marchés financiers

CNP ASSURANCES DOIT VEILLER EN PERMANENCE À LA BONNE ADÉQUATION DE LA DURATION ET DES RENDEMENTS DE SES ACTIFS AVEC LE NIVEAU DE SES ENGAGEMENTS AU PASSIF

Le groupe CNP Assurances s'est doté des outils de pilotage nécessaires pour mesurer ses risques d'ajustement actif/passif et pour calibrer son allocation d'actifs stratégique. L'objectif de la gestion actif-passif est de faire correspondre la structure des portefeuilles d'actifs avec les engagements pris lors de la vente des polices d'assurance, tout en maximisant le retour sur investissement attendu par rapport à une limite de risque.

Les études actif/passif sont effectuées à partir de méthodologies et d'outils de modélisation fondés sur des scénarios déterministes et stochastiques du comportement des marchés financiers d'une part (à l'actif du bilan) et de l'évolution possible des engagements d'assurance d'autre part (au passif du bilan).

Ces analyses permettent notamment d'ajuster la durée des actifs en fonction du profil des différents passifs. Elles comportent cependant des risques de modèle. Si les hypothèses retenues étaient matériellement invalidées par les événements ou si une situation non modélisée survenait, CNP Assurances pourrait se trouver en situation d'avoir à céder des actifs en moins-values et donc d'enregistrer des pertes ou, alternativement, de ne pas disposer dans ses portefeuilles, d'actifs suffisamment rentables pour satisfaire les contraintes de rendements des passifs.

LE GROUPE EST EXPOSÉ À LA BAISSÉ DES TAUX

Le groupe CNP Assurances analyse régulièrement l'impact de la baisse des taux d'intérêt sur sa capacité à honorer les engagements pris à l'égard des assurés.

En période de baisse des taux d'intérêt, CNP Assurances subit une baisse des rendements de ses réinvestissements, entraînant une baisse progressive du taux de rendement de ses portefeuilles (cf. note 22.3 : « risque de taux des actifs financiers » du chapitre 3.1 « comptes consolidés »).

À plus long terme, une baisse durable des taux rend plus difficile le prélèvement des chargements prévus dans les contrats et expose l'assureur à une réduction de ses marges, en particulier sur les contrats d'assurance vie en euros.

Dans des scénarios plus extrêmes encore, et malgré une faible proportion de contrats avec taux garantis, CNP Assurances court le risque de ne pas atteindre sur ses actifs le niveau de rendement suffisant pour honorer les taux garantis contractuellement à ses clients, l'obligeant à mobiliser ses fonds propres pour satisfaire la garantie donnée.

Les contrats de retraite sont particulièrement exposés à la baisse des taux d'intérêt, et en particulier les contrats de retraite collective.

Les simulations actif/passif dans les scénarios de baisse des taux confirment ces mécanismes, mais l'impact négatif reste limité pour CNP Assurances grâce à la mise en application, depuis plusieurs années, de mesures de limitation des garanties de taux ainsi qu'une gestion dynamique des placements.

UNE HAUSSE RAPIDE DES TAUX D'INTÉRÊT AUGMENTE LE RISQUE DE RACHATS DE LEURS CONTRATS PAR LES ASSURÉS

En cas de remontée rapide des taux, le rendement des portefeuilles de CNP Assurances pourrait mettre du temps à s'adapter aux nouvelles conditions de marché, entraînant un décalage entre les taux servis et le rendement offert par d'autres produits financiers.

CNP Assurance pourrait alors devoir faire face à une hausse des rachats sur les contrats d'assurance vie, les assurés étant tentés de reporter leur épargne sur les produits disponibles à meilleurs rendements sur le marché.

Or, ce surcroît de rachats pourrait imposer à CNP Assurances de vendre des titres obligataires en moins-values latentes du fait de la hausse des taux. Le risque serait alors d'amplifier le décalage entre le rendement offert aux assurés et les rendements du marché du fait des moins-values et d'augmenter ainsi les rachats (cf. note 22.4 : « sensibilité de la MCEV® aux risques de marché » du chapitre 3.1 « comptes consolidés »).

Le groupe CNP Assurances est très attentif à ce risque et le gère tant à l'actif qu'au passif avec des mesures spécifiques.

Au passif :

- mise en place dans les contrats multisupports de clauses contractuelles permettant en cas d'évolution défavorable des marchés d'introduire des limites aux possibilités d'arbitrage, voire de les interdire
- limitation des engagements de taux à la fois en durée et en niveau offrant à la gestion financière la possibilité de réduire la part d'obligations à maturité longue.

À l'actif :

- investissement dans des obligations à taux variables et indexées
- investissement dans des obligations d'échéances diversifiées
- une partie du portefeuille à taux fixe du groupe CNP Assurances est couverte par des options de type *caps* (cf. note 9.6 : « instruments dérivés » du chapitre 3.1 « comptes consolidés »)
- maintien d'une part des actifs en liquidité.

Pour atténuer le risque de hausse des taux, CNP Assurances a mis en place des couvertures, permettant en cas de forte hausse des taux d'intérêt au-delà de certains seuils de déclenchement, de générer des revenus complémentaires qui correspondraient alors à la différence entre les seuils de déclenchement évoqués ci-dessus et le niveau effectif des taux d'intérêt à long terme sur les marchés financiers. Ils amélioreraient ainsi la rentabilité des actifs couverts dans un contexte où les taux d'intérêt auraient fortement augmenté.

Ce programme de couvertures est complété chaque année, en particulier pour accompagner l'accroissement des encours.

EN TANT QU'INVESTISSEUR DE LONG TERME, CNP ASSURANCES EST EXPOSÉ AUX RISQUES DE CRÉDIT (OU DE CONTREPARTIE) SUR SES PLACEMENTS

Cf. note 9.8 : « risque de crédit » du chapitre 3.1 « comptes consolidés ».

Le risque de crédit (ou de contrepartie) d'une obligation désigne l'éventualité que l'émetteur fasse défaut sur sa dette.

Ce risque dépend de la santé financière de l'entité et de sa qualité de crédit qui est synthétisée par une note (de AAA à D) attribuée par des agences de *rating*. Le *spread* de crédit désigne la prime de risque, c'est-à-dire l'écart entre le rendement d'une obligation et celui d'un emprunt d'État de très bonne qualité ayant les mêmes caractéristiques.

Le *spread* de crédit d'un émetteur varie sous l'effet, notamment, d'une modification de la perception par les investisseurs du risque de contrepartie de cet émetteur.

Historiquement, les *spreads* sur les obligations émises par les entreprises privées augmentent lors d'un ralentissement économique et ont tendance à se réduire en période de croissance. En effet c'est lors de ces phases de ralentissement économique que le taux de défaut des émetteurs augmente.

En cas de défaut sur un ou plusieurs titres présents en portefeuille, CNP Assurances devrait constater des pertes.

Mais même sans défaut avéré, il se peut qu'à certaines périodes, la perception du risque de défaut soit exagérée et que le niveau général des *spreads* intègre des prévisions de défaillances d'entreprises excessivement pessimistes, entraînant une baisse de valeur des titres en portefeuille.

Les variations des *spreads* de crédit ont par conséquent un impact direct sur la valeur de marché des investissements obligataires, et donc sur le niveau des plus-values latentes des titres détenus en portefeuille.

Le risque de variation des *spreads* de crédit du groupe CNP Assurances s'est accru en 2013, résultat de divers effets, notamment de la baisse de la qualité du portefeuille obligataire en raison d'une tendance à la dégradation des *ratings* (en particulier celui des sociétés financières de la zone euro), ainsi que de celui d'une augmentation de l'exposition des portefeuilles au risque crédit *corporate* en remplacement d'une partie des désinvestissements en actions et en obligations gouvernementales périphériques.

Afin de gérer au mieux ce risque, CNP Assurances encadre les différentes prises de risques par un jeu de limites et diversifie son portefeuille. En outre, ces investissements font l'objet d'une surveillance constante. cf. éléments sur les comités dédiés, dans le paragraphe 5.6.5 gouvernance des risques.

Le risque de contrepartie concerne également les produits dérivés (comme les *swaps* de taux – *caps* et *floors* – ou les *swaptions* par exemple) ou encore les titres mis en pension associés à des mécanismes d'appels de marge. Ces mécanismes permettent de réduire les risques de contrepartie pris par l'échange de collatéral.

Cf. tableaux dans chapitre 3.1 « comptes consolidés », notes 9.3 « titres mis en pension », 9.4 « titres prêtés » et 9.6 « instruments dérivés ».

LE RISQUE SOUVERAIN PESANT SUR LES OBLIGATIONS D'ÉTAT REPRÉSENTE UNE COMPOSANTE SIGNIFICATIVE DES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS PAR LE GROUPE

Cf. note 9.9 « classification des actifs par catégorie et zone géographique » du chapitre 3.1 « comptes consolidés ».

Le risque souverain correspond à un risque de défaillance de paiement d'une dette d'État et se traduit par le non-recouvrement partiel ou total de leur créance par les détenteurs d'obligations de cet État.

De par la nature des actifs à son bilan, le groupe CNP Assurances est significativement exposé à ce type de risque.

En période de croissance des niveaux d'endettement des États, des inquiétudes peuvent apparaître sur la capacité de certains États souverains à rembourser leur dette, conduisant à une défiance sur les obligations émises par ces États ou par leur secteur public, amenant à de forts écartements des *spreads*. Dans une situation extrême, CNP Assurances pourrait être amené à subir un défaut ou une restructuration de dette conduisant à constater de fortes pertes sur ces titres.

Après les difficultés rencontrées par les émetteurs privés en 2008 et 2009, le risque lié aux émetteurs souverains a marqué les années 2011 à 2013. La crise survenue sur la dette grecque a accru les

incertitudes pesant sur la capacité des émetteurs souverains à assurer le service de leur dette. Ces incertitudes ont pesé en particulier sur des États européens, comme l'Italie, l'Espagne et le Portugal, malgré la mise en place de plans européens de soutien.

Le bilan de CNP Assurances, largement investi en titres européens et en particulier français, est naturellement sensible à un élargissement des *spreads*. Une hausse des taux d'intérêt couplée à une vague de rachats déclencherait des réalisations de moins-values obligataires qui pourraient impacter les fonds propres de l'entreprise. En 2013, ces risques ont fait l'objet d'une attention particulière concernant les dettes des États périphériques de la zone euro : le Groupe est sensible aux dettes de l'Espagne, de l'Italie et du Portugal dans lesquels des filiales sont implantées. Il a de ce fait renforcé sa surveillance sur l'évolution de ces pays et le suivi de son exposition à leur dette souveraine. Ainsi, un certain nombre d'actions ont été poursuivies en 2013, et notamment dans chaque filiale d'Europe du Sud. Des réductions significatives des expositions et de fortes limitations d'investissements ont été mises en place sur les emprunts émis par ces États.

EN DEHORS DE LA ZONE EURO, LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS PAR LE GROUPE CNP ASSURANCES PEUVENT ÊTRE SOUMIS AU RISQUE PAYS DE NON TRANSFÉRABILITÉ DES ACTIFS

Le groupe CNP Assurances, ayant développé des activités à l'international, pourrait être confronté à différents risques pays qui se matérialisent par l'incapacité à rapatrier en France les capitaux investis à l'étranger. Au niveau du Groupe, cela concerne essentiellement le bilan des filiales sud-américaines.

EN CAS DE HAUSSE SIGNIFICATIVE DES RACHATS DES CONTRATS ASSURÉS, CNP ASSURANCES SERAIT EXPOSÉ À UN ACCROISSEMENT DE SON RISQUE DE LIQUIDITÉ

Cf. note 23.1 « risque de liquidité » du chapitre 3.1 « comptes consolidés ».

La liquidité mesure la capacité d'un débiteur à rembourser ses dettes et à honorer ses engagements dans l'hypothèse de la poursuite de ses activités. Pour CNP Assurances, le risque de liquidité correspond essentiellement au risque de non-remboursement de ses assurés en cas de hausse très significative des rachats.

Le risque de liquidité s'accroît lorsque la confiance en l'entreprise baisse : l'entreprise pourrait ne plus faire face, par manque de liquidités, aux demandes massives de rachats provenant de ses assurés. Par ailleurs, une telle défiance pourrait également avoir pour conséquence que CNP Assurances ne trouve plus acquéreur pour ses titres subordonnés sur le marché.

En pratique, CNP Assurances pourrait se voir confronté à ce risque en cas de collecte nette fortement négative lui imposant de réaliser certains de ses placements pour payer des prestations. Afin de faire face à cette éventualité, CNP Assurances conserve une réserve de liquidité et des portefeuilles de titres liquides qui,

bien que conséquents, pourraient s'avérer insuffisants en cas de réalisation de scénarios extrêmes.

À noter que les titres subordonnés émis par le Groupe ne font pas l'objet de *covenants*.

LE GROUPE CNP ASSURANCES EST EXPOSÉ AU RISQUE DE BAISSÉ DE LA VALORISATION AINSI QUE DES RENDEMENTS DES ACTIONS

Cf. note 20 « produits de placements » du chapitre 3.1 « comptes consolidés ».

Le risque action mesure la sensibilité de la valeur des actifs à un changement de valeur sur le marché des actions. Par extension, sont considérées comme actions les participations dans des sociétés minoritaires non cotées et les fonds à dominante actions. La volatilité mesure l'ampleur des variations du cours des actions. Elle sert de paramètre de quantification du risque de rendement et de prix d'une action. Lorsque la volatilité est élevée, la possibilité de gain est plus importante, mais le risque de perte l'est aussi.

En cas de moins-value latente durable sur certains titres, l'assureur peut être amené à constituer des provisions en ligne à ligne sur ces titres (*impairment*) pesant sur son résultat.

Par exemple, CNP Assurances peut être amenée à faire face à des situations où elle se trouve détentrice d'actions de sociétés relativement endettées, ou dont la valorisation repose sur des perspectives futures de croissance bénéficiaire. Si la croissance des ventes de ces sociétés est moins forte qu'espérée ou si l'entreprise peine à rembourser sa dette, la chute du cours peut être significative.

Par ailleurs, si le groupe CNP Assurances n'est pas directement impacté par la baisse de valorisation des portefeuilles des contrats en unités de compte, il porte en revanche le risque de baisse de ses marges.

Cf. note 23.3 « adéquation actif/passif des contrats en UC » du chapitre 3.1 « comptes consolidés »

Les marchés actions nationaux et internationaux, bien qu'en nette reprise en 2013, sont restés volatils et peuvent être soumis à d'importantes fluctuations (cf. note 22.4 : « sensibilité de la MCEV® aux risques de marché » du chapitre 3.1 « comptes consolidés »).

LE GROUPE CNP ASSURANCES DÉTIENT DES PARTICIPATIONS SUR DES ACTIFS IMMOBILIERS, SUR DES INFRASTRUCTURES ET SUR DES FONDS DE CAPITAL INVESTISSEMENT, CE QUI LUI FAIT COURIR DES RISQUES DE BAISSÉ DE VALORISATIONS OU DES RENDEMENTS SUR CES CLASSES D'ACTIFS

Le risque immobilier mesure la sensibilité de la valeur des actifs immobiliers à un changement de valeur sur le marché immobilier. Ce risque concerne tous les immeubles, quel qu'en soit leur usage : immobilier d'exploitation, immobilier locatif ou de rapport.

Les revenus locatifs d'un portefeuille immobilier sont exposés aux risques de marché (variation de l'offre et de la demande, des taux de vacance et de leur impact sur les valeurs locatives), mais aussi

aux risques de défaut des locataires et d'évolution défavorable des indices sous-jacents à la revalorisation des loyers.

La valeur des actifs immobiliers, détenus directement ou à travers des fonds, est par ailleurs exposée aux risques tant de variation des revenus locatifs que du marché de l'investissement lui-même mais potentiellement aussi aux risques d'obsolescence réglementaire des immeubles (sur la réduction des consommations énergétiques par exemple) qui pourraient engendrer une perte de valeur en cas de vente des actifs, ou des frais supplémentaires pour restaurer la valeur perdue de ces actifs.

Cf. note 8 « immeubles de placement et d'exploitation » du chapitre 3.1 « comptes consolidés ».

Le Capital investissement ou *private equity* est l'activité d'investisseurs financiers qui prennent des participations au capital des sociétés non cotées en Bourse. Il s'agit d'une activité beaucoup plus complexe que l'achat de titres cotés.

La très grande majorité des investissements de ce segment se fait au travers de fonds : FCPR (fonds communs de placement à risque), FCPI (fonds communs de placement à l'innovation) et plus marginalement les SCR (sociétés de capital-risque) en France.

Les risques sous-jacents à l'activité de capital investissement sont de deux natures : le risque lié à la rentabilité des fonds et celui lié à l'illiquidité importante de ces placements, qui requièrent des durées d'immobilisation à moyen terme.

Au total, les variations de valeur (à la baisse) sur ces types d'investissements (actions, immobilier, infrastructures, capital investissement, non coté) peuvent impacter le compte de résultat de CNP Assurances *via* la constitution de provisions prévues par le code des assurances.

CNP ASSURANCES ENCOURT UN RISQUE DE CHANGE

Cf. note 9.10 « opérations en devises » du chapitre 4.1 « comptes consolidés ».

CNP Assurances publie ses comptes consolidés en euros. Le risque de change vise en premier lieu les résultats intégrés de la filiale brésilienne du Groupe, la société Caixa Seguros Holding, dont la comptabilité s'exprime en réal brésilien. Or, la contribution de Caixa Seguros Holding aux performances financières du groupe CNP Assurances est croissante et significative, et ce à tous les niveaux du compte de résultat, au niveau des primes d'assurances émises comme à celui du résultat net. Les variations du réal ont donc un impact significatif sur le résultat net consolidé de CNP Assurances et sur ses flux de trésorerie. Afin de gérer ce

risque, CNP Assurances met en œuvre des couvertures de change mais celles-ci, résultant d'analyses et d'anticipations, pourraient s'avérer insuffisantes ou peu efficaces.

Les portefeuilles d'actifs des autres entités du Groupe (hors Brésil) sont principalement investis en valeurs de la zone euro. L'exposition au risque de change au titre des portefeuilles d'investissement est donc limitée.

Par ailleurs, le chapitre 5.1 « rapport du président du conseil d'administration de CNP Assurances » présente une analyse de l'exposition au risque de change.

CNP Assurances a émis des titres de dette subordonnée libellés en dollar américain et en livres sterling. Deux d'entre eux ont fait l'objet de couvertures de change *ad hoc* et le troisième a fait l'objet d'un adossement par des investissements dans la même devise.

Cf. tableaux dans chapitre 3.1 « comptes consolidés », notes 11.1 « passifs subordonnés » et 9.7 « instruments dérivés de couverture »

LES PROGRAMMES DE COUVERTURE QUE CNP ASSURANCES MET EN PLACE PEUVENT SE RÉVÉLER INSUFFISANTS OU INCOMPLETS

Cf. tableaux dans chapitre 3.1 « comptes consolidés », notes 9.6 « instruments dérivés » et 9.7 « instruments dérivés de couverture »

Le groupe CNP Assurances est très attentif à l'ensemble des facteurs de risques liés aux marchés financiers et les gère tant à l'actif qu'au passif *via* divers programmes de couverture.

Cependant, ces programmes de couverture peuvent se révéler incomplets, partiels voire inadaptés dans des conditions extrêmes de marché pour protéger le Groupe contre l'accroissement de son exposition ou des pertes qu'il souhaite atténuer, ce qui peut influencer négativement sur l'activité, le résultat net consolidé et la situation financière.

Ainsi, les stratégies de couverture, aussi développées qu'elles puissent être, n'écartent pas tout risque de perte. CNP Assurances pourrait subir des pertes si l'un des différents instruments ou l'une des stratégies de couverture que le Groupe utilise pour couvrir les différents types de risque auxquels il est exposé s'avérait inefficace.

Toute évolution inattendue du marché peut également diminuer l'efficacité de ces stratégies de couverture. En outre, la comptabilisation des gains et pertes résultant de certaines couvertures inefficaces peut accroître la volatilité des résultats publiés par CNP Assurances.

5.6.3 Facteurs de risques liés à l'exercice de l'activité

Les risques opérationnels sont définis comme «les risques de perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des procédures, personnels, systèmes internes ou à des événements extérieurs». Ils intègrent les risques juridiques et de non-conformité.

Les dispositifs de gestion de risques, dont les modalités sont adaptées à la nature des risques, visent à conforter la capacité de maîtrise par les opérationnels et à identifier des modalités de suivi indispensables à leur pilotage. La démarche est déployée au sein du Groupe selon un ordre défini en fonction du profil de risque de la société-mère et de chacune des filiales. Elle vient ainsi compléter le dispositif de contrôle interne – qui pourrait lui-même s'avérer imparfait –, en intervenant par catégorie de risques et non pas sur les risques unitaires identifiés par processus, et donne lieu à l'élaboration de cartographies de risques.

DES ACTIVITÉS DÉLÉGUÉES À DES PARTENAIRES D'AFFAIRES OU CONFIAÉES À DES PRESTATAIRES EXTÉRIEURS POURRAIENT GÉNÉRER DES RISQUES QUANT AU RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION D'ASSURANCE OU À LA QUALITÉ DES PRESTATIONS

Dans le cadre du modèle d'affaires de CNP Assurances, la sous-traitance – telles que définie par Solvabilité 2 – apparaît comme un risque significatif au sein du Groupe : les activités sont, d'une part déléguées aux partenaires (commercialisation et certaines opérations de gestion, dont la gestion d'actifs), et d'autre part confiées à des prestataires externes.

Les principaux risques induits par la mise en place de la sous-traitance sont régulièrement examinés : respect de la réglementation en particulier délit de marchandage, dépendance, perte de savoir-faire, conflit d'intérêt... Les conditions sont réunies pour que les zones de fragilité identifiées soient progressivement sécurisées. La démarche est à l'étude dans les principales filiales.

CNP ASSURANCES POURRAIT ÊTRE SOUMISE À UN RISQUE DE NON-CONFORMITÉ DE SES PRODUITS ET SERVICES

Plusieurs éléments du cadre normatif de l'activité d'assurance ont été discutés en 2013 au travers de la loi sur la consommation, de l'accord national interprofessionnel portant sur la protection sociale complémentaire et de la loi de financement de la sécurité sociale. Par ailleurs, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution a renforcé, dans une recommandation de janvier 2013, les conditions d'exercice du devoir de conseil auprès des clients. Les fondements techniques de l'assurance de personnes sont également au cœur des débats, menés par la profession auprès des instances européennes.

Dans le modèle d'affaires de CNP Assurances en France, la présentation des opérations d'assurance vie qui relève de la responsabilité de l'assureur est le plus souvent réalisée par des partenaires. Les produits proposés ainsi que les documents contractuels et commerciaux présentés aux clients doivent garantir à l'entreprise un niveau de sécurité juridique approprié, et permettre à l'assuré de connaître avec précision le contenu et l'étendue des garanties qu'il a contractées ou des propositions commerciales qui lui sont faites.

Soucieuse de la qualité de ses services aux clients, CNP Assurances a déployé depuis plusieurs années une politique de certification qualité de ses principales procédures selon des normes professionnelles reconnues (ISO 9001 pour les activités de gestion ou commerciales, CMMI ou ITIL pour les activités informatiques). Les nouveaux textes réglementaires ainsi que les recommandations publiées par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sont à chaque fois l'occasion de renforcer ou réagencer des procédures. L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution a néanmoins décidé d'engager une procédure disciplinaire à l'encontre de CNP Assurances à la suite d'un contrôle portant sur le traitement des contrats non réclamés, contrôle qui par ailleurs a concerné plusieurs grands établissements de la place.

La mise en œuvre de la recommandation de l'ACPR sur la réception et le traitement des réclamations contribue en particulier à couvrir le risque. CNP Assurances, en lien avec ses différents partenaires, a créé un formulaire de réclamation client sur son site Internet www.cnp.fr, précisant les modalités adaptées à chaque catégorie de contrat et chaque réseau distributeur. L'analyse des motifs de réclamation s'accompagne de la recherche de solutions aux problèmes identifiés.

Le volume de nouveaux contentieux clients est stable en France au cours des trois dernières années. Le recours à la médiation est quant à lui en augmentation favorisée par l'indication désormais systématique des modalités de saisine dans les courriers de gestion. Les requêtes de ce type en provenance des assurés restent cependant peu fréquentes au regard du nombre de contrats gérés par CNP Assurances.

Ces contentieux font l'objet d'une provision à hauteur de l'enjeu financier considéré.

L'ENTREPRISE, EN TANT QU'INTERMÉDIAIRE FINANCIER, EST CONFRONTÉE AUX RISQUES DE BLANCHIMENT, DE FRAUDE ET À DES RÉGLEMENTATIONS SPÉCIFIQUES

La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme constitue une préoccupation quotidienne du groupe CNP Assurances.

Le modèle d'affaires déployé, dans lequel un grand nombre d'opérations est intermédié par les partenaires, détermine les conditions de contrôles mises en place. Les conventions de gestion conclues entre CNP Assurances et ses partenaires définissent précisément les tâches confiées par l'assureur à l'intermédiaire.

Lorsque la relation commerciale est du ressort des partenaires, ceux-ci jouent un rôle essentiel dans la phase de recueil des informations de connaissance du client, élément essentiel de sécurisation existant. La quasi-totalité des opérations est réalisée par l'intermédiaire des comptes bancaires détenus par les clients dans les réseaux partenaires (ceux-ci ayant donc vérifié la qualité des flux en amont).

Les filiales étrangères du Groupe sont également mobilisées ; elles se sont engagées, par la signature d'une attestation, à respecter la réglementation locale et au minimum les exigences françaises qui leur ont été communiquées.

Par ailleurs, la prévention du risque de fraude s'est intensifiée. S'appuyant sur la logique et le savoir-faire déployés pour la lutte anti-blanchiment, les contrôles réalisés par les partenaires et les services gestionnaires de CNP Assurances d'une part, et l'analyse des données sur flux financiers des contrats d'autre part, ont été consolidés. Les suspicions de fraude, internes ou externes, détectées par les services gestionnaires de même que les manquements déontologiques des commerciaux ou les abus de faiblesse font l'objet d'un examen approfondi par les services spécialisés de CNP Assurances et donnent lieu à un rapport circonstancié et d'éventuelles préconisations si nécessaire.

AFIN DE RÉDUIRE L'IMPACT DE SURVENANCE DES RISQUES OPÉRATIONNELS, LES SOCIÉTÉS DU GROUPE ONT MIS EN PLACE UN PROGRAMME D'ASSURANCE ET DÉPLOYÉ DES PLANS DE CONTINUITÉ D'ENTREPRISE

Parmi les dispositifs visant à traiter efficacement les risques encourus et à réduire leur probabilité de survenance et leur impact, figurent deux dispositifs transversaux : le programme d'assurance et le plan de continuité d'entreprise.

CNP Assurances, après revue régulière de ses risques, définit et met en place un programme d'assurance lui permettant de protéger l'essentiel de son patrimoine et de ses responsabilités. Ce plan d'assurance – dommages aux biens et responsabilité civile professionnelle – est constitué de couvertures pour partie transversales pour le Groupe et pour partie spécifiques par filiale.

Les assurances souscrites et le niveau d'auto-assurance sont fonction des activités, de la taille et de la sinistralité des principales entités du groupe CNP Assurances.

CNP Assurances a mis en place un dispositif propre pour faire face au risque de l'arrêt des activités du fait d'un sinistre. Un dispositif de gestion de crise et un plan de continuité de l'entreprise peuvent être activés lors de la survenance d'un sinistre majeur. Ce dispositif est déployé en France et dans les filiales étrangères.

Ce plan a vocation, en cas de crise, à permettre la mise en place des actions immédiates nécessaires à la reprise des activités pour fournir ainsi un niveau de service suffisant aux clients et aux partenaires avec une interruption minimum. La pertinence et l'efficacité du plan de continuité de l'entreprise sont évaluées concrètement, plusieurs fois par an, grâce à des exercices de crise réalisés sur les différents sites de CNP Assurances.

Ce dispositif général Groupe appuyé sur le triptyque – gestion de crise, site de repli utilisateurs, plan de secours informatique – est en cours de déploiement dans les filiales étrangères.

CNP ASSURANCES EN TANT QU'ACTEUR MAJEUR DU MONDE DE L'ASSURANCE EXPOSE SON SYSTÈME D'INFORMATION ET SES DONNÉES EN CAS D'INCIDENT

Le Groupe s'appuie sur un système d'information dont le rôle est primordial dans l'ensemble de ses activités industrielles et commerciales et doit s'adapter à un environnement en constante évolution.

L'ouverture des systèmes d'information vers les partenaires et prestataires expose CNP Assurances à des risques d'intrusion dans ses applications et des actes de malveillance qui pourraient avoir pour conséquence la divulgation de données sensibles.

Le Groupe déploie des moyens pour assurer la sécurité des systèmes d'information, la fluidité des processus de gestion et l'intégrité des données, mais ces systèmes pourraient être soumis à des difficultés techniques susceptibles d'avoir un impact négatif sur son activité.

LE GROUPE POURRAIT ÊTRE SOUMIS A DES RISQUES SOCIAUX OU ENVIRONNEMENTAUX

Enfin, l'entreprise expose sa réputation en cas de manquements dans les domaines liés à sa gestion des ressources humaines (risques psychosociaux, non-respect de l'égalité homme/femme...). De même, son image pourrait être ternie par une mauvaise gestion de son parc forestier ou immobilier (risque environnemental notamment).

5.6.4 | Autres facteurs de risques

LA LÉGISLATION FISCALE EST SUSCEPTIBLE D'AVOIR UN IMPACT IMPORTANT SUR LA SITUATION DU GROUPE CNP ASSURANCES

Le risque fiscal recouvre aussi bien les impôts et taxes à la charge de CNP Assurances que ceux pour lesquels CNP Assurances joue un rôle de collecteur.

Le risque fiscal est le risque associé à l'application, à l'interprétation et aux changements de la réglementation fiscale, parfois avec un effet rétroactif. Le risque fiscal correspond au risque de ne pas être en règle avec les obligations exigées par les autorités fiscales.

Un risque fiscal insuffisamment maîtrisé pourrait conduire le Groupe à payer des charges fiscales supplémentaires et à s'acquitter de pénalités financières pour ne pas avoir respecté les obligations fiscales requises.

La construction des produits d'assurance, en particulier en assurance vie, prend en compte de nombreux facteurs, dont les taxes, et s'appuie sur la législation en vigueur au moment de la construction du produit d'assurance. Les évolutions de la réglementation fiscale en particulier les suppressions d'avantages fiscaux ou les augmentations des taux de taxes, ou l'introduction de nouvelles règles peuvent avoir un impact négatif significatif sur le chiffre d'affaires présent et futur, le volume des encours gérés, le résultat net, la trésorerie, la situation financière, ainsi que, le cas échéant, sur la valeur de l'action CNP Assurances.

TOUTE DÉGRADATION DU RATING DU GROUPE CNP ASSURANCES POURRAIT SE TRADUIRE PAR UN RENCHÉRISSEMENT DU COÛT DE SA DETTE

La notation financière constitue, pour les investisseurs, un critère clé dans l'estimation du risque qu'un investissement comporte, particulièrement dans le cadre de marchés financiers de plus en plus globaux qui rendent difficile la maîtrise de l'information et donc de tous les paramètres de risque.

Ainsi, pour CNP Assurances, toute dégradation de sa notation pourrait se traduire par un renchérissement du coût de sa dette, ce qui pourrait avoir un impact sur ses résultats futurs.

L'agence Standard & Poor's révisé à intervalles réguliers le *rating* de CNP Assurances et celui de ses filiales. CNP Assurances veille à maintenir un niveau élevé de notation traduisant sa solidité financière.

Cf. note 11 « passifs subordonnés » du chapitre 3.1 « comptes consolidés ».

RISQUES LIÉS AUX PARTENARIATS STRATÉGIQUES

CNP Assurances procède, directement ou au travers de filiales, à des investissements stratégiques, par mise en place de

partenariats permettant de renforcer sa présence sur certains marchés.

Les partenariats stratégiques constituent l'un des moyens pour CNP Assurances de partager le risque économique et financier. Ils peuvent revêtir une forme simplement commerciale (conclusion d'un accord de distribution) ou bien également capitalistique (création d'une filiale commune).

Dans le cas de création de filiales communes, le partage avec le partenaire distributeur du contrôle capitalistique et opérationnel permet une réduction de l'exposition en capitaux engagés et favorise l'implication effective du partenaire.

En cas de croissance externe, la Société procède à des audits en s'appuyant sur des conseils extérieurs, afin de vérifier de façon approfondie la situation de l'entité cible. En outre, à chaque stade important de l'opération, sont mis en œuvre les dispositifs de gouvernance permettant d'en confirmer l'intérêt et de permettre à l'instance décisionnaire concernée de fixer les conditions et paramètres pris en compte pour aboutir à sa réalisation.

L'intégration de ces partenariats au sein du groupe CNP Assurances peut se révéler parfois plus difficile et plus longue qu'envisagée, ou nécessiter la mobilisation plus importante des équipes et des dirigeants concernés, et ainsi impacter négativement les résultats du Groupe.

Par ailleurs, la vie des affaires et leur constante évolution impliquent que rien ne peut garantir que la performance financière des sociétés ou partenariats acquis soit conforme aux plans d'affaires initiaux sur la base desquels les décisions d'investissement auront été fondées. De telles divergences peuvent conduire à la constatation de dépréciation de goodwill ou d'autres actifs incorporels, affectant négativement la situation financière du Groupe. cf. note 7 « synthèse des actifs incorporels » du chapitre 3.1 « comptes consolidés ».

En outre, l'évolution d'un projet, du contexte politique et économique local, de la situation économique d'un partenaire, ou la survenance d'un désaccord entre les partenaires, peut conduire à un besoin de réorientation du partenariat.

Afin de limiter ces risques, l'investissement (ou le partenariat stratégique) est intégré dans le système de *reporting* financier du Groupe, afin de piloter sa performance et de formuler puis mettre en œuvre d'éventuelles actions de réorientation rendues nécessaires, le cas échéant avec la participation du partenaire distributeur.

Enfin, l'arrivée à échéance d'accords de partenariats stratégiques fait l'objet d'une attention toute particulière car elle est susceptible d'affecter la rentabilité, la situation financière ou le modèle d'affaires de la Société.

Afin de limiter ces risques, CNP Assurances s'attache à anticiper ces échéances suffisamment tôt.

Au cours du dernier trimestre 2013, le Groupe BPCE a informé CNP Assurances qu'il souhaitait, dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique 2014-2017, et tout en restant un actionnaire stable et de long terme de CNP Assurances, faire

évoluer la nature de ses relations commerciales avec la Société à compter du 1^{er} janvier 2016, date d'échéance de ses contrats commerciaux.

CNP Assurances, informé des choix stratégiques de BPCE a, par la voix de son conseil d'administration, exprimé le souhait que les discussions soient menées avec BPCE en vue de définir, à compter du 1^{er} janvier 2016, un modèle renouvelé de partenariat en assurance de personnes, autour du stock et des affaires nouvelles, incluant l'ensemble des composantes financières, techniques, opérationnelles et commerciales. À cette fin, la Société examinera les schémas de coopération envisageables dans une optique de préservation de l'équilibre global d'un accord de partenariat entre les deux groupes, de protection des intérêts des assurés et des salariés, de protection de l'intérêt social de CNP Assurances et de création de valeur pour l'ensemble des actionnaires de CNP Assurances.

Ces pourparlers se poursuivront au cours de l'exercice 2014.

RISQUES LIÉS À LA MISE EN PLACE DE NOUVELLES RÉGLEMENTATIONS

La mise en place de nouvelles réglementations, en Europe ou dans les pays où le Groupe exerce son activité, peut s'avérer complexe et coûteuse pour CNP Assurances. Elle mobilise de nombreuses directions, implique une adaptation des systèmes d'information du Groupe, elle a un coût élevé en termes de formation et d'apprentissage du nouveau cadre réglementaire.

Des incertitudes persistent encore quant aux modalités précises de l'application des futures règles prudentielles. Dans ces conditions, le groupe CNP Assurances pourrait être amené à changer en conséquence le profil de ses investissements. Cela pourrait ainsi entraîner des adaptations des travaux déjà effectués et ainsi une augmentation des coûts de mise en œuvre.

L'ENTREPRISE ÉVOLUE DANS UN UNIVERS TRÈS CONCURRENTIEL, FAISANT PESER DES RISQUES PERMANENTS SUR LE NIVEAU DE SON ACTIVITÉ ET SES RÉSULTATS

CNP Assurances évolue sur un marché concurrencé par des acteurs variés (compagnies d'assurances, mutuelles, institutions de prévoyance, banques commerciales ou d'investissements...), soumis parfois à des réglementations différentes, disposant de canaux de distribution multiples et proposant des produits alternatifs ou à des tarifs plus compétitifs que ceux du Groupe.

Sous cette pression concurrentielle, CNP Assurances pourrait être amenée à adapter les tarifs de certains de ses produits et services, ce qui pourrait nuire à sa capacité à maintenir ou améliorer sa rentabilité et affecter négativement son résultat net et sa situation financière.

Par ailleurs, toute atteinte à l'image et à la réputation du groupe CNP Assurances pourrait avoir des conséquences sur les résultats futurs de l'entreprise.

5.6.5

Gouvernance des risques

Les informations de cette section viennent en complément de la section 5.1.2 procédures de contrôle interne et de gestion des risques de ce document de référence.

LE GROUPE CNP ASSURANCES A MIS EN PLACE UNE GESTION DES RISQUES, PERMETTANT D'INTÉGRER LA COMPOSANTE RISQUE DANS LES PROCESSUS DE DÉCISION DE L'ENTREPRISE

Le dispositif de gestion de risques s'appuie sur des pratiques qui assurent une gestion saine et prudente de l'ensemble des activités du Groupe. Le Groupe met ainsi en application le principe de la personne prudente dans les règles relatives aux investissements et le principe du double regard dans les processus de décision stratégique.

Afin de garantir le respect permanent des objectifs de solvabilité du Groupe, la direction des risques met en œuvre un dispositif global de gestion des risques encadrant la prise de risques des directions métiers.

La composante risque est intégrée aux processus de décisions de l'entreprise. En amont des décisions ayant potentiellement un impact sur le profil de risques, la direction des risques réalise une analyse d'impacts sur les risques et la solvabilité. Elle émet une recommandation auprès de la direction générale.

LA GESTION DES RISQUES EST RÉALISÉE À DIFFÉRENTS NIVEAUX DE L'ENTREPRISE

Le dispositif général de contrôle interne du Groupe s'appuie sur l'ensemble des acteurs de l'entreprise.

La gestion des risques est assurée par :

- les responsables opérationnels qui gèrent les risques propres à leurs activités : ils doivent s'assurer de l'existence de dispositifs permettant de les maîtriser et ont la responsabilité de mettre en place une surveillance permanente de la régularité, de la sécurité et de la validité des opérations qu'ils effectuent au titre de leurs activités

- les acteurs en charge du pilotage des risques :
 - la direction des risques et de la conformité, a pour mission de piloter la maîtrise des risques opérationnels et de conformité
 - la direction des risques et de la solvabilité est chargée du pilotage des risques financiers et techniques, en lien avec les directions dédiées : direction des investissements d'une part, direction technique d'autre part.

L'évaluation de la maîtrise des risques est réalisée à deux niveaux :

- le service de contrôle interne, au sein de la direction des risques et de la conformité, anime le dispositif de contrôle interne du Groupe. Il s'assure de l'existence et de l'efficacité des contrôles prévus au sein des processus. Cette fonction correspond au contrôle permanent
- la direction de l'audit interne apprécie la pertinence et la robustesse du dispositif général de contrôle interne du Groupe. Ses missions s'inscrivent dans le cadre d'un plan d'audit pluriannuel, qui garantit une couverture de l'ensemble des activités porteuses de risques significatifs sur une période de cinq ans. La direction de l'audit interne assure la fonction de contrôle périodique.

Ce dispositif, opérationnel au sein du siège, est décliné dans les différentes filiales du Groupe, en fonction des spécificités de chacune.

LA GOUVERNANCE DES RISQUES EST PILOTÉE AU SEIN DU COMITÉ DES RISQUES GROUPE, INSTANCE FAITIÈRE, ASSURANT UNE VISION CONSOLIDÉE DES RISQUES

Le directeur général, assisté du comité exécutif a vocation à superviser et animer l'ensemble du dispositif de maîtrise des risques au niveau le plus élevé et à garantir son adéquation avec la stratégie de l'entreprise.

Le conseil d'administration et son comité d'audit et des risques – en application de l'article L. 823-19 du code de commerce – ont pour rôle de s'assurer de l'efficacité des systèmes de gestion des risques.

Ce dispositif s'appuie sur plusieurs cadres de référence (charte de l'audit interne, charte du contrôle interne, charte du comité des risques Groupe...).

L'objectif est de disposer pour chaque catégorie de risque d'un dispositif de gestion de risque couvrant systématiquement trois thèmes essentiels :

- le cadre de référence du risque (périmètre du risque, contraintes réglementaires, règles et limites CNP Assurances)
- la définition du processus amont de gestion du risque (modalités d'instruction des dossiers, niveaux et modalités des décisions)
- la définition du processus aval de surveillance du risque (suivi du risque, procédure d'urgence).

Le groupe CNP Assurances s'est doté notamment des outils de pilotage nécessaires à la mesure des objectifs qu'il s'est fixé.

Ces outils de pilotage doivent permettre :

- d'analyser la profitabilité ajustée du risque lors du lancement de nouveaux produits
- de décliner au niveau de chaque métier du groupe CNP Assurances leur propre contribution attendue à la réalisation de ces objectifs
- d'analyser les conditions de formation du résultat et de la création de valeur, pour apprécier l'opportunité de souscrire de nouveaux contrats, ainsi que la bonne adéquation de la tarification et du provisionnement
- d'analyser l'évolution des risques de nature technique
- d'optimiser les stratégies de réassurance.

Ces analyses régulières sont complétées de *stress tests* sur les principales hypothèses financières et techniques afin d'apprécier l'impact de ces dernières sur les indicateurs de mesure.

Des instances veillent plus particulièrement à la maîtrise des risques et à la qualité du contrôle interne :

- **Le comité des risques Groupe** a pour principales missions de :
 - assurer le pilotage global des risques
 - examiner l'évaluation annuelle du besoin global de solvabilité et son évolution
 - valider les chartes, procédures et normes de surveillance et d'encadrement des risques et de la solvabilité
 - valider les normes et méthodologies d'évaluation des risques
 - suivre régulièrement l'évolution de l'exposition aux risques du Groupe, la position de solvabilité du Groupe et la consommation des budgets de risques
 - valider le schéma délégataire de prise des engagements.

Un directeur des risques a été nommé au sein des filiales internationales. Celui-ci participe à la gouvernance des risques. Les informations relatives aux risques étudiés localement sont remontées au siège et traitées dans le cadre du comité des risques Groupe.

Le comité des risques Groupe s'appuie sur les travaux des comités spécialisés assurant le pilotage de risques particuliers. On peut citer notamment :

LE COMITÉ DES RISQUES TECHNIQUES ÉVALUE LES RISQUES TECHNIQUES

Le comité des risques techniques Groupe a pour mission d'évaluer et de suivre les politiques de souscription et de gestion des risques techniques. Pour ce faire, le comité s'appuie sur les travaux d'analyse réalisés par les différentes directions concernées. Le comité propose un plan de réassurance sur le périmètre France solo et filiales intégrées.

Le comité émet des avis ou des préconisations qui doivent être confirmées par le comité exécutif pour devenir des décisions. Il alerte le comité des risques Groupe en cas de risques significatifs.

LA CONCEPTION ET L'APPROBATION DES PRODUITS SONT ENCADRÉES PAR UN PROCESSUS S'APPLIQUANT À L'ENSEMBLE DU GROUPE

Le groupe CNP Assurances a mis en place un cadre de validation pour garantir que chaque nouveau produit fait bien l'objet d'un processus d'approbation avant d'être mis en vente. Ces procédures définies par le Groupe sont implémentées et éventuellement adaptées aux spécificités locales. Le comité exécutif est sollicité lorsqu'un arbitrage est nécessaire.

Les principales caractéristiques de ces procédures sont les suivantes :

- la décision locale de lancement d'un produit doit résulter d'un processus d'approbation documenté en termes de caractéristiques des produits, tarification, gestion actif-passif et devant inclure les aspects juridiques, commerciaux, réglementaires, de réputation et comptables. Ces aspects sont notamment suivis par le comité d'agrément des produits (qui réunit tous les experts métiers concernés) qui est responsable des décisions de mise en œuvre du produit puis de mise sur le marché

- la valeur des garanties et options incluses dans les produits doit être mesurée.

Le processus a été généralisé pour les assurances individuelles à tous les nouveaux produits et ceux qui font l'objet d'un aménagement substantiel, il est en cours d'extension sur les assurances collectives. Sous l'appellation *NewProd*, il a été déployé dans les filiales internationales.

Selon les niveaux d'engagements, des délégations de pouvoir internes en souscription sont définies.

Toutes les opérations unitaires, au-delà d'un certain seuil, sont examinées par un comité afin de valider la prise de risque par le Groupe.

LE GROUPE MET PROGRESSIVEMENT EN PLACE DES COMITÉS ET DES OUTILS AFIN DE SUIVRE AU PLUS PRÈS L'ÉVOLUTION DES RISQUES OPÉRATIONNELS

Le suivi des risques opérationnels, répartis dans l'ensemble de l'entreprise et difficilement quantifiables, est effectué au sein d'un service spécialisé en coopération avec les directions preneurs de risque. Ce service s'appuie principalement sur les politiques et normes de gestion de risques existantes, les dispositifs de collecte et de quantification des incidents opérationnels et le suivi des éventuels plans d'actions associés.

Pour faciliter leur suivi, les risques opérationnels ont été répertoriés par catégorie : produits, contrats et relations clients ; exécution, livraison, et gestion des processus ; dysfonctionnements des systèmes d'information ; gestion des ressources humaines ; sécurité des biens et des personnes ; fraude interne et externe ; risques liés à la gestion de projets.

Le service en charge des risques opérationnels définit des indicateurs de risques, de seuils et de limites et produit un *reporting* périodique de ces informations.

Dans ce cadre, l'entreprise a mis en place depuis 2011 un comité des risques liés à la sous-traitance, sur le périmètre France. Celui-ci est responsable de développer et mettre à jour la politique de maîtrise des risques. Le comité est mandaté par le comité exécutif pour émettre des avis ou des préconisations, proposer des plans d'actions et l'alerter en cas de risques significatifs. Le comité forme son opinion à partir d'informations et de travaux présentés par les directions opérationnelles.

De façon à couvrir le plus efficacement possible les risques de blanchiment, de financement du terrorisme et de fraude, des contrôles complémentaires réguliers par les services de gestion et au sein d'un service spécialisé complètent le dispositif. Les dossiers ayant conduit à une alerte font l'objet d'un examen renforcé ; le cas échéant, une déclaration à TRACFIN sera diligentée.

PAR L'INTERMÉDIAIRE DE COMITÉS DÉDIÉS, CNP ASSURANCES S'ASSURE DE L'ENCADREMENT DES RISQUES LIÉS AUX MARCHÉS FINANCIERS

Le groupe CNP Assurances a mis en place un cadre permettant le pilotage et le suivi des risques financiers.

Le risque de concentration du groupe CNP Assurances est piloté par différentes analyses réalisées au niveau du Groupe par émetteur, secteur et région géographique.

Le comité des risques de contrepartie est l'instance opérationnelle de gestion des risques de crédit. Il statue sur les mesures de contrôle des risques de crédit au niveau Groupe, s'assure de la cohérence des règles définies avec les orientations prises par le comité des risques Groupe et propose, sur les risques de crédit, la déclinaison de la politique de gestion des risques du Groupe.

Le périmètre de responsabilité du comité des risques de contrepartie couvre l'ensemble des risques de crédits :

- risque de défaillance d'un émetteur
- risque de défaillance d'un réassureur
- risque de défaut d'une contrepartie financière y compris dérivés, structurés, prêts de titres etc.
- risque de concentration.

Le comité fixe et suit les limites individuelles par émetteur ainsi que le dispositif de diversification, il dispose d'une délégation de décision sur les sujets suivants : *rating* minimum, dispersions, maturités maximums, subordination, titrisations.

Ces limites permettent de gérer le risque de défaut d'un émetteur donné, en fonction de la note moyenne de crédit de toutes les obligations de cet émetteur (entreprises, États, entreprises d'État et agences) et de prendre en compte l'ensemble de l'exposition du groupe CNP Assurances à ces émetteurs à travers le risque de contrepartie.

Les limites de risques sont suivies régulièrement dans le cadre du comité, avec la participation des preneurs de risque.

Par le comité d'allocation stratégique, le Groupe s'assure de la cohérence des règles et limites définies pour chaque classe d'actif avec les orientations prises par le comité des risques Groupe.

Le comité fixe les orientations de l'allocation stratégique des placements, en tenant compte des modélisations actifs-passifs des différents portefeuilles gérés, des objectifs de rendement et des fonds propres mobilisés.

L'identification et la mesure des risques liés à la gestion actif passif sont suivies *via* un comité dédié, le **comité ALM**. La gestion actif/passif (ou ALM) vise à prévenir les risques pouvant affecter la liquidité, les résultats et la richesse de la compagnie en cas d'évolution adverse des marchés (principalement des taux d'intérêt) et/ou du comportement des assurés.

Ce comité participe, sur les risques ALM, à l'élaboration et à la déclinaison de la politique de gestion des risques, notamment grâce aux analyses de rentabilité des diverses classes d'actifs (études rendement/risque) et aux études ALM.

Le comité ALM est également chargé de l'évaluation et du suivi des stratégies de couverture des risques ALM ainsi que du suivi des allocations d'actifs définies par le comité d'allocation stratégique. Pour cela il s'appuie sur :

- l'examen de la situation financière des portefeuilles et des évolutions de leur composition

- la revue de la synthèse des stratégies de couverture passées
- la présentation des études ALM des portefeuilles et des stratégies de couverture des risques proposées
- la synthèse des risques au niveau des entités françaises.

La sélection et le suivi des OPCVM et ETF autorisés à l'investissement est assuré par le **comité de sélection des OPCVM**. Ce comité étudie l'évolution des OPCVM (performances, ratios d'emprise, remontées d'informations majeures et d'alerte sur les fonds ou les sociétés de gestion), contrôle les fonds de fonds alternatifs, notamment en termes de liquidité des fonds sous-jacents et veille sur les sanctions des superviseurs envers les sociétés de gestion et les gérants.

Enfin, les investissements immobiliers, de *private equity* ou d'infrastructures sont encadrés par le **comité d'investissement**, qui décide des investissements qui seront réalisés et des montants alloués.

5.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CNP Assurances et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du code de commerce.

Fait à Neuilly sur Seine et Courbevoie, le 26 février 2014

Les commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Éric Dupont

MAZARS

Jean-Claude Pauly

5.8 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce et de l'article R. 322-7 du code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce et à l'article R. 322-7 du code des assurances relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce et de l'article R. 322-7 du code des assurances.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce et de l'article R. 322-7 du code des assurances, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1) Acquisition par CNP Assurances en consortium avec la Caisse des Dépôts et CDC Infrastructure, de 25 % du capital social de GRTgaz

Nature et objet

Un consortium public composé de CNP Assurances, de CDC Infrastructure et de la Caisse des Dépôts a posé le 12 juillet 2011 les bases d'un partenariat de long terme dans le domaine du transport de gaz naturel en France et en Europe avec GDF Suez reposant sur une prise de participation minoritaire de 25 % du capital de GRTgaz pour un montant de 1,1 Md€.

Dans ce contexte, CNP Assurances a signé le 27 juin 2011 un accord d'investissement avec GDF SUEZ, Société d'Infrastructures Gazières (SIG), CDC Infrastructure et la Caisse des Dépôts (l'Accord d'Investissement).

L'Accord d'Investissement détermine les termes et les conditions de l'investissement de SIG au capital social de GRTgaz. Cet investissement a été réalisé le 12 juillet 2011 pour partie par souscription de SIG à une augmentation du capital de GRTgaz et pour une autre partie, par l'acquisition concomitante par SIG d'actions de GRTgaz auprès de GDF SUEZ.

Le prix d'acquisition d'environ 18,2 % du capital étant fixé à 810 millions d'euros et la souscription d'actions pour environ 6,8 % du capital à 300 millions d'euros, le montant total de l'opération s'élève à 1,1 Md€.

Par ailleurs, un pacte d'actionnaires relatif à la société GRTgaz a été conclu le 27 juin 2011 entre GDF SUEZ et SIG en présence de GRTgaz, CNP Assurances, CDC Infrastructure et la Caisse des Dépôts (le pacte d'actionnaires). Le pacte d'actionnaires organise les droits et obligations des actionnaires de la société GRTgaz et établit les règles de gouvernance dans le respect de la réglementation spécifique applicable à GRTgaz. Ce pacte d'actionnaires est conclu pour une durée de 20 ans (renouvelable une fois pour une période de dix ans). Ce pacte d'actionnaires octroie à SIG les droits usuels dont bénéficie un actionnaire minoritaire.

Le conseil d'administration, dans sa séance du 5 avril 2011, a autorisé la conclusion de l'accord d'investissement et du pacte d'actionnaires, dont les projets lui ont été présentés, étant précisé que M. Henri Proglio s'est abstenu, et que M. Alphandéry, M. Bailly, M. Fernandez, M. Augustin de Romanet, M. Antoine Gosset-Grainville et M. André Laurent Michelson n'ont pas pris part au vote.

Modalités

Cette prise de participation s'est réalisée par l'intermédiaire de deux sociétés dont une société faitière, holding d'infrastructures gazières (HIG), contrôlée conjointement par les membres du consortium et Société d'infrastructures gazières (SIG), intégralement détenue par HIG et détenant la participation minoritaire de 25 % du capital de GRTgaz. HIG a financé l'investissement par une augmentation de capital souscrite par le groupe CNP Assurances à hauteur de 54,4 % pour un montant de 358 millions d'euros afin de participer à une augmentation de capital de SIG et par l'émission par SIG d'un emprunt obligataire d'un montant total de 500 millions d'euros, intégralement souscrite par certains membres du consortium (dont 270 millions d'euros par le groupe CNP Assurances).

Au 31 décembre 2013, CNP Assurances détient 51,2 % du capital social de HIG pour 337 millions d'euros, ainsi que des obligations émises par SIG pour un montant de 211 M€.

2) Protocole entre CNP Assurances et La Banque Postale (LBP)

Nature et objet

Le conseil d'administration du 7 octobre 2010 a autorisé la signature d'un protocole entre CNP Assurances et La Banque Postale ayant pour objet de déterminer les conditions et modalités de la montée en autonomie de La Banque Postale Prévoyance (LBPP).

Ce protocole, applicable avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010, précise les dispositions prises en termes de gouvernance, de mode opérationnel et d'actualisation du coût des prestations de gestion administrative effectuées par CNP Assurances pour le compte de LBPP.

Dans le cadre de ce protocole, il est précisé que les prestations d'assistance technique et de gestion financière réalisées par CNP Assurances pour LBPP donneront lieu à des facturations dans la limite de 1 550 K€ au titre de l'année 2010, 1 100 K€ au titre de l'année 2011 et 650 K€ au titre de l'année 2012.

Modalités

Dans le cadre de la montée en autonomie de sa filiale LBPP, CNP Assurances a facturé au cours de l'exercice 2013 :

- 0,68 M€ au titre des prestations d'assistance technique et de gestion financière
- 20,2 M€ au titre des prestations de gestion administrative.

3) Pacte d'actionnaires relatif à Suez-Environnement

Nature et objet

Le conseil d'administration dans ses séances du 4 mars 2008 et du 21 octobre 2008 a autorisé Monsieur Gilles Benoist, en sa qualité de représentant légal de CNP Assurances, à conclure et signer un pacte d'actionnaires et un avenant à ce pacte relatif à Suez-Environnement.

Modalités

Ce pacte, signé par CNP Assurances le 5 juin 2008, s'inscrivait dans le cadre de la restructuration du groupe Suez et de la filialisation de Suez Environnement. Il avait pour but principal de stipuler les termes nécessaires à la stabilité de l'actionnariat de référence de la Société afin de lui permettre de mettre en œuvre son projet stratégique de développement.

L'avenant au pacte d'actionnaire visait à simplifier le processus décisionnel et d'administration au sein du groupe Suez-Environnement.

Par lettre du 15 janvier 2013, CNP Assurances a dénoncé sa participation au Pacte à effet du 22 juillet 2013.

4) Cession de la participation de CNP Assurances dans la filiale CNP Seguros de Vida à CAIXA Seguros ainsi que la cession de la majeure partie des participations de CNP Assurances en Argentine à la société brésilienne CNP Assurances Brasil Holding Limitada

Nature et objet

Le conseil d'administration du 17 septembre 2008 a autorisé Monsieur Gilles Benoist, en sa qualité de représentant légal de CNP Assurances, à procéder à la cession de la participation de CNP Assurances dans sa filiale CNP Seguros de Vida à Caixa Seguros, filiale de CNP Assurances ainsi que la cession de la majeure partie des autres participations minoritaires détenues par CNP Assurances en Argentine à la société brésilienne CNP Assurances Brasil Holding Limitada (« CNP BHL »), filiale de CNP Assurances.

En 2008, les participations en Argentine suivantes ont été cédées : Provincia Seguros de Vida (pour un montant de 2 084 526 € à CNP BHL), Previsol Compania de Seguros de Retiro (pour un montant de 1 000 € à CNP BHL), Asociart (pour un montant de 180 058,94 pesos ARS), Previsol Compania de Seguros de Vida (pour un prix de 44 700 pesos ARS).

La participation dans Provincia Aseguradora de Riesgos des Trabajo a été cédée en 2009 (pour un montant de 3 460 pesos ARS).

Modalités

Les cessions des participations CNP Seguros de Vida et Previsol Administradora de Fondos de Jubilaciones y Pensiones, ne sont pas intervenues au cours de l'exercice 2013.

5) Mandat de gestion d'investissements immobiliers avec AEW Europe

Nature et objet

Le conseil d'administration du 24 juin 2008 a autorisé Monsieur Gilles Benoist, en sa qualité de représentant légal de CNP Assurances, à conclure et signer un mandat de conseil et de gestion d'investissements immobiliers avec AEW Europe. Un contrat-cadre a été signé le 11 juillet 2008 et aménagé le 25 janvier 2012.

Selon ce contrat, CNP Assurances confie à AEW Europe :

- l'ensemble de la gestion des biens immobiliers définis par la convention
- l'assistance et le conseil pour la définition et la mise en œuvre de la stratégie d'investissement et d'arbitrage

Modalités

AEW Europe perçoit une rémunération définie comme suit :

- au titre de la gestion des biens immobiliers : un pourcentage des loyers encaissés hors taxes et hors charges qui est fonction du type de bien
- au titre de la gestion patrimoniale stratégique : un pourcentage des loyers encaissés hors taxes et hors charges pour les actifs pour lesquels AEW Europe assure la mission de gestion locative et technique
- au titre de la gestion *corporate* : une rémunération forfaitaire annuelle
- au titre de la gestion des travaux : une rémunération assise sur le montant des travaux hors taxes facturés
- au titre de la mission de consolidation : une rémunération forfaitaire annuelle
- un pourcentage du prix d'acquisition et/ou de cession de la valeur des biens immobiliers acquis ou cédés avec son concours

Au titre de l'exercice 2013, le montant perçu par AEW en rémunération de ces services s'est élevé à 2 M€.

6) Mandat de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières avec Natixis AM

Nature et objet

Le conseil d'administration du 24 juin 2008 a autorisé Monsieur Gilles Benoist, en sa qualité de représentant légal de CNP Assurances, à conclure et signer un mandat de gestion de valeurs mobilières avec Natixis AM, entreprise du Groupe BPCE précédemment nommée IXIS Asset Management. Le mandat conclu le 30 juin 2008 a fait l'objet d'aménagements en 2013.

Par ce contrat, CNP Assurances donne tous pouvoirs à Natixis AM, dans les limites de la réglementation applicable et des orientations et directives définies par CNP Assurances, pour assurer en son nom et pour son compte, ou pour le compte de ses différentes filiales d'assurances, dans le cadre des mandats dont elle est investie, la gestion financière de portefeuilles et des liquidités déposées sur un compte bancaire numéraire associé.

Modalités

Natixis AM, au titre de son activité de gestion financière, perçoit une rémunération définie comme suit :

- un montant forfaitaire annuel par portefeuille (à l'exception des portefeuilles ne comportant que des OPCVM)
- un montant calculé selon une tarification dégressive en fonction de l'encours et de la nature des titres détenus.

Au titre de l'exercice 2013, le montant à la charge de CNP Assurances s'élève à 20,7 M€. Ce montant est refacturé aux différentes filiales concernées.

7) Prorogation de la convention cadre de partenariat liant CNP Assurances et le groupe Caisse d'Epargne (devenu Groupe BPCE)

Nature et objet

Le conseil de surveillance du 18 juillet 2006 a autorisé la prorogation jusqu'au 31 décembre 2015 de la convention cadre de partenariat entre CNP Assurances et le groupe Caisse d'Epargne fixant les conditions de leur collaboration sur le marché de l'assurance vie individuelle et de capitalisation par l'intermédiaire de la société Ecureuil Vie fusionnée au 1^{er} janvier 2007 avec CNP Assurances.

Modalités

La rémunération du groupe Caisse d'Epargne en tant que distributeur repose essentiellement sur un partage des commissions sur flux, des commissions sur encours et des prélèvements sur produits financiers.

Au titre de la convention de commissionnement entre CNP Assurances et le groupe Caisse d'Epargne, le montant à charge de CNP Assurances en 2013 est de 545,7 M€.

8) Prorogation de la convention cadre de partenariat liant CNP Assurances et La Banque Postale

Nature et objet

Le conseil de surveillance du 18 juillet 2006 a autorisé la prorogation jusqu'au 31 décembre 2015 de la convention cadre de partenariat liant CNP Assurances et La Banque Postale. Cette convention fixe les conditions de la collaboration sur le marché de l'assurance vie individuelle et de capitalisation entre CNP Assurances et La Poste par l'intermédiaire de La Banque Postale.

Modalités

La rémunération de La Banque Postale en tant que distributeur repose essentiellement sur un partage des commissions sur flux, des commissions sur encours et des prélèvements sur produits financiers.

Au titre de l'exercice 2013, le montant à la charge de CNP Assurances s'élève à 475,3 M€.

9) Contrat d'émission de titres subordonnés à durée indéterminée entre CNP Assurances et les Caisses d'Epargne et de Prévoyance

Nature et objet

Le conseil de surveillance d'Ecureuil Vie du 18 avril 2006 a autorisé cette société à émettre un emprunt représenté par des obligations super-subordonnées à durée indéterminée pour un montant de 108 M€.

Ecureuil Vie a été absorbée par CNP Assurances le 18 décembre 2007, CNP Assurances s'est substituée à Ecureuil Vie en sa qualité d'emprunteur.

Modalités

Les modalités de rémunération sont : Euribor 3 mois + 0,95 % jusqu'au 20 décembre 2026 puis Euribor 3 mois + 1,95 % au-delà de cette date.

Au titre de l'exercice 2013, la charge d'intérêts inscrite dans les comptes de votre société s'élève à 1,2 M€.

10) Mandat de gestion d'actifs confié à La Banque Postale Asset Management précédemment dénommée SOGEPOSTE

Nature et objet

Le conseil de surveillance du 4 avril 2006 a autorisé la conclusion d'un mandat de gestion de portefeuille avec La Banque Postale Asset Management (LBPAM), filiale de La Banque Postale précédemment dénommée SOGEPOSTE. Le mandat conclu le 28 avril 2006 a fait l'objet d'aménagements en 2009, 2010 et 2011.

Par ce contrat, CNP Assurances donne tous pouvoirs à LBPAM, dans les limites de la réglementation applicable et des orientations et directives définies par CNP Assurances, pour assurer en son nom et pour son compte, ou pour le compte de ses différentes filiales d'assurances, dans le cadre des mandats dont elle est investie, la gestion financière de portefeuilles et des liquidités déposées sur un compte bancaire numéraire associé.

Modalités

LBPAM, au titre de son activité de gestion financière, perçoit une rémunération définie comme suit :

- une commission annuelle fixée en fonction de l'encours et de la nature des titres détenus dans les portefeuilles
- des commissions de mouvements sur les opérations réalisées sur les portefeuilles.

Au titre de l'exercice 2013, le montant à la charge de CNP Assurances s'élève à 14 M€. Ce montant est refacturé aux différentes filiales concernées.

11) Contrat de prêt subordonné à durée indéterminée entre CNP Assurances et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance

Nature et objet

Le conseil de surveillance d'Ecureuil Vie du 2 avril 2004 a autorisé cette société à conclure un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée avec la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance pour un montant total de 183 M€ réparti en 90 M€ pour la première tranche et 93 M€ pour la seconde.

Ecureuil Vie a été absorbée par CNP Assurances le 18 décembre 2007, CNP Assurances s'est substituée à Ecureuil Vie en sa qualité d'emprunteur.

Modalités

Les modalités de rémunération sont :

- première tranche : 4,93 % jusqu'en 2016 et Euribor + 1,6 % à compter du 15 novembre 2016
- deuxième tranche : Euribor 3 mois + 0,70 % jusqu'en 2016 et Euribor 3 mois + 1,6 % à compter du 15 novembre 2016.

Au titre de l'exercice 2013, la charge d'intérêts inscrite dans les comptes de CNP Assurances s'élève à 4,4 M€. au titre de la première tranche et de 0,9 M€ au titre de la seconde tranche.

12) Contrat de prêt subordonné à durée indéterminée entre CNP Assurances et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance

Nature et objet

Le conseil de surveillance d'Ecureuil Vie du 10 avril 2002 a autorisé cette société à conclure un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée avec la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance pour un montant total de 200 M€.

Ecureuil Vie a été absorbée par CNP Assurances le 18 décembre 2007, CNP Assurances s'est substituée à Ecureuil Vie en sa qualité d'emprunteur.

Modalités

Les modalités de rémunération sont : 4,7825 % jusqu'en 2013 et Euribor + 2 % à compter du 24 juin 2013.

Au titre de l'exercice 2013, la charge d'intérêts inscrite dans les comptes de CNP Assurances s'élève à 6,9 M€.

13) Convention de partenariat conclue entre CNP Assurances et Sofaxis (ex Dexia Crédit Local de France et SOFCA)

Nature et objet

Le conseil de surveillance du 20 mars 2000 de CNP Assurances a autorisé la conclusion d'une convention de partenariat entre Dexia Crédit Local de France et SOFCA (dénommées ensemble Sofaxis) et CNP Assurances pour coopérer sur le marché des collectivités locales. Cette convention, conclue et aménagée en 2006, prévoit notamment les modalités de partage des chargements de gestion et le mode de rémunération qui dépend de l'étendue des tâches confiées à chaque partie et du niveau des marges techniques des contrats.

Sofaxis a été cédée par Dexia Crédit Local de France en septembre 2013 au profit d'un consortium détenu majoritairement par Société hospitalière d'assurance mutuelle (SHAM).

Modalités

Les seuls effets financiers enregistrés en 2013 chez CNP Assurances au titre de la présente convention sont une charge de 1,8 M€ au titre de la commission de courtage et la comptabilisation au profit de Sofaxis d'une avance en fonds de roulement de 7,8 M€.

Fait à Neuilly sur Seine et Courbevoie, le 26 février 2014

Les commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Éric Dupont

MAZARS

Jean-Claude Pauly

Informations complémentaires sur la Société et le capital



6.1	RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ	318
6.1.1	Dénomination, siège social, n° RCS et code APE	318
6.1.2	Forme juridique et législation	318
6.1.3	Date de constitution et date d'expiration, durée de la Société	318
6.1.4	Objet social (article 2 des statuts)	319
6.1.5	Exercice social	319
6.1.6	Affectation et répartition statutaire des bénéfices (extrait de l'article 29 des statuts)	319
6.1.7	Conditions générales de participation à l'assemblée générale des actionnaires	320
6.1.8	Existence de seuils statutaires devant être déclarés à l'émetteur	323
6.2	RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL INFORMATIONS SUR LE CAPITAL	324
6.2.1	Montant du capital social, valeur nominale	324
6.2.2	Délégations de compétence	324
6.2.3	Autorisations financières	324
6.2.4	Tableau d'évolution du capital social	327
6.2.5	Évolution du capital social sur trois ans	328
6.2.6	Évolution de la répartition du capital	332
6.2.7	Cotation du titre CNP Assurances	335
6.2.8	Dividendes	336
6.2.9	Cautions et avals consentis	336
6.2.10	Schéma d'intéressement et de participation du personnel	336
6.2.11	Options conférées au personnel sur des actions CNP Assurances	337
6.2.12	Litiges	337
6.3	DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL	338
6.4	BILAN DES OPÉRATIONS RÉALISÉES EN 2013 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS	340
6.4.1	Achat et vente d'actions	340
6.4.2	Finalités poursuivies	341
6.4.3	Annulation	341
6.5	RESPONSABLES DE L'INFORMATION ET DU CONTRÔLE DES COMPTES	342
6.6	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	344

6.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL - INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

6.1.1 Dénomination, siège social, n° RCS et code APE

CNP Assurances
4, place Raoul-Dautry
75716 Paris Cedex 15.
341 737 062 RCS Paris – APE : 6511 Z

6.1.2 Forme juridique et législation

La société anonyme CNP Assurances, de droit français, a été créée par la loi n° 92-665 du 16 juillet 1992 portant adaptation au marché unique européen de la législation applicable en matière d'assurance et de crédit.

L'assemblée générale des actionnaires du 10 juillet 2007 a modifié la structure juridique de CNP Assurances en dotant la Société d'un nouveau mode de gestion avec conseil d'administration en lieu et place de la structure duale du conseil de surveillance et du directoire.

CNP Assurances est placée dans le champ d'intervention de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) par laquelle s'exerce le contrôle de l'État sur l'ensemble de la profession de l'assurance. La Société, émetteur coté sur Nyse Euronext Paris, relève également de la tutelle de l'Autorité des marchés financiers.

6.1.3 Date de constitution et date d'expiration, durée de la Société

Issue des Caisses nationales d'assurance créées en 1850, la Société est née en 1959 et a été dotée du statut d'Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) par le décret n° 87-833 du 12 octobre 1987. Son statut actuel, sous forme de société anonyme d'assurance, résulte de la loi n° 92-665 du

16 juillet 1992 (Journal officiel du 17 juillet 1992). CNP Assurances relève du secteur public.

Durée et expiration de la Société : 99 ans, jusqu'au 15 juillet 2086.

6.1.4 Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet social de :

- pratiquer des opérations d'assurance sur la vie et de capitalisation
- pratiquer des opérations d'assurance couvrant les risques de dommages corporels liés aux accidents et à la maladie
- détenir des participations majoritaires dans des sociétés d'assurances.

À cet effet, elle peut :

- détenir des participations dans des entreprises dont l'activité est de nature à faciliter la réalisation de l'objet social et
- plus généralement effectuer toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

6.1.5 Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre (année civile).

6.1.6 Affectation et répartition statutaire des bénéfices (extrait de l'article 29 des statuts)

Les produits nets de l'exercice constitués par l'inventaire annuel, après déduction des frais généraux et des autres charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques, constituent les bénéfices nets.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et des statuts et augmenté des reports bénéficiaires.

L'assemblée ordinaire, sur la proposition du conseil d'administration, a le droit de prélever toutes sommes qu'elle juge convenable de fixer pour être reportées à nouveau sur l'exercice

suivant ou être affectées à un ou plusieurs fonds de réserves extraordinaires généraux ou spéciaux. Ceux-ci peuvent recevoir toutes affectations décidées par l'assemblée, sur proposition du conseil d'administration. Elle pourra également décider, sur proposition de celui-ci, une distribution de dividendes sur tout ou partie du bénéfice.

L'assemblée peut décider d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

6.1.7

Conditions générales de participation à l'assemblée générale des actionnaires

6.1.7.1 CADRE STATUTAIRE (EXTRAIT DE L'ARTICLE 27 - ASSEMBLÉES)

Conformément à l'article 27 des statuts de CNP Assurances, les assemblées générales sont convoquées et réunies dans les conditions fixées par la loi. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

6.1.7.2 EXERCICE DES DROITS DE VOTE DES ACTIONNAIRES

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions possédés par eux. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par toute personne physique ou morale de son choix (article L. 225-106 du code de commerce).

A Formalités préalables pour participer à l'assemblée

- Les actionnaires souhaitant assister à cette assemblée, s'y faire représenter ou voter par correspondance, devront justifier de la propriété de leurs actions au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.
- Pour l'actionnaire nominatif, par l'inscription de ses actions sur les registres de la Société.
- Pour l'actionnaire au porteur, par l'enregistrement comptable de ses actions, à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte (dans le cas d'un actionnaire non résident) dans son compte titres, tenu par l'intermédiaire bancaire ou financier qui le gère.

Cet enregistrement comptable des actions doit être constaté par une attestation de participation (ou attestation d'inscription en compte) délivrée par l'intermédiaire habilité.

L'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité doit être jointe au formulaire de vote par correspondance, à la demande d'attestation de participation réservée aux actionnaires au porteur souhaitant exprimer leur mode de participation à l'assemblée générale *via* Internet, à la procuration, ou à la demande de carte d'admission, adressées, par l'intermédiaire habilité, à Caceis Corporate Trust ⁽¹⁾ - Assemblées Générales Centralisées - 14, rue Rouget-de-Lisle, 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9.

Seuls les actionnaires justifiant de cette qualité, au plus tard 3 jours avant l'assemblée générale des actionnaires – zéro heure, heure de Paris, dans les conditions prévues à l'article R. 225-85 du code de commerce et rappelées ci-dessus, pourront participer à cette assemblée.

B Modes de participation à cette assemblée

Il est préalablement précisé que le vote par visioconférence n'a pas été retenu pour la réunion de cette Assemblée.

1 Actionnaires désirant assister personnellement à l'assemblée générale :

Les actionnaires désirant assister personnellement à l'assemblée générale pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

a) Demande de carte d'admission par voie postale

- pour les actionnaires au nominatif (pur et administré) : compléter le formulaire unique, joint à l'avis de convocation reçu automatiquement par chaque actionnaire au nominatif, en précisant qu'il souhaite participer à l'assemblée générale et obtenir une carte d'admission puis le renvoyer signé à l'aide de l'enveloppe T jointe à l'avis de convocation ou par courrier à CACEIS Corporate Trust, Service Assemblées Générales – 14, rue Rouget de Lisle, 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9, (ci-après CACEIS Corporate Trust) ;

- pour les actionnaires au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres (ci-après l'intermédiaire financier), qu'une carte d'admission lui soit adressée.

Les actionnaires n'ayant pas reçu leur carte d'admission 3 jours avant l'assemblée devront se présenter le jour de l'assemblée générale directement au guichet spécialement prévu à cet effet, simplement muni d'une pièce d'identité pour l'actionnaire au nominatif et pour l'actionnaire au porteur, muni également d'une attestation de participation délivrée préalablement par son intermédiaire financier. Les actionnaires au porteur se trouvant dans cette situation sont invités à prendre contact avec le centre d'appel des cartes d'admission de CACEIS Corporate Trust au +33 (0)1 57 78 32 32.

b) Demande de carte d'admission par voie électronique

Les actionnaires souhaitant participer en personne à l'Assemblée générale peuvent également demander une carte d'admission par Internet *via* la plateforme VOTACCESS selon les modalités suivantes :

- pour les actionnaires au nominatif (pur ou administré) : utiliser l'identifiant inscrit sur le formulaire de vote, pour se connecter au site OLIS-Actionnaire (<https://www.nomi.olisnet.com>),
- pour les actionnaires au nominatif qui se sont déjà connectés à OLIS-actionnaire, cliquer sur « Accéder à mon compte » ;
- pour une première connexion, cliquer sur « Première connexion » et suivre les instructions portées à l'écran.
- Une fois connecté, cliquer sur le module « Vote par internet » pour être automatiquement dirigé vers la plateforme VOTACCESS et transmettre en ligne la demande de carte d'admission.

(1) Caceis Corporate Trust est le mandataire teneur de comptes titres de CNP Assurances

- Pour les actionnaires au porteur : seuls les titulaires d'actions au porteur dont l'établissement teneur de compte a adhéré au système Votaccess et propose ce service pour cette Assemblée pourront y avoir accès.

Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire est connecté à la plateforme Votaccess, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail Internet de son établissement teneur de compte avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite suivre les indications données à l'écran afin d'accéder à la plateforme Votaccess et voter, demander une carte d'admission, désigner ou révoquer un mandataire.

En conséquence, les actionnaires au porteur intéressés par ce service sont invités à se rapprocher de leur teneur de compte afin de prendre connaissance des conditions d'utilisation.

La plateforme VOTACCESS sera ouverte du 7 avril 2014 au 5 mai 2014, veille de l'Assemblée à 15 heures, heure de Paris. Il est recommandé aux actionnaires ne pas attendre les derniers jours pour exprimer leur mode de participation à l'Assemblée, afin d'éviter d'éventuels engorgements.

2 Actionnaires désirant voter par correspondance ou par procuration.

a) Vote par procuration ou par correspondance par voie postale

Les actionnaires souhaitant voter par correspondance ou par procuration sous forme papier devront :

- pour les actionnaires au nominatif (pur et administré) : compléter le formulaire unique, joint à l'avis de convocation reçu automatiquement par chaque actionnaire au nominatif, en précisant qu'il souhaite se faire représenter ou voter par correspondance puis le renvoyer signé à l'aide de l'enveloppe T jointe à l'avis de convocation ou par courrier à CACEIS Corporate Trust, Service Assemblées Générales – 14, rue Rouget de Lisle, 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9.
- pour les actionnaires au porteur : demander le formulaire auprès de l'intermédiaire financier qui gère leurs titres, à compter de la date de convocation de l'assemblée générale, le compléter en précisant qu'il souhaite se faire représenter ou voter par correspondance puis le renvoyer signé, accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier, par courrier à CACEIS Corporate Trust, Service Assemblées Générales – 14, rue Rouget de Lisle, 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9.

Les actionnaires souhaitant être représentés devront adresser leur formulaire unique à CACEIS Corporate Trust selon les modalités indiquées ci-avant, étant précisé que les formulaires devront être parvenus à CACEIS Corporate Trust dûment complétés et signés au plus tard le 3 mai 2014 à défaut de quoi, ils ne pourront être pris en compte.

b) Vote par procuration ou par correspondance par voie électronique :

Les actionnaires ont la possibilité de transmettre leurs instructions de vote, et désigner ou révoquer un mandataire par Internet avant l'assemblée générale, sur la plateforme VOTACCESS, dédiée à l'Assemblée générale, dans les conditions décrites ci-après :

- pour les actionnaires au nominatif (pur ou administré) : utiliser l'identifiant inscrit sur le formulaire de vote pour se connecter au site OLIS-Actionnaire (<https://www.nomi.olisnet.com>),

- pour les actionnaires au nominatif qui se seraient déjà connectés à OLIS-actionnaire, cliquer sur « Accéder à mon compte » ;

- pour une première connexion, cliquer sur « Première connexion » et suivre les instructions portées à l'écran.

Une fois connecté, cliquer sur le module « Vote par internet » pour être automatiquement dirigé vers la plateforme VOTACCESS et transmettre en ligne leurs instructions de vote.

- Pour les actionnaires au porteur : il appartient à l'actionnaire au porteur de se renseigner afin de savoir si son établissement teneur de compte est connecté ou non à la plateforme VOTACCESS et, le cas échéant, des conditions d'utilisation de la plateforme VOTACCESS. Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire est connecté à la plateforme VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail Internet de son établissement teneur de compte avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite suivre les indications données à l'écran afin d'accéder à la plateforme VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire.

Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire n'est pas connecté à la plateforme VOTACCESS, il est précisé que la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut toutefois être effectuée par voie électronique conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de commerce, en envoyant un courriel à l'adresse électronique suivante : ct-mandataire-assemblee-cnpassurances@caceis.com.

Ce courriel doit comporter en pièce jointe une copie numérisée du formulaire de vote par procuration précisant les nom, prénom, adresse et références bancaires complètes de l'actionnaire ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué, accompagné de l'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité. Les actionnaires devront impérativement demander à leur intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte-titres d'envoyer une confirmation écrite au plus tard le 3 mai 2014, par voie postale à CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales – 14, rue Rouget de Lisle, 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : ct-mandataire-assemblee-cnpassurances@caceis.com ou encore par fax au numéro 01 49 08 05 82 ou 01 49 08 05 83.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées, réceptionnées et confirmées au plus tard trois jours avant la date de tenue de l'assemblée générale pourront être prises en compte. Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

La plateforme VOTACCESS pour l'Assemblée générale du mardi 6 mai 2014 sera ouverte à compter du 7 avril 2014.

La possibilité de voter, de donner mandat ou de révoquer un mandataire, ou de demander une carte d'admission par Internet avant l'assemblée générale prendra fin le lundi 5 mai 2014 à 15 heures, heure de Paris.

Afin d'éviter tout engorgement éventuel de la plateforme VOTACCESS, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'assemblée générale pour saisir leurs instructions.

C. Demande d'inscription de points ou de projets de résolution, questions écrites et consultation des documents mis à la disposition des actionnaires :

1 Les demandes d'inscription à l'ordre du jour de points ou de projets de résolution par les actionnaires remplissant les conditions légales des articles R. 225-71 et R. 225-73 du code de commerce, doivent être envoyées au siège social de CNP Assurances, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante : actionnaires@cnp.fr, dans le délai de vingt-cinq (25) jours avant la tenue de l'assemblée générale.

Cette demande devra être accompagnée d'une attestation d'inscription en compte qui justifie de la possession ou de la représentation par les auteurs de la demande de la fraction du capital exigée par l'article R. 225-71 du code de commerce susvisé. La demande d'inscription de projets de résolution est accompagnée du texte des projets de résolution qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs. La demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour non lié à un projet de résolution doit être motivée.

En outre, l'examen par l'assemblée des points ou des projets de résolution déposés par les actionnaires est subordonné à la transmission, par les auteurs, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes conditions au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Si le projet de résolution porte sur la présentation d'un candidat au conseil d'administration, il doit être accompagné des renseignements prévus au 5° de l'article R. 225-83 du code de commerce. Le texte des projets de résolution présentés par les actionnaires ainsi que la liste des points ajoutés à l'ordre du jour à la demande des actionnaires seront publiés sans délai sur le site Internet de la Société. Pour chaque point inscrit à l'ordre du jour, la Société peut également publier un commentaire du conseil d'administration.

2 Conformément à l'article R. 225-84 du code de commerce, tout actionnaire peut poser des questions écrites au président du conseil d'administration à compter de publication de l'avis de réunion de l'assemblée générale des actionnaires et au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte. Le conseil d'administration répondra au cours de l'assemblée ou, conformément à l'article L. 225-108 du code de commerce, la réponse sera réputée donnée dès lors qu'elle figure sur le site <http://www.cnp-finances.fr> dans une rubrique consacrée aux questions écrites.

3 Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre des assemblées générales d'actionnaires seront disponibles, au siège de la Société, dans les délais légaux, et, pour les documents prévus à l'article R. 225-73-1 du code de commerce, sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : <http://www.cnp-finances.fr> à compter du vingt et unième jour précédant l'assemblée.

6.1.7.3 MISE À DISPOSITION DE LA DOCUMENTATION DUE AUX ACTIONNAIRES

Les documents et renseignements relatifs à CNP Assurances, notamment ses statuts, ses comptes sociaux et les comptes consolidés de son Groupe, les rapports et autres documents sociaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 ou pour les exercices antérieurs, peuvent être consultés au siège de la Société dans les conditions légales et réglementaires en vigueur. En outre, les documents de référence de CNP Assurances déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers pour chacun des cinq derniers exercices sociaux, les rapports financiers semestriels, les présentations faites par le Groupe sur ses résultats et perspectives, peuvent être consultés en ligne sur le site Internet de la Société. Le document annuel récapitulatif certaines informations rendues publiques par CNP Assurances, prévu à l'article L. 451-1-1 du code monétaire et financier, peut être également consulté en ligne sur le site Internet de la Société.

6.1.8 Existence de seuils statutaires devant être déclarés à l'émetteur

FORME, DROITS ET TRANSMISSION D' ACTIONS (EXTRAITS STATUTAIRES DES ARTICLES 11, 13 ET 14)

Les statuts du groupe CNP Assurances sont consultables sur le site Internet www.cnp-finances.fr

Article 11 des statuts de CNP Assurances – Forme et transmission des actions : déclaration de seuils de détention du capital

6.1.8.1 FORME DES ACTIONS

« Les actions composant le capital social sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les porteurs seront identifiables dans les conditions prévues ci-dessous. La Société pourra, dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur, demander communication, à tout organisme ou intermédiaire habilité, et notamment auprès de l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières ou auprès de l'intermédiaire inscrit pour le compte d'un propriétaire d'actions n'ayant pas son domicile sur le territoire français au sens de l'article 102 du Code civil, de tous renseignements relatifs aux détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires, notamment leur identité, leur nationalité, leur adresse, le nombre de titres qu'ils détiennent et les restrictions dont ces titres peuvent être frappés.

Les actions sont inscrites en comptes tenus par la Société ou par un intermédiaire agréé. »

6.1.8.2 TRANSMISSION DES ACTIONS

« Les actions sont librement négociables sous réserve des dispositions légales et réglementaires, et selon les modalités prévues par la loi. »

6.1.8.3 DÉCLARATION DE SEUILS DE DÉTENTION DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE

« Toute personne, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir directement ou indirectement au moins 0,5 % puis 1 %, puis tous multiples de ce dernier pourcentage du capital ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède. Cette déclaration sera effectuée dans les conditions ci-dessus chaque fois que chacun de ces seuils statutaires sera franchi en hausse ou en baisse.

(...)

À l'obligation d'information ci-dessus s'ajoute l'obligation d'information des franchissements de seuils prévue par la loi. »

Dans le cadre de l'application de cette disposition statutaire, CNP Assurances a été informée des opérations suivantes :

La Caisse des Dépôts, Sopassure et l'Etat ont franchi de concert à la hausse le seuil de 78 % le 30 mai 2013. CDC, Sopassure et l'Etat détenaient à cette date de concert, 537 189 280 actions et autant de droits de vote. Sopassure a franchi individuellement à la hausse de 36 % le 30 mai 2013 et détenait à cette date 248 926 986 actions et autant de droits de vote.

Schroders Plc détenait, au 22 novembre 2013, 7 758 262 actions soit 1,13 % du capital. Covéa Finance a franchi à la baisse le seuil de 0,5 % et détenait le 5 décembre 2013, 150 798 actions et autant de droits de vote.

Article 13 des statuts de CNP Assurances – Droits attachés aux actions

« Chaque action donne droit dans l'actif social, à une part proportionnelle au nombre des actions existantes, et, en outre, à une part dans les bénéfices ainsi qu'il est indiqué ci-après. Elle donne le droit de participer dans les conditions fixées par la loi et les présents statuts aux assemblées générales et au vote des résolutions.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire personnelle du groupement d'actions requis et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre de titres ou droits nécessaires. »

Article 14 des statuts de CNP Assurances-Transmission des droits et scellés

« Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe. En contrepartie, la détention d'une action emporte de plein droit adhésion aux présents statuts et aux décisions régulièrement prises par l'assemblée générale. Les héritiers ayant droit ou autres créanciers d'un actionnaire ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés ou exercer des poursuites sur les biens et papiers de la Société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer, en aucune manière, dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales. »

6.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL - INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

6.2.1 Montant du capital social, valeur nominale

Montant du capital social au 31 décembre 2013, entièrement souscrit et libéré :
686 618 477 €, divisé en 686 618 477 actions de 1 € de nominal.

6.2.2 Délégations de compétence

6.2.2.1 DÉLÉGATION DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL

10^e et 11^e résolutions adoptées par l'assemblée générale mixte à caractère extraordinaire du 25 avril 2013. Échéance : 25 juin 2015

6.2.2.2 DÉLÉGATION DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'ATTRIBUER GRATUITEMENT DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

13^e résolution adoptée par l'assemblée générale mixte à caractère ordinaire du 6 mai 2011. Échéance : 6 juillet 2014

6.2.3 Autorisations financières

6.2.3.1 AUTORISATION D'OPÉRER EN BOURSE SUR LES PROPRES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

La teneur de la résolution présentée au vote de l'assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2014 est la suivante :

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du descriptif du programme envisagé, descriptif rendu public dans les conditions prescrites par l'article 241-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, décide :

- de mettre fin, par anticipation et avec effet immédiat, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2013 au terme de sa neuvième résolution
- d'adopter le programme ci-après et à cette fin :
 - autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce et des articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des

marchés financiers à acheter les actions de la Société, dans les limites légales de 10 % du capital de la Société à la date de la présente assemblée, étant précisé que le pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport est limité à 5 %

- décide que les actions pourront être achetées en vue :
 - d'assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Amafi (Association française des marchés financiers) reconnue par l'Autorité des marchés financiers
 - de conserver en vue de remettre ultérieurement ses actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la Société

- d'octroyer des actions aux salariés de la Société ou de son Groupe, soit par attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce, soit au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise
- de remettre ses actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la Société, dans le cadre de la réglementation boursière
- d'annuler les actions afin notamment d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, et/ou de neutraliser l'impact dilutif pour les actionnaires d'opérations d'augmentation de capital ; cet objectif étant conditionné par l'adoption d'une résolution spécifique en assemblée générale extraordinaire des actionnaires
- décide que le prix maximum d'achat par action ne pourra pas dépasser trente (30) euros, hors frais
- décide que le conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou de réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action
- décide que le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourra pas dépasser deux milliards cinquante-neuf millions huit cent cinquante-cinq mille quatre cent trente et un (2 059 855 431) euros
- décide que les actions pourront être achetées par tout moyen dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, et notamment en tout ou partie par des interventions sur le marché ou par achat de blocs de titres et le cas échéant par cession de gré à gré ou par l'utilisation de mécanismes optionnels ou instruments dérivés à l'exclusion de la vente d'options de vente et aux époques que le conseil d'administration appréciera dans la limite de la réglementation boursière. Les actions acquises au titre de cette autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, par tous moyens y compris par voie de cession de blocs de titres et à tout moment
- confère tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de délégation pour procéder à la réalisation effective de ces opérations, en arrêter les conditions et les modalités, et notamment :
 - conclure, modifier et/ou proroger un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Amafi reconnue par l'Autorité des marchés financiers
 - passer tous ordres en Bourse ou hors marché
 - ajuster le prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action
 - conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions
- établir tout document et effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tous autres organismes
- effectuer toutes formalités et publications
- et de manière générale, accomplir ce qui est nécessaire pour faire usage de la présente autorisation
- décide que la présente autorisation est donnée pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sans pouvoir excéder dix-huit mois à compter de la date de la présente assemblée.

Le conseil d'administration informera chaque année l'assemblée générale des actionnaires des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution, conformément à l'article L. 225-209 du code de commerce.

6.2.3.2 AUTORISATION EN VUE DE PROCÉDER A L'ÉMISSION ET AU RACHAT D'OBLIGATIONS, DE TITRES OU VALEURS MOBILIÈRES REPRÉSENTATIFS DE CRÉANCES

La décision du conseil d'administration du 19 février 2014, est reproduite ci-dessous :

a) Selon l'article L. 228-40 du code de commerce, le conseil d'administration a qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations, sauf si les statuts réservent ce pouvoir à l'assemblée générale des actionnaires ou si celle-ci décide de l'exercer.

Étant rappelé qu'aucune disposition des statuts de CNP Assurances ne réserve ce pouvoir à l'assemblée générale, le conseil d'administration peut alors déléguer à un ou plusieurs administrateurs ou au directeur général les pouvoirs nécessaires pour réaliser, dans un délai d'un an, l'émission d'obligations et en arrêter les modalités.

Le conseil d'administration autorise, dans les conditions prévues par la loi, le directeur général de la Société à procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'obligations ou de titres assimilés (le cas échéant dans le cadre d'un programme EMTN) tels que des titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, portant ou non intérêt à taux fixe ou variable (ou toute autre forme de rémunération, y compris une indexation), ou de tous autres titres et/ou valeurs mobilières conférant d'une manière quelconque un droit de créance sur la Société (étant rappelé que ces titres ne pourront pas être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'autres titres et/ou d'autres valeurs mobilières représentatives d'un droit de créance sur la Société).

Dans le cadre de la présente autorisation, le conseil d'administration fixe le montant nominal maximal pour lequel pourront être libellées les obligations et titres assimilés à émettre, à la somme d'un milliard d'euros (1 000 000 000 €), ou à la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères, ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies (ou panier de monnaies).

Tous pouvoirs sont donnés au directeur général, dans les conditions prévues par la loi et dans les limites de l'autorisation ci-dessus fixées, aux fins :

- de décider la nature, les formes, conditions et modalités des émissions
- d'arrêter toutes les caractéristiques des titres à émettre et notamment de fixer leurs conditions d'exercice, le rang qui pourra, le cas échéant, être subordonné, leur mode d'amortissement, les conditions de libération des titres émis, la périodicité du paiement des intérêts et la date et le mode du ou des remboursement(s) du capital, avec ou sans prime, ainsi que le montant de la prime de remboursement éventuelle qui s'ajoutera au montant maximal total des titres qui pourront être émis en vertu de la présente délégation, le droit applicable
- de décider, s'il y a lieu, d'attacher une garantie aux titres à émettre et, le cas échéant, définir et conférer cette garantie
- et d'une manière générale, arrêter l'ensemble des taux, conditions et modalités que le directeur général jugera convenables au regard des conditions de marché et de l'intérêt de la Société.

Cette autorisation est valable pour une durée d'un an.

- b) Le conseil d'administration autorise également, en tant que de besoin, le directeur général de la Société à procéder en une ou plusieurs fois, aux prix, conditions et modalités qu'il déterminera sur ses seules décisions, au rachat d'obligations ou de titres assimilés émis par la Société, pour conservation ou annulation, le tout conformément aux dispositions contractuelles applicables et aux lois et règlements en vigueur.

Le montant nominal maximal des titres qui pourront être rachetés dans le cadre de la présente autorisation ne pourra excéder cinq cents millions d'euros (500 000 000 €) ou la contre-valeur de ce montant en monnaies étrangères, ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies (ou panier de monnaies).

Cette autorisation est valable pour une durée d'un an.

6.2.4 Tableau d'évolution du capital social

Depuis 1987 jusqu'à la réforme législative du 16 juillet 1992, CNP Assurances était un Établissement public industriel et commercial sans capital social au sens de la loi du 24 juillet 1966. Devenue société anonyme d'assurances, le 9 décembre 1992, CNP Assurances dispose d'un capital dont l'évolution est schématisée de la façon suivante :

Date	Nature des opérations réalisées	Nombre d'actions nouvelles	Inscription au capital	Montant de la prime d'émission nette
31/12/1991	Capital initial de CNP Assurances	50 000	5 000 000 F ⁽¹⁾	–
01/01/1992	Augmentation de capital par apport en nature de CNP EPIC	28 500 000	2 850 000 000 F ⁽¹⁾	4 243 612 960 F (affectés à des postes de réserve)
23/04/1993	Augmentation de capital en numéraire	3 170 000	317 000 000 F ⁽¹⁾	538 900 000 F
27/10/1994	Division de la valeur nominale par 4	126 880 000	3 172 000 000 F ⁽²⁾	–
18/09/1998	Augmentation de capital en numéraire	9 803 922	245 098 050 F ⁽²⁾	1 244 619 067 F
31/12/2000	Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un PEG	443 786	11 094 650 F ⁽²⁾	67 620 016 F
01/01/2001	Augmentation du capital par incorporation de réserve consécutive à la conversion du capital social en euros	n/a	25 886 223,98 € ⁽³⁾	–
21/06/2002	Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents du PEG CNP Assurances	726 356	2 905 424 €	17 105 683,80 €
25/06/2004	Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents du PEG CNP Assurances	731 402	2 925 608 €	20 508 512,08 €
22/12/2004	Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents du PEG International CNP Assurances	49 836	199 344 €	1 678 476,48 €
06/02/2007	Augmentation de capital avec maintien du DPS	9 902 521	39 610 084 €	660 003 024,65 €
06/07/2010	Division de la valeur nominale de l'action CNP Assurances par 4	n/a	n/a	n/a
24/07/2012	Augmentation de capital en numéraire consécutive au paiement du dividende 2011 en actions de la Société	49 348 883	49 348 883 €	339 520 315,04 €
28/05/2013	Augmentation de capital en numéraire consécutive au paiement du dividende 2012 en actions de la Société	43 118 302	43 118 302,00 €	395 826 012,36 €

(1) Valeur nominale de 100 F

(2) Valeur nominale de 25 F

(3) Valeur nominale de 4 €

n/a non applicable

6.2.5 Évolution du capital social sur trois ans

EXERCICE 2011

Nombre d'actions : 594 151 292

Nombre de droits de vote : 591 784 128

Actionnaires	Nombre d'actions	% en capital	% en droits de vote ⁽¹⁾
Caisse des Dépôts	237 660 516	40,00 %	40,16 %
Sopassure (<i>holding</i> de La Banque Postale et de BPCE)	210 821 912	35,48 %	35,62 %
État	6 475 364	1,09 %	1,09 %
TOTAL DES ACTIONS DE CONCERT ⁽²⁾	454 957 792	76,57 %	76,88 %
Public, personnels de la Société et autres	139 193 500	23,43 %	23,12 %
dont :	dont :	dont :	dont :
CNP Assurances (actions détenues en propre)	2 367 164	0,40 %	-
TOTAL TITRES CNP ASSURANCES	594 151 292	100 %	100 %

(1) La différence entre le pourcentage en capital et en droits de vote résulte du nombre d'actions propres de la Société, dépourvues du droit de vote

(2) Les actions de concert résultent d'un pacte d'actionnaires dont les principales dispositions sont mentionnées dans le tableau simplifié suivant

EXERCICE 2012

Nombre d'actions : 643 500 175

Nombre de droits de vote : 642 246 405

Actionnaires	Nombre d'actions	% en capital	% en droits de vote ⁽¹⁾
Caisse des Dépôts	260 883 688	40,54 %	40,62 %
Sopassure (<i>holding</i> de La Banque Postale et de BPCE)	231 422 531	35,96 %	36,03 %
État	7 108 108	1,10 %	1,11 %
TOTAL DES ACTIONS DE CONCERT ⁽²⁾	499 414 327	77,61 %	77,76 %
Public, personnels de la Société et autres	144 085 848	22,39 %	22,24 %
dont :	dont :	dont :	dont :
CNP Assurances (actions détenues en propre)	1 253 770	0,19 %	-
TOTAL TITRES CNP ASSURANCES	643 500 175	100,00 %	100,00 %

(1) La différence entre le pourcentage en capital et en droits de vote résulte du nombre d'actions propres de la Société, dépourvues du droit de vote

(2) Les actions de concert résultent d'un pacte d'actionnaires dont les principales dispositions sont mentionnées dans le tableau simplifié suivant. Il est précisé que 44 456 535 actions CNP Assurances (dont 23 223 172 détenues par la Caisse des Dépôts, 20 600 619 détenues par Sopassure et 632 744 détenues par l'État français) comprises dans la détention visée ci-dessus dans le total des actions de concert et issues du paiement, le 24 juillet 2012, du dividende en actions de la Société sont exclues de la définition « d'actions pactées » au sens du pacte d'actionnaires conclu, le 12 septembre 1998 entre les concertistes

EXERCICE 2013

Nombre d'actions : 686 618 477

Nombre de droits de vote : 686 157 804

Actionnaires	Nombre d'actions	% en capital	% en droits de vote ⁽¹⁾
Caisse des Dépôts	280 616 540	40,87 %	40,90 %
Sopassure (<i>holding</i> de La Banque Postale et de BPCE)	248 926 986	36,25 %	36,28 %
État	7 645 754	1,11 %	1,11 %
TOTAL DES ACTIONS DE CONCERT ⁽²⁾	537 189 280	78,24 %	78,29 %
Public, personnels de la Société et autres	149 429 197	21,76 %	21,71 %
dont :	dont :	dont :	dont :
CNP Assurances (actions détenues en propre)	460 673	0,07 %	-
TOTAL TITRES CNP ASSURANCES	686 618 477	100,00 %	100,00 %

(1) La différence entre le pourcentage en capital et en droits de vote résulte du nombre d'actions propres de la Société, dépourvues du droit de vote

(2) Les actions de concert résultent d'un pacte d'actionnaires dont les principales dispositions sont mentionnées dans le tableau simplifié suivant. Il est précisé que 82 231 488 actions CNP Assurances (dont 42 956 024 détenues par la Caisse des Dépôts, 38 105 074 détenues par Sopassure et 1 170 390 détenues par l'État français) comprises dans la détention visée ci-dessus dans le total des actions de concert et issues du paiement, le 24 juillet 2012 et le 28 mai 2013, du dividende en actions de la Société sont exclues de la définition « d'actions pactées » au sens du pacte d'actionnaires conclu, le 12 septembre 1998 entre les concertistes. À la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote

PACTE D'ACTIONNAIRES

I TABLEAU SIMPLIFIÉ DU PACTE D'ACTIONNAIRES DE CNP ASSURANCES (1998-2009)

(Sans changement en 2013)

CNP Assurances – EUROLIST COMPARTIMENT A – 1^{re} cotation : 06.10.1998
**(Le pacte et les avenants visés ci-après ont été communiqués au conseil des marchés financiers/
 Autorité des marchés financiers qui en a assuré la publicité.)**

Date de signature et durée du pacte & de ses avenants	Signataires et % participation	Principales dispositions	Principales clauses sur le capital
Signature du pacte CNP Assurances : 2 septembre 1998 Durée initiale : cinq ans, avec tacite reconduction, par période de deux ans.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Caisse des Dépôts : 40 % ■ La Poste : 20 % ■ CENCEP : 12,5 % ■ État : 1 % 	<p>Les principaux actionnaires de CNP Assurances, à savoir la Caisse des Dépôts, La Poste, la CENCEP et l'État ont affirmé par le biais d'un protocole conclu pour une durée de cinq ans renouvelable, signé le 2 septembre 1998, leur intention de rester durablement au capital de la Société et de mettre en œuvre une politique commune :</p> <p>les parties se sont engagées à se consulter préalablement à toute décision importante, concernant notamment les projets de modifications statutaires, les investissements hors placements financiers, la composition du directoire et du conseil de surveillance et plus généralement toute décision stratégique pour la société CNP Assurances.</p>	<p>Ce pacte comporte des dispositions relatives à l'inaliénabilité temporaire des actions pactées et à un droit de préemption applicable à toutes les cessions, à l'exception de celles réalisées par l'État :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ inaliénabilité temporaire des actions pactées, (100 % des actions pendant un an, 80 % l'année suivante, puis 75 % jusqu'à la 5^e année) ■ toutes les cessions sont soumises à droit de préemption à l'exception de celles de l'État ■ les parties appartenant au secteur public doivent conserver ensemble 61 % du capital.

CNP Assurances – EUROLIST COMPARTIMENT A – 1^{re} cotation : 06/10/1998
(Le pacte et les avenants visés ci-après ont été communiqués au conseil des marchés financiers/
Autorité des marchés financiers qui en a assuré la publicité.)

Date de signature et durée du pacte & de ses avenants	Signataires et % participation	Principales dispositions	Principales clauses sur le capital
Premier avenant			
Signature : 19 décembre 2000 Durée : Échéance modifiée : trois ans, après regroupement des actions CNP Assurances dans le <i>holding</i> Sopassure, soit le : 5 janvier 2004	<ul style="list-style-type: none"> ■ Caisse des Dépôts : 37 % (40 % → 37 %) ■ La Poste (20 % → 18 %) ■ CNCE (ex. CENCEP) (12,5 % → 18 %) ■ État : 1,2 % (1,7 % → 1,2 %) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ En octobre 2000, les signataires de ce pacte ont réaménagé leurs participations au sein du bloc majoritaire de CNP Assurances. Le nouvel équilibre a donné lieu à la substitution du <i>holding</i> Sopassure dans les droits et obligations de La Poste et des Caisses d'Épargne. ■ La durée de vie du <i>holding</i> et de celle du pacte qui lie La Poste et le groupe Caisse d'Épargne sont alignées sur celle du pacte de CNP Assurances. À l'échéance du pacte CNP Assurances, les deux actionnaires du <i>holding</i> disposeront chacun de leur participation propre et se détermineront en fonction des circonstances du moment, sur la poursuite d'une volonté commune vis-à-vis de CNP Assurances. ■ Composition du conseil de surveillance : maintien de l'équilibre initial des sièges entre les signataires du pacte (Caisse des Dépôts : cinq sièges ; La Poste : trois sièges ; CNCE : deux sièges ; État : un siège). <p>Dans sa décision du 24/11/2000, le CMF avait considéré que la conjonction des intérêts de La Poste et du groupe des Caisses d'Épargne (<i>via</i> Sopassure) n'entraînait pas de modification significative de l'équilibre initial, laissant à la Caisse des Dépôts sa place de 1^{er} actionnaire dans le bloc majoritaire.</p>	<p>Réaménagement des participations CNP Assurances au sein du bloc majoritaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ acquisition par le groupe Caisse d'Épargne de 5,5 % du capital auprès de la Caisse des Dépôts (3 %) de La Poste (2 %) et de l'État (0,5 %) ■ regroupement des actions CNP Assurances de La Poste et du groupe Caisse d'Épargne dans le <i>holding</i> commun Sopassure qui appartient au secteur public (détenue de La Poste : 50,1 %) ■ Sopassure détient et conservera une participation d'environ 36 %, inférieure à celle de la Caisse des Dépôts, fixée à environ 37 %.
Deuxième avenant			
Signature : 26 mai 2003 Durée : Prorogation de l'échéance : 31 décembre 2008	<ul style="list-style-type: none"> ■ Caisse des Dépôts : 37 % ■ La Poste ■ CNCE (ex. CENCEP) ■ État : 1 % 	<p>Par ce 2^e avenant, les parties ont convenu, par anticipation de reporter l'échéance de leur pacte au 31 décembre 2008.</p>	<p>Jusqu'à l'échéance du Pacte, la Caisse des Dépôts, Sopassure, la CNCE et La Poste s'engagent à ne procéder à aucune cession ou acquisition d'actions sous quelque forme que ce soit. Afin de garantir l'équilibre des participations, la part de la Caisse des Dépôts dans le capital social de CNP Assurances est maintenue à : 50 582 880 actions et celle de Sopassure à : 49 191 780 actions.</p>

CNP Assurances – EUROLIST COMPARTIMENT A – 1^{re} cotation : 06/10/1998
(Le pacte et les avenants visés ci-après ont été communiqués au conseil des marchés financiers/
Autorité des marchés financiers qui en a assuré la publicité.)

Date de signature et durée du pacte & de ses avenants	Signataires et % participation	Principales dispositions	Principales clauses sur le capital
Troisième avenant			
Signature : 8 janvier 2007 Durée : Prorogation de l'échéance : 31 décembre 2015 Réf. AMF : 207C0117-16.01.2007	<ul style="list-style-type: none"> ■ Caisse des Dépôts : 37 % 36 % [<ul style="list-style-type: none"> ■ La Banque Postale ■ CNCE ■ État : 1 % 	<p>Par ce 3^e avenant, les parties ont convenu de proroger l'échéance de leur pacte au 31 décembre 2015. Jusqu'à l'échéance du pacte, la Caisse des Dépôts, Sopassure, La Banque Postale et la CNCE s'engagent à ne procéder à aucune cession d'actions.</p> <p>La composition du conseil de surveillance est réorganisée de la façon suivante : 18 membres, soit 1 sur proposition de l'État, 6 sur proposition de la Caisse des Dépôts, 5 sur proposition de Sopassure, 1 sur proposition d'actionnaires entrés au capital sur le fondement d'accords de coopération industrielle, commerciale ou financière, 1 représentant des salariés actionnaires et 4 personnalités qualifiées indépendantes.</p>	<p>Jusqu'à l'échéance du pacte, la Caisse des Dépôts, Sopassure, La Banque Postale et la CNCE s'engagent à ne procéder à aucune cession d'actions. Les signataires du pacte ne pourront procéder à aucune opération, notamment à aucune acquisition d'actions qui conduirait (i) la Caisse des Dépôts à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant plus de 40 % * du capital de CNP Assurances et/ou (ii) Sopassure, La Banque Postale et la CNCE, à détenir ensemble, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant plus de 35,48 %* du capital de CNP Assurances.</p>
Quatrième avenant			
Signature : 9 juillet 2007 Durée (inchangée) de l'échéance : 31 décembre 2015 Réf. AMF : 207C1599-27.07. 2007	<ul style="list-style-type: none"> ■ Caisse des Dépôts : 40 % 35,48 % [<ul style="list-style-type: none"> ■ La Banque Postale ■ CNCE ■ État : 1 % 	<p>Dans la perspective du changement de mode d'administration de la Société et de son passage en société anonyme de forme moniste, les parties sont convenues, de mettre ledit pacte en conformité avec le nouveau mode d'administration de CNP Assurances.</p> <p>Pendant toute la durée du pacte, les parties proposeront que les membres du conseil d'administration soient élus de la manière suivante :</p> <p>un sur proposition de l'État ; six sur proposition de la Caisse des Dépôts ; cinq sur proposition de Sopassure ; un représentant des salariés actionnaires ; quatre personnalités qualifiées indépendantes.</p>	<p>Les principales clauses relatives au capital ne sont pas modifiées par ce 4^e avenant. Elles demeurent inchangées et pleinement en vigueur.</p>

* Les pourcentages sont indiqués hors actions issues d'un paiement du dividende en actions de la Société

CNP Assurances – EUROLIST COMPARTIMENT A – 1^{re} cotation : 06/10/1998
(Le pacte et les avenants visés ci-après ont été communiqués au conseil des marchés financiers/
Autorité des marchés financiers qui en a assuré la publicité.)

Date de signature et durée du pacte & de ses avenants	Signataires et % participation	Principales dispositions	Principales clauses sur le capital
Cinquième avenant			
Signature : 28 juillet 2009	<ul style="list-style-type: none"> ■ Caisse des Dépôts : 40 % 	<p>Le rapprochement des Caisses d'Epargne avec les Banques Populaires a donné naissance, le 31 juillet 2009, au nouveau groupe bancaire coopératif, BPCE. Au terme de l'avenant n° 5 du pacte d'actionnaires de CNP Assurances, BPCE a acquis la participation de la CNCE dans Sopassure (<i>holding</i> commun de La Banque Postale et de la CNCE) et a été substitué dans l'intégralité des droits et obligations de la CNCE résultant du pacte. L'adhésion de la BPCE audit pacte ne modifie ni l'équilibre actionnarial de CNP Assurances ni les conventions commerciales qui se poursuivent sans modification du fait de cette opération. Les autres dispositions du pacte, non modifiées par ce 5^e avenant, demeurent inchangées et pleinement en vigueur.</p>	<p>Les principales clauses relatives au capital de la Société ne sont pas modifiées par ce 5^e avenant qui ne remet pas en cause l'existence de Sopassure, <i>holding</i> qui regroupe désormais les participations de La Banque Postale et de la BPCE.</p>
Durée (inchangée) de l'échéance : 31 décembre 2015 Réf. AMF : 209C1086-04.09. 2009	<p>35,48 % [</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ La Banque Postale ■ BPCE (ex CNCE) ■ État : 1,09 % 		

6.2.6 Évolution de la répartition du capital

EXERCICE 1998

Le 23 septembre 1998 dans le cadre des opérations préliminaires au transfert au secteur privé d'une participation minoritaire de l'État au capital de CNP Assurances, les participations dans le capital de la Société, de la Caisse des Dépôts et de La Poste ont été respectivement portées de 30 % à 40 % et de 17,5 % à 20 % à la suite d'une cession d'actions de gré à gré opérée par l'État.

Conformément à l'avis conforme de la Commission des participations et transferts et à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances du 23 septembre 1998, l'État a cédé environ 6,5 % du capital à de nouveaux partenaires de la Société : les mutuelles de la fonction publique, l'AGRR prévoyance et la Compagnie Suisse de réassurances.

La participation de l'État à l'issue des deux opérations décrites ci-dessus a été ramenée de 42,38 % à environ 23,39 %.

À l'issue des opérations de transfert au secteur privé, l'État a conservé une part résiduelle d'environ 2,24 % du capital. Néanmoins le secteur public détiendra par l'intermédiaire de la Caisse des Dépôts et de La Poste 61 % du capital de la Société.

Faisant application de la délégation de pouvoirs consentie par l'assemblée générale mixte à caractère extraordinaire du 18 septembre 1998, le directoire a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 245 098 050 F pour le porter à 3 417 098 050 F, par émission de 9 803 922 actions nouvelles de 25 F de valeur nominale chacune, dans le cadre des modalités de transfert au secteur privé de la participation minoritaire de l'État et du prix de 149 F et 153 F par action fixé par le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie dans le cadre respectivement de l'offre à prix ferme et du placement global garanti.

Les actions nouvelles ont été émises au prix de 153 F par action, soit avec une prime d'émission de 128 F par action, et sont de même catégorie que les actions existantes de la Société.

EXERCICE 1999

Sans changement.

EXERCICE 2000

Le 25 septembre 2000, le directoire faisant usage pour la première fois de la délégation qui lui a été consentie par l'assemblée générale mixte du 6 juin 2000, a réalisé le 15 décembre 2000 une augmentation de capital réservée à ses salariés par création de 443 786 actions nouvelles de 25 F de nominal en tous points assimilées aux actions anciennes. Le produit de cette émission s'est élevé à 11 999 973,44 € soit 78 714 665,78 F dont 11 094 650 F ont été portés au compte capital social et 67 620 015,78 F au compte prime d'émission. Au 31 décembre 2000, la part détenue directement et indirectement par les salariés et anciens salariés dans le capital de la Société s'élève à 1 207 896 actions.

Le 19 décembre 2000, les principaux actionnaires de la Société, signataires du pacte conclu en septembre 1998, (à savoir la Caisse des Dépôts, La Poste, le groupe Caisse d'Épargne et l'État) ont réaménagé leurs participations respectives au sein du bloc majoritaire de CNP Assurances. Au terme de ce processus qui s'est achevé au 5 janvier 2001, la situation de l'actionnariat majoritaire de la Société s'établit comme suit :

- regroupement des actions CNP Assurances détenues par La Poste et le groupe des Caisses d'Épargne (18 % chacune) au sein de la société Sopassure, laquelle détient ainsi environ 36 % du capital de CNP Assurances
- participation de la Caisse des Dépôts ramenée de 40 % à environ 37 % et celle de l'État de 1,7 % à 1,2 %.

EXERCICE 2001

Le directoire, faisant usage de la délégation qui lui a été consentie par l'assemblée générale mixte du 6 juin 2000, pour convertir le capital social en euros au moyen notamment de la conversion de la valeur nominale des actions de capital, a décidé de convertir le capital social de CNP Assurances en euros à la date d'effet du 1^{er} janvier 2001, par majoration de la valeur nominale des actions de la Société. Cette conversion a entraîné une augmentation du capital social par incorporation de réserves qui a porté le capital de 3 428 192 700 F à 548 510 832 € (divisé en 137 127 708 actions de nominal de 4 € entièrement libérées).

Dans le cadre de cette délégation, le directoire a reçu pouvoir de modifier corrélativement les statuts.

EXERCICE 2002

Le 17 avril 2002, le directoire faisant usage pour la seconde fois de la délégation qui lui a été consentie par l'assemblée générale mixte du 6 juin 2000, a réalisé le 21 juin 2002 une augmentation de capital réservée à ses salariés par création de 726 356 actions nouvelles de 4 € de nominal en tous points assimilées aux actions anciennes. Le produit de cette émission s'est élevé à 20 011 107,80 €, dont un montant de 2 905 424 € a été porté au capital social de CNP Assurances, le solde, soit 17 105 683,80 €, étant inscrit au compte prime d'émission. Le capital social statutaire a été porté à 551 416 256 €, divisé en 137 854 064 actions de nominal de 4 € entièrement libérées.

Au 31 décembre 2002, la part détenue directement et indirectement par les salariés et anciens salariés dans le capital de la Société s'élève à 1 744 969 actions, soit 1,26 % du capital social.

EXERCICE 2003

Il n'a été apporté aucune modification au capital social de la Société au cours de l'exercice 2003. Au 31 décembre 2003, la part détenue directement et indirectement par les salariés et anciens salariés dans le capital de la Société s'élève à 1 482 563 actions, soit environ 1,08 % du capital social.

EXERCICE 2004

Le 7 janvier 2004, le directoire, faisant usage de la délégation donnée par l'assemblée générale mixte du 4 juin 2002, a réalisé le 25 juin 2004 une augmentation du capital social réservée aux salariés et anciens salariés adhérents du plan d'épargne groupe CNP Assurances, par création de 731 402 actions nouvelles, de 4 € de nominal, en tous points assimilées aux actions anciennes.

Le produit de cette émission s'est élevé à 23 434 120,08 €, dont un montant de 2 925 608 € a été enregistré au capital social de CNP Assurances, le montant inscrit au compte de la prime d'émission étant de 20 508 512,08 €. Le capital social de CNP Assurances a été ainsi porté de 551 416 256 € à 554 341 864 €, divisé en 138 585 466 actions entièrement libérées.

Par décision du 19 juillet 2004, le directoire a réalisé le 22 décembre 2004 une nouvelle augmentation du capital social réservée aux salariés adhérents du plan d'épargne groupe international CNP Assurances, par création de 49 836 actions nouvelles, de 4 € de nominal, en tous points assimilées aux actions anciennes.

Le produit de cette émission s'est élevé à 1 877 820,48 €, dont un montant de 199 344 € a été enregistré au capital social de CNP Assurances, le montant inscrit au compte de la prime d'émission étant de 1 678 476,48 €. Le capital social de CNP Assurances a été ainsi porté de 554 341 864 € à 554 541 208 €, divisé en 138 635 302 actions entièrement libérées.

EXERCICE 2005

Sans changement.

Au 31 décembre 2005, la part détenue directement et indirectement par les salariés et anciens salariés dans le capital de la Société s'élève à 148 300 actions détenues en direct et 1 445 276 actions détenues dans les FCPE Actions de l'entreprise, soit environ 1,15 % du capital social.

EXERCICE 2006

Sans changement.

Au 31 décembre 2006, la part détenue indirectement par les salariés et anciens salariés dans le capital de la Société s'élève à 1 458 866 actions détenues dans les FCPE « Actions » de l'entreprise, soit environ 1 % du capital social.

EXERCICE 2007

L'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription lancée le 8 janvier 2007 par CNP Assurances, destinée à financer en partie l'acquisition de 49,9 % du capital d'Ecureuil Vie, s'est traduite par la création de 9 902 521 actions nouvelles. Le montant final brut de l'opération s'élève à 699 613 108,65 €.

Le 6 février 2007, après cotation des actions nouvelles, sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, le capital de CNP Assurances est composé de 148 537 823 actions.

Au 31 décembre 2007, la part détenue directement et indirectement par les personnels de la Société dans le capital de CNP Assurances s'élève à 0,58 % du capital social.

EXERCICE 2008

Au 31 décembre 2008, la part détenue directement et indirectement par les personnels de la Société dans le capital de CNP Assurances s'élève à 0,6 % du capital social.

EXERCICE 2009

BPCE a acquis la participation de la CNCE dans Sopassure (*holding* commun de La Banque Postale et de la CNCE).

Au 31 décembre 2009, la part détenue directement et indirectement par les personnels de la Société dans le capital de CNP Assurances s'élève à 0,37 % du capital social.

EXERCICE 2010

La modification apportée au capital social en 2010 a uniquement porté sur la division du nominal de l'action par quatre le 6 juillet 2010 portant ainsi le nombre d'actions à 594 151 292.

Au 31 décembre 2010, la part détenue directement et indirectement par les personnels de la Société dans le capital de CNP Assurances s'élève à 0,36 % du capital social.

EXERCICE 2011

Au 31 décembre 2011, la part détenue directement et indirectement par les personnels de la Société dans le capital de CNP Assurances s'élève à 0,35 % du capital social.

EXERCICE 2012

CNP Assurances a augmenté son capital social suite au versement du dividende 2011 en actions, une option qui a largement retenu l'intérêt des actionnaires de la Société, notamment ses actionnaires de référence (la Caisse des Dépôts, Sopassure et l'État).

Ces signataires du pacte d'actionnaires de la Société ont notamment déclaré à l'AMF que l'équilibre des participations respectives au sein du concert n'est pas modifié par référence à la situation préexistant au 24 juillet 2012, la CDC demeurant en tout état de cause l'actionnaire prédominant dans le concert. [Décision et Information AMF du 6 août 2012 n° 212C1016].

86,2 % des droits à dividende ont été exercés en faveur du paiement en actions. Cette opération s'est traduite, le 24 juillet 2012, par la création de 49 348 883 actions nouvelles. Au 31 décembre 2012, le capital social de CNP Assurances est composé de 643 500 175 actions de 1 € de nominal.

Au 31 décembre 2012, la part détenue directement et indirectement par les personnels de la Société dans le capital de CNP Assurances s'élève à 0,33 % du capital social.

EXERCICE 2013

CNP Assurances a augmenté son capital social suite au versement du dividende 2012 en actions, une option qui a de nouveau retenu l'intérêt des actionnaires de la Société, notamment ses actionnaires de référence (la Caisse des Dépôts, Sopassure et l'État).

Les actions nouvelles issues de l'option, assimilées aux actions anciennes, ont été admises aux négociations sur le marché NYSE Euronext Paris le 30 mai 2013. À l'issue de cette opération, la Caisse des Dépôts détenait 40,87 % du capital de CNP Assurances, Sopassure 36,25 % et l'Etat 1,11 %.

Au 31 décembre 2013, la part détenue directement et indirectement par les personnels de la Société dans le capital de CNP Assurances s'élève à 0,29 % du capital social.

6.2.7 Cotation du titre CNP Assurances

CNP Assurances a été introduite en Bourse le 6 octobre 1998.

L'action CNP Assurances est cotée sur le compartiment A Eurolist, code ISIN FR 0000120222. Elle fait partie des indices suivants : SBF 120, Euronext 100, DJ Eurostoxx Insurance.

TRANSACTIONS SUR L'ACTION CNP ASSURANCES SUR 24 MOIS (SOURCE : BLOOMBERG)

Dates	Volume	Minimum * (en €/action)	Maximum * (en €/action)
31/01/2012	3 592 263	9,5	11,56
29/02/2012	6 300 363	10,295	11,2
30/03/2012	13 101 709	10,73	12,9
30/04/2012	9 007 488	9,91	11,78
31/05/2012	10 309 887	8,75	10,8
29/06/2012	13 566 008	8,165	9,63
31/07/2012	14 219 912	7,524	9,7
31/08/2012	7 491 957	8,299	10,07
28/09/2012	6 625 750	9,599	10,995
31/10/2012	6 295 203	10,035	11,3
30/11/2012	6 265 081	10,285	11,5
31/12/2012	4 247 537	11,145	11,8
31/01/2013	5 831 010	11,7	12,9
28/02/2013	6 533 495	11,05	12,52
29/03/2013	6 801 224	10,4	11,92
30/04/2013	7 645 713	10,445	11,7
31/05/2013	8 240 129	10,78	11,975
28/06/2013	8 158 946	10,6	11,87
31/07/2013	6 907 256	10,915	13,07
30/08/2013	8 898 484	12,635	14,6
30/09/2013	8 105 364	13,21	14,575
31/10/2013	8 253 881	12,755	13,645
29/11/2013	8 114 893	12,805	14,2
31/12/2013	7 602 937	12,91	14,9

* Les cours minimum et maximum sont présentés en intraday

6.2.8 Dividendes

CNP Assurances a, au titre des exercices 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013 mis en distribution les dividendes suivants.

Mise en distribution	2009	2010*	2011	2012	2013 **
Bénéfice net consolidé/action	6,8 €	1,67 €	1,37 €	1,46 €	1,46 €
Dividende par action	3,00 €	0,77 €	0,77 €	0,77 €	0,77 €
Nombre de titres rémunérés	148 537 823	594 151 292	594 151 292	643 500 175	686 618 477

* En juillet 2010, CNP Assurances a procédé à la division par quatre de la valeur nominale de son action

** Sous réserve de la décision de l'assemblée générale du 6 mai 2014

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans sont prescrits au profit de l'État.

Politique de distribution des dividendes de CNP Assurances :

La politique de distribution des dividendes de CNP Assurances est définie par le conseil d'administration après analyse notamment des résultats et de la situation financière du Groupe.

Cette politique prend en compte les besoins d'investissements du Groupe, le contexte économique et tout autre facteur jugé pertinent.

La Société a toujours appliqué une politique de dividendes cohérente avec sa stratégie de développement tout en s'efforçant d'assurer la durabilité des dividendes en maintenant un ratio de distribution raisonnable pour ses actionnaires.

6.2.9 Cautions et avals consentis

À la date du présent document de référence et à la connaissance de la Société, aucune action CNP Assurances ne fait l'objet d'un nantissement, d'une garantie ou d'une sûreté.

Cf. note 9.11 « Engagements donnés et reçus » du chapitre 3.1 « Comptes consolidés ».

6.2.10 Schéma d'intéressement et de participation du personnel

INTÉRESSEMENT

Le type d'intéressement retenu est un intéressement au développement des performances collectives. Il n'y a pas d'abondement versé dans le cadre du schéma d'intéressement du personnel.

Sommes affectées à ce titre aux personnels de CNP Assurances pour chacune des cinq dernières années :

Exercices	Montant global de l'intéressement	Nombre de personnes concernées
2009	5 883 556,85 €	3 238
2010	6 139 919,08 €	3 283
2011	6 364 630,08 €	3 339
2012	6 505 676,46 €	3 301
2013	5 946 456,00 €	3 069

PARTICIPATION

L'accord de participation du groupe CNP Assurances, signé le 17 mai 2000, s'applique depuis le 1^{er} janvier 1999. La réserve spéciale de participation est partagée entre les ayants droit (salariés ayant au moins trois mois d'ancienneté au 31 décembre de l'exercice concerné) proportionnellement à leur temps de présence et à leur salaire brut respectif.

Le montant net individuel, lorsqu'il n'est pas perçu immédiatement par le bénéficiaire, est versé sur un compte-courant bloqué géré par la société Fongépar. Il est productif d'intérêt au taux de 5 % l'an (à compter du 1^{er} mai de l'année de versement). Les sommes capitalisées sont indisponibles pendant cinq ans sauf cas de déblocage anticipé dans les cas prévus par la loi, et bénéficient d'une exonération fiscale totale. À tout moment pendant le délai de cinq ans, le salarié pourra demander le transfert intégral de ses fonds vers le plan d'épargne Groupe.

Exercices	Montant global de la participation	Nombre de personnes concernées
2009	12 700 000,00 €	2 956
2010	11 487 075,00 €	3 015
2011	12 947 254,00 €	3 083
2012	17 387 983,00 €	3 083
2013	17 278 647,00 €	3 095

6.2.11 Options conférées au personnel sur des actions CNP Assurances

Néant.

6.2.12 Litiges

Le groupe CNP Assurances est partie prenante à des litiges survenus dans le cadre normal de ses activités.

Les principales procédures judiciaires sont décrites à la note 24.5.4 des états financiers consolidés et au chapitre 5.6.3 à la rubrique « facteurs de risques liés à l'exercice de l'activité ». Le groupe CNP Assurances ne s'attend pas à ce que les passifs relatifs à ces litiges soient globalement significatifs par rapport à l'activité ou à sa situation financière.

À la connaissance de la Société et de son Groupe, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, qui pourrait avoir, ou a eu au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

6.3 DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

Conformément aux dispositions de l'article 222-7 du règlement général de l'AMF, le document d'information annuel ci-dessous mentionne toutes les informations publiées par la Société ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois (du 2 avril 2013 au 10 mars 2014) dans un ou plusieurs États partie(s) à l'accord

sur l'espace économique européen ou dans un ou plusieurs pays tiers, pour satisfaire à ses obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

Liste des informations publiées au cours des 12 derniers mois	Mode de consultation (lien Internet ou lieu de consultation)
RFA/Document de référence// RFS/IFT	
Rapport financier annuel 2012 (04/04/2013)	
Document de référence 2012 (04/04/2013)	
Rapport financier semestriel 2013 (26/07/2013)	
Information financière trimestrielle	
1 ^{er} trimestre 2013 (16/05/2013)	
3 ^e trimestre 2013 (07/11/2013)	
Descriptif du programme de rachat d'actions (25/04/2013)	
Modalités de mise à disposition ou de consultation des informations destinées à l'assemblée générale (03/04/2013)	www.cnp-finances.fr
Communiqués publiés au titre de l'obligation d'information permanente, Modalités de mise à disposition ou de consultation des informations destinées à l'assemblée générale des actionnaires	www.cnp-finances.fr
Mise à disposition ou consultation des informations relatives à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 25 avril 2013 (03/04/2013)	
Mise à disposition du document de référence 2012 (04/04/2013)	
Assemblée générale et conseil d'administration du 25 avril 2013 (25/04/2013)	
Option pour le paiement en actions du dividende 2012 (25/04/2013)	
Indicateurs trimestriels au 31 mars 2013 (16/05/2013)	
Tableaux détaillés du chiffre d'affaires au 31 mars 2013 (16/05/2013)	
Succès du paiement du dividende 2012 en actions (28/05/2013)	
CNP Assurances et Natixis vont investir conjointement sur le marché des financements d'infrastructures (10/06/2013)	
CNP Assurances a rallongé avec succès la maturité de sa dette subordonnée (22/07/2013)	
Bilan semestriel du contrat de liquidité de CNP Assurances au 30 juin 2013 (03/07/2013)	
Résultats au 30 juin 2013 (26/07/2013)	
Mise à disposition du rapport financier semestriel 2013 (31/07/2013)	
Indicateurs trimestriels au 30 septembre 2013 + calendrier financier 2014 (07/11/2013)	
Le conseil d'administration de CNP Assurances du 6 novembre 2013 a évoqué les discussions avec BPCE au sujet des accords de distribution (08/11/2013)	
Bilan semestriel du contrat de liquidité de CNP Assurances contracté avec la société Natixis (02/01/2014)	
Fusion d'Inter Expansion et de Fongépar pour créer un acteur majeur de l'épargne salariale (communiqué de presse du 02/01/2014)	
Résultats au 31 décembre 2013 (20/02/2014)	
Publication des conventions et avenants entre actionnaires (article L. 233-11 du code de commerce)	sans objet pour la période de référence

Liste des informations publiées au cours des 12 derniers mois	Mode de consultation (lien Internet ou lieu de consultation)
Documents publiés au BALO (dates de publication)	www.journal-officiel.gouv.fr/balo
Avis de réunion à l'AGM du 25 avril 2013 (04/03/2013)	
Avis de convocation à l'AGM du 25 avril 2013 (03/04/2013)	
Documents déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Paris (dates de dépôt)	www.infogreffe.fr
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 25/04/2013 : changement du représentant permanent de la Caisse des Dépôts	
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 25/04/2013 : nomination du directeur général en qualité d'administrateur	
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 15 mai 2013 : subdélégation au président aux fins de constater la réalisation de l'augmentation de capital résultant du paiement du dividende en action et la modification corrélative des statuts de la Société	
Décision du président du 28/05/2013 : augmentation du capital social consécutive au paiement optionnel du dividende 2012 en actions de la Société & Modifications statutaires corrélatives	
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 25/09/2013 : nomination par cooptation de 2 administrateurs en remplacement de membres démissionnaires	
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 06/11/2013 : nomination par cooptation d'un administrateur en remplacement d'un membre démissionnaire	
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 18/12/2013 : la représentation permanente de la Caisse des Dépôts est assurée par son directeur général	
Documents mis à disposition des actionnaires	Siège social 4, Place Raoul-Dautry 75015 Paris
Assemblée générale mixte du 25 avril 2013	
BALO du 04/03/2013 contenant l'avis de réunion	
BALO du 03/04/2013 contenant l'avis de convocation	
Journal d'annonces légales du 04/04/2013 contenant l'avis de convocation	
Dossier de convocation adressé aux actionnaires ainsi que tous les documents destinés à leur information (R. 225-81 et R. 225-83 du code de commerce) le 03/04/2013	
Assemblée générale mixte du 6 mai 2014	
BALO du 10/03/2014 contenant l'avis de réunion	
Information mensuelle relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social	www.cnp-finances.fr http://www.lesechoscomfi.com
Droit de vote au 31/03/2013 (08/04/2013)	Droit de vote au 30/04/2013 (03/05/2013)
Droit de vote au 31/05/2013 (11/06/2013)	Droit de vote au 30/06/2013 (10/07/2013)
Droit de vote au 31/07/2013 (20/08/2013)	Droit de vote au 31/08/2013 (09/09/2013)
Droit de vote au 30/09/2013 (10/10/2013)	Droit de vote au 31/10/2013 (08/11/2013)
Droit de vote au 30/11/2013 (12/12/2013)	Droit de vote au 31/12/2013 (20/01/2014)
Droit de vote au 31/01/2014 (06/02/2014)	Droit de vote au 28/02/2014 (10/03/2014)

6.4 BILAN DES OPÉRATIONS RÉALISÉES EN 2013 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS AUTORISÉ PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DES 29 JUIN 2012 ET 25 AVRIL 2013

Les assemblées générales des 29 juin 2012 et 25 avril 2013 ont renouvelé le programme de rachat mis en place depuis l'introduction en Bourse de la Société.

6.4.1 Achat et vente d'actions

Sur la base de l'autorisation donnée à l'assemblée générale du 29 juin 2012 et du 25 avril 2013, la Société a acheté (du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013) 7 138 312 actions au prix moyen de 12,26 € et vendu 7 931 409 actions au prix moyen de 12,40 €.

■ Du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour du dépôt de la note d'information					
	Achats en €	Ventes en €	Positions ouvertes à l'achat			Positions ouvertes à la vente		
			Call achetés	Put vendus	Achats à terme	Call achetés	Put vendus	Achats à terme
Nombre de titres	7 138 312	7 931 409						
Échéance maximale moyenne	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen de la transaction (en euros)	12,26	12,40						
Prix d'exercice moyen	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montants (en euros)	87 537 719,25	98 315 001,23						

■ TABLEAU DE DÉCLARATION SYNTHÉTIQUE

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte :	0,07 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	Néant
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 décembre 2013 :	460 673
Valeur comptable (mis à la juste valeur*) :	6 864 027,70 €
Valeur de marché du portefeuille* :	6 864 027,70 €

* Au cours de clôture du 31 décembre 2013 : 14,90 euros

6.4.2 Finalités poursuivies

Toutes les opérations ont été effectuées dans l'objectif d'animation de marché du titre par un prestataire de services d'investissement. La Société n'a pas racheté d'actions en vue de leur affectation aux autres catégories d'objectifs de son programme de rachat de

l'exercice 2013. Toutes les actions détenues au 31 décembre 2013 sont affectées au programme d'animation du titre, à l'exception de 36 609 actions détenues sur des comptes distincts.

6.4.3 Annulation

La Société n'a procédé à aucune annulation d'actions.

6.5 RESPONSABLES DE L'INFORMATION ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Frédéric Lavenir, directeur général de CNP Assurances

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, dont les différentes rubriques sont mentionnées dans le sommaire du document de référence, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence (à l'exception des informations concernant l'Embedded Value, qu'ils n'ont pas revues mais dont ils se sont assurés de la concordance avec les conclusions des travaux de l'actuaire Milliman établies en date du 19 février 2014) ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les états financiers consolidés et annuels relatifs à l'exercice 2013 présentés dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 150 à 151 et 203 à 204 du présent document. Dans le rapport relatif aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013, les contrôleurs légaux, sans remettre en cause l'opinion qu'ils ont exprimée sur les comptes, ont fait une observation attirant l'attention du lecteur sur la note 3.1 de l'annexe relative aux nouvelles normes d'application obligatoire.

Dans le rapport relatif aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013, les contrôleurs légaux, sans remettre en cause l'opinion qu'ils ont exprimée sur les comptes, ont fait une observation attirant l'attention du lecteur sur le changement de méthode comptable tel que présenté par les notes 3 et 4.3.3 de l'annexe aux comptes sociaux.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en pages 226 et 227 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 4 avril 2013 sous le numéro de visa D.13-0283 qui contient une observation.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en pages 237 et 238 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 12 avril 2012 sous le numéro de visa D.12-0330 qui contient une observation. »

Frédéric Lavenir

RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes de CNP Assurances	Date de début du premier mandat	Date d'expiration du mandat
PricewaterhouseCoopers Audit 63 rue de Villiers 92 200 Neuilly-sur-Seine représenté par Éric Dupont*	Exercice 2010	assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015
<i>Suppléant : Yves Nicolas*</i>	Exercice 2010	assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015
Mazars 61 rue Henri Regnault – Tour Exaltis 92 400 Courbevoie représenté par Jean-Claude Pauly*	Exercice 1998 Mandat renouvelé : ex. 2010	assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015
<i>Suppléant : M. Michel Barbet-Massin*</i>	Exercice 2010	assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015

* Inscrit à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles.

Politique d'information

RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Antoine Lissowski, directeur général adjoint

4 Place Raoul Dautry – 75716 Paris Cedex 15

Lieu de consultation des documents sociaux

SIÈGE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

Direction juridique corporate

4 Place Raoul Dautry – 75716 Paris Cedex 15

Tél. : 01 42 18 88 88

6.6 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	MAZARS				PWC			
	Montant TTC		%		Montant TTC		%	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	1 886	2 126	79 %	96 %	1 814	1 845	90 %	80 %
<i>Emetteur</i>	876	860	37 %	39 %	882	871	44 %	38 %
<i>Filiales intégrées globalement</i>	1 010	1 266	42 %	57 %	932	974	46 %	42 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes	487	95	20 %	4 %	176	389	9 %	17 %
<i>Emetteur</i>	108	72	5 %	3 %	174	166	9 %	7 %
<i>Filiales intégrées globalement</i>	379	23	16 %	1 %	2	223	0 %	10 %
Sous-total	2 373	2 221	99 %	100 %	1 990	2 234	98 %	97 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal et social	15		1 %		47	65	2 %	3 %
Autres								
Sous-total	15				35	65		
TOTAL	2 388	2 221	100 %	100 %	2 037	2 299	100 %	100 %

Les « Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes » recouvrent notamment des prestations liées aux émissions de titres subordonnés, à la revue de la traduction en anglais du document de référence et à la revue des indicateurs de développement durable.

Assemblée générale du 6 mai 2014

7

7.1	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 6 MAI 2014	346
7.1.1	Rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution	346
7.1.2	Ordre du jour	349
7.1.3	Projets de résolution	350
7.2	TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES	355

7.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 6 MAI 2014

7.1.1 Rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE A CARACTÈRE ORDINAIRE

Approbation des comptes sociaux et consolidés 2013 de CNP Assurances et de son Groupe et du rapport de gestion du conseil d'administration (1^{re} et 2^e résolutions)

La 1^{re} résolution concerne l'approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2013. Elle est suivie d'une résolution qui, conformément à la loi, propose aux actionnaires d'approuver formellement les comptes consolidés du groupe CNP Assurances.

Le résultat net consolidé (part du Groupe) s'établit à 1 030,2 M€ (contre 951,4 M€ pour l'exercice 2012).

Affectation du résultat et fixation du dividende à 0,77 € par action (3^e résolution)

Le bénéfice net de CNP Assurances pour l'exercice 2013 ressort à 735 288 827,27 € (contre 554 702 287,78 € pour l'exercice 2012).

Compte tenu du résultat distribuable de l'exercice 2013 d'un montant de 736 101 955,62 €, correspondant à la somme du bénéfice net précité et d'un report à nouveau positif d'un

montant de 813 128, 35 €, le conseil d'administration propose à l'assemblée d'affecter ce résultat distribuable et de fixer le montant du dividende ainsi que sa date de mise en paiement à compter du 14 mai 2014, selon les modalités présentées dans la 3^e résolution.

Le montant du dividende proposé, en numéraire, est identique à celui de l'an dernier, soit 0,77 € par action et correspond à un taux de distribution de 51 % du résultat net consolidé (part du Groupe).

Le dividende versé aux actionnaires personnes physiques ayant leur domicile fiscal en France :

- fait l'objet, lors de son versement, d'un prélèvement à la source de 21 % pratiqué à titre d'acompte sur l'impôt sur le revenu. Toutefois, ce prélèvement ne sera pas effectué si une demande de dispense a été dûment formulée par l'actionnaire dans le délai prévu

- est imposable au barème progressif de l'impôt sur le revenu, après application d'un abattement de 40 %, conformément à l'article 158-3-2 du code général des impôts.

Le dividende versé aux actionnaires de CNP Assurances, au titre des trois derniers exercices, est établi comme suit :

Exercice	Nombre de titres rémunérés	Dividende par action
2010	594 151 292	0,77 €
2011	594 151 292	0,77 €
2012	643 500 175*	0,77 €

* Suite à l'offre optionnelle de paiement du dividende 2011 en actions décidée par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012, CNP Assurances a augmenté son capital social par la création de 49 348 883 actions nouvelles de 1 € de nominal

Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce (4^e résolution)

Les conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sont relatives à des conventions anciennes, antérieurement autorisées par le conseil d'administration et qui ont poursuivi leurs effets en 2013.

Le conseil d'administration n'a autorisé au cours de l'exercice écoulé aucune nouvelle convention réglementée au sens de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Avis sur les éléments de la rémunération individuelle du président du conseil d'administration et du directeur général (5^e et 6^e résolutions)

Conformément et en application du code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées (paragraphe 24.3) rendu public le 17 juin 2013, auquel a adhéré la Société, l'assemblée générale des actionnaires est consultée afin d'émettre, au terme de deux résolutions distinctes, son avis sur les éléments de rémunération due ou versée à M. Jean-Paul Faugère

au titre de son mandat de président du conseil d'administration de CNP Assurances, ainsi qu'à M. Frédéric Lavenir au titre de son mandat de directeur général de CNP Assurances.

Les rémunérations octroyées en 2013 aux dirigeants de la Société par le conseil d'administration ont été établies conformément aux orientations des Pouvoirs Publics s'appliquant aux mandats sociaux exercés dans les entreprises appartenant au secteur public.

L'ensemble de ces éléments de rémunération figurent de façon détaillée dans le rapport de gestion présenté par le conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et reproduit à la section 4 du chapitre 5 « Rémunérations des

mandataires sociaux de CNP Assurances » du document de référence 2013.

L'avis consultatif de l'assemblée ainsi sollicité porte sur les éléments de rémunération due ou attribuée en 2013 aux dirigeants par le groupe CNP Assurances, c'est à dire CNP Assurances et ses filiales. Ces éléments sont reproduits dans le tableau de synthèse ci-dessous, étant précisé que, compte tenu notamment de l'absence de dispositifs de rémunération en titres, les dirigeants de CNP Assurances ne bénéficient d'aucun élément de rémunération « attribuée » mais uniquement d'éléments de rémunération « due ».

Jean-Paul Faugère, président du conseil d'administration	2013	
	Due ⁽¹⁾	Attribuée ⁽²⁾
Rémunération fixe	250 000 €	Sans objet
Rémunération variable annuelle	Sans objet	Sans objet
Rémunération variable annuelle différée	Sans objet	Sans objet
Rémunération variable pluriannuelle	Sans objet	Sans objet
Rémunérations exceptionnelles	Sans objet	Sans objet
Options d'actions, actions de performance et tout autre élément de rémunération de long terme	Sans objet	Sans objet
Indemnités liées à la prise ou à la cessation des fonctions	Sans objet	Sans objet
Régime de retraite supplémentaire	Sans objet	Sans objet
Jetons de présence (Caixa Seguros Holding)	21 322 €	Sans objet
Avantages de toute nature	Sans objet	Sans objet
TOTAL	271 322 €	SANS OBJET

Frédéric Lavenir, directeur général	2013	
	Due ⁽¹⁾	Attribuée ⁽²⁾
Rémunération fixe	400 000 €	Sans objet
Rémunération variable annuelle	48 471 €	Sans objet
Rémunération variable annuelle différée	Sans objet	Sans objet
Rémunération variable pluriannuelle	Sans objet	Sans objet
Rémunérations exceptionnelles	Sans objet	Sans objet
Options d'actions, actions de performance et tout autre élément de rémunération de long terme	Sans objet	Sans objet
Indemnités liées à la prise ou à la cessation des fonctions	Sans objet	Sans objet
Régime de retraite supplémentaire	Sans objet	Sans objet
Jetons de présence	Sans objet	Sans objet
Avantages de toute nature (véhicule de fonction)	1 529 €	Sans objet
TOTAL	450 000 €	SANS OBJET

(1) Les éléments de la rémunération « due » visent les éléments en numéraire acquis par le dirigeant d'une manière certaine, tant dans leur principe que dans leur montant, qu'ils aient ou non déjà été versés au dirigeant

(2) Les éléments de la rémunération « attribuée » visent les éléments en titres et/ou en numéraire, dont le principe est arrêté mais dont le montant et/ou le nombre n'est pas encore acquis au moment de leur mise en place (ou de leur « attribution ») et qui, de ce fait, ne peuvent faire, le cas échéant, que l'objet d'une valorisation comptable

Autorisation donnée au conseil d'administration en vue d'opérer sur les actions propres de la Société. Prix maximum d'achat : 30 €/action (7^e résolution)

Cette résolution fait état d'un programme très proche de ceux qui ont été soumis aux votes de l'assemblée générale des actionnaires au cours des années précédentes, à l'exception du prix maximum d'achat par action revu à la hausse à 30 € par action.

Le plafond maximum des fonds destinés à la réalisation du programme, qui tient compte de l'augmentation de capital résultant du paiement du précédent dividende en actions intervenu le 28 mai 2013, a été actualisé à 2 059 855 431 €.

Conformément à la loi, il est prévu que l'assemblée autorise le conseil d'administration à procéder à la mise en œuvre de ce programme de rachat. Le projet de résolution prévoit, en outre, que le conseil d'administration pourra subdéléguer les pouvoirs nécessaires pour cette mise en œuvre.

Le prochain conseil d'administration qui suit l'assemblée du 6 mai 2014 se réunissant plusieurs semaines après cette assemblée, le conseil ayant arrêté les comptes ainsi que les projets de résolution a d'ores et déjà subdélégué au directeur général tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre le programme de rachat, sous réserve de son adoption par l'assemblée générale des actionnaires.

Le vote conforme de l'assemblée générale entraînera ainsi automatiquement la levée de la condition suspensive, et Frédéric Lavenir pourra immédiatement mettre en œuvre le programme de rachat ainsi adopté.

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE A CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

Approbation des modifications statutaires relatives à la durée du mandat des administrateurs et à la durée des fonctions des censeurs (8^e et 9^e résolutions)

En 2012, l'assemblée générale avait modifié les statuts de CNP Assurances pour permettre la mise en place progressive du renouvellement par roulement des administrateurs et des censeurs. L'assemblée avait ainsi nommé ou renouvelé l'ensemble des administrateurs pour des durées de mandat différentes (deux, quatre ou cinq ans), afin d'initier ce roulement.

Aujourd'hui, le conseil d'administration propose à l'assemblée des actionnaires de réduire la durée statutaire maximale des mandats des administrateurs et des censeurs de 5 à 4 ans, afin de se conformer aux préconisations du code AFEP-MEDEF. Cette nouvelle durée de mandat sera applicable aux renouvellements ou nominations proposés à compter de l'assemblée générale du 6 mai 2014.

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE A CARACTÈRE ORDINAIRE

Ratification des mandats d'administrateurs (10^e, 11^e, 12^e, 14^e résolutions)

Le conseil soumet au vote de l'assemblée du 6 mai 2014 la ratification des nominations de Mmes Odile Renaud-Basso et Rose-Marie Van Lerberghe et de MM. Olivier Mareuse et Rémy Weber, intervenues à la suite de la démission de MM. Michel Bouvard, Henri Proglio, André Laurent Michelson et Jean-Paul Bailly.

La Société poursuit ainsi sa politique en matière de parité en permettant d'accroître encore la proportion des administratrices en portant leur nombre à six, soit une proportion de 33 %.

Renouvellement des mandats d'administrateurs (13^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e et 19^e résolutions), renouvellement des fonctions d'un censeur (20^e résolution)

Plusieurs mandats arrivant à échéance en 2014, le conseil d'administration soumet au vote de l'assemblée du 6 mai 2014 le renouvellement des mandats de six administrateurs (MM. Olivier Mareuse, Rémy Weber, Jean-Yves Forel, François Pérol, Franck Silvent, Philippe Wahl) et d'un censeur (M. Pierre Garcin). Conformément à la modification des statuts qui résulterait de l'adoption de la 8^e et de la 9^e résolution, ces mandats seraient d'une durée de 4 ans.

Nomination d'un censeur en remplacement d'un membre démissionnaire (21^e résolution)

Il est proposé à l'assemblée de nommer M. Jean-Louis Davet en remplacement de M. Jacques Hornez pour la durée résiduelle des fonctions de ce dernier, soit 2 ans. Cette durée réduite a été fixée en conformité avec le dispositif de renouvellement par roulement des mandats des administrateurs et des censeurs, mis en place par l'assemblée générale mixte du 29 juin 2012.

7.1.2 | Ordre du jour

ORDRE DU JOUR À CARACTÈRE ORDINAIRE

Rapport de gestion du conseil d'administration, rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution, rapport du président du conseil d'administration et rapports des commissaires aux comptes,

- I –** Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2013
- II –** Approbation des comptes consolidés du Groupe clos au 31 décembre 2013
- III –** Affectation du résultat de l'exercice 2013 et fixation du dividende
- IV –** Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce
- V –** Avis consultatif sur les éléments de la rémunération du président du conseil d'administration
- VI –** Avis consultatif sur les éléments de la rémunération du directeur général
- VII –** Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer en Bourse sur les actions propres de la Société

ORDRE DU JOUR À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

- VIII –** Modification statutaire de la durée du mandat des administrateurs (article 16.1 des statuts)
- IX –** Modification statutaire de la durée des fonctions des censeurs (article 25 des statuts)

ORDRE DU JOUR À CARACTÈRE ORDINAIRE

- X –** Ratification de la nomination de Mme Odile Renaud-Basso en qualité d'administratrice
- XI –** Ratification de la nomination de Mme Rose-Marie Van Lerberghe en qualité d'administratrice
- XII –** Ratification de la nomination de M. Olivier Mareuse en qualité d'administrateur
- XIII –** Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Olivier Mareuse
- XIV –** Ratification de la nomination de M. Rémy Weber en qualité d'administrateur
- XV –** Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Rémy Weber
- XVI –** Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean-Yves Forel
- XVII –** Renouvellement du mandat d'administrateur de M. François Pérol
- XVIII –** Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Franck Silvent
- XIX –** Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Philippe Wahl
- XX –** Renouvellement du mandat de censeur de M. Pierre Garcin
- XXI –** Nomination de M. Jean-Louis Davet aux fonctions de censeur
- XXII –** Pouvoirs pour formalités

7.1.3 Projets de résolution

PREMIÈRE RÉOLUTION

(Approbation des comptes sociaux clos au 31/12/2013)

L'assemblée générale des actionnaires à caractère ordinaire, après avoir pris connaissance :

- du rapport du conseil d'administration sur la gestion de CNP Assurances et de son Groupe au cours de l'exercice 2013
- du rapport du conseil d'administration sur les projets de résolution
- des comptes annuels de la Société (compte de résultat, bilan, annexes) et des comptes consolidés du groupe CNP Assurances
- du rapport général des commissaires aux comptes
- du rapport du président du conseil d'administration sur la composition, le fonctionnement du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques
- du rapport spécial des commissaires aux comptes visé à l'article L. 225-235 du code de commerce.

Approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013 de CNP Assurances tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 735 288 827,27 €.

L'assemblée générale approuve également le prélèvement d'un montant de 1 595 319 € sur les réserves facultatives de la Société et l'affectation de l'intégralité de ce prélèvement à la réserve du Fonds de garantie constituée dans le cadre de la loi du 25 juin 1999.

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Approbation des comptes consolidés du Groupe clos au 31/12/2013)

L'assemblée générale des actionnaires à caractère ordinaire, connaissance prise des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve expressément les comptes consolidés du groupe CNP Assurances clos le 31 décembre 2013, faisant apparaître un résultat net part du Groupe de 1 030,2 M€ tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que la gestion du Groupe, telle qu'elle ressort de l'examen de ces comptes et de ces rapports.

TROISIÈME RÉOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice 2013 et fixation du dividende)

L'assemblée générale des actionnaires à caractère ordinaire, constatant que le bénéfice net de l'exercice clos au 31 décembre 2013 s'élève à 735 288 827,27 € et le report à nouveau

positif de 813 128,35 €, formant un résultat distribuable de 736 101 955,62 € ,

Approuve les propositions d'affectation du résultat et de fixation du montant du dividende faites par le conseil d'administration.

L'assemblée générale des actionnaires décide en conséquence,

- de distribuer à titre de dividende, pour être répartie entre les actionnaires, la somme globale de 528 696 227,29 €
- d'affecter le solde, soit 207 405 728,33 € au poste comptable « report à nouveau ».

Le dividende revenant à chacune des 686 618 477 actions composant le capital social à la date de la présente assemblée est fixé à 0,77 € par action.

Il sera mis en paiement à compter du 14 mai 2014 étant précisé que la date de détachement du dividende sur NYSE Euronext Paris est le 9 mai 2014.

Il sera éligible à l'abattement de 40 % au profit des actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, conformément aux dispositions de l'article 158-3-2° du code général des impôts.

Il est précisé que le montant global du dividende mis en distribution sera diminué du montant correspondant aux actions éventuellement détenues par la Société. Ce montant sera affecté, conformément à l'article L. 225-210 du code de commerce, au poste comptable « report à nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale des actionnaires rappelle le montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices.

Le dividende versé au titre des trois derniers exercices est établi comme suit :

Exercice	Nombre de titres rémunérés	Dividende par action
2010	594 151 292	0,77 €
2011	594 151 292	0,77 €
2012	643 500 175 *	0,77 €

* Suite à l'offre optionnelle de paiement du dividende 2011 en actions décidée par l'assemblée générale des actionnaires du 29 juin 2012, CNP Assurances a augmenté son capital social par la création de 49 348 883 actions nouvelles de 1 € de nominal

En application de l'obligation d'information définie à l'article 243 bis du code général des impôts, il est précisé que les distributions au titre des exercices clos les 31 décembre 2010, 31 décembre 2011 et 31 décembre 2012 étaient éligibles à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu au 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts.

QUATRIÈME RÉOLUTION

(Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce)

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce, l'assemblée générale des actionnaires à caractère ordinaire approuve ledit rapport.

CINQUIÈME RÉOLUTION

(Avis consultatif sur les éléments de la rémunération individuelle du président du conseil d'administration)

L'assemblée générale, consultée en application du code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées (paragraphe 24.3) rendu public le 17 juin 2013, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à M. Jean-Paul Faugère au titre de son mandat de président du conseil d'administration de CNP Assurances, figurant dans le rapport du conseil d'administration et reproduit à la section 1 de la rubrique 7 « Assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2014 » du document de référence 2013.

SIXIÈME RÉOLUTION

(Avis consultatif sur les éléments de la rémunération individuelle du directeur général)

L'assemblée générale, consultée en application du code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées (paragraphe 24.3) rendu public le 17 juin 2013, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à M. Frédéric Lavenir au titre de son mandat de directeur général de CNP Assurances, figurant dans le rapport du conseil d'administration et reproduit à la section 1 de la rubrique 7 « Assemblée générale des actionnaires du 6 mai 2014 » du document de référence 2013.

SEPTIÈME RÉOLUTION

(Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'opérer en Bourse sur les actions propres de la Société)

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du descriptif du programme envisagé, descriptif

rendu public dans les conditions prescrites par l'article 241-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, décide :

- de mettre fin, par anticipation et avec effet immédiat, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2013 au terme de sa neuvième résolution
- d'adopter le programme ci-après et à cette fin :
 - autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce et des articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers à acheter les actions de la Société, dans les limites légales de 10 % du capital de la Société à la date de la présente assemblée, étant précisé que le pourcentage de rachat maximum d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport est limité à 5 %
 - décide que les actions pourront être achetées en vue :
 - d'assurer l'animation du marché par un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Amafi (Association française des marchés financiers) reconnue par l'Autorité des marchés financiers
 - de conserver en vue de remettre ultérieurement ses actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la Société
 - d'octroyer des actions aux salariés de la Société ou de son Groupe, soit par attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce, soit au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise
 - de remettre ses actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la Société, dans le cadre de la réglementation boursière
 - d'annuler les actions afin notamment d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, et/ou de neutraliser l'impact dilutif pour les actionnaires d'opérations d'augmentation de capital ; cet objectif étant conditionné par l'adoption d'une résolution spécifique en assemblée générale extraordinaire des actionnaires
- décide que le prix maximum d'achat par action ne pourra pas dépasser trente (30) euros, hors frais
- décide que le conseil d'administration pourra toutefois ajuster le prix d'achat susmentionné en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement d'actions, d'amortissement ou de réduction de capital, de distribution de réserves ou autres actifs et de toutes autres opérations portant sur les capitaux propres, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action

- décide que le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourra pas dépasser deux milliards cinquante-neuf millions huit cent cinquante-cinq mille quatre cent trente et un (2 059 855 431) euros
- décide que les actions pourront être achetées par tout moyen dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, et notamment en tout ou partie par des interventions sur le marché ou par achat de blocs de titres et le cas échéant par cession de gré à gré ou par l'utilisation de mécanismes optionnels ou instruments dérivés à l'exclusion de la vente d'options de vente et aux époques que le conseil d'administration appréciera dans la limite de la réglementation boursière. Les actions acquises au titre de cette autorisation pourront être conservées, cédées ou transférées dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, par tous moyens y compris par voie de cession de blocs de titres et à tout moment
- confère tous pouvoirs au conseil d'administration avec faculté de délégation pour procéder à la réalisation effective de ces opérations, en arrêter les conditions et les modalités, et notamment :
 - conclure, modifier et/ou proroger un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Amafi reconnue par l'Autorité des marchés financiers
 - passer tous ordres en Bourse ou hors marché
 - ajuster le prix d'achat des actions pour tenir compte de l'incidence des opérations susvisées sur la valeur de l'action
 - conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions
 - établir tout document et effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tous autres organismes
 - effectuer toutes formalités et publications
 - et de manière générale, accomplir ce qui est nécessaire pour faire usage de la présente autorisation
- décide que la présente autorisation est donnée pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sans pouvoir excéder dix-huit mois à compter de la date de la présente assemblée.

Le conseil d'administration informera chaque année l'assemblée générale des actionnaires des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution, conformément à l'article L. 225-209 du code de commerce.

HUITIÈME RÉOLUTION

(Modification statutaire de la durée du mandat des administrateurs (article 16.1 des statuts))

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de réduire la durée du mandat des administrateurs en la ramenant de 5 à 4 ans, étant précisé

que cette réduction n'impactera pas les mandats en cours qui se poursuivront jusqu'à leur terme initialement fixé.

L'assemblée générale décide en conséquence de modifier l'article 16-1 des statuts de CNP Assurances dont la rédaction sera désormais la suivante :

Article 16 – Durée des fonctions et vacance des administrateurs

« 1. Le mandat d'administrateur est d'une durée de quatre ans. Les administrateurs sont nommés ou renouvelés par roulement de manière à assurer un renouvellement échelonné du conseil d'administration. Pour permettre la mise en œuvre du roulement, l'assemblée générale ordinaire peut, par exception, désigner un administrateur pour une durée inférieure à quatre ans. »

[Le reste de l'article 16 des statuts demeure inchangé]

NEUVIÈME RÉOLUTION

(Modification statutaire de la durée des fonctions des censeurs (article 25 des statuts))

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, décide de réduire la durée du mandat des censeurs en la ramenant de 5 à 4 ans, étant précisé que cette réduction n'impactera pas les mandats en cours qui se poursuivront jusqu'à leur terme initialement fixé.

L'assemblée générale décide en conséquence de modifier l'article 25 des statuts de CNP Assurances dont la rédaction sera désormais la suivante :

Article 25 - Nomination et pouvoirs

« L'assemblée générale ordinaire peut nommer des censeurs, personnes physiques ou morales choisies ou non parmi les actionnaires et dont le nombre ne pourra en aucun cas excéder la moitié du nombre des administrateurs en fonction au moment de leur nomination.

La durée des fonctions des censeurs est de quatre années, l'année étant la période qui sépare deux assemblées générales ordinaires annuelles consécutives.

Les censeurs sont nommés ou renouvelés par roulement de manière à assurer un renouvellement échelonné du collège des censeurs. Pour permettre la mise en œuvre du roulement, l'assemblée générale ordinaire peut, par exception, désigner un censeur pour une durée inférieure à quatre ans. »

[Le reste de l'article 25 des statuts demeure inchangé]

DIXIÈME RÉOLUTION

(Ratification de la nomination de Mme Odile Renaud-Basso en qualité d'administratrice)

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil

d'administration, ratifie la nomination de Mme Odile Renaud-Basso en qualité d'administratrice, en remplacement de M. Michel Bouvard, administrateur démissionnaire, pour la durée résiduelle du mandat de son prédécesseur prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice 2016.

ONZIÈME RÉOLUTION

(Ratification de la nomination de Mme Rose-Marie Van Lerberghe en qualité d'administratrice)

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, ratifie la nomination de Mme Rose-Marie Van Lerberghe en qualité d'administratrice, en remplacement de M. Henri Proglio, administrateur démissionnaire, pour la durée résiduelle du mandat de son prédécesseur prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice 2016.

DOUZIÈME RÉOLUTION

(Ratification de la nomination de M. Olivier Mareuse en qualité d'administrateur)

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, ratifie la nomination de M. Olivier Mareuse en qualité d'administrateur, en remplacement de M. André Laurent Michelson, administrateur démissionnaire, pour la durée résiduelle du mandat de son prédécesseur prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice 2013.

TREIZIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Olivier Mareuse)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, et par suite de la modification de la durée statutaire des mandats des administrateurs décidée à la huitième résolution, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Olivier Mareuse pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

(Ratification de la nomination de M. Rémy Weber en qualité d'administrateur)

L'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, ratifie la nomination de M. Rémy Weber en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Jean-Paul Bailly, administrateur démissionnaire, pour la durée résiduelle du mandat de son prédécesseur prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice 2013.

QUINZIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Rémy Weber)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, et par suite de la modification de la durée statutaire des mandats des administrateurs décidée à la huitième résolution, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Rémy Weber pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

SEIZIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean-Yves Forel)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, et par suite de la modification de la durée statutaire des mandats des administrateurs décidée à la huitième résolution, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Jean-Yves Forel pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de M. François Pérol)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, et par suite de la modification de la durée statutaire des mandats des administrateurs décidée à la huitième résolution, renouvelle le mandat d'administrateur de M. François Pérol pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Franck Silvent)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, et par suite de la modification de la durée statutaire des mandats des administrateurs décidée à la huitième résolution, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Franck Silvent pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Philippe Wahl)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, et par suite de la modification de la durée statutaire des mandats des administrateurs décidée à la huitième résolution, renouvelle le mandat d'administrateur de M. Philippe Wahl pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

VINGTIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat de censeur de M. Pierre Garcin)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, et par suite de la modification de la durée statutaire des mandats des administrateurs décidée à la neuvième résolution, renouvelle le mandat de censeur de M. Pierre Garcin pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

VINGT-ET-UNIÈME RÉSOLUTION

(Nomination de M. Jean-Louis Davet aux fonctions de censeur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, et par suite de la démission de M. Jacques Hornez de ses fonctions de censeur, et conformément à l'article 25 des statuts révisé au terme de la neuvième résolution, décide de nommer M. Jean-Louis Davet pour une durée de deux ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2016 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

VINGT-DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Pouvoirs pour formalités)

L'assemblée générale à caractère ordinaire donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les présentes décisions, à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par les lois et règlements.

7.2 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CNP ASSURANCES

■ PÉRIODE DE VALIDITÉ ET UTILISATION AU COURS DE L'EXERCICE 2013

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée au conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation au cours de l'exercice 2013
Rachat d'actions propres de la Société	Achat et vente des actions CNP Assurances	Accordée par : AGE du 29 juin 2012, 6 ^e résolution, Pour une durée de : 18 mois Échéance : 29 décembre 2013	10 % du capital social à la date de réalisation des achats	Au 22 avril 2013 auto détention de 1 539 802 actions, soit 0,24 % du capital social
	Achat et vente des actions CNP Assurances	Accordée par : AGE du 25 avril 2013, 9 ^e résolution, Pour une durée de : 18 mois Échéance : 25 octobre 2014	10 % du capital social à la date de réalisation des achats	Au 31 décembre 2013 auto détention de 460 673 actions, soit 0,07 % du capital social
Opération en faveur des salariés ⁽¹⁾	Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe de CNP Assurances	Accordée par AGE du 25 avril 2013, 11 ^e résolution, Pour une durée de : 26 mois Échéance : 25 juin 2015	3 % du capital social	Néant
	Attribuer gratuitement des actions émises aux salariés et mandataires sociaux	Accordée par : AGE du 6 mai 2011, 13 ^e résolution, Pour une durée de : 38 mois Échéance : 6 juillet 2014	0,5 % du capital social à la date de l'autorisation	Néant
Augmentation de capital de droit commun	Augmenter le capital social avec maintien du DPS par émission d'actions ordinaires	Accordée par : AGE du 25 avril 2013, 10 ^e résolution, Pour une durée de : 26 mois Échéance : 25 juin 2015	50 000 000 € (en valeur nominale)	Néant

(1) Deux plans d'attribution gratuite d'actions ont été mis en œuvre, le 5 juillet 2006 et le 19 juin 2007. Suite à cette dernière opération, deux ans après l'attribution de droits, le 19 juin 2009, les actions attribuées gratuitement (120 actions pour chaque salarié(e) non cadre, 60 actions pour chaque salarié(e) cadre) ont été définitivement acquises par les collaborateurs concernés. 2 385 salariés bénéficiaires ont ainsi reçu au total, 202 260 actions CNP Assurances. Ces titres sont librement négociables par les intéressés depuis la fin de la période de conservation intervenue en juin 2011

Au 31 décembre 2013, l'actionariat salarié CNP Assurances représente 0,29 % du capital (contre 0,33% fin 2012)

TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le règlement n° 809/2004 pris en application de la directive 2003-71/CE et aux pages du présent document de référence de CNP Assurances.

Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004		PAGES
1.	Personnes responsables	342
2.	Contrôleurs légaux des comptes	343
3.	Informations financières sélectionnées	
3.1.	Informations financières historiques	3 à 6
3.2.	Informations financières intermédiaires	n/a
4.	Facteurs de risques	138 à 149 ; 252 à 261 ; 294 à 307
5.	Informations concernant l'émetteur	
5.1.	Histoire et évolution de la Société	
5.1.1.	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	318
5.1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement	318
5.1.3.	Date de constitution et durée de vie	318
5.1.4.	Siège social et forme juridique	318
5.1.5.	Événements importants dans le développement de l'activité	8 ; 20 à 22 ; 63 et 64 ; 159 et 160
5.2.	Investissements	
5.2.1.	Principaux investissements réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques	91 à 109 ; 170 à 172
5.2.2.	Principaux investissements en cours, distribution géographique de ces investissements (sur le territoire national et à l'étranger) et méthode de financement (interne ou externe)	8 ; 20 ; 64
5.2.3.	Renseignements concernant les principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	-
6.	Aperçu des activités	
6.1.	Principales activités	9 à 15
6.2.	Principaux marchés	9 à 15
6.3.	Événements exceptionnels	-
6.4.	Degré de dépendance aux brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	10
6.5.	Position concurrentielle	9 à 15
7.	Organigramme	
7.1.	Description sommaire du Groupe	9 à 15
7.2.	Liste des filiales importantes	8 ; 32 ; 86 et 87 ; 129 ; 177 à 186
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1.	Immobilisations corporelles importantes et charges majeures pesant dessus	95 à 97
8.2.	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	236 et 237
9.	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1.	Situation financière	3 à 6 ; 28 à 32
9.2.	Résultat d'exploitation	3 ; 28 à 30
10.	Trésorerie et capitaux	
10.1.	Informations sur les capitaux	31 ; 161

Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004		PAGES
10.2.	Flux de trésorerie	59 à 61
10.3.	Conditions d'emprunt et structure de financement	21 ; 63 ; 159 ; 118 et 119 ; 201 et 202
10.4.	Restriction à l'utilisation des capitaux	-
10.5.	Sources de financement attendues	-
11.	Recherche et développement, brevet et licences	-
12.	Information sur les tendances	
12.1.	Principales tendances depuis la fin du dernier exercice	23 ; 24 ; 27
12.2.	Tendance connue ou événement susceptible d'influer sur les perspectives de l'émetteur	249
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	-
14.	Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale	
14.1.	Organes d'administration	16 et 17 ; 246 à 251 ; 262 à 282
14.2.	Conflits d'intérêt	293
15.	Rémunérations et avantages	
15.1.	Rémunérations et avantages en nature	283 à 292 ; 346 et 347
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins de versement de pensions, de retraite ou autres avantages	85 ; 198 et 199
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1.	Date d'expiration des mandats actuels	265 à 282
16.2.	Contrats de services liants les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	293
16.3.	Comité d'audit et comité des rémunérations	16 ; 250 et 251
16.4.	Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	246 ; 348
17.	Salariés	
17.1.	Nombre de salariés	2 ; 4 ; 198 ; 216 et 217
17.2.	Participation et <i>stock-options</i>	287 à 289 ; 336 et 337
17.3.	Participation des salariés dans le capital de l'émetteur	334
18.	Principaux actionnaires	
18.1.	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	329 ; 334
18.2.	Existence de droits de vote différents	329
18.3.	Contrôle de l'émetteur	332
18.4.	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	332
19.	Opérations avec des apparentés	83 et 84 ; 310 à 315
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1.	Informations financières historiques annuelles*	52 à 204
20.2.	Informations financières <i>pro forma</i>	-
20.3.	États financiers	52 à 204
20.4.	Vérifications des informations historiques annuelles	150 et 151 ; 203 et 204
20.5.	Date des dernières informations financières	338
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	338
20.7.	Politique de distribution des dividendes	6 ; 336
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	149 ; 301 ; 337
20.9.	Changements significatifs dans la situation financière ou commerciale du Groupe	8 ; 20 à 22 ; 63 et 64 ; 159 et 160
21.	Informations complémentaires	
21.1.	Capital social	
21.1.1.	Montant du capital souscrit	324

Table de concordance du document de référence

Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004	PAGES
21.1.2. <i>Actions non représentatives du capital</i>	n/a
21.1.3. <i>Actions détenues par l'émetteur lui-même</i>	329
21.1.4. <i>Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription</i>	n/a
21.1.5. <i>Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital</i>	324
21.1.6. <i>Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de la placer sous option</i>	n/a
21.1.7. <i>Historique du capital social</i>	327 à 329
21.2. <i>Actes constitutifs et statuts</i>	
21.2.1. <i>Objet social de l'émetteur et emplacement de l'énonciation dans l'acte constitutif et les statuts</i>	319
21.2.2. <i>Disposition concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance</i>	246 à 251
21.2.3. <i>Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existante</i>	n/a
21.2.4. <i>Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires</i>	329 à 332
21.2.5. <i>Conditions régissant la manière dont les assemblées générales sont convoquées</i>	320 à 322
21.2.6. <i>Disposition qui pourrait avoir comme effet de retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle</i>	329 à 332
21.2.7. <i>Disposition fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée</i>	323
21.2.8. <i>Conditions, règlement ou charte régissant les modifications du capital</i>	329 à 332
22. Contrats importants	21 ; 310 à 315
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	50 ; 323
24. Documents accessibles au public	322 ; 338 ; 3 ^e de couverture
25. Information sur les participations	86 et 87 ; 177 à 186
Autres informations périodiques requises aux termes du règlement général de l'AMF	
Document d'information annuel (article 221-1-1)	338
Montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes en 2013 et 2012 (article 221-1-2)	344
Rapport du président établi en vertu de l'article L. 225-37 du code de commerce	
Rapport sur les conditions de préparation des travaux du conseil	246 à 251
Rapport sur les procédures de contrôle interne et la gestion des risques	252 à 261
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration	308 et 309

* En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004, les éléments suivants sont inclus par référence :

- les comptes consolidés de CNP Assurances pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011, présentés aux pages 136 à 238 du document de référence n° D.12-330 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 avril 2012
- les comptes sociaux de CNP Assurances pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 décembre 2011, présentés aux pages 239 à 292 du document de référence n° D.12-330 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 avril 2012
- les comptes consolidés de CNP Assurances pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2012, présentés aux pages 130 à 227 du document de référence n° D.13-0283 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 4 avril 2013
- les comptes sociaux de CNP Assurances pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 décembre 2012, présentés aux pages 228 à 279 du document de référence n° D.13-0283 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 4 avril 2013

n/a : non applicable

INFORMATIONS RELATIVES AU RAPPORT DE GESTION DE CNP ASSURANCES

Le présent document de référence comprend tous les éléments du rapport de gestion requis par les dispositions légales et réglementaires. Le tableau ci-après présente les éléments du rapport de gestion du conseil d'administration de CNP Assurances à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 6 mai 2014.

Rubriques	PAGES
1. Activité et évolution des affaires/résultats/situation financière et performances	24 à 32
2. Description des principaux risques et incertitudes	294 à 307
3. Faits postérieurs à la clôture de l'exercice/perspectives d'avenir	22 et 27
4. Information relative aux délais de paiement des fournisseurs	31
5. Utilisation des instruments financiers pour la Société et le Groupe	30
6. Actionnariat de la Société	329 à 331
7. Nom des sociétés contrôlées participant à un autocontrôle de la Société	n/a
8. Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels	-
9. Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	-
10. Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	199
11. Acquisition et cession par la Société de ses propres actions	324 et 325
12. État de la participation des salariés au capital social	334
13. Tableau de suivi des délégations en matière d'augmentation de capital	355
14. Ajustements des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital	n/a
15. Montants des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents	336
16. Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	-
17. Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	329
18. Mandats et fonctions des mandataires sociaux	265 à 282
19. Rémunérations des mandataires sociaux	283 à 285
20. Attribution de <i>stock-options</i>	287 et 289
21. Opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la Société	334
22. Informations sur les plans d'attribution gratuite d'actions aux dirigeants	289
23. Informations sur les plans d'attribution gratuite d'actions aux salariés	289
24. Informations environnementales et sociales	205 à 242
25. Activité en matière de recherche et de développement	n/a
26. Rapport sur les projets de résolutions	346 à 348

n/a : non applicable

TABLE THÉMATIQUE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

La table thématique suivante permet d'identifier les informations requises par l'Autorité des marchés financiers au titre du rapport financier annuel (article 212-13 VI et 222-3 du règlement général de l'AMF)

1.	Comptes annuels	152 à 202
2.	Comptes consolidés	52 à 149
3.	Rapport de gestion (cf. Informations relatives au rapport de gestion de CNP Assurances)	
4.	Déclaration du responsable	342
5.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et les comptes consolidés	203 et 204 ; 150 et 151
6.	Honoraires des commissaires aux comptes	344
7.	Rapport du président établi en vertu de l'article L. 225-37 du code de commerce	246 à 261
8.	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président	308 et 309

Notes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Notes

A series of horizontal dotted lines providing a space for handwritten notes.

Le système de management régissant l'impression de ce document est certifié ISO 14001:2004.

Mieux connaître CNP Assurances

Toutes les informations disponibles sur www.cnp.fr

Ce site Internet présente CNP Assurances, ses métiers, son actualité, etc.

Toutes les informations financières sur www.cnp-finances.fr

Ce site, entièrement dédié à l'information financière, comprend deux espaces, l'un pour les actionnaires individuels et l'autre pour les investisseurs. Il permet de télécharger des informations sur le cours de l'action, l'ensemble des éditions financières et institutionnelles, les communiqués financiers, le calendrier financier, les présentations faites aux analystes et d'accéder à la rubrique « assemblée générale ».

Deux boîtes aux lettres électroniques : actionnaires@cnp.fr et infofi@cnp.fr permettent de répondre aux actionnaires individuels et aux investisseurs.

Des éditions financières et institutionnelles complètes

Le document de référence, le guide de l'actionnaire, la lettre aux actionnaires, le rapport d'activité, le bilan RSE et la brochure institutionnelle sont mis à la disposition des personnes intéressées sur simple demande ou téléchargeable sur le site de CNP Assurances.

Des espaces dédiés aux actionnaires

Un site Internet www.cnp-lecercle.fr permet à tous les actionnaires d'adhérer gratuitement en ligne au Cercle des actionnaires puis de s'informer sur les services privilégiés ou de s'inscrire aux manifestations proposées par le Cercle.

Un numéro vert  (appel gratuit depuis un poste fixe) propose en temps réel le cours du titre CNP Assurances, la valeur des indices de référence et donne accès à un journal téléphonique mis à jour régulièrement.

Les actionnaires peuvent également, du lundi au vendredi, joindre des téléconseillers, en touche 4 du numéro vert, pour obtenir des renseignements sur la Société ou enregistrer les demandes d'adhésion au Cercle, de documentation financière et les changements d'adresse.

Agenda 2014

6 mai :

- Assemblée générale des actionnaires au Palais Brongniart

7 mai :

- Indicateurs de résultat du 1^{er} trimestre 2014

31 juillet :

- Chiffre d'affaires et résultat au 30 juin 2014

5 novembre :

- Indicateurs de résultat des 9 mois 2014

CNP ASSURANCES

Société anonyme
au capital de 686 618 477 euros
entièrement libéré

Siège social :

4, place Raoul Dautry
75716 Paris Cedex 15

RCS Paris 341 737 062

Entreprise régie par le code des assurances

CNP Assurances
sur internet

www.cnp.fr

Découvrez le nouveau site et le nouveau
film de CNP Assurances.

Le Groupe, ses métiers, ses services,
ses engagements.

Particuliers, professionnels, journalistes,
investisseurs, actionnaires, des rubriques
dédiées pour chacun d'entre vous.

